This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

KF2082 L2

Lawrence Scientific School.

ENGINEERING DEPARTMENT.

No. [redacted]

TRANSFERRED
TO
HARVARD COLLEGE
LIBRARY

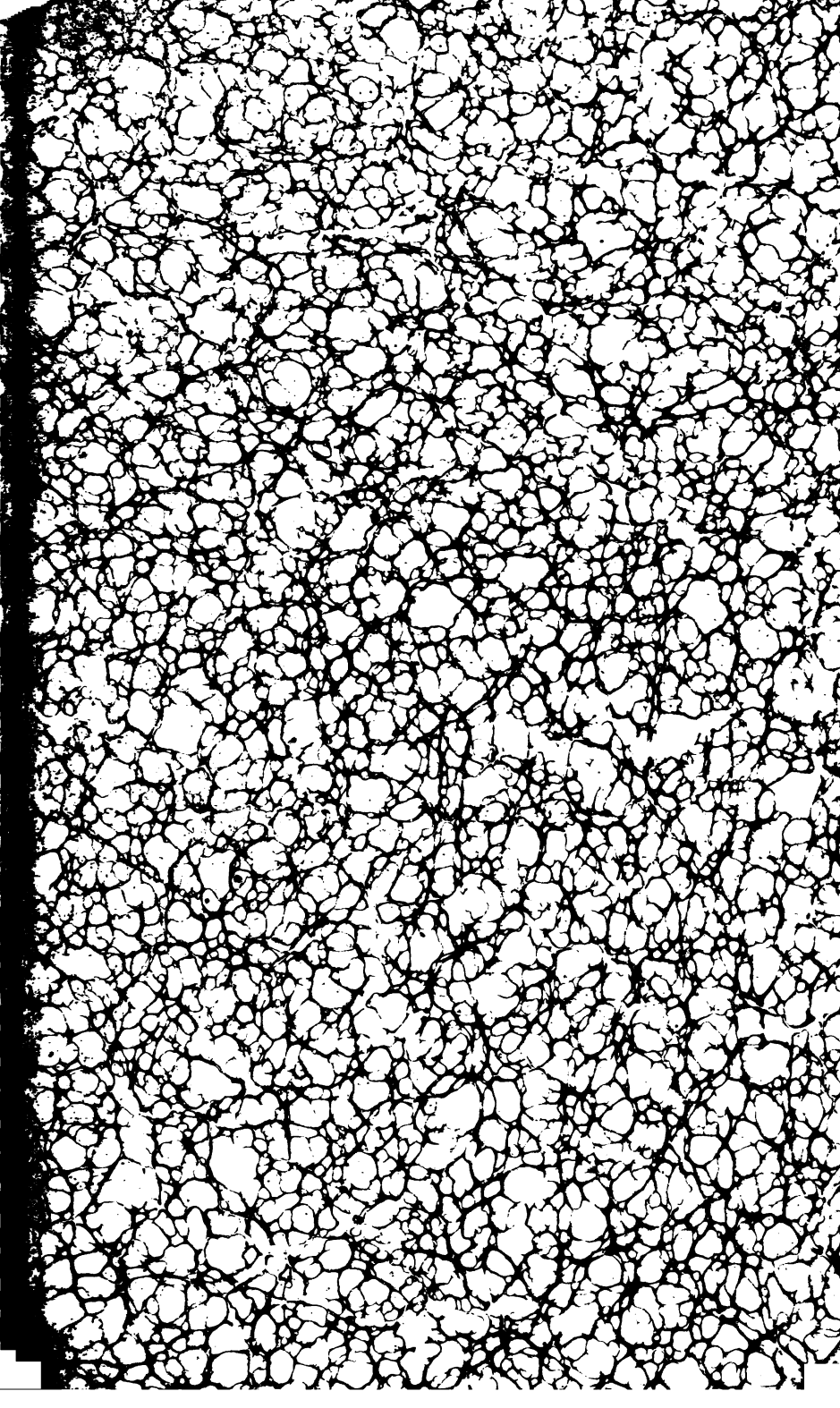

ANNALES

DES

PONTS ET CHAUSSÉES.

PARIS. — IMPRIMÉ PAR E. THUNOT ET Cᵉ,
rue Racine, 26, près de l'Odéon.

ANNALES

DES

PONTS ET CHAUSSÉES.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

RELATIFS

A L'ART DES CONSTRUCTIONS

ET AU SERVICE DE L'INGÉNIEUR.

2e série. — 1841 à 1850.

TABLES GÉNÉRALES.

PARIS.

CARILIAN-GŒURY ET Vve DALMONT,

LIBRAIRES DES CORPS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES,

Quai des Augustins, 49

—

1853

~~Sec 1480.1545~~
~~Sec 1480.1555~~
KF 2082

TABLES DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES ANNALES DES PONTS ET CHAUSSÉES.

1re PARTIE. — MÉMOIRES ET DOCUMENTS. — 20 VOLUMES.

2e *série.* — 10 *années.* — 1841-1850.

AVERTISSEMENT.

La table suivante suppose :

1° Que la série de 1841 à 1850 est assemblée, suivant les indications données à MM. les abonnés, en vingt volumes de texte;

2° Que ces vingt volumes sont *numérotés* ainsi qu'il suit :

1841	1er semestre. I	1846	1er semestre. XI
	2e semestre. II		2e semestre. XII
1842	1er semestre. III	1847	1er semestre. XIII
	2e semestre. IV		2e semestre. XIV
1843	1er semestre. V	1848	1er semestre. XV
	2e semestre. VI		2e semestre. XVI
1844	1er semestre. VII	1849	1er semestre. XVII
	2e semestre. VIII		2e semestre. XVIII
1845	1er semestre. IX	1850	1er semestre. XIX
	2e semestre. X		2e semestre. XX

SOMMAIRE.

PREMIÈRE TABLE. — Liste des auteurs par ordre alphabétique, et classement des articles par noms d'auteurs.

DEUXIÈME TABLE. — Analyse des matières par ordre alphabétique.

PREMIÈRE TABLE : *PAR NOMS D'AUTEURS.*

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
ARVET :			
—Extrait d'un rapport sur les fers d'Allevard (département de l'Isère).	XIII	1847, sem. 1	118 à 128
AUBUISSON (D') :			
—Écoulement de l'eau dans un canal embarrassé de plantes aquatiques, d'après Dubuat. . . .	I	1841, sem. 1	252 à 256
—De l'écoulement de l'eau par des orifices voisins les uns des autres.	II	1841, sem. 2	114 à 126

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
AYNARD :			
—Note sur le barrage automobile du pont de la Prade, à Riom (Puy-de-Dôme).	III	1842, sem. 1	231 à 234
—Note sur la fondation du pont de Ménat (Puy-de-Dôme) et sur l'emploi de petits matériaux dans la construction des voûtes.	XVII	1849, sem. 1	249 à 256
B..... :			
—Statistique des routes.	IV	1842, sem. 2	39 à 74
—Examen d'un ouvrage de M. Nadault de Buffon sur les usines et les cours d'eau.	IV	1842, sem. 2	259 à 270
—Note relative aux frais d'entretien et à l'usure des chaussées en empierrement, en réponse à l'article de M. Dugué sur les frais d'entretien.	VI	1843, sem. 2	141 à 149
BAILY :			
—Lettre à M. Michel Chevalier sur la jonction des océans Atlantique et Pacifique par les eaux du Nicaragua.	XIII	1847, sem. 1	234 à 243
BAUDE :			
—Note sur la réparation du pont suspendu de Suresne, sur la Seine, après l'accident causé par la première épreuve.	III	1842, sem. 1	394 à 399
—Note sur les chemins de fer hollandais. . . .	IV	1842, sem. 2	384 à 393
—De la détente fixe de la vapeur dans les machines locomotives.	VIII	1844, sem. 2	69 à 88
—Rapport sur le régulateur des chemins de fer de M. Ibry.	XIII	1847, sem. 1	200 à 204
BAUMGARTEN :			
—Notice sur l'état des chemins de fer allemands en 1844.	X	1845, sem. 2	257 à 458
—Extrait d'un ouvrage publié en 1844 par M. Hubbe, directeur des constructions hydrauliques à Hambourg, sur différentes questions relatives à l'approfondissement du lit des rivières, et sur les deux machines à draguer employées à Hambourg.	XII	1846, sem. 2	359 à 372
—Notice sur les rivières de la Lombardie et principalement sur le Pô.	XIII	1847, sem. 1	129 à 199
—Notice sur le moulinet de Woltmann, destiné à mesurer les vitesses de l'eau, sur son perfectionnement et sur les expériences faites avec cet instrument.	XIV	1847, sem. 2	326 à 374
—Notice sur la portion de Garonne qui s'étend en aval de l'embouchure du Lot, dans le département de Lot-et-Garonne, et sur les travaux qui y ont été exécutés de 1836 à 1847 . .	XVI	1848, sem. 2	1 à 157
BAZAINE :			
—Note sur les clôtures des chemins de fer. . . .	XIX	1850, sem. 1	357 à 376
BEAUDEMOULIN :			
—Mémoire sur quelques procédés, outils, ma-			

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
chines, etc., employés à la construction des radiers en béton du pont de Tours.	I	1841, sem. 1	210 à 251
—Appendice au mémoire de M. l'ingénieur Desnoyers sur les procédés de fondation et de décintrement employés aux ponts de la Vienne et de la Creuse.	XVIII	1849, sem. 2	162 à 176
BELGRAND :			
—Études hydrologiques dans les granites et les terrains jurassiques formant la zone supérieure du bassin de la Seine.	XII	1846, sem. 2	129 à 183
—Notice sur l'établissement d'une conduite destinée à amener les eaux du ru d'Aillon à Avallon, suivie de quelques considérations sur les ouvrages en ciment romain.	XX	1850, sem. 2	412 à 451
BELLINGER :			
—Observations sur la forme qu'il convient de donner aux ouvrages à la mer.	XVII	1849, sem. 1	334 à 355
BERNARD :			
—Notice nécrologique sur la vie et les services de M. Lamblardie (Antoine-Élie), inspecteur général des ponts et chaussées et des travaux maritimes.	IV	1842, sem. 2	273 à 280
BERTHAULT-DUCREUX :			
—Frais d'entretien des routes, réponse à un article de M. Dugué.	VI	1843, sem. 2	133 à 141
—Extrait d'une brochure sur le roulage et les routes d'Angleterre et de France.	VI	1843, sem. 2	237 à 239
—Deuxième note sur les routes et le roulage d'Angleterre.	VII	1844, sem. 1	16 à 120
—Exposé des faits et des principes sur lesquels repose la solution des principales questions que soulèvent les chemins de fer et les autres voies de communication.	IX	1845, sem. 1	48 à 144
—Observations sur une note de M. Vicat au sujet de la découverte d'une pouzzolane naturelle non volcanique.	XIII	1847, sem. 1	292 à 295
BESSON (DE) :			
—Entretien des routes. Machines à ébouer et à époudrer les routes. Note sur l'emploi d'une brouette balayeuse.	IV	1842, sem. 2	366 à 369
BIGARNE :			
—Rapport au ministre des travaux publics à l'occasion de la mort de M. Tarbé de Vauxclairs.	IV	1842, sem. 2	145 à 146
BILLAUDEL :			
—Notice sur Claude Deschamps, inspecteur général des ponts et chaussées.	VIII	1844, sem. 2	261 à 299
BILLY (DE) :			
— Rapport sur un nouveau système de détente variable appliqué aux locomotives, par M. André Kœchlin et compagnie.	XI	1846, sem. 1	70 à 115
BINEAU :			
— Chemins de fer. Extrait d'un rapport sur			

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
BINEAU (*suite*) :			
les divers procédés qui ont été imaginés pour franchir à grande vitesse les courbes de petit rayon.	II	1841, sem. 2	197 à 239
BOIS-LE-COMTE (DE) :			
— Lettre sur le desséchement du lac de Harlem.	IV	1842, sem. 2	105 à 108
BOISVILLETTE (DE) :			
— Note sur la construction et l'emploi de la règle logarithmique ou à calculs.	III	1842, sem. 1	217 à 230
— Des nivellements preparatoires ou de reconnaissance, au moyen d'opérations géodésiques, et de la mesure des angles avec la verticale.	IV	1842, sem. 2	75 à 104
— Esquisse rétrospective du service et des travaux des ponts et chaussées aux temps qui nous ont précédés.	XIII	1847, sem. 1	296 à 328
BONNART :			
— Notice nécrologique sur M. Brière de Mondétour, inspecteur général des ponts et chaussées.	XIX	1850, sem. 1	126 à 132
BONAMY :			
— Note sur l'entretien des routes en empierrement.	XIV	1847, sem. 2	114 à 132
BORDAS :			
— De la mesure de l'utilité des travaux publics. Réponse à l'article de M. Dupuit, inséré dans le sixième numéro des *Annales* de 1844. . .	XIII	1847, sem. 1	249 à 284
BOUCHER (A.) :			
— Note sur la construction des voûtes biaises au moyen d'une série d'arcs droits accolés les uns aux autres.	XV	1848, sem. 1	234 à 243
BOUCHER DE LA RUPELLE :			
— Notice sur quelques essais de dragage faits en 1839 sur la rivière d'Yonne.	III	1842, sem. 1	210 à 216
BOUCHERIE. *Voir* Gueymard, Mary.			
BOULANGÉ :			
— Notice sur l'inondation de la Loire des 17 et 18 octobre 1846, sur l'effet produit dans cette inondation par les digues de Pinay et de la Roche, sur l'époque et le but de la construction de ces digues et sur les moyens qui pourraient être employés pour diminuer la hauteur des crues de la Loire.	XVI	1848, sem. 2	325 à 346
BOUREUILLE (DE) :			
— Rapport adressé à M. le ministre des travaux publics, au nom de la commission spéciale chargée de rechercher les mesures de sûreté applicables aux chemins de fer.	XII	1846, sem. 2	261 à 305
BOUSSON (Auguste) :			
— Chemin de fer de la Loire, d'Andrezieux à Roanne. Mémoire sur le choix des moyens de traction à employer, et sur les modifications			

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
à apporter à ceux qui sont actuellement en usage sur différentes parties de la ligne. . . .	VII	1844, sem. 1	318 à 353
— Observations sur les chemins de fer anglais. .	X	1845, sem. 2	88 à 120
BOUTIGNY :			
— Note sur la conservation des bois de construction et particulièrement des traverses de chemins de fer.	XV	1848, sem. 1	127, 128
BRÉANT. *Voir* Payen.			
BRESSE :			
— Études théoriques sur la résistance des arcs employés dans les ponts en fonte ou en bois. .	XV	1848, sem. 1	150 à 193
BOURGOYNE (le général). *Voir* Delacroix.			
BUSCHE :			
— Réclamation au sujet d'une note insérée dans les *Annales des ponts et chaussées*, sur un accident arrivé à Tourcoing.	VI	1843, sem. 2	243, 244
CAVENNE :			
— Rapport sur le projet d'un canal de jonction de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, rédigé par M. Garella, ingénieur en chef des mines.	XIII	1847, sem. 1	205 à 233
— Discours prononcé sur la tombe de M. Legrand, président du comité des travaux publics au conseil d'état, inspecteur général des ponts et chaussées.	XVI	1848, sem. 2	368 à 370
— Extrait du rapport d'une commission sur les barrages fixes à hausses mobiles exécutés sur la rivière de l'Isle.	II	1841, sem. 1	54 à 61
CESSART (DE) :			
— Projet d'un rouleau de fonte pour comprimer les chaussées d'empierrement, présenté à l'assemblée des ponts et chaussées le 5 février 1787.	VII	1844, sem. 1	134 à 136
CHABAUD-LATOUR :			
— Extrait du mémoire sur les travaux exécutés sur la chefferie de Belleville pendant les campagnes de 1840, 1841 et 1842.	XII	1848, sem. 1	244 à 260
CHANOINE :			
— Mémoire sur la navigation de la rivière d'Yonne.	I	1841, sem. 1	3 à 82
— Mémoire sur les échappements employés aux barrages de l'Yonne.	V	1843, sem. 1	241 à 264
CHARIÉ-MARSAINES :			
— Mémoire sur les travaux du bief de partage du canal du Nivernais.	XV	1848, sem. 1	1 à 112
CHAUSSENOT aîné (B.) :			
— Indicateur de la vitesse des convois sur les chemins de fer.	VII	1844, sem. 1	121 à 127
— Appareil de sûreté contre l'explosion des chaudières de locomotives.	VII	1844, sem. 1	128 à 133

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
CHEVALIER (Michel) :			
— Extrait d'un mémoire sur l'isthme de Panama.	VII	1844, sem. 1	265 à 317
— *Voir* Lalanne.			
CHEVALLIER (V.) :			
— Recherches expérimentales sur la construction des portes d'écluses.	XIX	1850, sem. 1	309 à 356
COLLIN :			
— De la réparation des constructions hydrauliques par la méthode d'injection.	I	1841, sem. 1	280 à 302
— Cours de droit administratif appliqué aux travaux publics, de M. Cotelle.	IV	1842, sem. 2	1 à 38
COMBES :			
— Notice et rapport sur les explosions de chaudières à vapeur, dont les procès-verbaux sont arrivés à l'administration des travaux publics de 1827 à 1842.	IV	1842, sem. 2	153 à 258
— Rapport sur la locomotive à détente variable *la Mulhouse*, sortant des ateliers de M. J.-J. Meyer.	VIII	1844, sem. 2	133 à 177
— Théorie géométrique du système de distribution et de régulation à détente variable, de M. Meyer.	VIII	1844, sem. 2	178 à 196
— Rapport sur l'explosion d'un bouilleur de chaudière dans l'établissement du sieur Biron, satineur de papier à Paris.	X	1845, sem. 2	234 à 245
— Extrait d'un rapport sur l'explosion d'une chaudière à vapeur, qui a eu lieu dans la féculerie du sieur Foucher, à Labriche (commune d'Épinay), le 22 octobre 1845.	XI	1846, sem. 1	349 à 356
— Rapport sur l'écrasement des tubes calorifères dans les chaudières cylindriques à haute pression.	XIII	1847, sem. 1	344 à 348
— Rapport sur l'explosion d'une chaudière placée à bord d'un bateau dragueur sur le Rhône, à Lyon.	XIII	1847, sem. 1	371 à 373
COMMIER :			
— Note sur les pertes qu'occasionnent les fortes déclivités des routes et leurs tracés vicieux.	V	1843, sem. 1	211 à 240
COMOY :			
— Mémoire sur l'alimentation en particulier du canal du Centre, et sur l'alimentation en général des canaux de navigation à point de partage.	I	1841, sem. 1	129 à 209
— Notice sur une porte de garde destinée à scinder les grands biez des canaux de navigation.	II	1841, sem. 2	1 à 17
— Mémoire sur les inconvénients que présentent les passages rétrécis dans les canaux de navigation; suivi d'une note sur les conditions que le temps perdu au passage des écluses introduit dans la navigation, et d'observations sur l'im-			

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
portance des pertes d'eau des canaux que l'on doit attribuer aux fausses manœuvres.	VIII	1844, sem. 2	98 à 121
— Notice sur les travaux exécutés à l'étang de Torcy, l'un des réservoirs du canal du Centre, pour consolider le revêtement du talus intérieur de la digue de ce réservoir.	XI	1846, sem. 1	312 à 327
— Lettre à M. Legrom sur l'emploi des réservoirs comme moyen d'alimentation des canaux de navigation.	XIII	1847, sem. 1	285 à 291
— Observations sur les conditions dans lesquelles on doit mettre les canaux de navigation pour qu'ils puissent augmenter la fortune publique. Conséquences que l'on doit en tirer pour le mode d'exploitation des canaux de France.. .	XIV	1847, sem. 2	133 à 217
— Principes généraux d'après lesquels on doit disposer les ouvrages des canaux au point de vue de leur fréquentation.	XVII	1849, sem. 1	1 à 169
CONTE :			
— Rapport sur les causes probables qui ont déterminé la rupture d'un essieu de locomotive sur le chemin de fer d'Anzin à Abscon.	X	1845, sem. 2	245 à 247
— Extrait d'un rapport sur l'explosion d'une chaudière à vapeur aux forges d'Anzin (Nord), le 22 septembre 1845.	XI	1846, sem. 1	333 à 349
CONTE :			
— Notice sur les irrigations dans l'arrondissement d'Avignon.	XX	1850, sem. 2	337 à 382
CORIOLIS :			
— Notice nécrologique sur M. de Guillebon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, inspecteur de l'école.	III	1842, sem. 1	127, 128
COTELLE :			
— De l'usage et de la corrélation de toutes les lois dans les différents services publics, et spécialement dans celui des ponts et chaussées. .	XI	1846, sem. 1	370 à 377
— Dissertation sur la propriété du lit des rivières non navigables ni flottables.	XIV	1847, sem. 2	57 à 77
— *Voir* Collin.			
COULAINE (DE) :			
— Recherches sur l'emploi des substances bitumineuses dans la construction des chaussées, sur la nature, la composition, les propriétés de ces substances et leurs diverses applications. .	XIX	1850, sem. 1	240 à 306
COUSINERY :			
— Détermination graphique de l'épaisseur des murs de soutenement.	II	1841, sem. 2	167 à 184
CRINIER :			
— Notice sur l'application faite aux chaussées des Champs-Élysées, du nouveau système d'entretien en usage dans le département de la Sarthe.	VI	1843, sem. 2	172 à 187
CROIZETTE-DESNOYERS :			
— Notice sur divers procédés employés pour fon-			

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
CROIZETTE-DESNOYERS (*suite*) · der des piles de ponts au moyen de caissons en charpente sans fond et sur le décintrement des arches d'une grande ouverture.	XVIII	1849, sem. 2	129 à 162
D..... : — Note sur l'évaluation du produit des réservoirs.	XVIII	1849, sem. 2	253 à 256
DAGUENET : — Note sur le ciment de Guétary.	XIV	1847, sem. 2	375 à 377
DARCY : — Rapport sur le pavage et le macadamisage des chaussées de Londres et de Paris.	XX	1850, sem. 2	1 à 264
DAUSSE : — De la pluie et de l'influence des forêts sur les cours d'eau.	III	1842, sem. 1	184 à 209
DAVÂINE : — Note sur l'application du soufflage à l'entretien des chaussées pavées.	II	1841, sem. 2	127 à 128
— Mémoire sur la construction de la vis d'Archimède.	IX	1845, sem. 1	359 à 373
— Note explicative sur la construction et l'emploi d'un tableau graphique servant à calculer les surfaces de déblai et de remblai et les largeurs des profils.	XVII	1849, sem. 1	356 à 362
— Détermination des surfaces de déblai et de remblai et des largeurs de profils pour la rédaction des projets de route. Réplique aux observations de M. Lalanne sur le tableau graphique susénoncé.	XIX	1850, sem. 1	171 à 174
DEHARGNE : — Notes prises dans l'arsenal du port de Brest : 1° sur une nouvelle grue en fonte; 2° sur l'établissement des vivres de la marine.	XIII	1847, sem. 1	44 à 86
— Notice : 1° sur les ponts-levis; 2° sur une nouvelle machine embarcadère.	XVIII	1849, sem. 2	47 à 116
DELACROIX (S.-C.) : — Observations sur l'entretien des routes macadamisées, par le général Burgoyne, directeur général des routes d'Irlande. Extrait traduit de l'anglais.	XIII	1847, sem. 1	87 à 117
DELASERRE : — Notes et renseignements sur quelques particularités des travaux de construction du chemin de fer de Paris à Versailles par la rive gauche de la Seine.	IV	1842, sem. 2	281 à 291
DENOEL : — Notice sur une porte de garde destinée à scinder les grands biez des canaux de navigation. .	II	1841, sem. 2	1 à 17
DESCHAMPS DE PAS : — Canal de Nantes à Brest. Point de partage de			

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
Glomel. Note sur les travaux de consolidation des talus de la tranchée de Glomel.	V	1843, sem. 1	78 à 98
DETZEM :			
— Mémoire sur un nouveau système de portes d'écluses exécuté au canal du Rhône au Rhin. .	XVIII	1849, sem. 2	177 à 185
DEVILLIERS :			
— Note sur une machine à ébouer.	II	1841, sem. 2	185 à 188
— Notice sur un système de pavage en bois. . . .	II	1841, sem. 2	189 à 196
— Notice sur la vie et les ouvrages de J.-B.-P. Jollois.	IV	1842, sem. 2	139 à 144
DOYAT :			
— Extrait d'un rapport sur le projet d'un chemin de fer allant de Rouen à Dieppe, en ce qui concerne la base à adopter pour les tarifs de tous les chemins de fer.	XI	1846, sem. 1	129 à 144
DUCROS :			
— Détails historiques et statistiques sur quelques chemins de fer d'Autriche et de Bavière. . . .	IX	1845, sem. 1	273 à 358
— Emploi des locomotives sur les chemins de fer à fortes pentes.	XIV	1847, sem. 2	1 à 56
DUCROT :			
— Entretien des routes. Machine à ébouer et à époudrer les routes. Essais faits depuis le mois d'août 1841 sur les routes de l'arrondissement du Havre.	IV	1842, sem. 2	349 à 365
DUFOUR (G.-H) :			
— Nouvelles épreuves d'un pont suspendu en fil de fer, construit à Genève, de 1822 à 1823. .	VIII	1844, sem. 2	89 à 97
DUFRESNE :			
— Notice sur la restauration de l'écluse du bassin de flot du port de commerce de Cherbourg, et sur la pose des nouvelles portes en fonte de fer.	III	1842, sem. 1	91 à 117
— De l'emploi du rouleau compresseur pour l'entretien des routes.	VIII	1844, sem. 2	254 à 260
DUGUÉ :			
— Des frais d'entretien et de l'usure des chaussées d'empierrement, en réponse au mémoire de M. Dupuit, inséré au 1er cahier des *Annales* de 1842.	IV	1842, sem. 2	299 à 348
DUMAS :			
— De l'entretien des routes à l'état normal, ou du système de balayage.	I	1841, sem. 1	257 à 278
— De la construction des routes en empierrement.	V	1843, sem. 1	340 à 378
DUPUIT :			
— Considérations sur les frais d'entretien des routes.	III	1842, sem. 1	1 à 90
— Mémoire sur le tirage des voitures et sur le frottement de roulement.	III	1842, sem. 1	261 à 335
— Réplique à M. Dugué sur son article : Des frais d'entretien des routes.	VI	1843. sem. 2	150 à 171
— Note sur un instrument destiné à calculer ra-			

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
DUPUIT (*suite*) :			
pidement toutes les surfaces, et en particulier celles de déblais et remblais.	VIII	1844, sem. 2	122 à 132
— De la mesure de l'utilité des travaux publics.	VIII	1844, sem. 2	332 à 375
— De l'influence des péages sur l'utilité des voies de communication.	XVII	1849, sem. 1	170 à 248
— Rapport au nom de la commission d'enquête nommée par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 20 avril 1850, pour rechercher les causes et les circonstances qui ont amené la chute du pont suspendu de la Basse-Chaine.	XX	1850, sem. 2	394 à 411
EMMERY :			
— Compte rendu d'un ouvrage de M. Armand Husson, concernant la législation des travaux publics et de la voirie en France.	I	1841, sem. 1	329 à 351
— Recherches sur les principes qui paraissent devoir former la base d'une nouvelle législation pour la police du roulage.	II	1841, sem. 2	257 à 464
ENDRÈS :			
— Mémoire sur l'établissement des ponts suspendus.	XV	1848, sem. 1	194 à 233
FÈVRE :			
— Notice nécrologique sur M. Bérigny, inspecteur général des ponts et chaussées.	V	1843, sem. 1	4 à 9
FLACHAT (Eugène) :			
— Mémoire sur les ponts suspendus avec câbles en rubans de fer laminé.	III	1842, sem. 1	336 à 393
FOLTZ :			
— Note sur les irrigations de la Moselle dans le département des Vosges.	XVIII	1849, sem. 2	186 à 202
FOURNEL (Henry) :			
— Canaux souterrains de Worsley, près Manchester.	V	1843, sem. 1	164 à 210
FOURNIER (Émile) :			
— Note sur l'usure et l'entretien des chaussées d'empierrement cylindrées.	XI	1846, sem. 1	222 à 246
GARELLA :			
— Note sur deux ponts provisoires en charpente construits dans le système américain de M. Town.	IV	1842, sem. 2	371 à 383
GARELLA (Napoléon) :			
— Notice sur les plans inclinés de Liége.	V	1843, sem. 1	129 à 163
— Notes sur les chemins de fer belges.	VI	1843, sem. 2	188 à 231
— Observations sur la lettre de M. Baily, concernant la jonction des océans Atlantique et Pacifique par les eaux de Nicaragua.	XIII	1847, sem. 1	244 à 248
— *Voir* Cavenne.			

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
GARNIER :			
— Expériences et observations sur les frais d'entretien des routes en empierrement, et principalement sur l'usure des chaussées.	X	1845, sem. 2	146 à 196
GAYFFIER (DE) :			
— Notice sur l'emploi d'une vis d'Archimède mue par une machine à vapeur, pour l'alimentation du canal de jonction de la Sambre à l'Oise.	VI	1843, sem. 2	1 à 18
GERVAISE :			
— Du mérite comparatif de l'emploi du cuivre ou du fer pour la composition des tubes. Extrait d'un mémoire sur les chaudières tubulaires. .	XIII	1847, sem. 1	348 à 358
GOURNERIE (DE LA) :			
— Mémoire sur l'extraction des rochers de la passe d'entrée du port du Croisic.	XV	1848, sem. 1	261 à 317
GUEYMARD (Émile) :			
— Rapport sur la conservation des bois par le procédé Boucherie.	VI	1843, sem. 2	19 à 48
— Extrait d'un rapport sur les fers d'Allevard (département de l'Isère).	XIII	1847, sem. 1	118 à 128
GUILLET :			
— Note sur les inconvénients de l'emploi de la boucharde dans la taille des pierres.	IV	1842, sem. 2	292 à 298
— Note sur un nouveau modèle de brouettes et de pelles employées avec avantage dans les travaux de terrassement.	VI	1843, sem. 2	74 à 82
— Note sur une nouvelle sonde à correcteur mobile.	XVI	1848, sem. 2	252 à 256
HACHETTE (A.) :			
— Note sur les chaussées pavées.	VIII	1844, sem. 2	376 à 402
HACKETT :			
— Statistique des produits de l'industrie des chemins de fer en 1843 (extrait de l'anglais). . . .	IX	1845, sem. 1	271, 272
HAGEN :			
— Résumé d'un mémoire sur l'élasticité du bois.	X	1845, sem. 2	252 à 256
HÉRARD :			
— Railway atmosphérique ou emploi de la pression atmosphérique comme force motrice sur les chemins de fer.	V	1843, sem. 1	47 à 77
HOMBERG :			
— Mémoire sur la construction et l'entretien des chaussées pavées.	I	1841, sem. 1	83 à 128
HUBBE. *Voir* Baumgarten.			
HUSSON. *Voir* Emmery.			
HUTIN (B.) :			
— Note sur la conservation des bois de construction, et particulièrement des traverses de chemins de fer.	XV	1848, sem. 1	127, 128

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
IBRY. *Voir* Baude.			
JÉGOU (A.) :			
— Note sur les machines à recéper et à percer sous l'eau, inventées par M Pochet, conducteur des ponts et chaussées à Nantes.	XI	1846, sem. 1	328 à 332
JORDAN :			
— Observations sur le mémoire de M. Fournier : De l'usure et de l'entretien des chaussées d'empierrement cylindrées.	XI	1846, sem. 1	246 à 256
JULLIEN :			
— Du prix des transports sur les chemins de fer.	VIII	1844, sem. 2	1 à 68
— Notes diverses sur les chemins de fer en Angleterre, en Belgique et en France.	IX	1845, sem. 1	145 à 224
— Détails sur les travaux et les dépenses du chemin de fer de Paris à Orléans.	X	1845, sem. 2	129 à 145
JUSSERAUD :			
— Rapport sur l'explosion d'une chaudière à vapeur. Mines de la Taupe; bassin houiller de Brassac.	XIII	1847, sem. 1	358 à 336
KLEITZ :			
— Détermination de la poussée des terres et établissement des murs de soutenement.	VII	1844, sem. 1	233 à 256
— Note sur les formules relatives au mouvement des locomotives.	XV	1848, sem. 1	318 à 381
KOCK (DE) :			
— Mémoire sur les desséchements exécutés en Hollande, et sur celui du Zuid-Plas en particulier.	IV	1842, sem. 2	125 à 134
KŒCHLIN (André). *Voir* de Billy.			
KRANTZ :			
— Note sur divers procédés employés pour la fabrication du mortier et du béton sur les chantiers du port d'Alger.	VIII	1844, sem. 2	300 à 331
— Note sur la construction du souterrain de Chalifert.	XVI	1848, sem. 2	257 à 324
LACROIX (J.) :			
— Essai sur l'histoire hydraulique de la Néerlande.	XII	1846, sem. 2	181 à 238
LAHURE :			
— Des portions de propriétés qui restent disponibles après l'alignement pour cause d'utilité publique; de l'exercice de l'action en plus-value.	XVI	1848, sem. 2	317 à 360
LALANNE (Léon) :			
— Analyse et extraits de l'histoire et de la description des voies de communication aux États-			

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
Unis, et des travaux d'art qui en dépendent, par M. Michel Chevalier.	VI	1843, sem. 2	245 à 329
— Mémoire sur les tables graphiques et sur la géométrie anamorphique appliquée à diverses questions qui se rattachent à l'art de l'ingénieur.	XI	1846, sem. 1	1 à 69
— Rapport à M. le sous-secrétaire d'état des travaux publics, sur un mémoire (concernant un nouveau système de tables de terrassements), présenté par M. Jules Macaire, conducteur des ponts et chaussées.	XI	1846, sem. 1	145 à 154
— Détermination des surfaces de déblai et de remblai et des largeurs de profils, pour la rédaction des projets de route. Observations sur le tableau graphique de M. Davaine. Nouvelles applications de la géométrie anamorphique.	XIX	1850, sem. 1	133 à 170
LAMARLE :			
— Notes historiques sur les travaux de perfectionnement de la Scarpe.	II	1841, sem. 2	129 à 166
— Recherches relatives à l'alimentation du canal de jonction de la Sambre à l'Oise.	III	1842, sem. 1	131 à 183
— Notes sur les travaux exécutés pour l'alimentation du canal de jonction de la Sambre à l'Oise.	X	1845, sem. 2	1 à 87
LAMBRECHT :			
— Note pour servir à l'examen de la question de la concurrence des chemins de fer et des voies navigables.	XII	1846, sem. 2	328 à 358
LAVAL :			
— Notes et tableaux statistiques sur la crue extraordinaire de la Saône dans les premiers jours du mois de novembre 1840.	II	1841, sem. 2	240 à 250
— Notice sur les travaux de perfectionnement de la navigation de la Saône, entre l'embouchure du canal du Rhône au Rhin et Lyon.	IX	1845, sem. 1	1 à 47
— Mémoire sur les dunes du golfe de Gascogne, contenant le résultat d'expériences et d'observations sur le mouvement et la marche de ces dunes et sur les travaux destinés à les fixer. .	XIV	1847, sem. 2	218 à 268
LE BLANC :			
— Note sur le pyroxyle ou coton-poudre.	XV	1848, sem. 1	113 à 126
LECHATELIER :			
— Mémoire sur les fusées de sûreté employées en Angleterre pour le tirage à la poudre.	XIV	1847, sem. 2	81 à 113
LECLERC :			
— Notice sur la construction du pont suspendu de Saint-Christophe (sur le Scorff), près Lorient.	XX	1850, sem. 2	265 à 336
LEFRANC :			
— Description d'un nouveau baromètre à siphon, destiné à la mesure des hauteurs. . . .	XII	1846, sem. 2	316 à 327

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
LEGROM :			
— Notice sur les étanchements du canal du Rhône au Rhin.	IX	1845, sem. 1	225 à 270
— Notice sur l'échappement et l'immersion spontanée des poutrelles des barrages mobiles. . .	XII	1846, sem. 2	239 à 251
— Réponse à M. Comoy sur l'emploi des réservoirs comme moyen d'alimentation des canaux de navigation.	XIII	1847, sem. 1	291
L'ÉVEILLÉ :			
— Mémoire sur la construction et l'entretien des chaussées pavées.	I	1841, sem. 1	83 à 128
— De la fabrication des pavés dans le Pas-de-Calais, et de l'exploitation de ce genre d'industrie.	VI	1843, sem. 2	49 à 73
— De l'emploi des contre-forts.	VII	1844, sem. 1	208 à 232
— Empierrement des Champs-Élysées.	XI	1846, sem. 1	257 à 311
— Des pentes et rampes sur les chemins de fer.	XIII	1847, sem. 1	1 à 43
LOCART :			
— Des accidents sur les chemins de fer, de leurs causes et des moyens de les prévenir.	V	1843, sem. 1	274 à 339
— Légendes des planches qui n'ont pas pu être jointes à son mémoire sur les accidents, etc. .	VI	1843, sem. 2	345 à 349
MACAIRE (Jules) :			
— Mémoire sur un nouveau système de tables de terrassements donnant simultanément, au moyen de calculs courts et faciles, toutes les cotes rouges d'un demi-profil de route, ainsi que les superficies de déblai et de remblai pour toutes les inclinaisons du sol, de 1 à 600 millimètres par mètre, et pour des cotes à l'axe dépassant tous les besoins, même pour les chemins de fer; pouvant suffire aux déterminations relatives à diverses largeurs de routes.	XI	1846, sem. 1	155 à 221
— *Voir* Lalanne.			
MALÉZIEUX :			
— Notes recueillies en 1846 pendant sa mission en Angleterre.	XVII	1849, sem. 1	257 à 306
MALLET :			
— Rapport sur le chemin de fer établi, suivant le système atmosphérique, de Kingstown à Dalkey, en Irlande, et sur l'application de ce système aux chemins de fer en général. . . .	VII	1844, sem. 1	137 à 207
MANÈS (W.) :			
— Notice sur la navigation à la vapeur de la Saône et du Rhône, considérée comme moyen rapide de communication dans une partie du trajet entre Paris et Marseille.	V	1843, sem. 1	10 à 46
— Note sur les gisements de calcaires hydrauliques du département de la Gironde.	XI	1846, sem. 1	116 à 124

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
— Écrasement des tubes calorifères dans les chaudières cylindriques à haute pression. . .	XIII	1847, sem. 1	332 à 344
MARY :			
— Discours prononcé sur la tombe de M. Emmery, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.	III	1842, sem. 1	257 à 260
— Rapport sur les résultats des essais faits par M. Boucherie, pour la conservation des bois. .	XIX	1850, sem. 1	225 à 239
MÉNARD DE LA GROYE :			
— Note concernant l'élargissement du pont de Pau, sur le gave de Pau (Basses-Pyrénées). .	XII	1846, sem. 2	252 à 260
MERKÈS :			
— Notice historique, topographique et hydraulique sur le desséchement du lac de Harlem. .	IV	1842, sem. 2	108 à 124
MEUGY :			
— Rapport sur l'explosion d'une chaudière à vapeur de la sucrerie de Séclin.	X	1845, sem. 2	216 à 225
MEYER (J.-J.). *Voir* Combes.			
MICHAL :			
— Notes sur les polygones funiculaires en équilibre sous l'action du poids de leurs côtés et de charges additionnelles quelconques.	I	1841, sem. 1	310 à 328
MICHAUX :			
— Notice sur les souterrains de Han et Revin, exécutés par voie de régie.	V	1843, sem. 1	99 à 115
MICHELOT (Paul) :			
— Observations sur les chemins de fer anglais. .	X	1845, sem. 2	88 à 120
MINARD :			
— Extrait du rapport des commissaires des railways anglais sur l'intervention de l'état dans l'exploitation des chemins de fer.	XVIII	1849, sem. 2	117 à 128
— Notions élémentaires d'économie politique appliquées aux travaux publics.	XIX	1850, sem. 1	1 à 125
MUNTZ :			
— Note sur l'usure des matériaux d'entretien des routes.	IV	1842, sem. 2	271, 272
— Observations sur la jurisprudence du conseil d'état, qui tend à ne pas considérer comme chemins vicinaux la continuation de ces derniers dans l'intérieur des communes.	XI	1846, sem. 1	357 à 369
NADAULT DE BUFFON. *Voir* B...			
NÉHOU :			
— Notice nécrologique sur M. Raffeneau de Lille, inspecteur général des ponts et chaussées.	VII	1844, sem. 1	1 à 15
NOEL (Charles) :			
— Notice sur la construction des trois bassins de radoub du port de Toulon.	XIX	1850, sem. 1	175 à 224
NOYON :			
— Notice sur la construction du pont suspendu			

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
NOYON (*suite*) : de Saint-Christophe (sur le Scorff), près Lorient.	XX	1850, sem. 2.	265 à 336
OLIVIER : — Extrait d'une lettre sur une machine à râcler et sur une machine à balayer les routes. .	IV	1842, sem. 2	370
PAMBOUR (DE) : — Note sur une nouvelle mesure de l'effet mécanique des machines locomotives, proposée par M. Parkes, dans un mémoire inséré dans les *Transactions de l'institution des ingénieurs civils de Londres*, 1840.	III	1842, sem. 1	237 à 256
PASQUIER : — Du balayage des chaussées d'empierrement. .	IX	1845, sem. 1	387 à 390
PAYEN : — Rapport sur les procédés de conservation des bois imaginés par M. Bréant.	VI	1843, sem. 2	240 à 242
PECHMANN (DE) : — Moyens employés pour rendre étanche le canal Louis (Bavière) au droit des biefs creusés dans le sable.	II	1841, sem. 2	18 à 34
PETIET (Jules) : — Mémoire sur les ponts suspendus avec câbles en rubans de fer laminé.	III	1842, sem. 1	336 à 393
PETZOLD : — Résumé des recherches faites pour la fabrication d'une pouzzolane artificielle à Alger. . . :	I	1841, sem. 1	367 à 372
PIARRON DE MONDÉSIR : — Transports des terrassements au waggon sur voies provisoires. Formules pour ce mode de transport.	XIV	1847, sem. 2	277 à 325
PIGEON : — Rapport sur l'explosion d'une des locomotives du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon.	X	1845, sem. 2	209 à 215
— Extrait d'un rapport sur l'explosion d'une des chaudières de la fabrique d'acier de Perrache, à Lyon.	X	1845, sem. 2	225 à 234
— Rapport sur l'explosion d'une chaudière placée à bord d'un bateau dragueur sur le Rhône, à Lyon.	XIII	1847, sem. 1	367 à 371
PINONDEL DE LA BERTOCHE : — Note sur les travaux d'irrigation exécutés dans la Campine.	XVI	1848, sem. 2	361 à 367
POCHET. *Voir* Jégou.			
POIRÉE (Charles) — Note sur le système d'échappement appliqué au barrage mobile de la Morue.	V	1843, sem. 1	264 à 273

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
POLONCEAU :			
— Description de plusieurs perfectionnements étudiés et proposés au système d'arcs en fonte exécuté au pont du Carrousel, dans le but d'augmenter la résistance des arcs de fonte en tubes elliptiques, de diminuer leur prix d'exécution, et de faciliter leur application aux ponts et viaducs des chemins de fer; suivie d'observations sur des modifications proposées dans la disposition des tympans.	VIII	1844, sem. 2	197 à 253
PRUS :			
— Note sur les épargnes des cantonniers.	II	1841, sem. 2	251 à 256
RAFFENEAU DE LILE :			
— Rapport sur le succès obtenu à Alger pour la fabrication de la pouzzolane artificielle, et sur les avantages qui doivent résulter de la substitution de cette matière à la pouzzolane d'Italie.	I	1841, sem. 1	373 à 384
REGNARD (J.) :			
— Notes sur les travaux de restauration du pont-canal de la Tranchasse.	XVIII	1849, sem. 2	1 à 46
REYNARD :			
— Tracé des routes et des chemins de fer. Essai d'une méthode qui pourrait être employée pour déterminer l'influence des pentes.	II	1841, sem. 2	76 à 113
— Chemins de fer. Essai théorique sur le mouvement des waggons dans les courbes.	VI	1843, sem. 2	83 à 132
— Développement de quelques idées sur l'administration des cours d'eau.	XVIII	1849, sem. 2	290 à 375
ROBIN :			
— Notice nécrologique sur M. Tarbé de Vauxclairs.	IV	1842, sem. 2	147 à 152
— Discours prononcé sur la tombe de M. Bérigny, inspecteur général des ponts et chaussées.	V	1843, sem. 1	1 à 4
— Notice nécrologique sur M. Brémontier (Georges-Bertin), inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.	XIV	1847, sem. 2	269 à 276
RUELLE :			
— Mémoire sur les travaux de percement du Lioran.	XII	1846, sem. 2	1 à 126
SAINT-CLAIRE (DE) :			
— Notice sur une travée en charpente construite au Vaudreuil, route royale de Mantes à Rouen, dans le système des ponts américains de M. Town.	I	1841, sem. 1	303 à 309
SAINT-LÉGER (DE) :			
— Rapport au préfet de la Seine-Inférieure sur l'explosion d'une chaudière dans l'établisse-			

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
SAINT-LÉGER (DE) (*suite*) : ment du sieur Dumesnil, à Sotteville (Seine-Inférieure).	X	1845, sem. 2	247 à 251
SAINT-VENANT (DE) : — Mémoire sur la conservation et l'assainissement des étangs.	XVII	1849, sem. 1	307 à 333
SALLEBERT : — Note sur le calcul des surfaces de déblai et de remblai.	XVII	1849, sem. 1	363 à 372
SCHÉRER : — Note sur les résultats de l'emploi du cylindre compresseur dans l'arrondissement d'Autun. .	VI	1843, sem. 2	330 à 340
SIAU : — De l'action des vagues à de grandes profondeurs.	V	1843, sem. 1	126 à 128
SIEBER : — Exposé d'un nouveau système de jonction des waggons composant les convois sur les chemins de fer.	IX	1845, sem. 1	374 à 386
STAPFER : — Discours prononcé sur la tombe de M. Jollois.	II	1842, sem. 2	138, 139
THÉNARD : — Notice sur les barrages à hausses mobiles de la rivière de l'Isle.	II	1841, sem. 2	45 à 54
— Manœuvre des hausses et contre-hausses mobiles faite, le 4 juillet 1841, à l'écluse de Coly-Lamelette.	II	1841, sem. 2	61 à 65
THIOLLIÈRE : — Mémoire sur le transport au waggon des déblais d'un chemin de fer, en employant les matériaux des voies définitives.	XVIII	1849, sem. 2	203 à 252
THIRION : — Rapport sur les résultats obtenus par la construction des chenaux artificiels dans le lit de la Meuse.	I	1841, sem. 1	352 à 366
VALLÈS (F.) : — Projet de dessèchement et d'irrigation du lac de Grand-Lieu.	XVI	1848, sem. 2	158 à 251
— Note sur une exception remarquable que présente la mesure de l'évaporation naturelle à Saint-Jean-de-Losne, Dijon, Pouilly et la Roche-sur-Yonne.	XX	1850, sem. 2	383 à 393
VAUTHIER, ingénieur en chef : — Observations sur les hausses et contre-hausses mobiles des barrages de l'Isle, et spécialement sur l'influence de leur emploi sur l'élévation de la partie fixe des barrages.	II	1841, sem. 2	66 à 75

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
VAUTHIER, ingénieur en chef (*suite*) :			
— Hydraulique des cours d'eau. Indication sommaire des résultats d'expériences faites à Roanne pour l'étude de quelques conséquences de la formule du mouvement permanent. . .			
VAUTHIER (L.-L.), ingénieur ordinaire :			
— Hydraulique des cours d'eau. Indication sommaire des résultats d'expériences faites à Roanne pour l'étude de quelques conséquences de la formule du mouvement permanent. . .	XV	1848, sem. 1	129 à 149
VICAT :			
— Recherches statistiques sur les gisements des substances calcaires propres à fournir des chaux hydrauliques ou des ciments, dans les départements de la Loire-Inférieure, de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de l'Indre et du Cher.	XV	1848, sem. 1	129 à 149
— Recherches statistiques sur les calcaires à chaux hydrauliques et à ciments d'une partie du bassin de la Loire (départements de l'Yonne, du Loiret, du Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire et de la Sarthe).	II	1841, sem. 2	35 à 44
— Note sur les pouzzolanes artificielles.	III	1842, sem. 1	118 à 126
— Recherches statistiques sur les gisements et carrières de pierre à ciments et à chaux hydrauliques dans les départements de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche, du Calvados et de l'Orne.	IV	1842, sem. 2	135 à 137
— Action de l'eau de mer sur les mortiers de pouzzolane artificielle.	V	1843, sem. 1	116 à 125
— Recherches statistiques sur les calcaires à chaux hydrauliques et à ciments des départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, d'Eure-et-Loir, de l'Eure et de l'Aube.	VI	1843, sem. 2	232 à 236
— Recherches statistiques sur les gisements des calcaires à chaux hydrauliques et à ciments dans les départements de la Marne, de l'Aisne, de l'Oise, de la Seine-Inférieure et de la Seine pendant la campagne de 1844.	VII	1844, sem. 1	257 à 264
— Note sur l'immersion du béton.	X	1845, sem. 2	121 à 128
— Recherches statistiques sur les gisements de calcaires à chaux hydrauliques et à ciments dans les départements des Ardennes, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme pendant la campagne de 1845.	XI	1846, sem. 1	125 à 128
— Note sur la découverte d'une pouzzolane naturelle non volcanique dans le département des Ardennes.	XI	1846, sem. 1	378 à 384
— Découverte d'une pouzzolane naturelle. Note en réponse à la réclamation de M. Berthault, insérée dans le 3e cahier des *Annales* de 1847.	XII	1846, sem. 2	127 à 128
— Examen de quelques pouzzolanes volcaniques	XIV	1847, sem. 2	78 à 80

NOMS DES AUTEURS et TITRES DES ARTICLES.	Numéros des volumes.	Années et semestres.	Numéros des pages.
VICAT (*suite*) : de la baie de Naples, de l'île Bourbon et des départements de l'Ardèche et de l'Hérault, en tant qu'applicables aux travaux à la mer ; suivi de considérations importantes pour l'exécution économique et la durée de ces travaux.	XVIII	1849, sem. 2	257 à 289
VIGNON : — Note sur une machine à ébouer, ou brouette-racloir.	VI	1843, sem. 2	341 à 344
YÈVRE (D') (Isidore) : — Canaux souterrains de Worsley, près Manchester.	V	1843, sem. 1	164 à 210
Sans désignation de nom d'auteur :			
— Note sur la manœuvre des portes tournantes de l'écluse de la Cunette à Dunkerque.	III	1842, sem. 1	235, 236
— Extrait du rapport fait, le 10 juin 1844, par la commission de surveillance des bateaux à vapeur établie à Lyon, sur l'accident arrivé à bord du bateau *le Lavaret*.	X	1845, sem. 2	197 à 204
— Extrait du rapport fait, le 5 septembre 1844, par la commission de surveillance des bateaux à vapeur établie à Lyon, sur la rupture de la chaudière du bateau à vapeur *le Zéphir*. . .	X	1845, sem. 2	205 à 208
— Notice sur un accident survenu, le 15 décembre 1845, à une chaudière à vapeur, employée dans la filature du sieur Bisset, à Pont-Faverger (Marne).	XIII	1847, sem. 1	329 à 331
— Médailles en or, accordées et votées, aux termes de la circulaire du directeur général des ponts et chaussées, du 28 janvier 1835, en faveur des meilleurs mémoires insérés aux *Annales des ponts et chaussées :*			
1° Dans les six cahiers de 1839.	I	1841, sem. 1	1, 2
2° Dans les six cahiers de 1840.	III	1842, sem. 1	129, 130
3° Dans les six cahiers de 1841.	IV	1842, sem. 2	394, 395
4° Dans les six cahiers de 1842.	VII	1844, sem. 1	354, 355
5° Dans les six cahiers de 1843.	VIII	1844, sem. 2	403, 404
6° Dans les six cahiers de 1844.	X	1845, sem. 2	459, 460
7° Dans les six cahiers de 1845.	XII	1846, sem. 2	373, 374
8° Dans les six cahiers de 1846.	XIV	1847, sem. 2	378, 379
9° Dans les six cahiers de 1847.	XVI	1848, sem. 2	372, 373
10° Dans les six cahiers de 1848.	XVIII	1849, sem. 2	376, 377
11° Dans les six cahiers de 1849.	XX	1850, sem. 2	452, 453

FIN DE LA PREMIÈRE TABLE DES MÉMOIRES.

DEUXIÈME TABLE.

ANALYSE DES MATIÈRES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

AVERTISSEMENT.

Pour ne pas grossir inutilement cette table, on n'y a pas reproduit l'analyse détaillée qui, dans les tables particulières, suit l'énonciation du titre des mémoires et notices. On s'est borné à faire connaître l'étendue de chaque mémoire, en laissant au lecteur le soin de recourir à la table du volume, pour plus de développements.

Le chiffre romain indique le volume, le chiffre arabe la page. Lorsque le chiffre arabe est seul, il faut se reporter, pour l'indication du volume, au chiffre romain précédemment exprimé.

A

Aarœsund. *Voir* Flensburg.

Abainville (passerelle d'), III, 341, 375.

Abaque ou Compteur universel. — Construction et propriétés, XI, 43. — Avantages qu'il présente sur la règle logarithmique, 51. — Application au calcul des déblais et des remblais, XIX, 151.

Abercromby, VII, 58.

Aberdeenshire (canal d'), XIX, 120.

Abonnement fixe (les crédits pour l'entretien des routes ne peuvent consister en un), VI, 169.

Accélération. *Voir* Vitesse.

Accession (droit d') en Lombardie, XIII, 190.

Accidents. *Voir* Chaudières.

— sur les chemins de fer; moyen de les prévenir, V, 274; VI, 243, 345; XII, 261.

— (Nombre des) dans les mines, XIV, 92, 113. — Percement du Lioran, XII, 116. — Éboulements souterrains, XV, 19, 23, 27. — Avarie d'une galerie souterraine, 37; causes de cet accident, 39 à 43; moyens de réparation adoptés, 43 à 54. — Autre accident provenant de la poussée des terres, 57. — Percement du souterrain de Chalifert, XVI, 302.

— Dégradation du pont-aqueduc de la Tranchasse, XVIII, 3, 5.

— Pont suspendu : de Suresnes, III, 394; — d'Angers, XX, 394.

Accotements. *Voir* Main-d'œuvre :

— des routes (entretien des), IV, 47. — (Établissement des), V, 375. — (Convertissement des) en trottoirs, XIV, 124.

— des chaussées pavées, I, 86, 127.

— des chemins de fer : — belges, VI, 207; français, 208. — (Largeur à donner aux), XII, 268.

Actions :

— des canaux anglais. — Nombre et valeur à diverses époques, XIX, 52, 120, 122 (tableaux); dividende par action, 120.

— des chemins de fer anglais, 52, 123 (tableau); — français, 51.

Acton (M.), XX, 60, 65, 70, 74, 75, 85, 86, 157.
Adam (ressorts d'), X, 348, 354.
Adda, affluent du Pô :
— Observations sur le régime de cette rivière, XIII, 130, 132, 133, 137, 147. — Législation, 192. — Irrigations, 199. — Débit, 156, 157, 159, 160, 162, 164.
— (Affluents de l'), 133, 199.
— (Bassin de l') ; superficie comparée au débit du fleuve, 164.
Adige, affluent du Pô, XIII, 133, 145.
Administration :
— des chemins de fer allemands.— Hanovre ; commission supérieure, X, 419.—Wurtemberg ; *id.*, 437. — Bade ; l'administration des postes en est chargée, 441.
— (Frais d') des chemins de fer belges en 1845 : en bloc, XII, 347 ; par tonne transportée à un kilomètre, 350.
— et conduite de travaux (chemins de fer allemands). Dépense en bloc, X, 308, 319, 323, 329, 353, 359, 371, 374, 441, 453. — Dépense par kilomètre, 273. — *Voir* Dépenses d'exploitation.
— de la voirie : — à Londres ; inconvénients qu'elle présente, XX, 22 à 27, 84, 99 ; — à Paris, 188. *Voir* Agents ; Barrière (routes à) ; Personnel.
—des cours d'eau (projet d'), XVIII, 318. Ressources financières, 319, 320, 329, 331, 337, 367. Règles à suivre dans l'hypothèse de l'administration par l'état, 323. *Id.* dans le cas de l'administration par association, 327. Avantages du système proposé, 331. Objections, 338. Détails sur les moyens d'administration proposés, 345. Essais à faire, 360.
Adour (déplacement du lit de l'), XIV, 237, 243.
Adriatique (chemins de fer sur la mer). *Voir* Fiume, Trieste.
Aérage :
— des souterrains, XII, 77. — Circulation de l'air dans les galeries, 79, 91. — Influence des conditions atmosphériques, 81. — Circonstances particulières à la percée du Lioran, 83. — Description des ventilateurs, 84. — Phénomène d'asphyxie, 88.—Dépense, 120, 125.
— des mines de Worsley, V, 183.
Affameur (Yonne), I, 13, 46.
Affouillement du lit de la Garonne, XVI, 72, 110, 119, 126, 129 à 134.
Agents :
— des routes, en Angleterre. — Nombre et qualités, VII, 41, 82, 120, tableau n° 6. — Traitement, 82, 83, 120, tableaux n° 6, 7 et 8. — Proposition faite à cet égard, 26. — Incapacité des inspecteurs, 24, 29, 44, 56, 91, 117. — Leurs fonctions sont temporaires, 38, 93. — Les ingénieurs sont étrangers à ces fonctions, 26, 58, 95, 118. — Les travaux se font en général à la tâche et non à la journée, 35.—L'école de Mac-Adam a adopté les cantonniers stationnaires, et celle de Telford les ateliers ambulants, 98. — Milemen, XIII, 95. — *Voir* Cantonniers.
— attachés à l'exploitation des chemins de fer. — Responsabilité, XII, 287, 298, 302.— Conditions de capacité à exiger, 310.
— chargés, à diverses époques, de la conservation des travaux publics et de la voirie, XIII, 297, 304, 306, 309 à 311.
Agriculture (influence de l'établissement des canaux sur l'), XIX, 22.
Ahogayegua (Rio), XIII, 213.
Aiguilles :
— pour changements de voie, V, 134 ; X, 101. Appréciation de divers systèmes, XI, 270.
— (Barrages à), V, 241.
Air. *Voir* Aérage, Bateau.
— (Emploi de l') comme force motrice sur les chemins de fer, VII, 13[illegible]. *Voir* Vide. — (Parachocs à), XII, 304. — Résistance de l'air (chemins de fer), XV, 336.
— (Humidité relative de l') dans les différentes saisons, XVI, 229.
— Formule pour calculer la ventilation nécessaire, soit pour purifier, dans un temps donné, une

capacité infectée, soit pour limiter l'infection dans une capacité qui en contiendrait un foyer permanent d'une puissance connue, XV, 284.
Aire (canal d') à la Bassée, II, 153.
Aisne (calcaires de l'), X, 122.
Aix-la-Chapelle. *Voir* Cologne, Maestricht, Neusse, Ruhrort.
— (Plan incliné d'), VI, 202.
— (Tunnel d'), X, 375.
Alais. — (Quantités de pluie tombées à), III, 190. — (Température moyenne à), VI, 256. — (Chemin de fer d'). *Voir* Gard.
Albany. *Voir* Boston, Schenectady, Weststockbridge, Worcester.
Aldebert, XII, 9.
Alexandrie (bassin d'), perméabilité, XIX, 208.
Alger (port d'), XVII, 348. — (Projet du port d'), VII, 10.
— (Port d'). Pouzzolane, I, 367. — Procédés de fabrication du mortier et du béton, VIII, 300. — — Observations sur la composition des blocs de béton, XVIII, 259, 279.
Alignement :
— (Droit administratif), IV, 9. — (Des portions de propriétés qui restent disponibles dans les villes par suite d'), par M. Lahure, XVI, 347 à 354. — Alignements à Londres, XX, 72.
— des galeries souterraines, XV, 91; XVI, 272, 308. — Tracé de l'axe d'un souterrain, XII, 40.
— des travaux défensifs de la Garonne, XVI, 71, 125.
Alimentation :
— des canaux. Mémoire, par M. Comoy, sur l'alimentation en particulier du canal du Centre et sur l'alimentation en général des canaux de navigation à point de partage, I, 129 à 206. Erratum pour ce mémoire, 395. — Recherches relatives à l'alimentation du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, par M. Ad. Lamarle, III, 131 à 183. — Notice, par M. de Gayffier, sur l'emploi d'une vis d'Archimède mue par une machine à vapeur, pour l'alimentation du même canal, VI, 1 à 18. — Notes, par M. Ad. Lamarle, sur les travaux exécutés pour l'alimentation du même canal, X, 1 à 87. — Alimentation des canaux à point de partage aux États-Unis, VI, 267; — du canal de jonction des océans Atlantique et Pacifique, XIII, 216, 227, 237, 239, 245, 247; — du canal du Nivernais; ouvrages destinés à recevoir les ruisseaux affluents, XV, 83. — L'alimentation doit être réglée de manière à ce qu'elle n'entrave pas la marche des bateaux, XVII, 17, 71, 142, 154, 155. — (Dépense d') d'un canal par un réservoir, XVIII, 255. — *Voir* Machines, Pertes d'eau, Réservoirs.
— des machines de chemins de fer. — Dépense d'établissement (chemin de fer d'Orléans), X, 144; (chemins allemands), 453. Dépense d'exploitation (chemins allemands), 311.
— des chaudières à vapeur par des eaux acides; dangers qui en résultent, IV, 186.
Alleghany, rivière, VI, 253.
Allemagne (chemins de fer d'). — Statistique, IX, 273 à 358; X, 257 à 458. — Machines, XIII, 6. — Circulation, XIII, 12, 13, 27. — Fortes pentes, XIV, 27 à 56.
Allen, VI, 325.
Allevard (fers d'), XIII, 118.
Allier. — (Crue de l'), VI, 252. — Observations sur le régime de cette rivière, XVI, 332, 333.
— (Affluents de l'); pente; développement, 332.
Alliot, IV, 203.
Allix, XI, 64.
Alluvions. *Voir* Vase :
— (Moyens d'arrêter la marche des), XII, 150, 159, 182. — Influence des matériaux charriés par les affluents d'un fleuve sur la position du lit de ce fleuve, XIII, 131, 136.
— en Hollande, XII, 195, 201, 202, 207, 208, 213, 215, 217, 230, 231. — Loi de leur formation, 226. — Endiguement, 228. — Concessions, 231. — Culture, 232.

Alluvions (*suite*) :
— du Pô, XIII, 130, 132. — Formation, 137, 140, 145, 147, 167, 168, 169, 170. — Mesure de leur avancement dans la mer, 172, 188, 190.—Volume annuel, 174. — Mesure de l'exhaussement de la vallée du Pô, 185. — (Propriété des), 191. — Impôt, 191. Plantations, 148.
— produites par les affluents de la Garonne, XVI, 4, 5.
— produites par la Garonne. Composition et épaisseur, 8, 17. — — Iles qu'elles ont formées, 9. — Manière dont elles se déposent au fond du lit, 13, 17. — Position du thalweg par rapport aux hauts fonds, 35.
— produites par les travaux défensifs de la Garonne : à quelles conditions abandonnées aux riverains, 70. — (Marche des), 79, 82, 126.—Plantation, 79, 82, 90. — Propriété, 91 à 97, 136. — Étendue et valeur, 106.
— produites par un débordement de la Loire, 332.
— Droit d'alluvion, XVIII, 302, 306, 325, 333.
Altenbourg. *Voir* Leipzig, Zwickau.
Altona (chemin de fer d') à Kiel, travaux, X, 405; exploitation, 407. — Embranchement sur Gluckstadt, concession, 407. — *Id.* de Rendsburg à Neumunster, concession, 408. — *Voir* Flensburg, Schleswig.
Alumine (silicate d'), son existence détermine la vertu pouzzolanique d'une argile, IV, 135.
Aun (conservation des bois), VI, 33.
Amarrage des câbles des ponts suspendus (système d'), XV, 224; XX, 267.— Amarres, III, 345.
Amazones (fleuve des), VI, 253.
Amélioration de canaux : Influence sur la dépense de traction, XIV, 164; — sur la valeur du fret, 165, 172; — sur le prix total du transport, 173, 175, 207, 208; — sur la fréquentation, 209 (tableau); — sur le produit des droits de navigation, 210 (tableau). — De l'exécution des travaux par l'état ou par des compagnies, 192. — Causes des imperfections des canaux de 1821 et 1822, 194. — (Des dépenses des travaux d') dans leurs rapports avec le trésor public, 196, 212.
Amélioration de rivières. *Voir* Approfondissement :
— en Hollande (projets d'), XII, 214. — Projet adopté pour l'amélioration de la navigation de l'Yonne, V, 241.
— que nécessiterait le percement de l'isthme de Panama, XIII, 215, 218, 223, 239, 240, 244.
— Amélioration de la Saône, IX, 8 à 47; — de la Garonne, XVI, 1 à 157. — Canal creusé dans un banc de gravier pour en déterminer l'affouillement, XVI, 67.
Amendes à la charge des entrepreneurs de travaux de route. I, 118.
Amérique.— Travaux publics, VI, 245 à 329. — Mœurs, caractères, etc., 326.
Amortissement. *Voir* Droits de navigation. — Chemins de fer, X, 260, 263, 294, 333, 342, 350, 359, 383, 390, 418, 425, 429, 440.
Amsterdam.—Température moyenne, VI, 256. — (Fondation d'), XII, 195. — (Port d'), 196.
— (Chemin de fer d') à Rotterdam, IV, 385 à 393.
— (Chemin de fer d') à Arnheim, par Utrecht, travaux, exploitation, X, 382 —Prolongement sur le chemin de Cologne à Minden, projet, 385.
Anamorphose, XIX, 142, 146. Explication de ce mot, XI, 13. Principes généraux de l'anamorphose géométrique, 30. Applications, 37.
Ancres de retenue (consolidation de maçonneries souterraines), XV, 46, 49, 106.
Andrézieux (chemin de fer d') à Roanne, XIII, 6. Moyens de traction, VII, 318 à 353.
Angers; chûte du pont suspendu de la Basse-Chaîne, XX, 394.
Angles (mesure des) avec la verticale, IV, 80.
Angleterre.— Surface, population, VI, 248, 249; VII, 22. — Monnaies, poids et mesures, V, 47;

XX, 234. — Quantité annuelle de pluie, VI. 261. — Travaux maritimes, XVII, 285 à 299. — Introduction de la navigation à vapeur, VI, 226. — Durée des bois et des fers, XVII, 303 à 306.
— Canaux, VI, 263; XIX, 28, 40, 103, 120. — Canaux souterrains de Worsley, près Manchester, extrait d'un mémoire de MM. Henri Fournel et Isidore d'Yèvre, V, 164 à 210. — Observations sur l'élévation des droits de navigation, XIV, 147. — Comparaison des canaux anglais et français, XIV, 154. — Rapport entre la population et la longueur des canaux et chemins de fer, VI, 320. — Concurrence des canaux et des chemins de fer, XIX, 38, 43, 53, 117, 122, 123 (tableaux).
— Chemins de fer, VI, 286; XIX, 104, 116. — Observations, par MM. Paul Michelot et Aug. Bousson, X, 88 à 120. — Notes, par M. Malézieux, XVII, 257 à 284. — Emploi de la pression atmosphérique comme force motrice, V, 47; IX, 137. — Accidents, V, 247. — Dépenses de construction, IX, 151. — Tarifs, 157. — Dépenses d'exploitation et d'entretien, 169, 192. — Produits, 202, 271. — Circulation, 214. — Longueur exploitée, 272. — Intervention de l'état dans l'exploitation, XVIII, 117 à 128.
— Routes. — Extrait d'une brochure sur le roulage et les routes par M. Berthault-Ducreux, VI, 237 à 240. — Deuxième note sur les routes et le roulage, par M. Berthault-Ducreux, VII, 16 à 120. — Tarif des poids des voitures II, 321. — Avantage de l'affectation des droits de barrière à l'entretien des routes, III, 72. — Prix des matériaux, VI, 139. — Rapport entre la main-d'œuvre et les matériaux, VI, 140. — Longueur des routes pavées, à barrière, etc., VII, 76. — État des routes, VII, 27, 64, 104, 118. — Circulation, XIII, 26. — Pavage des rues, XVII, 299 à 302. — Pavage et macadamisage des chaussées de Londres et de Paris, XX, 1 à 264.
Anguison (ruisseau de l'), I, 5.
Anhalt (chemin de fer d') en Prusse et en Saxe, X, 336, 401. Circulation, XIII, 27.
Anselin, II, 42.
Ansted, XX, 148.
Anthracite. *Voir* Combustible.
Anvers (chemin de fer), VI, 229. *Voir* Bruxelles.
Anzin. — (Chemin de fer d') à Abscon; rapport sur la rupture d'un essieu de locomotive, X, 245. — (Explosion d'une machine à vapeur aux forges d'), XI, 333.
Apenrade. *Voir* Flensburg.
Appareil. *Voir* Bourriquet, Chaudières, Indicateur, Locomotives, Machines, Manomètres.
— pour travailler sous l'eau, XV, 268.
— à mortier (comparaison de divers), VIII, 315.
— à bétonner sous l'eau, I, 247. — Comparaison de divers appareils à bétonner, VIII, 321.
— d'injection, III, 105.
— pour imprégner les bois, X, 446.
— de ventilation, XII, 84.
— de Klein, pour l'emploi du bois et de la tourbe au chauffage des locomotives, IX, 339; X, 293, 413.
— pour la construction des voûtes biaises. Limite d'application, XV, 235. — Voûtes construites suivant l'appareil hélicoïdal, 236. — Appareil hélicoïdal, XVII, 257.
— employé pour la réparation du pont de Suresnes, III, 397.
Approfondissement du lit des rivières, I, 360, 363, 364. — (Note sur divers systèmes d'), XII, 359.
Approvisionnement. *Voir* Alimentation.
Aqueducs. *Voir* Conduite, Ponts, Servitude. — Canal du Centre, I, 206. — Canal du Nivernais, XV, 7, 83, 85, 110, 111. — Chemin de fer d'Orléans, X, 137. — Chemins de fer anglais, 92; — allemands, 290, 388, 419.
— siphons, XIII, 153.
— en bois, XX, 340.
Arago, III, 186; IV, 158, 216; V, 307; VI, 284, 325.

Abbeoath :
— (Port d'), XVII, 295.
— et Forfar (chemin de fer d'), XIII, 26; XIX, 125.
Arcs :
— en fonte ou en bois (études théoriques sur la résistance des), par M. Bresse, XV, 150 à 193.
— en pierre; emploi dans les ponts biais, XV, 237; comparaison avec les arcs en fonte, 242.
— en tubes elliptiques. *Voir* Ponts en fonte.
Ardant, XV, 155, 184.
Ardèche (chaux hydraulique de l'), XIX, 200, 201.
Ardennes :
— (Calcaires hydrauliques des), XI, 379. — (Pouzzolane naturelle non volcanique des), XII, 127. — (Gaize des), XIV, 98.
— (Canal des) : — Dépenses de construction, longueur, 156. — Tonnage, 158. — Produit des droits de navigation, 158, 210. — Tarif, 169, 207. — Maximum possible du tonnage, 171. — Intérêts de la dépense de construction et dépenses d'entretien, 171. — Portion de la dépense totale annuelle afférente à une tonne, 191. — Prix actuel du transport; réduction possible au moyen de travaux d'amélioration et d'abaissements de tarif, 207. — Droits de navigation; hypothèses diverses de réduction, 207. — Valeur de ce canal pour le pays dans diverses hypothèses, 211.
Ardrossan and Johnston (chemin de fer d'), XIII, 26.
Argile :
— Couleur et texture ordinaire des pierres qui la contiennent, XI, 384. — Impossibilité d'assigner systématiquement la place des calcaires argilifères dans chaque formation géologique, 382, 384. — (Présence de l') dans les roches du Cantal, XII, 20, 24, 30, 75, 94. — Argile pouzzolanique, I, 367. — (Indices des propriétés pouzzolaniques dans l'), IV, 135. — Cohésion; influence du contact de l'air, XV, 13, 32, 59, 67, 71. — Moyens de prévenir le gercement; revêtement en pierres sèches; crépissage en mortier, 71, 72. — Étanchement des canaux creusés dans le sable au moyen d'argile délayée, II, 20. — Emploi aux corrois d'étanchement, XIII, 291.
Arles :
— (Marais d'); dessèchement; observations y relatives, XVI, 171, 180, 181, 183, 184.
— à Bouc (canal d') : — Longueur, XIV, 156. — Dépense de construction, 156. — Tonnage, 158. — Produit des péages, 158, 210. — Tarif, 169, 207. — Maximum possible du tonnage, 171. — Intérêts de la dépense de construction et dépenses d'entretien, 191. — Portion de la dépense totale annuelle afférente à une tonne, 191. — Prix du fret; réductions possibles, 207. — Droits de navigation; diverses hypothèses de réduction, 207. — Accroissements possibles du tonnage, 209. — Valeur de ce canal pour le pays dans diverses hypothèses, 211. — Tranchée ouverte dans le plateau de la Lègue, VII, 289.
Armançon (l') afflue de l'Yonne, I, 6, 69. — Sources, XII, 140. — Régime, 162. — Moyen d'améliorer ce régime, 165.
— (Vallée de l'), XII, 146. — Constitution géologique, 161.
Armatures des chaudières à vapeur, IV, 196, 198, 218, 242. — Calcul de leur résistance, 207. — Leur utilité, X, 230, 233. — Explosions provenant de la disposition ou du défaut des armatures, XI, 344; XIII, 371.
Armée (emploi de l') aux travaux publics, V, 375; XIII, 301, 304.
Armsberg (d'), XIV 27, 35.
Arnheim (chemin de fer d') :
— à Amsterdam, travaux, exploitation, X, 382.
— à Duisburg sur le chemin de Cologne à Minden, projet, 385.
Arnoux, II, 210, 238; XII, 261; XIII, 124, 200; XVIII, 268.
Arras (explosion d'une chaudière à), IV, 166.

Arrosage des routes, XIII, 98.
— Utilité, XX, 134.—Voitures, 33, 42, 168, 218, 227 et Pl. 190.—Prix de la voiture, 168.—Contenance, 168, 169, 218. — Étendue de chaussée arrosée par voiture, 33, 168, 169, 218. — Quantité d'eau employée, 54, 169, 218. — Dépense, VII, 84; XIII, 105; XX, 42, 136, 166, 180, 181, 219, 220.— Prix de l'eau, XX, 139, 170, 218. —Nombre de jours, 170.— Prises d'eau, 107, 167, 218 — Cahiers de charges, à Londres, 251, 255. — Taxe, à Londres, 170. — Arrosage à la lance, 109. — Dans quel cas on doit procéder à l'arrosage, VII, 111, 112.— Détails sur le service de l'arrosement dans Paris, XI, 278. — Arrosage des rues de Dublin, XIII, 100. — *Voir* Humidité.
Arrowsmith, VII, 268; XI, 333.
Arsenaux maritimes. *Voir* Boulangerie, Fours, Grues, Montures.
Arthur, III, 217.
Arvet. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Aschaffenbourg, X, 430.
Assby de la Zouch (canal d'), XIX, 120.
Ashton et Oldham (canal d'), XIX, 120.
Asnières (pont d'); chemin de fer de Saint-Germain; dépense, VI, 304.
Asphalte, XX, 203.—Asphaltes entrant dans la composition des mastics bitumineux, XIX, 243, 245, 263, 264, 272, 273, 275, 276. — Prix du kilogramme, 283. — Asphalte de Seyssel, XX, 41.
Asphyxie par le pyroxile et la poudre de guerre, XV, 123. *Voir* Aérage.
Assainissement :
— des étangs, XVII, 307. — (Procédés, pour l'), 320 à 332.
— de Paris (détails sur l'), XX, 211 à 221. — Dépense par tête d'habitant et par mètre quarré à Londres et à Paris, 220 (tableau). — Enlèvement des immondices à Londres, 250.
Assèchement :
— des maçonneries d'un pont-aqueduc, XVIII, 18; — d'un pont en charpente, X, 340.
— de maçonneries souterraines, XII, 96, 100, 110; XV, 57, 58, 63; — de voûte souterraine : dépense, XVI, 276, 277; procédés, 301, 303, 319; — de galerie souterraine, X, 377; XVI, 311; — de tranchée, IV, 281 à 291; XV, 28.
— des routes en empierrement, IV, 48; XIII, 96; XX, 36, 133, 139. *Voir* Ruisseaux.—(Règles pour l') des routes anglaises, VII, 31. — Chemins de fer anglais, X, 92 — Chemin de fer de Paris à Orléans, 131.
Association :
— (Avantages de l') en matière de travaux défensifs contre les cours d'eau, XVIII, 298.—On ne peut attendre de grands avantages des syndicats actuels, pourquoi, 298, 309.—Nouveau système d'association proposé : principes d'administration, 327.— Avantages de ce système, 331.— Objections, 338. — Étendue territoriale d'une association, 342. — Difficultés que présentera l'organisation première des associations, 336.
— en matière de canaux d'irrigation. — Difficultés qui s'opposent à la formation d'associations volontaires, XX, 377. — Associations forcées, 381.
— (Esprit d'), XIX, 93; ce qui le retarde, 86.
Assurances. — Chemins de fer allemands; dépense, X, 326, 374, 433, 455. — Projet d'assurances mutuelles contre les dommages causés par les cours d'eau, XVIII, 300, 319, 322, 339.
Ateliers :
— ambulants (routes); sont adoptés en Angleterre par l'école de Telford, VII, 98, 119.
— pour les pauvres en Angleterre, XX, 107, 165, 171, 173, 196, 177.
— insalubres (droit administratif), IV, 31.
— et dépôts de machines des chemins de fer. Dépense d'établissement, IX, 298; X, 91, 144, 349,

371, 374, 387. — Ateliers des chemins de fer anglais, XVII, 257; — américains, XIV, 11.
Atrato, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 313.
Attache :
— des waggons, V, 280; — des voitures sur les chemins de fer; système à préférer, XII, 295 Séparation instantanée des voitures en cas d'accident, 302.
— du cheval à un waggon à bascule, XIV, 290.
Aube (calcaires de l'), VII, 263.
Aube, rivière. — Sources, XII, 140. — Régime, 162. — Constitution géologique de son bassin, 161.
Aubuisson (d'), XIV, 367; XVI, 196, 204; XX, 419. — Nécrologie, II, 114. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Augsbourg (chemin de fer d') :
— sur la Saxe, travaux, X, 427; exploitation partielle, 430; embranchement sur Bayreuth, projet, 430.
— à Lindau sur le lac de Constance, projet, 427, 429.
— à Munich, 271, 431. *Voir* Munich.
Augusta. *Voir* Charleston.
Aune (bois d'); absorption de pyrolignite de fer, VI, 27, 41, 45.
Autriche. — Superficie, VI, 248. — Monnaies, poids et mesures, conversion, X, 273. — Statistique des chemins de fer, IX, 273 à 358; X, 276 à 305 — Concessions aux compagnies; clauses et conditions, X, 258. — Lignes exécutées par l'état, 264. — Longueur totale, 259. — Mesures de sûreté, vitesse, 259.
— Chemin du Nord, dit de l'Empereur Ferdinand, sur la Saxe, la Prusse et la Pologne. Détails historiques et statistiques, IX, 306 à 323; X, 271, 272. Travaux, X, 280; exploitation, 291. Prolongement sur Prague et sur Dresde : travaux, exploitation partielle, 297, 301, 397. Jonction avec les chemins de fer prussiens, 315, 321.
— Chemin de fer sur la Bavière, 430.
— *Voir* Budweiss, Pilsen, Prague, Vienne.
Autun (cylindrage des routes de l'arrondissement d'), VI, 330.
Auxiliaires (routes), XIV, 126. — Cas où il y a lieu de les employer, VII, 112. — Proportion dans laquelle ils doivent être adjoints aux cantonniers, X, 181.
Avallon. — Distribution d'eau, XX, 412. — Position topographique et géologique, 434.
Avant-radier de l'écluse de Cherbourg, III, 109.
Avril, XIX, 225.
Avrillé (explosion d'une chaudière à vapeur à), IV, 168.
Aylesbury (chemin de fer d'), XIII, 26; XIX, 125.
Aynard. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Azergues (pont provisoire sur l') à Lozanne, IV, 377.
Aziscourt (explosion de la chaudière de la machine à vapeur d'), près d'Abscon (Nord), IV, 220.

B

Babonneau, XX, 208.
Bade (grand duché de). — Monnaies, poids et mesures; conversion, X, 274. — État des chemins de fer en 1844, 429. — Jonction avec le Wurtemberg, 437, 451; — avec Francfort et la Hesse, 449. — Bains de Bade, 441.
Baden (tunnel, viaduc et station de) sur le chemin de fer de Vienne à Glognitz, X, 281, 282.
Bagages (service des) sur les chemins de fer anglais, XVII, 261. Tout le bagage que le voyageur ne peut garder sur lui, paye, sur le chemin de fer d'Augsbourg en Saxe, X, 430. *Voir* Tarif.
Baies. Influence de leur contour sur le ressac, XVII, 355.
Bail d'exploitation de chemins de fer, X, 279, 299. *Voir* Baux.
Bailey. Topographie de l'isthme de Panama, VII, 282, 285, 286, 290, 291, 293, 300; XIII, 224.

Baillet, VII, 106.
Baily. Lettre à M. Michel Chevalier sur la jonction des océans Atlantique et Pacifique par les eaux de Nicaragua, XIII, 234. — Observations sur cette lettre, 244.
Bajoyers courbes, XIII, 198.
Balais pour draguer, XII, 362.
Balayage des routes :
— Utilité, XX, 174, 177, 178. — Dépense, 103, 107, 109, 136, 173, 179 à 181, 216, 236 — Balayage à la main; quantité de travail produit, 107, 173, 215; personnel, 215; inconvénients, 174.— Avantage des balais de grande dimension, 107, 134. — Balais; description, 172. — Balayage à la main et par des machines; lequel est préférable, 33, 54, 102 à 106, 134, 172, 176; dépense comparée, 236 à 239.— Arrosage préalable, 107, 108, 135, 174, 238, 255.— Machines à balayer, IV, 356, 366; discussion, XX, 174; travail, 176, 237, 238, 239; poids, 102; prix, 178; description, 173; nombre à adopter, 102, 177; villes où elles fonctionnent, 101, 110, 176; obstacles à leur adoption, 110, 111.— Balayage à Paris : est à la charge des riverains, 215; fréquence, 181; évaluation de la dépense en résultant, 215.—Balayage à Londres : clauses et conditions, 249; le balayage des trottoirs est à la charge des riverains, 109.
— en empierrement, VI, 138; XIII, 92, 93, 97, 98, 101.— (Mémoire, par M. Dumas, sur le système de), I, 257 à 279.— (Note, par M. Pasquier, sur le), IX, 387 à 390.— (Système du); son influence sur l'usure des routes, IV, 300, 324; XI, 271, 272, 277; ses résultats économiques, IV, 325. — Cas où le balayage est avantageux, VII, 112, 113, 116.
Baldwin, VI, 325.
Bale. *Voir* Strasbourg.
Balguerie-Stuttemberg, VIII, 287, 296.
Balise, rivière de l'Amérique centrale, VII, 278.
Ballast :
— en gravier, IX, 288, 308; — en briques cassées, X, 447. — (Rigoles pratiquées dans le), X, 92. — Dépense, IX, 297; X, 135, 370, 402, 442, 453.— Épaisseur, X, 420, 450; XIV, 15.— Moyen propre à le fixer, XI, 276. — Dangers d'un tassement inégal ou incomplet, et d'une trop faible épaisseur, XII, 268. — Chemins de fer anglais, X, 97.
Baltimore (chemin de fer de) :
— à l'Ohio. Courbes, VI, 281. Hauteur franchie, 322. Longueur, 324. —(Extrait et traduction d'un mémoire de M. Ghega sur le), par M. Ducros, XIV, 1.—Description sommaire du tracé, 3. — Construction du chemin; ouvrages d'art, 9. — Constructions accessoires; stations; maisons de gardes, etc., 10.—Voie, 11.—Dépenses de construction, 15. — Dépenses d'exploitation; recettes, 16.— Tarifs; détails d'exploitation, particulièrement en ce qui concerne les fortes pentes, 18.— Combustible; entretien des locomotives, 23.— Matériel, 24.
— à la Susquehannah. Rails, XIV, 14.
Baltique (chemin de fer reliant la mer) avec la mer du Nord, X, 405, 409.
Bamberg (chemin de fer de) :
— à Augsbourg, travaux, exploitation partielle, X, 427, 429, 430.
— à Francfort-sur-le-Mein, études, 430.
— a Gestungen et à Cassel, par Cobourg, Hildburghausen et Meinungen, projet, 356, 401.
Bancs. *Voir* Alluvions.
Banquettes.— Chemins de fer, largeur, X, 435, 445. — Digues du Pô, XIII, 148.— Canaux, 216.— Routes, V, 376.
Barbacanes, XV, 57, 59, 63.
Bardonnaut, VIII, 378; XI, 308. Examen de ses écrits sur les frais d'entretien et l'usure des routes en empierrement, X, 147 à 150, 159, 162, 169, 174.
Barlow, X, 255; XIII, 122.
Barnsley (canal de), XIX, 120, 122.

Baromètre à siphon destiné à la mesure des hauteurs (description d'un nouveau), par M. Lefranc, XII, 316. — Baromètres employés sur les chemins de fer atmosphériques, VII, 145. — Expériences barométriques, 146 à 154. — Observations barométriques faites à Agen, XVI, 52, 156; — à Montbrison, 325.

Barrage :

— Barrages fixes à hausses mobiles exécutés sur la rivière de l'Isle: 1° Notice par M. Thénard, II, 45 à 54; 2° Extrait du rapport d'une commission d'inspecteurs généraux et divisionnaires, M. Cavenne, rapporteur, 54 à 61; 3° Expériences sur la manœuvre de ces barrages par une commission d'ingénieurs, 61 à 65; 4° Observations sur ce système de barrage, par M. Vauthier, 66 à 75.

— Barrages à fermettes mobiles. Mémoire, par M. Chanoine, sur les échappements employés aux barrages de l'Yonne, V, 241 à 264. — Note, par M. Ch. Poirée, sur le système d'échappement appliqué au barrage de la Morue, sur la Seine, V, 264 à 273. — Notice, par M. Legrom, sur l'échappement et l'immersion spontanée des poutrelles des barrages mobiles, XII, 239 à 251. — Emploi des barrages mobiles pour scinder les grands biefs des canaux, II, 2. — Emploi sur la Saône, IX, 10, 43.

— Barrage automobile du pont de la Prade, à Riom (note, par M. Aynard, sur le), III, 231.

— Inconvénient des barrages, XII, 166. — Effet sur le mouvement des eaux, XV, 141, 147. — Influence du barrage d'Épineau sur le débit de l'Yonne, I, 52, 72, 76.

— Barrages sur la Scarpe, II, 131, 135. — Barrage pour la restauration de l'écluse du port de Cherbourg, III, 95, 101. — Barrage partiel avec passe de navigation (Saône), IX, 31. — Barrages en terre employés à l'étanchement des canaux, IX, 237. — Barrages en Hollande; XII, 212, 222. — Barrage éclusé à grandes dimensions, XIII, 170. — Barrage des bras secondaires de la Garonne; procédés, XVI, 80, 81. — Barrages proposés pour régulariser le débit de la Loire en temps de crue, 340. — Barrage en graviers et en fascinages, XX, 341, 345.

— Barrage employé au déblai des parties dangereuses d'un souterrain, XII, 102. — Barrage établi dans les dunes, XIV, 224.

Barrande, II, 43.

Barres. — Approfondissement, XII, 362, 364, 367. — Barre du Chagres, XIII, 210. — Barre formée dans le lit de l'Adour, XIV, 243.

Barres de fer (suspension en) : comparaison avec le fer en rubans, III, 371.

Barrières :

— Chemins de fer, X, 101, 453; XII, 273.

— (Routes à) de dégel, II, 421 à 432.

— (Routes à) en Angleterre. — Origine, VII, 20. — Sont administrées par des *trusts*, *ib.* — Longueur, 27, 76, et 120, tableau n° 1. — Nombre des *trusts*; leur ressort, 41, 82, 120 n° 6. — Dépenses d'entretien des routes à barrières, tableaux, 42, 76 à 82, 120, n°s 1 à 9. — Dettes, 39, 42. — Montant des péages, 82, 86, 120, tableau n° 5. — Nombre des barrières dans chaque comté, 82 et 120, tableau n° 5. — Leur état défectueux est attribué à la mauvaise administration des *trusts*, 24, 67 à 70, 93, 117. — On réclame universellement la centralisation des *trusts*, 25, 26, 28, 30, 36 à 39, 43, 90. — Résultats avantageux de cette centralisation pour les routes du district nord de Londres, 44, 84. — Chaque *trust* doit publier annuellement le compte de ses dépenses, 93. — Projet de remboursement de leur dette, 47. — Projet d'organisation des routes à barrières et des routes paroissiales sous une administration commune, 49. —

Influence des chemins de fer, 39. — Élévation des droits de barrière relativement aux autres moyens de transport, 46. — Opinions sur la suppression des barrières, 37 46, 92, 119; XIII, 89. — Les droits de barrière ont pour effet de proportionner les ressources des routes à leurs besoins, III, 72. — *Voir* Écosse.

Bartavelle, XVI, 61, 155.

Basingstoke (canal de), XIX, 120.

Bass, XVII, 274, 276.

Bassin. *Voir* Caissons, Débit, Épuisement, Étanchement, Fondations, Radier.

— Notice, par M. Noel (Charles), sur la construction des trois bassins de radoub du port de Toulon, XIX, 175 à 224. — Dimensions des trois bassins, hauteur d'eau sur le seuil, 178, 185, 198. — Cube de béton employé, 214. — Grand bassin des canaux souterrains de Worsley, V, 166, 196. — Bassins du bief de partage du canal du Nivernais, XV, 5. — Bassins de retenue dans les gorges des montagnes, XVIII, 297.

Bassovizza (Autriche), X, 281.

Batardeau : — pour la restauration de l'écluse du port de Cherbourg, III, 104; — insubmersible, 95, 98; — mobile, 99; — en sable, 109 — (Essai d'un) aux travaux du port du Croisic, XV, 266. — Du remplacement des batardeaux de marée par des appareils à air comprimé, 314. — Système employé pour la fondation du pont de Menat, XVII, 231. — (Fondation par); comparaison avec la fondation par caisson, XVIII, 136, 152, 162, 163. — Batardeau en béton, XVIII, 134, 136; 164, 166; XIX, 184, 212; — en argile, XVIII, 147, 151; — en gazon et en argile, 153, — en terre grasse mêlée de bruyères, XIX, 189, 190, 215, 219 — Rupture, déblaiement, 216.

Bateau. *Voir* Convoi, Mouvement commercial, Navigation, Vitesse.

— à air employé au port du Croisic à l'extraction des roches sous-marines. — Description, XV, 270. — Calculs relatifs à l'établissement du bateau : dimensions de la chambre de travail, 271; puissance nécessaire pour obtenir une compression rapide de l'air intérieur, 274; altération de l'air contenu dans la chambre de travail, 282; échouage du bateau sur les rochers, 286; mise à flot du bateau à la fin de chaque séance, 292. — Détails de construction de l'appareil, 299. — Observations sur la manœuvre, 306. — Dépense, 311. — Observations générales, 313.

— Bateau-porte en fer pour fermer le bassin du radoub n° 3 du port de Toulon, XIX, 222. — Autre bateau-porte inventé par Groignard, 223.

— Bateaux dragueurs, XII, 361.

— Bateaux à hélice, XVII, 288.

— Bateaux sur les canaux. — Stationnement aux écluses; distance à prescrire, XVII, 20. — Ordre à suivre au passage des écluses doubles, 37. — Temps employé au passage d'une écluse comparé à la durée de l'éclusée, 75. — Leur marche sur les canaux à petite section est plus rapide que sur les canaux à section moyenne, 134. — Tenue d'eau des bateaux sur le canal du Centre, I, 205 (tableau).

— Bateaux employés pour l'exploitation des mines de Worsley. — Bateaux à bennes (tub boats), V, 176, 178. — M. Boats, 177, 179, 194, 203, 205. — Narrow boats, 179, 202, 205. — Flats, 201, 204, 207. — Lighters, 202, 205. — Halage, 179, 194. — Détail de la dépense, V, 194.

— Bateaux en usage sur l'Yonne, I, 20; — sur la Garonne, XVI, 62; — sur le Pô et sur le canal de Pavie; capacité; dimensions; marche; vitesse; nombre; frais de traction, XIII, 196, 198.

Bateaux à vapeur. *Voir* Chaudières, Navigation, Permis.

— Bateaux circulant sur la Saône et sur le Rhône, V, 10 à 46. — — Bateaux sur la Saône, IX, 7.

Bateaux à vapeur (*suite*) :
— Premiers essais, VI, 325. — (Nombre de), aux États-Unis, 325. — Mesures de sûreté, XIII, 372. — Épreuves des chaudières; conditions particulières à prescrire, III, 244 — Poids du chargement de charbon, XVIII, 97. — Bateaux omnibus à Londres, XIX, 3.
Batiments pour le service des chemins de fer. — Frais d'établissement en bloc, X, 277, 308, 319, 323, 329, 330, 336, 347, 353, 375, 383, 387, 442, 453. — *Id.* par kilomètre, 458, tableau n° 1, col. 9. — Frais d'entretien, 279, 284, 296, 309, 326, 342, 349, 354, 362, 363, 433, 448; récapitulation, 458, tableau n° 4, col. 19. — *Voir* Gardes (maisons de).
Battadizza, ce que c'est, XIII, 148.
Battage de pieux, I, 220; XIX, 185, 186. — (Travaux de la Garonne); procédés: détails des dépenses, XVI, 83 à 85. — Établissement d'un fond artificiel dans les endroits où se trouve le tuf, 84. — *Voir* Pilotage.
Baudart, XX, 210.
Baude, VIII, 133; XII, 261. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Baudot, XX, 435.
Baudre (de), VIII, 274; travaux de la Garonne, XVI, 65, 69 à 73, 103, 132.
Baumgarten, XIII, 27. — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.) pour son mémoire sur l'état des chemins de fer allemands en 1844, XII, 374. — Mention honorable pour sa notice sur le moulinet de Woltmann destiné à mesurer la vitesse de l'eau, XVI, 373. — Médaille de 600 francs pour son mémoire sur la Garonne, XVIII, 376. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Bautzen, X, 313, 396. — (Station de), 397
Baux d'entretien de chaussées pavées (comparaison de différents), I, 111.
Bavière. — Monnaie, poids et mesures; conversion, X, 274. — Chemins de fer, IX, 333 à 358; concessions; clauses et conditions, X, 263; état en 1844, 427. — Chemin de fer de jonction avec la France, 435; — *Id.* par la Prusse, 385; — avec la Saxe, 393, 401, 427; — avec la Hesse, 401, 435; — avec la Prusse, 401; — avec l'Autriche, IX, 328; X, 430; — avec le Wurtemberg, 436. — *Voir* Ludwigshafen, Munich, Nuremberg.
Bayard de la Vingtrie, II, 143.
Bayle, XIX, 222.
Bayreuth. *Voir* Augsbourg.
Bazaine. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Beaudemoulin, XVIII, 129, 130, 133, 156, 160. — Mention honorable pour son mémoire publié en 1839, sur les mouvements du pont de Tours et sur les moyens employés pour consolider les fondations de ce pont, I, 2. — Mention honorable pour son mémoire, publié en 1841, sur quelques procédés, outils, machines, etc., employés à la construction du radier en béton du pont de Tours, IV. 395. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Beaufoy, XIV, 331.
Beaumont-sur-Sarthe (pont suspendu de), XV, 205.
Bèches pour repiquage de pavés, VIII, 390.
Becquey, VIII, 262, 270, 279, 292.
Béguin, XVIII, 259, 260.
Behr (de), VI, 2.
Bélanger, XV, 361.
Belgique :
— Assiette des droits de péage sur les canaux, VI, 280. — Comparaison des prix de transport par chemin de fer et par eau, tableau, XII, 355. — Action des routes, des canaux et des chemins de fer, les uns sur les autres, XIX, 52. — Chemins de fer, V, 129, 275, 228, 285; XIX, 108, 124. — Vote successif des différentes lignes, XIX, 88. — Description, VI, 188 à 231. — Dépense de construction, VI, 286; IX, 147 à 151. — Dépense d'exploitation et d'entretien, VI, 289; IX. 170, 183. — Prix de revient de la traction, VI, 291, 297; VIII, 11, 52. — Tarifs, VI, 298; IX, 158. — Prix

Belgique (*suite*) :
du transport des marchandises, XII, 343 à 353. — Produits, IX, 200. — Circulation, VIII, 50; IX, 214; XIII, 10, 11, 12, 27. — Résultats économiques, XIX, 110 à 114. — Chemin de fer de Belgique en Prusse, X, 372.
— Mouvement des transports par eau en 1834 et 1844, tableau, XII, 330. — Produit des péages de 1834 à 1846, tableau, 334. — Prix de transport, tableau, 337.
— Poids des voitures sur les routes à barrière de dégel, II, 432.
— Irrigations, XVI, 361.
Belgrand, XVI, 180; XVII, 309. — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.) pour ses études hydrologiques dans les granites et les terrains jurassiques formant la zone supérieure du bassin de la Seine, XIV, 379. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Bélidor, III, 91; XIX, 81.
Bellencontre, XI, 64.
Belleville (chaux hydrauliques de), XV, 245.
Bellinger. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Belpaire, XII, 329, 335; XIX, 53.
Bénatar, XV, 31.
Bennes (mines de Worsley), V, 176, 179, 185, 187.
Bergedorf. *Voir* Hambourg.
Bergeon, XI, 116.
Bergère, XVIII, 58, 59, 63.
Berges : — des canaux hollandais; plantations de roseaux marins, XII, 220; — du canal de Pavie, XIII, 198.
Bergis, XII, 371, 372.
Bérigny, I, 280; XII, 240. — Nécrologie, V, 1.
Berlin, X, 268. — (Prix des terrains à), 271. — Surface occupée par les stations des chemins de fer, 271. — (Stations de); courbes, 307; dépenses, 308, 336; cote de niveau, 337.
Berlin (chemin de fer de) :
— sur l'Autriche, X, 286. — Berlin-Francfort, 306; Francfort-Breslau, 313; Breslau-Kosel, 315; Kosel — chemin autrichien du Nord : 1er embranchement, 293; 2e embranchement, 321.
— à Bergedorf sur Hambourg, travaux, X, 329; XIX, 124.
— à Cassel et à Bamberg, par Halle, Weimar, Erfurt, Gotha, Eisenach et Gestungen, concession, X, 356.
— à Cœthen, sur la ligne de Magdebourg à Leipzig, X, 271, 272, 454; XIX, 124; travaux, X, 336; exploitation, 341.
— à Cracovie, par Francfort et Breslau, 306, 313, 318.
— à Dresde, par Interbock et Riesa, concession, 336.
— à Francfort-sur-l'Oder, X, 271, 272; travaux, 306; exploitation, 309; circulation, XIII, 27.
— à Glogau, concession, X, 318.
— à Kœnigsberg, tracé, 328.
— à Magdebourg, par Potsdam, concession, 330, 335, 336.
— à Potsdam, travaux, X, 330; exploitation, 332; circulation, XIII, 27; dépenses d'établissement, XIX, 129; prolongement sur Magdebourg, concession, X, 330, 335.
— à Stettin, X, 271, 272; XIX, 124; travaux, X, 323; exploitation, 325; circulation, XIII, 27; prolongement jusqu'à Stargard, X, 327.
— à Stralsund, projet, 329.
— *Voir* Halle.
Bernard, XIX, 183 à 188, 191, 192, 194, 195, 197, 198, 202, 203. — (Tonneau à mortier de M.), VIII, 302, 304, 309, 315, 317, 320. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Bernard (le général), VI, 268, 327.
Bernardino, affluent du Caïmito, VII, 302, 303; XIII, 210, 225.
Bernburg. *Voir* Cœthen.
Berry (canal du), XIX, 184. — Dimensions, pentes, écluses, VI, 265, 267. — Longueur, XIV, 156. — Dépense de construction, 156. — Tonnage, 158. — Produit des péages, 158. — Capacité de fréquentation, 159, 209. — Frais d'entretien, 170. — Intérêts de la

dépense de construction et frais d'entretien, 171. — Portion de la dépense totale annuelle afférente à une tonne, 171. — Restauration du pont-aqueduc de la Tranchasse, XVIII, 1 à 46.

Berthaud (étang), XI, 313, 314.

Berthault-Ducreux. I, 260, 270; IV, 303, 344; VI, 187; VIII, 377; X, 176, 181, 186; XIX, 60. — (Réponse de M. Vicat à une note de M.), XIV, 78. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

Berthier, XIII, 292, 293, 294; XIV, 78.

Berthollet, XVII, 311.

Bertrand de Doue, XII, 27.

Béslay, XIII, 68, 347. — (Chaudières du système de M.); explosions, X, 235; examen de ce système, 238.

Besson (de). *Voir* la table par noms d'auteurs.

Béton, Bétonnage. *Voir* Eau de mer, Fondations.

— Composition, I, 227; XIX, 186, 202; XX, 296; observation sur la composition des blocs de béton employés au port d'Alger, XVIII, 259, 279; béton avec mortier de ciment; éléments de la dépense, XX, 446. — Fabrication, I, 227, XIX, 202; XX, 296, 450; procédés employés sur les chantiers du port d'Alger, note par M. Krantz, VIII, 300 à 331; comparaison de diverses machines à béton, 321. — Transport: détail des procédés, I, 227, 232 à 241, 244, 245; détail des dépenses, 243; comparaison de différents prix de transport, 243. — Immersion, I, 227; XVIII, 133, 150, 165; XIX, 186, 189; premières applications du bétonnage sous l'eau, XIX, 181; note, par M. Vicat, sur l'immersion du béton, XI, 125 à 128; observations sur l'appareil à bétonner sous l'eau, de M. Petot, I, 247; préférence à donner aux caisses ou aux trémies, 203; manœuvre des caisses, 205, 212; retrait du béton après l'immersion, XX, 296. — Coulage, III, 111. — Dégagement des vases, I, 227; XVIII, 133. — Laitances, XIX, 189, 190, 193, 208; procédé pour les dégager, XVIII, 133; enlèvement des laitances: cuillers en tôle; pompes Letestu, XIX, 208. — Fuites; précautions pour les empêcher, XIX, 189, 205. — Compression: bateau lisseur, I, 228; damage, XVIII, 150, 165; outils à comprimer le béton, 150, 165. — Causes de perméabilité et d'inégale incompressibilité, XIX 191 à 194, 208. — Arasement, 204, 207, 208. — Inconvénient de ne pas lier les diverses couches de béton d'une maçonnerie, XVIII, 26. — Procédés de bétonnage pour l'étanchement des canaux. IX, 250. — Mode de construction du massif d'une pile de pont, XVIII, 150, 166. — Bétonnage du radier d'un bassin de radoub, XIX, 186, 199. — *Id.* des bajoyers, 187, 210, 212. — Bataideaux en béton, 184, 212. — Jet de blocs à la mer; procédé connu des Romains, XVIII, 261. — Le béton est peu propre à servir de fondation aux chaussées, pourquoi, XIX, 251. — Action de l'eau de mer sur les bétons; note par M. Vicat, VI, 233 à 236.

Bétourné jeune, XIII, 293.

Beuvron (le), affluent de l'Yonne, I, 5.

Bexbach (chemin de fer de Ludwigshafen à), travaux, X, 434; prolongement jusqu'à Saarbruck et à Metz, projet, 385.

Beyschlag, IX, 333.

Bial, XV, 118.

Bianco (canal), branche du Pô, XIII, 143, 144, 147, 168, 171.

Biberach. *Voir* Stuttgard.

Bickford (William), XIV, 81.

Bidder, XVII, 274, 278.

Bidone, XIV, 341.

Biebrich, X, 457. *Voir* Francfort-sur-le-Mein.

Biefs des canaux. — (Moyen de scinder les grands), II, 1. — Bief de partage; alimentation, III, 148. — Des longueurs de biefs

admissibles et non admissibles au point de vue de la fréquentation des canaux, XVII, 70. — Longueur minima, 74. — Relations entre la longueur des biefs et la chute des écluses, 64.

Bigarne. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Billaudel. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Billy (de). *Voir* la table par noms d'auteurs.

Bineau, VI, 289, 298; VIII, 133; XII, 261; XIII, 200. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Birkenhead (port de), XVII, 290 à 292; pl. 161, fig. 2.

Birmingham, pl. 161, fig. 4. — Voirie, XX, 113, 136, 169, 177, 230. — (Gare de), X, 103, 105, 106; XVII, 258, 260.

— (Chemin de fer de) à Londres, V, 69, 70, 335; X, 90, 91, 93, 94, 96, 100, 110; XVII, 258, 263, 266, 271; XIX, 41, 123, 125. — Dépense de construction, VI, 286; IX, 151. — Tarifs, IX, 165; XIII, 12. — Circulation, XIII, 10, 26. — Dépenses d'exploitation, IX, 169, 194. — Poids des convois, XIII, 14. — Plans inclinés, 38. — Souterrain de Kitsby, XVI, 280.

— (Chemin de fer de) à Newton, sur le chemin de Liverpool à Manchester (Grand Junction railway), V, 325; X, 100; XIII, 5, 13, 26; XVII, 267; XIX, 123, 125. — Dépense d'établissement, VI, 286. — *Idem* d'entretien, 289.

— *Voir* Derby, Glocester, Liverpool, Warwick, Worcester.

Biron (rapport sur l'explosion d'un bouilleur de chaudière dans l'établissement du sieur), X, 234.

Bitumes ou Goudrons. *Voir* Mastics.

— Recherches, par M. de Coulaine, sur l'emploi des substances bitumineuses dans la construction des chaussées, sur la nature, la composition, les propriétés de ces substances et leurs diverses applications, XIX, 241 à 308. — Composition, propriétés et qualités, XIX, 241, 262. — Bitumes factices, XX, 203. — Bitumage à froid, XX, 206, 209 — Chaussées en bitume, III, 25; XX, 58, 160, 185, 204 à 209, 231, 263; opinions des constructeurs anglais, XX, 58. — Comparaison des chaussées bitumées avec les pavages et les empierrements, XI, 276. — Trottoirs en bitume, XX, 41; réemploi, *ib.* — Ruisseaux en bitume, 193. — Pavages bitumineux, I, 89, 92. — Emploi du bitume à la réparation des lézardes dans les maçonneries hydrauliques, I, 287, 298. — Enduit en bitume pour l'étanchement d'un pont-aqueduc, XVIII, 45.

Blackfriars (pont de) à Londres, XIX, 178; XX, 5, 63, 67, 116, 147, 155.

Blackwall (chemin de fer de Londres à), V, 287; X, 96; XIII, 26; XVII, 284; XIX, 108, 125.

Blanken, XII, 213.

Blavet (canal du). — Longueur, XIV, 156. — Dépense de construction, *ib.* — Tonnage, 158. — Produit des droits de navigation, *ib.* — *Voir* Bretagne (canaux de).

Blavier, IV, 223.

Blindage, XVI, 309, 310, 314, 315, 321; — de puits; description, XI, 320; dépense, 325. — Blindages exécutés au souterrain du Lioran, XII, 72 à 77, 102, 103; dépenses, 125. — Blindages des souterrains du canal du Nivernais, XV, 19, 32; galeries blindées pour la construction des voûtes souterraines, 21, 49, 50, 51, 101. — (Enlèvement de), XVI, 317. — Blindages exécutés au souterrain de Chalifert, 263, 265, 291, 293, 295, 309.

Blochic, rivière de l'Amérique centrale, VII, 279.

Blocs :

— en moellon pour enrochement, XIX, 202.

— de grès juxtaposés; chemin de fer de Prague à Lahna, X, 304.

Blocs (*suite*) :
— de béton. *Voir* Béton, Travaux maritimes.
Bochnia, X, 287.
Bodmer, XVII, 273.
Bodmin and Waderbrige (chemin de fer de), XIII, 6; XIX, 125.
Boezem-Landen ; explication de ce mot, XII, 228, 233.
Bohwinkel (chemin de fer de) :
— à Dusseldorf et à Elberfeld, X, 358.
— à Steele, concession, 366.
— à Solingen et à Lennep, projet, 367.
Bois. *Voir* Combustible, Pavage.
— Élasticité ; résumé d'un mémoire de M. Hagen, communiqué par M. Lalanne, X, 252 à 256. — Flexion, XVIII, 53, 76; XIX, 312 à 322, 350.
— Conservation. — Procédé de M. Boucherie : rapport par M. Gueymard, VI, 19 à 48; rapport par M. Mary, XIX, 225 à 239. — Procédé de M. Bréant ; rapport par M. Payen, VI, 240 à 242. —Procédé de MM. Hutin et Boutigny, XV, 127, 128. — Procédé employé à Cherbourg, III, 116. — Préparation des bois employés pour les chemins de fer en Angleterre et en Allemagne, X, 99, 445; description de l'appareil, 446. — Enduits, XX, 292.
— Bois exposés à l'eau de mer : durée, XVII, 303; destruction par les vers, XIX, 199. — Influence de la texture des bois sur leur résistance, VI, 263. — Substitution de la fonte au bois ; examen raisonné des deux systèmes, XIX, 77.
Bois-le-Comte (de), IV, 125. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Boistard, XV, 43.
Boisvillette (de), XI, 43. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Boitard, IV, 276.
Bolton et Leigh (chemin de fer de), XIII, 26; XIX, 125. *Voir* Manchester.
Bombement des chaussées. — Opinions des ingénieurs anglais, XX, 78, 79, 156. — Influence sur la solidité des maisons, 80. — Bombement des chaussées pavées, I, 85, 127 ; — des chaussées en empierrement, V, 358; — des chaussées en bitume, XIX, 254.
Bommart. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Bonamy. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Bonfil (James). Essai de chemin atmosphérique, VII, 138.
Bonfils, VII, 11.
Bonn. *Voir* Cologne.
Bonnardel, V, 31; IX, 40.
Bonnetat, VIII, 274.
Bontoux, XVI, 329.
Booth, XIX, 44, 45, 47.
Borda, XIV, 331.
Bordas. *Voir* la table par noms d'auteurs. — (Réplique de M. Dupuit à M.) sur la mesure de l'utilité publique, XVII, 170 à 201.
Bordeaux. *Voir* Lyon. — (Pont de) ; détails historiques et techniques sur sa construction, VIII, 281 à 293.
Bordillon, VIII, 204; XX, 394, 395.
Bordures. — (Chaussées pavées), I, 94, 127. — (Routes en empierrement), V, 351.
Bormen. *Voir* Cologne.
Bornage, Bornes. *Voir* Limites.
— (Chemins de fer allemands). Dépense en bloc, X, 308, 329, 353, 419, 438, 453 ; — par kilomètre, 273. — Les bornes ne doivent pas toucher le bâtiment qu'elles sont destinées à protéger, XX, 80. — Prix, 247, 248.
Bornes-fontaines de Paris, XX, 216.
Borrel, XII, 361; XVI, 99.
Borsig, X, 269, 316, 321, 325, 341.
Bosc, XVII, 308, 309, 318, 319.
Bossut, II, 114; XV, 3.
Boston (chemin de fer de) :
— à Lowell; dépense d'établissement, VI, 285.
— à Worcester, XIV, 14.
— à Providence, 14, 26.
— à Albany, passage des fortes pentes, 21.
Bouchardé (note, par M. Guillet

sur les inconvénients de la) dans la taille des pierres, IV, 292.
Boucher. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Boucher de la Rupelle. *Voir* Chanoine.
Boucherie (conservation des bois par le procédé de M.), V, 286; VI, 19, 241; XIX, 225 à 239, 358.
Boue. *Voir* Balayage, Détritus, Ebouage, Racloir.
Bouilleurs de chaudières à vapeur; communication insuffisante avec le corps de la chaudière; dangers qui en résultent, IV, 200—Bouilleur vertical à fond mobile; inconvénient de ce système, X, 238.
Boulangé. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Boulangeries de l'arsenal de Brest. Détails sur les procédés de fabrication du pain, XIII, 67. — Récapitulation, 73.
Boulogne (chemin de fer de Paris à). — Clôtures, XIX, 363.
Bouluguet. VIII, 295.
Bourdon, IV, 188, 196.
Bourguille (de), XIII, 200. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Bourgogne (canal de), XIX. 80. — Longueur, VI, 267; XIV, 156. — Pentes, écluses, VI, 267. — Hauteurs de chute franchies, VI, 322. — Dépenses de construction, VI, 267; XIV, 156; XIX, 57, 58. — Réservoirs, VI, 270; réservoir de Grosbois, XII, 148; XVIII, 255. — Filtrations, XII, 146, 181. — Mesure de l'évaporation et de l'eau pluviale; tableaux, XX, 388, 390. — Éboulements; réparations, XV, 69, 70. — Souterrain de Pouilly, XVI, 280. — Tonnage, XIV, 158. — Produit des droits de navigation, 158, 210. — Tarif, 169, 207. — Maximum possible du tonnage, 171. — Intérêts de la dépense de construction et dépenses d'entretien, 171. — Portion de la dépense totale annuelle afférente à une tonne, 171. — Prix du fret, 173, 207; réduction possible au moyen de travaux de perfectionnement, 174, et au moyen d'abaissements de tarifs, 207. — Droits de navigation; diverses hypothèses de réduction, 207. — Accroissements possibles du tonnage, 209. — Valeur de ce canal pour le pays, dans diverses hypothèses, 211. — Utilité relative pour certaines localités, XIX, 13.
Bourgoing (de), IX, 325, 345.
Bourriquet (emploi du) comme mode d'élévation au port d'Alger, VIII, 306. — Effet utile, *ibid.* — Formule des résistances de cet appareil, 307.
Boussingault, III, 196; XV, 285.
Bousson (Auguste). *Voir* la table par noms d'auteurs.
Boutigny. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Boutisses (pavés), I, 94, 127.
Boyart (fort), XIX, 57.
Braine-le-Comte (tunnel de), VI, 213.
Braithwaite, XVII, 274.
Branches (trains de bois), I, 21.
Brandebourg, X, 335.
Brandling Junction. *Voir* Newcastle.
Bravais, VI, 263.
Bravata, ce que c'est, XIII, 155.
Bréant. Rapport sur ses procédés de conservation des bois, VI, 240.
Brecknock et Abergar (canal de) XIX, 120.
Brelles, I, 22.
Brembo, affluent de l'Adda, XIII, 133, 199
Brême (chemin de fer de) à Hanovre, projet et travaux, X, 422.
Brémontier, inspecteur général, XIV, 218, 220, 226, 228, 231, 237, 239, 242, 244, 254, 262, 263, 264, 266, 269, 271.
Brémontier, inspecteur divisionnaire, I, 123.—Nécrologie, XIV, 269
Brenne (la), rivière. — Débit à Grosbois, XII, 138. — Sources, 140. — Régime, 162. — Moyens d'amélioration, 165. — Constitution géologique de son bassin, 161. — (Vallée de la). — Surface, XII, 148. — Imperméabilité, 148.
Brenta (la), rivière qui se jette dans la mer Adriatique, XIII, 144.

Brentwood (chemin de fer de Londres à) ou Eastern Counties railway, XIII, 37; XIX, 125.
Brésil. Superficie, VI, 248.
Breslau. X, 271. — (Chemin de fer de):
— à Dresde; travaux, 314, 396. *Voir* Zwittau.
— à Francfort sur-l'Oder; travaux, exploitation partielle, 262, 313.
— à Freiburg et à Schweidnitz, travaux et exploitation, 318. — Circulation, XIII, 27.
— à Glogau, concession, X, 318
— à Oppeln et Kosel, avec double embranchement sur le chemin autrichien du nord, travaux, exploitation, 262, 271, 272, 315; 1er embranchement: Kosel-Neu-Berun-Oswieczin, travaux, 315; 2e embranchement: Kosel Oderberg, travaux, 321.
Bresse. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Brest (port de), XIII, 44; XVIII, 277, 278, 282, 286. — Bassin de radoub, XIX, 175.
Bretagne (canaux de): but de leur établissement, XIV, 158. — Inconvénient d'en affermer l'exploitation à des compagnies, 216.
Bretagne (explosion d'une chaudière du bateau à vapeur la), IV, 203.
Bréville (de), VIII, 227.
Briare. — (Canal de), XIX, 72, 97.
— (Canal de) et du Loing. Longueur, pente, écluses, VI, 267.
Bridgewater:
— (Le duc de), V, 165, 170, 197, 199; XIX, 38, 41, 43.
— (Canal du duc de), V, 165, 197; XVII, 138; XIX, 24, 43, 44, 46, 120. — Section V, 198 — Développement, *ibid* — Écluses, 200. — Bateaux, 201. — Prix de transport, 203. — Service rendu par le canal, 209. — Transport par la voiture de Worsley à Manchester, 210.
— (Canal de) et Tauton; XIX, 120.
Brieg (chemin de fer de) à Breslau, X, 315; — à Neisse, 322.
Brière de Mondétour. I, 282; XIV, 163, 164. — Nécrologie, XIX, 126
Briesen, X, 307, 308, 312.
Brighton (chemin de fer de) à Londres, X, 93; XIII, 37; XIX, 125.
Brindley, V, 170, 197, 199; XVII, 138, 139.
Brique. *Voir* Voûte. — Perd sa cohésion sous l'action de l'eau, III, 112. — Briques employées à la construction des canaux souterrains de Worsley (prix des), V, 188. — (Ouvrages en); chemins de fer allemands, X, 290, 298, 375; chemins de fer anglais, 91, 95. *Voir* Ballast — (Ouvrages en) en Angleterre, XVII, 286. — (Murs en) et bitume; détails d'exécution, XIX, 298. — (Maçonneries en) et ciment, éléments de la dépense, XX, 448. — (Pavage en) I, 90.
Brise-glaces (pont sur le Danube), X, 288.
Brise-lames, XVII, 296, 353.
Brisson II, 267, 300, 319, 343, 409; III, 134, 140; IX, 64; XV, 23, 24; XIX, 66.
Bristol:
— (Port de), XVII, 297 et Pl. 162, fig. 6.
— (Chemin de fer de Londres à) ou Great-Western, V, 274; X, 91, 92, 94, 99, 100, 104, 105, 113; XII, 367; XIII, 7, 26, 37; XVI, 280; XVII, 263, 268, 270, 271, 277, 278; XIX, 123, 125.
Brody, X, 287.
Brongniart, IV, 136.
Brooks, VII, 366, 367.
Brouette, I, 128. — Brouette balayeuse, IV, 366 à 369. — Nouveau modèle de brouettes, VI, 74 à 80 — Brouette-racloir; comparaison avec la brouette ordinaire, VI, 341 à 344. — Prix du transport à la brouette comparé avec d'autres modes de transport pour les terrassements, X, 272.
Broughton (pont de) en Angleterre; chute, XX, 404.
Brown, XVII, 291.
Brucisal, X, 436, 442, 451.
Brück, X, 278. — (Chemin de fer de) aux frontières hongroises, 282.
Bruges (chemin de fer), VI, 230.
Brühl, X, 370, 374. — (Station de), dépense, 371.

Braun, XX, 358.
Brunel, X, 445; XVII, 273, 275, 276, 281, 283, 298.
Brunings, XII, 196.
Brunn :
— (Chemin de fer de) à Prague, X, 297, 300; — à Vienne; détails d'exécution, 287; *id.* d'exploitation, 291.
— (Viaduc et ponts de), dessin, 288, 289.
— (Station de), dessin, 291.
Brunswick :
— (Duché de). — État des chemins de fer en 1844, X, 411. — Jonction avec la Prusse, 352, 416; avec le Hanovre, 416, 419.
— (Chemin de fer de) :
— à Hanovre, travaux et exploitation, X, 417, 419.
— à Harzburg, travaux, X, 411; exploitation, 415; emploi des locomotives sur les fortes pentes, XIII, 5, 30; XIV, 29 à 40
— à Magdebourg, par Oschersleben, travaux, X, 352, 416; exploitation, 354, 416.
Bruxelles, X, 381, 382. Température moyenne, VI, 256.
— (Canal de) au Rupel. — Tonnage, XII, 330. — Produits, 334. — Prix de transport, 337. — *Voir* Charleroi.
— (Chemins de fer de), VI, 188, 227:
— à Anvers, par Malines, 190. — Inauguration, 191. — Pentes et courbes, 193.
— à Mons, 190. — Inauguration, 191. — Pentes et courbes, 193, 195. — Ponts, 209. — Souterrains, 213.
— à Namur (embranchement du précédent), 196.
Bruyère, III, 257; XV, 58.
Bûche, XI, 61, 62.
Buck, X, 405.
Buckau, X, 271, 348, 349.
Bude (canal de) à Calstock en Cornouaille, XIX, 109.
Budweiss. *Voir* Pilsen, Prague.
— (Chemin de fer de) à Linz; prix d'établissement, VI, 287. — Hauteurs franchies, 322.
— (Chemin de fer de) à Linz et de Linz à Gmunden, X, 363. — Détails historiques et statistiques, par M Ducros, IX, 273 à 281.
Buffon, XIX, 350.
Buhler (de), X, 436.
Bukovar (chemin de fer de) à Fiumé; projet, X, 285.
Bunde. *Voir* Emden.
Buntzlau, X, 313, 314.
Burana (canal de), XIII, 144.
Bureau (frais de); chemins de fer allemands, X, 284, 326, 359, 364, 433, 455.
Burelle, IV, 169.
Burg, X, 335.
Burgoyne (le général), VII, 106; XIV, 123; XVII, 276. — Observations sur l'entretien des routes macadamisées, XIII, 87. — Extrait d'un mémoire sur le tirage à la poudre, XIV, 112.
Burr (ponts de M.), VI, 361, 362. *Voir* Town.
Bury, IX, 173; X, 269; XVII, 268, 273.
Buschke, III, 337, 364; XIII, 204. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Butée (murs de soutenement), II, 178, 180.
Buzay (canal de). — Destination, XVI, 163. — Écluse, *ibid.* — Hauteur légale du plan d'eau, 166, 245. — Variation des niveaux de l'eau, 180.

C

Cabedan-Neuf (canal d'irrigation de) XX, 342.
Cabedan-Vieux (canal de), XX, 339, 341.
Cables: — en fil de fer: fabrication, I, 234. — Résistance, 241; VIII, 95. — Allongement, I, 241. — Poids, longueur, dépense, X, 119, 376. — Câbles en chanvre et en fil de fer; résistance, longueur comparée, X, 361. — Câbles employés au service des puits des mines de Worsley, V, 187. — Câbles: — sans fin, VII, 332; — à deux bouts,

ibid.; — à un bout, 333. — *Voir* Machines fixes, Poulies.
Cables des ponts suspendus :
— en fils de fer. — Détermination de leur section, XV, 198; XX, 294, 333. — *Id.* du nombre des fils qui doivent composer un câble, XV, 203.—Fabrication sur place, 224, 225; XX, 273 à 279, 285. — Comparaison avec le système ordinaire, XX, 279 à 285. — Dépense comparée par kilogramme, 284, 285. — Essai des fils de fer, 288. — Vernissage des fils, 289, 297. — Dévidage des bottes, 289. — Arrimage des fils sur les rouleaux de friction et sur les coussinets, 290, 297. — Ligatures, 290, 297, 298. — Détermination du diamètre d'un câble formé d'un nombre donné de fils d'un même numéro, 294, 333 (tableau).— Détermination de la flèche provisoire, 219. — Résistance des brins au pont d'Angers, 404, 408.— Oxydation, 408.— Enduit de chaux, 406.— Tensions, 409, 410.
— en rubans de fer laminé. — Mode de construction, III, 338.— Mode d'assemblage et de montage, 342 à 354.— Résistance, 357 à 370.— Comparaison avec la suspension en barres et en fil de fer, 371 à 391.
Cabrol, XV, 315.
Cachin, IV, 276.
Cador, XVIII, 176.
Cahors (pont de), fondation, XIX, 184.
Cailloux :
— roulés; cylindrage de chaussée, XI, 297, 299.
— de carrière; comparaison avec la meulière, 309.
Caïmito, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 297, 302, 307; XIII, 209, 210, 211, 225.
Caisse, caisson :
— Caisse soupape (machine à eau), V, 184. — Caisse à patins servant au transport de la houille dans l'intérieur des mines de Worsley, V, 176. — Caisses à embarquer le charbon, XVIII, 87, 93, 95.
— Caisse pour travailler dans l'eau, III, 99. — Caisse sans fond (de l'emploi de la) comme moyen propre à travailler sous l'eau, XV, 268. — Caisses pour immerger le béton; description, manœuvre, XIX, 203, 212 et pl. 184.
— Caissons en charpente sans fond pour la fondation des piles de ponts : — Emploi et utilité des caissons, XVIII, 130, 162. — Description, 131, 138, 143.— Forme, 163. — Mise au levage et immersion, 131, 139, 144, 151, 163. — Poids, 132, 146. — Etanchement, 140, 144, 147, 148, 168. — Recépage des parties supérieures, 135. —Dépense, 135, 142, 151.
— Caissons en charpente pour la fondation des ouvrages à la mer : Vaste caisson employé pour la construction du bassin de radoub n° 1, à Toulon, XIX, 177. — Dimensions, 178. — Divisions intérieures, *ib.* — Lestage, *ib.* — Immersion, *ib.* — Charge d'épreuve, 180, 182, 183. — Poids, 180. — Filtrations, 180. — Fractures, 181, 182.
— Autre caisse employée pour le bassin n° 2, 186. — Dimensions, divisions, échouage, forme circulaire, 187. — Inconvénient de cette forme, 189. — Grand panneau servant de porte, 186, 188. — Démolition de cette caisse, difficultés surmontées, 188, 189.
— Caisses employées pour la construction des bajoyers du bassin n°3, 210 et pl. 183.— Lestage, 214. Démolition, 215, 217 — Rupture, 215 — Enlèvement des débris, 216. — Nouvelle caisse, 216 et pl. 182.
Caisses d'épargne : dépôts faits dans le département de Maine-et-Loire pour le compte des cantonniers, II, 251. — Caisses d'épargne et de retraite : personnel des chemins de fer allemands, X, 267, 283, 455. — Caisse de secours; travaux en régie, XII, 115.
Calais (amélioration du port de), VII, 7; XIX, 80.
Calands, XII, 193.
Calcaires. — Emploi dans la composition des mastics bitumineux, XIX, 243, 244. — Calcaire de Thiézac; gisement, XII, 36. — Calcaire hydraulique de la vallée

de la Garonne, XVI, 6. — *Voir* Chaux.
Caldéra. *Voir* Nicoya.
Calédonien (canal), VII, 282, 285, 305; XIX, 78. — Dimensions, XIII, 223, 226. — Agrandissement, XVII, 298.— Péage, VI, 280.
Calla, VIII, 203.
Callamand, XIX, 216.
Calvados (calcaires hydrauliques du), V, 119.
Camaluzon, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 280.
Cambis (canal d'irrigation de M. de), XX, 352, 379.
Camden (chemin de fer de) à Amboy; rails, XIV, 14.
Camions; tirage des roues, III, 301, 320.
Campine (note sur les travaux exécutés dans la), XVI, 361 à 367.
Canaux de navigation. *Voir* Alimentation, Amélioration, Bateaux, Biefs, Chômage, Dépense, Droits de navigation, Étanchement, Exploitation, Fréquentation, Gares, Passages rétrécis, Pentes, Pertes d'eau, Produits, Réservoirs, Section, Tarifs, Tracé, Transport (frais de), Vitesse. —Mémoire, par M. Comoy, sur l'alimentation en particulier du canal du Centre, et sur l'alimentation en général des canaux de navigation à point de partage, I, 129 à 209, et errata, 395.— Notice, par MM. Denoël et Comoy, sur une porte de garde destinée à scinder les grands biez, II, 1 à 17.—Moyens employés pour rendre étanche le canal Louis au droit des biefs creusés dans le sable, par M. de Pechmann, 18 à 33. — Canalisation de la Scarpe, 129. — Recherches relatives à l'alimentation du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, par M. Lamarle, III, 131 à 183. — Mémoire, par MM. H. Fournel et I. d'Yèvre, sur les travaux et sur l'exploitation des canaux souterrains de Worsley, près Manchester, V, 164 à 210.— Notice, par M. de Gayffier, sur l'emploi d'une vis d'Archimède mue par une machine à vapeur, pour l'alimentation du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, VI, 1 à 18. — Canaux américains, anglais et français; séparation du lit des canaux et des ruisseaux alimentaires, 261. Dimensions, 263. Rapport des canaux et de la population, 320. Hauteurs franchies, 322. — Mémoire, par M. Comoy, sur les inconvénients que présentent les passages rétrécis dans les canaux de navigation; suivi d'une note sur les conditions que le temps perdu au passage des écluses introduit dans la navigation; et d'observations sur l'importance des pertes d'eau des canaux que l'on doit attribuer aux fausses manœuvres, VIII, 98 à 121. — Notice, par M. Legrom, sur les étanchements du canal du Rhône au Rhin, IX, 225 à 270. — Notes, par M. Lamarle, sur les travaux exécutés pour l'alimentation du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, X, 1 à 87. — Notice, par M. Comoy, sur les travaux exécutés à l'étang de Torcy, l'un des réservoirs du canal du Centre, pour consolider le revêtement du talus intérieur de la digue de ce réservoir, XI, 312 à 327. — Terrains défavorables à l'établissement des canaux, XII, 181. — Canaux hollandais, 202, 211, 212, 217 à 224, 231. — Concurrence des canaux et des chemins de fer en Belgique; détails statistiques par M. Lambrecht, 328 à 358. — Canaux lombards : dimensions, XIII, 169, 170, 190; dépenses, 198; législation, 192. — Canaux maritimes. Projet d'un canal de jonction de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique : 1° tracé par l'isthme de Panama; rapport sur le projet de M. Garella, par MM. Fèvre, Minard et Cavenne, rapporteur, 205 à 233; 2° tracé par les eaux de Nicaragua; traduction d'une lettre de M. Baily, 234 à 243; 3° Observation sur la lettre de M. Baily, par M. Garella, 244 à 248. *Voir* Panama. — De l'emploi des réservoirs

Canaux de navigation (*suite*) : comme moyen d'alimentation des canaux de navigation; lettre de M. Comoy et réponse de M. Legrom, 285 à 291. — Mémoire, par M. Comoy, sur les conditions dans lesquelles on doit mettre les canaux de navigation pour qu'ils puissent augmenter la fortune publique. Conséquences que l'on doit en tirer pour le mode d'exploitation des canaux de France, XIV, 133 à 217. — Mémoire, par M. Charié-Marsaines, sur les travaux du bief de partage du canal du Nivernais, XV, 1 à 112. — Mémoire, par M. Comoy, sur les principes généraux d'après lesquels on doit disposer les ouvrages des canaux, au point de vue de leur fréquentation, XVII, 1 à 169. — Est-il toujours possible de donner à un canal, au moyen d'une chute d'écluse convenable, la capacité de fréquentation que l'on veut obtenir, quelque élevé que soit le chiffre de cette fréquentation, 35, 39. — Evaluation de l'utilité d'un canal, 175, 191, 196 à 202. — Note, par M. D....., sur l'évaluation du produit des réservoirs, XVIII, 253 à 256. — Leur utilité se fait sentir sur leur prolongement et jusqu'à de très grandes distances, mais s'étend peu au delà de leurs bords, exemples, XIX, 12. — Calcul des profits et pertes que peut occasionner l'établissement d'un canal, 21. — Canaux anglais : date de leur établissement; valeur à diverses époques, tableaux, 120, 122. — Recherches expérimentales sur la construction des portes d'écluses, par M. V. Chevallier, 309 à 356. *Voir* l'errata. — Comparaison des canaux avec les routes, les chemins de fer et les rivières. *Voir* Concurrence, Voies de communication.

Canaux d'irrigation : — Nature des terrains où il est possible de les établir, XII, 149, 173. — Détails historiques, XIII, 320. — Canal de la Campine; dimensions, dépenses, XVI, 363. — Canaux dans le département de la Moselle; dimensions, pente, tracé, XVIII, 191. — Utilité; pourquoi les entreprises de ce genre sont peu prospères, 314, 337. — Canaux de l'arrondissement d'Avignon, XX, 338 à 361. — Difficultés que présente l'établissement des canaux d'irrigation, 377 à 384.

Canaux de desséchement : — Canaux de dérivation (desséchements hollandais) IV, 118, 127. — Canaux d'écoulement des eaux de la vallée du Pô, XIII, 148, 152 à 155; législation, 192.

Canaux exécutés en vertu des lois de 1821 et 1822. — Tarif des péages, II, 153. — Conditions faites avec les compagnies, XIV, 156. — Situation actuelle, 172. — Cause du faible développement de la circulation, 193. — Pourquoi ils présentent des imperfections dans leur exécution, 194. — Actions de jouissance; difficultés qu'elles introduisent dans la question d'exploitation des canaux, 198 à 204. — Vices des tarifs de péage, XVII, 223. — Erreur dans la conception de leur établissement, XIX, 30. — Emprunt, 105. — *Voir* les noms de chacun de ces canaux.

Candelaria (baie de), VII, 314.

Caniveaux, XV, 58.

Cantal — (Marnes du), III, 124. — Routes, V, 220. — Montagnes; géologie, XII, 26.

Cantorbury et Whitstable (chemin de fer de), XIX, 125.

Cantonniers. *Voir* Agents, Auxiliaires, Cassage, Main-d'œuvre. — Note, par M. Prus, sur les épargnes des cantonniers, II, 251 à 256. — Cantonniers comparés aux *milemen*, XIII, 95. — Routes en empierrement. — Avantages de l'emploi des cantonniers, I, 273. — Tâche moyenne, longueurs de station, III, 52, 54. — Nombre, IV, 65. — Longueur de station en Angleterre, VII, 66. — L'école de Mac-Adam a adopté l'institution des cantonniers stationnaires, 98, 119. — Formule pour trouver le nombre de cantonniers à employer, X,

181. — Emplois qui peuvent être faits par voie d'entreprise, XI, 274. — Longueur de station à Dublin; distribution du travail, XIII, 104, 105. — Longueur de station, XIV, 125.
— Routes pavées; entretien, I, 123; XX, 201. — Balayage de Paris, XX, 215.
— Chemins de fer hollandais, IV, 391.
Capacité de chaudières à vapeur (différence dans les effets des explosions, suivant la), X, 232, 239.
Capital. *Voir* Dépense, Intérêt. — Définition, XIX, 8. — Capital transportable, 8; — immeuble, 8. — Valeur produite par les capitaux, 8. — Le loyer ou l'intérêt des capitaux n'est qu'une fraction de cette valeur, 9. — Des capitaux improductifs, 10, 30, 31, 32, 56. — Pertes de capitaux occasionnées par la concurrence, 32, 47, 52.
Carlisle. *Voir* Newcastle.
— (Canal de), XIX, 120.
Carlsruhe, X, 271, 442. *Voir* Manheim.
Carolinienthal (viaduc de), dépense, X, 301, 302.
Carpentras (canal d'irrigation de l'association de), XX, 360.
Carré. *Voir* Puissances.
Carrières à grès du Pas-de-Calais; exploitation et indemnités, VI, 53. — Écrasement des carrières dont l'exploitation est terminée, XIV, 109
Carrioles (police du roulage), II, 387.
Carron, XIX, 181.
Carrousel (pont du); perfectionnements proposés, VIII, 197 à 253.
Carthagène (port de), XIX, 176.
Carton (voitures en), X, 348.
Cassage de matériaux (routes):
— Cassage par les cantonniers; son influence dans le calcul des frais d'entretien, III, 54. — Routes anglaises, VII, 32, 58, 60, 107, 109. — Nombre de jours que les cantonniers y doivent consacrer par an, X, 180. — Déchet résultant du cassage, *ib.* — Dimensions des pierres, XIV, 116, 123. — Dépense, XX, 75, 165, 184.
Cassal frères, XIX, 362.
Cassana, en Italie, X, 286.
Cassel (chemin de fer de):
— à Bamberg, projet, X, 427.
— sur la Bavière, projet, 424.
— à Brême; projet, 424.
— à Francfort sur-le-Mein, exécution décrétée, 424.
— à Halle, par Gestungen, projet, 355, 357; concession, 425; prolongement sur les frontières prussiennes de la Westphalie près de Liebenau, 425.
— à Hildesheim et Harbourg, projet, 427.
Castel, II, 119; X, 452, 453, 456, 457.
Castin, VII, 4.
Cauchy, XI, 1, 41, 66.
Cavalier, XI, 283.
Cavanella du Pô, XIII, 143, 170, 188, 195.
Cavé, XI, 75; XIII, 45; XVIII, 79.
Cavenne, XIV, 246. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Caves (assèchement des), XIX, 296.
Cé (pont de), XVIII, 175.
Celle. *Voir* Zelle.
Cendriers des locomotives (inconvénients des), XII, 291.
Centralisation administrative: est regardée comme avantageuse en Angleterre à l'égard de la voirie, VII, 25, 26, 28, 30, 36 à 39, 43, 90; XX, 22, 96, 99, 110, 112.
Centre (canal du), II, 153; XIII, 286, 290; XIX, 13, 22, 65, 77. — Détails historiques sur son alimentation, I, 129 à 152. — Moyens proposés pour compléter cette alimentation, 168 à 198 — Tableaux statistiques: n° 1. Ressources d'eau et marche de la navigation, 199. — N° 2 Mouvement de la navigation, 200. — N° 3 Approvisionnements et dépense d'eaux des réservoirs, 201. — N° 4 Tenue d'eau des bateaux, 205. — N° 5. Détails de la dépense d'eau; chômages, 205 — N° 6. Ouvrages d'art, 206 à 209. — Consolidation des revêtements intérieurs des réservoirs, XI, 312. — Frais de chargement et de déchargement, XIV, 161. — Prix de la traction, 162. — Rapport des marchandises encom-

brantes au tonnage général, 165. — Progrès de la circulation, 182. — Tonnage annuel, XVII, 8. — Fréquentation mensuelle (tableau), 10. — Chiffre maximum de la fréquentation quotidienne, 11. — Pertes d'eau, 154.
Centre (chemin de fer du). — Clôtures, XIX, 360 à 362, 364.
Cercle (problèmes relatifs à la surface du), XI, 48.
Cerisier (bois de); absorption de pyrolignite de fer, V, 24.
Césaris (de) III, 195.
Cessart (de), I, 223; IV, 147; XI, 289. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Chabaud-Latour, X, 124. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Chadwick (M.), XX, 67, 236. — Renseignements et opinions sur les chaussées de Londres, 89 à 101.
Chagres, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 297 à 306; XIII, 206, 207, 210, 214, 215, 217, 227. — Travaux d'amélioration; dépense, 218.
Chaley, III, 380; VIII, 204, 242; XV, 207, 224, 225; XX, 273, 279, 394, 395, 406.
Chalifert (souterrain de); note sur sa construction, XVI, 257 à 326.
Chalon à Lyon (chemin de fer de), IX, 41.
Chambrière, explication de ce mot, V, 280.
Chameroy, XX, 208.
Championnière. Examen de son ouvrage sur la propriété des eaux, XIV, 57
Champlain (canal), en Amérique. — Frais d'entretien, VI, 272. — *Id.* d'exploitation, 274. — Circulation, 274. — Produits, 278.
Champs-Élysées (chaussées des), XX, 30, 183, 206, 207, 209. *Voir* Cours-la-Reine, Gabriel (avenue), Neuilly (avenue de).
Chanoine, XII, 157, 164, 165. — La notice insérée dans le premier semestre 1842, sur les dragages faits dans la rivière d'Yonne, est de M. Chanoine; c'est par erreur qu'on l'a attribuée à M. Boucher de la Rupelle. — Mention honorable pour son mémoire sur le barrage d'Épineau, publié en 1839, I, 2. — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.) pour son mémoire sur la navigation de la rivière d'Yonne, IV, 394. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Chantiers (trains de bois), I, 21.
Chape :
— des voûtes du canal du Nivernais, XV, 58.
— de voûte souterraine, XVI, 295. — Difficultés d'exécution, 304, 319; — Chape en toile cirée, 319.
— de pont-aqueduc : — en béton, XVIII, 3, 4, 26; — en mortier de ciment de Vassy, 28. — Dépense par mètre, 33.
— en mastic bitumineux, XIX, 248. — Précautions à prendre, 259. — Comparaison avec les chapes en béton, pour les ponts, 257. — Chaussées-chapes pour les ponts, 255, 260, 294.
— en mortier de ciment, XX, 417, 426. — Éléments de la dépense, 427, 447. — Procédés, 449, 450.
Chapelets pour épuisements, III, 101; XIX, 182.
Chaper, III, 190.
Chappotin (de), XIV, 116; XVI, 185 à 188, 190, 192, 193, 194, 199 à 202, 213.
Chaptal, XVIII, 267.
Charbon de terre. — Mouvement commercial en Belgique, XII, 330, 333. — Péages en Belgique et en France, 343, 344, 353. — (Machine à embarquer et à débarquer le), XVIII, 87. — *Voir* Mines, Transport.
Charenton (gare de), XIX, 31.
Chargement et déchargement sur les canaux (frais de). — Quotité moyenne pour diverses marchandises, XIV, 161.
Chargement des terres d'une tranchée. — (Détermination du nombre des points de) par rapport au débit journalier, XIV, 279. — Comment s'opère le chargement, 291. — Faux frais, 304. — Détails d'exécution pour diverses tranchées, 318, 322, 323. — Excédant de dépense qu'entraîne l'exploitation au waggon sur celle au tombereau suivant les dimensions de

la tranchée, XVIII, 205, 210. — Quantité chargée par homme, 211.
Chargements (roulage). *Voir* Poids, Roulage, Tarif :
— (Suppression des lourds) ; division des charges, II, 341. — Influence de la répartition des chargements sur le tirage des voitures à quatre roues, III, 316, 322.
Charié-Mansaines, I, 283. — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.) pour son mémoire sur les travaux du bief de partage du canal du Nivernais, XVIII, 377.— *Voir* la table par noms d'auteurs.
Chariot. *Voir* Voitures à quatre roues :
— sondeur pour déterminer l'état d'une chaussée, I, 116, 125.
— servant à l'immersion du béton, I, 228.
— de tension (plans inclinés de Liége), V, 137.
— Chariots en Angleterre, VI, 238. *Voir* Londres. — Les chariots fatiguent plus les routes que les charrettes, VII, 72.
Charleroi (canal de) à Bruxelles. — Tonnage, XII, 330. — Produits, 334. — Prix de transport, 337. — Halage, 340. — Souterrain, XV, 69.
Charleston (chemin de fer de) à Augusta ; dépense d'établissement, VI, 285.
Charme (bois de). — Absorption de pyrolignite de fer, VI, 30. — Calcul de son élasticité, X, 256.
Charpentes en fer et en fonte ; (chemins de fer anglais), X, 103 ; XVII, 265.
Charpentier (M.), XIII, 160.
Charrettes : — en Angleterre, VI, 238 ; — à un cheval, sont avantageuses au roulage et aux routes, VII, 72. — *Voir* Voitures à deux roues.
Charrière, XIII, 127.
Charrues pour draguer, III, 212.
Chartres (chemin de fer de Paris à). — Pont biais, XV, 135.
Chasles, XI, 4.
Chasses. — Écluse de la cunette à Dunkerque, III, 235. — Chasse mobile ; appareil pour le dévasement des écluses, XII, 361. — — Chasses pour nettoyer les canaux, XIII, 154, 168. — Chasses dans les ports anglais, XVII, 288, 291, 297. — Chasses pour l'enlèvement des détritus des rues, XX, 180.
Chaudières à vapeur :
— *Voir* Alimentation, Armatures, Beslay (système), Bouilleurs, Capacité, Cheminée, Cloisons, Dilatation, Épreuves, Fissures, Fonte, Indicateur, Isolement, Jet, Joints, Local, Machines, Manomètre, Mur de défense, Nettoyage, Obstructions, Parois (surréchauffement de), Pression, Réparations, Réservoirs, Rondelles, Soupapes, Tensions, Tôle, Tubes, Vapeur.
— (Notice et rapports, par M. Combes, sur les explosions de), dont les procès-verbaux sont arrivés à l'administration des travaux publics de 1827 à 1842, IV, 153 :
1° Notice sur les explosions des chaudières : du bateau à vapeur *le Parisien* n° 2, 155 ; — de M. Dumas, à Puteaux (Seine), 158 ; — de Saint-Saulve, près de Valenciennes, 161 ; — de M. Jacquet-Robillard, à Arras, 166 ; — d'Avrillé, près d'Angers, 168. — Résumé et conclusions générales, 186.
2° Rapport sur l'explosion de la chaudière du bateau à vapeur *le Cité*, 188 à 202.
3° Rapport sur l'explosion d'une chaudière du bateau à vapeur *la Bretagne*, 203 à 219.
4° Rapport sur l'explosion d'une chaudière de la machine d'Azincourt, près d'Abscon (Nord), 220 à 226.
5° Rapport sur l'explosion d'une chaudière à bord du paquebot *le Riverain* n° 1, entre Nantes et Angers, 227 à 246.
6° Extrait du rapport sur l'explosion d'une des chaudières de l'établissement de M. Massenet, près de Saint-Étienne, 247. — Rapport de M. Mœvus, 247. — Observations, 255 à 258.
— (Rapports sur les explosions de) dont il a été rendu compte à l'ad-

Chaudières à vapeur (*suite*):
ministration des travaux publics, depuis le 10 juillet 1844 jusqu'au 1er septembre 1845:
1° Extrait d'un rapport de la commission de surveillance de Lyon sur l'explosion du bateau à vapeur *le Lavaret*, X, 197.
2° Extrait d'un rapport de la commission de surveillance de Lyon sur l'explosion du bateau à vapeur *le Zéphir*, 205.
3° Rapport sur l'explosion d'une locomotive du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon, par M. Pigeon, 209.
4° Rapport sur l'explosion d'une des chaudières de la sucrerie de Séclin, par M. Meugy, 216
5° Extrait d'un rapport de M. Pigeon sur l'explosion d'une des chaudières de l'aciérie de Perrache, 225.
6° Rapport sur l'explosion du bouilleur d'une chaudière, système Beslay, dans l'usine du sieur Biron, à Paris, par M. Combes, 234.
7° Rapport sur la rupture de l'essieu d'une locomotive sur le chemin de fer d'Anzin à Abscon, par M. Comte, 245.
8° Rapport sur l'explosion d'une chaudière dans l'établissement du sieur Dumesnil à Sotteville, par M. de Saint-Léger, 247.
— (Rapports sur les explosions de) dont il a été rendu compte à l'administration des travaux publics depuis le 1er septembre 1845 jusqu'au 1er novembre 1845:
1° Extrait d'un rapport de M. Comte sur l'explosion d'une chaudière des forges d'Anzin, XI, 333.
2° Extrait d'un rapport de M. Combes, sur l'explosion d'une chaudière dans la féculerie du sieur Foucher, à Labriche, commune d'Epinay, 349 à 356.
— Explosions d'appareils à vapeur, du 15 décembre 1845 au 14 mai 1846:
1° Notice sur l'accident de la chaudière du sieur Bisset à Pont-Faverger (Marne), XIII, 329 à 331.
2° Rapports sur l'écrasement des tubes calorifères dans l'intérieur des chaudières cylindriques à haute pression, par MM. Manès, Combes et Gervaise, 332 à 358.
3° Rapport sur l'explosion d'une chaudière à vapeur, aux mines de la Taupe, bassin houiller de Brassac, par M. Jusseraud, 358 à 366.
4° Rapport sur l'explosion d'une chaudière d'un bateau dragueur sur le Rhône à Lyon, par MM. Pigeon et Combes, 367 à 373.
— Explosion de locomotives, V, 303. Appareil de sûreté, VII, 128 à 133.
— Chaudières verticales; vice de ce système, XIII, 346
Chauffage des voitures au moyen de tuyaux remplis de sable chaud, IX, 340.
Chaussées. *Voir* Routes:
— en bitume, XX, 58, 160, 185, 204 à 209, 231. — Mémoire, par M. de Coulaine, XIX, 240 à 308. — Calcul de l'économie qu'elles procureraient sur l'entretien des voitures, XX, 263.
— en empierrement: — en terrain naturel III, 5; — à grande proportion de matériaux, avec fondation de grosses pierres, *ibid.*; — contenant du détritus en excès, 17, 29; — épaisses et minces (comparaison des), 43. — (Composition de l'intérieur des), IV, 344; V, 361. — Largeur, V, 353; VII, 61. — Forme, V, 360. — Consolidation, V, 365. — Limite de la fréquentation qu'elles peuvent supporter, XX, 53, 57. — Comparaison avec les chaussées pavées. *Voir* Pavage. — Entretien, Epaisseur, Bombement, Cylindrage, etc. *Voir* ces mots.
— fendues et bombées, XX, 78, 79, 156. — De leur emploi dans les rues fréquentées, 161, 162, 224, 229. — Passages pavés, 224.
— formées de diverses sortes de matériaux, XX, 39, 64.
— de Londres. Diverses natures; largeur (tableau), XX, 20, 29, 37, 48, 87, 116.
— de Londres et de Paris (rapport par M. Darcy, sur le pavage et le macadamisage des), XX, 1 à 264.

CHAUSSENOT aîné. *Voir* la table par noms d'auteurs.
CHAUX. *Voir* Câble, Calcaire, Conduite, Mortiers, Pouzzolanes :
— Recherches statistiques, par M. Vicat, sur les gisements des substances calcaires propres à fournir des chaux et ciments hydrauliques, dans les départements qui suivent : Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Indre, Cher, II, 35 à 44 ; Yonne, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Sarthe, III, 118 à 126 ; Mayenne, Ille-et-Vilaine, Manche, Calvados, Orne, V, 116 à 125 ; Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir, Eure, Aube, VII, 257 à 264 ; Marne, Aisne, Oise, Seine-Inférieure, Seine, X, 121 à 128 ; Ardennes, Nord, Pas-de-Calais, Somme, XI, 378 à 384. — Note, par M. Manès, sur les gisements de calcaires hydrauliques du département de la Gironde, XI, 116 à 124. — Extrait d'un mémoire de M. Chabaud-Latour sur les travaux exécutés sur la chefferie de Belleville, pendant les campagnes de 1840, 1841 et 1842, XV, 244 à 260. — (Analyse de diverses), XV, 246 à 248 ; XVIII, 285, 286. — Indice d'hydraulicité, 285. — Influence de l'oxyde de fer, 286. — Chaux hydrauliques siliceuses, V, 120 ; X, 124. — Chaux hydrauliques : de l'Ardèche, XIX, 200, 201 ; — du Theil, V, 121 ; X, 124 ; XIX, 201. — Remplacent la pouzzolane d'Italie avec économie, XIX, 201. — Chaux de Tournay, V, 121, 223.
— Chaux limites, II, 44 ; III, 124 ; XI, 383.
— Chaux grasse employée à l'exécution des corrois en terre, IX, 243, 244. — Emploi de la chaux grasse dans les mortiers pouzzolaniques, I, 369 ; XIX, 200.
CHAVIER, III, 364.
CHELMER et Blackwater (canal de), XIX, 120.
CHEMINÉES : — de machines ; danger d'y donner issue à la vapeur, X, 202 ; — des locomotives ; divers modes de construction, XII, 289.
CHEMIS de bois pour le transport de déblais, XII, 67.
CHEMINS DE FER :
— Tracé ; essai d'une méthode pour déterminer l'influence des pentes, par M. Reynard, II, 76 à 113. — Essai théorique par M. Reynard, sur le mouvement des waggons dans les courbes, VI, 83 à 132. — Des pentes et rampes sur les chemins de fer, par M. L'Éveillé, XIII, 1 à 43.
— Economie politique. — Rapport avec la population, en différents pays, VI, 320. — Comment ils augmentent la richesse publique, XVII, 244. — Exemple de l'évaluation de l'utilité d'un chemin de fer, XIX, 32. — Premières applications, 44, 73. — Observations sur les perfectionnements apportés, 74. — Comparaison avec les routes et les voies navigables. *Voir* Concurrence. Voies de communication. — Mesures financières. *Voir* Actions, Concessions, Dividendes, Emprunts, Financiers (rapports), Garantie, Impôt, Postes, Produits, Tarifs. — De l'exploitation par l'État ou par des Compagnies. *Voir* ces mots.
— Construction. — Notes et renseignements, par M. Delaserre, sur quelques particularités de construction du chemin de fer de Paris à Versailles, par la rive gauche de la Seine, IV, 281 à 291. — Note, par M. Baude, sur les chemins de fer hollandais, IV, 384 à 391. — Notice sur les plans inclinés de Liége, par M. Garella, V, 129 à 163. — Notes, par M. Garella, sur les chemins de fer belges, VI, 188 à 231. — Chemins de fer de différents pays : tracés, pentes et courbes, VI, 281 ; dépenses de premier établissement, 284 ; hauteurs franchies, 322. — Note, par M. Jullien, sur les dépenses qu'a nécessitées ou que nécessitera la construction des chemins de fer en Angleterre, en Belgique et en France, IX, 147 à 166. — Détails historiques et statistiques sur quelques che-

Chemins de fer (*suite*) :
mins de fer d'Autriche et de Bavière, par M. Ducros, IX, 273 à 358. — Observations sur les chemins de fer anglais, par MM. P. Michelot et Aug. Bousson, X, 88 à 120. — Détails sur les travaux et les dépenses du chemin de fer de Paris à Orléans, par M. Jullien, 129 à 145. — Notice sur l'état des chemins de fer allemands en 1844, par M. Baumgarten, 257 à 458. — Projet d'un chemin de fer à superstructure légère entre les océans Atlantique et Pacifique, XIII, 230. — Notes, par M. Malézieux, sur les chemins de fer anglais, XVII, 257 à 284. — (Mise en communication de) entre eux et avec les voies maritimes, XVII, 257, 258, 275. — Note, par M. Bazaine, sur les clôtures des chemins de fer, XIX, 357 à 376.—*Voir* Alimentation, Aqueducs, Assèchement, Ateliers, Ballast, Bâtiments, Courbes, Dépenses, État, Études, Fer, Indemnités, Murs de soutenement, Outils, Pentes, Plans inclinés, Plaques, Ponts, Rails, Signaux, Souterrains, Stations, Terrains, Terrassements, Tranchées, Travaux d'art, Traversée, Viaducs, Voie.
— Exploitation. — Procédés imaginés pour franchir à grande vitesse les courbes de petit rayon ; extrait d'un rapport par M. Bineau, II, 197 à 239. — Exploitation des chemins hollandais, IV, 391 à 393. — Manœuvre des convois sur les plans inclinés de Liége, V, 147 à 152. — Des accidents sur les chemins de fer, de leurs causes et des moyens de les prévenir, par M. Locart, V, 274 à 339. — Réclamation au sujet d'un passage du mémoire précédent, par M. Busche, VI, 243. — Légende des planches supplémentaires du même mémoire, 345 à 349. — Frais de traction et de transport, 291 à 299. — Indicateur de la vitesse des convois, par M. B. Chaussenot aîné, VII, 121 à 127. — Appareil de sûreté contre l'explosion des chaudières de locomotives, par M. B. Chaussenot aîné, VII, 128 à 133. — Choix des systèmes de traction à employer sur le chemin de fer de la Loire, d'Andrezieux à Roanne, et modifications à apporter aux moyens actuellement en usage pour les différentes parties de la ligne ; mémoire par M. Bousson, VII, 318 à 353. — Du prix des transports ; mémoire par M. Jullien, VIII, 1 à 68. — De la détente fixe de la vapeur dans les machines locomotives, par M. Baude, 69 à 88. — Rapport, par M. Combes, sur la locomotive à détente variable *la Mulhouse*, sortant des ateliers de M. J.-J. Meyer, 133 à 177. — Théorie géométrique du système de distribution et de régulation à détente variable de M. Meyer, par M. Combes, 178 à 196. — Des tarifs adoptés et des recettes brutes opérées en Angleterre, en Belgique et en France ; note par M. Jullien, IX, 157 à 166. — Dépenses d'exploitation et d'entretien dans les mêmes pays ; note par M. Jullien, 167 à 199. — Des produits nets de quelques chemins de fer existants et des bases à admettre pour évaluer approximativement le produit futur ou la recette nette probable, d'un chemin de fer à ouvrir ; note par M. Jullien, IX, 200 à 215. — Statistique des produits des chemins de fer anglais en 1843 ; longueur exploitée en 1842 ; note par M. Hackett, 271, 272. — Détails historiques et statistiques sur quelques chemins de fer d'Autriche et de Bavière, par M. Ducros, 273 à 358. — Nouveau système de jonction des waggons composant les convois, par M. Sieber, 374 à 386. — Observations sur les chemins de fer anglais, par MM. Paul Michelot et Aug. Bousson, X, 107 à 120. — Notice sur l'état des chemins de fer allemands en 1844, par M. Baumgarten, 257 à 458. — Rapport, par M. de Billy sur un nouveau système de détente variable appliqué aux locomotives par MM. André Kœchlin

et compagnie, XI, 70 à 115. — Extrait d'un rapport, par M. Doyat, sur le projet d'un chemin de fer allant de Rouen à Dieppe, en ce qui concerne la base à adopter pour les tarifs de tous les chemins de fer, 129 à 144. — Mesures de sûreté applicables aux chemins de fer; rapport d'une commission spéciale, XII, 261 à 315. — Note pour servir à l'examen de la question de la concurrence des chemins de fer et des voies navigables, par M. Lambrecht, 328 a 358. — Régulateur du service de M. Ibry; rapport par M. Baude, XIII, 200 à 204. — Emploi des locomotives sur les chemins de fer à fortes pentes; mémoire par M. Ducros, XIV, 1 à 56. — Notes sur les chemins de fer anglais, XVII, 257 à 282. — De l'intervention de l'état dans l'exploitation des chemins de fer anglais; traduction de l'anglais par M. Minard, XVIII, 117 à 128. — *Voir* Chevaux, Combustible, Dépense, Éclairage, Entretien, Exploitation, Législation, Locomotives, Machines, Matériel, Mouvement commercial, Neige, Police, Produits, Salaires, Tarifs, Traction, Transport, Vitesse.

— Chemins atmosphériques. — Emploi de la pression atmosphérique comme force motrice sur les chemins de fer, extrait de diverses publications anglaises, par M. Hérard, V, 47 à 77. — Chemin de fer atmosphérique de Kingstown à Dalkey en Irlande, et application du système atmosphérique aux chemins de fer en général; rapport par M. Mallet, VII, 137 à 207. — Projet d'un chemin atmosphérique pour le passage du Semmring (Autriche); pentes, longueur, dépense, X, 278. — Chemin atmosphérique de la station d'Altona à l'Elbe, 406. — Chemins atmosphériques en Angleterre, XVII, 282 à 284.

— Chemins de fer de service. — Chemins employés dans l'intérieur des mines de Worsley, V, 175, 178, 181. — Chemins mobiles employés au transport du béton dans les travaux du port d'Alger, VIII, 311. — Chemins provisoires pour les terrassements: prix du mètre cube de terrassement par ce mode de transport, X, 338; sous-détails, 443. Percement du Lioran; détails d'exécution, etc., XII, 67; dépense, 121, 124. Il y a économie à employer les rails et coussinets de l'exploitation, XIV, 277. Détail des dépenses, 281 à 285. *Id.* pour diverses catégories de tranchées, 292 à 300. Travaux souterrains, XVI, 312, 321. Emploi des rails et coussinets définitifs de l'exploitation; appréciation de l'économie qui en résulte, XVIII, 240, 241.

Chemins de halage de la Garonne. — Dimensions, XVI, 83. — Emplacement, *ibid.* — Déplacements, 98. — Travaux, *ibid.* — Ponts, *ib.*

Chemins suspendus pour le transport des matériaux, I, 229. — Chemin en cordes, 229, 249. — *Id.* en fil de fer, 234, 249.

Chemins en Angleterre:

— Chemins de paroisse : — en Écosse, VII, 45; — en Angleterre, 48, 70, 76 — Projet de les centraliser, 38, 49, 71.

— Chemins de voiture autres que les rues pavées et les routes à barrière; longueur, VII, 120, tableaux nos 1 et 2. — Dépense d'entretien par lieue, tableau no 2.

Chemins vicinaux :

— (Amélioration des), I, 269, 271, 279. — Emploi des cantonniers, IV, 66. — Pertes occasionnées par les fortes déclivités, V, 226.

— Droit administratif, IV, 16. — (Continuation des) dans l'intérieur des communes; jurisprudence du conseil d'état; note par M. Muntz, XI, 357 à 369.

Chemnitz, X, 268, 390. — (Chemin de fer de) à Riesa, concession, 398.

Chenango (canal de); réservoirs, VI, 270.

Chenaux artificiels de la Meuse, I, 352.

Chêne. Densité avant et après l'immersion, II, 11. — Absorption de

pyrolignite de fer, VI, 24, 33. — Calcul de son élasticité, X, 256.
Cheno, rivière de l'Amérique centrale, XIII, 209.
Chaux (chaux hydrauliques du), II, 42.
Chez, rivière. — Crues, XVIII, 2. — Nature du lit, 130, 163.
Chemnitz :
— (Port de commerce de); restauration de l'écluse du bassin à flot, et pose de nouvelles portes en fonte de fer, III, 91 à 117. — Effets des vagues entre deux jetées parallèles, XVII, 347 à 350.
— (Digue de). Durée des travaux; dépense, XIX, 58 *Voir* Terrata.
Cherio, affluent de l'Oglio, XIII, 133.
Chernowitz, X, 287.
Chesapeake :
— (Baie de la); gelée, VI, 259.
— (Canal de la) à l'Ohio — Dimensions, 263, 324 — Pertes d'eau, 268 — Prise d'eau dans le lac Érié, 269. — Pont-canal à Georgetown sur le Potomac, 302 — Hauteurs de chute franchies, 322.
Chesneaux, II, 230, 238.
Chester :
— (Canal de), XIX, 120.
— et Birkenhead (chemin de fer de), 125.
— (Chemin de fer de) à Holyhead, XVII, 292.
Chesterfield (canal de), XIX, 120.
Cheval. *Voir* Traction :
— de halage. Poids traîné sur la Meuse, I, 355, 358, 361.
— de roulage. — Poids moyen qu'il peut traîner, I, 271. — Fatigue sur les pentes des routes et des chemins de fer; expression théorique, II, 80 à 99. — Le cheval tire mieux seul qu'en compagnie, VII, 72. — Causes du glissement des chevaux et moyens d'y remédier, XIX, 277 — Chaussées préférables, XX, 66, 68, 70, 94, 119, 137, 157, 160, 207. — Nourriture, 203, 237, 238. — Nombre de chevaux à Paris, 261. — Ration journalière, 262. — *Voir* Usure des routes.
— de vapeur, III 96, 172.
— employé au transport des terres au waggon. — Parcours journalier, XIV, 285, 289; XVIII, 217, 232. — Force de traction, XIV, 286, 300; XVIII, 216. — Nombre de chevaux nécessaires pour diverses catégories de tranchées, XIV, 301, 325. — Parcours effectif du cheval employé au transport au tombereau, 285, *note*.
— Chemins de fer exploités par des chevaux, IX, 276, 282, 284; X, 283, 304, 358, 374, 406, 425, 433. — Exploitation simultanée par des chevaux et des locomotives, IX, 337, 343. — Substitution de la vapeur, X, 411, 413. — Frais de la traction par chevaux comparés avec la traction par: 1° machines fixes, avec câbles sans fin, VII, 324, 329, 334, 337, 340; *id.* à tambours, 334, 337; *id.* avec câbles à deux bouts, 337; *id.* à un bout, 349; — 2° machines locomotives, 324, 337, 340, 349; — 3° plan automoteur, 329, 340. — Charge traînée par un cheval sur un chemin de fer, IX, 277. — Exploitation par la vapeur et par les chevaux, comparaison, X, 433.
Chevalets pour support de cintres, XVIII, 160, 175.
Chevalier (Michel), I, 151; V, 10; IX, 99, 103; XIII, 221, 223, 234; XIV, 163; XIX, 65, 105. — Analyse et extraits de son *Histoire et description des voies de communication aux États-Unis, et des travaux d'art qui en dépendent*, VI, 245. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Chevallier (V.), XV, 361. — (Médaille d'or de 600 francs décernée à M.) pour son mémoire sur l'influence des pentes des chemins de fer, publié en 1839, I, 2. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Chevandier, XIX, 350.
Chevilles pour rails : — en bois, X, 100, 430, 432; — en fer, 100, 308, 430, 431, 453; — en fonte, 308; — à crochet, 270, 420, 450. — Dépense, 353, 443, 453, 455. — Nombre, 445.
— (Chemins de fer provisoires) : prix, dimensions, XIV, 282, 283.

— Nature du bois, XVIII, 230. — Prix, 231. — Ne doivent pas servir à la voie définitive, 242.
Chézy (de), VIII, 263, 264.
Chiavica, explication de ce mot, XIII, 156.
Chicapa, rivière de l'Amérique, XIII, 221, 223.
Chiese, affluent de l'Oglio, XIII, 133.
Chiffres arabes; leur origine, XI, 4.
Chillingworth, ingénieur brunswickois, XIV, 27, 35.
Chimalapa, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 273, 274, 276 à 278.
Chiriqui (rivière et baie de), VII, 311, 312, 316.
Chlorure :
— de calcium; son emploi à l'expulsion de la sève des arbres, VI, 21, 32.
— de mercure; conservation des bois, X, 445.
Chocs :
— Dégradation des routes, II, 354.
— sur les chemins de fer. — Cause de rupture d'un essieu de locomotive, X, 246. — *Idem* de détérioration de roues en fonte, 247.
Chômage des canaux. — Canal du Centre, I, 129 — Canaux américains, anglais et français, VI, 277. — Nécessité de supprimer les chômages annuels d'été, XIV, 166. — Durée sur le canal du Centre, XVII, 10. — Tous les efforts doivent tendre vers leur suppression, 11. — Effets sur la fréquentation, 33.
Chorrera (baie de), VII, 293, 301, 307, 315.
Christiana; température moyenne, VI, 256.
Christie, XIII, 122.
Chutes d'écluses sur les canaux, XIII, 197, 213, 214, 235, 243; XVIII, 177. — Rapport entre la durée du remplissage et de la vidange d'une écluse et la chute de cette écluse, XVII, 24. — La fréquentation augmente avec la diminution de la chute des écluses, 27. — (Maximum des), 33, 44. — (Minimum des), 34. — Recherches sur la chute la plus convenable à adopter, 61 à 152 (tableaux). — (Rapports, au point de vue de la fréquentation, entre les), et 1° la dépense d'eau, 61; 2° la longueur des biefs, 64; 3° la vitesse individuelle des bateaux, 74; 4° la dépense d'établissement des canaux, 79; 5° la longueur des passages retrécis, 118. — Une forte déclivité du terrain est une cause de limitation pour la chute des écluses, 73. — Choix à faire entre les diverses chutes d'écluses qui peuvent satisfaire à une fréquentation donnée, en faisant varier la durée quotidienne de la navigation, 89. — Influence de la chute des écluses sur la capacité de fréquentation, 89, 94, 136. — Rapports de la chute des écluses avec le fret, 96 à 105. — Chutes qui donnent la même capacité de fréquentation aux écluses simples et aux écluses doubles, 108 à 115 (tableaux). — (Inégalité des); influence sur la fréquentation, 24, 30 à 36 (tableaux), 40, 44, 46, 146. — Cas exceptionnel où l'inégalité des chutes peut être utile, 42, 148. — Réfutation de la théorie de Girard sur la chute des écluses, 153.
Cilly, X, 278, 280.
Ciments :
— propres aux injections, I, 287; — anglais; prix en Prusse, X, 341. — (Pierres à), XV, 251, 252. — Composition chimique, XVIII, 287. — Utilité dans les travaux à la mer; il est avantageux de les mêler de sable, *ib.* — Transforment les mortiers à chaux grasse en mortiers hydrauliques, 287.
— Ciment de Guétary (note, par M. Daguenet, sur le), XIV, 375 à 377.
— Ciment de Fouilly. Emploi à l'étanchement des bassins de radoub du port de Toulon, XIX, 191, 217.
— Ciment de tuileaux; emploi à la restauration du pont aqueduc de la Tranchasse, XVIII, 4.
— Ciment de Vassy. — Emploi à la restauration du même ouvrage, 8. — Approvisionnement, 14. — Do-

Ciments (*suite*) :
sage, 10, 11, 18, 19, 24, 25, 27, 30. — Mode d'emploi, 18, 24, 28. — Fabrication du mortier, 27, 34. — Prix de revient, 31. — (Éléments pour dresser les séries de prix d'ouvrages en), XX, 445 à 448. — Emploi, 444, 449. — Poids du ciment par mètre cube, 445.
— *Voir* Chaux, Conduite, Pouzzolanes, Voûtes.
Cincinnati, en Amérique. — Inondations, VI, 251.
Cintre, Cintrement de voûte, XV, 48; XVIII, 154, 160; XX, 421, 436. — Procédés, XII, 98. — Nouveau système de corbeaux en bois, 81, 101. — Autre système, 100. — Description de cintres, 271, et pl. 154, fig. 7. — Conditions que doivent remplir les cintres, 316. — Vices de construction résultant de l'emploi de cintres sujets à déformation, 272, 282, 298. — Cintres de démolition et de reconstruction, 288 et pl. 155, fig. 16 et 17. — Palées pour support de cintres, XVIII, 160, 175. — Poids des cintres, 160, 171. — Dépense, XII, 106, 107, 125; XVI, 276, 277; XX, 433. — Cintrement au moyen de vaux, XVI, 262, 263, 265, 271, 294, et pl. 155, fig. 7 et 8.
Circulation sur les routes, sur les chemins de fer et sur les voies navigables. *Voir* Mouvement commercial.
Citis (explosion de la chaudière du bateau à vapeur, le), IV, 188.
Claires-voies, travaux maritimes, XVII, 350, 351, 353.
Clapeyron, III, 276; XII, 261; XIII, 5, 13, 200. — Règlements des tiroirs dans les machines locomotives, et emploi de la détente, VIII, 70, 73, 80, 87.
Clapotage, XVII, 335, 342, 345, 346, 349.
Clarence (chemin de fer de), XIII, 6, 26.
Clarke, VIII, 162, 196; XII, 261; XIII, 200; XVII, 273, 275.
Clayonnages, IX, 24; XII, 191, 192, 198, 366; XIII, 148; XIV, 224; XVI, 66, 77, 90. — Détails d'exécution; dépense, 85, 102 (tableau). — Dépense par mètre courant, IX, 28. — *Voir* Flocage.
Clegg; chemin de fer atmosphérique, V, 47; VII, 138.
Climat; ses rapports avec les voies de communication, VI, 255.
Clinton, VI, 327.
Clisio, rivière de Lombardie, XIII, 199.
Cloche :
— d'avertissement sur les chemins de fer, V, 321.
— à plongeur; pourquoi on ne s'en est pas servi aux travaux du port du Croisic, XV, 268, 313; emploi aux bassins de radoub de Toulon, XIX, 205.
Cloisons de séparation entre le local des chaudières à vapeur et les salles des passagers (nécessité de), IV, 245. *Voir* Isolement.
Clôtures. — Chemins de fer anglais, X, 101. — *Id.* prussiens, 260. — Chemin de fer d'Orléans; dépense, 144. — Chemins de fer allemands; dépense en bloc, 308, 323, 329, 371, 419, 438, 442, 453; dépense par kilomètre, 273; dépense par mètre courant, 444. — Note, par M. Bazaine, sur les clôtures des chemins de fer, XIX, 357 à 376.
Clyde (la), rivière d'Écosse; travaux d'amélioration, XII, 364.
Coalition de compagnies de travaux publics, XIX, 24, 44, 45, 117.
Coblentz. *Voir* Cologne.
Cobourg. *Voir* Bamberg.
Cochrane, VII, 313.
Cockerill, X, 363; XIII, 358.
Cœthen (chemin de fer) :
— à Berlin, X, 271, 272; travaux, 336; exploitation, 341.
— à Magdebourg, 352.
— à Bernburg, projet, 401.
Coignet, VIII, 306; XV, 109.
Coin à manche recourbé pour la fente des grès de pavage, VIII, 385.
Coins pour rails, XIV, 12; — en fer, X, 298, 331, 360. — Sont placés de préférence à l'intérieur, 454. — Chemins de fer anglais, 101.

— *Id.* allemands ; description, 270, 338, 360, 378, 429, 459; prix, 331, 338, 370. — Chemin de fer d'Orléans ; prix, 140. — Chemins de fer provisoires, XVIII, 243 : dimensions, nature du bois, 230; prix, XIV, 282; XVIII, 231.
Coke. *Voir* Combustible. — Prix, X, 118, 321, 325, 335, 344, 349, 362, 380, 391, 403; XIV, 40. — Poids de divers cokes, X, 391.
Colancelle (ruisseau de la), I, 5.
Colatore, explication de ce mot, XIII, 156.
Colégno (de), XI, 117.
Colignon, XII, 348. — Mention honorable pour son mémoire sur l'emploi des troupes aux travaux des routes stratégiques, publié en 1840, III, 130.
Collin, XII, 134; XV, 69, 70. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Colmatage, XVIII, 188, 189, 201; XX, 372 à 375.
Cologne (chemin de fer de) :
— à Aix-la-Chapelle et en Belgique (chemin rhénan), VI, 201; X, 271, 272; travaux, 372; exploitation, 378; embranchement sur Maestricht, projet, 382.
— à Amsterdam, embranchement du chemin de Minden, projet, 385.
— à Bonn, travaux, 370; exploitation, 372; circulation, XIII, 27; prolongement sur Coblentz, projet, X, 372.
— à Dusseldorf, X, 367; travaux, 368.
— à Erfeld, projet, 385.
— à Lennep et à Bormen, projet, 367.
— à Minden, travaux, 367; embranchement sur Munster, par Hamm, concession, 369; prolongement de cet embranchement jusqu'à la mer à Emden, projet, 369.
Colonnes en fonte (ponts avec), X, 94, 96.
Colorado, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 285.
Coltar. *Voir* Goudrons.
Columbia :
— (Chemin de fer de Philadelphie à); frais d'entretien, VI, 288. — *Id.* d'exploitation, 293. — Tarifs, 296, 297. — Pont sur la Brandywine, 303. — Mauvaise exécution de certains ponts en charpente, 329.
— (Pont de); dépense d'établissement, 302.
Coly-Lamelette (écluse de), II, 61.
Combes, X, 231; XII, 78, 85, 86, 261; XIII, 200, 340; XIV, 81, 91; XV, 118, 121. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Combustible :
— Consommation sur les chemins de fer : Dépense en bloc, X, 284, 294, 334, 349, 362, 379, 433. — Dépense par kilomètre parcouru, IX, 311, 318, 320, 322, 338, 339, 341, 343, 354, 357; X, 296, 311, 317, 321, 365, 448, 458, tableau n° 4, col. 9. — Dépense pour cent, X, 413. — Prix du stère de bois, IX, 300, 302, 304, 346. — Prix du bois et de l'anthracite en Amérique, XIV, 24. — Quantité brûlée, en bloc (bois, coke, charbon, tourteaux), 294, 331, (bois), IX, 300, 304, 314, 320, 322, 338, 343; X, 317, 321, 433; (coke), IX, 311; X, 362, 380, 433, 455; (houille), IX, 338. — Quantité brûlée par kilomètre parcouru, IX, 305, 311, 323, 358; (bois, coke, tourteaux, charbons), X, 294; (bois), 284, 310, 311, 321, 335, 344; (coke), IV, 392; X, 293, 295, 321, 325, 335, 344, 350, 364, 380, 391, 395, 403, 407, 414, 448, 455 : récapitulation, 458, tableau n° 4, col. 15, 16, 17. — Quantité brûlée par voyage (coke), 363. — Quantité brûlée par tonne transportée (coke), 364. — Différence dans la quantité consommée par diverses machines, X, 295 (tableau), 363; XI, 110, 113. — Locomotives à détente variable : quantité consommée par kilomètre parcouru, XI, 104, 114. — Moyen de limiter la puissance d'une locomotive, et par suite sa consommation sur les paliers et sur les pentes, XIII, 39. — Quantité d'anthracite consommée en Amérique, par tonne et par kilomètre à diverses vitesses, XIV, 23. — (Consommation de) sur les pentes, 32, 35, 36, 52 (tableau),

Combustible (*suite*) :
56 (tableau). — Comparaison avec les parties planes, 33. — Consommation pour la mise en feu, 39. — (Évaluation théorique de la consommation de) dans les locomotives, XV, 363. — Chauffage au bois comparé au chauffage au coke, IX, 311; X, 293, 332, 335; 413; tableau d'expériences, X; 295 — Primes aux chauffeurs; 325; 351. — Transformation de la houille en coke, volume, dépense, poids, IV, 391; X, 344, 347, 349, 361. — Rapport du coke au bois, au charbon et aux tourteaux en volume et en poids, 293, 295. — Chauffage avec de la tourbe, essai, X, 413. — Appareil de Klein contre les flammèches, 293, 413. — Consommation dans la boulangerie de l'arsenal de Brest, XIII, 85, 81.

Cône (lac de), XIII, 157. — Tableau indiquant son influence modératrice sur le débit de l'Adda, XIII, 162.

Constance: *Voir* Mouvement commercial.

— Avantages des chargements légers, II, 357.

Comités, XII, 9. — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.) pour son mémoire sur les pertes occasionnées par les déclivités et les tracés vicieux, VIII, 404. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

Commission pour le tracé et l'administration des chemins de fer Hollovre, X, 419. — Wurtemberg, 437.

Commissions spéciales (défense des cours d'eau), XVIII, 314, 344, 349, 350.

Comte, X, 42; XVII, 174, 175; XX, 385. — (Médaille d'or de 600 francs décernée à M.) pour son mémoire sur l'alimentation en particulier du canal du Centre et sur l'alimentation en général des canaux à point de partage, IV, 394. — Médaille de 300 francs pour son mémoire sur les inconvénients des passages rétrécis dans les canaux de navigation, X, 460. — Médaille de 600 francs pour son mémoire sur les conditions dans lesquelles on doit mettre les canaux de navigation pour qu'ils puissent augmenter la fortune publique, et sur les conséquences que l'on doit en tirer pour le mode d'exploitation des canaux de France, XVI, 372. — Médaille de 600 francs pour son mémoire intitulé: Principes généraux d'après lesquels on doit disposer les ouvrages des canaux, au point de vue de leur fréquentation, XX, 451. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

Compagnies de travaux publics. *Voir* Amélioration de canaux, Association; Concessions; Concurrence.

— Chemins de fer dont l'exécution peut leur être confiée, XI, 132. — Compagnies de travaux publics en Hollande, XII, 226. — Exploitation des canaux par des compagnies; désavantages qui en résultent pour la fortune publique, XIV, 142, 145, 191, 196, 201, 211, 214, 216; exemple, 203. — Comparaison entre l'exploitation des voies de communication à péage par l'état ou par des compagnies, XVII, 213, 217, 228, 283. — Compagnies de chemins de fer; utilité du contrôle de l'état, XVIII, 126, 127. — De l'exécution des travaux publics par les compagnies, XIX, 86, 89. — Avantages, 90. — Objection, 92. — Inconvénient des compagnies purement financières, 99. — Répartition du bénéfice provenant des travaux, entre le public et la compagnie, 169. — Tarifs élevés, 114. — Sont abaissés par les compagnies elles-mêmes, *ib.*

Compressibilité (frottement de roulement), III, 288. — Compressibilité des terrains sous l'eau, expérience, XIX, 179.

Comptes annuels des dépenses des routes à barrière en Angleterre, VII; 93, 120.

Contrôle. — Chariot sondeur pour déterminer l'état d'une chaussée, I, 125. — Plans inclinés de Liége.

V, 140. — Compteur à roulette pour calculer les surfaces de déblai et de remblai, VIII, 122 à 132.
Comte. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Comtois (chariots), II, 347, 386.
Concessions. *Voir* Compagnies, Concurrence :
— de chemins de fer aux compagnies, clauses et conditions auxquelles elles sont faites : en Autriche, X, 258, 279, 288; — en Prusse, 259; — en Bavière, 263; — en Danemark, 263; — à Cracovie, 318. — Longueur des lignes concédées dans toute l'Allemagne, 265.
— perpétuelles, XIX, 89.
— temporaires, 89.
— en matière de canaux d'irrigation (inconvénients des), XX, 379.
Conchagua. *Voir* Fonseca.
Concurrence. *Voir* Voies de communication.
— (De la) dans les concessions par adjudication, XIX, 97.
— des voies de communication entre elles : abaissement du prix de transport qui en résulte, XIX, 13, 24. — Pertes de capitaux en provenant, 32 à 38; sont moins désastreuses que celles qui résultent de la concurrence industrielle, 37. — De l'action des routes, des canaux et des railways les uns sur les autres en Belgique, 52.
— des canaux et des routes, XIV, 185, 186.
— des canaux et des chemins de fer, IX, 73, 163; — des chemins de fer et des voies navigables en Belgique; détails statistiques, XII, 328 à 358; — d'un canal et d'un chemin de fer appartenant à la même compagnie, 203. — Tableaux des canaux et des chemins de fer anglais établis en concurrence les uns des autres; accroissement ou dépréciation de leur capital, XIX, 122, 123. — Examen de la concurrence entre les chemins de fer et les canaux anglais, 38, 117. — Concurrence des voies d'eau et de fer entre Liverpool et Manchester, 43.
— des routes et des chemins de fer, XIX, 102. — Avantages que présentent ces derniers pour la fortune publique, XVII, 241.
— Établissement de lignes parallèles de chemins de fer : — Autriche, X, 258. — Prusse, 261. — Exploitation simultanée d'une même ligne par différents concessionnaires en Prusse, 260. — Un chemin de fer ne peut être exploité concurremment par plusieurs compagnies, XVIII, 121. — Le principe de la concurrence n'est pas non plus applicable à deux lignes de chemin de fer joignant les mêmes points, 122.
Condé. *Voir* Mons.
Conducteur, XV, 3.
Conduite d'eau. *Voir* Tuyaux.
— en ciment de Vassy, description, dimensions, XX, 413, 414. — Détails de construction, 422. — Pose, 423. — Réparations, 416. — Dépense, 432, 440. — Dépense pour diverses dimensions (tableau), 441.
— Conduite forcée en fonte (distribution d'eau d'Avallon). — Description, 418. — Charge, *ib.* — Précautions contre la gelée, 429, 432. — Pose dans les parties où les réparations sur place ne peuvent s'effectuer, 429. — Epreuve, *ib.* — Constance de la température de l'eau, 432. — Dépense, 433.
— Conduites d'eau et de gaz. — Réparations; dégâts aux chaussées; XIX, 268; XX, 88, 91, 112, 192. — Dépense en résultant, 195.
Conduite de travaux (chemins de fer allemands); dépense par kilomètre, X, 273, 279, 331.
Conflits (droit administratif), IV, 33.
Conglomérats (variétés de), XII, 18.
Connecticut. *Voir* West-Stock-Bridge.
Conrad, IV, 385.
Consolidation :
— de talus, IV, 284 à 291; V, 78 à 98; — des terrassements de chemins de fer, X 131, 383; dépense, 323; — de tranchée, XV, 31 à 37.
— des revêtements intérieurs d'un

Consolidation (*suite*) :
réservoir du canal du Centre, XI, 312 à 327.
— de voûte souterraine, XV, 44 à 54.
Consommation :
— Définition, XIX, 6. — S'accroît à mesure que le prix des choses diminue, 14, 21, 46, 49, 50, 107.
— reproductive, 7.
— improductive, *ib.*
— (Différences de) dues à l'élévation ou à l'abaissement du prix d'un objet; conséquences relativement à l'établissement des péages (tableaux), XVII, 207 à 248.
Constance (lac de); jonction par chemin de fer avec Augsbourg, X, 427.
Construction. *Voir* Boucharde, Murs de soutenement : — des canaux souterrains de Worsley, V, 172, 188; — d'ateliers pour la fabrication du béton, VIII, 302 à 309; — des bâtiments des vivres de la marine, à Brest, XIII, 58, 64, 67, 72, 73; — de chaudières à vapeur (vices de). *Voir* Bouilleurs, Joints, Obstructions, Réservoirs, Tôle, Tubes; — de chemins de fer. *Voir* Bâtiments, Dépenses, Terrassements, Voie, etc.
Construction des routes :
— Chaussées pavées, I, 89, 127; III, 61. *Voir* Pavage.
— Chaussées en empierrement, III, 6, 43, 68.—Mémoire, par M. Dumas, V, 349 à 378. — Emploi du cylindre compresseur, XIII, 116. —Opinion de Mac-Adam, XX, 31, 35. — Procédés, 53, 132. — Emplacement des conduites d'eau et de gaz, 88. — Résultats économiques d'une bonne construction, 131. — *Voir* Dépense.
Conte, IV, 220; XIV, 345. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Contraction de la pierre par l'abaissement de la température; mouvements qui en résultent dans les voûtes, XVIII, 41.
Contravention (police du roulage), II, 362.
Contre-fiches (ponts en bois), XIV, 7, 8.
Contre-forts, XX, 417, 421.— (De l'emploi des), par M. L'Éveillé. VII, 208 à 232.— (Emploi des) à la consolidation des digues d'un réservoir, détails d'exécution, XI, 316, 318; dépense, 325. — Réparation d'une voûte souterraine, XV, 44, 45, 53. — Murs de soutenement, 63. — De l'emploi des contre-forts comme moyen de résistance à opposer aux éboulements; contre-forts simples, avec arceaux, etc., 70.
Contre-possés. — Chemins de fer allemands, X, 298, 359.
Contre-marche sur les chemins de fer; on doit y recourir rarement, XII, 293.
Contre-pentes. — Chemins de fer autrichiens, X, 281.
Contre-rails, V, 134, 293. — Prix de revient, X, 142.— Position à leur donner, XII, 272.
Contributions. *Voir* Impôt.
Convertissement :
— des pavages en empierrement; — avantageux dans quelques cas, III, 64. — Inconvénients, VIII, 376; — aux abords de Londres, VII, 88; — à Londres : motifs, XX, 34, 128; procédés, 53, 75; dépense, 75; — à Paris, 229.
— des empierrements en pavage, XX, 54, 58, 76. Prix moyen pour toute la France, VIII, 396.
— des pavages en chaussées en bitume; économie pour les voitures, XX, 263.
Convois :
— (Manœuvre des) sur les plans inclinés du chemin de fer de Liége, V, 147, 158.
— sur les chemins de fer (mesures de sûreté applicables à la formation et à la composition des), XII, 292. — Des convois extraordinaires, 306.— Heures de départ, *ibid.* — *Voir* Vitesse.
— de bateaux sur les canaux.—Influence sur la durée du parcours, XVII, 16.— Entraves qu'ils apportent à la navigation, 23. — Temps employé au passage des écluses simples accolées, compa-

raison avec le passage aux écluses isolées, 48 à 51, 125, 126, 128.
Corbeaux pour le cintrement des voûtes, XV, 81, 101; — pour l'établissement de banquettes de halage, 94.
Corbeil (chemin de fer de). Circulation, XIII, 10.
Cordes (chemins en) pour le transport des matériaux, I, 229, 233.
Cordier, III, 131, 134, 140, 146, 151, 155; V, 188, 200; VI, 2; VII, 85; X, 7; XII, 261; XIII, 200; XIX, 109.
Cordons de défense (dunes), XIV, 243, 247, 249.
Coriolis, I, 116; II, 283, 356; III, 292, 298; VIII, 377; XI, 69, 146, 152, 153; XIV, 362, 363. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Cormenin, IV, 32, 34.
Cormier (Henri), I, 222.
Corne, III, 211.
Corral (don Miguel del). Études pour le percement de l'isthme de Panama, VII, 273.
Corrèze, II, 77, 78; XVIII, 265.
Corrois; — en terre; à créneaux verticaux, IX, 240; — à retraites horizontales, 242, 261. — Éléments dont ils doivent préférablement se composer, XIII, 290.
Corrosions, IV, 115; XIII, 132, 137, 138, 147, 150, 170, 178, 186, 187, 193; XVI, 9, 73. Observations y relatives, 11.
Corsaire noir(le), bateau à vapeur, accidents, XIII, 335, 336, 341.
Corvée :
— (Détails historiques sur la), XIII, 320. — (De la) pour l'entretien des routes, XIX, 99.
— en Angleterre, VII, 19, 21, 39, 40; valeur du travail fait sur les routes, VII, 120, tableaux nos 3 et 4.
Cotelle. Compte rendu du troisième volume de son *Cours de droit administratif appliqué aux travaux publics*, IV, 1. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Cotte, III, 190, 198.
Cottin de Melville, III, 154; XVI, 172, 173, 174, 182, 231.
Coulaine (de), XI, 276, 292; XX, 205. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Coulois servant à la fabrication du béton (port d'Alger), VIII, 310, 321.
Coulons, III, 261, 266, 270, 274, 280, 299, 301, 316; XV, 269, 270.
Coulon (torrent du), XX, 340, 341, 343, 344, 358.
Couplages (trains de bois), I, 20.
Coupon (trains de bois), I, 20.
Courant, ingénieur, XII, 9.
Courant : — (Contre-) de la mer le long du littoral des dunes, XIV, 224. — Courants de la Garonne; changements de direction, XVI, 124.
Courbe élastique (propriété de la), X, 252. — Courbes de niveau, XI, 15, 61.
Courbebaisse, XII, 57.
Courbes :
— Chemins de fer belges, VI, 193. — Chemin de fer rhenan, 202; — de Montpellier à Nîmes, 204; — du Gard, 206 — Chemins américains, 281; — anglais, X, 111; — autrichiens, 278, 280, 281, 287, 290, 297, 299, 301; — prussiens, 307, 313, 314, 318, 320, 321, 324, 327, 331, 338, 348, 354, 357, 360, 366, 369, 372, 376, 383, 384; — saxons, 389, 393, 397, 399; — danois, 405, 408, 410; — hambourgeois, 403; — de Brunswick, 412, 416, 417; — hanovriens, 420, 422; — bavarois, 429, 434, 435; — wurtembergeois, 436; — badois, 444, 450; — du Taunus, 453. — Rayon minimum, par chemin, 458, tableau n° 1, col. 16. — Rayon pour divers chemins, V, 327; IX, 274, 284, 288, 308, 334. — Rayon minima, 6 (tableau), 29, 48. — Rayon à adopter pour les chemins atmosphériques, VII, 171. — Courbes de petit rayon (procédés imaginés pour franchir à grande vitesse les), extrait d'un rapport par M. Bineau, II, 197 à 239. — Procédés employés en Amérique, VI, 282; XIV, 7, 8. — (Essai théorique sur le mouvement des waggons dans les), par M. Reynard, VI, 83 à 132. —

Courbes aux abords d'un pont ; XIV, 10. — Mesures de sûreté, XII, 273.
Cours d'eau. *Voir* Défense, Droit administratif, Lit, Régime, Redressement.
— De la pluie et de l'influence des forêts sur les cours d'eau, par M. Dausse, III, 184 à 209.
— Direction du cours des affluents du Pô, XIII, 133. — Longueur de leurs sinuosités, 133. — Cours du Pô, 134. — Largeur de ses sinuosités comparée à celle de son lit, 136. — Changements de son cours, 165 à 175, 183. — Allongements, 171, 176. — Mesure de ces allongements, 172, 188.
— (Modifications éprouvées par les) dans les granites et les terrains jurassiques, XII, 141. — Moyens de régulariser leur débit, 154. — Influence des usines, 179.
— (Développement de quelques idées sur l'administration des), par M. Reynard, XVIII, 290 à 375.
Cours des maisons de Londres ; mesures de salubrité, XX, 86, 97, 100.
Cours-la-Reine (chaussée empierrée du) aux Champs-Élysées, VI, 151, 176; XI, 262, 265, 269, 272, 281, 309. — Description, 259. — État en mai 1843, 263. — Travaux exécutés en 1843 et en 1844, 267. — Cylindrages, 282, 286, 295. — Quantité de détritus enlevée (tableau), 306. — Circulation (tableau), 307, 308. — Rapport de la circulation à l'usure, 308. — Usure, IV, 318.
Courtines, VII, 316.
Courtray (chemin de fer de), VI, 194, 230.
— à Lille, 190.
— à Tournay, 190.
Cousin (le), cours d'eau, XX, 413, 414, 434, 436. — Régime, XII, 152, 162. — Régularisation de son débit, 157, 164. — Constitution géologique de son bassin, 161.
Cousin (M.), XX, 435, 436.
Cousinery, VII, 239, 241, 243; XI, 1, 2, 58, 59, 60. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Coussinets :
— Poids, IX, 289; XIV, 12, 14 (tableau) — Forme, X, 100; XIV, 12, 15. — Description, X, 170, 285, 290, 298, 403, 430, 431, 432, 435, 454. — Dépense, 140, 331, 338, 353, 360, 370, 378, 453, 455 : dépense par mètre, IX, 290, 336.
— des chemins de fer provisoires servant aux terrassements. — Poids, XVIII, 226. — Prix, 227. — Détérioration, 230.
Coutin (Jules), XX, 1.
Coventry (canal de), XIX, 120, 122.
Cracovie (chemin de fer de) à Berlin ; concession, X, 318.
Cramer (don Augustin). Études pour le percement de l'isthme de Panama, VII, 273.
Crépissage en mortier appliqué sur des argiles pour prévenir leur éboulement, XV, 72.
Creuse, rivière. — Nature du lit, XVIII, 137, 139, 167. — Pente, 167. — Crues, 153, 167.
Creuzot (le), locomotive, VIII, 79.
Crillon (canal) pour irrigation, XX, 348, 353, 379.
Crinan (canal de), en Angleterre, XIX, 120.
Crinier, IV, 315, 318, 320; X, 150, 177; XI, 262, 265, 278, 279, 303, 304, 305. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Croisement de convois sur un chemin de fer atmosphérique, VII, 167.
Croisic (port du); extraction des roches sous-marines, XV, 261.
Croizette-Desnoyers. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Cromford (canal de) en Angleterre, XIX, 120.
Croydon :
— (Canal de), XIX, 120.
— (Chemin de fer de) à Londres, 125.
Crozat (canal), II, 147, 153.
Crues *Voir* Débit, Débordement :
— de l'Adda : hauteur, XIII, 157. — Débit, 162.
— du Cher, XVIII, 2.
— de la Creuse, 153, 167.
— de la Garonne : — Obstacle à

leur libre écoulement, XVI, 3. — Influence sur la pente, 25; — sur les irrégularités du lit, 35; — sur la vitesse d'écoulement, 46; — Hauteurs, 39, 121. — Effets, 67. — Durée, 40. — Cause de la vitesse de propagation des crues, 41. — Influence du déboisement et des pluies, 51. — Influence des travaux d'amélioration, 118.
— de la Loire : hauteur, marche, durée, XVI, 328 (tableau).
— du Pô; leur effet, XIII, 131, 135, 140, 150, 171. — Hauteurs, 138, 141, 143, 163, 185, 186. — Ordre dans lequel ont lieu les crues du Pô et de ses affluents, 139, 165. — Durée des crues, 141, 163. — Fréquence, 178. — Mesures de sûreté, 155, 194, 195 — Historique, 155, 177. — Débit, 163, 165. — (Un exhaussement du plan des) n'a pas occasionné les récentes ruptures des digues du Pô, 186.
— du Rhône, V, 29.
— de la Saône, II, 240; V, 14; IX, 4.
— de la Scarpe, II, 162.
— de la Sioule; effets, XVII, 250, 252.
— de divers fleuves du monde, VI, 251.
— des affluents du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, III, 148, 166.
— des rivières affluentes de la Seine en amont de Paris, XII, 143, 162, 168 à 172, 182.
— Moyens propres à éviter le danger des crues, XII, 156. — Un exhaussement dans les crues ne prouve pas un exhaussement du fond d'une rivière, XIII, 177. — Abaissement pouvant résulter d'un raccourrissement du lit, 188.
Cube. *Voir* Puissances.
Cubitt, X, 98; XVII, 273.
Cugnot, VI, 326.
Cuillers pour enlever les laitances vaseuses du béton, XIX, 208.
Cuir (emploi du), pour la conservation des bois à la mer, III, 116.
Cuisson de la chaux, XV, 254. — Recherche du degré convenable, I, 368. — Effet d'une cuisson incomplète, II, 43; V, 125.
Cuivre :
— (Emploi du) dans les chaudières à vapeur, XIII, 332, 339 (tableau), 340. — (Épaisseur à donner au), 355. — (Prohibition du), 340, 353. — (Réservoir de vapeur en); défaut d'épaisseur; explosion, X, 213.
— (Sulfate de); emploi pour la conservation des bois, VI 32, 33.
Culmann, X, 428. 429, 430.
Culture (rapport de la) avec la perméabilité des terrains et leur constitution géologique, XII, 149 à 153, 160, 172 — Culture des travaux conquis sur les eaux en Hollande, 232. — *Voir* Irrigations.
Cumptich (tunnel de), VI, 212.
Cunette du canal du Nivernais; dimensions, XV, 6. — Mode d'exécution, 16, 50, 52. — Modifications apportées, 54, 99.
Curage :
— des canaux de Lombardie, XIII, 154.
— de chaussées, XIV, 115, 124.
Cure (la), affluent de l'Yonne, I, 6, 27. — Pente, XII, 145. — Crues, 146, 182. — Constitution géologique de son bassin, 161, 164. — Régime de ses eaux, 162, 163.
Cuvette. *Voir* Étanchement.
Cuvier, XIII, 130, 143.
Cylindrage des chaussées, V, 367 à 370, 373. — Ses avantages, III, 43. — Note, par M. Scheret, sur les résultats de l'emploi du cylindre compresseur dans l'arrondissement d'Autun, VI, 330 à 340. — Dans quel cas conseillé, VII, 111, 113, 115. — Longueur des parties qu'il convient d'y soumettre successivement, XI, 225, 267, 296 — Durée de l'opération, 267. — Matières d'agrégation, 228, 275, 283 à 287, 291, 297 à 299. — Matériaux, 297, 300. — Nombre de passages, V, 369; VI, 337; XI, 228, 231, 232, 293, 295, 298, 299; XIII, 119. — Effets de l'humidité, XI, 284, 287, 290, 296, 300. — Résultats qu'on peut attendre du cylindrage, 229, 258, 245, 269, 289, 291, 296, 300. — Résumé des opinions émises avant M. Schattenmann, sur le cylindrage, 289. —

Cylindrage des chaussées (*suite*) : Résultats nouveaux annoncés par M. Schattenmann, 232, 292. — Examen de ses opérations, 294. — Détails de diverses expériences sur le cylindrage, 225, 282, 295. — Observation sur ce système, XIII, 105. — Manière d'y procéder, etc., 110 à 112, 116. — Effets, 114. — Tassement, *ib.* — Le cylindrage ne paraît pas être usité en Angleterre, XX, 164. — — (Application du) à l'entretien des chaussées, VI, 339. — Note, par M. Dufresne, VIII, 254 à 260. — Note par M. Émile Fournier, XI, 222 à 246. — Expériences par M. L'Éveillé, 282 à 301. — Avantages de ce système, XIV, 120, 121. — Dépenses, VI, 334 (tableau); VIII, 256; XI, 230, 232, 286, 288, 291, 293, 295, 299; XIII, 104, 112; comparaison avec la dépense d'entretien par le système des emplois, XI, 242.

Cylindres compresseurs : Remorqueur à vapeur, V, 372. — Description et prix d'un cylindre, VI, 330. — Projet d'un rouleau de fonte pour comprimer les chaussées d'empierrement, par M. de Cessart, VII, 134 à 136. — Formes, dimensions, etc., V, 367; XI, 225, 290, 299, 311; XIII, 109, 113. — Poids, XI, 232, 234, 300; XIII, 107, 110, 112. — Attelage, V, 369; XI, 226, 293, 299; XIII, 109, 113. — Influence des diamètres, XI, 233, 300. — Observation relative au chargement intérieur, 226. — Description d'un cylindre en fonte, XIII, 110. — Cylindres accouplés, 115. — Autres espèces de cylindres, 116.

Cylindre des locomotives. Diamètre et course des pistons (tableau), XIII, 5, 6, 35.

D

Daguenet. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Dalkeith. *Voir* Edimbourg.

Dalkey. *Voir* Kingstown.

Dallage :

— en pierre ordinaire ou en granit; examen raisonné du choix à faire entre ces deux systèmes, XIX, 75.

— en bitume, 249, 252. Détail de la dépense de construction par mètre quarré et par centimètre d'épaisseur pour divers systèmes, 283, 284.

— en béton sur un mur de réservoir, XX, 418.

— à Londres. XX, 86, 116. — Dépenses, 248.

Dalloz, XVII, 307.

Dalmatie (de) VI, 252.

Damage de pavé, XX, 141.

Dampier, VII, 287.

Danemark (chemins de fer de). — Concessions, clauses et conditions, X, 263. — État en 1844, 405. — Jonction avec la Prusse, 329. — *Voir* Altona, Flensburg.

Danizy, XV, 43.

Danube. — Pente, VI, 254. — (Jonction du Rhin au), 323.

Darby, VI, 250, 256.

Darcy, VII, 178. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Darien (projet de jonction des océans Atlantique et Pacifique par l'isthme de), VII, 312 à 314.

Darlington. *Voir* York.

Darmstadt (chemin de fer de) à Francfort-sur-le-Mein et à Manheim, travaux, X, 449.

Daru, XI, 131.

Daubrée, XI, 70.

Dausse, XV, 118.

Dausse, XII, 130, 149, 157. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Davaine, II, 147, 426, 432. — (Observations sur le tableau graphique de M.) servant à calculer les surfaces de déblai et de remblai, et les largeurs des profils, XIX, 133 à 170. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

Daviel, XVII, 307.
Deabn et Dove (canal de), XIX, 120.
Débarquement. *Voir* Machine.
Débit. *Voir* Crue, Profondeur, Vitesse :
— de divers fleuves du monde, VI, 250, 251.
— moyen de l'Adda, XIII, 156 à 159. Influence des saisons et des montagnes, 159.
— de la Dordogne en temps de crue, XV, 145.
— de la Garonne. — Débits observés, XVI, 43 (tableau). — Influence des pluies, 50. — Débits calculés. Débits pour une hauteur d'eau quelconque, 144 (tableau). Débits moyens par an et par mois, 145 (tableau). Débit d'une crue, 46. Formule et courbes relatives au calcul des débits, 44.
— de la Loire en temps de crue, XV, 145; XVI, 336.
— de la Meuse, I, 354, 356, 359, 362.
— de la Moselle, XVIII, 197.
— du Pô. Débit moyen ou module, XIII, 156 à 159. Influence des saisons et des montagnes, 159. Débit total de quelques grandes crues, 163. Débit moyen des affluents du Pô, 164; causes d'accroissement, 182, 183.
— du Rhône, V, 29; VI, 250.
— de la Saône, V, 14, 29; IX, 6, 31.
— de la Seine, XIII, 159.
— de l'Yonne, I, 12, 55, 68, 71. Formule y relative, 55.
— Influence modératrice des grands lacs sur les débits des rivières qui les traversent, XIII, 161. — Rapport entre la surface des bassins et les débits, 163. — Influence des herbes aquatiques sur le débit des canaux, 197.
— de divers canaux d'irrigation, XVIII, 195, 196. — du canal de Buzay; méthode de calcul employée, XVI, 196; — moyen de la fontaine de Vaucluse, XX, 356.
— Débits d'une conduite pour diverses hauteurs d'eau (tableau), 415. — Débit d'une conduite forcée, d'après le calcul et l'expérience, 431 (tableau).
Déblai. *Voir* Blindage, Éboulements, Extraction de rochers, Terrassements, Tranchée, Transport.
— Calcul des surfaces de déblai et de remblai : 1° au moyen d'un instrument, VIII, 122 à 132; — — 2° au moyen de tableaux graphiques, XI, 22, 23, 33, 37, 150, 191; XVII, 356 à 362; XIX, 133 à 174; — 3° système de M. Macaire, XI, 145 à 221. — Formules, XVII, 363, 368 (tableau).
— Cube des déblais occasionnés par l'établissement des plans inclinés de Liége, V, 133. — Procédés employés au canal du Nivernais, XV, 25. — Déblais dans les terrains résistants, 14. — Dépense par mètre et par nature de déblais, 79. — Débit moyen d'une tranchée; influence sur les frais d'établissement du chantier, XIV, 278, 308, 310; sur le prix du déchargement des terres, XVIII, 215; sur le développement et la disposition des voies de fer provisoires, 231. — Débit moyen de diverses tranchées du chemin de fer du Nord, XIV, 320, 322, 324.
— Déblais sous l'eau : — Procédés, XV, 268, 310; XVIII, 140, 148. — Durée d'exécution, XVIII, 142, 168. — Dépense, XV, 267, 311, 312; XVIII, 142, 151. — Déblais en lit de rivière, XVII, 251. — Assainissement des étangs par voie de déblais, 320.
— Déblais souterrains. — Détail des dépenses, V, 104, 111; XI, 324; XII, 119; XVI, 276, 277. — Rapport entre le prix des déblais à ciel ouvert et en souterrain, XII, 49. — Variation de la dépense suivant la nature du rocher; sous-détails, 53. — Quantités diverses extraites d'après le plus ou moins de résistance des roches, 17. — Ordre des travaux : galerie centrale, XVI, 309. — Marche des travaux à Chalifert, 262, 270. — Avancement des travaux; avantages d'une exécution rapide, 311, 321. — Avancement par jour au Lioran, XII, 44. — Lieux de dé-

pôt, 65. — Procédés employés dans les endroits dangereux, 101. — Inconvénients résultant de la dépendance des ateliers, XVI, 262, 264, 266, 274. — Communication entre les galeries latérales, 266. — Ouverture successive de galeries étroites, 271. — Évidement et étayement d'une portion de voûte, 314. — Évidement des pieds-droits, 321. — Déblais de sujétion exécutés pour le percement de Chalifert : proportion de ces déblais à la masse totale, XVI, 273; excédant de prix accordé, 273, 276.

Déboisement. *Voir* Défrichement. — — (Question du), III, 195. — Influence sur la régularité du débit des rivières, XII, 149 à 153, 171. — Effets sur le régime des cours d'eau, XIII, 131, 183, 186. — Effets sur le régime de la Garonne, XVI, 51. — Influence sur le régime des eaux, XVIII, 296. — Reboisement, XIII, 190. — Calcul de la dépense et du revenu net d'un reboisement, XII, 177.

Débordements :
— Moyens proposés pour les prévenir, XVII, 309 — Travaux pour les prévenir ou pour en tirer parti, XVIII, 294 à 297.
— de la Garonne, XVI, 39. — Nombre moyen de jours de débordement par an, 37. — Hauteur d'eau à laquelle ils commencent, 37. — Dates et hauteurs d'un certain nombre de débordements (tableau), 40. — Perte annuelle moyenne due aux débordements, 108.
— de la Loire, en 1846. — Pertes occasionnées, 326. — Mesures de précaution, 326. — Durée, 328 (tableau).
— du Pô, XIII, 167, 187. Leurs effets, 137, 138, 152, 187.

Débouché des ponts (détermination du) relativement à la constitution géologique des vallées, XII, 136, 143. — De la limite d'ouverture des ponts suspendus, XV, 216.

Debrocq, XIII, 64.

Déchargement :
— des marchandises; facilités plus grandes sur les voies navigables que sur les chemins de fer, XII, 356.
— des terres d'une tranchée : (Nombre des points de) par rapport au débit journalier, XIV, 280. — Disposition des voies provisoires, 288. — Procédés, XIV, 289; XVIII, 211, 212. — Nombre de waggons déchargés par jour, XVIII, 214. — Dépense par mètre cube, 215. — Dépense pour diverses catégories de tranchées, XIV, 302, 313. — Précaution à prendre, XVIII, 248, note.

Décintrement : — de voûte, XV, 100; — du pont de Menat, XVII, 253. — Décintrement des voûtes d'une grande ouverture : — au moyen de coins en bois, XVIII, 154, 170; — au moyen de sacs remplis de sable, 157, 173. — Dépense, 159.

Défense (travaux de) :
— des cours d'eau. — Appréciation de divers systèmes, XVIII, 294. — Travaux exécutés par les propriétaires riverains, 302, 308. — Impossibilité d'entreprendre de grands travaux d'ensemble, 312. — Travaux exécutés par l'état, 310. — Travaux d'intérêt public et privé, 330. — Travaux par des associations territoriales, avantages, 334.
— Défense des digues du Pô; moyens employés, XIII, 148 à 150. — Défenses des parties non endiguées; règlements, 192, 193.
— de la Garonne : Répartition de la dépense entre l'état et les riverains, XVI, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 74, 104. — Dépense par mètre, 103. — Travaux exécutés par les riverains; nécessité d'alignements préalables, 71.

Defontaine, I, 224; XIII, 159; XVI, 84.

Défrichement : — (Influence du) des montagnes sur le régime des cours d'eau, XIII, 175. — Défrichement des bruyères en Belgique, XVI, 363.

Dégel (routes à barrières de), II, 421.

Déglin, XVI, 320.

Demanche, XVIII, 229, 278, 282. — Mention honorable pour sa mo-

tice sur les ponts-levis et sur une nouvelle machine embarcadère, XX, 453. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Déjardin, XVI, 279.
Delacroix (S. C.). *Voir* la table par noms d'auteurs.
Delamarre, XII, 9.
Delambre, IV, 104.
Delaporte, XX, 387, 388, 390, 391.
Delaserre, VI, 2. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Delaware. — (Baie de) : gelée, VI, 257. — (Canal latéral à la) : pertes d'eau, 268.
Delessert (Gabriel), XX, 217.
Delile (pont-levis de M.), XVIII, 58, 95.
Delmona (canal), XIII, 156.
Demay, XVI, 84.
Démolition de maçonneries à la mer; procédés, XIX, 221.
Démonferrand, XI, 54, 56.
Dendre, rivière de Belgique. — Tonnage, XII, 331. — Produits, 334.
Denis, IX, 333; X, 431.
Denoel. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Dépense :
— d'amélioration de rivières, IX, 15, 28; XIII, 218, 223; XVI, 100 à 104; XIX, 47.
— d'établissement de travaux maritimes, XIX, 57, 58.
Dépense d'établissement des canaux :
— Canaux américains, anglais et français, VI, 271; IX, 103. — Canaux à grande et à petite section, prix moyen, IX, 64; détails de la dépense, V, 190, 192. — Canal à grande section, XIII, 223; dépense par mètre courant, XIII, 218 — Canaux maritimes, VII, 315; XIII, 217. — Canal de Pavie, XIII, 198. — Canaux de 1821 et 1822, XIV, 156. — Canal souterrain; détail de la dépense, XV, 79. — Canal d'irrigation de la Campine, XVI, 363. — Canaux divers, XIX, 31, 37, 46, 50, 53, 58, 65, 103.
— comparée à leur capacité de fréquentation, XIV, 134, 171 (tableau). — Du remboursement de cette dépense au moyen des droits de navigation; *id.* des intérêts seulement de cette dépense, 140, 141, 176, 179, 184. — (Relations entre la) et la chute des écluses simples, XVII, 79 à 88, 143, 157. — (Rapport de la) à la fréquentation pour différentes chutes d'écluse, 84, 88 (tableau), 90, 144. — Dépense d'établissement des canaux à écluses doubles; comparaison avec les écluses simples, 110 à 115 (tableaux), 145. — *Voir* Droits de navigation.
Dépense d'établissement des chemins de fer :
— Des dépenses qu'a nécessitées, ou que nécessitera la construction des chemins de fer, en Angleterre, en Belgique et en France; note par M. Jullien, IX, 147 à 156. — Comparaison entre le système atmosphérique et le système locomotif, V, 67; VII, 182 à 190. — Comparaison entre le système locomotif et la traction par chevaux, X, 428. — Détails sur les travaux et les dépenses du chemin de fer de Paris à Orléans, par M. Jullien, X, 129 à 145. — Détail des dépenses, par nature de travail, pour divers chemins de fer allemands, IX, 297, 317, 334, 353; pour des chemins tracés en pays de montagnes, XIV, 16, 43. — Dépense de l'ensemble des chemins allemands, X, 267. — Chaque chemin allemand, IX, 283, 326, 327, 332; X, 291, 297, 302, 303, 304, 306, 308, 314, 315, 319, 323, 327, 328, 329, 330, 335, 336, 346, 347, 358, 359, 368, 369, 370, 374, 383, 385, 393, 396, 398, 399, 400, 402, 406, 408, 409, 410, 412, 416, 417, 419, 421, 422, 428, 429, 432, 435, 436, 438, 441, 450, 453; résumé, 458, tableau n° 1, col. 4. — Dépense par kilomètre en Allemagne, IX, 69, 275, 277, 282, 284, 290, 298, 309, 317, 336; X, 265, 277, 280, 287, 318, 319, 322, 323, 327, 331, 336, 359, 367, 369, 375, 382, 385, 402, 406, 408, 412, 419, 421, 422, 428, 429, 432, 435, 439, 442, 452, 458, tableau n° 1, col. 5; en pays de montagnes, XIV, 47; en Irlande et en

Angleterre, XVII, 281; en divers pays, VI, 284 à 288; XIX, 33, 46, 50 53, 104, 123, 124 (tableaux). — Comparaison avec les canaux, 73.

Dépense d'établissement des routes: — Chaussées en empierrement: en France, par kilomètre, IX, 58; XII, 110; — en Angleterre, XX, 32, 38, 53, 57, 166, 185; — à Paris; sous-détail, 210, 242, 247.

— Chaussées en bitume, XX, 205, 208. — Détail de la dépense dans divers systèmes, XIX, 282 à 285. — Comparaison avec les chaussées pavées et en empierrement, 306.

— Chaussées pavées, XX, 40, 51, 56, 72, 81, 121, 143, 149, 158, 160, 166, 185, 195.—Sous-détails, 239, 247 (tableau). — Influence de la facilité des approvisionnements des matériaux, 90.

Dépense d'établissement des travaux publics en général. — Frais de projet, XIX, 55. — Exécution des travaux; capitaux improductifs jusqu'à l'achèvement des travaux; doivent être considérés comme empruntés à intérêts composés, 56. — Emploi dangereux des fonds publics dans les travaux de longue durée, exemple, 57. — Des capitaux de reconstruction, 60. — Relation analytique entre la dépense et la durée des constructions, 65. — Réflexions y relatives, 69. — Application des formules au choix à faire des dallages en pierre ou en granit, 75. — *Id.* des portes d'écluses en fonte ou en bois, 77. — De la réunion des capitaux nécessaires, 79. — Impôts: premier système, 80. — Contributions locales, 80. — Des péages établis pour rembourser les dépenses, 81. — Des emprunts pour exécuter les travaux: 2e système, 89. — Des associations ou compagnies exécutantes: 3e système, 89. — Mode mixte, 98. — Difficultés de l'évaluation des dépenses, 102. — Mécomptes dans les estimations, VI, 327; IX, 298, 306; XIX, 124, 125 (tableaux).

Dépense d'entretien des canaux, VI, 272; IX, 64; XIII, 198; XIX, 30, 59. — Frais d'entretien et de perception sur les canaux à grande et à petite section, XIV, 170. — (Du remboursement de la) par les droits de navigation, XIV, 140, 176, 179, 180, 184, 205, 212.

— comparée à leur capacité de fréquentation, 135, 171 (tableau); — comparée à la dépense d'entretien des routes; la première est indépendante de la fréquentation, 186; — dans ses rapports avec le trésor public, 197. — *Voir* Droits de navigation.

Dépense d'entretien des chemins de fer. *Voir* Voie:

— en bloc, IX, 280; X, 284, 296, 309, 326, 332, 342, 349, 354, 362, 363, 379, 390, 395, 403, 433, 448, 455; XII, 347; — par kilomètre de longueur, VI, 288 à 290; IX, 69, 281, 305, 323, 358; X, 279, 458, tableau n° 4, col. 18; — par kilomètre parcouru, IX, 292, 293, 295, 305, 311, 312, 314, 323, 341, 344, 358; X, 296, 334, 350, 379; récapitulation, 458, tableau n° 4, col. 4, 5, 6, 7; — par tonne de marchandise transportée à un kilomètre, XII, 350. — Rapport avec les dépenses totales d'exploitation, X, 362. — (Détail de la), IX, 300, 304, 318, 320, 322, 354, 357; XIV, 17. — (Observation sur le mode de détermination de la), VIII, 55.

Dépense d'exploitation des chemins de fer:

— allemands: — Détail, IX, 300, 304, 318, 320, 322, 354, 357. — Dépense en bloc, X, 284, 294, 320, 325, 332, 342, 349, 362, 378, 390, 395, 403, 415, 417, 420, 433, 448; récapitulation, 458, tableau n° 3, col. 26; — par kilomètre de chemin, 279, 299; — par kilomètre parcouru, IX, 300, 304; X, 296, 310, 335; récapitulation, 458, tableau n° 4, col. 4, 5, 6, 7; — pour cent des dépenses totales, X, 362; — par tonne et par kilomètre, 310, 345; — par voyageur et par kilomètre, 310, 344.

— anglais, X, 117.

— belges, XIX, 110. — Dépense par kilomètre de chemin, VIII, 52;

— par voyageur, XIX, 111. — Détail des dépenses en 1845, XII, 346 à 353.
— de Paris à Versailles, XIX, 33; — de Baltimore à l'Ohio; sous-détails, XIV, 17.
— Comparaison entre le système atmosphérique et le système locomotif, V, 68; VII, 190 à 206; — entre la traction par des locomotives et la traction par des chevaux, XIV, 19. — Des dépenses qu'entraînent l'exploitation et l'entretien des chemins de fer, en Angleterre, en Belgique et en France; note par M. Jullien, IX, 167 à 199. — (Moyen pour calculer la) d'après les comptes rendus dressés par les administrations de ces chemins, 216. — (Du rapport entre la) et la recette brute, 214; rapport des dépenses aux recettes brutes pour divers chemins, IX, 281, 305, 323, 358; X, 458, tableau n° 3, col. 27; XIV, 17. — Dépenses indépendantes de la circulation, XII, 352.
Dépense d'entretien des routes:
— Chaussées en empierrement. — Considérations sur les frais d'entretien des routes, par M. Dupuit, III, 1 à 90. — Réponse au mémoire précédent, par M. Dugué, IV, 299 à 348. — Autres considérations sur le même sujet, XIII, 88, 90, 91, 94, 97. — Dépense par mètre courant, IV, 64; — par kilomètre, VIII, 397; XI, 243; — par kilomètre et par cent colliers, IX, 58. — Rapport entre les dépenses de main-d'œuvre et les dépenses de matériaux, I, 267, 273, 274; IV, 325; VI, 140, 160; VII, 80, 85, 119; XIV, 64, 73. — Détermination de la dépense d'entretien, IV, 63 à 67; formules y relatives, X, 183; observations sur les moyens propres à la calculer, XI, 247 à 253; modèle de tableau pour l'établissement d'un budget normal d'entretien, X, 184; évaluation du budget de l'entretien normal, XIV, 125 à 131; les dépenses d'entretien ne sont pas comparables pour toute la France, 120; elles peuvent être rendues comparables, 131. — De la dépense d'entretien dans ses rapports avec la beauté des routes, I, 257; — avec la fortune publique, III, 75, 77; XIII, 88; — avec le capital de construction, XIX, 59. — Influence du système du balayage, I, 262 à 267; — de la qualité des matériaux XX, 38; — de la construction première de la chaussée, 40; — de la circulation, 54. — Insuffisance des crédits; quotité de l'augmentation à allouer, XI, 254; XIV, 118.
— Chaussées pavées, I, 105; XX, 40, 46, 52, 55, 122 (tableau), 143, 159, 185, 195. — Comparaison avec les routes en empierrement; tableau, III, 64. — Considérations générales, 59 à 66. — Influence de la circulation, XX, 196.
— Chaussées en bitume, XX, 208. — Détails, XIX, 287 à 289. — Comparaison avec les chaussées pavées, 288; — *id.* d'empierrement, 189.
— Routes d'Angleterre. — Dépense en bloc et par lieue, VII, 120, tableau n° 1. — Chemins de voiture autres que les rues pavées, tableau n° 2. — Routes à barrière; détail de la dépense à diverses époques, tableaux n°s 3 et 4. — Routes du district nord de Londres; détail de la dépense de 1827 à 1842, tableau n° 9. — Chaussées en empierrement, XX, 37, 38, 46, 57, 75, 76, 163, 185 (tableau). — *Idem;* sous-détail, 184, 242, 247. — Rues empierrées de Dublin; comparaison de deux systèmes d'entretien, XIII, 103, 104.
Dépotoir (projet de) à Londres, XX, 112, 114, 175.
Déraillement (causes de), XII, 267, 268, 270, 274, 275, 286, 289, 293, 294, 296, 301; XVII, 277.
Derby:
— (Chemin de fer de):
— à Birmingham, XVII, 258; XIX, 123, 125.
— à Leeds, X, 103.
— (Canal de), XIX, 120, 122.

Derché (pont-levis de M.) XVIII, 58.
Deribier de Cheissac, XII, 38.
Dérivations de rivières :
— Saône, IX, 10, 43.
— en Hollande, XII, 209, 210, 216.
— en Lombardie, XIII, 167, 168. — Coupure de Porto-Viro, 169. Cavanella du Pô, 170.
Derosne et Cail, XI, 349.
Dés : — Chemins de fer anglais, X, 97; — allemands, 430, 432, 445, 447, 453, 454. — Perforage, prix, 454. — Chocs résultant de ce système, 246.
Descartes, XI, 57, 58, 60.
Deschamps (Claude), XIV, 257. — Nécrologie, VIII, 261.
Deschamps de Pas. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Dessau, X, 336, 338.
Desséchements. *Voir* Canaux, Endiguements, Machines, Polders, Vents.
— Travaux de la Scarpe, II, 129, 135, 138, 156, 159. — Desséchement du lac de Harlem; 1° lettre de M. de Bois-le-Comte, IV, 105; 2e notice par M. Merkès, 108 à 124. — Mémoire sur les desséchements exécutés en Hollande et sur celui du Zuid-Plas en particulier, 125 à 134. — Desséchements en Hollande, XII, 197, 198, 219, 229 à 238. — Desséchement des marais voisins du Pô, XIII, 152 à 155. — Desséchements projetés dans les dunes du golfe de Gascogne, XIV, 225. — Projet de dessechement et d'irrigation du lac de Grand-Lieu, par M. F. Vallès, XVI, 158 à 251. — Insuffisance de la législation actuelle, 165. — Desséchement des étangs; cas où il est nuisible, XII, 154; opinions pour et contre, XVII, 307 à 311.
Destutt de Tracy, XVII, 181.
Détente appliquée aux machines locomotives. — Utilité, XIII, 40. — Détente fixe, VIII, 69 à 88; — variable, VIII, 133 à 177, 178 à 196; XI, 70 à 115; comparaison entre le système Meyer et le système Gunzenbach, 76 à 80. — Emploi des locomotives à détente fixe et à détente variable sur les chemins de fer allemands, X, 269, 299, 325, 341, 348, 351, 362, 414; — anglais, 108, 109.
Détritus des routes. *Voir* Balayage, Ébouage, Usure.
— Composition, III, 35; IV, 329; VI, 142, 154; XIII, 97. — Densité, III, 35; IV, 44; VI, 157; formule y relative, IV, 331; densité comparée de la boue et de la poussière, VI, 143; X, 190; densité comparée du détritus et de la pierre cassée, X, 188, 192. — Rapport des volumes de la boue sèche et de la boue liquide, XI, 309 — Relation entre le poids du détritus ramassé et l'usure de la chaussée, IV, 43, 49, 56, 312, 323, 328; VI, 145, 159; calcul de l'usure des chaussées par le volume et le poids du détritus, X, 159 à 168; quantité de détritus que produit un mètre cube de matériaux usés, XI, 265. — Origine des détritus recueillis sur une route, VI, 144, 159. — Emploi comme liaison des chaussées, XI, 228, 268 à 271, 275, 298; XX, 164. — Degré de résistance d'une chaussée suivant la proportion des matériaux et des détritus, IV, 303 309, 340. — Influence funeste des détritus pour la chaussée, XI, 302; accroissement de tirage provenant de la boue, XX, 134, 178. — Enlèvement : nécessité de l'opérer, I, 259; XI, 272, 277; détermination de la dépense, IV, 43, 50, 58; moyens employés, XX, 42, 54; chasses, 180; temps nécessaire *Voir* Main-d'œuvre. — Enlèvement des détritus de l'avenue de Neuilly, XI, 259, 268, 297, 304, 306 (tableaux). — Parti qu'on en peut tirer, I, 256; emploi comme engrais, XX, 33, 41, 175; vente, XIII, 100. — Détritus sur les chaussées pavées, III, 35.
Detzem, IX, 247. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Deule, rivière, II, 147, 153, 165.
Deutz, X, 368.
Deux-Ponts. *Voir* Ludwigshafen.
Deux-Sèvres (chaux hydrauliques des), II, 37.

Devarennes, XX, 206 à 209.
Déversoirs. — Canal du Centre, I, 206. — Travaux maritimes, XVII, 352. — Déversoirs hollandais, XII, 209, 217.
Devilliers, VIII, 378; XI, 277. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Devis (modèles de) pour travaux de pavage et de trottoirs à Londres, XX, 239 à 246. — *Id.* pour l'enlèvement des boues et l'arrosage, 249 à 260.
Didier, VIII, 282.
Didion, XI, 65; XIV, 314, 341; XIX, 225.
Dier, explication de ce mot, XII, 194.
Dieppe:
— (Chemin de fer de Rouen à); tarif à adopter, XI, 142.
— (Port de); effets produits par la claire-voie sur le mouvement des vagues, XVII, 350.
Dietrich, XI, 311.
Digues. *Voir* Endiguements.
Dijon:
— (Quantités de pluie tombées à), III, 190.
— à Châlon (chemin de fer de); terrassements, XVIII, 203.
Dilatation inégale des différentes parties d'une chaudière à vapeur, cause d'explosion, X, 238; XI, 345; XIII, 330. — Dilatations linéaires du cuivre et du fer, XIII, 345.
Dinglingen, X, 442. *Voir* Manheim.
Dirschau, X, 328.
Distribution d'eau:
— (Évaluation de l'utilité d'une), XIX, 25. — Améliorations successives à Paris, 72. — Prix du mètre cube d'eau à Paris, 73. — Prix de l'eau à Birmingham, XX, 136; — à Londres, 170.
— dans la ville d'Avallon, notice par M. Belgrand, XX, 412. — Description du projet exécuté, 413. — Circonstances de l'exécution, 422. — Expériences pour constater le débit de la conduite forcée, 430. — Constance de la température de l'eau dans cette conduite, 432. — Détail des dépenses, 432. — Recherches faites pour amener les eaux dans la ville, projets antérieurs, 434. — Observations sur les ouvrages en maçonnerie compris dans le projet, 439 à 451. — Quantité d'eau approvisionnée par habitant, 439. — à Londres. — Compagnies, rivalité, 23.
Dividendes: — Limitation, XIX, 82. — Chemins de fer allemands, IX, 293, 294, 295, 305, 315, 323, 358; X, 284, 294, 310, 333, 342, 350, 364, 399, 433, 434, 455. — Chemins de fer américains, XIV, 18. — Canaux anglais, XIX, 120, 191
Division par l'abaque, XI, 44, 51.
Dixon (locomotives de Mather), XIII, 5.
Docks, XVII, 285, 288, 289, 290, 292, 297 et Pl. 161 et 162. — Jonction avec les chemins de fer, 257.
Dorat, XX, 149.
Dolfus-Ausset, XVII, 315.
Dolhain (viaduc de), VI, 218.
Dommages. *Voir* Guerre. Indemnités.
Don, V, 214; VIII, 301.
Donauwörth, X, 428, 429, 430.
Donzella, branche du Pô, XIII, 170, 171.
Dordogne (débit moyen d'une crue de la), XV, 145.
Dortmund, X, 368, 369, *Voir* Elberfeld.
Douas (crues extraordinaires du) en 1840, II, 240.
Douglas, VI, 325.
Dourlach, X, 442.
Douvres (chemin de fer de):
— à Londres, X, 92, 98, 100; XVII, 260, 263 — Souterrain de Bleckingley, XVI, 280.
— à Folkstone, X, 102.
— (Station de), X, 103.
— (Port de), XVII, 298; Pl. 162, fig. 5.
Doyat, IV, 8. — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.) pour son mémoire sur la législation et la jurisprudence des routes royales et départementales, publié en 1839, I, 2. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Dragages: — Amélioration de la Scarpe, II, 139. — Notice, par M. Chanoine, sur quelques essais de dragage faits en 1839 sur la rivière d'Yonne (c'est par erreur que cette notice a été attribuée

Dragages (*suite*) :
à M. Boucher de la Rupelle), III, 210 à 216. — Amélioration de la Saône, IX, 25, 28. — Appréciation de ce système pour établir et conserver une profondeur suffisante au lit des rivières, XII, 360. — Prix de revient du mètre cube pour divers systèmes de dragages, 369, 371, 372; XIII, 218; dépense par mètre courant, IX, 28. — Amélioration de la Garonne, XVI, 99. — Dragages dans un terrain résistant pour la fondation d'un bassin de radoub à Toulon, XIX, 185, 199.
Dragues :
— machines, I, 222; — à main, I, 223; III, 212; — mues par la vapeur, XII, 362, 364, 366, 369; — mues par le courant, 361, 362. — Râteaux, 361, 362, 365; XIX, 179. — Dépenses de divers systèmes de dragues, XII, 362, 364, 365, 369, 370, 372. — Travail, 369, 371, 372. — Description de deux machines à draguer employées à Hambourg, 367 — Machines à creuser dans l'eau, employées au port de Toulon; machines à cuiller, XIX, 177, 179, 185, 199. — Machines à roues, 185. — Hottes en fer pour enlever la boue, 199, 216.
Dresde (chemin de fer de) :
— sur la Prusse : à Breslau, X, 313, 396. *Voir* Zwittau; — à Berlin, par Leipzig et Cœthen, 336, 346, 386; — à Berlin, par Riesa et Interbock, 336.
— à Leipzig, 267, 271, 272; travaux, 386; exploitation, 390; embranchement de Riesa à Chemnitz, concession, 398.
— à Prague, IX, 327; travaux, X, 301, 397.
Dresser, X, 328.
Droit administratif : Compte rendu, par M. Emmery, d'un ouvrage de M. A. Husson, concernant la législation des travaux publics et de la voirie en France, I, 329 à 351. — Compte rendu, par M. Collin, du 3e volume du Cours de droit administratif appliqué aux travaux publics, de M. Cotelle, IV, 1 à 38. — Examen, par M. B....., d'un ouvrage de M. Nadault de Buffon sur les usines et les cours d'eau, 259 à 270. — Observations, par M. Muntz, sur la jurisprudence du conseil d'état qui tend à ne pas considérer comme chemins vicinaux la continuation de ces derniers dans l'intérieur des communes, XI, 357 à 369. — De l'usage et de la corrélation de toutes les lois dans les différents services publics, et spécialement dans celui des ponts et chaussées, par M. Cotelle, 370 à 377. — Dissertation par M. Cotelle, sur la propriété du lit des rivières non navigables ni flottables, XIV, 57 à 77. — Des portions de propriétés qui restent disponibles après l'alignement pour cause d'utilité publique; de l'exercice de l'action en plus-value, par M. Lahure, XVI, 347 à 360.
Droits de navigation. *Voir* Péages, Produits, Tarifs.
— sur les rivières. — Pourquoi moins élevés que sur les canaux, 139. — Quotité comparée, 139, 140. — N'ont pas été élevés sur les rivières améliorées, 188.
— sur les canaux — Ne sont pas une dépense productive, 138. — Fonctions qu'ils remplissent dans l'économie générale des canaux, 139. — Ne sont équitables que lorsqu'ils ne font rembourser que les frais d'entretien et l'intérêt de la dépense de construction, 140; et non l'amortissement du capital engagé, 141. — Observations générales sur leur constitution, 141, 149, 150. — Réaction qu'ils opèrent sur le tonnage, 143; — sur le fret, 145. — Examen de l'objection tirée de leur élévation en Angleterre, 147. — Doivent être réduits quand ils peuvent diminuer le tonnage, 153, 181. — On a reconnu l'impossibilité d'appliquer les tarifs primitifs sur les canaux de 1821 et 1822, 157. — Sur ces canaux, les droits actuels sont presque équivalents à la valeur du fret, 169. — Ils dépassent ce qu'ils devraient être pour cou-

vrir annuellement les frais d'entretien et de construction, si la fréquentation atteignait le maximum possible, 171. — Faut-il les supprimer? suffit-il de les réduire? 176. — Ils ne peuvent produire la somme nécessaire pour couvrir annuellement les dépenses de construction et d'entretien, 176, 181. — Abaissement de ces droits jusqu'à ce que leur produit total soit un maximum, 178; — jusqu'à ce que le tonnage atteigne le maximum possible, 179. — Cas où ces droits constituent une mesure fiscale, 179. — Des tarifs qui leur feraient produire les seules dépenses d'entretien, 180. — Doivent être abaissés de manière à ce qu'ils ne compriment plus les transports, 181. — Objection tirée de l'augmentation possible du tonnage sous l'empire des tarifs actuels, 181. — Objection tirée de l'élévation actuelle du tonnage sur certains canaux, 183. — Examen de cette opinion que les dépenses des canaux doivent être supportées par ceux qui s'en servent, 184. — Objection tirée de ce que l'abaissement des tarifs doit appeler sur les canaux des marchandises actuellement transportées sur les routes, 185. — Les charges grevant les transports sont plus lourdes sur les canaux que sur les autres voies de communication, 187. — Influence de l'abaissement des droits sur le prix du transport, valeur des droits qui entrent dans ce prix, 207 (tableaux). — Influence de l'abaissement des droits et du perfectionnement des ouvrages sur la fréquentation, 209 (tableau).

Drops anglais (inconvénients des) employés comme moyen d'embarquement, XVIII, 81.

Drouillard, XX, 436.

Dublin, Pl. 162, fig. 1.

— (Station de), X, 103. — (Rues empierrées de), XIII, 99, 103, 108.

— (Chemin de fer de) à Carlow, XVII, 259, 280.

— (Chemin de fer de) à Drogheda, 280, 282.

— (Chemin de fer de) à Kingstown, X, 91, 96, 99, 100, 102, 110, 118; XIII, 26; XVII, 272, 280; XIX, 107, 125.

Dubuat, I, 252; XIV, 341.

Ducarla, XI, 61, 62.

Ducros, inspecteur général des ponts et chaussées: étanchement des canaux, IX, 257, 270.

Ducros, ingénieur en chef, X, 276, 285, 297, 301, 303, 304; XVII, 3. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Ducrot, II, 188. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Dudley (canal de), XIX, 120.

Duffel (pont tournant à), VI, 223.

Dufour, XIV, 107; XX, 206.

Dufour (G.-H.). *Voir* la table par noms d'auteurs.

Dufrénoy, VI, 255; XI, 117.

Dufresne, XIV, 122; XV, 268. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Dugué (E.), VI, 187; X, 167; XI, 303, 304. — Mention honorable pour son mémoire, publié en 1840, sur le système d'entretien des routes de la Sarthe, III, 130. — Réponse à son article sur les frais d'entretien et l'usure des chaussées d'empierrement, VI, 133. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

Duisburg, X, 368. *Voir* Arnheim.

Dulac, XX, 436.

Dulce (Golfo) ou lac d'Yzabal, VII, 279.

Duleau, VIII, 274; XII, 129, 143; XX, 384.

Dumartray, VII, 283, 295.

Dumas, ingénieur en chef de la Sarthe, IV, 300; VI, 139, 153, 238; VII, 106; X, 167, 178; XI, 240; XIII, 87, 94. — Examen de son mémoire sur l'entretien des routes, III, 21. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

Dumas, chimiste, XV, 285.

Dumas (explosion d'une chaudière à vapeur appartenant au sieur), IV, 158.

Dumesnil (rapport sur l'explosion d'une chaudière à vapeur appartenant au sieur), X, 247.

Dumon, XIX, 36.

Dundee:

— (Port de), XVII, 292 à 295; Pl. 162, fig. 4.

Dundee (*suite*) :
— (Chemin de fer de) : et Arbroath, XIX, 125; — et Newtyle, XIII, 26; XIX, 125.
Dunes :
— en Néerlande : fixation, XII, 189, 191 : — formation, 227, 228; — culture, 232.
— de la mer Adriatique ; formation, XIII, 145.
— du golfe de Gascogne ; mémoire par M. Laval, XIV, 218 à 268.
Dunkerque : — Température moyenne, VI, 256. — (Port de), XIX, 72, 80. — (Portes tournantes de l'écluse de la Cunette à), III, 235.
Duperrey, XI, 67.
Dupin (Charles), V, 170, 172, 201; VI, 264; VII, 85; IX, 98.
Dupuit, II, 268, 283, 303, 320, 344, 346, 377, 453, 461 ; IV, 44, 271; VI, 83, 141, 143, 173, 177; XI, 247, 248, 259, 262, 270, 276, 281; 303, 304, 305, 308; XX, 209. — (Médaille d'or de 600 francs décernée à M.) pour son mémoire sur le tirage des voitures et le frottement de roulement, VII, 354. — Médaille de 300 francs pour son mémoire sur les frais d'entretien des routes, VII, 354. — Médaille de 300 francs pour son mémoire sur la mesure de l'utilité des travaux publics, X, 459. — Médaille de 300 francs pour son mémoire intitulé : De l'influence des péages sur l'utilité des voies de communication, XX, 452. — Examen de son mémoire sur les frais d'entretien des routes en empierrement, IV, 299; X, 146, 147, 151, 153, 159, 164, 168, 174, 177, 178, 186. — Examen de son article sur la mesure de l'utilité des travaux publics, XIII, 249. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Durance (canaux d'irrigation dérivés de la), XX, 337.
Durançole (canal de la), XX, 350.
Duren, X, 373, 374.
Durenberg (chemin de fer de) à Leipzig, projet, X, 400.
Durham : — Junction (chemin de fer de), XIX, 125; — et Sunderland (chemin de fer de), XIII, 26; XIX, 125.
Durlach, X, 451.
Dusouich, IV, 161, 165.
Dusseldorf, X, 372.
— (Chemin de fer de) :
— à Cologne, travaux, 368.
— à Elberfeld, 271 ; travaux, 357; exploitation, 362; circulation, XIII, 27 ; plan incliné, 30.
— à Sittard, projet, X, 385.
Dutac, XVIII, 190, 193, 195, 197.
Dutens, V, 170, 210; VI, 264; XIII, 264; XVII, 138; XIX, 24, 43, 50, 57, 58, 79, 83 et 120. — Tableau statistique des divers produits du sol ou de l'industrie et de leur mode de transport, IX, 56, 143.
Duval, V, 338.
Duverger, IX, 47.
Dynamique. *Voir* Mécanique.
Dynamomètres. — Exactitude des observations faites au moyen du dynamomètre ordinaire, III, 264. — de M. Morin, 276, 332.

E

Eastern Counties railway (de Londres à Brentwood), V, 279; XIII, 37; XIX, 125.
Eau. *Voir* Alimentation, Assèchement, Épuisement, Évaporation, Infiltrations, Hydrologie, Perte, Pluie.
— Transparence, XV, 307. — Salubrité ; influence du poisson, XVII, 318. — Eaux stagnantes dans les terrains bas, leurs effets, 315. — Eaux des étangs ; leurs propriétés pour les irrigations, 307.
— Eau de mer (action de l') sur les mortiers de pouzzolane artificielle, VI, 232 à 236 ; — sur les mortiers, XVIII, 258 à 271. — Délai dans lequel elle commence à se manifester, 273, 284. — Effet de la mer libre, 274, 279. — Causes chimiques de l'action de l'eau de mer, 274. — Action pré-

servatrice de l'acide carbonique, 275, 279. — Enduits et revêtements pour la conservation des mortiers, 276, 289. — Précautions à prendre dans les essais, 280. — Qualité de diverses pouzzolanes (tableau), 283. — *Id.* de diverses chaux, 285. — *Id.* des ciments, 287.

— Eau pluviale : mémoire sur la pluie, par M. Dausse, III, 184 à 209. — (Hauteur d') tombée à Paris, de 1807 à 1836, tableau, III, 207; — à Genève, tableau, 208; — au Grand Saint-Bernard, tableau, 209; — en divers points du globe, VI, 259; — dans le département du Nord, tableau, X, 82, 85; — en Lombardie, XIII, 159; — à Panama, 222; — à Nantes, tableau, XVI, 170, 174; — à Lyon, à Lille, à Paris et à Marseille, 172; — à Marmande, à Espalais et à Toulouse, tableaux, 50, 147; — à Montbrison, 325; — à Grosbois en Bourgogne, XVIII, 256; — à Paris et dans le midi de la France, XX, 376, 383; — dans des orages extraordinaires, XII, 153; XVI, 171, 325. — Évaluation de l'intensité moyenne des orages à Nantes, XVI, 175, 231; *Id.* à Rome et à Paris, 176, 180. — Influence des saisons sur la quantité annuelle de pluie, III, 207, 208, 209; VI, 262; X, 82; XIII, 159; XVI, 147, 231. — Plus abondante dans les montagnes que dans les plaines, XIII, 164. — Influence sur le débit des rivières, XIII, 160, 164; XVI, 50 (tableau). — Mouvement des eaux pluviales dans les granites et dans les terrains jurassiques, XII, 135 à 139. — Évaluation du temps nécessaire à l'écoulement de l'eau de pluie, XVI, 182. — Rapport entre la quantité de pluie tombée et le volume d'eau produit, III, 165, 183 (tableau); XII, 138 — Pertes par évaporation et infiltration, XII, 157, 181; XVI, 50, 179 à 182, 210, 226. — Rapport entre la quantité de pluie tombée et l'évaporation, XX, 383 à 393. — Excès de la pluie sur l'évaporation en Hollande, IV, 118. — Réservoirs proposés pour recueillir les eaux pluviales, XVII, 309. — Volume d'eau tombée dans le bassin de la Seine, au-dessus de Paris, XII, 158; — sur la surface du lac de Grand-Lieu, XVI, 209.

— Eaux de la Garonne. *Voir* Plan d'eau, Profondeur. — Matières tenues en suspension, XVI, 12 à 18, 47 à 49. — Poids de la vase débitée par seconde, 146 (tableau). — Température comparée à celle de l'air, 42.

— Eaux souterraines de la vallée de la Garonne (régime des); influence des travaux d'amélioration du fleuve, XVI, 134.

— Eaux d'irrigation. — Influence de leur nature sur le système à adopter, XVIII, 199 — Inconvénient de leur séjour dans des réservoirs, 200. — Qualité, XX, 346. — *Voir* Irrigation.

Ébouage des routes. *Voir* Balayage, Détritus, Racloir.

— Fréquence, IV, 64, 67; XX, 172. — Temps favorable, XX, 107, 114, 174 — Dépense, IV, 72 (tableau); XX, 42, 103, 129, 179. — Quantité de boue annuelle par mètre de chaussée en empierrement, XX, 179. — Prix du transport des boues, 181; 215. — Opinion de Mac Adam, 36. — Accroissement de tirage provenant de la boue, 134, 178. — Ébouage à Dublin, XIII, 100. — Détails sur l'enlèvement des boues de Paris, 213 à 216; — de Londres, XX, 250, 254, 259. — Cahiers de charges y relatifs à Londres, 171, 249, 253, 258. — Abondance de la boue sur les routes anglaises, VII, 107, 109 — Absence de boue sur les routes de la Sarthe, I, 272.

— Comment il convient de le pratiquer, VII, 112, 116; IX, 389. — Enlèvement des boues à l'état liquide, XI, 268. — Râclage, XIII, 92, 100; XX, 33; ses inconvénients, XX, 134, 174. — Ébouage au moyen de chasses, 180.

— Machines à ébouer. — Note par M. Devilliers, II, 183 à 188. —

Ébouage (*suite*) :
— Essai de divers instruments par M. Ducrot, IV, 349 à 365. — Brouette balayeuse; note par M. de Besson, 366 à 369. — Note sur un racloir, par M. Olivier, 370. — Machines à ébouer en Angleterre; nombre, XX, 42; travail, 115; dépôt des boues, 112, 255; séparation de l'eau, 112, 114, 174.
Éboulements :
— souterrains, XII, 21, 76, 101; XV, 16, 18, 20, 23, 26, 27, 37, 56, 66, 67; XVI, 281, 285, 302. — Influence sur les dépenses de construction, XII, 107, 125. — Procédés pour leur réparation, XV, 21, 23. — Moyens de résistance à leur opposer, 31, 69. — Forme, 69, 103, 105. — Observation sur l'époque à laquelle ont eu lieu plusieurs éboulements à Chalifert, XVI, 283.
— dans les tranchées, V, 82, 85, 86, 88, 89; XVI, 270.
Échafaudages. — Construction des ponts en fonte, VIII, 226. — Construction des voûtes, XII, 97, 125. — Échafaud mobile employé au souterrain de Chalifert, XVI. 306, 307, et Pl. 155, fig. 5 et 6. — Échafaudages employés pour la restauration du pont-aqueduc de la Tranchasse. XVIII, 17, 24. — Échafaudage pour le déchargement des terres, 212; prix de revient, 214. — Échafaud mobile pour le montage des matériaux d'un pont; description, XX, 272.
Échange. *Voir* Valeur.
Échappements. *Voir* Barrages.
Écharpes :
— sur les talus de Glomel, V, 87, 98.
— (Nécessité de supprimer les) sur les routes, V, 375.
Eckernförde. *Voir* Schleswig.
Éclairage : — des mineurs, V, 183; XII, 58; — des chemins de fer; dépense, X, 309, 326, 349, 364, 433, 455.
Éclairs (appareil à vapeur des bateaux les), XIII, 337.
Éclimètre, IV, 80.
Écluses :
— sur l'Yonne, I, 23 à 82.
— sur les canaux. — Causes qui influent sur la durée d'une éclusée, XVII, 18 à 27, 68. — Durée moyenne d'une éclusée, 22, 26, 134. — Dépense d'eau pour diverses chutes d'écluses dans le cas d'un maximum de fréquentation, 62 à 64 (tableau).
Écluses :
— de chasse, XII, 230.
— de desséchement. — Hollande, XII, 216, 219, 220 à 223. — Canal de la Campine, XVI, 363. — Canal de Buzay, 163.
— de garde et d'embouchure sur la Saône, description, IX, 15; dépense, 16; — de garde du canal de Buzay, dimensions, XVI, 163. — Dérivations avec écluses en Lombardie, XIII, 104, 170. — Écluses sur la Scarpe, II, 141, 143.
— maritimes. — Restauration de l'écluse du bassin à flot du port du commerce de Cherbourg, III, 91 à 117. — Hollande, XII, 198, 201, 210, 218, 230, 233. — Angleterre, XVII, 287, 288, 291, 293, 298. — Canal de Panama : espacement, XIII, 213, 214; nombre, 213, 214, 215, 218, 245; dépense, 218. — Maçonnerie, XVII, 287.
Écluses des canaux. *Voir* Chute, Portes, Section.
— Date de l'invention des écluses à sas, XIII, 197, 319. — Dépense de construction; évaluation théorique, XVII, 169. — Ouvrages et dépenses de construction d'une écluse en fonction de sa chute, 163 à 169. — Les écluses simples doivent être isolées, 146. — Dimensions de diverses écluses, XIII, 171, 197, 198; XVIII, 178. — Plaques métalliques, XIX, 62. — Énumération et position des écluses du canal du Centre, I, 206. — Canal du duc de Bridgewater, V, 200. — Force motrice, XIII, 198. — Durée de la manœuvre, I, 156. — Temps perdu au passage des écluses; son influence sur la navigation des canaux, VIII, 117 à 119. — Mode de remplissage, XIII, 198. — Influence sur la marche des bateaux, XVII, 14.

18. — Maximum de puissance d'un canal à écluses simples, 104, 105.
— accolées à la suite les unes des autres, V, 200. — Décroissement de la fréquentation par leur emploi, XVII, 45 à 52, 146.
— doubles, V, 200; XIII, 197. — Accroissement de la puissance de fréquentation résultant de leur emploi, XVII, 37, 44, 106. — Leur consommation d'eau pour le passage des bateaux, 109 à 117 (tableaux). — Influence sur la dépense d'établissement des canaux, 110 à 115 (tableau). — *Id.* sur la valeur du fret, 115. — Comparaison des écluses simples et doubles, 116 à 118, 145.
— doubles accolées à la suite les unes des autres. Influence sur la fréquentation et comparaison avec les écluses isolées de même chute, 53 à 56 (tableau), 145.
Éclusiers (salaires d') aux États-Unis, VI, 273.
Économie politique. *Voir* Impôt, Utilité, Voie de communication.
— De la mesure de l'utilité des travaux publics, par M. Dupuit, VIII, 332 à 375. — Réponse à l'article précédent par M. Bordas, XIII, 249 à 284. — Des canaux dans leur rapport avec la fortune publique, mémoire par M. Comoy, XIV, 133 à 217. — De l'influence des péages sur l'utilité des voies de communication, par M. Dupuit, XVII, 170 à 248. — Notions élémentaires d'économie politique appliquées aux travaux publics, par M. Minard, XIX, 1 à 125. *Voir* l'errata.
Écosse. Frais d'entretien des chemins de fer, VI, 289. — Péages, 298. — Surface; population, VII, 22. — Administration des routes à barrières, 45. — *Id.* des routes paroissiales, *ibid.* — État des routes, 58, 105. — Charrettes à un cheval; leur emploi exclusif sur les routes, 72. — Cassage, 58.
Écoulement de l'eau. *Voir* Hydraulique.
Écuries; pavages en bitume, XIX, 300.
Edgeworth, XIX, 60.
Édimbourg, P. 162, fig. 2. — (Gares d'), XVII, 259, 265.
— (Chemin de fer d'):
— à Dalkeith, VII, 335.
— à Glasgow, X, 108; XVII, 259, 264, 268; XIX, 125.
Edwards, XIII, 5, 6, 35, 124.
Egerton. — (Francis), V, 182, 188. — (Henri), V, 169, 171.
Égouts :
— (Service des), avantages de son incorporation au service du pavage, XX, 99.
— de Paris. — Développement, 187. — Curage: détails d'exécution, dépense, 212.
Ehrenbreitenstein. *Voir* Francfort-sur-le-Mein.
Eisenach, X, 356, 424, 425.
Élasticité. — Frottement de roulement, III, 288, 306; — des chaussées, VII, 59, 75, 96; — du bois; expériences, X, 252. *Voir* Flexion.
Elberfeld. *Voir* Dusseldorf. — (Chemin de fer d') à Dortmund, sur le chemin de Cologne à Minden, concession, X, 368.
Elbing, X, 328.
Électricité. *Voir* Mastic.
Élie de Beaumont, VI, 255.
Ellesmere et Chester (canal d'), XIX, 120, 122.
Elmshorn, X, 407.
Eltmann, X, 430.
Embarcadère. *Voir* Machine.
Embouchures du Pô, XIII, 166 à 172. — Moyens d'amélioration proposés, 187 à 190.
Embranchement (canaux d'); comparaison avec l'artère principale sous le rapport des produits, VI, 278.
Emden (chemin de fer d') à Munster, projet, X, 369, 423; — à Osnabruck et à Bunde, projet, 423.
Emmery, III, 139, 180, 361; VI, 246, 248; VIII, 384; X, 175; XIX, 225; XX, 385. — Nécrologie, III, 257.
Emmisdingen, X, 442.
Empellement, XIII, 153, 154, 155, 176. — Contre-empellement, 154.
Emploi de matériaux (routes en empierrement), I, 259, 273; III, 29; IV, 304; XIII, 90, 91, 93, 95, 96, 97, 100, 103. — Procédés,

Emploi de matériaux (*suite*) : XI, 270, 271, 273; XIV, 114, 122; XX, 31, 33, 36. — Temps à y consacrer. *Voir* Main-d'œuvre. — Avantages de la rapidité du travail, IV, 360. — Uniformité ou inégalité des dimensions des matériaux, XI, 275; XX, 36, 132. — Liaison, XX, 132, 138, 164. — Emplois exécutés par voie d'entreprise, XI, 274. — Combinaison des emplois et du cylindrage, 269, 291, 297. — Grands emplois pour restituer l'épaisseur des chaussées, XIV, 118. — Détermination de la dépense, IV, 43, 50, 57.

Emprunts pour l'exécution des travaux publics, XIX, 58, 89, 95, 105, 111. — Chemins de fer allemands; IX, 333, 334; X, 264, 283, 374, 403, 408, 418, 424, 425, 429, 431, 437, 446, 452. — *Voir* Intérêts

Ény (pont-levis de M.); XVIII, 56.

En cas, V, 313.

Endiguements :

— des rivières; leurs inconvénients, XII, 166, 365. — Système d'endiguement préférable, XVIII, 295. — Levées transversales pour faciliter le dépôt du limon des eaux d'inondation, 296. — Digues longitudinales submersibles dans le lit de la Meuse, I, 352, 395, 361, 363, 364. — Digues sur la Scarpe, II, 131, 133, 140. — Digues sur la Saône; mode de construction, IX, 23. — Consolidation de digues, XI, 312 à 327. — Digues sur la Loire; influence sur l'écoulement des eaux de crues, XVI, 331 à 337, 340; dépense de construction, 339 — Digues insubmersibles; effet en temps de crues, 341.

— Endiguement général de la Garonne; vannage; espacement des digues, XVI, 99. — Endiguements partiels; levées insubmersibles, 107, 124. — Influence sur les crues. *Voir* Lignes de défense.

— en Hollande. — Syndicats, XII, 206. — Procédés, 229. — Contributions et dépenses, 237. — Digues de défense, 190 à 194, 197, 200, 206, 216, 228. — Rupture, 208, 211. — Frais d'entretien, 237. — Digue supportant un chemin de fer, IV, 387.

— du Pô, XIII, 168. *Voir* Épi. — Influence sur la hauteur des crues, 141, 147, 186; — sur le régime du fleuve, 182, 184, 190. — Moyens de défense, 148 à 150; 194; 195. — Longueurs, 147, 178. — Distance des rives, 147. — Hauteurs, 152. — Exhaussement, 178, note. — Digues en golène, 147, 148, 151, 152, 192, 195. — Digues en froldo, 147, 151, 186, 195; dimensions, 148. — Maîtresses digues, 146, 151, 152, 156, 177. — Contre-digues, 148, 149, 150. — Ruptures de digues, 141, 150 à 152, 156, 166 à 168, 171, 177, 178, 186, 187, 193. — Abaissement du plan d'eau dû à la rupture; limite en amont, 187. — Servitudes, 192. — Ordre et répartition des dépenses, 192 à 194. — Direction et surveillance, 194.

— des affluents du Pô, XIII, 145, 193.

— Digues de dessèchement, IV, 117, 128, 134; XII, 230; XIII, 153, 154; XVII, 328 à 330.

Enduits. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Enduits. *Voir* Bitume.

— pour les cartouches imperméables, XIV, 113; — pour la conservation des mortiers à la mer, XVIII, 276, 289; — pour les fils de fer, XX, 289, 291; — pour les bois d'un pont, 292; — en ciment: dépense, 447; procédés, 449, 450.

Engrais: — sur les prairies, XVIII, 199; — de terre grasse, XX, 365. — *Voir* Détritus.

Enquêtes sur les routes; sont en usage dans le parlement anglais, VII, 93.

Ensablements, XII, 190, 366. — Travaux de la Garonne, XVI, 68, 75, 77, 78, 80; détails d'exécution, dépense, 88, 102 (tableau).

— au pied d'un caisson servant à la fondation d'une pile de pont, XVIII, 132, 133; dépense, 136.

— au pied d'un batardeau, 148.

— (Blocs d') en moellon du port de Port-Vendres, immersion, prix, XIX, 202.
Entrepreneurs (droit administratif), IV, 2.
Entretien :
— des chaussées pavées, I, 104 à 123 ; II, 127, 128 ; VIII, 389 ; XIX, 303.
— des chaussées en bitume, XIX, 261.
— des chemins de fer. Dépréciation des chemins ; dépense y relative, IX, 197. *Voir* Voie.
— des routes en empierrement, IV, 47. — Mémoire, par M. Dumas, sur l'entretien des routes à l'état normal, I, 257 à 279. — (Progrès successifs de l'art de l'), I, 260. — Système à suivre en cas d'insuffisance de fonds, IV, 62, 87. — Règles à suivre d'après la fréquentation de la route, VII, 111, 114, 115. — Distinction entre l'entretien journalier et l'entretien périodique, XIV, 122. — Routes anglaises ; instruction, VII, 32 à 36. — Chaussées de Londres : l'entretien n'a pas lieu habituellement à forfait, XX, 35 ; nombre de réparations annuelles, 47 ; utilité d'un entretien journalier, 113, 133. — *Voir* Arrosage, Cassage, Cylindrage, Dépense, Ébouage, Emploi, Rechargements, Usure.
Entretoises (ponts en fonte), VIII, 199, 231, 242.
Épaisseur :
— des chaussées en bitume, XIX, 254.
— des chaussées en empierrement, III, 43, 66 ; V, 354 ; VII, 33, 95, 97 ; XIII, 90, 97, 103 ; XIV, 116, 126 ; XX, 31, 36, 53. — Constatation, X, 154 ; XIV, 127. — *Voir* Tassement, Usure.
Épargnes des cantonniers, II, 251.
Éperon, XIII, 170.
Épinrau (barrage d'), I, 52, 72 ; V, 244.
Épis : — en charpente, XII, 190, 191 ; — en terre, 190 ; — en pierre, 190, 191, 193 : — en fascinage, XIII, 149, 150 ; — en glacis, XVI, 134 ; — sur le Pô, XIII, 170, 187. — Les digues longitudinales sont en général préférées aux épis, 150.
Épreuves :
— de chaudières à vapeur, IV, 258 ; XIII, 333, 334, 337, 339 (tableau). — Explosions qu'elles peuvent prévenir, IV, 160, 164, 168, 194, 243, 257 ; XI, 355. — Cas où elles sont inefficaces, IV, 210. — Épreuves périodiques, leur utilité, X, 204, 205. — Doivent être renouvelées après les réparations et les changements apportés aux machines, 200, 204, 214, 237. — Renouvellement annuel pour les bateaux à vapeur, XIII, 372. — Explosions de chaudières non éprouvées, X, 224, 251.
— du pont suspendu de Suresnes, III, 394 ; — de Lorient, XII, 298 ; — de la Basse-Chaîne à Angers, XX, 395. — Insuffisance des épreuves des ponts suspendus, 410. — Instruments pour l'épreuve des câbles, III, 364.
— des rails, XII, 270.
— des essieux, 279.
Epsom (chemin de fer atmosphérique de Londres à), par Croydon, XVII, 282.
Épuisements :
— Fondation d'ouvrages hydrauliques, III, 95, 101 ; XV, 77 ; XVIII, 134, 136, 139, 141, 144, 148 ; XIX, 181, 182, 188, 189, 190, 197, 208, 217, 219. — Dépense, IX, 16 ; XVIII, 142.
— Travaux souterrains, V, 184 ; XII, 69. — Dépense par mètre cube de déblai, XII, 71 ; — par mètre courant de souterrain, 125 ; XVI, 277.
Équations (résolution des) au moyen de tableaux graphiques, XI, 27, 40, 57.
Équivalents chimiques (exemple de calcul relatif aux), XI, 49.
Erfeld (chemin de fer d') :
— à Aix-la-Chapelle et à Ruhrort, projet, X, 385.
— à Cologne, projet, 385.
Erft, X, 374.
Erfurt, X, 356.
Erié (canal) : — Dimensions et pentes, VI, 263, 323. — Agrandissement, 265, 268 ; XVII, 5 ; XIX,

65. — Écluses doubles, XVII, 36, 113. — Pertes d'eau, VI, 268. — Frais d'entretien, 272. — Frais d'exploitation, 273. — Circulation, 274. — Chômage, 277. — Produits des péages, 278. — Fret, 279; XIV, 163.

Erkner, X, 308, 312.

Erkrath, X, 358, 366. — (Plan incliné d'), 360.

Errewash (canal d'), XIX, 120, 122.

Esz (chemin de fer d'), travaux, X, 398.

Escaut, fleuve, II, 147, 161, 165; description historique, XII, 192, 199, 200, 202. — Escaut belge; tonnage, 330, 332; produits, 334; prix de transport, 337, 338.

Eschwiller, X, 373, 375.

Espagne et Portugal; superficie, VI, 248.

Espérance (l'), locomotive, XI, 79, 80, 111.

Essieux :

— Frottement à l'essieu, III, 317. — Résistance; expériences, XIII, 125. — Essieux creux, 120, 123.

— employés sur les chemins de fer. — Convergence, II, 210, 223, 231. — Jeu, 236. — Voitures à un seul essieu, 237. — Mesures de sûreté qui s'y rattachent, V, 295 à 301; XII, 276 à 284, 288. — Durée, XII, 280. — Essieux droits et coudés, X, 108; XIV, 25. — Rupture d'un essieu de locomotive sur le chemin de fer d'Anzin à Abscon, rapport, X, 245 à 247.

Esslingen, X, 437. *Voir* Stuttgard.

Étais. *Voir* Blindages, Voûtes. — d'un batardeau, XIX, 189, 211, 215, 219, et Pl. 182.

Étanchement. — Moyens employés pour rendre étanche le canal Louis au droit des biefs creusés dans le sable, par M. de Pechmann, II, 18 à 34. — Notice sur les étanchements du canal du Rhône au Rhin, par M. Legrom, IX, 225 à 270 — Étanchement des canaux par l'eau trouble; inefficacité de ce procédé dans les terrains oolithiques, XII, 147. — Étanchement de la cuvette d'un pont-canal : par une couche de béton, XVIII, 2, 4; — par l'emploi du ciment de Vassy, 10; détail des travaux, 21, 27; — par un enduit de bitume, 45. — Étanchement du bassin de radoub n° 1, au port de Toulon, par l'emploi du bétonnage sous l'eau, XIX, 181. — Étanchement du bassin n° 2, 188 à 195; rigoles voûtées avec des puits de distance en distance, 194. — Étanchement du bassin n° 3; rigoles et réservoirs, 217 à 219. — *Voir* Asséchement, Corroi.

Étang. *Voir* Desséchement. — Mémoire sur la conservation et l'assainissement des étangs, par M. de Saint-Venant, XVII, 307 à 333. — Étangs dans les dunes de Gascogne; leur grande profondeur, XIV, 223.

État. — (L'exécution des grandes lignes de chemins de fer devrait être faite par l'), XI, 129 — (Lignes de chemins de fer exécutées par l'): — Allemagne, IX, 325; X, 264, 265, 398, 424, 439, 449. — Hollande, X, 382 — Lignes exploitées par l'état, en Allemagne, 411, 416, 418, 437, 441. — (Exploitation des canaux par l'): avantages qui en résultent, XIV, 191, 197, 198, 199; difficultés qu'elle soulève, 215. — (Exploitation des voies de communication à péage par l'): plus avantageuse au public que l'exploitation par des compagnies, XVII, 213, 217, 228, 233. — (Intervention de l'), dans les travaux d'irrigation en Belgique, XVI, 364. — (De l'intervention de l') dans l'exploitation des concessions de travaux publics en Angleterre, XVIII, 117; entreprises de navigation, 117; entreprises de chemins de fer, 118 à 128. — Les entreprises d'assurances devraient être entre ses mains, 322. — Projet d'administration des cours d'eau par l'état, 323; objection, 359; essais à faire; comment on devra y procéder, 362. — *Voir* Financiers (rapports).

États-Unis (histoire et description des voies de communication aux) et des travaux d'art qui en dépendent, par M. Michel Cheva-

lier; analyse et extraits par M. Lalanne, VI, 245 à 329.
Étiages :
— de la Garonne, XVI, 3. — Nombre annuel de jours d'étiage, 37, 38.
— du Pô, XIII, 180, 184.
Ettlingen, X, 442.
Études (frais d'), de nivellements et d'organisation de sociétés (chemins de fer allemands), X, 319, 323, 331, 336, 347, 370, 374, 441, 453; — par kilomètre, 271, 458, tableau n° 1, colonne 12.
Etzel, X, 438.
Euler, XI, 66.
Eure (calcaires du département de l'), VII, 262.
Eure-et-Loir (calcaires d'), VII, 261.
Europe, superficie, VI, 248.
Eustache, XIV, 274.
Évans (Olivier), VI, 325.
Évaporation, XII, 138, 158, 176; XVI, 51, 210, 226 à 231, 241; XVIII, 199 — Ses effets; son rôle immense dans la nature, III, 197. — (Loi de l'), 200. — (Moyen de diminuer les effets de l'), XII, 150. — (Observations faites à Turin sur l'), XIII, 159. — Effet moindre pour l'Adda que pour le Pô, 164. — Évaporation naturelle à Saint-Jean-de-Losne, à Dijon, à Pouilly et à la Roche-sur-Yonne (note, par M. F. Vallès, sur une exception remarquable que présente la mesure de l'), XX, 383 à 393. — Évaporation dans les canaux, I, 159, 177; III, 144, 161; VI, 269. *Voir* Perte d'eau.
Évitements. (Chemins de fer provisoires): — Détail de la dépense, XIV, 283. — Moins-value, 283. — Nombre, 284. — Changements, 287, 289. — Longueur, 288. — Nombre et dépenses pour diverses catégories de tranchées, 297.
Excavateur américain. — Formules des frais de transport des déblais par ce système, XIV, 314. — Comparaison avec les méthodes ordinaires, 316, 317.
Excentrique (chemin de fer); détail de la dépense, X, 444; XIV, 283.
Exeter (chemin de fer d') à Plymouth, XVII, 283.
Exhaussement du sol de la cité de Londres, XX, 61.
Expériences :
— Étanchement des canaux, II, 21. — Décintrement de voûte, XVIII, 171. — Compressibilité des terrains sous l'eau, XIX, 179. — Construction des portes d'écluses, 309 et suivantes.
— Hydraulique, Hydrologie, Rivières. — Vitesse de l'eau courante, XIV, 332 à 338, 349, 353 à 355; XV, 129. — Rapport de la vitesse moyenne à la vitesse maxima, I, 62. — Vitesse maxima à la surface, XVI, 46 — Résistance provenant des plantes aquatiques, I, 254. — Profil transversal de la surface d'une eau courante, XVI, 29 — Débit des eaux de l'Adda, du Pô et de la Seine, XIII, 157 à 160. — Influence des lacs sur les débits des rivières qui les traversent, 162. — Effets d'une augmentation du débouché d'une rivière sur le niveau de l'eau en amont, 189. — Variations du débit d'après la température, XII, 172. — Détermination du volume des eaux d'une écluse sur l'Yonne, I, 34, 72. — Écoulement de l'eau par des orifices voisins les uns des autres, II, 114. — Écoulement de l'eau dans une conduite forcée, XX, 431. — Force des vagues, XVII, 304. — Quantité de vase tenue en suspension dans l'eau d'une rivière, XVI, 48. — Marche des graviers dans la Garonne, XVI, 15. — Perméabilité des terrains suivant leur nature, XII, 168 à 171. — Amélioration de la navigation par des chenaux artificiels, I, 352. — *Voir* Eau pluviale.
— Résistance et durée des matériaux. — Conservation des bois, VI, 19, 241; XIX, 227, 229, 237. — Élasticité du bois; X, 252; XIX, 309. — Durée des bois et des fers exposés à l'eau de mer, XVII, 303. — Résistance du fer d'essieux, XII, 281; XIII, 120 à 126. — Résistance de la tôle, XVIII, 185. — Résistances à l'écrasement

Expériences (*suite*) :
des tubes en cuivre, XIII, 339, 346. — *Id.* en fer, 345. — Résistance du fil de fer et du fer en barres, XX, 295, 334 à 336. — Résistance des câbles en rubans de fer, III, 364.
— Chemins de fer. — Passage des courbes de petit rayon, II, 205, 216. — Locomotives à détente variable, VIII, 142, XI, 70 à 115. — Emploi des locomotives sur les fortes pentes, X, 361, 413; XIV, 21, 30 à 40, 49. — Expériences réclamées dans l'intérêt de la sûreté des personnes sur les chemins de fer, XII, 281, 291, 299, 304 — Chemins atmosphériques : temps employé à faire le vide et degré du vide, VII, 146, 150; rentrée de l'air dans le tube, 149; rapidité de la propagation du vide, 151; frottements du piston, des galets, etc., 152; vitesse et poids des convois, 154.
— Routes; Roulage. — Diamètres des roues, II, 286, 289, 292. — Largeur de jantes, 305, 307, 310, 314, 316, 344. — Unité de chargement, 324. — Trot et suspension, 338. — Chariots comtois, 351. — Tirage des voitures, III, 263, 314. — Usure des chaussées, III, 33, 83; IV, 271, 314, 329, 337; VI, 142, 154; X, 153, 159; XI, 302. — Cylindrage, VI, 332; XI, 225 à 231, 282 à 301.
Expertises (système d') proposé pour l'évaluation des dommages causés par les cours d'eau, XVIII, 324, 328, 358, 365.
Exploitation :
— des canaux. — Canaux souterrains de Worsley près Manchester, V, 174 à 197. — Inconvénients des passages rétrécis, VIII, 100 à 117. — Conditions que le temps perdu au passage des écluses introduit dans la navigation, 117. — Exploitation par l'état, XIV, 191, 197, 198, 199, 215.
— des chemins de fer. — Mesures administratives y relatives, XII, 306 à 310. — Nombre de convois, XIV, 18. — Chemins anglais : stations, XVII, 257 à 265; influence des variations dans la largeur de la voie, 275; personnel, 281. — Bail d'exploitation du chemin de fer d'Olmutz à Prague; clauses et conditions, X, 299. — *Id.* du chemin de fer de Murzzuschlag à Gratz (ligne de Venise à Trieste), 279. — Chemins de fer en exploitation en 1844 : Autriche, X, 276, 278, 283, 286, 291, 299, 304. — Prusse, 306, 313, 320, 323, 330, 336, 346, 358, 370. — Saxe, 386, 393, 397. — Hambourg, 402. — Danemark, 405, 408. — Brunswick, 411, 416. — Hanovre, 419. — Bavière, 429, 431. — Bade, 440. — Francfort, 452. — Résumé : désignation et longueur des chemins allemands en exploitation en 1844, date de la mise en exploitation, 458, tableau n° 1, col. 1, 2 et 3. — *Voir* Chemins de fer, Compagnies, Dépense, État.
Explosions. *Voir* Chaudières.
Exportation (faveurs accordées à l') en Belgique, XII, 333, 334, 354.
Expropriation. — L'administration peut-elle y renoncer lorsque l'indemnité a été réglée par le jury, IV, 18. — Expropriation en Lombardie, XIII, 192. — Expropriation des actions de jouissance des canaux de 1821 et 1822, XIV, 199, 213, 215, — des propriétaires qui refusent d'acquérir les parcelles de terrain qui les séparent d'une voie publique élargie par voie d'alignement ou nouvellement percée, XVI, 347 à 354. — des bruyères communales en Belgique, 363; — d'une zone de terrain bordant les cours d'eau, projet, XVIII, 324, 365, 368. — L'indemnité ne tient pas compte du prix d'affection, XIX, 4. — *Voir* Indemnités.
Extraction de matériaux (droit administratif), IV, 14. — Frais d'extraction de pierres, X, 297, 298; à la poudre, 134; à la pince, *ibid.* — Extraction de rocher à la poudre; éléments de la dépense, V, 103, 104, 111, 112; XII, 53; XX, 427. — Extraction des rochers de la passe d'entrée du port

du Croisic; mémoire par M. de la Gournerie, XV, 261 à 317. — Extraction de rocher dans le lit de la Garonne: procédés, dépense, XVI, 99.
Eytelwein, XV, 149.

F

Fairbairn, XIII, 121.
Faites (hauteur des) franchis par divers chemins de fer, VI, 322; XIV, 3, 4, 42, 44, 46 (tableaux); — par divers canaux, VI, 322.
Faret, XVII, 300.
Farfan ou Falfan, affluent du Rio-Grande, VII, 298, 302, 303.
Fascines, Fascinages, V, 86, 90, 97; XII, 190, 193, 198; XIII, 149, 150, 170; XVI, 68, 77, 88.
Fatigue des routes (mesure de la), III, 37; IV, 42, 69. *Voir* Usure.
Faucardage, XIII, 155.
Fauquet-Lemaitre, IV, 370.
Fauveau, XVIII, 103. Expression géométrique des circonstances de la distribution de la vapeur dans les machines à tiroir, VIII, 178.
Faux Frais. — Percements souterrains, V, 103, 111; XII, 124; XVI, 277, 278. — Construction de galerie souterraine, XV, 79. — Fondations en lit de rivière, XVIII, 142, 151. — Dallages en bitume, XIX, 283, 284, 288. — Fabrication de câbles en fil de fer, XX, 284, 285. — Moulage de petits aqueducs en ciment romain, 440. — Pose d'*id.*, 440. — Grandes voûtes en ciment, 444.
Favier, II, 321; XI, 138; XII, 9, 11; XIX, 66, 68. — Évaluation des routes déclives en routes horizontales d'égale fatigue, V, 218.
Favre, XV, 313.
Féburier, XVIII, 260, 282.
Fécamp (port de), XVII, 350.
Fénion, II, 10.
Fer. *Voir* Câbles, Charpente. — Élasticité; ténacité, IV, 208; XII, 256; XIII, 331; XX, 291, 295, 336 (tableau). — Fers d'Allevard; notice par MM. Gueymard et Arvet, XIII, 118 à 128. — Causes de rupture, 120. — Tubes en fer; résistance à l'écrasement; comparaison avec les tubes en cuivre, 345, 349. — Fers exposés à l'eau de mer; influence de la galvanisation sur leur conservation, XVII, 304. — Propriétés magnétiques des rails, X, 454. — Rails retournés; cassent, 454. — Quantité présumée à employer pour l'ensemble des chemins de fer allemands, 265. — Quantité employée sur divers chemins de fer, 140, 279, 282, 331, 389, 431; dépense, 140, 389. — Quantité employée dans les ponts en treillis, VI, 304. — Prix et poids des ferrures entrant dans la construction d'un four Lespinasse, tableau, XIII, 85. — Fer des roues de messageries (usure du), II, 376. — Sels de fer; conservation des bois, VI, 32, 33, 240.
Ferdinand (chemin de fer de l'empereur), en Autriche. *Voir* Nord.
Fermes: — d'un pont en charpente, I, 304. — Moyens pour empêcher le déversement, 306 — Calcul de la résistance, 307; IV, 375, 381. — Nouvelle disposition dans les ponts en fonte et en charpente, VIII, 233. — Fermes en fonte; emploi à la consolidation des pieds-droits d'une voûte souterraine, XV, 46, 49, 53, 106.
Feutre; emploi dans la superstructure des chemins de fer, IX, 289; X, 447, 453.
Fèvre, XI, 65; XIII, 205; XIV, 277; XV, 315; XVIII, 217, 240. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Fiche servant à bourrer le joint des pavés, I, 128.
Fichtelgebirge (montagnes du); chemin de fer d'Augsbourg à Leipzig, X, 427, 428.
Fiévé, XV, 118.
Fil de fer. *Voir* Câbles. — Résistance à la rupture; expériences, XX, 295, 334, 335 (tableaux). — Longueur à laquelle se romprait

Fil de fer (*suite*) :
un fil suspendu par ses deux extrémités, sous l'influence de son propre poids, XV, 226. — (Suspension en); comparaison avec le fer en rubans, III, 371. — (Chemins en) pour le transport des matériaux, I, 234, 241
Filtrations. *Voir* Infiltrations.
Financiers (rapports) de l'état avec les compagnies de chemins de fer. — Autriche, X, 279, 299. — Prusse, 262, 314, 315, 321, 356, 367, 368, 369, 373. — Danemark, 263. — Hesse, 425. — Cracovie, 318. — Hollande, emprunt pour l'exécution d'un chemin de fer par l'état, 383. — Saxe, 393, 396, 399, 400. — Anhalt, 401. — Hanovre; exploitation par l'état; mesures financières, 418. *Voir* Rachat.
Fissures (explosions provenant de) dans le métal des chaudières à vapeur, IV, 223; XI, 341.
Fiume (chemin de fer de Bukovar à); projet, X, 285.
Flachat (E), V, 307, 338; VI, 291; VIII, 119. Expériences sur le règlement des tiroirs des machines à vapeur, VIII, 78, 79, 82.
— et Petiet. Mention honorable pour leur mémoire sur les ponts suspendus avec câbles en rubans de fer laminé, VII, 355.
Flaches. — Influence sur le tirage, III, 311. — Leur cause, IV, 305.
Flèche des ponts suspendus (rapport de la) à leur ouverture, XV, 209.
Flensburg (chemin de fer de):
— à Apenrade, projet, X, 409; prolongement sur Hadersleben et Aarœsund, projet, 409.
— à Husum et Tœnning, concession, 409.
— à Rendsburg, projet, 408.
— à Sondersburg, projet, 409.
Fleuriau de Bellevue, XVII, 314, 319.
Fleuves (régime des) en diverses parties du monde, VI, 250, 257. — Fleuves hollandais, XII, 199, 204; projets d'amélioration, 214.
Flexion du bois. — Expériences, X, 252. — Recherches théoriques et expérimentales, XIX, 309 et suivantes. — Flexion du bois dans les ponts-levis à flèche, XVIII, 53, 76.
Flocage, XVI, 68, 79, 87.
Foisonnement :
— des déblais, XVIII, 216.
— de la chaux, 244, 249.
Fol (appareils à vapeur du système), XIII, 333 à 335, 337, 341. — Appréciation de ce système, 342.
Folkstone. *Voir* Douvres.
Foltz. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Fonctionnaires (classement des) d'après le chiffre de leur traitement, XIX, Pl. 175.
Fondations d'ouvrages en maçonnerie. *Voir* Bétonnages, Batardeaux, Caissons, Épuisements, Sous-œuvre (reprises en).
— par caissons, X, 340; XVIII, 130, 137, 162, 167; XIX, 178; historique, XIX, 178; fractionnement des travaux par des murs provisoires en béton, 211.
— par batardeaux, XVII, 250; XX, 271; comparaison entre les deux systèmes précédents, XVIII, 136, 152, 162, 163.
— sur pilotis, X, 340, 384; XIX, 185.
— sur grillage, XV, 20, 55, 100; sur tunage, IV, 134, 387.
— sur massif de béton, XVIII, 134, 137; XIX, 184; XX, 271; — sur radier général en béton recouvert par un pavage en maçonnerie, XVIII, 2. — Avantage d'un massif en béton avec revêtement en pierre, 168.
— sur un corroi en argile, XVII, 291; — sur un fond d'argile, XVIII, 137; — dans le lit des rivières torrentielles, XVII, 249. — Sondages, IV, 127.
— Ponts, X, 340, 384; XVIII, 2; XIX, 178; XX, 396; procédés, XVII, 249 à 252; XVIII, 130, 137, 143, 162, 167; XX, 271; durée d'exécution, XVIII, 135, 142, 151; dépenses, 135 142, 151. — Ouvrages à la mer, XIX, 179, 183, 186; résistance du sol; constatation; procédés; expériences, 179, 180, 183; préparation du fond, 181, 186, 199; charge d'es-

sai, 180, 214. — Voûtes souterraines, XII, 97, 125; XVI, 268. — Murs de soutenement, XV, 65.
Fondation des chaussées:
— en bitume, XIX, 250, 266, 285, 293; XX, 207.
— en empierrement, III, 6, 8, 10, 30; V, 350; VII, 32, 111; XX, 31, 35, 132, 137, 165. — Fondations en grosses pierres; inconvénients, VI, 175; XI, 262, 266, 267, 301. — Opinions de divers ingénieurs, VII, 59, 61 à 66, 95. — Influence sur les frais d'entretien, XX, 38, 166; — sur l'usure, 77. — *Voir* Élasticité.
— pavées, I, 97; III, 61; XX, 44, 48, 55, 60, 92, 140, 144, 145, 153, 191, 192. — Fondations sur sable et sous-pavages, VIII, 386. — Fondations sur treillis et sable, 390 à 395. — Élasticité, XX, 144, 149, 150. — Incompressibilité, 145, 146, 147. — Dépense, 247. — Pourquoi on n'a pas adopté à Paris les fondations sur béton, 192.
Fonseca (golfe de) ou de la Conchagua, VII, 279, 283.
Fontaines de Paris. — Fontaines monumentales, nombre, débit, XX, 217. — Bornes-fontaines. nombre, débit, longueur de ruisseaux lavés, 216.
Fonte. — (Résistance de la), XII, 255. — (Substitution de la) au bois; examen raisonné des deux systèmes, XIX, 77. — (Ponts en), VI, 219; X, 94, 95, 96, 137, 138, 384. — (Colonnes en), pont, 324. — (Charpente en), 103. — (Appareils à vapeur en); explosion, IV, 225; XIII, 331. — (Coussinets en): prix, X, 140; poids, 431. — (Plaques en): prix, X, 444; superposition de feutre, 447. — *Voir* Fermes, Grues, Portes, Rails, Roues.
Food (locomotives de), XIII, 5.
Foqueur, VI, 2.
Forage. — Procédés propres à augmenter les dimensions des trous de mine, XII, 57. — Forage de mines sous l'eau, XV, 263, 310; dépense, 311. — Forage dans le tuf pour plantation de pieux, XVI, 84. — Forage de trous d'injection, III, 105.
Forêts. — Reboisement, XII, 177; XIII, 190; XVIII, 296, 297. — Influence sur les cours d'eau. *Voir* Déboisement, Pluie.
Forme. — Pavage, I, 97. — Routes en empierrement, V, 360; VII, 30. — *Voir* Fondation.
Forme de radoub. *Voir* Bassins.
Formes des ouvrages à la mer; mémoire, XVII, 334 à 355.
Forrester, XIV, 31.
Forster (Louis), X, 257, 291.
Forth et Clyde (canal de), XIX, 120.
Fortifications; leurs rapports avec les chemins de fer en Belgique, VI, 224; — en Allemagne, X, 325, 346, 368, 370, 453.
Fortune publique. *Voir* Richesse.
Fossa-Augusta, XIII, 166. — d'Ostiglia, 143. — Polesella, 143, 144.
Fossés. — Chemins de fer, VI, 208; X, 92. — Routes: détermination du prix d'entretien, IV, 47; curage (droit administratif), 12. — Fossés à creuser dans les montagnes pour prévenir les crues subites des cours d'eau, XVIII, 297.
Fossetta d'Ostiglia, XIII 143, 144.
Fouché (explosion d'une chaudière à vapeur dans l'usine du sieur), XI, 349.
Foulon, II, 425, 427.
Fourier, XI, 155.
Fournel (H.). *Voir* la table par noms d'auteurs.
Fourneyron, XI, 30.
Fournier (E.), XIV, 122. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Fournitures de matériaux pour pavage, I, 105, 111.
Fours pour la fabrication de la pouzzolane, I, 368; dépense, 381. — Fours à chaux de Belleville (détails sur les), XV, 254. — Fours à pain de l'arsenal de Brest; description par M. Dehargne, XIII, 59 à 86.
Foy (Alphonse), XIX, 230.
Frais de production (du calcul de l'utilité d'un produit par la diminution des), XVII, 196 à 205.

Francfort-sur-le-Mein (chemin de fer de):
— à Bamberg; études, X, 430.
— à Cassel, exécution décrétée, 424.
— à Hanau, concession, 426.
— à Manheim par Darmstadt, travaux, 449.
— à Offenbach, concession, 458.
— à Wiesbaden, 268, 272; dépenses d'établissement; détails d'exécution et d'exploitation, etc, 452. — Embranchement sur Biébrich, 452. — *Id.* de Hochst aux bains de Soden; exploitation par chevaux, 452. — Prolongement sur Ehrenbreitenstein, études, 458.
Francfort-sur-l'Oder (chemin de fer de):
— à Berlin, X, 271, 272; travaux, 306; exploitation, 309.
— à Breslau, travaux, 262, 313; prolongement jusqu'à Dresde, travaux, 396.
— Station de Francfort, 307; dépense d'établissement, 308.
Franchot, V, 316, 317.
Franckenstein, X, 322.
François, XIII, 120; XV, 65.
Francs-bords. *Voir* Limites.
Frangeul, XV, 313.
Frankenthal. *Voir* Ludwigshafen.
Franqueville (de), XIX, 44, 73.
Frayé. — Relation entre l'enfoncement instantané d'une roue et le frayé définitif, III, 305. — *Idem* entre la pression ou le tirage et le frayé, 305.
Frederiksburg (chemin de fer de) à Richmond, aux États-Unis, XIX, 105.
Freeman. Renseignements et opinions sur les chaussées de Londres, XX, 55 à 58
Freiburg en Silésie (chemin de fer de) à Breslau, travaux et exploitation, X, 318. *Voir* Leignitz.
Freiburg (grand-duché de Bade), X, 442. *Voir* Manheim.
Freins:
— Machine à eau, V, 184.
— de poulie, 140.
— employés sur les chemins de fer: mécanisme, XII, 298; nombre, 299; position, 321; programme d'expériences à faire, 300. — Chemins de fer allemands, X, 348, 414. — Freins pour diligences, V, 319; — pour locomotives, XIV, 34; — pour waggons; action des buttoirs, IX, 382; plans automoteurs, V, 178, 182; dépense, XIV, 284. — Waggon-frein, V, 143. — Traineau-frein, 144. — Emploi de freins sur les chemins de fer atmosphériques, VII, 179, 180.
Frenchtown (chemin de fer de Newcastle à); rails, XIV, 14.
Frêne; absorption de pyrolignite de fer, VI, 24, 27, 40, 46.
Fréquentation des routes, des canaux et des chemins de fer. *Voir* Mouvement commercial.
Frère, VIII, 295.
Fresnel, VIII, 274; XIV, 274.
Fret. *Voir* Transport (prix de).
Freycinet (de), III, 197.
Frézier, XV, 43.
Fribourg. — (Pont de), III, 380, 385; XV, 207. — (Quantités de pluie tombées à), 190.
Friedrischafen. *Voir* Stuttgard.
Friedrichsfeld, X, 450.
Frimot, II, 185; XII, 261; XIII, 200.
Frissard, XVII, 350.
Frottement:
— de roulement (théorie du), III, 281 à 313.
— (Usure de), routes, III, 26, 41; chaussées pavées, empierrées et bitumées, XI, 276.
Fuguerolles (canal d'irrigation de), XX, 341.
Fulton, VI, 325; IX, 69.
Furstenwald, X, 308, 312, 313.
Furth. *Voir* Nuremberg.
Fuschamberg, XI, 293, 297, 298.
Fusées de sûreté, XII, 62. — employées en Angleterre pour le tirage à la poudre; mémoire par M. Lechatelier, XIV, 81 à 113.

G

Gabriel (empierrement de l'avenue) à Paris, XI, 232, 262, 265, 269, 282, 309. — Description, 260. — État en mai 1843, 263, 264. — Travaux exécutés en 1843 et en 1844, 266. — Cylindrage, 284. — Quantité de detritus enlevée (tableau), 306. — Circulation (tableau), 307, 308. — Rapport de la circulation à l'usure, 308.

Gache, X, 198.

Gagliardi, ingénieur italien, XIII, 188.

Gaize; composition de cette roche, XII, 127.

— des Ardennes, XIV, 78.

Galindo (don Juan), VII, 279.

Galisteo (don Manuel). Nivellement de l'isthme de Panama, VII, 288, 290, 292; XIII, 224.

Gallatin, VI, 327.

Galles (pays de); tableaux statistiques sur les routes, VII, 120.

Gallesi, ingénieur italien, XIII, 170.

Gallisserie (de la), XX, 421.

Galvanisation des fers: influence sur leur conservation, XVII, 304.

Gamuchot, XX, 423, 439.

Gand:

— (Canal de) à Ostende. — Tonnage, XII, 331, 333. — Produits, 334. — Prix de transport, 338.

— (Chemin de fer de) à la frontière de France par Courtray, VI, 190, 231. — Inauguration, 191. — Pentes et courbes, 195. — *Voir* Courtray.

Garance; culture, irrigations, XX, 369.

Garantie d'intérêts (chemins de fer allemands), X, 262, 314, 356, 367, 368, 383, 393, 396, 400, 401, 426, 434, 437.

Garaud, XI, 117.

Garay (don Jose), VII, 277.

Gard (chemins de fer du). — Pentes et courbes, VI, 205. — Profils, 208. — Ponts et viaducs, 210. — Traversée des routes à niveau, 211. — Souterrains, 215. — Dépenses d'exploitation, en 1842 et en 1843, IX, 170, 185. — Circulation, 214.

Gardes. — (Absence de) sur les chemins de fer d'Amérique, XIV, 10. — (Maisons de); chemins de fer; dépense d'établissement, X, 308, 330, 375, 419, 444.

Garella. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Garella (Napoléon), VII, 316; XIII, 234. — Projet d'un canal de jonction de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, 207 à 225. — Appréciation de ce projet, 225 à 233. — Observations sur une jonction par les eaux de Nicaragua, proposée par M. Baily, 244.

Gares. *Voir* Stations.

— d'évitement sur les canaux, V, 166; leur utilité entre une écluse et un pont-aqueduc, XVII, 15.

— d'évitement sur les chemins de fer, V, 134. — Chemins de fer atmosphériques, VII, 189.

— pour le dépôt des matériaux sur les routes, V, 377.

Gargouilles en bois enduites de beton, XVI, 301. — Precaution à prendre pour prévenir leur engorgement, 302.

Gariel, XVIII, 9 à 13; XX, 421, 423, 440, 442, 445.

Garnier, économiste, XIX, 95.

Garnier, entrepreneur, XVIII, 8 à 13, 31, 33, 34.

Garnier, ingénieur. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Garnier, ingénieur en chef, XVIII, 282.

Garnier, marin. Topographie de l'isthme de Panama, VII, 297, 305, 308.

Garnkirck and Glascow (chemin de fer de), XIII, 6, 26; XIX, 125.

Garonne, fleuve. — Volume à Toulouse, VI, 251. — Crues, 252. — Pente, 254. — Sinuosité de son cours, XIII, 136. — Vitesse de l'eau, XIV, 340, 358. — (Notice, par M. Baumgarten, sur la portion de) qui s'étend en aval de l'embouchure du Lot dans le dé-

partement de Lot-et-Garonne, et sur les travaux qui y ont été exécutés de 1836 à 1847, XVI, 1 à 157. — Tonnage, XIX, 36. — (Amélioration de la), 36.
Garonne (bassin de la); surface, XVI, 46, 51.
Garonne (canal latéral à la); dimensions, VI, 266. — Observation sur sa création, XIX, 36. — Dépense d'établissement, 37.
Garonnes (les). Bateaux à vapeur, XIII, 348.
Gasparin (de), III, 185, 190, 206; XX, 376.
Gassen, X, 313.
Gatun (Rio), XIII, 215.
Gauché, XVIII, 176.
Gauthey, I, 11; VIII, 117; XV, 19; XVII, 2, 3, 8, 33, 164, 165; XVIII, 162; XIX, 106. — Examen de son système d'alimentation du canal du Centre, I, 133, 137, 155, 159.
Gayant, VIII, 203, 284.
Gayffier (de), X, 7, 43, 78. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Gaz (mines de Worsley), V, 183.
Gazonnement. — Talus des tranchées, V, 86, 89, 94, 97. — Routes anglaises, VII, 34. — Terrassements des chemins de fer allemands, X, 272, 337. — *Id.* anglais, 91. — Chemin de fer d'Orléans, dépenses, 144.
— des rives de la Moselle, XVIII, 192; — du Pô, XIII, 148.
Gelée. — Effet sur différents cours d'eau, VI, 257. — *Id.* ports, *ibid.* — *Id.* canaux, 258. — *Id.* chemins de fer, 259. — Effet sur le béton, XIX, 252. — Gelées de la Garonne, XVI, 41, 69.
Gênes (quantité annuelle de pluie à), VI, 260.
Genève. — (Quantités de pluie tombées à), III, 190, 208. — (Pont suspendu de Saint-Antoine, à), VIII, 89.
Gengoult, VI, 60.
Genthin, X, 335.
Géodésie. *Voir* Nivellement.
Géologie. *Voir* Argile, Chaux, Hydrologie.
— Matériaux propres à l'entretien des routes, IV, 52. — Description géologique de l'arrondissement de Langres, *ibid.*; — du département de la Gironde, XI, 117; — du souterrain du Lioran, XII, 14. — Réflexions sur le groupe du Cantal, 26. — Origine de la plaine du Pô, XIII, 130. — Constitution de l'isthme de Panama, 211; — du bief de partage du canal du Nivernais, XV, 7. — Difficultés que présentent à l'exécution des travaux les différentes couches de terrain, 12. — Utilité de la géologie, 22, 29. — Coupe géologique de la butte des Mignottes à Belleville, 260; — du coteau de Chalifert (tableau), XVI, 259. — Description de la vallée de la Garonne, 5; — des environs d'Avallon, XX, 434.
Géométrie:
— Considérations sur la vis d'Archimède, IX, 360 à 363. — Mémoire sur les tables graphiques et sur la géométrie anamorphique appliquée à diverses questions qui se rattachent à l'art de l'ingénieur, par M. Lalanne, XI, 1 à 69. — Tracé graphique indiquant les variations de la force de traction d'après l'inclinaison des pentes, II, 77. — Application générale de la méthode graphique, 95. — Elle offre le moyen de comparer deux projets de route sous le rapport de l'économie des frais de roulage, 97. — Détermination graphique de l'épaisseur des murs de soutenement, II, 167; — de la mesure de l'utilité publique, VIII, 373. — Théorie géométrique d'un système de distribution et de régulation à détente variable, pour les locomotives, 178 à 196. — Tableau graphique indiquant la marche des convois sur les chemins de fer, XIII, 200. — Représentation graphique des variations de l'Yonne, I, 49; — des vitesses de l'eau, XIV, 358; — des débits de la Garonne, XVI, 44; — de la marche des marées, 191. — Procédé graphique pour le calcul des déblais et des remblais, XI, 191. — Tableaux graphiques pour calculer les surfaces de dé-

blai et de remblai et les largeurs des profils, XVII, 356 : tableau de M. Davaine, XIX, 133, 140, 171; comparaison avec les tables de 1843 de M. Lalanne, 135; transformation de ce tableau, 146; abaque, 151. — Moyen graphique de déterminer les longueurs des tiges de suspension d'un pont suspendu, XX, 307.
Georgetown. *Voir* Chesapeake.
Germant, XX, 25.
Gerstner, III, 291, 295, 298; IX, 69, 273.
Gervaise. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Gestungen. *Voir* Halle.
Geymuller, Rothschild et Stametz, IX, 274.
Ghega, ingénieur autrichien, X, 276, 278, 281. — Extrait de son mémoire sur le chemin de fer de Baltimore à l'Ohio, XIV, 1. — Étude d'un tracé de chemin de fer au travers du Semmring, 27, 40, 41.
Giac (de), V, 313.
Gibbe, XIV, 23.
Girard, IV, 276; XIII, 293; XVII, 2, 27, 153 à 164.
Gironde (département de la). — Description géologique, XI, 117. — Calcaires hydrauliques, 122.
Givors (canal de Rive-de-Gier à), XIX, 29, 50, 109. — A la page 50, *au lieu de* 391 000 fr., *lire:* 416 000 fr. Même page, *au lieu de* 900 000 fr., *lire:* 957 000 francs.
Glace. — (Wagon à briser la); chemins de fer prussiens, X, 261. — (Barrages de) en Hollande; caused'inondations, XII, 215, 216.
Glaciers (influence des) sur le débit des rivières, XIII, 160.
Glamorganshire (Cardiff) (canal de), XIX, 120.
Glasbach (chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à Ruhrort, par), projet, X, 385.
Glasgow. *Voir* Edimbourg, Garnkirk.
— (Canal de) et Ardrossan, XIX, 120.
— (Chemin de fer de) à Ayr, 125; — à Paisley et Greenock, 108, 125; — à Paisley, Kilmarnock et Ayr, XIII, 26; — à Kilmarnock, XVII, 268.
— (Gare de), 258.
Gleiwitz, X, 315.
Glenacens (canal de), XIX, 120.
Glissement (frottement de); différence avec le frottement de roulement, III, 308.
Glocester (chemin de fer de Birmingham à), X, 90, 118; XIII, 6, 36; XVII, 269; XIX, 123, 125. — Passage des fortes pentes, XIV, 21.
Glogau (chemin de fer de) :
— à Breslau et à Berlin, concession, X, 318.
— à Leignitz, projet, 316.
— à Posen, projet, 328.
Glognitz. *Voir* Vienne.
Glomel (tranchée de); consolidation, V, 78 à 98.
Gloucester et Berkley (canal de), XIX, 129.
Gluckstadt. *Voir* Altona.
— (Chemin de fer de) à Heide, projet, X, 410.
Gmunden, X, 430. *Voir* Budweiss.
Gœnserndorf, X, 290. — (Chemin de Pesth à), X, 286, 287.
Golborne, XII, 364.
Golene, XIII, 143, 151, 169, 186, 194. — Explication de ce mot, 135, 185.
Gondriaan, X, 384.
Gorlitz (chemin de fer de) à Dresde, X, 396; — à Breslau, 313, 314.
Gorsse, XVI, 171.
Gotha, X, 356.
Gottingen. *Voir* Hildesheim.
Goudrons. *Voir* Bitumes.
— de Bastennes, XIX, 242, 245.
— de houille ou coltar, 242; moyen de donner à ce dernier les qualités du précédent, 243.
Gouin, XVII, 2.
Gouraerie (de la). — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.) pour son mémoire sur l'extraction des rochers de la passe d'entrée du port du Croisic, XVIII, 376. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Goury, XIV, 218, 254, 266, 267.
Goux, II, 78, 99.
Grabow, X, 329.
Grand-Junction :
— (Canal de), XIX, 120, 122.

Grand-Junction (*suite*):
— (Chemin de fer de), de Birmingham à Newton, sur le chemin de Liverpool à Manchester. *Voir* Birmingham.
Grand-Lieu (lac de), projet de dessèchement et d'irrigation, XVI, 162.
Grand-Surrey (canal de), XIX, 120.
Grand-Trunk (canal du), XV, 94; XVII, 139, 140; XIX, 109.
Grand-Union (canal de), XIX, 120, 122.
Grand-Western (canal de), XIX, 120.
Grande (Rio), fleuve de l'Amérique centrale, VII, 298, 302, 303, 307; XIII, 211.
Grandville (de), XVI, 188, 190, 193.
Granet, V, 81.
Granites. — Définition, XII, 131. — Perméabilité, 135 à 143, 168 à 172. — Culture des terrains granitiques, 151. — Maçonneries de granite, XVII, 286, 298. — Pavage en granite, 300 — Prix de cette pierre, XVII, 291; XIX, 76, 77.
Graphique (tracé). *Voir* Géométrie.
Grattoir (pavage), I, 127.
Gratz (chemin de fer de) à Murzzuschlag, travaux et exploitation, X, 278.
Grave (jetée de la pointe de), XVIII, 286
Gravier; instruction sur son emploi dans les routes anglaises, VII, 32, 65. — Pesanteur spécifique, XI, 265. — Nature des graviers que la Garonne transporte, XVI, 9. — Marche de ces graviers, 12. *Voir* Alluvions.
Gray, III, 188; VIII, 87; XVII, 273.
Great-North of England railway, ou chemin de fer de Darlington à York. *Voir* York.
Great-Western, ou chemin de fer de Londres à Bristol. *Voir* Bristol
Green, X, 95; XX, 75.
Greensville (chemin de fer de) au Roanoke; fortes pentes, XIV, 2.
Greenwich (chemin de fer de Londres a), X, 96; XIX, 125.
Greifswald, X, 329.
Grenelle (gare de), XIX, 31.
Grès: — à employer au pavage, I, 92; — des mines de Worsley, V, 167, 188; — du Pas-de-Calais, VI, 50. — (Résistance du), XII, 257.
Griffes en fer pour bétonner, I, 227; VIII, 322.
Griffons, I, 222, 250.
Grillage. *Voir* Fondation.
Grimmen (chemin de fer de) à Greifswald, projet, X, 329.
Grisou (mines de Worsley), V, 183.
Groignard, XIX, 176, 177, 179 à 183, 222, 223.
Gros, VIII, 215, 217.
Grosbois — (Barrage de), I, 286. — (Réservoir de): cube d'eau annuel, XVIII, 255; dépense annuelle. *ib.*
Grues: — employées au port de Brest; note par M. Dehargne, XIII, 44 à 58 — (Inconvénient des) comme moyen d'embarquement, XVIII, 79. — Grues, pompes, etc.; dépenses d'établissement sur les chemins de fer, X, 144, 453; XII, 349; prix d'une grue hydraulique, X, 444.
Guadeloupe (quantités de pluie tombées à la), III, 190, 195.
Guasacoalco, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 272 à 278; XIII, 222, 223.
Guben, X, 313; (chemin de fer de) à Riesa, embranchement du chemin de fer de Leipzig à Dresde, études, 322.
Guerre:
— (Dommage de); responsabilité; chemins de fer allemands, X, 260, 264, 426, 435.
— (Administration de la): ses rapports avec les concessionnaires de chemin de fer: — en Autriche, 259; — en Danemark, 263.
Guétary (ciment de), XIV, 375.
Gueule (viaduc de); description, dépense, X, 375.
Gueymard. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Guibert, X, 198.
Guibourg, VIII, 203.
Guillebon (de). Nécrologie, III, 127.
Guillet. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Guillotière (pont de la), VIII, 215.
Guimet, XIII, 173.
Gunzenbach (système de détente va-

riable de), XI, 70; comparaison avec le système Meyer, 76 à 80, III.

Guyot (explosion d'une chaudière à vapeur appartenant au sieur), IV, 161.

H

Habillement. *Voir* Uniforme.
Hachette (A). *Voir* la table par noms d'auteurs.
Hachett. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Haderslebbn *Voir* Flensburg.
Hagen. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Hagenow. *Voir* Schewerin.
Haies vives pour la clôture des chemins de fer : Dépense de plantation, XIX, 359 à 361, 365; — *id.* d'entretien, 361, 365. — Conditions à imposer aux entrepreneurs, 364. — Modèle d'un marché, 366.
Halage :
— sur les canaux souterrains de Worsley, V, 178, 194; — sur les canaux américains, VI, 274; — en Hollande; poteaux directeurs, 220; — le long du Pô, XIII, 196; — sur la Garonne (mesures de police prescrites dans l'intérêt du), XVI, 91.
— sur les voies navigables belges. — Dépenses par tonne et par kilomètre (tableau), XII, 337, 338. — Réglements y relatifs, 339, 340. — Améliorations à introduire en France, 341.
— (Chemin de) d'un canal maritime; dimension, XIII, 216 — (Banquettes de) dans les souterrains; convient-il d'en établir, XV, 91. — Largeur à leur donner, 93. — Cas où une double banquette peut être utile, 94. — Soutènement des banquettes par des arceaux reposant sur de petits piliers, 94; *id* par des corbeaux établis dans la paroi du souterrain, 94.
— (Servitude de), en France, IV, 19; XVIII, 307, 308; en Lombardie, XIII, 192.
Halberstadt, X, 271. *Voir* Magdebourg, Oschersleben.
Hall (Basil), VII, 279.
Halle X, 271. (Chemin de fer de):
— à Berlin, X, 345.
— à Gestungen, 271, par Weimar et Gotha, concession, 355; prolongement sur Cassel ou sur Ramberg, études 357, 401; concession du prolongement sur Cassel et sur la frontière prussienne près de Liebenau, 425; embranchement de Durenberg à Leipsig, projet, 400.
— à Magdebourg, 352.
Hallette. VI, 13; X, 245.
Halley, XI, 66.
Hambourg, X, 271. — Monnaies, conversion, 275. — (Chemin de fer de) à Bergedorf, 271, 272; exploitation, travaux, 402; circulation, XIII, 27. Prolongement jusqu'à Berlin, projet, X, 329.
Hamm, X, 368. (Chemin de fer de) à Munster, 369; prolongement jusqu'à la mer à Emden, projet, 369.
Hammerbrook, X, 403.
Han (souterrain de), V, 99; XVI, 280.
Hanau *Voir* Francfort.
Hangflasberg, X, 308.
Hanovre. Etat des chemins de fer en 1844, X, 418. — Jonction avec la Prusse, 352, 369, 416, 413; — avec le Brunswick, 352, 416. — *Voir* Emden, Hildesheim.
Hanovre (chemin de fer de):
— à Brême, projet, exécution partielle, X, 422.
— à Brunswick, travaux et exploitation, 416, 419.
— à Minden, projet, 422.
Harangueur (d') de Quincerot, II, 53; IX, 14
Harbourg. *Voir* Hildesheim.
Harlem (lac de), XII, 195, 222, 236. — Desséchement, IV, 105 à 124; XII, 224.
Harlem, XVII, 266, 288.

Harts (train de bois), I, 21.
Harzburg (chemin de fer de), X, 319 *Voir* Brunswick.
Hausemann, X, 368.
Hausses mobiles (barrages fixes à), II, 45.
Haussez (d'), IV, 269; XIV, 257.
Havre: — (Port du), XVII, 350. — (Bassin du), XIX, 62. — (Chemin de fer du), XI, 144; XIX, 105. — (Routes de l'arrondissement du), IV, 359.
Hawshaw, XVII, 274.
Hawthorn, X, 107.
Haywood, XX, 15, 25, 26, 27, 144, 145, 146, 153, 158, 170, 185. — Renseignements et opinions sur les chaussées de Londres, 43 à 47, 115 à 130.
Hazleton. *Voir* Lehigh.
Heide. *Voir* Gluckstadt.
Heidelberg, X, 442, 450. *Voir* Manheim.
Heilbronn. *Voir* Stuttgard.
Heimann, X, 376.
Hélice. *Voir* Moulinet.
Henderson (Fox), XVII, 269.
Hennezel (de), XIV, 99, 103.
Henz, X, 373.
Hérard. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Herbesthal, X, 382.
Hereford et Gloucester (canal d'), XIX, 120.
Héron de Villefosse, V, 170.
Hesse-Darmstadt (chemins de fer de); longueur des lignes exécutées par l'état, X, 264. — Jonction avec la Bavière. 435; — avec le grand-duché de Bade, 449; — avec Francfort, 449, 458.
Hesse-Électorale. — État des chemins de fer en 1844, X, 413. — Jonction avec la Prusse et la Saxe, 355, 424; — avec la Bavière, 401; — avec Francfort, 424, 426.
Hêtre. Son emploi dans les fondations en mer, III, 110. — Absorption de pyrolignite de fer, VI, 42. — Calcul de son élasticité, X, 256.
Hie, I, 128; XX, 141, 150, 192.
Hildburghausen. *Voir* Bamberg.
Hildesheim, X, 416, 418. — (Chemin de fer de) à Harbourg, par Lehrte, Zelle et Lunebourg, travaux, 421; prolongement sur Gottingen et Cassel, 422.
Hobson (M.), XX, 61.
Hochdalh, X, 360, 366.
Hochst, X, 452, 453, 456.
Hodgkinson, XIII, 121.
Hof, X, 393. — (Station de), 427.
Holland (M.), XX, 23, 147.
Hollande:
— Canaux, XII, 202, 211, 212, 217 à 224, 231; péage sur les canaux; assiette, VI, 280.
— Chemins de fer, IV, 384. — (Chemin de fer de) en Allemagne; travaux, exploitation, X, 382, 383.
— Desséchements, IV, 105, 125.
Hollands-Diep, XII, 200, 201, 202, 209, 213, 214.
Homberg, II, 127; IV, 395.
— et L'Éveillé. Mention honorable pour leur mémoire sur la construction et l'entretien des chaussées pavées, IV, 395. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Hombourg (Bavière rhénane), X, 434. *Voir* Ludwigshafen.
Hombres Firmas (d'), III, 190.
Homer, VII, 29.
Homme. — (Travail d'un) appliqué à une manivelle, élévation de fardeaux, XIII, 53. — Volume de déblai chargé en un jour, XVIII, 211. — (Quantité d'acide carbonique exhalée par jour par l'), XV, 285.
Honduras (projet de jonction de l'océan Atlantique avec le Pacifique par l'isthme de), VII, 278 à 281.
Honfleur (port de). Influence des ouvrages sur le mouvement des vagues, XVII, 345.
Hongrie. Chemins de fer, IX, 324; X, 282, 285.
Hood, XIII, 121, 123.
Houes à larges pannes pour repiquage de pavés, VIII, 390.
Hougan, XX, 394.
Houillères de Worsley, V, 164.
Houssaye, VIII, 227.
Hubbe. Extrait de son ouvrage sur l'approfondissement du lit des rivières, XII, 359.
Huddersfield (canal de), VI, 322; XIX, 120, 122.

Hudson; gelée, VI, 257, 277.
Hudson (canal de l'). Fret, XIV, 163.
Huerne de Pommeuse, V, 165, 169, 170, 181, 210; VI, 272; XIX, 94, 120.
Huette, XVI, 169 à 177, 227, 229, 231.
Hull (Jonathan), VI, 325.
Hull et Selby (chemin de fer de), XIX, 125.
Humblot-Conté, XIX, 98.
Humboldt (de), VI, 260; VII, 295, 313; XI, 66; XIII, 206, 222.
Humidité; son effet sur les empierrements, VI, 136, 137, 152, 178; VII, 27, 96; XI, 275, 278, 287, 291, 301.
Huningue (écluse de prise d'eau d'); fondation, XIX, 184.
Hurel, XIV, 277; XVIII, 217, 240.
Husson (A.). Législation des travaux publics et de la voirie, I, 329.
Husum. *Voir* Flensburg.
Hutin. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Hydraulique :
— Écoulement de l'eau dans un canal embarrassé de plantes aquatiques d'après Dubuat, par M. d'Aubuisson, I, 252 à 256. — De l'écoulement de l'eau par des orifices voisins les uns des autres, par M. d'Aubuisson, II, 114 à 126. — Résultats d'expériences faites à Roanne pour l'étude de quelques conséquences de la formule du mouvement permanent, par MM. P. Vauthier et L. Vauthier, XV, 129 à 149. — Formule du débit de l'Yonne, I, 55. — Formules pour calculer les diverses valeurs de la section, 57. — *Idem* pour déterminer la vitesse moyenne de surface, 58. — Observation relative à la formule du mouvement uniforme, 354, 363. — Rapport constant entre la vitesse moyenne et la vitesse maximum de surface, 58. — Expériences pour déterminer ce rapport; tableau, 62. — Mesure de la vitesse de l'eau par le moulinet à palettes planes de Woltmann, XIV, 326; *id.* par le moulinet à ailes hélicoïdales de M. Baumgarten, 345. — Écoulement de l'eau par des déversoirs; calcul des formules y relatives, XI, 49. — Calcul relatif à l'établissement d'un barrage avec passe de navigation, IX, 32; expériences, 33. — Calcul de la surélévation des eaux produite par le rétrécissement d'une rivière, 37. — Échappement et immersion spontanée des poutrelles des barrages mobiles, XII, 244, 249. — Calcul des dimensions à donner à des tuyaux de distribution d'eau, XX, 419, 420; concordance entre le calcul et les résultats observés, 430. — Pompes à épuisement; calcul d'établissement, III, 96. — *Idem.* et chapelets; effet utile, 101. — Influence des ouvrages à la mer sur le mouvement des vagues, XVII, 334 à 340. — Expériences sur la force des vagues, 304. — *Voir* Barrage, Débit.
Hydrologie. Études hydrologiques dans les granites et les terrains jurassiques formant la zone supérieure du bassin de la Seine, par M. Belgrand, XII, 129 à 183. — *Voir* Eau, Pluie.

I

Ibay (régulateur du service des chemins de fer de M.), XIII, 200.
Iéna (pont d'), XVIII, 170.
Iles formées dans les rivières navigables (propriété des) en Lombardie, XIII, 191.
Ille-et-Rance (canal d'). — Longueur, XIV, 156. — Dépense de construction, 156. — Tonnage, 158. — Produit des droits de navigation, *ib.* — *Voir* Bretagne (canaux de).
Ille-et-Vilaine (calcaires hydrauliques d'), V, 117.

Illinois (rivière); pente, VI, 253.
Illkirch (barrage d'); description, XII, 240.
Imbibition (perte d'eau des canaux par), I, 160, 177; III, 161.
Immeubles. *Voir* Capital, Expropriation, Service
Impôt. *Voir* Péage, Subvention, Utilité.
— Agit non-seulement sur ceux qui le payent, mais sur tous ceux qui auraient consommé sans l'impôt, VIII, 345, 365. — Son assiette a plus d'effet que sa quotité sur la prospérité publique, 367. — Avantage de la division des taxes, 369. — L'impôt peut servir de mesure à l'utilité d'un produit ou d'une voie de communication, VIII, 356, 368; XVII, 194, 206. — Distinction entre les impôts qui empêchent ou non la production des richesses; impôt sur les transports, XIV, 180, *note*. — L'abaissement de ce dernier impôt doit augmenter le produit des autres, 200. — De la réunion des capitaux nécessaires aux travaux publics par la voie de l'impôt, XIX, 80, 84. — Avantages de l'emploi de l'impôt dans les travaux publics, 85. — Inconvénients, 85, 96. — Contributions pour l'exécution ou la conservation des travaux publics; détails historiques, XIII, 301, 303, 304, 318, 324. — Contribution par des particuliers à l'exécution de travaux publics, XVI, 70, 72, 73, 104. — Contributions locales pour travaux publics, XIX, 80, 93, 98 — Contribution des riverains des cours d'eau aux travaux de défense; nouveau système proposé, XVIII, 319, 323, 327; objections, 339, 343, 344; estimation et classement des propriétés, 349 à 356, 363, 365. — Contribution foncière; classement des imposés d'après le chiffre de leur cote, XIX, Pl. 175. — Impôt sur les voitures publiques, III, 72, 77; — sur les chemins de fer prussiens, X, 260, 323, 326, 364; — pour l'entretien des endiguements en Hollande, XII, 237. — Impôts en Angleterre pour le service de la voirie, XX, 98, 170.
Impressions (chemins de fer allemands); dépense, X, 326, 364, 455.
Incendies causés par les locomotives; mesures de sûreté, XII, 289.
Indemnités. *Voir* Plus-value, Usines.
— de dommages, IV, 11; X, 129; — de carrière, VI, 55; — en matière de déplacement de chemins de halage, XVIII, 308. — Difficulté d'apprécier les indemnités pour dommages résultant de travaux en rivière, 311. — De la distinction des dommages en directs et en indirects, 312. — Dommages causés par les cours d'eau; expertises, 325, 328. — Garanties de justice, 352, 357.
— de terrain. Chemins de fer allemands, IX, 287, 297, 317, 334, 353; X, 308, 319, 323, 329, 330, 336, 347, 353, 371, 375, 383, 387, 402, 406, 419, 431, 438, 441, 453. — Dépense par kilomètre, 458, tableau n° 1, col. 6. — Chemin de fer de Paris à Orléans, 129. — Prix moyen de l'hectare de terrain sur différents points de la ligne, 130. — Prix de l'hectare sur divers chemins allemands, IX, 307, 334; X, 271, 308, 347, 442.
Indicateurs (nécessité de bons appareils) du niveau d'eau des chaudières à vapeur, IV, 187.
Indre (calcaires de l') II, 40.
Indre-et-Loire (calcaires d'), III, 122.
Infiltration. *Voir* Perméabilité, Perte d'eau — Eaux pluviales, XII, 157; XVI, 51, 109, 232. — Canaux, I, 159, 176; III, 144, 161; VI, 268; IX, 269; X, 42, 44; XII, 181. — Étangs, XVII, 322. — Lac de Harlem, IV, 115. — Roches du Cantal, XII, 20, 24, 70, 71, 100. — Pont-aqueduc de la Tranchasse, XVIII, 20. — Bassins de radoub du port de Toulon, XIX, 181, 182, 188, 190, 196, 217. — Moyen d'en préserver les passages souterrains et les caves, 296.

Ingénieurs :
— américains, VI, 324; — attachés aux compagnies de chemins de fer; conditions de capacité à exiger, XII, 312.
Injections :
— de liquides dans le bois pour en assurer la conservation, XIX, 228, 230, 232, 233, 234 et Pl 187.
— de mortier, III, 105; XVIII, 4. — De la réparation des constructions hydrauliques par la méthode d'injection, par M. Collin, I, 280 à 302.
Inondations :
— en Hollande, XII, 200, 207, 208, 211; leur cause, 214.
— des vallées; moyens pour en neutraliser les effets, XVII, 309.
Inspecteurs. *Voir* Agents
Instruction du parlement anglais pour la construction des routes, VII, 30 à 36.
Instruments. *Voir* Appareils, Machines.
— pour mesurer la pente des eaux, XVI, 19; — pour mesurer la vitesse des eaux, XIV, 326; XVI, 42; — pour mesurer leur profondeur, XVI, 252; — pour mesurer la force des vagues, XVII, 305; — pour mesurer les hauteurs, XII, 316; — pour calculer les surfaces et en particulier celles de déblai et de remblai, VIII, 122; — pour les calculs graphiques des déblais et des remblais, XI, 198; — pour l'épreuve des câbles de suspension, III, 364; — pour indiquer la vitesse des trains sur les chemins de fer, VII, 121; XIII, 202; — pour sonder les flaches des chaussées pavées, I, 128; — pour mesurer le degré de bonté d'une route, VII, 73, 96, 118. — Règle à calcul, III, 217.
Interbock, X, 336, 345. *Voir* Dresde.
Intérêt :
— Ce que c'est, XIX, 9; — taux, 9; — taux légal, 9.
— simple, 10
— composé; formule 10. *Voir* l'errata.
— des capitaux employés aux travaux publics, 56, 57, 58, 164, 111.
— élevé des capitaux engagés dans les petites industries, 96.
— de la dépense de construction des canaux. *Voir* Droits de navigation.
— Chemins de fer allemands, X, 284, 291, 294, 309, 319, 323, 326, 329, 331, 341, 342, 347, 350, 353, 359, 362, 363, 364, 371, 374, 383, 390, 399, 403, 433, 440, 455. *Voir* Garantie.
Irlande. *Voir* Angleterre.
— Surface; population, VII, 22. — Salaire moyen des ouvriers, 89. — Entretien des routes, 106. — Véhicules, 72. — Observations sur les routes, XIII, 83, 93, 99. — Chemins de fer, XVII, 280 à 282. — Essai de chemin de fer atmosphérique près de Dublin, VII, 137.
Irrigations *Voir* Canaux d'irrigation, Landes, Seine.
— Importance de la conservation des étangs pour l'extension de l'irrigation, XVII, 307. — Inconvénients de la législation actuelle, XVIII, 313. — Remèdes proposés, 338.
— Quantité d'eau nécessaire par mètre de terrain, XVI, 244; — par hectare, XVIII, 194 à 198; XX, 354, 366, 367, 369, 370, 371 (tableau).
— en Lombardie, XIII, 152, 197. — Circonstance qui les favorise, 160 — Législation, 191, 194. — Quantité d'eau dérivée, surface arrosée, aménagement des eaux, dépense, 198, 199.
— en Belgique. — Intervention du gouvernement, XVI, 364. — Résultats obtenus, 365
— à opérer après le desséchement du lac de Grand-Lieu, XVI, 241.
— de la Moselle, dans le département des Vosges; note par M. Foltz, XVIII, 186 à 202.
— dans l'arrondissement d'Avignon; notice par M. Conte, XX, 337 à 382.
Isle (barrages fixes à hausses mobiles de la rivière de l'), II, 45.
Isle (canal d'irrigation de l'association de l') dans le département de Vaucluse; projet, XX, 358, 377.

Isolement des chaudières à vapeur (nécessité de l') lorsqu'il s'en trouve plusieurs sur un bateau, IV, 215, 219. *Voir* Cloisons.
Italie. *Voir* Lombardie, Trieste, Venise.
Itzehoe, X, 410.

J

Jacobi, X, 363.
Jacquemet, XVI, 88.
Jacquet-Robillard (explosion d'une machine à vapeur appartenant au sieur), IV, 166.
Jagua, fleuve de l'Amérique centrale. VII, 279.
James-River; gelée, VI, 257.
Jantes. — Influence de leur largeur sur la fatigue des routes, X, 170. Jantes des roues des locomotives et des waggons, II, 199, 216, 227. *Voir* Roues.
Jaquiné fils, VIII, 325.
Jardine, XII, 365.
Jauernick, X, 319.
Jaugeages: — de la Garonne, XVI, 42, 43 (tableau); — de la Moselle, XVIII, 194; — du Pô et de l'Adda, XIII, 156, 157; — de d'Yonne, I, 55.
Jégou (A.). *Voir* la table par noms d'auteurs.
Jégou (Y.-M.), IV, 324; XV, 205.
Jervis, VI, 270.
Jet (calcul de l'amplitude du) d'un projectile, IV, 211; X, 213.
Jetées: — submersibles, I, 352; XII, 197, 198, 228; — insubmersibles, 198, 228; — à la mer, coupures, XVII, 350. — Jetée dans le golfe de Forth, 297.
Johnson (W.), V, 301.
Johnstown (canal de) à Pittsburg. — Pentes et écluses, VI, 266.
Joigny, V, 244.
Jointoiement en ciment de Vassy, XVIII, 11. — Procédés, instrument, 19, 23; XX, 447; — dépense, XVIII, 33; XX, 447. — Rejointoiement des voûtes du souterrain de Chalifert; précautions prises, XVI, 304.
Joints:
— (Chaudières à vapeur); mode de construction, IV, 218. — Joints empêchant la dilatation, inconvénients, 240. — Explosions résultant de leur faiblesse, X, 204, 208; XI, 341.
— (Pavage), I, 102.
Jollet, IV, 203.
Jollois, III, 337, 364. — Nécrologie, IV, 138.
Jones (Évan), XVII, 276.
Jordan, XIV, 122. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Jouannet, XI, 117.
Jouffroy (de), V, 313; VI, 325.
Joyeuse (quantités de pluie tombées à), III, 191.
Juarros. Topographie de l'isthme de Panama, VII, 278, 280, 294.
Julia-Fontenelle, XVII, 319.
Jullien, XII, 348, 373; XIII, 10; XIV, 311, 314, 317; XVI, 58. — (Médaille d'or de 600 fr. décernée à M.) pour son mémoire intitulé: Du prix des transports sur les chemins de fer, X, 459. — Médaille de 600 francs pour son mémoire intitulé: Notes diverses sur les chemins de fer en Angleterre, en Belgique et en France, XII, 373.
Jurassiques (terrains). — Définition, XII, 132. — Perméabilité, 135 à 143, 168 à 172.
Jusseraud. *Voir* la table par noms d'auteurs.

K

Kæmtz. Observations météorologiques, VI, 255, 262; XI, 8. 10, 66.
Kaiserslautern, X, 434.
Kampen, X, 422.

Kanstadt, X, 436, 437. *Voir* Stuttgard.
Karlshafen (chemin de fer de) s'embranchant sur la ligne de Cassel à Gestungen, concession, X, 425.
Kaufbeuren, X, 429.
Kehl, X, 442. *Voir* Manheim.
Kelsey (Richard), XX, 153, 157, 159, 162, 163. — Renseignements et opinions sur les chaussées de Londres, 58 à 89.
Kendal (quantité annuelle de pluie à), VI, 261.
Kennet et Avon (canal de), XIX, 32, 120, 122.
Kensington (canal de) à Ewell, XIX, 109.
Kenzingen, X, 442.
Kermaingnant, V, 10; VIII, 215; IX, 25; XII, 261; XIII, 200; XIV, 277, 282, 286; XV, 361; XVIII, 217, 240.
Kerris, XIII, 348.
Kessler, X, 447.
Kiel. *Voir* Altona, Schleswig.
Kilmarnock (chemin de fer de), XIX, 115.
Kingston (canal de) à Ewell, XIX, 109.
Kingstown. *Voir* Dublin.
— (Chemin de fer atmosphérique de) à Dalkey en Irlande, VII, 137; XVII, 282.
Kington et Leominster (canal de), XIX, 120.
Kirby, XV, 313.
Klein, IX, 339; X, 438. — (Appareil de), 293, 413.
Kleitz. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Klenze (de), IX, 345.
Kock (de). *Voir* la table par noms d'auteurs.
Kœchlin (André), XI, 70, 71; XVIII, 177.
Kœnigsberg (chemin de fer de) à Berlin, tracé, X, 328.
Kœnigsdorf (tunnel de), dépense, X, 375.
Kœnigstein, X, 398.
Kœsen, X, 356.
Kohlfurt, X, 313, 314.
Kolb, VII, 10.
Kopenick, X, 308, 312.
Kosel (chemin de fer de) sur le chemin de fer autrichien du Nord: 1° direction sur Neu-Berun, travaux, X, 315; 2° direction sur Oderberg, travaux, 321.
Kotzen (tunnel de), X, 298.
Kralup, X, 301.
Krantz. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Krempe, X, 410.
Kreuzburg, X, 328.
Krimmitzschau, X, 393, 394, 395.
Krippen, X, 398.
Krotzingen, X, 442.
Kustrin, X, 328.

L

Laborde, XIX, 95.
Lacet (mouvement de) sur les chemins de fer, II, 200, 210, 216, 229. — Sa cause, moyen de le diminuer, XII, 274. — Effets, 282.
Lacroix (Jules). *Voir* la table par noms d'auteurs.
Lacs: — desséchés en Hollande, XII, 235. — (Influence des) sur le régime des rivières qui les traversent, XIII, 132, 139, 161 à 163.
Laffitte, III, 131, 140, 144.
Laforte, VI, 43.
Lagarde, VI, 23.
Lagrange (de), XIV, 100.
Lagunes. — Définition de ce mot, XIII, 146.
— d'Adria, 144.
— (Viaduc des), IX, 331.
Lahalle, XVIII, 102.
Lahure. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Laignel, II, 202, 237, 238.
Lainé, XIV, 246.
Lajas (rivière de las), XIII, 235, 236, 239.
Lajonchère, XX, 211
Lalande, XIX, 48, 91.
Lalanne (Léon), III, 129; X, 303; XI, 156, 157, 196. — Communi-

cation d'un mémoire de M. Hagen sur l'élasticité du bois, X, 252. — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.) pour son mémoire sur l'arithmoplanimètre, publié en 1840, III, 129. — Médaille de 300 francs pour son mémoire sur les tables graphiques et sur la géométrie anamorphique, XIV, 378. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

LAMARLE. — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.) pour son mémoire intitulé: Recherches relatives à l'amélioration du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, VII, 355. — Médaille de 300 francs pour son mémoire intitulé: Notes sur les travaux exécutés pour l'alimentation du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, XII, 373. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

LAMBERT, XII, 178.

LAMBLARDIE, XVIII, 55. — Nécrologie, IV, 273.

LAMBRECHT. *Voir* la table par noms d'auteurs.

LAMBRO, affluent du Pô, XIII, 147.

LAMÉ, XII, 261; XIII, 200.

LAMOUROUX, XII, 23.

LAMPES. — Quantité d'acide carbonique qu'elles développent, XV, 285.

LANCASTER :

— (Canal de), XIX, 120, 122.

— (Chemin de fer de) et Preston, 125.

LANDES. — Système d'irrigation applicable, XVIII, 200.

LANDRECIES, III, 135, 176.

LANDSKRON, X, 299.

LANGENBRUCKEN, X, 442.

LANGRES (statistique des routes de l'arrondissement de), IV, 51.

LANGUEDOC (canal du). *Voir* Midi (canal du).

LANNEMEZAN (plateau de), VI, 318.

LANVIN, IV, 220.

LAPLACE, IV, 102; XV, 271.

LARDNER, III, 251; VII, 58.

LAROCHE, V, 245.

LATROBE, ingénieur américain, XIV, 13, 14, 22.

LAUDMANN, XVII, 273.

LAURENT, II, 135; XIX, 177.

LAUSANNE (quantités de pluie tombées à), III, 190.

LAUTERBOURG. *Voir* Ludwigshafen.

LAVAL. — Mention honorable pour son mémoire sur les travaux de perfectionnement de la Saône, XII, 374. — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.) pour son mémoire sur les dunes du golfe de Gascogne, XVI, 373. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

LAVARET (rapport sur l'explosion du bateau à vapeur le), X, 197, 232.

LAXENBURG. *Voir* Moedling.

LAYBACH, X, 278, 280.

LAYTON-COOKE, XIX, 106.

LEBEURRIÉE, XVIII, 102.

LE BLANC (génie militaire). *Voir* la table par noms d'auteurs.

LEBLANC (ponts et chaussées), III, 379, 385; XV, 200, 201, 232; XX, 285 à 289, 294, 306, 321, 390.

LE BLANC (Félix), XV, 123, 286.

LECHATELIER, IV, 168, 184; VIII, 133; XII, 62, 64; XIII, 3, 7, 13, 15, 27, 31, 35. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

LECK, fleuve, XII, 206, 207, 209 à 212, 214, 215, 221.

LECLERC. *Voir* la table par noms d'auteurs.

LECOINTE (Alfred), X, 257.

LECONTE, VIII, 205.

LEEDS :

— (Canal de) à Liverpool, VI, 322; XIX, 109, 120, 122. — Durée des travaux; dépense, 59.

— (Chemin de fer de) à Middleton, XIX, 44.

— (Chemin de fer de) à Selby, XIII, 37.

— (Station de), X, 103.

— *Voir* Derby, Manchester, York.

LEER, X, 423.

LEFORT, XIV, 218, 243, 247, 254; XV, 234, 237, 242. — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.), pour ses études relatives à la construction des ponts biais, publiées en 1839, I, 2.

LEFRANC. *Voir* la table par noms d'auteurs.

LÉGISLATION. *Voir* Roulage.

— des cours d'eau. *Voir* Administration.

— des irrigations; son insuffisance, XX, 380.
— allemande sur les chemins de fer, X, 258, 418, 436, 441.
— lombarde sur les cours d'eau, XIII, 190.
Legrand, sous-secrétaire d'état, VI, 318. — Nécrologie, XVI, 368.
Lesson. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Légumes; irrigations; frais, produits, XX, 366 à 368.
Lehigh (chemin de fer de Hazleton au), XIV, 49.
Lehrte, X, 419, 420, 421.
Leicester:
— (Canal de), XIX, 120, 122.
— (Chemin de fer de) et Swannington, XIII, 26; XIX, 125.
Leignitz, X, 313. *Voir* Glogau.
— (Chemin de fer de) à Freiburg, projet, 322.
Leipnick, X, 286, 288, 291, 292.
Leipzig, 271. (Chemin de fer de):
— à Berlin, par Cœthen, X, 336, 345, 346.
— à Dresde, 270, 272, 322; travaux, 386; exploitation, 390; circulation, XIII, 27; embranchement de l'Erz, de Riesa à Chemnitz; concession, X, 398.
— à Durenberg, sur le chemin de fer de Halle à Weimar, projet, 400.
— aux frontières bavaroises, par Altenbourg et Plauen, 271; travaux, 393; exploitation, 395. *Voir* Augsbourg.
— à Hanovre, temps du parcours, 345.
— *Voir* Magdebourg.
Leister et Northamptonshire (canal de), XIX, 120.
Leith (port de) en Écosse, XVII, 296.
Lemasson, VIII, 378; X, 174.
Lemb ac, X, 287.
Lemierre, XVI, 190, 191, 193.
Lemoyne, XII, 127; XX, 317.
Lennep. *Voir* Bolwinkel, Cologne.
Lenoir, III, 217.
Leominster (canal de), VI, 322.
Leon (lac de) ou de Managua, VII, 281, 282, 292, 293; XIII, 224, 241. — (Jonction de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique par le), 246.
Leopoldshoue, X, 441.
Lerouge, XII, 9.
Leroux, III, 94.
Leroy, I, 359.
Leslie, XVII, 294, 295, 297.
Lespinasse, II, 115; XV, 4.
Lestage d'un bateau à air; calculs y relatifs, XV, 287. — Délestage, 292.
Letestu, XIX, 208.
Lettes; dunes, XIV, 220, 235, 240, 241, 250, 257, 261.
L'Éveillé, II, 127; XIV, 122.
— Mention honorable pour son mémoire sur l'emploi des contreforts, X, 460. — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.), pour son mémoire intitulé : Des pentes et rampes sur les chemins de fer, XVI, 372.
— (Homberg et). Mention honorable pour leur mémoire sur la construction et l'entretien des chaussées pavées, IV, 395.
Lézardes (réparation des), I, 286.
Liard, IX, 9, 10.
Lias. — Définition, XII, 132. — Perméabilité, 136, 141. — Culture, 150.
Lichtenfels, X, 429.
Liebenau, X, 426.
Liége, X, 373, 374, 382.
— (Plans inclinés de), V, 129 à 163; VI, 196.
Liffey (la); travaux d'amélioration, XII, 363.
Lignes de défense pour l'endiguement de la Garonne. — Développements, XVI, 71, 72, 75, 100 (tableau), 105. — Écartement des pieux, 67. — Battage des pieux, 83. — Clayonnage, flocage, 85. — Enrochements, 88. — Détail de la dépense totale 85, 102 (tableau). — Detail de la dépense par mètre, 103. — Dépense par are de plantations, 104. — Résultats obtenus, 105.
— Lignes de rive, appelées aussi lignes de ceinture et lignes de large. — Écartement, 75. — Hauteur, 76. — Raccordement avec les berges, 79. — Détermination des courbes, 83.

Lignes de défense (*suite*):
— Lignes de rattachement. — Inclinaison par rapport à la berge, 67, 69. — Hauteur, 66, 68, 69, 76. — Avancement dans le lit de la rivière, 67, 78. — Distance des lignes entre elles, 67, 76.
Lille :
— (Quantité annuelle de pluie à), VI, 260.
— (Chemin de fer de) à la frontière belge. — Profils, 208.
Lille (comte de), I, 89.
Limay (de), XV, 19.
Limbourg (chemin de fer du). *Voir* Malines.
Limites du lit des cours d'eau et de ses dépendances, XVIII, 301, 318, 324, 333, 343, 346, 364.
Limon :
— (Baie du); Amérique centrale, VII, 305, 306; XIII, 211.
— (Canal du); dépense, XIII, 218.
— (Port du), 218, 227.
Lindau. *Voir* Augsbourg.
Linges, X, 423.
Linz, X, 430. *Voir* Budweiss.
Lioran. — Sa position, sa hauteur, etc., XII, 4, 5, 9, 43 — Description géognostique, 15. — (Mémoire sur les travaux de percement du), par M. Ruelle, 1 à 126.
Lippborg, X, 368.
Lippstadt, X, 368, 425.
List, X, 386.
Lit. *Voir* Embouchure, Rive.
— du Cher, XVIII, 130, 163; — — de la Vienne, *ib.*; — de la Creuse, 137, 167.
— de la Garonne. — Sinuosités et variations, XVI, 9. — Largeur, 12. — Forme de sa section transversale, 36, 123. — Profondeurs du thalweg, 31, 129, 151 à 153 (tableau). — Position du thalweg dans les courbes, 134. — Influence des crues sur les irrégularités du lit, 35. — Rectification, 75. — Creusement par l'effet des travaux d'amélioration, 72, 110, 116, 126, 151 (tableau). — Régularisation produite par les travaux, 123 à 128.
— des affluents de la Garonne. — Exhaussement, 4.
— du Pô; circonstances qui ont déterminé sa position actuelle, XIII, 131. — Nature géologique, 134. — Direction, 134. — Causes qui déterminent cette direction, 136. — Causes qui déterminent un changement de lit, 137. — Exemples, 137, 138, 140, 166, 173. — Exhaussement, 140, 186. — Questions relatives aux altérations du fond du Pô, 175 à 187. — Irrégularités du fond, 181. — Effet de la multiplication des branches, 182. — Défense du fond du lit du Naviglio, 196.
— Appréciation de divers systèmes d'approfondissement, XII, 360. — Cause de l'encaissement du lit des rivières, XIII, 132. — Action des rivières encaissées sur les vallées, 132.
Littoral. *Voir* Courant. — Affouillements qui résulteront peut-être de la fixation des dunes, XIV, 227.
Livache du Plan, XX, 358.
Liverpool : — Accroissement de la population, XIX, 44. — Mouvement commercial du port, 44, 46.
— (Port de), 285 à 290 et Pl. 161, fig. 2.
— (Canal de) à Birmingham, XIX, 62, 120, 122.
— (Canaux de Londres à); longueur, pente, écluses, VI, 267. *Voir* Leeds.
— (Chemin de fer de Birmingham à), X, 91, 94, 96.
— (Chemin de fer de) à Manchester, V, 59, 64, 68, 281; X, 91, 92, 94, 96; XIII, 5, 14, 36, 40, 41; XIX, 24, 38, 41, 82, 109, 115, 123, 125. — Dépense d'établissement, VI, 286; — d'entretien, 289; — de police, 290; — de traction, 292. — Circulation, XIII, 26. — Examen de la concurrence des voies d'eau et de fer entre ces deux villes, IX, 77; XIX, 43. — Mouvement commercial entre ces deux villes, 44.
— (Gare et stations de), X, 103, 105 106; XVII, 257, 260.
Lloyd. Topographie de l'isthme de Panama, VII, 296, 298 à 302, 305, 310.
Lobau, X, 313, 396, 397. — (Chemin de fer de) à Zwittau, concession, 399.

Local destiné aux chaudières à vapeur; dispositions à adopter, IV, 165, 257. *Voir* Cloisons, Isolement.

Localités. — (Avantages particuliers que certaines) retirent des travaux publics, XIX, 13, 44. — Se refusent quelquefois à fournir les capitaux des entreprises qui les intéressent le plus, 45, 49.

Locart (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.) pour son mémoire sur les accidents auxquels peuvent donner lieu les chemins de fer, VIII, 403.

Locke, XVII, 270, 274, 275, 277.

Locomotives. *Voir* Matériel, Vitesse.

— Considérations théoriques. — (Influence des pentes sur l'effet utile des), par M. Reynard, II, 99 à 113. — Influence de la vitesse et des pentes sur l'effet utile, tableau, V, 61. — (Note, par M. de Pambour, sur une nouvelle mesure de l'effet mécanique des), proposée par M. Parkes, III, 237 à 256. — Calcul des résistances développées par un convoi en marche, XIII, 16. — Équation d'une locomotive destinée à traîner de lourds convois à une petite vitesse, 33. — Effet de l'accroissement du poids des machines, 38. — Une seule machine puissante est préférable à deux machines faibles accouplées, 9, 43. — (Note, par M. Kleitz, sur les formules relatives au mouvement des), XV, 318 à 381.

— à détente fixe; notice par M. Baude, VIII, 69 à 88.

— à détente variable: Rapport sur la locomotive *la Mulhouse*, sortant des ateliers de M. J. J. Meyer, par une commission composée de MM. Baude, Bineau, Lechatelier et Combes, rapporteur, VIII, 133 à 177. — Théorie géométrique du système de distribution et de régulation de M. Meyer, par M. Combes, VIII, 178 à 196. — Rapport, par M. de Billy, sur un nouveau système, dit système Gunzenbach, V, 70 à 115. — Comparaison de diverses machines, VII, 248; X, 108, 109. — Comparaison des machines à détente variable avec les autres, sous le rapport de l'effet utile, XIV, 38.

— Accidents, mesures de sûreté. — Explosions, V, 303; X, 209 à 215; appareil de sûreté, VII, 128 à 133. — Rupture d'essieu, X, 245 à 247. — (Meilleur système de) sous le rapport des accidents, V, 306 à 309. — Appareil de decrochage, IV, 393 — Locomotives à quatre roues, XII, 287. — Incendies, 289. — Danger d'atteler plusieurs locomotives au même convoi; règles à observer dans ce cas, 294. — Doivent, en général, être placées en tête et non à l'arrière des convois, 294.

— Dimensions et disposition des pièces, V, 335, 337; X, 107 à 109; XIII, 5, 6 (tableau); XIV, 21 (tableau), 25, 31, 49, 56 (tableau); XVII, 266, 268. — Poids, V, 335; IX, 290; X, 109; XIII, 5, 6 (tableaux); XIV, 21 (tableau), 34, 39, 49; XVII, 268, 269, 277. — Relation entre le poids et l'effet utile, XIII, 8. — Répartition de la charge sur les essieux dans la nouvelle machine de Stephenson, X, 108; XII, 282. — Nouveau système à quatre roues exerçant une pression égale sur les rails, X, 279 — Registre adapté au cendrier, 351. — Avant-train mobile, XIV, 49. — Absence de tender sur le chemin de Drogheda, XVII, 282. — Procédés imaginés pour franchir à grande vitesse les courbes de petit rayon, II, 201, 227, 234 — Essais pour prévenir l'éruption des étincelles, IX, 338, 339; X, 293, 413. — Dépense d'acquisition, IX, 290; X, 268, 308, 316, 320, 371, 431, 447; XIV, 39. — Dépense d'entretien, VI, 90; VII, 345, 346; IX, 322; X, 295 (tableau), 458 (tableau n° 4, col. 12); XIV, 17, 52 (tableau); frais d'entretien comparés des locomotives pour voyageurs et pour marchandises, XIV, 84. — Force, X, 268, 278; XIV, 33, 49, 55; remonte des plans inclinés, X, 361, 411, 413; XIII, 30,

Locomotives (*suite*) :
36 (tableau); XVII, 268. — Influence des machines sur les frais de traction, X, 115, 351, 363. — (Frais de traction par) comparés avec d'autres systèmes, VII, 324, 327, 340. *Voir* Cheval. — Dépense de combustible, VII, 344, 348. *Voir* Combustible. — Alimentation d'eau; dépense, X, 144, 311; quantité consommée, XI, 105. — Parcours de diverses machines, IX, 355 (tableau); X, 295 (tableau); XIV, 37, 52 (tableau). — Nombre de voitures remorquées par machine, IX, 355 (tableau); X, 364, 395, 448. — Poids total transporté, IX, 355 (tableau). — Nombre et provenance des machines employées sur divers chemins : en Hollande, IV, 393; en Allemagne, IX, 290, 309, 336; X, 268, 278, 279, 299, 307, 308, 316, 320, 341, 362, 371, 384, 403, 431, 438, 447; récapitulation, 458 (tableau n° 1, col. 17); en Amérique à diverses époques, XIV, 24. — (Énumération des) du chemin autrichien du Nord; désignation du nom des machines et des constructeurs, X, 295 (tableau). — Nombre présumé sur l'ensemble des chemins de fer allemands, X, 265.

Loir, X, 430.

Loir-et-Cher (calcaires hydrauliques du), III, 121.

Loire, — Volume à Orléans, VI, 251. — Pente, 254. — Hauteur des crues, 252. — Débit en temps de crue, XV, 145. — Notice par M. Boulangé, sur l'inondation des 17 et 18 octobre 1846, sur l'effet produit par cette inondation par les digues de Pinay et de la Roche, sur l'époque et le but de la construction de ces digues et sur les moyens qui pourraient être employés pour diminuer la hauteur des crues de la Loire, XVI, 325 à 346.

— (Affluents de la). — Crues et débordements, XVI, 329 (tableau), 330. — Pente, développement, 333. — Barrages à établir, 340.

Loire (canal latéral à la). — Jonction avec le canal du Centre, I, 175. — Alimentation d'eau, 190. — Gelée, VI, 258 — Longueur, pente, écluses, VI, 267, XIV, 156. — Dépense de construction, 156. — Intérêts de la dépense de construction et dépenses d'entretien, 171. — Portion de la dépense totale annuelle afférente à une tonne, 171. — Tonnage, 158; accroissements possibles, 209; maximum possible, 171. — Droits de navigation : tarif, 169, 207; effet de l'élévation des droits sur la circulation et le prix du fret, 145; diverses hypothèses de réduction, 207. — Produit des péages, 158, 210. — Prix du fret; réductions possibles, 207. — Valeur de ce canal pour le pays dans diverses hypothèses, 211.

Loire (chemin de fer de la), X, 100, 119; moyens de traction, VII, 318 à 353.

Loire-Inférieure (chaux hydrauliques de la), II, 35.

Loiret (calcaires hydrauliques du), III, 120.

Lois naturelles : leur représentation graphique, XI, 8, 53, 65.

Lomax, XX, 11, 27, 159, 166, 181, 182, 185. — Renseignements et opinions sur les chaussées de Londres, 37 à 43.

Lombardie. — (Mémoire sur les rivières de la) XIII, 129 à 199. — Législation sur les eaux, XIV, 75.

Lombardini (M.), XIII, 130, 131, 133, 139, 140, 142, 145 *note*, 157, 159, 161, 163 à 165, 172, 174 à 182, 184, 186, 187, 190, 197 *note*; XVI, 44, 45. — Extrait de ses écrits sur les rivières de la Lombardie, 129 à 199.

Londres. — Température, VI, 256. — Mouvement de la population, 250. — Population, nombre des maisons; développement des rues, XX, 2. — Détails sur la circulation, 2 à 19. — Surface totale, 187. — Surface des rues, 179, 187. — Développement des égouts, 187. — Rapport de la population à la superficie, au nombre de maisons, au développement des rues, 187. — Administration de la voi-

rie, 22, 84, 96. — Développement des rues par district, 37, 47. — Mesures de salubrité ; pavage des cours, 86, 97, 100. — Dépense du nettoyage et de l'arrosage par tête d'habitant, 220. — Convertissement des pavages en empierrement, VII, 88. — Abondance de la boue, 109. — Ébouage, 112. — Pavage en bois, II, 189.

— (Cité de). — Population, superficie, 2. — Circulation, 3, 7, 8, 72, 125. — Chaussées, 44, 45, 60, 69, 115, 141, 162. — Détails historiques, 62 ; — administratifs, 84, 99. — Développement des rues, des cours, places et allées, 117.

— (Pont de), XX, 6, 7, 15, 18, 44, 46, 64, 146, 154.

— (Routes aux environs de), district Nord. — Leur aspect, VII, 32, 104, 109. — Fréquentation moyenne, 86. — Tableau des dépenses d'entretien, 84. — Avantages résultant de la centralisation des *trusts*, 44. — Sont fréquentées par de lourds chariots à jantes étroites, 89.

— (Gares de), X, 105; XVII, 260 et Pl. 161, fig. 1.

— *Voir* Birmingham, Blackwall, Brighton, Bristol, Croydon, Douvres, Eastern, Epsom, Greenwich, Liverpool, Southampton.

Long (ponts en bois du système), XIV, 9.

Longborough (canal de), XIX, 122.

Long-Island (chemin de fer de), en Amérique, XIV, 14.

Longrines pour supports de rails, X, 97, 99, 282, 304, 307, 348, 354, 360, 384, 412, 445, 448; XII, 267; XIV, 12, 14. — (Chemins de fer provisoires); dépense, XIV, 283.

Longuépée, II, 156.

Longueurs : — de divers canaux français, XIV, 156; — des chemins de fer exécutés, en construction, ou projetés dans les divers états de l'Allemagne, X, 264, 265, 266; — des routes en France, VIII, 376.

Lorena (de), II, 188; IV, 349.

Lorient (pont suspendu de); description, XX, 265.

Lorieux, IV, 204, 227.

Lorz, IV, 228.

Louvain (canal de) au Rupel. — Tonnage, XII, 330, 333. — Prix de transport, 338.

Louis (canal), en Bavière, X, 429; étanchement, II, 18.

Lowell. *Voir* Boston.

Lowenich, X, 374, 378.

Ludwigsbourg, X, 437. *Voir* Stuttgard.

Ludwigshafen (chemin de fer de) à Bexbach, ou du Palatinat, travaux, X, 434. — Embranchements : de Hombourg à Deux-Ponts, projet, 435; — de Spire à Lauterbourg, projet, 435; — de Ludwigshafen par Frankenthal vers la Hesse-Rhénane, projet, 435. — *Voir* Bexbach.

Ludwigslust, X, 329.

Lukkau, X, 297.

Lundenbourg, X, 285, 300.

Lunebourg. *Voir* Hildesheim.

Lunettes plongeantes, I, 214, 219, 250.

Luxembourg (chemin de fer du), VI, 190.

Luzerne; irrigations, XX, 365.

Lyon :

— Quantité de charbon de terre qui y est conduite, IX, 77.

— (Passerelle provisoire établie sur le Rhône à), IV, 371.

— (Chemin de fer de) à Bordeaux; direction à suivre, XII, 6.

— *Voir* Châlon, Dijon, Saint-Étienne

Lys, rivière belge. — Tonnage, XII, 330. — Produits, 334. — Prix de transport, 338.

M

Mac-Adam, II, 304, 344; VII, 18, 60, 75, 78, 83, 85, 89, 91, 108, 110; XX, 8, 15, 18, 21, 75, 76, 108, 140, 161, 162 à 166, 169, 171, 172, 182, 185, 226, 236. — (Appréciation du système de), III, 8 à 13. — La législature se prononce, en 1819, en faveur de son système, VII, 24. — (Lettre de) sur l'état des routes en 1820 et sur les moyens d'y remédier, 27. — Extrait de son écrit publié en 1822 sur le même sujet, 28. — Observations de la Revue de Westminster sur sa manière de faire les routes, 57. — Comparaison entre l'école de Mac-Adam et celle de Telford, 95, 113, 118. — (Opinions de) sur diverses questions relatives à la viabilité, XX, 28 à 37. — Son opinion sur le macadamisage des rues fréquentées, 128.

Mac-Connel, XVII, 274, 279.

Mac-Culloch, VIII, 339; XIII, 250.

Mac-Neill, VI, 325; VII, 62, 78, 96; XIV, 23; XVII, 281, 282.

Macaire (Jules), XIX, 170. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Macclesfield (canal de), XIX, 120.

Machines — pour déterminer l'état d'une route, I, 116, 125; — pour l'étanchement des canaux au moyen d'argile délayée, II, 24; — à eau (*balance engine*) employées au service des puits des mines de Worsley, V, 184; — à décrocher les waggons, 319. — Machine pneumatique servant de moteur sur le chemin de fer de Kingstown à Dalkey, VII, 144, 164, 200. — Machines à recéper, I, 223; — à recéper et à percer sous l'eau, inventées par M. Pochet; note par M. A. Jegou, XI, 328 à 332. — Emploi fréquent des machines en Amérique, XIV, 11. — Machine à contre-poids pour le transport des déblais; description et dessin, XV, 74, 109; effet utile, 75. — Notice sur une machine embarcadère, par M. Debargue, XVIII, 79 à 116. — Machine à élever. *Voir* Bourriquet. — Machines à triturer le mortier. *Voir* Mortiers: — à ébouer et à épondrer les routes. *Voir* Balayage, Ébouage.

— *Voir* Appareils, Dragues, Moulins, Pompes, Tonneaux, Treuils, Vis d'Archimède.

Machines a vapeur. *Voir* Chaudières, Locomotives.

— à condensation; comparaison de leur effet utile avec celui des locomotives, III, 248; — à condenseur fermé; leurs avantages, IV, 186. — Description d'une machine à haute pression servant à la fabrication du papier, XIII, 68. — Avantage de l'emploi de la vapeur pour la mouture des grains; comparaison avec les moulins à eau et à vent, 60, 63.

— employées sur les bateaux naviguant sur la Saône et sur le Rhône; description, V, 16 à 45. — Machine employée à la manœuvre du bateau à air du Croisic, préférée à l'emploi de la force de l'homme, XV, 279; vitesse du piston, 280, 309; puissance de la machine, 280; description, 303; pression de la vapeur, 309; frais d'entretien, 311.

— pour élever les eaux destinées à l'alimentation d'un canal: effet utile, III, 153; dépenses, 155, 172. — Notice par M. de Gayffier, sur l'emploi d'une vis d'Archimède mue par une machine à vapeur pour l'alimentation du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, VI, 1 à 18. — Machines pour élever les eaux destinées à l'alimentation du canal de la Sambre à l'Oise, X, 6; quantités d'action qu'elles peuvent produire, 15; effet utile de diverses machines, 29; dépense de combustible, 35. — Comparaison de ce système d'alimentation avec le système de l'aménagement des cours d'eau supérieurs, 47. — Machines à épuiser les eaux (desséchements hollandais), IV, 121, 129; XII, 223,

224; (desséchement du lac de Grand-Lieu); évaluation de la force nécessaire, XVI, 210.
— stationnaires; effet utile comparé à celui des locomotives, III, 248; — employées sur les plans inclinés de Liege: description, V, 134, 138; effet utile; combustible; personnel, etc., 150; calcul de leur force, 153. — Frais de traction par machines fixes: — avec câbles sans fin, VII, 324, 329, 334, 337, 340; — avec câbles à deux bouts, 337; — *Id.* à un bout, 350; — à tambours, 334, 337. — Machines fixes pour la remonte des plans inclinés sur les chemins de fer allemands, X, 361, 367, 375, 376, 399, 406; dépense, 361.
Macon (pont de), XIX, 72.
Maçonneries: *Voir* Asséchement, Briques, Contraction, Jointoiements, Murs, Raccords.
— De la réparation des constructions hydrauliques par la méthode d'injection, par M Collin, I, 280 à 302. — Maçonnerie des travaux publics en Amérique, VI, 300, 302. — Cube sur les chemins de fer allemands, X, 279, 298, 347. — Irrégularités dans la grosseur des pierres et la disposition des joints, à Liverpool, XVII, 286, 287. — Jonction des grosses pierres entre elles, 286. — Prix des pierres, en Angleterre, 291. — Prix de la pierre au pont de Menat (Puy-de-Dôme), 255. — Éléments des prix de diverses maçonneries avec ciment romain, XX, 446. — Démolition; dépense, XVIII, 32. — Démolition de maçonneries à la mer; procédés, XIX, 221.
Maestricht (chemin de fer de) à Aix-la-Chapelle, projet, X, 382.
Maffei, IX, 346.
Magdebourg (chemin de fer de):
— à Berlin par Potsdam, concession, X, 338; par Cœthen, 336, 345, 346.
— à Halberstadt et vers Brunswick, 271; travaux, 362; exploitation, 354; circulation, XIII, 97. — Prolongement sur Minden, travaux, X, 416, 419, 422. *Voir* Minden.
— à Leipzig, 267, 271, 272; travaux, 346; exploitation, 349; circulation, XIII, 27. *Voir* Halle.
Magnésie. Décomposition des bétons par l'action des sels magnésiens, VI, 233.
Magnétisme. Propriétés magnétiques des rails, X, 354.
Manyer, XX, 394.
Maillard, XVIII, 271, 272.
Main-d'œuvre. — Travail à la tâche ou à la journée, VII, 35; X, 359; XX, 82. — Observation sur l'emploi des condamnés, XIX, 203, 216. — Rapport entre le travail de l'ouvrier libre et de l'indigent, XX, 107, 165, 171, 173, 176.
— Entretien des routes en empierrement. *Voir* Auxiliaires, Cantonniers, Cassage, Emploi, Usure. — Est mal dirigée en Angleterre, VII, 107, 108. — Les travaux s'y font plutôt à la tâche qu'à la journée, 35. — Temps nécessaire par mètre cube de matériaux (emploi et enlèvement en détritus) pour divers systèmes d'entretien, X, 173 à 181. — Dépense en Angleterre, VII, 120, tableaux nos 3, 4 et 9; XX, 33. — (Recherches de la détermination du prix de la), X, 249; XIV, 125. — (Influence du prix de la) sur les dépenses d'entretien, III, 49. — (Rapport entre les dépenses de) et de matériaux, I, 264, 267, 273, 274; III, 16; IV, 64, 73, 329; VI, 160, 183; XIII, 94; en Angleterre, VI, 140; VII, 80, 84, 119. — Rapport entre la dépense de main-d'œuvre relative aux accotements, fossés et talus, et celle relative à l'enlèvement des détritus et à l'emploi des matériaux, X, 173. — Le cylindrage économise-t-il la main-d'œuvre, XI, 240, 241, 269, 285, 287, 291.
— Pavage, I, 104, 106; XX, 82, 150, 159, 199 à 202. — Quantité d'ouvrage exécuté par un paveur en un jour, 159. — Travail à la tâche ou à la journée; comparaison, 82. — Fabrication de pavés, VI, 69.
— Terrassements de chemins de fer, nombre d'ouvriers et quantité de travail effectuée sur divers ate-

Main-d'œuvre (*suite*) :
liers, X, 279, 323; XIV, 324 — Extraction de rocher à la mine, XII, 119, 124; XX, 427. — Dallages en bitume, XIX, 282, 288. — Fabrication de câbles, XX, 297. — Pose de conduite, 425. — Maçonneries diverses, 296. — Ouvrages en ciment, 423, 426, 429; prix, 445; observations y relatives, 444, 448.
Maine-et-Loire. — (Épargnes des cantonniers de), II, 251. — (Calcaires hydrauliques de), III, 122.
Maire (M.), XX, 349.
Malézieux. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Malines (chemin de fer de), VI, 188, 229 :
— à Anvers, 189. *Voir* Bruxelles.
— au Limbourg, embranchement de Lauden à Saint-Trond, 190, 191.
— à Ostende, 190. — Inauguration, 191. — Pentes et courbes, 192.
— vers la frontière de Prusse, 189. — Inauguration, 191. — Pentes et courbes, 193, 195. — Souterrains, 212, 214.
Mallet. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Malpasso, affluent du Guasacoalco, VII, 273 à 275.
Managua. *Voir* Léon.
Manby, V, 31, 307; XIII, 122; XX, 28.
Manche (calcaires hydrauliques de la), V, 118.
Manchester, XX, 112. — Pavage, XVII, 301. — Balayage des rues, XX, 104, 109, 114.
— (Chemin de fer de): — à Bolton, X, 94, 96, 99, 100; XIII, 26; XIX, 41, 123, 125; — à Leeds, V, 281, 287, 335; X, 105, 110; XIII, 36; XVII, 269; XIX, 123, 125; — à Sheffield, XVII, 258, 259, 263, 267.
— (Gares de), X, 103; XVII, 258, 259, 260 et Pl. 16, fig. 3.
Mandinga (baie de), VII, 311, 315, 316.
Manége à roues pour faire le mortier. Dépense, effet utile; comparaison avec d'autres appareils du même genre, VIII, 320.
Manès, II, 77, 78. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Manfredi, XIII, 176, 181.
Manheim, X, 434. (Chemin de fer de):
— à la frontière de la Suisse par Heidelberg, Carlsruhe, Rastadt, Offenbourg, Dinglingen et Freiburg, 271, travaux, 440; exploitation partielle, 447; embranchement sur Kehl, travaux, 440, 441, 443; *idem* sur les bains de Bade, travaux, 441; *idem* sur le Wurtemberg, projet, 451.
— à Francfort, par Darmstadt, travaux, 449.
Maniel, XIX, 230, 363.
Manœuvre. *Voir* Bateaux, Convois, Écluséés, Écluses, Pertes d'eau, Portes.
Manomètre. — Chaque chaudière doit en être pourvue, IV, 257; — employé sur le bateau à air du Croisic, XV, 302.
Marais : — Moyens pour en diminuer l'insalubrité, XXII, 319; — bordant le Pô, XIII, 144, 156.
Maranhao (quantité annuelle de pluie à), VI, 260.
Marayeuas (voitures dites), II, 395.
Marbourg. — (Autriche), X, 278. — (Hesse), 424.
Marchandises. *Voir* Mouvement commercial, Transport.
Marchés à forfait (inconvénient des) pour l'entretien des routes en empierrement, IV, 63.
Marcoux, XII, 261; XIII, 200.
Mardock, XIII, 6.
Marées. — (Hauteur des) en différents lieux, VII, 300; — en Angleterre, XII, 366; XVII, 291; — en Hollande, XII, 188, 200; — sur l'Atlantique et le Pacifique, XIII, 210, 213; — à Toulon, XIX, 198; — au port du Croisic, XV, 261. — Variations diurnes du niveau de la mer, 272. — Marche ascendante et descendante des marées à Buzay (Loire-Inférieure), XVI, 190 — Limite de leur influence sur diverses rivières, XIII, 188, 210. — Moyens de les utiliser pour le curage des ports, XII, 365, 366, 367.
Marghera, X, 286.
Marienburg, X, 328.

MARINET, XVI, 281.
MARNE: — (Canalisation de la). Souterrains de Saint Maur et de Chalifert, XVI, 280. — (Perfectionnement de la navigation de la) entre Vitry et Paris, XIX, 130.
MARNE au Rhin (canal de la). Souterrain, XVI, 280.
MARNE (calcaires hydrauliques du département de la), X, 122.
MARNES: — supra-liasiques, XII, 132, 134; perméabilité, 136; — à chaux de Belleville, XV, 245. — Cuisson du calcaire argileux à texture marneuse, VII, 263.
MARSEILLE. — Température moyenne, VI, 256. — Quantité annuelle de pluie, 260. — (Port de). XVIII, 285; mouvement commercial, VI, 276. — (Chemin de fer de Paris à); liaison avec le Rhône et la Saône, V, 10, 45.
MARTEAU de paveur, I, 128.
MARTIENSEN, X, 447.
MARTIN (Emile), VIII, 205.
MARTINS, VI, 253, 263.
MARY, I, 283; VIII, 378. — Expériences sur la résistance à l'écrasement des tubes en fer et des tubes en cuivre, XIII, 345, 346. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
MASON, XI, 67.
MASSENET (explosion d'une des chaudières à vapeur appartenant au sieur), IV, 247.
MASTIC: — pour empêcher l'action galvanique du cuivre en contact avec le fer, III, 115; — ferrugineux; ses inconvénients dans les joints des chaudières à vapeur, IV, 218; — pour boucher la soupape du tube d'un chemin de fer atmosphérique, VII, 142, 150.
Mastics bitumineux. — Composition, XIX, 241, 262, 265, 272, 291; XX, 204; — destinés à la construction des chaussées et autres dallages: préparation, XIX, 244, 264, 291; essai préliminaire, 247, 274, 291; emploi, 249, 265. — Applications diverses, 298, 298, 300. — *Voir* Chapes, Chaussées.
MATÉRIAUX. — Appréciation de la résistance, XIX, 61, 75. — Variation des prix, 64, 69, 77. — Montage, XX, 272. — (Emploi de) à faibles dimensions dans la construction des voûtes, XVII, 252. — Résistance. *Voir* Mécanique.
— pour les routes. — Nature, provenance, noms, XX, 29, 39, 43, 49, 164, 235. — Prix. IV, 40, 54; XX, 30, 164, 184; augmentation du prix en dix ans, VIII, 376; influence de ce prix sur les dépenses d'entretien des routes, III, 49, 60, 67. — (Qualité des); influence sur les dépenses d'entretien des routes, III, 47 53,; XIII, 97; XX, 38; expression et mesure de cette qualité, III, 48; la qualité des matériaux n'a pas de rapport avec leur poids, X, 194; d'après Mac-Adam la qualité des matériaux n'influe pas sur le bon état des routes, mais seulement sur leur durée, VII, 29; examen de cette opinion, 60, 71, 95, 97; appréciation de la qualité de divers materiaux, IV, 53; X, 196; XI, 224, 268, 288, 309, 310; choix à faire suivant l'importance de la circulation, XX, 30, 210, 211; mode de construction des chaussées suivant la qualité des matériaux, V, 361; les plus durs doivent être préférés, VII, 66. — Choix et disposition; règles prescrites par le parlement anglais, VII, 32. — Dimensions, V, 363; VII, 103; XI, 275, 300. — Dépôts, XX, 34. — Quantité nécessaire à l'entretien; détermination, III, 52; IV, 41, 345; XIV, 126; quantité annuelle fournie sur les routes du district nord de Londres, VII, 120, tableau n° 9. — Dépense annuelle en Angleterre pour fourniture de matériaux, VII, 120, tableaux n°s 3, 4 et 9; *idem* pour transport, tableaux n°s 3 et 4. — Matériaux à employer dans la construction des chaussées pavées, I, 89; mode d'emploi, 98. — *Voir* Arrosage, Cassage, Emploi, Main-d'œuvre, Rechargements, Tassement, Usure.
MATÉRIEL des chemins de fer: — anglais, XVII, 265 à 270; — allemands, IX, 275, 282, 290, 297, 309, 317, 336; X, 280, 299, 303, 304, 318, 320, 321, 325, 332, 348,

Matériel des chemins de fer (*suite*) : 354, 362, 384, 389, 395, 407, 412, 416, 420, 430, 432, 438, 447, 450, 454; nombre des locomotives, voitures de voyageurs, waggons de marchandises et autres, par chemin, 458, tableau, n° 1, col. 17, 18, 19 — Frais d'acquisition, IX, 280, 281, 318, 322; X, 303, 304, 308, 319, 320, 323, 329, 331, 336, 341, 347, 353, 364, 371, 374, 383, 387, 402, 406, 420, 431, 441, 453; XII, 348; XIV, 16. — Frais d'acquisition par kilomètre, 458, tableau n° 1, col. 11. — Frais d'entretien, IX, 280, 281, 318, 322; X, 284, 295, 310, 317, 322, 325, 326, 334, 343, 349, 350, 362, 365, 379, 391, 395, 448, 455, 458, tableau n° 4, col. 12, 13, 14; XIV, 17. — Détermination des frais d'entretien par nature de transports et par kilomètre, VIII, 7 — Frais annuels de renouvellement, XII, 349. — (Influence du) sur la sûreté des transports, XII, 273 à 292. — Moins value éprouvée par le matériel d'un chantier de transport de terres au waggon, XIV, 281 à 284. — *Id.* pour diverses catégories de tranchées, 294. — *Voir* Voitures, Waggons.

Mattes; levées en terre établies sur les bords de la Garonne, XVI, 3.

Maudit (pont) à Nantes, XI, 328, 329.

Mauldlay et Field, VIII, 85.

Maus, V, 153.

Mausleinsmuhle, X, 429.

May, XVII, 299.

Mayence, X, 435.

Mayenne (calcaires hydrauliques de la), Y, 116.

Meaux (canal de) à Chalifert. — Destination, XVI, 257. — Dimensions, 258.

Mécanique :

— Applications relatives aux chemins de fer. — Mesure de l'effet mécanique des locomotives, III, 237 à 256. — Formules relatives au mouvement des locomotives, XV, 318 à 382. — Mouvement des waggons dans les courbes, II, 204, 218, 228; formules y relatives, VI, 83 à 132. — Calcul des résistances développées par un convoi en marche, XIII, 16. — Résistance sur les pentes, XIV, 21, 22. — Forces auxquelles les essieux de locomotives sont soumis, XII, 281. — Calcul de la force d'une machine à vapeur établie pour le service d'un plan incliné, V, 153. — Rapport entre les dimensions du tube d'un chemin atmosphérique et la force motrice, VII, 154. — Rapport entre le tube et le frottement du piston, *ibid* — Équation d'équilibre du système atmosphérique, 181.

— Applications diverses. — Mémoire sur le tirage des voitures et sur le frottement de roulement, par M. Dupuit, III, 261 à 335. — Effort pour manœuvrer une brouette ordinaire et une brouette racloir, VI, 344. — Formule des résistances de la machine à élever nommée bourriquet, VIII, 307; effet utile, 306. — Calcul de l'effet d'une grue en fonte établie à Brest, XIII, 51. — Calculs relatifs à l'établissement d'un bateau à air pour travailler sous l'eau, XV, 271 à 299. — Frottement des surfaces inclinées, expériences, XVIII, 172. — Procédés employés pour immerger de lourds caissons servant à la fondation de piles de ponts, XVIII, 131, 143 à 147. — Calcul de la force à employer pour manœuvrer une porte de garde d'un canal, II, 10 à 15. — Oscillations, XX, 401. — *Voir* Homme, Machines, Poulies, Vapeur, Vis d'Archimède.

— Statique Résistance des matériaux. — Résistance des arcs employés dans les ponts en fonte ou en bois; études théoriques, XV, 150 à 193. — Calcul de la résistance des fermes d'un pont en charpente, I, 307; IV, 375, 381. — Recherches théoriques sur les ponts suspendus, XX, 300 à 332. — Formules et calculs relatifs aux tensions des câbles des ponts suspendus, XV, 196; XX, 409. — Calculs sur la résistance des câbles du pont d'Angers et sur les tensions qu'ils ont

eu à supporter, 409 — Résistance des câbles en rubans, des câbles en fil de fer et des barres de fer; calculs et expériences, III, 357 à 389; calculs des tensions, 398. — Notice sur les ponts-levis, XVIII, 48 à 78. — Recherches expérimentales sur les portes d'écluses, XIX, 309 à 354 — Détermination graphique de l'épaisseur des murs de soutenement, II, 167 à 184. — De l'emploi des contreforts, VII, 208 à 232 — Détermination de la poussée des terres et de l'épaisseur des murs de soutenement, 233 à 256. — Résistance des murs de soutenement par rapport à divers systèmes de construction, XV, 63. — Poids des maçonneries du bassin n° 1 du port de Toulon, XIX, 180. — Poids d'un vaisseau de 110 canons, 180. — Calcul de la charge d'essai d'un caisson de fondation, 183. — Essai d'un radier en béton. 214. — Poids supporté par la voûte d'un réservoir à Avallon, XX, 417. — Force de résistance des galeries du canal de Nivernais, XV, 35. — Résistance des matériaux calcaires, 44. — Calcul de la résistance des pièces employées à l'élargissement du pont de Pau, XII, 255. — Résistance à l'aplatissement des tubes en cuivre et des tubes en fer; expériences, XIII, 339, 345, 346. — Résistance des pièces en tôle, XVIII, 185. — Calcul de la résistance des armatures d'une chaudière à vapeur, IV, 207. — Résistance des chaussées solides, XIII, 97.

Mecklembourg (chemins de fer du), X, 329, 330.

Médailles (distribution des). *Voir* ci-dessus à la page 20.

Medhurst. VII, 137.

Méditerranée (eaux de la); leur action sur les mortiers, VI, 232. — Composition chimique, 234.

Mehlsack, X, 328.

Meisinger, X, 401.

Meldorf, X, 410.

Mella, affluent de l'Oglio, XIII, 133, 199.

Melling, V, 305.

Ménard de la Groye. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Ménat (pont de) sur la Sioule; détails sur sa construction, XVII, 249 à 256 et Pl. 160.

Menzotti, XIII, 190.

Mer. — (Ouvrages à la). *Voir* Travaux maritimes. — (Force des vagues de la), XVII, 304 à 306. — (Point d'intersection du niveau de la) avec le fond du lit du Pô, XIII, 181.

Mercator, (projection de), XI, 67, 69.

Mercer, VII, 314.

Mercure. *Voir* Chlorure.

Merrès (de), XII, 224. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Measeburg, X, 356.

Mersey (la). Approfondissement du lit, XII, 362.

Mersey et Irwell (canal de), XIX, 24, 43, 44, 46, 47, 120.

Méry (E.), VII, 212. — (Médaille d'or de 600 francs décernée à M.) pour son mémoire sur l'équilibre des voûtes en berceau, publié en 1840, III, 129. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

Méry de Contades, XX, 394.

Messager. II, 56; IV, 366.

Mesnil, XV, 303.

Messageries, II, 340, 360, 401. — Messageries en Angleterre, améliorations proposées, VII, 72. — Détails statistiques sur l'entreprise dite *Messageries royales*, II, 362.

Messner, XIV, 35.

Mesures: — allemandes; conversion, X, 254, 278; — anglaises; conversion, V, 47; XX, 234; — hollandaises, IV, 385.

Métal: explosions de chaudières à vapeur par suite du défaut d'épaisseur du métal, XIII, 366.

Métallurgie Extrait d'un rapport sur les fers d'Allevard, par MM. Gueymard et Arvet, XIII, 118 à 128.

Météorologie. *Voir* Pluie, Température, Vents. — Observations relatives au régime de la Garonne, XVI, 49. — Tension de la vapeur et humidité relative de l'air dans les différentes saisons, 229. —

Cause des variations de l'évaporation, XX, 389.
Metz (chemin de fer de) à Saarbruck et prolongement jusqu'à Bexbach, X, 385.
Meugy. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Meulière. — (Substitution de la) au gravier; conséquences par rapport à l'usure, XI, 268. — Inégalités qu'elle produit à la surface de la chaussée, 269. — Usure et dépense d'entretien comparées avec d'autres matériaux, 288, 309, 310.
Meuse, fleuve. — Débit, I, 354, 356, 359, 362. — Pente, 353, 355, 356, 359, 362; VI, 254. — (Chenaux artificiels dans le lit de la), I, 352 à 366. — Description historique, XII, 199, 200, 205, 207, 208, 209, 213, 215, 221. — Meuse belge : tonnage, 331; produits, 334.
Mexique et Texas; superficie, VI, 248.
Meyer (locomotives de), VIII, 133, 178; XI, 111, 114; XIII, 5, 6, 35. — Comparaison de son système de détente avec le système Gunzenbach, XI, 76 à 80.
Meynier, XV, 114.
Michal, XX, 316. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Michaux. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Michaux, naturaliste, VI, 261.
Michelot (Paul). *Voir* la table par noms d'auteurs.
Michelotti, II, 114.
Middlesex (canal); prix du transport, VI, 281.
Midi (canal du). — Considérations économiques, IX, 135; XIX, 91, 93. — Longueur, pente, écluses, VI, 267. — Hauteurs de chute franchies, 322. — Abandon de l'emploi des écluses à grandes chutes, XVII, 33. — Forme des bajoyers d'écluses, XIII, 198. — Plantations, VI, 266. — Réservoirs, 270. — Frais d'entretien, 272. — Tarif, II, 153; XIX, 114. — Frais de traction, XIV, 184. Circulation, VI, 273. — Chômage, 277. — Gelée, 258.
Midland counties (chemin de fer de), XIII, 26; XVII, 265; XIX, 123, 125.
Milan. — (Quantité annuelle de pluie à), VI, 260. — Pavage, XX, 69, 157.
— (Chemin de fer de) : — à Vienne, IX, 331; — à Monza, 332; — à Venise, X, 286.
Miller, VI, 325; VIII, 85; XIII, 349.
Minard, I, 163; VI, 14; VIII, 378; X, 292; XI, 58; XII, 138, 139; XIII, 205, 293; XV, 21, 69, 91, 95; XVII, 156; XIX, 309, 341; XX, 189. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Mincio, affluent du Pô; observations sur cette rivière, XIII, 132, 133, 147, 199.
Minden (chemin de fer de) :
— à Cologne, X, 262; travaux, 367; embranchement sur Munster, concession, 369; *Id.* sur Amsterdam, projet, 385.
— à Magdebourg, par Hanovre, Brunswick et Oschersleben, X, 352, 416, 419, 422. Embranchement sur Brême, projet, 422.
Mine (exploitation de roches à la). — Mode d'exploitation, XII, 45; XVI, 302. — Forage des trous de mine, XII, 49; XV, 263, 310. — Consommation de poudre, V, 103, 111; XII, 51. — Opération de la charge, XII, 57; XV, 310. — Manière de mettre le feu, XII, 60. — Fusées de sûreté, XII, 62; XIV, 81 à 113; XV, 310. — Organisation des travaux en régie, XII, 112. — Blessures, secours, 116. — Prix de revient pour diverses natures de roches; sous-détails, 52. — Rapport du prix de revient à la section de souterrain, 48. — Dépense par mètre courant de souterrain, 124. — Sous-détails relatifs aux souterrains de Han et de Bevin, 99 à 115.
Mines. — Chemins de fer pour leur exploitation en Allemagne, X, 303, 319, 411.
— de Worsley, V, 164; mode d'exploitation; préparation des massifs, 174; arrachement de la houille, *ibid.* *Voir* Transport.
Miquel, XII, 23.

Mirbel (de), VI, 28.
Mises (trains de bois), I, 21.
Mississipi. — Volume de ses eaux, VI, 250. — Crues, 251. — Pentes, 253 — Gelée, 257.
— (Bassin du); superficie, XIII, 161.
Moedling (chemin de fer de) à Laxenburg, X, 282, 283.
Mœvus, IV, 247.
Mole. Dépense, XIII, 218.
Moncourant, XV, 118.
Mondésir (de), XVIII, 205, 211, 218, 243, 252.
Mondot de la Gorce, V, 29, 30; VIII, 215; XIX, 68.
Monfalcon, XVII, 313, 319.
Monge, IV, 274.
Monmouthshire (canal de), XIX, 120.
Monnaie: *Voir* Valeur. — Unité monétaire, XIX, 4. — Variation de la valeur de l'or et de l'argent entre eux, 5. — Conversion des monnaies : allemandes, X, 273; anglaises, XX, 234 (tableau).
Monnoyeur, XIX, 310.
Mono, ingénieur mexicain, XIII, 222, 223.
Monopole; halage en Belgique, XII, 340.
Mons :
— (Canal de) à Condé. — Tarif, II, 147. — Tonnage, XII, 330, 331, 335. — Produits, 334. — Prix de transport, 338. — Gelée, VI, 250.
— (Chemin de fer de), VI, 229. *Voir* Bruxelles.
Montage : — de matériaux; procédés, XX, 272; — des pièces d'un pont en charpente, I, 306; — de câbles (ponts suspendus), III, 352.
Montagnes. *Voir* Défrichement. — (Influence des) sur le débit des rivières, XIII, 160, 164.
Montague (J.), XX, 67.
Montalivet (de), IV, 148.
Montbard (quantités de pluie tombées à), III, 190.
Montereau, V, 241, 242, 245. — (Chemin de fer de) à Troyes : clôtures, XIX, 363.
Montat, VI, 318.
Montgomeryshire (canal de), XIX, 120.
Montmorency. — (Quantités de pluie tombées à), III, 190. — Evaporation, 198.
Montpellier (chemin de fer de) à Nîmes. — Pentes et courbes, VI, 204. — Profils, 208. — Ponts et viaducs, 210. — Traversée des routes à niveau, 211. — Détail des dépenses d'établissement, VII, 182. — Prix du transport d'un voyageur à un kilomètre, 204.
Montricher (de), VI, 301; XIX, 44, 73.
Montrond (de), XVIII, 268.
Montuela, XI, 68.
Monuments; de leur utilité, XIX, 12.
Monza, X, 286.
Morandière, XVIII, 130.
Moreau, IX, 47.
Morel. Études sur l'isthme de Panama, VII, 302 à 304.
Morin, I, 93; II, 268, 283, 304, 318, 340, 344, 350, 354, 403, 453, 461; V, 332; VI, 95; VIII, 306; X, 20, 30; XIV, 341; XV, 119. — Examen de sa théorie sur le tirage des voitures, III, 261, 268, 270, 274, 280, 287, 299, 314.
Morlet, XVIII, 50.
Morris (canal). — Dimensions, VI, 263. — Plans inclinés, 309.
Mortalité (chances de); calculs y relatifs, XI, 65.
Mortiers. — Fabrication; note sur divers procédés employés sur les chantiers du port d'Alger, par M. Krantz, VIII, 300 à 331. — Comparaison de diverses machines à mortiers, 315. — Prix de divers mortiers, V, 189, 190; XII, 106; XIV, 377; XIX, 201. — Durcissement et résistance, I, 383, 384 (tableaux); X, 126 (tableau); XV, 253; XVIII, 263, 265. — Action de l'eau de mer, XVIII, 259, 260, 265, 267, 270, 271, 288, 289; XIX, 200, 202.
— de ciment. — Fabrication, XIV, 376; XX, 419. — Dosage, I, 370, 379; XX, 445. — Fourniture et main-d'œuvre pour divers emplois, 445. — Emploi, XVI, 305, 306; XX, 444, 449. — Injections, III, 107.

Mortiers (*suite*) :
— pouzzolaniques. — Trituration, XIX, 201, 202 — Résultats d'expériences sur leur composition, 199 à 201. — Dosage, XVI, 288; XVIII, 259, 261, 267, 281. — Dessiccation à l'air, XVIII, 260, 263, 264, 265, 273, 281, 282. — Immersion immédiate, 259, 263, 267, 269, 270. — Cohésion, 263, 265. — Enduits et revêtements, 276, 277 à 280, 289. — Précautions à prendre dans les essais, 280.
— de chaux hydrauliques. — Fabrication, XII, 105. — Dosage, XV, 244, 253, 254. — Qualité, XVI, 287. — (Transformation des mortiers à chaux grasse en), XVIII, 287.
Moselle, rivière. — Description du lit, XVIII, 189. — Limite du flottage, 189. — Irrigations, 190. — Inclinaison et gazonnement des rives, 192 — Débit, 197.
Motagua, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 280.
Mougel, XIV, 250; XIX, 204.
Moulage des pièces formant une conduite d'eau en ciment de Vassy, XX, 422, 428. — Détail de la dépense, 440.
Moulinet de Woltmann, destiné à mesurer les vitesses de l'eau (notice par M. Baumgarten sur le), sur son perfectionnement et sur les expériences faites avec cet instrument, XIV, 326 à 374.
Moulins : — à vent (desséchements hollandais), IV, 117, 119, 130; XII, 208, 215, 232, 235, 238; — à eau et à vent comparés aux machines à vapeur, XIII, 60.
Mounier, II, 425.
Mount-Carbon (chemin de fer de) à Philadelphie; pont sur le Schuylkill; détails de construction, VI, 305.
Mouture à la vapeur; comparaison avec le système des moulins à eau et à vent (arsenal de Brest), XIII, 59 à 63. *Voir* Boulangerie.
Mouvement commercial :
— de l'isthme de Panama entre les deux mers, XIII, 208; — par les caps de Horn et de Bonne-Espérance, 219, 220; — entre Manchester et Liverpool; tonnage, XIX, 44, 46; — entre Rive-de-Gier et Givors; tonnage de la houille à diverses époques, 49; — du port de Liverpool en 1760 et en 1824, 44; — comparé des ports de Marseille et de New-York, VI, 275, 276. — Tonnage général du commerce français avec l'étranger, 277. — Accroissement dû aux chemins de fer, IX, 316; XIX, 53, 102. — Mouvement des transports par eau en Belgique avant et depuis l'établissement des chemins de fer; tonnage (tableau), XII, 330, 331. — Tonnage comparé sur les canaux et les chemins de fer belges, en 1844 (marchandises), 329.
— sur les chemins de fer. — Influence de l'élévation ou de l'abaissement des tarifs, XIX, 107. — Circulation possible sur un chemin de fer atmosphérique à une voie, VII, 166, 168, 196. — Fréquentation de l'ensemble des chemins de fer allemands, X, 266. — Fréquentation de différents chemins par kilomètre moyen, VIII, 50, 51; IX, 214. — Nombre de voyageurs sur divers chemins, VIII, 63; IX, 281, 292, 293, 295, 305, 312, 313, 314, 321, 323, 339, 341, 344; X, 266, 280, 286, 291, 309, 317, 326, 332, 342, 344, 350, 354, 359, 365, 372, 380, 381, 392, 395, 403, 404, 407, 415, 417, 420, 430, 433, 448, 449, 455, 458 (tableau n° 3, col. 3); XIII, 26, 27 (tableau); XIV, 29; XIX, 33, 46, 50. — Nombre de voyageurs transportés à un kilomètre, VIII, 64; X, 317, 344, 351, 381, 391, 449; XIX, 111. — Répartition des voyageurs dans les différentes classes, IX, 157 à 162, 299, 301, 312, 341, 344; X, 285, 291, 312, 317, 326, 332, 342, 360, 354, 365, 386, 381, 391, 395, 403, 415, 420, 421, 433, 449, 455, 458 (tableau n° 3, col. 4, 5, 6, 7); XIII, 12. — Parcours moyen de chaque voyageur, VIII, 64; IX, 292, 293, 299, 305, 313, 319, 323, 341, 344, 358; X, 344, 351, 355, 365, 458 (tableau n° 3, col. 11);

XIII, 11, 27; procédé pour déterminer ce parcours, IX, 299. — Parcours de tous les voyageurs, IX, 341; X, 365, 395, 458 (tableau n° 3, col. 8); XIX, 33. — Rapport entre le parcours total et le parcours partiel (voyageurs et marchandises), IX, 292, 293, 299, 313, 341, 344; X, 292, 312, 344, 351, 355, 365, 421, 455, 458 (tableau n° 3, col 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18); XIII, 11, 14, 15. — Nombre de voyageurs par convoi, VIII, 33, 41; IX, 292, 293, 295, 341, 341, 358; XIII, 10, 11. — Nombre de voyageurs par voiture, X, 348. — Tonnage, VII, 319, VIII, 63; IX, 278, 279, 292, 294, 295, 299, 301, 305, 313, 315, 319, 323, 330, 342, 344, 353, 358; X, 266, 280, 285, 291, 303, 305, 309, 317, 327, 332, 351, 354, 359, 365, 381, 392, 395, 420, 449, 455, 458 (tableau n° 3, col. 13); XIII, 26, 27 (tableaux); XIV, 18. — Nombre de tonnes transportées à un kilomètre, X, 312, 317, 343, 344, 351, 365, 381, 391, 392, 395, 448; XII, 350. — Parcours des marchandises, X, 458 (tableau n° 3, col. 14); parcours moyen, XIII, 27. — Parcours des locomotives, IX, 293, 294, 302, 304, 311, 312, 313, 340, 355; X, 284, 295 (tableau), 310, 317, 343, 351, 364, 395, 403, 420, 421, 448, 455. — Parcours des voitures, X, 317, 365, 391, 396, 403; XII, 348. — Calcul du parcours développé de chacune des espèces de voitures qui sont entrées dans la composition des convois de voyageurs sur les chemins belges en 1842, VIII, 60. — Parcours des convois, IX, 305, 343, 358; X, 293, 294, 321, 325, 334 (tableau), 343, 350, 458 (tableau n° 4, col. 3). — Parcours des convois de voyageurs, VIII, 64; X, 293, 294, 320, 344, 351, 380, 391, 458 (tableau n° 3, col. 21); rapport au parcours total de tous les trains, XIX, 110. — Parcours des convois de marchandises, VIII, 64; X, 310, 344, 351, 380, 391, 458 (tableau n° 3, col. 22); XII, 348. — Nombre des convois, VII, 202; IX, 292, 293, 295, 318, 340; X, 284, 293, 294, 303, 305, 334, 335, 343, 345, 351, 364, 366, 372, 381, 392, 403, 407, 415, 420, 421, 433, 447, 449, 455, 456, 458 (tableau n° 3, col. 19, 20); XIII, 10, 11. — Poids des convois, VIII, 33; X, 343, 448; XIII, 13; rapport entre le poids brut et le poids utile, X, 448. — Calcul du travail utile opéré par les convois de voyageurs en Belgique, en 1842, VIII, 60. — Nombre de voitures par convoi sur divers chemins, IX, 355 (tableau); X, 365, 395, 448, 455; XII, 348; XIII, 13, 14. — Charge moyenne des waggons de marchandises, XII, 351. — Location de voitures entières pour le transport des marchandises, X, 268.

— sur les routes. — Influence de la fréquentation sur les dépenses d'entretien, III, 46, 51, 59. — *Idem* sur le choix à faire entre un pavage et un empierrement, 64. — Variation de la fréquentation sur les routes, 67. — Évaluation de la fréquentation par le produit de l'impôt du dixième établi sur le prix des places des voitures publiques, 72, XI, 254. — Évaluation de la fatigue d'une route par le chiffre de sa fréquentation, VI, 135, 147, 151. — Influence d'une grande circulation sur la solidité des maisons dans les villes, XX, 72, 80. — Avantage des chargements légers pour la circulation, II, 357. — Fréquentation moyenne des routes, I, 270. — Accroissement de 1833 à 1843, VIII, 376. — Fréquentation de diverses routes, IV, 314; IX, 78, 79; XI, 241; XIX, 256, 260, 286, 288, 289. — Fréquentation de divers points de Paris, IV, 315; VI, 182; XI, 258, 307, 308 (tableaux); XX, 183, 188 (tableau); circulation en omnibus; comparaison avec Londres, XX, 261; circulation sur les ponts avant et depuis l'abolition du péage, XIX, 27. — Circulation à Londres : courants principaux, XX, 3 à 6, 29, 45, 87; natures

Mouvement commercial (*suite*) : diverses, 9 à 11, 45, 51 ; comptages, 13 à 17 (tableaux); mouvement par heure, 15, 16, 17, 19; rapport des différentes espèces de véhicules, 17; mouvement par jour, 19, 83, 148, 183, 222, par an, 29, 37.— Fréquentation des routes d'Angleterre, VI, 239. — Observation sur le comptage, XIX, 286. — Assimilation du poids des voitures entre elles et avec les voitures de roulage (tableaux), XI, 307, 308. — *Voir* Entretien, Usure.

— sur les voies navigables. — 1° *Rivières*.— Garonne : tonnage réduit au parcours total et tonnage réel ; rapport entre ces deux tonnages, XVI, 59 (tableau); tonnage à la remonte et à la descente, en distinguant les classes de marchandises, 59; rapport entre le parcours total et le parcours partiel, 61; influence de la hauteur des eaux sur le chargement, 61, 62. — Oise : tonnage avant et après les travaux d'amélioration, XIX, 129. — Rhône : tonnage, IX, 78. — Saône : nombre des bateaux et radeaux; tonnage, IX, 7. — Scarpe : nombre et tonnage des bateaux à diverses époques, II, 130, 154. — Yonne : nombre de trains et de bateaux, I, 19. — 2° *Canaux*. — Nombre de bateaux circulant sur le canal de Bourgogne, I, 19; du Centre, 200 (tableau); fréquentation mensuelle et quotidienne sur le même canal, XVII, 10, 11 (tableau); nombre de bateaux circulant sur le canal du Nivernais, I, 19; de la Sambre à l'Oise, III, 147, 168. — Tonnage sur le canal du duc de Bridgewater, XIX, 46; Champlain, VI, 274; Érié, *ibid.*; latéral à la Garonne, XIX, 36; de Givors (houille), 29, 49; de Nantes à Brest, 30, 31; de Saint-Quentin (houille), 13; de la Sambre à l'Oise, III, 179, 180; sur les canaux de 1821 et de 1822, XVII, 158 (tableau). — Tonnage maximum et minimum sur les canaux exploités jusqu'à ce jour, XVII, 6.— Transformation du tonnage en nombre de bateaux, 12, 13. — Capacité de fréquentation; évaluation en argent, XIV, 135, 150, 171 (tableau). — Les canaux augmentent d'autant plus la richesse d'un pays que leur fréquentation est plus grande, 136. — Influence des droits de navigation; réaction sur la fortune publique, 143. — Cette influence ne peut être favorable, elle est nulle ou fâcheuse, 150, 152.— Influence du fret, 153. — Les canaux de 1821 et 1822 ne reçoivent au plus que le cinquième du tonnage qu'ils pourraient admettre; pourquoi, 159.— Tonnages élevés sur certains canaux d'Amérique, 160.— Proportion moyenne des marchandises encombrantes dans le tonnage général, 165.—Influence d'un abaissement dans le tarif des droits de navigation, 177. — La fréquentation ne doit jamais être comprimée par les tarifs, 179, 181. — Augmentation annuelle du tonnage sous l'empire des tarifs actuels, 181. — Augmentation pouvant résulter des travaux de perfectionnement, avec les tarifs actuels; en abaissant les tarifs, 209 (tableau). — La fréquentation est d'autant plus grande que l'intervalle compris entre deux bateaux consécutifs est plus petit, XVII, 14. — Des causes qui produisent cet intervalle, 14 — Les écluses seules influent sur cet intervalle dans un canal régulièrement établi, 17. — Appréciation détaillée de cette influence, 18 à 27. — Valeurs de la fréquentation pour différentes chutes d'écluses, 30 à 36, 93, 142. — *Id.* sur les canaux à écluses doubles, 37 à 40. — *Id.* sur les canaux à chutes d'écluse inégales, 40 à 44. — *Id.* dans le cas d'écluses simples accolées, 45 à 53. — *Id.* dans le cas d'écluses doubles accolées, 53 à 56.— *Id.* pour différentes durées de navigation quotidienne, 57 à 60, 142. — Comparaison de la fréquenta-

tion aux écluses simples et aux écluses doubles, 108 (tableau). — Rapport de la fréquentation à la dépense de construction d'un canal pour différentes chutes d'écluse, 88 (tableau). — *Voir* Bateaux, Convois, Dépense d'entretien, Droits de navigation, Éclusée, Navigation, Passages rétrécis, Pertes d'eau, Section, Traction, Transport (prix de), Vitesse.

Muel-Doublat, III, 336.

Mulhouse (la); locomotive, VIII, 133; XV, 359.

Muller (Émile), X, 405.

Mullheim, X, 442.

Mullins, XIV, 112.

Multiplication par un système graphique, XI, 44.

Mungersdorf, X, 373, 374, 380.

Munich :

— (Chemin de fer de) à Augsbourg; détails historiques et statistiques, IX, 333 à 358; X, 271, 431.

— (Chemin de fer de) à Salzbourg et à Vienne, projet, IX, 328; X, 430.

Munster (chemin de fer de) à Hamm, sur le chemin de Cologne à Minden, concession, X, 569; prolongement jusqu'à la mer à Emden, projet, 369, 413.

Muntz, XI, 265. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Murs :

— de défense; chaudières à vapeur, X, 233; — de quai, en Angleterre; description, XVII, 286, 289, 291, 292, 296, 298.

— de soutènement (détermination graphique de l'épaisseur des), par M. Cousinery, II, 167 à 184. — (Détermination de la poussée des terres et épaisseur des), par M. Kleitz, VII, 233 à 256. — Emploi à la consolidation des tranchées, XV, 27; comparaison avec les voûtes, 31; systèmes de construction adoptés au canal du Nivernais, 60, 102; comparaison sous le rapport de la résistance, 63; sont le moyen le plus ordinairement employé contre les éboulements, 71. — Dimensions sur les chemins de fer allemands et anglais, X, 91, 298. — Dépense pour divers chemins de fer, 134, 438, 453.

Murzzuschlag (chemin de fer de) à Gratz; travaux et exploitation, X, 278.

Mylowitz, X, 315, 318.

N

Nadault de Buffon, IV, 21; XII, 176; XIV, 59, 62, 68, 73; XVIII, 187, 196. — Examen de son ouvrage sur les usines et les cours d'eau, IV, 259.

Nages (trains de bois), I, 21.

Naïpipi, affluent de l'Araxe, VII, 313.

Namur. *Voir* Bruxelles.

Nantes. — Hauteur d'eau pluviale tombée, XVI, 170, 171.

— à Brest (canal de). — Pente, écluses, VI, 267. — Longueur, VI, 267; XIV, 156. — Dépense de construction, XIV, 156; XIX, 31. — *Id.* d'entretien, XIX, 36. — Tonnage, XIV, 158; XIX, 30. — Produit des droits de navigation, XIV, 158. — Mémoire, par M. Deschamps de Pas, sur les travaux de consolidation des talus de la tranchée de Glomel, V, 78 à 98. — *Voir* Bretagne (canaux de).

Napagedel (pont en bois sur la March, près de), X, 285.

Naples (quantité annuelle de pluie à), VI, 260.

Narbonne (quantité annuelle de pluie à), VI, 260.

Nasmyth, XIII, 121, 123, 128.

Nassau (duché de); chemin de fer sur Francfort, X, 452, 488.

Naumbourg, X, 356.

Navier, I, 269, 307, 310; II, 118, 267, 294, 301, 303, 319, 343; IV, 209, 320; VI, 83, 94; VII, 81, 233, 247, 248; VIII, 347, 350, 354, 363, 374; X, 253, 254; XIII, 259, 262; XV, 152, 349; XIX, 84, 348, 350; XX, 300, 307, 320.

NAVIGATION. *Voir* Barrages, Bateaux, Canaux, Dragages, Halage, Mouvement commercial, Rivières.
— à la vapeur sur la Saône et le Rhône, considérée comme moyen rapide de communication dans une partie du trajet entre Paris et Marseille; notice par M. Manès, V, 10 à 46; — ancienne sur l'Yonne; historique, I, 7; remarques, 11. — (Importance de la) de l'Yonne, I, 19; de la Saône, IX, 7; de la Garonne, XVI, 58 à 65 (tableaux) — Durée annuelle de l'interruption sur la Saône, IX, 41; sur la Garonne, XVI, 37. — Résultats produits par les travaux d'amélioration de la Saône, IX, 39; de la Garonne, XVI, 137. — (Modes divers de) sur la Saône, IX, 6; sur le Pô, XIII, 196; sur le canal de Pavie, 198.
— sur les canaux: — (Durée quotidienne de la): utilité de l'augmenter aux écluses dont la chute est plus forte que la chute des autres écluses du canal, XVII, 43. — Influence qu'elle exerce sur la fréquentation, 57 à 60 (tableau). — Variation d'après différentes chutes d'écluses pour satisfaire à une fréquentation donnée, 89, 98 à 103. — Inconvénients de la navigation de nuit, 59, 60. — Cas où il faut y recourir, 94, 96. — Influence sur les frais de traction, 96 à 105. — De la navigation de nuit dans les passages rétrécis, 127.
— naturelle et artificielle (détails historiques sur la), XIII, 318.
NAVIGLIO, rivière de Lombardie, XIII, 189, 196.
NAVILLE, XVIII, 190.
NEATH (canal de), XIX, 120.
NEATH-ABBEY, XIII, 6.
NÉCROLOGIE. — Notices et discours: sur M. d'Aubuisson, par M. H. C. E., II, 114; — sur M. Bérigny, par M. Robin, V, 1, et par M. Fèvre, 4; — sur M. Brémontier, par M. Robin, XIV, 269; — sur M. Brière de Mondétour, par M. Bommart, XIX, 126; — sur M. Deschamps, par M. Billaudel, VIII, 261; — sur M. Emmery, par M. Mary, III, 257; — sur M. de Guillebon, par M. Coriolis, 127; — sur M. Jollois, par M. Stapfer, IV, 138, et par M. Devilliers, 139; — sur M. Lamblardie, par M. Bernard, 273; — sur M. Legrand, par M. Cavenne, XVI, 368; — sur M. Raffeneau de Lile, par M. Néhou, VII, 1; — sur M. Tarbé de Vauxclairs, par M. Bigarne, IV, 145, et par M. Robin, 147.
NÉGRELLI, X, 436.
NÉHOU, I, 373; XIX, 208, 210, 220. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
NEIGE. — Influence sur le débit des rivières, XIII, 16. — (Hauteur de) tombée annuellement en Amérique, XIV, 23. — (Charrue à balayer la); chemins de fer allemands, X, 261, 270, 300, 308, 354. — Description et dessin d'un chasse-neige, XIV, 26. — Prix d'enlèvement sur les routes, IV, 48; XII, 9.
NEISSE (chemin de fer de) à Brieg, concession, X, 322. *Voir* Troppau.
NERS (pont de) sur le Gardon, VI, 217.
NETTOYAGE des chaudières à vapeur (vice de construction s'opposant au), IV, 244. *Voir* Obstructions.
NEUBERG, X, 290.
NEU-BERUN (chemin de fer de) à Breslau, par Oppeln, travaux, X, 315.
NEUDIETENDORF, X, 356.
NEUILLY (chaussées d'empierrement de l'avenue de) aux Champs-Élysées. — Fréquentation IV, 315. — Usure, 316, 345. — Circonstances particulières que présente leur entretien, VI, 135, 151. — Résultats obtenus depuis 1839, 172. — Description, XI, 257. — État en mai 1843, 261. — Ébouements; usure, 265. — Rechargements; cylindrage, 267. — Quantités de detritus enlevés annuellement de 1819 à 1844 (tableau), 278. — Arrosement, dépense par jour, 280. — Nouveaux cylindrages, 295. — Usure comparée dans les temps

secs et pluvieux, 301. — Matériaux fournis, détritus enlevés, dépenses totales, de 1835 à 1838, de 1839 à 1841 (tableau), 304. — Détritus enlevés en 1844, par jour et par kilomètre (tableau), 306. — Rapport de l'usure à la circulation, 308. — Substitution de la meulière au gravier, 268, 309, 311. — Dépense annuelle d'entretien; sous-détail; comparaison avec les chaussées pavées, 309, 310. — Citations diverses, XI, 272, 274, 285, 286, 289, 302, 307.

NEUMUNSTER. *Voir* Altona.

NEUSSE (chemin de fer de) à Aix-la-Chapelle, projet, X, 385.

NEUSTADT. — (Autriche), X, 281. — (Prusse), 323, 324. — (Hanovre) 422. — (Bavière rhénane), 434, 435.

— (Chemin de fer de) aux frontières hongroises vers Œdenburg (embranchement du chemin autrichien du Sud), 282.

NEVERS (pont de), XIX, 80.

NEVIGES, X, 366, 367.

NEWCASTLE, en Angleterre, Pl. 162, fig. 3. — (Gare de), XVII, 259.

— (Chemin de fer de) à Berwick, XVII, 259; — à Carlisle, V, 335; X, 91, 92, 94, 100, 118; XIII, 26, 36; XVII, 259; XIX, 105, 125; — à Darlington, X, 92; — à Édimbourg, XVII, 259; — à Northshields, X, 95, 99, 118; XIX, 125; — à Southshields (Brandling-Junction), XIII, 26.

NEWCASTLE, en Amérique. *Voir* Frenchtown.

NEW-JERSEY (chemin de fer de). — Rails, XIV, 14.

NEWTON. *Voir* Birmingham.

NEW-YORK. Mouvement de la population, VI, 250. — Mouvement commercial, 275.

— (Chemin de fer de) au lac Érié; dépense pour les ponts, 303. — Hauteurs de chute franchies, 322. — Longueur, 324.

NICARAGUA :

— (État de). — Topographie, XIII, 205.

— (Lac de), VII, 281, 282, 286, 288, 315; XIII, 224.

— (Projet de jonction des océans Atlantique et Pacifique, par l'isthme de), VII, 281 à 296; XIII, 223, 230, 234 à 248.

NICOLAS, XX, 199, 200.

NICOYA (golfe de), ou baie de Caldera, VII, 281, 283.

NIEBUHR, X, 422.

NIL. — Volume de ses eaux, VI, 251. — Crues, 253. — Pente, 253. — (Barrage du), XIX, 204.

NIMES. — Quantités de pluie tombées, III, 190. — Température moyenne, VI, 256. — (Chemin de fer de) à Beaucaire. *Voir* Gard.

NIORT (tunnel de), dépense, X, 375; détails de construction, 377.

NIVELLEMENTS (des) préparatoires ou de reconnaissance au moyen d'opérations géodésiques, et de la mesure des angles avec la verticale, par M. de Boisvillette, IV, 75 à 104. — Nivellements du Pô, XIII, 140, 181, 189; — de la Scarpe, II, 157; — de l'Yonne, I, 40; — de l'isthme de Nicaragua, 243. — Niveau de l'eau dans les chaudières à vapeur. *Voir* Indicateurs.

NIVERNAIS (canal du). — Mémoire sur les travaux du bief de partage par M. Charié-Marsaines, XV, 1 à 112. — Pente, écluses, VI, 267. — Réservoirs, 270. — Filtrations, XII, 181. — Longueur, VI, 267; XIV, 156. — Dépense de construction, 156. — Produit des péages, 158, 210. — Tarif, 169, 207, 171. — Intérêts de la dépense de construction et dépenses d'entretien, 171. — Portion de la dépense totale annuelle afférente à une tonne, 171. — Prix du fret; réductions possibles, 207. — Droits de navigation; diverses hypothèses de réduction, 207. — Valeur de ce canal pour le pays dans diverses hypothèses, 211. — Tonnage, 158; accroissements possibles, 209; maximum possible, 171.

NOEL (Charles), VI, 232; XVIII, 259, 285. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

NOIRES (môles des) à Saint-Malo, XVII, 334 à 343, 345, 355.

NORD (calcaires hydrauliques du département du), XI, 380.

Nord (chemin de fer du) :
— en France ; tarifs qu'il doit adopter pour faire concurrence aux canaux, XII, 358. — Machines, XIII, 5. — Terrassements ; mode d'exploitation employé aux tranchées de Saint-Just, de Chepoix et de Quinquempoix ; description, plans et profils, XIV, 317 à 325 ; prix et résultats pratiques, 281 à 291. — Poteaux du télégraphe électrique, XIX, 230. — Clôtures, 367 — *Voir* Lille.
— en Autriche, dit de l'empereur Ferdinand : détails historiques et statistiques, IX, 306 à 323 ; X, 271, 272, 286 à 296 ; XIII, 27. — Jonction avec les chemins de fer prussiens, X, 315, 321.
Nord mer du). — Révolutions qu'elle a éprouvées, XII, 186, 187. — Jonction avec la Baltique par chemin de fer, X, 405, 409.
Nordlingen, X, 428.
Norris, de Philadelphie (locomotives de), X, 268, 269, 320, 412 ; XIII, 6, 7, 30, 35 ; XIV, 31, 40 ; XVII, 267.
Northern and Eastern railway, XIII, 26.
North-Midland railway, ou chemin de fer de Leeds à Derby, X, 103 ; XIX, 123, 125.
North Union (chemin de fer de), en Angleterre, V, 335 ; XIII, 26 ; XIX, 125.
Notholm, V, 282.
Nottingham (canal de), XIX, 120.
Nouvelle-Orléans (chemin de fer de la) au lac Pontchartrain, tarif, VI, 298.
Noyer : absorption de pyroligneux de fer, VI, 24, 39.
Noyon. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Nuremberg :
— (Chemin de fer de Leipzig à Augsbourg par), travaux, exploitation partielle, X, 427.
— (Chemin de fer de) à Furth, travaux, 431 ; exploitation, 433 ; circulation, XIII, 27.

O

Oahan (canal d'), XIX, 122.
Oberhheim (d'), XI, 63, 64.
Oberau, X, 386. (Tunnel d') ; travaux, dépense, 389.
O'Brien, V, 28.
Obstructions provenant de l'emploi d'eaux limoneuses pouvant empêcher le jeu des manomètres ou des soupapes (chaudières à vapeur), IV, 168, 239, 244.
Océan (eaux de l') ; composition chimique, VI, 234.
Oderberg, X, 286, 287, 291, 315.
Œdenburg. *Voir* Neustadt.
Offenbach. *Voir* Francfort-sur-le-Mein.
Offenbourg, X, 442. *Voir* Manheim.
Offre et demande ; influence sur la valeur des choses, XIX, 5, 6, 9.
Oglio, affluent du Pô. — Observations sur le régime de cette rivière, XIII, 130, 132, 133, 147, 156. — Législation, 192, 193. — Irrigations, 199.
— (Affluents de l'), 133.
Ohio, fleuve d'Amérique. — Crues, VI, 251. — Pente, 253. — Gelée, 257. — *Voir* Baltimore, Chesapeake, Susquehannah.
— (Canal d') ; dépense d'établissement, 271.
Ohlau, X, 315.
Oise, rivière. — Pente, VI, 254. — (Prise d'eau dans l') III, 178. — (Travaux d'amélioration de l'), XIX, 127 ; résultats économiques, 129. — *Voir* Sambre.
Oise (calcaires hydrauliques du département de l'), X, 122.
Oiseau, véhicule, I, 235, 251.
Olivier. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Olmutz (chemin de fer de Vienne à), X, 271, 272 ; exécution, 286 ; exploitation, 292. — Prolongement jusqu'à Prague, exécution, 297 ; exploitation, 299.

Omnibus sur les routes, I, 272.
Oolitiques (terrains), XII, 132. — Perméabilité, 136, 142.
Oos, X, 441, 442.
Opladen, X, 357, 367.
Oppeln, X, 286, 287 — (Chemin de fer d') à Breslau, 262, 271, 272; travaux et exploitation, 315.
Orbegoso (don Juan). Études sur le percement de l'isthme de Panama, VII, 274.
O'Reilly, V, 170, 181.
Orléans:
— (Canal d'). — Longueur, pente, écluses, VI, 267. — Élargissement des écluses, XIX, 72.
— (Chemin de fer de Paris à). — Détail des dépenses d'établissement, VII, 181 à 185; IX, 153; X, 129 à 145. — Dépenses d'exploitation, IX, 170, 184 — Produits en 1844, 206. — Circulation, 214; XIII, 10, 11, 12 14, 15. — Clôtures, XIX, 360, 361. — Abaissement de tarif; clause abrogée, 115. — Longueur, X, 135.
Orme. Absorption de pyrolignite de fer, VI, 39, 43, 44.
Orne (calcaires hydrauliques de l'), V, 119.
Orsières, IV, 342 — Comment elles se produisent, III, 13.
Oschersleben, X, 271, 352
— (Chemin de fer d') à Halberstadt; embranchement du chemin de Magdebourg a Brunswick, travaux et exploitation, 353; — à Wolfenbuttel, travaux, exploitation, 416
Osnabruck. *Voir* Emden.
Ostende. *Voir* Gand. — (Chemin de fer d'), VI, 229 *Voir* Malines — (Digue et écluse de chasse d'), VII, 3.
Ottrow, X, 288.
Ostuta, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 273.
Oswiecain, X, 268, 315, 318.
Ouest (chemin de fer de l'). — Pont biais, XV, 135. — Clôtures, XIX, 362, 364, 365, 368 — *Voir* Chartres, Rennes, Versailles.
Ource, cours d'eau. — Sources, XII, 140. — Infiltrations, 142, 147. — Régime, 162. — Moyens d'amélioration. 165. — Constitution géologique de son bassin, 161.
Ourcq (canal de l'). XIX, 73, 80.
Outils. *Voir* Boucharde. — pour forer des trous de mine, XII, 49; frais de réparation et déchet pour diverses natures de roches, 53, 54; — pour bétonner, XVIII, 150, 165; — pour ouvrir les joints des maçonneries, 19; — pour dresser le mortier, 20; — pour les travaux de terrassement; note, par M. Guillet, sur un nouveau modèle de brouettes et de pelles. VI, 74 à 81; — pour l'entretien des routes, VII, 99, 109; dépenses annuelles en Angleterre, VII. 120, tableau n° 9; — pour pavage, I, 12; VI, 53. *Voir* Bêches, Coin, Houes, Pilons, Râteaux; — pour la construction de chemins de fer: dépense d'acquisition, X, 319, 336, 362, 402; frais d'entretien, 363, 364, 379, 395, 455.
Ouverture de pont. *Voir* Débouché.
Ouvrages à la mer. *Voir* Travaux maritimes.
Ouvré. XV, 313.
Ouvriers. *Voir* Main-d'œuvre, Salaire. — (Détails sur les) employés à la fabrication et à la pose du pavé de Paris, XX, 200. 201, 202. — Comparaison avec les anglais, 202.
Ower, XVII, 294.
Oxford (canal d'), XIX, 121, 122.
Oxford-clay, XII, 133, 135. — Perméabilité, 136, 142.
Oxford Street (pavage en bois d'), I, 89, 127.
Oxydation; cause d'explosion de chaudières à vapeur, X, 220.
Oze, cours d'eau; sources, XII, 140.

P

Padoue (chemin de fer de) à Vicence, X, 286.

Paillassonnages, XII, 189, 191, 192, 230.

Paisley and Renfrew (chemin de fer de), XIII, 26; XIX, 108.

Paja (Rio), XIII, 213, 214.

Palatinat. *Voir* Ludwigshafen.

Paléocapa, ingénieur vénitien, XIII, 144.

Palhoofdt, sorte d'épi hollandais, XII, 189, 191.

Palissades. *Voir* Plantations.—Emploi aux travaux de fixation des dunes. dépenses, relevages, XIV, 244, 246, 247.

Palplanches (battage de); procédé employé au pont de Ménat, XVII, 251.

Pambour (de), II, 103; IV, 178, 212; V, 150, 153, 155, 311, 312; VI, 289; VII, 171, 180; VIII, 70, 156; X, 77; XI, 106; XIII, 3, 4, 16, 19, 30, 39, 41; XIV, 3, 7; XV, 321, 330, 331, 335 à 338, 347, 357, 358, 360 à 362.

Panaloya. *Voir* Titipapa.

Panama (isthme de).— Extrait d'un mémoire de M. Michel Chevalier, VII, 265 à 317. — Tracé d'un canal de jonction de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique; rapport sur le projet de M. Garella, par MM. Fèvre, Minard et Cavenne, rapporteur, XIII, 205 à 233.

Panaro, affluent du Pô, XIII, 167, 168, 177.

Papagayo (golfe de), VII, 281, 283, 288.

Papin, VI, 325; VII, 137.

Paqueron, XV, 118.

Paracroc, V, 316; XII, 303.

Parandier, XI, 382. — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.) pour son mémoire, publié en 1840, sur la statistique des chaux et ciments hydrauliques, et sur l'application de la géologie aux recherches qu'elle nécessite, III, 130.

Parapets à établir le long des routes au-dessus des ouvrages d'art, V, 376.

Parcellement des terres (desséchements hollandais), IV, 132.

Pardubitz, X, 299.

Paris.—Quantités de pluie, III, 187, 207; VI, 260. — Température moyenne, VI, 256 — Moyenne des arrivages pendant quinze ans, 275.—Population, XX, 187; mouvement de la population, VI, 250. — Surface, XX, 187.—Nombre de maisons, 187. — Développement des rues, 187.— Surface des rues, 187.— Développement des égouts, 187.—Circulation, 188.— Chaussées, VI, 172; XI, 257; XX, 189 à 211.— Assainissement, 211 à 221.— Pavage, documents historiques, VIII, 380; surface, XI, 310; XX, 263; nombre de pavés, XX, 196; entretien, surface à la charge des riverains, XX, 195.— Eaux, XIX, 72.— Bornes-fontaines, 216.— Ébouage et arrosage: dépense par tête d'habitant et par mètre quarré, comparaison avec Londres, 220. — Détails sur le service de l'arrosement, XI, 278.

Paris, ingénieur, V, 17.

Parisien n° 2 (explosion de la chaudière du bateau à vapeur le), IV, 155, 187.

Parkes (réfutation de la nouvelle mesure de l'effet mécanique des locomotives, proposée par M.), III, 237 à 256

Parmigiana (canal de), XIII, 144, 156.

Parnell (sir Henry), VII, 78. Extraits de son traité des routes, 53 à 75.

Parois de chaudières à vapeur (explosions résultant du surchauffement accidentel des), IV, 157, 165, 173, 184, 187, 256.

Parr's-Spring-Ridge, montagne franchie par le chemin de fer de Baltimore à l'Ohio, XIV, 3, 7, 18.

PARTIOT, I, 85.
PAS-DE-CALAIS. — (Fabrication de pavés dans le), VI, 49.— (Calcaires hydrauliques du), XI, 380.
PASLEY, XVII, 273.
PASQUIER. *Voir* la table par noms d'auteurs.
PASSAGES rétrécis dans les canaux. — Inconvénients, VIII, 98. — (Influence des) sur la marche des bateaux, XVII, 15, 19, 149. — Relations qui existent entre leur longueur et la chute des écluses, 118 à 130 (tableaux), 146, 147.— *Voir* Traversée.
PASSERELLE de service pour l'établissement d'un pont suspendu en fil de fer, XX, 274, 292.
PATENTE : Les chemins de fer en Prusse n'y sont pas assujettis, X, 260. — Classement des patentables d'après la quotité de leur taxe, XIX, pl. 175.
PATINS. *Voir* Caisses.
PAUWELS, V, 312; XII, 261; XIII, 200.
PAVAGE. —*Voir* Convertissement, Baux d'entretien, Dépense, Fondation, Usure.
— Mémoire sur la construction et l'entretien des chaussées pavées, par MM. Homberg et L'Éveillé, I, 83 à 128. — Note sur l'application du soufflage à l'entretien des chaussées pavées, par M. Davaine, II, 127 à 128. *Voir* aussi, XIX, 303.—De la fabrication des pavés dans le Pas-de-Calais et de l'exploitation de ce genre d'industrie, par M. L'Éveillé, VI, 49 à 73. — Note sur les chaussées pavées, par M. Hachette, VIII, 376 à 402.— Histoire, VIII, 380; XIII, 298, 306, 307, 325, 326. — Longueur des chaussées pavées : diminution en dix ans, VIII, 376; longueur moyenne des rues pavées en Angleterre, VII, 27, 76. — Son usage convient dans les climats chauds, 60. — Comparaison avec le macadamisage, sous le rapport de la commodité, de l'usure, du tirage, etc., III, 59; V, 340; VIII, 377, 378; XIII, 99; XX, 34, 45, 54, 58, 76, 77, 136, 137, 140, 161, 224 à 227; sous le rapport de la dépense, III, 59, 64 (tableau); XI, 310; XIII, 103; XX, 46, 76, 225. — Comparaison avec les chaussées en bitume, XIX, 260, 277, 278, 281, 288, 302 à 307. — Inconvénients des pavages même perfectionnés, 302. — Nature des matériaux; qualité, provenance, XX, 49, 56, 61, 62, 90, 93, 119, 142, 148, 149, 152, 155, 189, 196, 197, 235. — Poids, 190. — Mode d'établissement, 44, 48, 191.— Bombement, 78, 79.— Système des Romains, 60, 61. — Dimensions des blocs, 40, 43, 48, 55, 65, 67, 92, 115, 117, 118, 122, 139, 190.—Forme, 52, 82, 84, 93, 197. — Joints : solidité, 44, 153; direction, 68; épaisseur, XVII, 301; XX, 191.— Composition du mortier, XX, 242. —Nivellement de la surface, 123, 148.—Pose, 141, 150.—Pavage en granit en Angleterre; mode d'exécution, XVII, 300 à 302. — Pavage en gros blocs reliés par du mortier; inconvénients, XX, 144, 152. — Pavés de petit échantillon; appréciation de ce système, 40, 43, 57, 66, 92, 118, 126, 139 à 151, 154, 158, 191, 222, 228. — Nombre de pavés par mètre, 190. — Double zone, en larges pierres, appelée *tram*, sur laquelle reposent les roues des voitures; appréciation de ce système; dépense, 69 à 73, 93, 119, 159, 248. — Influence du pavage sur la solidité des maisons riveraines, 80.—Durée, 51, 56, 65, 143, 145, 150, 155, 156, 196. — Pavage diagonal, 53, 57, 67, 68, 94, 156. — Réemploi, 52, 57, 66, 121, 142, 247.— Repiquage, 196.— Retaillages, 52, 57, 142, 196, 199, 247. — Durée des réparations, 81, 125.— Inconvénients des réparations fréquentes pour la circulation, 96; avantages pour la chaussée, 125. — Main-d'œuvre, 82, 158.— Smillage, dépense, 191.— Cantonniers, 201. — Nettoyage, 120.— Taxes, 98.— Pavages dans l'intérieur des bâtiments, cours, allées, à Londres, 86, 97, 100.
— de Paris. — Nombre de pavés,

Pavage (*suite*) :
196, 199 — Renouvellement annuel, 196. — Prix du millier, 191, 197. — Paves belges, 197. — Entrepreneurs de la fourniture; entrepreneurs de l'emploi, 198. — Ouvriers, 199 à 202. — Surface pavée, XI, 310; XX, 263. — Dépense d'entretien par mètre carré, XI, 310. — Substitution de chaussées en bitume au pavage actuel, XIX, 301 à 308.
— Chaussées en pavés unis par du bitume, XIX, 289 à 296, et pl. 188, fig. 8. — Dépense par mètre, 295. — Application du pavage en bitume aux passages souterrains et aux caves exposés à l'infiltration des eaux, 296; — *id.* à la construction des parements verticaux des bassins, 298; — *id.* au pavage des écuries, 300.
— Pavage en bois (notice, par M. Devilliers, sur un système de) décrit dans le *Chamber's London journal*, II, 189 à 196. — Autres détails, I, 89, 127; XVII, 299, 300. — Appréciation de ce système de pavage, XIX, 305; XX, 123, 152, 203, 222, 228. — Dépense d'établissement, 40; d'entretien, 40, 41 — Cause du glissement, XIX, 280. — Mesure pour prévenir le glissement, XX, 41. — Dilatation, 80 — Odeur, 124 — Superficie à Londres, 37, 48, 116.
— Pavage en caoutchouc, XX, 42, 151; — en paille comprimée, enduite de bitume; essai, 208. — Chaussées à bandes pavées, VIII, 397.
Pavie (canal de), XIII, 196 à 198.
Payen. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Peacock (pont des écluses de), VI, 305.
Péages. *Voir* Droits de navigation, Produits, Tarifs.
—(De l'influence des) sur l'utilité des voies de communication, par M. Dupuit, XVII, 170 à 248. — (Enumération de diverses espèces de), XIX, 26. — Ne sont qu'une portion du profit occasionné par les travaux publics, 26. — De l'usage gratuit des constructions établies aux frais de l'état; influence sur la richesse publique, 27 — De la suppression de la taxe de navigation, 28 — Des peages établis pour rembourser les dépenses des travaux publics, 81, 89. — Procédé anglais pour l'extinction des péages des ponts, 82. — (Ancienneté des), 83 — Details historiques, XIII, 322. — De leur rétablissement sur les routes en France, XIX, 83. — Péages sur les routes anglaises; influence sur la conservation des chaussées, III, 72.
Peake-Forest (canal de), XIX, 121, 122.
Pechmann (de). Examen de son procédé d'étanchement des canaux par les eaux troubles, IX, 255; XII, 147. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Péclet, XV, 321, 357.
Pellington (canal de), XIX, 121.
Pélis-ier, VI, 41.
Pelles (nouveau modèle de), VI, 80.
Pelletier, V, 31.
Pelouze, XV, 113.
Pelpin, X, 328.
Pensions. *Voir* Caisses d'épargne.
Pensylvanie (canal de); longueur, VI, 343.
Pentes :
— des canaux. — Canal de l'océan Atlantique au Pacifique, XIII, 243. — Sambre canalisée, VI, 6. Canal de la Sambre à l'Oise, 6. — Inconvénients d'une pente trop faible au fond, XIII, 197. — Pente au plafond du canal de Pavie, 197. — Pente totale, *ib.* — Canaux d'irrigation, XVIII, 191; XX, 341, 345, 358. — Conduites d'eau, 414
— des chemins de fer. — Méthode, par M. Reynard, pour déterminer l'influence des, sur le prix et la vitesse des transports, II, 99 à 113. — Des pentes et rampes, par M. L'Éveillé, XIII, 1 à 43. — Influence sur l'effet utile des machines locomotives (tableau), V, 61; de divers moteurs, VII, 326, 343. — (Avantage de l'uniformité des); démonstration théorique,

XV, 367. — Limite des pentes et rampes, 369. — Emploi des locomotives ; vitesse, dépense comparée avec la traction par chevaux, etc., 18; détails d'expériences, XIV, 21 (tableau), 31 à 34, 35 à 40, 49. — Résistance à vaincre au moyen de l'adhérence, 21, 22, 23. — Nombre et force des locomotives pour les diverses pentes, 22, 31. — (Influence des) sur les frais de traction, X, 124, 311, 414. — Réduction du parcours en pente en parcours horizontal, 364. — Pente sur divers chemins allemands, IX, 274, 282, 284, 288, 308, 326, 328, 334 et Pl. 80, fig. 1 et 2; X, 278, 280, 281, 286, 287, 288, 297, 304, 307, 311, 313, 314, 315, 318, 319, 322, 324, 327, 331, 336, 348, 353, 357, 358, 366, 367, 368, 369, 371, 373, 385, 389, 393 397, 403, 405, 408, 409, 411, 416, 417, 420, 421, 427, 428, 429, 432, 435, 436, 444, 450, 453; pente maxima par chemin, 458 (tableau n° 1, col. 15). — Chemins américains, VI, 281. — Chemins anglais, X, 112; XVII, 268. — Chemins belges, V, 129, 130; VI, 198, 201. — Chemins français, V, 827; VI, 204, 305. — Fortes pentes de divers chemins de fer américains, XIV, 2, 6 (tableau), 7, 18, 19; allemands, 26, 29, 42, 44, 46 (tableaux), 48. — Longueur comparée des parties en pente et de niveau, 42, 44, 46. — Chemin de fer atmosphérique de Kingstown à Dalkey, VII, 140; vitesse due à l'action de la gravité sur les pentes, 158; irrégularité de la marche due aux pentes et contre-pentes situées entre les stations, 175; avantages du système atmosphérique sur le système locomotif sous le rapport des pentes, 177.

— des rivières. — Creuse, XVIII, 167. — Garonne : comment le nivellement en a été opéré, XVI, 18; calcul de la pente moyenne, 21, 23; inégalités et variations des pentes d'après la profondeur et la largeur du lit, 22, 23 (tableaux); influence des eaux, 24, 25, 26, 27; influence des contours des rives, 26; influence des ponts, 26, 28; influence de la hauteur des eaux, 41; influence des travaux d'amélioration, 108; contre-pentes, 22, 26; profil transversal de la surface de l'eau, 28. — Meuse, I, 353, 355, 356, 359, 362; influence des crues, 355, 357. — Naviglio : pente au fond et à la surface, XIII, 189. — Pô, XIII, 135, 158, 168, 176; influence des crues, 189; pente au fond, Pl. 114; variations de la pente en travers, à la surface, 179; pente à l'embouchure dans la mer, 180; pente du littoral à l'embouchure, 174; contre-pente, 190. — Rhône, V, 28 (tableau). — Saône, V, 13, 14; IX, 3. — Scarpe, II, 145, 157. — Yonne, I, 51. — Pente moyenne de divers fleuves du monde, VI, 253, 254. — Pente moyenne des fleuves hollandais, XII, 215. — Pente des rivières subalpines traversant des lacs, avant leur entrée et après leur sortie, XIII, 132. — Pente des eaux des rivières non navigables : propriété; autorisation, IV, 22, 265; XVIII, 302; nouveau système de concession, 338.

— des routes. — Méthode pour déterminer l'influence des pentes sur le prix et la vitesse des transports, par M. Reynard, II, 76 à 90. — Pertes occasionnées par les fortes déclivités et par les tracés vicieux, note par M. Commier, V, 211 à 240. — Avantage de l'uniformité des pentes, XV, 369. — Influence sur les frais de transport, V, 221, 222 (tableau), 235, 347; XII, 12. — Tracé à moindres pentes, V, 345. — Limite de pente à laquelle on doit tendre, 347. — Pente des chaussées pavées, I, 88. — Influence sur l'épaisseur des chaussées en empierrement, III, 91. — Les pentes sont favorables à la conservation de la bonté de la chaussée, XI, 264, 302. *Voir* Usure.

— des vallées. — Influence sur le débouché des ponts, XII, 145. — Pente transversale de la vallée de

Pentes (*suite*):
la Garonne, XVI, 3, 5. — Pente de la plaine du Pô comparée à celle du fleuve, XIII, 131. — Pente longitudinale et transversale du bassin du Pô, 133, 134, 135, 166.
Percement. *Voir* Déblais. — Machine à percer sous l'eau. XI, 330.
Perception (frais de) sur les chemins de fer belges, XII, 347, 350.
Perdonnet, VI, 292; XII, 261; XIII, 200.
Périer, VI, 325.
Perméabilité des terrains granitiques et jurassiques, XII, 135 à 143, 158, 168 à 172; — des terrains de la vallée de la Garonne, XVI, 135; — des graviers de la Moselle, XVIII, 194, 199.
Permis de navigation, renouvellement annuel, IV, 245.
Perpignan; température moyenne, VI, 256.
Perrache (fabrique d'acier de), à Lyon; rapport sur l'explosion d'une chaudière, X, 225.
Perrés: — avec redans, V, 81, 91, 93, 97; — de défense (amélioration de la Saône), IX, 26; — hollandais à pierres sèches, XII, 190, 198. — Consolidation de tranchée, XV, 20. — Pourquoi on ne les a pas employés au revêtement des terrains argileux des tranchées du canal du Nivernais, 31. — Dépense, X, 134; XVI, 276, 277, 278; XVIII, 33.
Perret, XVIII, 268.
Perrier, XX, 359.
Perron, XIX, 53.
Perronet, IV, 147, 152, 273; VIII, 263 à 266, 282; XV, 71; XVI, 286.
Perrot. Extraits de son ouvrage sur les chemins de fer belges, VIII, 6, 11, 23, 36, 50, 56, 60; IX, 147, 197; XIX, 53, 54, 83, 88, 108, 111, 125.
Personnel. *Voir* Agents, Caisses d'épargne, Salaire, Surveillance, Uniforme. — Nombre d'employés sur les chemins de fer allemands, X, 349, 409. — Chemins de fer anglais, XVII, 281.
Pertes d'eau des canaux, I, 155, 172; III, 144, 160, 177; VI, 268; X, 42; XVII, 154. — Pertes dues aux fausses manœuvres, I, 164, 174; VIII, 119. — Pertes au passage des écluses, III, 144. — Pertes pour diverses chutes d'écluses dans le cas d'un maximum de fréquentation, XVII, 62; — dans le cas d'écluses doubles, comparaison avec les écluses simples, 109, 110, 117. — Influence sur le choix à faire d'une chute d'écluse, 91. — Dépense d'eau d'un canal par jour et par kilomètre, XIII, 286.
Pertuis sur l'Yonne, I, 11, 30.
Pesanteur; calcul des problèmes où elle entre comme élément, XI, 48.
Pestel, XIX, 223.
Peste. — (Chemin de fer de) à Presbourg et à Gœnserndorf, X, 286. — Pont suspendu sur le Danube, 289.
Peter's Island (pont en bois de); dépense d'établissement, VI, 301.
Petiet, V, 307; VI, 291; VIII, 78, 79, 82, 142, 164.
— et Flachat. Mention honorable pour leur mémoire sur les ponts suspendus avec câbles en rubans de fer laminé, VII, 355. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Petit, III, 197.
Petot (appareil à bétonner de M.), I, 247.
Petzold, IV, 135. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Peuplier (absorption de pyrolignite de fer par le): — d'Italie, VI, 26, 44; — de France, 27, 38, 45.
Pfeiffer, XI, 58.
Phare (évaluation de l'utilité d'un), XIX, 24.
Philadelphie. *Voir* Columbia.
— (Chemin de fer de) à Pottsville par Reading; frais d'entretien, VI, 288; rails, XIV, 14; passage des fortes pentes, 21.
— (Hauteurs franchies par la ligne de) à Pittsburg, 322.
Philipps, III, 188; V, 180, 200; XIX, 109, 120.
Phorzheim, X, 451.

Piarde, ce que c'est, XIII, 134, 185, 196.
Piarron de Mondésir, XVIII, 205, 211, 218, 243, 252. — Mention honorable pour son mémoire sur le transport des terrassements au waggon sur voies provisoires, XVI, 373. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Piat, XV, 118.
Pierre. *Voir* Contraction, Taille.
Pierrée, XX, 425.
Pigeon, ingénieur, V, 31. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Pilonnage (routes), XI, 274; XIV, 115, 118. — Pilonnage des chaussées neuves, V, 370 à 372; — des chaussées en bitume, XIX, 265, 266. — *Voir* Emploi.
Pilons : — à bétonner, I, 227; — à dents pour repiquages de pavés, VIII, 390.
Pilottage. — Radiers du pont de Tours, I, 220. — (Détails sur le) des bassins de radoub du port de Toulon, XIX, 185; toile pour éviter les fuites de mortier, 205; pilottage d'enceinte, 185, 199; pilottage général du radier, 185; ce dernier est reconnu inutile, 198. — *Voir* Battage de pieux.
Pilsen, X, 304, 305. — (Chemin de fer de) à Budweiss, 303. — *Voir* Prague.
Pin, V, 73; VII, 138, 151.
Pin. — Influence de sa texture sur sa résistance, VI, 263. — Calcul de son élasticité, X, 256.
Pin, ingénieur, II, 117.
Pince : — à dépaver, I, 227; — à déclic, employée sur les plans inclinés de Liége pour attacher les convois au câble de traction, V, 146.
Pinkus, VII, 138.
Pinondel de la Bertoche. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Piobert, XI, 63, 64, 65; XIV, 341.
Piquage : — des chaussées pavées, I, 105, 111; — des chaussées en empierrement, VII, 66, 74, 98, 112; XI, 227, 273; XX, 33. *Voir* Emploi.
Pirna, X, 398.
Pischwitz, X, 399.
Piston d'un chemin atmosphérique. — Frottements, VII, 152, 163, 181. — Arrêt subit, 172. — Manœuvre pour le retour du convoi, *ibid.* — Analyse du mouvement du piston dans le tuyau, 193. — Piston d'arrière pour arrêter la marche du convoi, 169.
Pittsburg. *Voir* Johnstown, Philadelphie.
Plan d'eau. — Tableau des hauteurs moyennes de l'Yonne de 1831 à 1840, I, 17; — des hauteurs moyennes de la Seine, III, 198. — Plan des eaux de la Garonne (hauteur du) : influence de la fonte des neiges, XVI, 38, 40; influence des travaux d'amélioration, 108, 125, 126; hauteur moyenne des eaux par an et par mois, 38, 142, 143 (tableau).
Plan Oriental (canal de), XX, 345.
Plancher : — d'un pont en charpente, I, 306; — d'un pont suspendu : frais de réparation, XX, 397; poids, 409; description, 270.
Planches (erratum des). Pl. 4, au lieu de : *étang de Bordeaux*, lire : *étang de Longpendu*; au lieu de : *étang de Longpendu*, lire : *étang de Bordeaux*. — Pl. 175, Revenu foncier : au lieu de 10092, *lire* 10092 mille.
Planimétrie. Note, par M. Dupuit, sur un instrument destiné à calculer rapidement toutes les surfaces, et en particulier celles de déblais et remblais, VIII, 122 à 132.
Plans inclinés :
— des canaux souterrains de Worsley, V, 169, 178, 181; — du canal Morris, VI, 309. — Applications qu'on pourrait en faire sur certains canaux projetés en France, 317.
— des chemins de fer : — franchis par des locomotives, X, 118; XIII, 30, 36 (tableau); XVII, 268; expériences, X, 361, 413; XIV, 28 à 36; — desservis par des machines fixes, VI, 202; X, 358, 360, 367, 376, 399, 406; manœuvre, 360; dépense, 361; notice sur les plans inclinés de Liége, par M. Garella, V, 129

Plans inclinés (*suite*) : à 163 *Voir* aussi VI, 196; X, 373; — des chemins de fer atmosphériques, VII, 158, 168, 179, 197.
— automoteurs (frais de traction par) comparés à divers systèmes, VII, 309, 340. *Voir* Cheval. — Plans automoteurs pour travaux de terrassements, XIV, 318, 320, 323; XVIII, 207, 219; manœuvre, 220; nombre de waggons, 222; frais d'entretien des waggons, 225; dans quelles circonstances leur emploi est économique, 240, 342.
— (Expériences sur le tirage des voitures au moyen de), III, 266.
Plantations. — Dépense pour diverses essences d'arbres, XII, 177. — Plantations de pins à exécuter en France, VI, 263. — Arbres des États Unis, 262 — Plantations propres à l'assainissement des étangs, XVII, 316, 317, 319.
— sur les rives de la Garonne : (produit des), XVI, 55 à 58; plantation des alluvions, 79, 90; plantation entre les pieux des lignes de défense. *Voir* Fascinage; surface plantée, 100 (tableau); dépense, 102 (tableau); — sur les bords du Pô, XIII, 148; législation lombarde y relative, 191, 192.
— des dunes. *Voir* Semis. — Substitution du gourbet aux anciennes palissades, XIV, 227. — *Id.* du tamarise au gourbet, *ib* — Belles plantations sur le versant occidental, 233.
— sur les routes, I, 277; V, 377; routes anglaises, VII, 31; droit administratif, IV, 13.
— le long de quelques chemins de fer anglais, X, 91.
Plaques. *Voir* Rails. — Plaques tournantes, dépenses, X, 141, 308, 323, 420, 444, 453.
Platane; absorption de pyrolignite de fer, VI, 24, 27, 34, 46. — Platane en Amérique, 263.
Plauen. *Voir* Leipzig.
Plomb (sels solubles de) : conservation des bois, VI, 33.
Plongeurs (emploi des) aux travaux maritimes, XIX, 188, 205, 216, 221.
Pluie. — (De la) et de l'influence des forêts sur les cours d'eau par M. Dausse, III, 184 à 209. — (Nombre de jours de) dans diverses villes de France, III, 183 (tableau); XVI, 52 (tableau); XX, 376. — Distribution de la pluie suivant les saisons et suivant les lieux, VI, 262. — *Voir* Eau pluviale.
Plus value causée à des propriétés particulières par des travaux publics; indemnité au profit de l'état, des départements ou des communes; note par M. Lahure, XVI, 354 à 360 — Application du même principe en Belgique, 362.
Plymouth. *Voir* Exeter
Pô. Mémoire sur ce fleuve, par M. Baumgarten, XIII, 129 à 199. — Pô d'Abate, 171. — Pô d'Ariano ou de Goro, 168, 171, 173, 183, 187. — Pô de Ferrare, 163, 183. — Pô de Fornaci, 168, 170, 173. Pô Grande, 146, 167, 168, 173, 177. — Pô du Levant, 168, 169, 173. — Pô de Maestra, 171, 173, 183. — Pô de Primaro, 166 à 168, 183. — Pô du Scirocco, 168, 169. — Pô de Tolle, 171. — Pô de Tramontana, 168, 169, 170, 173, 183. — Pô Vecchio, 166. — Pô de Venise, 167, 168, 183. — Pô de Volano, 166, 167, 183.
— (Bassin du) : superficie, comparée au débit du fleuve, 164.
— (Vallée du) — Origine géologique, 130. — Élévation au-dessus de l'étiage, 142 à 145. — Exhaussements successifs, 156, 185, 186; superficie, 164.
— (Affluents du). — Encaissement, 132. — Limpidité, 133. — Direction, 133 — Crues, 139. — Endiguements, 147. — Débit, 164. — Législation, 192. — Quantité d'eau dérivée pour les irrigations, 190.
Pochet (Machines à receper et à percer sous l'eau de M.), XI, 328.
Poids et mesures (conversion de) par un tableau graphique, XI, 47. — Rapport des poids et des volumes des corps; détermination au moyen d'un tableau graphique,

48. — Conversion de poids allemands. X, 283; anglais, XX, 234.
Poids et chargements (roulage). — Surcharges, quotité moyenne. X, 169. — Avantage de la division des chargements, 169, 170. *Voir* Chargements, Jantes.
Poirsot, I, 321.
Pont de partage — (Élévation du) du canal maritime destiné à relier l'océan Atlantique à l'océan Pacifique. XIII, 210, 211, 213, 229, 237. — Mémoire sur les travaux du bief de partage du canal du Nivernais, XV, 1 à 112. — *Voir* Faites.
Poirée. XV, 7, 8, 23, 313. Barrages mobiles, II, 53; V, 264; VIII, 274; IX, 10, 11, 14, 43.
Poirée (Charles). *Voir* la table par noms d'auteurs.
Poirel. Compte rendu de son recueil des lois relatives aux différents services publics, XI, 370.
Poirier, arbre; absorption de pyroligneite de fer. VI, 46.
Poisson (M.), X, 253.
Poldres. IV, 114, 119, 127, 133; XII, 208, 213, 215, 218, 221, 231, 234, 235, 238 — (Inondations de), IV, 134.
Police. — (Frais de) sur les chemins de fer anglais, par kilomètre, VI, 290. — (Ordonnance de) relative au chemin de fer de Munich à Augsbourg. IX. 347 — (Mesures de) prescrites sur les chemins de fer autrichiens, X, 259; prussiens, 261; badois, 441.
Polonceau, V, 367; XI, 222, 234, 276, 289; XV, 361; XVI, 334, 341; XVII, 309. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Polygones : — funiculaires (note, par M. Michal, sur les) en équilibre sous l'action du poids de leurs côtés et de charges additionnelles quelconques, I, 310 à 328; — réguliers; calcul de leur surface, XI, 48.
Pompes :
— d'épuisement, XII, 70, 71; desséchements hollandais, IV, 121; restauration de l'écluse du port de Cherbourg; calcul d'établissement, III, 96; effet utile, 101. — Pompes mues par la vapeur (bassins de Toulon), XIX, 182, 190, 217, 218.
— pour aspirer les laitances vaseuses du béton, système Letestu, XIX, 208 et Pl. 185.
— à injection, I, 261; III, 105. — Description, usage, résultats obtenus, I, 286 à 298. — Emploi dans la réparation des lézardes, 299 à 302. — Pompes en cuir destinées à constater le résultat d'injections, III, 108
Porcelet, I, 314; II, 118; III, 276; VII, 213, 214, 216, 223; XIV, 341, 345; XVII, 27; — et Lesbros, X, 80.
Pont-de-Vaux (canal de). IX, 20.
Ponthus (marais); desséchement, XVI, 168, 180, 183, 184.
Ponts :
— (Détails historiques sur les), XIII, 303, 305, 315, 323. — Extension de l'utilité d'un pont, XIX, 12. — Profits et pertes que peut occasionner l'établissement d'un pont, 18. — Les frais d'entretien en sont peu élevés, 69. — Évaluation de l'utilité d'un pont; exemples, XVII, 193, 208 — Évaluation du résultat économique d'une abolition de péage d'un pont, 202, 216 — Recherche d'un tarif de péage rationnel, 216, 219. — Ponts de Paris; accroissement de la circulation par suite de la suppression du péage, XIX, 27, 90. — Ponts à péage, à Londres, XX, 5. — Dépense d'établissement de divers ponts ou viaducs, X, 302, 307, 331, 347, 388, 398, 403, 450; dépense en bloc sur les chemins de fer allemands, 319, 323, 329, 330, 336, 353, 409, 438, 453. — Débouché; détermination, XII, 143; calculs y relatifs, XVI, 212 à 221. — Assèchement : moyen de préserver les arches de l'humidité, XIX, 257, 260, 294 — Ponts sur les chemins de fer anglais, X, 96; XVII, 258. — Énumération des ponts ou viaducs de divers chemins de fer, IX, 288; X, 137, 278, 281, 288, 289, 290, 297, 298, 303, 307, 314, 320, 324, 331, 337,

Ponts (*suite*) :
338, 348, 375, 377, 388, 394, 399, 403, 406; XIV, 43. — Grands ponts ou viaducs, X, 137, 298, 301, 314, 375, 388, 394, 397, 450, 453; XIV, 43. — Viaducs courbes, X, 280, 290, 376. — Pont reliant les bâtiments d'une station, 105. — Dimensions de divers ponts, X, 137, 138, 377; XIX, 294. — Hauteur au-dessus des rails, X, 445. — Ponts sur le canal du Centre, I, 206. — Ponts sur la Saône (nécessité d'élever le tablier de plusieurs), II, 247. — Nécessité d'élargir les anciens ponts, XIX, 72.
Ponts-aqueducs, VI, 301, 302. — Influence sur la navigation d'un canal, VIII, 109; XVII, 15. — Pont-canal de la Tranchasse, sur le canal du Berry; travaux de restauration; notes par M. J. Regnard, XVIII, 1 à 46 et Pl. 166. — Pont-aqueduc sur le Cousin, de 30 mètres d'ouverture : description, XX, 421 et Pl. 196; détails d'exécution, 427; dépense, 433; éléments de la dépense, 429.
Ponts biais : — en charpente; description, X, 324; XIV, 9 et Pl. 120; sous-détails de la dépense, X, 339; — en fonte, VIII, 227 à 233 et Pl. 71; X, 95; — en maçonnerie : description, VI, 217; X, 95; XV, 235; comparaison avec les ponts biais en fonte sous le rapport de la dépense, XV, 242; mémoire sur les ponts biais composés d'arcs droits, par M. Boucher, XV, 234 à 243 et Pl. 138.
Ponts en charpente :
— Description d'un pont sur le canal de Harlem à Leyde, IV, 388. — Ponts aux États-Unis, VI, 301 à 309. — Dépense d'établissement, I, 309; VI, 301, 302, 304; X, 95, 288, 289, 388, 389; sous-détails, IV, 374, 380; X, 339, 341; comparaison avec la dépense d'un pont en pierre, X, 289. — Dépense d'entretien, XIV, 9. — Assèchement, X, 340; XIX, 269. — Énumération des ponts sur divers chemins de fer, IX, 288; X, 138, 139, 278, 370, 388. — Ponts pour un chemin de fer et une route ordinaire, X, 340; XIV, 9. — Coupe d'un pont de service, XIV, 324. — Ponts de halage sur la Garonne, XVI, 98. — Ponts avec fermes formant parapets, X, 94; — avec colonnes en fonte, 324. — Ponts suisses, VIII, 236.
— avec arcs. — Résistance des arcs; études théoriques par M. Bresse, XV, 150 à 193. — Système de Burr, VI, 301, 303. — Pont d'Asnières sur le chemin de fer de Saint-Germain; description; cubage des bois, 304. — Dispositions proposées par M. Polonceau, VIII, 236, 237, et Pl. 72. — Pont sur le Danube avec culées en maçonnerie, X, 288 et Pl. 91. — Pont sur l'Elbe, avec piles et culées en pierre; détails de construction, X, 340 et Pl. 95. — Ponts anglais, X, 95.
— formés de pièces droites avec contrefiches, IV, 282 et Pl. 32; X, 340 et Pl. 95; description d'un pont du système de Long, avec piles en maçonnerie, XIV, 9 et Pl. 120; description d'un pont sur le Potomac à Harper's-Ferry, XIV, 9 et Pl. 121.
— en treillis (système de Town), VI, 303; comparaison avec d'autres systèmes, 304; travée provisoire en charpente construite au Vaudreuil : notice par M. de Saint-Claire, I, 303 à 309 et Pl. 9; note par M. Garella sur deux ponts provisoires, IV, 371 à 383 et Pl. 34.
Ponts en fonte : — Résistance des arcs; études théoriques par M. Bresse, XV, 150 à 193. — Description, par M. Polonceau, de plusieurs perfectionnements étudiés et proposés au système d'arcs en fonte exécutés au pont du Carrousel, dans le but d'augmenter la résistance des arcs de fonte en tubes elliptiques, de diminuer leur prix d'exécution, et de faciliter leur application aux ponts et viaducs des chemins de fer; suivie d'observations sur des modifications proposées dans la disposition des tympans, VIII, 197 à 253, et Pl. 71 et 72. — Ponts

exécutés sur divers chemins de fer, X, 94, 137, 138. — Grand pont sur la Tyne à Newcastle; projet; dépense, XVII, 259. — Ponts avec colonnes, X, 96. — Ponts accolés, 137; — biais, 95, VIII, 227; — en fer, X, 316. — *Voir* Ponts mobiles.

Ponts en maçonnerie:
— Pont de Tours (mémoire, par M. Beaudemoulin, sur quelques procédés, outils, machines, etc., employés à la construction des radiers en béton du), I, 210 à 251. — Pont de Pau (note sur l'élargissement du), par M. Ménard de la Groye, XII, 252 à 260. — Pont de Ménat (note par M. Aynard, sur la fondation du) et sur l'emploi des petits matériaux dans la construction des voûtes, XVII, 249. — Procédés pour fonder des piles au moyen de caissons en charpente sans fond; décintrement des arches d'une grande ouverture: 1° notice par M. Croizette Desnoyers, XVIII, 129 à 162; 2° appendice par M. Beaudemoulin, 162 à 176. — Pont de Ners sur le Gardon, pour une route et un chemin de fer; description, VI, 217 et Pl. 52.—Pont du Val-Benoît sur la Meuse, servant au passage d'une route et d'un chemin de fer; description, VI, 215 et Pl. 53. — Viaduc de Baden, X, 282 et Pl. 88. — Pont en brique de 222 arches, à Venise, description, IX, 331 et Pl. 89. — Autres ponts en brique, Pl. 92; description du viaduc de Gueule, X, 375; *id.* du viaduc de Brunn, 289 et Pl. 91. — Pont avec deux rangs d'arcades superposées, X, 375. — Dépense de divers ponts, VI, 216; IX, 332; X, 360, 376. — Ponts exécutés sur divers chemins de fer, IX, 308, 360; X, 137. — Dimensions sur ou sous les chemins de fer belges, VI, 209, 210; français, 210 et Pl. 52. — Pont établi sur une tranchée du canal du Nivernais: description et dessin, XV, 80 et Pl. 130. — Ponts de halage sur la Garonne, en maçonnerie de béton, XVI, 98.

Ponts mobiles: — Ponts-levis (notice sur les), par M. Dehargne, XVIII, 47 à 78, 106 à 116. — Ponts à travées roulantes, IV, 388. — Ponts à coulisse, X, 384. — Ponts tournants: en fonte, pour le passage d'un chemin de fer sur un canal, VI, 219; X, 384; en maçonnerie et en fer (chemins de fer hollandais), IV, 387. — Ponts à bascule, II, 385; en Angleterre, VI, 239.

Ponts suspendus: — Notes, par M. Michal, sur les polygones funiculaires en équilibre sous l'action du poids de leurs côtés et de charges additionnelles quelconques, I, 310 à 328. — (Mémoire sur l'établissement des), par M. Endrès, III, 191 à 233. — (Recherches théoriques sur les), par M. Noyon, XX, 300 à 332 — Nouvelles épreuves d'un pont en fil de fer construit à Genève, de 1822 à 1823, par M. G.-H. Dufour, VIII, 89 à 97. — Pont sur le Danube, à Pesth, dépense, X, 289. — Pont sur l'Avon, à 100 mètres au-dessus de la rivière; suspension des travaux, XVII, 298. — Pont de Saint-Christophe, sur le Scorff, près Lorient (notice sur la construction du), par MM. Leclerc et Noyon, XX, 265 à 300. — Chute du pont de la Basse-Chaîne, à Angers; causes et circonstances qui ont amené cet accident; rapport fait au nom d'une commission d'enquête, par M. Dupuit, XX, 394 à 411. — Ponts avec câbles en rubans de fer laminé; mémoire par MM. E. Flachat et Petiet, III, 336 à 393. — Note, par M. Baude, sur la réparation du pont de Suresnes après l'accident causé par la première épreuve, 394 à 399.

Population. — (Mouvement de la) en France, en Angleterre et aux États-Unis, VI, 249. — Rapport de la population avec les canaux et les chemins de fer, 320. — Accroissement en Belgique, XIX, 54; — dans certaines villes, 44. — Population de Londres, XX, 2; — de Paris, 187. — (Réparti-

tion de la) suivant les âges; calculs y relatifs, XI, 54.
Porphyres. — Déblai, XV, 15. — Influence de la gelée, 15.
Port-du-Pile (viaduc de), XVIII, 153, 167 et Pl. 172.
Port-Vendres (port de), XIX, 285; XIX, 201.
Porter, VI, 249.
Portes : — Porte de garde destinée à scinder les grands biez des canaux de navigation; notice par MM. Denoel et Comoy, II. 1 à 17 et Pl. 11. — Porte en bois d'un pertuis de navigation sur la Saône, IX, 13, 16. — Porte d'une caisse en charpente employée à des fondations maritimes, description, XIX, 178, 186, 195, 210. — *Voir* Bateau-porte.
Portes d'écluses :
— en bois. — Recherches expérimentales sur leur construction, par M. V. Chevallier, XIX, 309 à 356. *Voir* l'errata. — Emploi en Angleterre. XVII, 289, 294, 295, 299. — Détail de la dépense d'établissement et d'entretien, XIX, 77. — Durée, 77.
— en métal. — Portes en fonte de l'écluse du bassin de flot du port de Cherbourg, III, 114 à 117 et Pl. 19 — Portes en fonte du canal Calédonien, XVII, 299 — Dépense d'établissement et d'entretien des portes en fonte; leur durée, XIX, 78; comparaison avec les portes en bois, 77. — Portes en fonte avec bordage double en tôle, XVII, 294. — Traverses en fonte avec bordage en bois, 294, 295 — Cadre en fer forgé, 295. — Portes en tôle; nouveau système exécuté au canal du Rhône au Rhin; notice par M. Detzem, XVIII, 177 à 185. — Portes en bois et metal avec bordage en tôle, XVII, 291. — Cadre en fonte avec poutrelles en bois, 292. — Comparaison de ces divers systèmes, 295, 209.
— Manœuvre, XVII, 289; note sur la manœuvre des portes tournantes de l'écluse de la Cunette, à Dunkerque, III, 233, 236. — Enlèvement, 100. — Poids, XVII, 294, 299. — Portes d'écluses en Hollande, XII, 221, 222, 230. — Portes accouplées, XII, 221; XIII, 171.
Porto-Viro (canal de), XIII, 169.
Ports de mer. *Voir* Travaux maritimes. — d'Angleterre, description, travaux d'amélioration, XVII, 285 à 296 et Pl. 161 et 162. — Ports hollandais, XII, 196, 201 — Mouvement commercial de divers ports, VI, 275, 276.
Portsmouth et Arundel (canal de), XIX, 121.
Posen (chemin de fer de) à Glogau, projet, X, 328.
Postes. Leurs rapports avec les chemins de fer : en Autriche, X, 258; en Prusse, 260; en Bavière, 263, 434; en Danemark, 263; en Saxe, 390, 395, 398; dans le duché de Bade, 441.
Poteaux-valets pour l'échappement des poutrelles des barrages mobiles, XII, 247.
Potomac: fleuve d'Amérique; pente, VI, 253 — Gelée, 257.
Potsdam (chemin de fer de) à Berlin, travaux et exploitation, X, 330; prolongement sur Magdebourg, concession, 330, 337, 336.
Pottsville. *Voir* Philadelphie.
Pouchet, XI, 63.
Poudre. — (Consommation de); déblais souterrains, XII, 51. — Poudre des fusées de sûreté; composition, XIV. 83; économie dans la quantité employée pour le tirage, 95 96; elements de la dépense, 99; prix, 105. — Poudre de guerre comparée avec la poudre de mine, XV, 122. — Note sur la poudre-coton, par M. Le Blanc, 113 à 126.
Pouillet, IV. 177.
Pouilly-en-Auxois (quantités de pluie tombées à), III 190.
Poulies — Plans inclinés de Liége, V, 136, 140; manchons d'embrayage, 138; freins, 140; résistance due à la roideur du câble, 150; coefficient du frottement des axes, 154. — Influence sur

l'effet utile d'une grue, XIII, 53 à 55.
Poussée des terres, XV, 35. — *Voir* Accidents, Consolidation, Murs de soutenement, Tranchées.
— De l'emploi des contre forts, par M. L'Éveillé, VII, 208 à 232. — (Détermination de la), par M. Kleitz, 233 à 256.
Poussière. *Voir* Balayage, Détritus.
Poussin, VI, 246.
Poutrelles : — d'un pont en charpente, I, 305; — servant à fermer des canaux de desséchement, XIII, 155. — Barrages; échappement spontané, XII, 239.
Poutres tournantes (système de), employé en Hollande pour le passage des chemins de fer sur les canaux, IV, 386.
Pouzzolane :
— artificielle : — (Résumé des recherches faites pour la fabrication d'une) à Alger, par M. Petzold, I, 367 à 372. — (Rapport sur le succès obtenu à Alger pour la fabrication de la), et sur les avantages qui doivent résulter de la substitution de cette matière a la pouzzolane d'Italie, par M. Raffeneau de Lile, I, 373 à 384 — Note sur les pouzzolanes artificielles, par M. Vicat, IV, 135 à 137. — (Action de l'eau de mer sur les mortiers de), XIX, 202; note par M Vicat, VI, 232 a 236. — Composition et fabrication au Lioran, XII, 94.
— naturelle : — non volcanique (note par M. Vicat sur la découverte d'une) dans le département des Ardennes, 127. — (Observations sur une note de M. Vicat relative a la découverte d'une), par M. Berthault-Ducreux, XIII, 292 à 295. — (Découverte d'une); réponse de M. Vicat a M. Berthault, XIV, 78 à 80. — Examen de quelques pouzzolanes volcaniques de la baie de Naples, de l'île Bourbon et des départements de l'Ardèche et de l'Herault, en tant qu'applicables aux travaux à la mer; suivi de considérations importantes pour l'exécution économique et la durée de ces travaux, par M. Vicat, XVIII, 257 à 289. — Pouzzolane d'Italie : comparée aux ciments artificiels, I, 369, 383, 384; observations sur son emploi dans les mortiers, XIX, 199 à 201; remplacée avec économie par les chaux de l'Ardèche et du Theil, 201.
Prade (barrage automobile du pont de la), à Riom, III, 231.
Prague (chemin de fer de):
— à Lahna, travaux et exploitation, X, 304.
— à Pilsen, et de Pilsen à Budweiss, IX, 282 à 284.
— à Vienne, IX, 325; détails d'exécution, X, 297; exploitation, 299.
— (Station de), X, 299, 302 et Pl. 92.
— *Voir* Dresde.
Prairies :
— naturelles ; sol qui leur est favorable, XII, 149 172. Elles diminuent les produits de l'évaporation et arrêtent la marche des alluvions, 150 a 153, 160. — Dépenses d'établissement, XX, 362. — Produits, 362 à 364.
— artificielles ; irrigations ; produits, 365.
Préhau, X, 288, 300.
Presbourg (chemin de fer de) :
— à Gœnserndorf, sur la ligne autrichienne du nord, X, 286, 287.
— à Pesth, 286.
— à Tyrnau, par Saint Georges, IX, 324; X, 285.
— à Vienne, X, 282, 285.
Pression. *Voir* Frayé, Poussée, Roues.
— de la vapeur: — (Continuité de la); cause d'explosion, X, 202, 207, 213, 233; — dans les chaudières de locomotives de divers pays, XIII, 8 — (Calcul de la) dans le cylindre des locomotives, III, 238. Variations de la pression, 245. — (Relation entre la) et la vitesse, XIII, 3, 19.
Prêt. Ce que c'est, XIX, 9.
Preussich Holland. X, 328.
Priestley, XIX, 45, 47, 59, 82, 115, 120.
Primes : — aux entrepreneurs de travaux de route, I, 118; — aux ouvriers; travaux à la tâche, XII,

Pannes (*suite*) :
113; — aux chauffeurs de locomotives, X, 325, 351. — Police du roulage, II, 282, 312.
Passes d'eau : — Canal du Centre, I, 206. — Prise d'eau dans l'Oise pour l'alimentation du canal de la Sambre à l'Oise, III, 178.
— pour irrigation, XX, 341; — dans la Durance, 339, 343, 345, 349, 351. — Vices de construction, 345. — Irrigations de la Moselle, XVIII, 191. — Surface de terrains que peut arroser une prise d'eau, 197.
— dans un réservoir (distribution d'eau), XX, 418 et Pl. 195.
— de sources, XX, 424 et Pl. 196.
Paix des choses. — Définition, XIX, 4. — Variations, 64, 69; ce qui les règle, 5. — (Baisse du); est souvent l'effet de l'accroissement de la richesse publique, 17.
Probabilités (calculs de) au moyen de tableaux graphiques, XI, 29, 55.
Prochinger, X, 437.
Production. — Définition, XIX, 6. — Produits agricoles et industriels de la France : quantité consommée sur place; quantité en circulation; moyens de transport, IX, 143 (tableau), 144 (tableau).
Produits :
— des chemins de fer : — Allemagne : produit des voyageurs, IX, 279, 281, 292, 293, 295, 299, 301, 303, 305, 313, 314, 319, 321, 323, 339, 342, 345, 354, 357, 358; X, 344, 365, 381, 391, 458 (tableau n° 3, colonne 23). Produit des marchandises, IX, 279, 281, 283, 292, 293, 294, 295, 299, 301, 303, 305, 313, 315, 319, 321, 323, 342, 345, 353 (tableau), 356 (tableau), 358; X, 345, 365, 381, 391, 458 (tableau n° 3, colonne 24). Recette totale, IX, 278, 281, 293, 294, 295, 300, 302, 304, 305, 322, 323, 340, 342, 345, 354, 357, 358; X, 458 (tableau n° 3, col. 25). Produit net, IX, 278, 280, 281, 300, 302, 304, 305, 320, 322, 339, 340, 342, 345, 354, 357, 358. — Amérique : chemin de Baltimore à Harper's-Ferry. Produits bruts, XIV, 17 (tableau). Produits nets, 17 (tableau). — Angleterre, en 1843; tableau, IX, 272; observations, 271. — Belgique, en 1842, (voyageurs et marchandises), VIII, 32; en 1844 (*Idem*), XIX, 53; en 1844 et 1845 (marchandises), XII, 329; en 1847 (voyageurs), XIX, 111. — Belgique, France et Angleterre; recettes brutes, IX, 157 à 166. — Des produits nets de quelques chemins de fer existants et des éléments à connaître et des bases à admettre pour évaluer approximativement le produit futur ou la recette nette probable d'un chemin de fer à ouvrir; note par M. Jullien, IX, 200 à 224. — Rapport entre le produit net et le produit brut pour divers tarifs, XVII, 230 (tableau). — De faibles augmentations de recettes peuvent augmenter considérablement les bénéfices d'une entreprise, 242. — Corrélation entre les tarifs et les recettes; exemples, XIX, 107, 108. — Rapport entre le produit des voyageurs et celui des marchandises sur le chemin de Liverpool à Manchester, 45. — Rapport des dépenses aux produits sur divers chemins, IX, 281, 293, 295, 310, 312, 313, 323, 340, 345; X, 458 (tableau n° 3, col. 27); XIV, 17.
— des routes à barrières en Angleterre, VII, 120, tableau n° 5; routes du district nord de Londres, tableau n° 9; routes de Belgique, XIX, 53.
— des voies navigables : — en Belgique, XII, 334 (tableau); XIX, 53. — Produits des droits de navigation en France, VI, 278. — Produits des canaux américains, VI, 278; IX, 103. — Produits de la Scarpe canalisée, II, 165. — Produits présumés du canal de jonction de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, XIII, 219. — Produits de divers canaux, XIX, 51, 94, 120 (tableau); les engrais, les fourrages et les céréales n'en forment qu'une minime fraction, 22. — Produit net des péages des canaux anglais, 28. — Produit des droits de navigation sur les ca-

naux, de 1821 et 1822; tableau, XIV, 158: ce produit dépasse à peine les dépenses d'entretien, 172; influence de l'abaissement des tarifs, 178; influence des travaux de perfectionnement, 210 (tableau); influence de ces deux causes réunies, 210 (tableau).
— (Faibles) de divers travaux publics, XIX, 31, 40.
— *Voir* Dividendes, Utilité.
Profils. — (Tableau graphique pour calculer les largeurs des), XVII, 356; XIX, 171. — Profils des chaussées pavées, I, 84, 127.
Profondeur de diverses rivières. *Voir* Plan d'eau. — Liffey, XII, 364. — Mersey, 363. — Chagres, XIII, 210. — Saône, IX, 4.
— de la Garonne dans le thalweg à l'étiage, XVI, 31. — Modifications résultant des travaux, 129, 151 à 153 (tableau). — Nombre annuel de jours d'étiage, d'eaux moyennes, d'eaux hautes navigables, de débordement, 37.
— du Naviglio, XIII, 189; limite de l'abaissement du niveau de l'eau en amont, par suite d'une augmentation de débouché en aval, 188, 189.
— du Pô, XIII, 136, 158, 178, 180. Variations du niveau de son plan d'eau, 140. — État variable suivant les différentes saisons de l'année, et durée moyenne de ces différents états, 141, 142.
Projets de travaux, XIX, 55. — Conception et préparation, 100
Promenades. Appréciation de leur utilité, XIX, 11.
Promontoires. Influence de leur configuration sur les vents et les vagues, XVII, 355.
Prony (de), I, 58, 253, 354; VIII, 264; XIII, 130, 143, 172; XIV, 360, 361; XV, 149; XVI, 42, 158, 168, 171, 174, 175, 180, 183, 189, 227; XVII, 3; XX, 385, 420, 431.
Proportions (calcul des) par l'abaque, XI, 46, 49.
Propriété: — des rivières en Lombardie, XIII, 190; — du lit des rivières non navigables ni flottables en France, XIV, 57 à 77.
Proudhon, XIV, 59.
Providence (chemin de fer de Stonington à), XIV, 14, 26. *Voir* Boston.
Provis, VII, 74.
Prus. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Prusse. — Superficie, VI, 248. — Monnaies, poids et mesures; conversion, X, 254, 273.
—(Chemins de fer de la); état en 1844, 306. — Concessions aux compagnies; clauses et conditions, 259. — Loi pénale, 261. — Règlements de police, 261. — Longueur de chemins, 261. — Intervention financière de l'état, 262, 264, 314, 321, 356, 367, 368, 369, 373. — Jonction de la Prusse avec la Saxe, 314, 336, 346, 355, 396; — l'Autriche, 315, 321; — la Russie, 328; — le Mecklembourg, 329; — le Danemark, 329; — le Hanovre, 352, 369, 422, 423; — Brunswick, 352; — la Hesse-Électorale, 355, 424; — la Belgique, VI, 189, 201; X, 372; — Anhalt, X, 336; — la Hollande, 385; — la Bavière, 401. — *Voir* Berlin, Bohwinkel, Breslau, Cologne, Dusseldorf, Elberfeld, Glogau, Halle, Magdebourg, Minden, Munster, Saarbruck.
Puisards (divers systèmes de) employés pour l'alimentation du canal du Nivernais, XV, 84, 110, 111.
Puissances des nombres; leur calcul graphique, XI, 44 à 46.
Puissant, IV, 82, 96.
Puits:
— Percements souterrains, XV, 17. — Inconvénient résultant pour les travaux souterrains du percement de puits à travers un terrain imperméable, XVI, 261. — Pourquoi on n'a pas pratiqué de puits au Lioran, XII, 42; ni à Chalifert, XVI, 310. — Dépenses y relatives, V, 104, 111. — Puits pour l'exploitation des houillères de Worsley, 164, 165, 177, 184. — *Voir* Blindage, Eaux souterraines.
— artésiens (chemin de fer d'Orléans), X, 133, 144. — Ressource alimentaire pour les canaux, XIII, 240.

Putraux (explosion d'une chaudière à vapeur à), IV, 158.
Puvis, XVII, 310, 312 à 316, 318, 320, 322, 324, 325, 329.
Puy, XX, 352, 353.
Pyroligneite de fer. *Voir* Bois (conservation des).
Pyroxyle (note sur le), par M. Le Blanc, XV, 113 à 126.

Q

Quais. *Voir* Murs.
Quibra Grande, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 297.
Quebrado, fleuve de l'Amérique centrale, XIII, 210, 214.

R

Rabot :
— comparé au balai pour l'enlèvement de la poussière et de la boue, IX, 389.
— à mortier, comparaison avec d'autres appareils du même genre, VIII, 320, 322. Dépense, effet utile, *ib.*
— à béton, I, 227; VIII, 321.
Raccords de maçonnerie, XVIII, 10, 11. Procédés, 18, 23, 27, 29, 30; précautions à prendre, XVI, 270, 296; XVIII, 150, 169.
Rachat des chemins de fer allemands, X, 260, 318, 393, 396, 400, 425, 434, 435, 437.
Racines (calcul des) au moyen de tableaux graphiques, XI, 27, 45, 46.
Racles : — sur la Meuse, I, 352; — sur l'Yonne, 13.
Racloirs, IV, 350, 352, 370; XI, 277. — Note sur une brouette racloir, par M. Vignon, VI, 341 à 344.
Radeau :
— (Vaste) établi pour la construction d'un immense caisson en charpente, XIX, 178. — Immersion, 178.
— portant des caisses à immerger le béton, 205, 212 et Pl. 179 et 181.
Radeberg, X, 313, 397.
Radfort, XX, 147.
Râdier : — de l'écluse du port de Cherbourg, III, 91, 94, 102; — établi au fond du Naviglio, XIII, 196.
— en béton du pont de Tours; procédés, outils, machines employées à leur construction; mémoire par M. Beaudemoulin, I, 210 à 251.
— en béton sur pilotis (port de Toulon), XIX, 185. — Préparation du fond, 188. — Versement du béton, 186. — Épaisseur, *ib.* — Étanchement, 191. — Cause des tassements, 193.
— en béton, sur le terrain naturel (port de Toulon). — Préparation du fond, 199. — Versement du béton, 205. — Arasement, 207, 208. — Quantité de béton employée, 209. — Chargé d'essai, 180, 214. — Incompressibilité du fond, 220.
Raffeneau de Lille, V, 122; VI, 233; VIII, 301; XII, 247, 249; XIX, 198. — Nécrologie, VII, 1.
Rails. *Voir* Chevilles, Coins, Coussinets, Dés, Longrines, Traverses, Vis, Voie en fer.
— Propriétés magnétiques, X, 454. — Rails retournés; cassent facilement, 454. — Matière : rails en fonte, IX, 274, 282, 284; X, 304; XIV, 8; rails formés d'une longrine en bois recouverte d'une bande de fer, IX, 274. — Forme : bridge-rails, oméga rails ou en U renversé, IV, 389 à 391 et Pl. 35; V, 285 et Pl. 47; X, 270, 348, 445; XIV, 14, 15 et Pl. 119; rails creux, X, 307; rails bombés, 100; rails plats, X, 290, 308, 387, 389, 412, 413; rails à large base, XIV,

12 et Pl. 119; rails symétriques à double champignon, X, 100; rails à oreilles, 100; rails en T renversé, système Vignoles, IX, 289 et Pl. 89; X, 270, 282, 313, 316, 320, 322, 324, 348, 416, 438, 450 et Pl. 86; XIV, 31; économie de ce système, X, 338; rail en Z, système Latrobe, XIV, 13 et Pl. 119; systèmes employés sur divers chemins allemands, X, 458 (tableau n° 1, col. 14); sur les chemins irlandais, dessin, XVII, 281. — Poids, IV, 390; IX, 282, 308; X, 458 (tableau n° 1, col. 13); XIII, 39; XIV, 12, 13, 14 (tableau). — Dépense: par mètre, IV, 390; IX, 290, 335; XIV, 14 (tableau); par kilogramme, IX, 308; X, 290, 369. — Provenance, X, 321, 360. — Assemblage, IV, 389, 390 et Pl. 33; IX, 289; X, 298, 331, 338, 369, 429, 429; XIV, 13, 31 et Pl. 119; XVII, 282; emploi du feutre, IX, 289; X, 447, 453; longrines, X, 270, 290, 307, 348, 354, 384; XIV, 13, 14 et Pl. 119; plaques en fer, X, 270, 338, 406, 412, 420; plaques en fonte, 445, 450; prix des plaques en fonte, 444. — Écartement, IX, 282, 308.

— Mesures de sûreté qui s'y rattachent, V, 283, 285 — Défaut de niveau et de parallélisme: cause d'accidents, IV, 389; XII, 267. — Mode de construction propre à maintenir leur écartement, 267. — Largeur de la voie, de l'entre-voie et des accotements, 268, 275. — Forme à donner aux rails, 269, 274. — Épreuves à leur faire subir, 270. — Dispositions adoptées dans les courbes, II, 200, 203, 232; X, 290, 298.

— des chemins de fer provisoires pour terrassements. — Il y a économie à employer les rails et coussinets définitifs de l'exploitation, XIV, 277. — Prix du transport des lieux de dépôt aux chantiers, 281, 312. — Moins-value, 282, 294, 312. — Détermination de leurs longueurs pour diverses catégories de tranchées, 292. — Dimensions, poids, XVIII, 226. — Prix, X, 443, XVIII, 227. — Détériorations; frais de réparation, 228, 229. — Usure, déperdition de poids, 229. — Défauts de soudure, 228.

Raisdorf, X, 370, 371, 373.

Rankin, II, 189.

Ransbottom, XX, 238.

Rapides sur la Garonne, XVI, 22. — Pentes, 22, 23 (tableau), 117. — Longueur, 23 (tableau). — Effet des travaux d'amélioration, 114, 116.

Raspadura, affluent de l'Atrato, VII, 314.

Rastadt, X, 442. *Voir* Manheim.

Rateaux: — pour draguer (description et résultats de divers systèmes de), XII, 361; XIX, 179; — pour repiquage de pavés, VIII, 390; — pour l'entretien des routes en empierrement, XIV, 115; XX, 36.

Ratibor, X, 315, 321.

Raucourt, II, 368, 319, 356, 452.

Raudot, XX, 437.

Ravenhill, XIII, 349.

Ravensbourg. *Voir* Stuttgard.

Ravier, XVIII, 259.

Ravinet, XVIII, 189.

Raynal, I, 282.

Rayons de courbures aux sommets des paraboles de raccordement tracées entre des tangentes égales (tableau graphique pour le calcul des), XI, 41.

Reading. *Voir* Philadelphie.

Reboisement. *Voir* Forêts.

Recépage de pieux: machines à recéper, I, 223; XI, 328.

Recettes. *Voir* Produits.

Rechargements généraux, IV, 304; VII, 111; XI, 245, 266, 267, 281, 291; XIII, 102, 115; XIV, 118, 119, 123, 128; XX, 32, 47, 133; — en Angleterre, VI, 239; VII, 66, 102, 119. — Cube annuel à Londres, XX, 182. — Effet sur le tirage, III, 320. — Comparaison de ce système avec celui des emplois partiels, sous le rapport de la dépense, XI, 241. — *Voir* Cylindrage.

Rectification:

— de rivières, XII, 364, 366, 367. — Principe à suivre, XVI, 124.

Rectification (*suite*) :
— Redressements de la Scarpe, II, 139, 143, 145. — Redressement de cours d'eau dans les dunes, XIV, 224, 225.
— de routes ; économie en résultant dans les frais de traction, XI, 136, 142. *Voir* Tracé.
Reden (de), X, 258, 358.
Redressement. *Voir* Rectification.
Reich, VIII, 85.
Réfraction (correction de la) dans les nivellements, IV, 96.
Regards (conduite d'eau), XX, 416, 419.
Régent (canal du), XIX, 78, 121, 122.
Régie. — (Détails sur l'exécution de travaux souterrains par voie de), V, 99; XII, 111 à 118. — (Exécution par voie de) des terrassements du chemin de fer de Dijon à Châlon, XVIII, 204. — (Entretien en) des routes pavées, I, 122. — (Fabrication de pavés en) comparée à la fabrication du commerce, VI, 59. — (Fabrication en) des pavés de Paris, XX, 199. — (Avantages retirés de la manutention des vivres, à Brest, par voie de), XIII, 60.
Régime des rivières. *Voir* Crues, Débit, Pente. — (Moyens propres à régulariser le), XII, 149; prairies, 151, 160; réservoirs, 156, 164. — Régime de la Garonne, XVI, 1 à 58; modifications apportées par les travaux d'amélioration, 108 à 134. — Régime des cours d'eau suivant les saisons, III, 166, 198.
Registres : — à tenir par les compagnies de chemins de fer, XII, 279, 281 ; — relatifs à l'administration des cours d'eau, XVIII, 347 à 349.
Règle pour constater les flaches des chaussées pavées, I, 128. — Note, par M. de Boisvillette, sur la construction et l'emploi de la règle logarithmique ou à calculs, III, 217 à 230. — Règle à calculs des anglais ; peut être remplacée avec avantage par l'abaque, XI, 43, 51.
Reghard (J.). *Voir* la table par noms d'auteurs.
Regone ; explication de ce mot, XIII, 132, 146.
Régulateur : — à force centrifuge (machines à vapeur), V, 140; — de la vitesse des locomotives, V, 311 ; — du service sur les chemins de fer ; rapport par M. Baude sur le tableau et l'instrument présentés par M. Ibry, XIII, 200.
Reibell, III, 95; IV, 277 : XIII, 58; XV, 267, 269; XVIII, 55.
Rejointoiements. *Voir* Jointoiements.
Relais. — Entreprises de roulage, II, 384. — Transport des terres au waggon, XIV, 285, 287.
Relevés à bout, I, 105, 110.
Remblais. *Voir* Déblais, Éboulements, Terrassements. — Remblais en glaise; établissement, procédés; tassement, IV, 284, 286, 288. — Remblais sur un terrain marécageux : procédés, IX, 335 ; tassement, 342. — Remblais exécutés au waggon et à la voiture : tassement, XVIII, 245, 246; moyens de consolidation, 246, 247.
Remorquage à la vapeur; canaux, XIII, 248.
Renaud, X, 247, 248, 249.
Rendel, XVII, 292.
Rendsburg. *Voir* Altona. — (Chemin de fer de) à Flensburg, projet, X, 408; — à Eckernfœrde, projet, 409.
Rennes (chemin de fer de Paris à). Clôtures, XIX, 362, 364, 365, 368.
Rennie, IX, 72; XII, 366.
Rentes sur l'état; tableau figuratif indiquant dans quelle proportion elles sont réparties entre les détenteurs, XIX, Pl. 175.
Répandages. *Voir* Rechargements.
Réparations : — des ouvrages hydrauliques. *Voir* Maçonnerie ; — de chaudières à vapeur ; mesures de sûreté, XI, 356.
Repiquages (pavé), VIII, 389; XX, 196.
Reprise. *Voir* Sous-œuvre.
Réserve (fonds de) ; chemins de fer allemands, X, 283, 284, 294, 295, 300, 310, 342, 350, 359, 390, 393, 396, 418, 425, 433, 434, 441, 454.

Réservoirs:
— d'alimentation des canaux de navigation: — (De l'emploi des), 1° lettre de M. Comoy à M. Legrom, XIII, 285 à 291; 2° réponse de M. Legrom, 291. — Comparaison avec l'alimentation par des machines, III, 148 à 176. — Réservoirs projetés pour le canal du Centre, I, 183 à 188. — Terrains favorables à leur établissement, XII, 148. — Capacité de divers réservoirs, I, 181, 199 (tableau); III, 159; VI, 4, 269 à 271; XIII, 217, 227. — Revêtements; consolidation; procédés, XI, 312 à 327. — Revêtements en bitume, XIX, 298. — Dépense d'établissement, I, 188; III, 155, 174. — Prix d'un mètre cube d'eau approvisionnée, III, 157, 174; XVIII, 254. — Évaluation du produit; note par M. D...., XVIII, 253 à 256 — Aménagement: détails relatifs au canal du Centre, I, 178, 181, 201 à 204 (tableaux), 205 (tableau); au canal de la Sambre à l'Oise, III, 163; VI, 4. — Évaporation et imbibition, 162. — Canaux américains, VI, 269; français, 270. — Réservoir des Alleux (distribution d'eau d'Avallon); description, XX, 417; exécution, 425; dépense, 432.
— pour régulariser le régime des cours d'eau, III, 150, 152, 166; XII, 154, 156; XVI, 334; — destinés à recevoir les eaux surabondantes des polders, en Hollande, XII, 221. — (Inconvénient du séjour des eaux d'irrigation dans les), XVIII, 200.
— de vapeur; inconvénient de leur défaut de capacité, IV, 240. — Explosion de chaudière à vapeur par suite du défaut d'épaisseur du cuivre, X, 213. — *Voir* Tubes.
Résistance. *Voir* Mécanique.
Ressac, XVII, 345, 346, 355.
Ressorts: — de voitures sur les chemins de fer; mesures de sûreté qui s'y rattachent, V, 303, 304; XII, 275; — pour amortir les chocs dans les stations des chemins de fer, V, 281; — patentés d'Adam pour waggon, X, 348, 354.
Restauration. *Voir* Écluses, Maçonnerie, Ponts-aqueducs, Ponts en maçonnerie.
Rétrécissements. — Appréciation de ce système d'amélioration de rivières, XII, 360, 364, 366; — partiels (application du système des) à l'amélioration de la Saône, IX, 18, 45.
Reusse, X, 258.
RevercHon, XIII, 330.
Revêtements. *Voir* Clayonnages, Corrois, Paillassonnages, Perrés.
— en bitume, XIX, 298; — en fascines (berges du Pô), XIII, 148 à 150; dépense, 149: — en gazon, 148; — en métal, XIX, 62; — en pierre: détermination de la poussée des terres et établissement des murs de soutenement, par M. Kleitz, VII, 233 à 256; revêtement en pierre sèche pour prévenir l'éboulement des argiles, XV, 71; réservoirs, consolidation, procédés, XI, 312 à 327; digues hollandaises, XII, 193; berges de la Garonne, XVI, 90; conservation des mortiers en eau de mer, XVIII, 277, 289; conservation d'un massif de pile de pont en béton, 169; bassins de radoub à Toulon; détails d'exécution, XIX, 191; — en pierre, avec plantations de saule dans les interstices, XVI, 82; — en sable; remblais de glaise, XVIII, 248; — en terre: étanchement des canaux, IX, 239; dunes, XII, 191, 192, 230; remblais, XVIII, 248; — en toile, pour le béton, XVIII, 277, 289.
Revin (souterrain de), XVI, 280; détails d'exécution, V, 107.
Reynard, XIII, 19, 21. — (Médaille d'or de 300 francs décernée à M.) pour son mémoire sur l'essai d'une méthode qui pourrait être employée pour déterminer l'influence des pentes dans le tracé des routes et des chemins de fer, IV, 395. — Médaille de 600 francs pour son essai théorique sur le mouvement des waggons dans les courbes, VIII, 403. — Médaille de 300 francs pour son mémoire intitulé: Développement de quelques idées sur l'administration des

cours d'eau, XX, 453. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Rheinschantz, X, 434, 435.
Rhin : — Hauteur à Ostende, VI, 202. — Volume à Strasbourg, 251. — Crues, 252. — Pente, 254. — Débit moyen, XIII, 159. — Jonction avec le Danube, VI, 323. — Description historique, XII, 199, 200, 201, 205, 206, 209, 211, 212, 214, 222. *Voir* Waal.
— (Chemin de fer du) à l'Océan, ou chemin de fer Rhénan, de Cologne à Anvers et à Ostende : 1° partie belge : description, VI, 188 à 201 ; souterrains, XVI, 280 ; 2° partie prussienne : travaux, VI, 201 à 204 ; X, 271, 272, 372 ; exploitation, 378 ; circulation, XIII, 27.
— (Chemin de fer du) au Weser, de Cologne à Minden, X, 262 ; travaux, 367.
Rhin de Bologne, affluent du Pô, XIII, 167, 168.
Rhône, fleuve : — Description, V, 26. — Régime, 28. — Volume à Lyon, VI, 251. — Crues, 252. — Pente, 254. — Navigation à vapeur, V, 26.
— (Canal du) au Rhin : — Longueur, VI, 207 ; XIV, 158. — Écluses, pente, VI, 207. — Hauteurs de chute franchies, 322. — Étanchement, IX, 225 ; XIII, 290. — Alimentation, XIII, 287. — Portes d'écluses, XVIII, 177. — Dépense de construction, VI, 252 ; XIV, 156. — Intérêts de la dépense de construction et dépenses d'entretien, XIV, 171. — Tarif, 157, 169, 207. — Droits de navigation : produits, 158, 210 ; réduction dans diverses hypothèses, 207. — Frais de traction, 162. — Prix du fret, 165, 173 ; réduction possible, 165, 207. — Nombre de bateaux et de radeaux en circulation, XVIII, 177. — Tonnage, XIV, 158 ; maximum possible, 171 ; accroissements possibles, 209. — Portion de la dépense du canal afférente à une tonne, 171. — Valeur de ce canal dans diverses hypothèses, 211.
Rhur (vallée de la) ; jonction par chemin de fer avec Dusseldorf et Elberfeld, X, 366.
Richesse :
— privée : répartition ; tableaux figuratifs indiquant le rapport de la richesse et de la population, XIX, 14, 15 et Pl. 175.
— publique, dans ses rapports : — 1° avec les canaux, II, 152, 163, 164 ; XIX, 46, 51. Influence de la fréquentation, XIV, 134, 136 ; du fret, 137, 143, 151 ; des droits de navigation, 138 à 142, 143, 211 (tableau) ; des chômages d'été, 167 ; des impôts, 180 ; de l'exploitation par les compagnies ou par l'état, 190 à 217 ; des travaux de perfectionnement, 211 (tableau) ; — 2° avec les chemins de fer, XVII, 244 ; XIX, 47, 51 ; — 3° avec les routes ; pertes occasionnées par les fortes déclivités et par les tracés vicieux, VII, 211 à 240 ; XI, 136, 142. — *Voir* Capital, Péage, Prix, Produits, Transport (frais de), Utilité.
Richmond (pont de), VI, 304, 305.
Richomme, II, 41.
Ribera (de), XIX, 110.
Riesa, X, 336, 386, 388, 391, 392. *Voir* Chemnitz, Dresde, Guben.
Ricoles : — d'alimentation des canaux ; dépense, XIII, 218, 223 ; du canal du Centre, I, 134, 184 ; du canal du Nivernais, XV, 110 ; — d'assèchement (routes en empierrement), V, 316 ; (chemins de fer anglais), X, 92, 93 ; (voûtes), XVI, 305.
Rinaldo, branche du Pô, XIII, 170.
Rion (barrage automobile du pont de la Prade à), III, 231.
Rivenain n° 1 (explosion d'une chaudière à vapeur à bord du paquebot le), IV, 227.
Rives. *Voir* Corrosions, Défense, Gazonnement. — (Hauteur des) du Pô, XIII, 134 ; des affluents du Pô, 132 ; de la Saône, IX, 4. — (Exhaussement des) des affluents de la Garonne, XVI, 4. — (Affaissement des) de la Garonne, 12. — Définition légale de la rive d'une rivière, 91.
Rivières. *Voir* Alluvions, Amélioration, Corrosions, Cours d'eau, Crues, Débit, Déboisement, Débordement, Défrichement, Droits

de navigation, Endiguements, Gelées, Hydraulique, Lit, Mouvement commercial, Navigation, Pente, Plan d'eau, Profondeur, Rectification, Régime, Rives, Température, Transport (prix de).
— Approfondissement du lit, extrait, par M. Baumgarten, d'un ouvrage de M. Hubbe sur différentes questions y relatives et sur les deux machines à draguer employées à Hambourg, XII, 359 à 372. — Comparaison avec les canaux sous le rapport des taxes, XIV, 188. — Limites légales, XVI, 93; délimitation; compétence, 95. — Rivières à fond mobile; procédé pour la fixation du lit, XVIII, 186, 194. — Garonne : notice, par M. Baumgarten, sur la portion de cette rivière qui s'étend en aval de l'embouchure du Lot, dans le département de Lot-et-Garonne, et sur les travaux qui y ont été exécutés de 1836 à 1847, XVI, 1 à 157. — Loire; notice, par M. Boulangé, sur l'inondation des 17 et 18 octobre 1846, sur l'effet produit dans cette inondation par les digues de Pinay et de la Roche, sur l'époque et le but de la construction de ces digues, et sur les moyens qui pourraient être employés pour diminuer la hauteur des crues de la Loire, XVI, 325 à 346. — Meuse; résultats obtenus par la construction des chenaux artificiels; rapport par M. Thirion, I, 352 à 366. — Po et autres rivières de la Lombardie: mémoire par M. Baumgarten, XIII, 129 à 199. — Rhône et Saône : navigation à la vapeur considérée comme moyen rapide de communication dans une partie du trajet entre Paris et Marseille; notice par M. Manès, V, 10 à 46. — Saône : crue extraordinaire de novembre 1840; notes et tableaux statistiques par M. Laval, II, 240 à 256; travaux de perfectionnement de la navigation, entre l'embouchure du canal du Rhône au Rhin et Lyon; notice par M. Laval, IX, 1 à 47. — Scarpe : travaux de perfectionnement; notes historiques par M. Lamarle, II, 129 à 166. — Seine (bassin de la); études hydrologiques par M. Belgrand, XII, 129 à 183. — Yonne : mémoire sur la navigation de cette rivière, par M. Chanoine, I, 3 à 82, et errata, page 395; essais de dragage faits en 1839; notice par M. Chanoine (c'est par erreur que cette notice a été attribuée à M. Boucher de la Rupelle), III, 210 à 216.
— non navigables; propriété du lit; dissertation par M. Cotelle, XIV, 57 à 77.
Road-instrument, VII, 73, 96, 118.
Roanne. *Voir* Andrezieux.
Roanoke (chemin de fer de Greensville au), XIV, 49.
Robin. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Robinson, VI, 288, 304, 324; VII, 284. — and Baker, XIII, 352.
Rocaillages en ciment, XX, 447, 450.
Roche-Bernard (pont suspendu de la), III, 379; XV, 204, 223.
Rochedale (canal de), XIX, 121, 122.
Rochefort (port de), XIX, 72.
Rochelle (port de la), XIX, 86.
Roches. — Décomposition, XII, 17, 21, 24, 44, 75. — *Voir* Déblais, Extraction, Mines.
Rochester (pont-aqueduc de), VI, 328.
Rochette, XIV, 327.
Roderau (viaduc de), X, 369.
Roger (tonneau à mortier de M.), VIII, 315, 319, 320.
Roland, XX, 394.
Rolland, XIV, 92, 98, 105.
Rolloux, XIII, 6.
Romains. — (Constructions des), XIX, 63, 71. — (Pavages des), XX, 60, 61.
Rombeau, X, 256.
Rondelet, VII, 208, 213, 217, 226.
Rondelles fusibles; en quel cas inefficaces dans les chaudières à vapeur, IV, 189.
Rongier, XII, 23.
Ronheide (plan incliné de), X, 378.

Roquefavour (aqueduc de), VI, 301.
Rosengarten, X, 308.
Rossi, économiste, XVII, 171, 172, 179, 184, 185, 205; XIX, 3.
Rosslau, X, 337, 338, 389.
Rotenbourg, X, 356, 424.
Rothière (de la), XV, 303.
Rothschild, IX, 274, 306; X, 425, 441.
Rothwall (locomotives de), XIII, 5.
Roubaix (canal de), II, 141, 150, 153.
Rouen : — (Ponts de), XIX, 80. — (Quais de), 80.
— (Chemin de fer de Paris à), X, 99, 104; XIV, 282; XIX, 105, 230. — Dépense d'exécution, VII, 182. IX, 153; — Souterrains, VII, 188; XVI, 280. — Frais de traction et d'entretien du matériel, VII, 190; VIII, 7; XI, 131. — Circulation, VII, 202; XIII, 11, 12, 14. — Vitesse, 15. — Tableau graphique indiquant les circonstances de la marche des convois, 202.
Roues :
— circulant sur les routes. — Voitures de roulage : diamètre, II, 272, 282, 417; largeurs de jantes, 274, 297, 341, 416. — Diligences, 371, 376, 379. — Voitures en Angleterre, VI, 238. — *Voir* Essieux, Frayé, Frottement, Usure des routes.
— circulant sur les chemins de fer. — Mesures de sûreté qui s'y rattachent, V, 301; XII, 275. — Roues en fonte : prix comparé avec les roues en fer, V, 301; durée, 302; rupture, 327; IX, 339; dégradations, X, 245; mesures de sûreté, XII, 296. — Roues de locomotives : nombre et diamètre pour divers chemins et à diverses époques, XIII, 5, 6, 35; XIV, 21, 25; XVII, 266, 267; observations, XIII, 7, 38, 41; roues couplées, 38; XIV, 27, 49; espacement, XIV, 25; chargement des roues motrices, 49; mode de construction en Angleterre, XIX, 269.
— en fonte : — d'un pont-levis; description, XVIII, 74 et Pl. 168; prix, 78; — d'une machine embarcadère, 89; poids et prix, 101.
— à palettes (desséchements), IV, 121, 130.
Rouhaud, VII, 283, 284, 286, 287, 295.
Roulage. *Voir* Charrettes, Jantes, Messageries, Poids, Roues, Tarifs, Traction, Transport (prix de).
— Influence des pentes sur la dépense de transport; considérations théoriques, II, 76 à 99. — Recherches sur les principes qui paraissent devoir former la base d'une nouvelle législation pour la police du roulage, par M. Emmery, 257 à 464. — Mémoire sur le tirage des voitures et sur le frottement de roulement, par M. Dupuit, III, 261 à 335. — (Police du); droit administratif, IV, 14. — (Affranchissement du) en Angleterre, VI, 230. — (Renseignements relatifs au) en Angleterre, VII, 55, 71 à 73, 89, 120.
Rouleau. *Voir* Cylindre. — pour comprimer le béton, XVIII, 165.
Roulement (théorie du frottement de), III, 281 à 313.
Rouse, XIV, 344.
Rousseau (pont) à Nantes, XI, 328, 330, 331.
Routes. *Voir* Accotements, Arrosage, Balayage, Barrières (routes à), Bombement, Cantonniers, Construction, Convertissement, Dépenses, Entretien, Flaches, Fondation, Forme, Fossés, Main-d'œuvre, Matériaux, Mouvement commercial, Neige, Pente, Plantations, Rectification, Ruisseaux, Talus, Traversée, Usure.
— (Tracé des); essai d'une méthode qui pourrait être employée pour déterminer l'influence des pentes par M. Reynard, II, 76 à 99. — Pertes occasionnées par les fortes déclivités et par les tracés vicieux, note par M. Commier, V, 211 à 240. — Du rétablissement des pea-

ges, XIX, 83. — Comparaison avec les chemins de fer et les voies navigables. *Voir* Voies de communication.
— en bitume; mémoire par M. de Coulaine, XIX, 240 à 308.
— pavées. *Voir* Pavage.
— anglaises. *Voir* Angleterre.
— en empierrement. — (Entretien des) à l'état normal, ou du système du balayage; mémoire par M. Dumas, I, 257 à 278. — Note, par M. Devilliers, sur une machine à ébouer, II, 185 à 188. — Considérations sur les frais d'entretien des routes, par M. Dupuit, III, 1 à 90. — Éléments d'une statistique des routes, par M. B....., IV, 39 à 74. — Usure des matériaux d'entretien; note par M. Muntz, 271, 272. — Des frais d'entretien et de l'usure des chaussées d'empierrement, en réponse au mémoire de M. Dupuit, par M. Dugué, 299 à 348. — Machines à ébouer et à époudrer les routes: 1° essai de divers instruments, par M. Ducrot, IV, 349 à 365; 2° note sur l'emploi d'une brouette balayeuse, par M. de Besson, 366 à 369; 3° note sur un racloir, par M. Olivier, 370. — (De la construction des), par M. Dumas, V, 340 à 378. — Frais d'entretien: réponses à l'article de M. Dugué; 1° réflexions, par M. Berthault-Ducreux, VI, 133 à 141; 2° note relative aux frais d'entretien et à l'usure des chaussées en empierrement, par M. B...., 141 à 149; 3° réplique à M. Dugué, par M. Dupuit, 150 à 171. — Application aux chaussées des Champs-Élysées, du nouveau système d'entretien en usage dans le département de la Sarthe; notice, par M. Crinier, 172 à 187. — Routes d'Angleterre; 1re note par M. Berthault-Ducreux, 237 à 240. — Emploi du cylindre compresseur dans l'arrondissement d'Autun; note par M. Schérer, 330 à 340. — Note, par M. Vignon, sur une machine à ébouer ou brouette-racloir, 341 à 344. — Routes d'Angleterre; 2e note par M. Berthault-Ducreux, VII, 16 à 120. — Projet d'un rouleau de fonte pour comprimer les chaussées d'empierrement, par M. de Cessart, 134 à 136. — (De l'emploi du rouleau compresseur pour l'entretien des), par M. Dufresne, VIII, 254 à 260. — Du balayage des chaussées d'empierrement, par M. Pasquier, IX, 387 à 390. — (Expériences et observations sur les frais d'entretien des), et principalement sur l'usure des chaussées, par M. Garnier, X, 146 à 196. — Usure et entretien des chaussées cylindrées: 1° note par M. Em. Fournier, XI, 222 à 246; 2° observations de M. Jordan sur le mémoire de M. Fournier, XI, 246 à 256. — Empierrement des Champs-Élysées; mémoire par M. L'Éveillé, XI, 257 à 311. — (Observations sur l'entretien des), par le général Burgoyne; extrait traduit de l'anglais par M. S. C. Delacroix, XIII, 87 à 117. — (Entretien des); note par M. Bonamy, XIV, 114 à 132. — Macadamisage des chaussées de Londres et de Paris; rapport par M. Darcy, XX, 1 à 264. — *Voir* Cylindrage, Détritus, Emploi, Épaisseur, Humidité, Racloir, Tassement, et les mots de renvoi ci-dessus.
Route, X, 358.
Roy, XVIII, 176.
Rubans (câbles en), III, 338.
Ruelle, XIV, 91, 97, 105, 107. — (Médaille d'or de 600 francs décernée à M.) pour son mémoire sur les travaux de percement du Lioran, XIV, 378. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Rues:
— pavées (longueur des) et des routes à barrière, en Angleterre, VII, 27, 76, 120, tableau n° 1; — empierrées en Angleterre, VI, 237; — des villes; de l'application du système de Mac-Adam, XIII, 99.
— de Londres; classement par rapport à la circulation, XX, 9, 10, 11. — Natures diverses de chaussées (tableau), 20, 37, 116. — Développement, superficie, 2, 37,

Rues (*suite*) :
47, 117. — Balayage, 77. — Conduites d'eau et de gaz 88.
— de Paris. — Développement, 187. — Surface, 187.
Ruhrort (chemin de fer de) à Aix-la-Chapelle, projet, X, 385.
Ruisseaux :
— de Londres, XX, 42, 67, 68, 145. — Rigoles en fonte, 74, 86. — Gargouilles en fonte, 86. — Emplacement préférable, 76, 79, 156, 166. — (Absence de); système de Telford; 79. — Inconvénient des rigoles, 112.
— de Paris. — Encorbellement, I, 87. — Fondations, XX, 193. — Couche bitumineuse, essai, 193. — Emplacement, 193.
— latéraux; routes anglaises, VII; 34.
Rupel, rivière belge. — Tonnage, XII; 336. — Prix de transport, 337. — *Voir* Bruxelles; Louvain.
Russell (James), XIII, 351.
Russie. Superficie, VI, 248.
Rustique, outil à tailler la pierre, IV, 295.

S

Saarbrück (chemin de fer de Bexbach à Metz par), projet, X, 385.
Sable. *Voir* Décintrement.
— (Poids spécifique du), XI, 265. — Emploi pour ralentir un convoi sur un chemin de fer; V, 320; XII, 302. — (Batardeau en), III; 109. — (Étanchement par le), IX; 247. — Emploi dans les remblais, IV, 287. — Emploi dans les pavages, I, 95, 160. — Emploi dans la construction des routes en empierrement; V, 363. — Emploi dans la construction et l'entretien des chaussées en bitume, XIX, 241, 245, 249, 252, 263, 265, 272, 273, 279.
Sacs de sable. *Voir* Décintrement.
Sadroulla, XI, 356.
Sagan, X, 313, 318.
Saint-Bernard (quantités de pluie tombées au Grand), III, 190; 209.
Saint-Claire (de), VIII, 103. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Saint-Denis (canal). — Tarif, II, 153. — Pont biais en fonte, VIII, 228.
Saint-Domingue (quantité annuelle de pluie au Cap à), VI, 266.
Saint Étienne. — (Explosion d'une chaudière à vapeur près de), IV 247.
— (Chemin de fer de) à la Loire; XIX, 169, 174; concurrence avec la route, 102.
— (Chemin de fer de) à Lyon. — Tracé, V, 327. — Souterrains, XV, 66. — Dépense d'établissement, VI; 284. — Frais de transport, 292. — Tarif, 295. — Dépenses d'exploitation en 1843, IX, 183. — Circulation, 214. — Concurrence avec le canal de Givors, XIX, 48 à 51. — Mesures de sûreté, V, 277, 281; 283, 289; XII, 362. — Rapport sur l'explosion d'une locomotive, X; 289.
Saint-Germain (chemin de fer de Presbourg à), tarif, X; 385.
Saint-Germain (chemin de fer de Paris à). — Emprunt, XIX; 103. — Pont d'Asnières, VI, 304. — Souterrain des Batignolles, XVI, 280. — Machines, XIII, 5. — Circulation; 16; influence de l'abaissement des tarifs, XIX; 166.
Saint-Jean-de-Luz (travaux de) : emploi du ciment de Guécary, XIV, 376, 377.
Saint-Julien (canal d'irrigation de), XX, 336.
Saint-Laurent, fleuve d'Amérique, volume de ses eaux, VI, 256.
Saint-Léger. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Saint-Malo (port de); influence des ouvrages sur le mouvement des vagues, XVII, 334 à 343, 358. — Mortiers hydrauliques, XVIII, 284, 286.
Sainte-Marie (chutes de); température moyenne, VI, 256.
Saint-Martin (canal), tarif, II, 153.

Saint-Maur (souterrain de) XV, 58; XVI, 258, 280.
Saint-Ouen (bassin de), XIX, 31.
Saint-Petersbourg. — Température moyenne, VI, 256. — Quantité annuelle de pluie, 260.
Saint Quentin :
— (Canal de), III, 131; XIX, 23, 57 (page 57, *au lieu de* 30 millions, *lire :* 70 millions), 109, 114. — Utilité relative pour les diverses localités qu'il traverse, 13. — Longueur, pente, écluses, VI, 267. — Souterrain, XV, 20, 25, 51, 94; XVI, 280; XIX, 57. — Tarif, II, 147, 153. — Tonnage de la houille, XIX, 13, 21. — Halage, XII, 341.
— (Chemin de fer de Creil à). — Traverses pour rails, XIX, 226, 232. — Clôtures, 367, 370.
Saint-Salvi (explosion d'une chaudière à vapeur à), IV, 161.
Saint-Servan (port de). Influence des ouvrages sur le mouvement des vagues, XVII, 344, 345.
Saint Venant (de), I, 128; XI, 281. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
Salaires :
— en Allemagne; exploitation des chemins de fer : détail des salaires d'après la nature des emplois, X, 266, 456; dépense par kilomètre, 267, 300; dépense en bloc, 309, 326, 349, 363, 364, 379, 433.
— en Angleterre, XX, 159, 236, 237, 242, 247; agents chargés de l'administration et de l'entretien des routes, VII, 120, tableaux nos 6, 7, 8, 9.
— aux États-Unis, VI, 273; XIV, 16.
— en France : travaux de terrassement, X, 359; XIV, 301, 303, 304; XVIII, 215, 220, 233; cantonniers, III, 67; XX, 201; mineurs, X, 389; maçons, XVIII, 31; XX, 445; fabrication de câbles, XX, 284; pavage, trottoirs et professions s'y rattachant, XIX, 282; XX, 200, 201.
— en Irlande, VII, 89.
Salinas (baie de las), VII, 283.
Sallebert, XIX, 170. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Salomon (MM.), VII, 302, 311; XIII, 206, 229, 230, 231.
Salubrité. Influence des desséchements, IV, 116. — Ses rapports avec la constitution géologique du sol, XII, 180. — Influence de la propreté des rues, XX, 106. — (Mesures de); cours des maisons de Londres, XX, 86, 97, 100. — *Voir* Assainissement.
Salzbourg. *Voir* Munich, Stockerau.
Sambre :
— canalisée. — Tarif, II, 153. — Historique des travaux, VI, 2.
— belge. — Longueur, VI, 5. — Tonnage, XII, 330, 331. — Produits, 334. — Prix de transport, 337.
— (Canal de la) à l'Oise. Alimentation, III, 131; VI, 1; X, 1. — Tarif, II, 153.
Samuda, XVII, 295. — Chemin de fer atmosphérique, V, 47; VII, 138, 155, 146, 149, 155, 162, 166, 169; XVII, 282, 283.
San Blas (baie de), XIII, 209, 230.
San Juan, fleuve de l'Amérique méridionale, VII, 313, 314.
San Juan de Nicaragua, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 281 à 286, 290, 293, 294; XIII, 240, 241, 245, 247.
San Miguel. *Voir* Sirano.
Saône, rivière : — Description, V, 12. — Régime, 14. — Pente, VI, 252. — Crue extraordinaire en 1840, II, 240 à 249. — Travaux de perfectionnement, IX, 1 à 47. — Navigation à vapeur, V, 12 à 26.
Sapin. — Calcul de son élasticité, X, 255, 256. — (Expériences sur la flexion du bois de), XIX, 312 à 322; comparaison avec le chêne, 323.
Sappel, XIX, 124.
Sapua, rivière de l'Amérique centrale, VII, 283.
Saravia, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 273, 275.
Sardon, XIII, 367.
Sardy (ruisseau de), I, 5.
Sarthe. — (Calcaires hydrauliques de la), III, 123 — (Routes de la), I, 272; IV, 301, 314, 322, 325; VI, 139, 142, 160.
Sas à air, XV, 314.
Sassenage; travaux de la Garonne, XVI, 77, 78, 84, 88, 103, 104.
Saules. — Détails sur leur culture, leur exploitation et leurs produits,

XVI, 52 à 58. — Absorption de pyrolignite de fer, VI, 27, 38, 45.
Sauli, XIX, 204.
Saulnier, XII, 261; XIII, 200.
Saumur (pont de), XIX, 178, 256, 258, 286
Saunders, XVII, 273, 275.
Saussure (de), III, 192.
Sauvage, XII, 127.
Saxe (royaume de). — Monnaies, poids et mesures; conversion, X, 274. — État des chemins de fer en 1844, 386. — Chemin de fer: — sur l'Autriche, 301, 397; — sur la Prusse (de Dresde à Breslau), 313, 396; (de Dresde à Berlin par Leipzig et Cœthen), 336, 346, 386; (*Id.* par Riesa et Interbock), 336; (de Dresde à Magdebourg par Leipzig), 346, 386; — sur la Bavière, 393, 427; circulation, XIII, 27. — *Voir* Dresde, Erz. Leipzig, Lobau.
Saxe (duché et principautés de): — Jonction par chemin de fer avec la Prusse, X, 355; — la Hesse électorale, 355, 424; — la Bavière, 401.
Say (J.-B.), VIII, 332, 334, 346, 350, 354; XIII, 251, 254, 259, 260, 265 à 269, 272, 275, 277, 278, 283, 284; XVII, 170 à 175, 179 à 181, 186, 191, 196, 202, 203; XIX, 2.
Scarpe (travaux de perfectionnement de la), II, 129 à 166.
Schattenmann, XI, 222, 242, 269. — Description et appréciation de son système de cylindrage de chaussées, 232 à 235, 282 à 301. — Détails sur son cylindre, 311.
Schenberg (tunnel de), X, 375, 377.
Schenectady :
— (Chemin de fer de) à Utica. — Détail des frais d'établissement, VI, 287. — Frais d'entretien, 288. — *Id.* d'exploitation, 293, 297.
— (Chemin de fer d'Albany à), XIV, 26.
Schéner, XI, 231, 291; XIV, 122. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Scheurerr, XV, 113.
Schwerin (chemin de fer de) à Hagenow, embranchement du chemin de fer de Hambourg à Berlin; projet, X, 330.
Schifferstadt (chemin de fer de) à Spire, embranchement du chemin de fer de Ludwigshafen à Bexbach, travaux, X, 435.
Schlader, X, 414, 416.
Schleswig (chemin de fer de) à Eckernfœrde, embranchement du chemin d'Altona à Kiel, X, 408.
Schleswig-Holstein (grand duché de). — Monnaies, poids et mesures; conversion, X, 275. — État des chemins de fer en 1844, 405.
Schlieren, X, 442.
Schneider, IV, 188, 196; V, 31.
Schneidmuhl, X, 328.
Schonebeck, X, 346.
Schongau, XIV, 27, 41.
Schorres, alluvions maritimes à l'état de culture en Hollande, XII, 217, 228, 229, 233, 237.
Schuylkill (canal de); écluses doubles, XVII, 36, 37.
Schwabach, X, 428.
Schwarzenbeck, X, 329.
Schweidnitz (chemin de fer de) à Breslau, travaux, X, 318. *Voir* Troppau.
Schweinfurt, X, 430.
Schwelm, X, 369.
Schwilgué, II, 303; XI, 70, 307.
Scie à recéper sous l'eau, I, 224, 250; XI, 328.
Secchia, affluent du Pô, XIII, 147.
Sécheresse. Les étangs en préservent les pays où ils sont conservés, XVII, 309.
Séclin (rapport sur l'explosion d'une chaudière à vapeur de la sucrerie de), X, 216.
Secours (caisse de); travaux en régie, XII, 115 à 118.
Section :
— des canaux : — Influence sur la fréquentation, XIV, 158; XVII, 133 à 135 (tableau); sur les frais d'entretien, XIV, 170. — Cas où plusieurs petits canaux doivent être préférés à une seule ligne de grande section, XVII, 137, 148. — Section horizontale des écluses; influence qu'elle exerce sur la fréquentation des canaux, 131 à 141 (tableau), 148. — Canal Calédonien, agrandissement, 299. — Section de divers canaux, VI, 263; XIII, 213, 216, 226.

— des rivières (influence de la) sur le niveau de l'eau, XV, 144. — Section de la Scarpe, II, 145.
Ségur, III, 385; V, 313; IX, 69.
Seine, fleuve :
— Hauteurs moyennes de 1807 à 1836, III, 198. — Volume à Paris, VI, 250. — Crues, 252. — Pentes, 254. — Gelée, 257. — Débit moyen, XIII, 159. — Influence des saisons sur les débits, 159, 160. — Rapport entre la superficie du bassin, le débit du fleuve et la quantité d'eau pluviale tombée, 164. — Sources, XII, 140. — Infiltrations, 142, 147. — Moyen d'arrêter la marche des alluvions, 159. — *Id.* de régulariser son régime, 165.
— (Bassin de la). — Études hydrologiques, XII, 157. — Superficie en amont de Paris, 131. — Constitution géologique de ses affluents, 161. — Système d'irrigation que comporte la nature des eaux, XVIII, 188.
Seine (calcaires hydrauliques du département de la), X, 123.
Seine-Inférieure (calcaires hydrauliques de la), X, 123.
Seine-et-Marne (calcaires hydrauliques de), VII, 260.
Seine-et-Oise (calcaires hydrauliques de), VII, 259.
Selby (chemin de fer de) à Hull, V, 316.
Semis de pins dans les dunes, XIV, 223, 225, 245. — Prix moyen par hectare, 247. — Rapport de la dépense en semis et en travaux de défense, 250. — Croissance des semis, 256. — Repiquage et semis des lettes, 257.
Semmering (chaîne du); passage du chemin de fer autrichien du Sud, X, 276; XIV, 27, 40 à 47.
Sénarmont (de), X, 235; XVI, 258.
Senonches (observations sur la marne de), XIII, 292 à 295; XIV, 78.
Sensée (canal de la), II, 142, 153.
Serein (le); cours d'eau. — Sources, XII, 140. — Infiltrations, 142, 147. — Crues, 162. — Régularisation de son régime, 157, 164. — Constitution géologique de son bassin, 161.
Serio, affluent de l'Adda, XIII, 133, 199.
Serres, IV, 247; X, 226.
Service : — des immeubles; sa valeur, XIX, 5, 8; — immatériel; a une valeur échangeable, 6.
Servitudes : — d'aqueduc et d'écoulement, en Lombardie, XIII, 191; — le long des fleuves en Lombardie, 192; — à la charge des étangs, XVII, 310, 311, 331; — établies dans l'intérêt des irrigations, XX, 339, 344, 347, 380. — Chemins de fer allemands, X, 441.
Sesia, affluent du Pô, XIII, 134.
Seuffaert, XX, 436.
Severn et Wye (canal de), XIX, 121.
Seyne (port de la), XIX, 177.
Sganzin, I, 103; IV, 278; XI, 59, 65; XV, 74; XIX, 183, 191.
Sharp et Roberts, VIII, 82, 135, 147; X, 107, 268, 269, 325; XI, 71, 110, 113; XIII, 5; XVII, 268, 269.
Sheffield (canal de), XIX, 121. *Voir* Manchester.
Shrewsbury (canal de), XIX, 121.
Shropshire (canal de), XIX, 121.
Siau. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Sieber. *Voir* la table par noms d'auteurs.
Signaux sur les chemins de fer, XII, 308. — Appareils, IV, 391; V, 141, 321. — Dépenses, X, 145, 273, 284, 308.
Silésien (chemin de fer), X, 286. — État en 1844, 313. — Circulation, XIII, 27. — *Voir* Breslau, Brieg, Glogau, Kosel.
Silguy (de), XIV, 227.
Silice. Chaux siliceuse, V, 120; X, 124.
Simon, ingénieur hollandais, XIII, 206.
Simons, XIX, 110.
Sina (de), IX, 284; X, 289.
Siphon, IX, 288; XIII, 153, 168; XX, 412. — (Baromètre à), XII, 316. — Ruptures de digues par siphonnement, XIII, 150.
Sirano ou San Miguel, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 279, 280.
Sittard, X, 372. *Voir* Dusseldorf.

Skoda, XX, 436.
Smeaton, XII, 364; XIX, 32, 82, 106, 109.
Smirke (Robert), XX, 88.
Smith (Adam), VII, 67; VIII, 339; XIII, 250; XIX, 95.
Smith (Fereday), V, 172, 201.
Smith (Pigott), XX, 113, 163, 164, 170, 236. — Mémoire sur la supériorité des chaussées macadamisées dans les rues des grandes villes, 130 à 139.
Socrat, XIII, 363; XIX, 237.
Soden (bains de). *Voir* Francfort-sur-le-Mein.
Solacroup, XIX, 356, 358.
Solingen. *Voir* Bohwinkel.
Somborn (viaduc de), X, 360.
Somme (calcaires hydrauliques du département de la), XI, 378.
Somme (canal de la): — Longueur, VI, 267; XIV, 156. — Pente, écluses, VI, 267. — Tarif, XIV, 169, 207. — Dépense de construction, 156; intérêts de cette dépense et dépenses d'entretien, 171. — Portion de la dépense totale annuelle afférente à une tonne, 171. — Prix du fret, 173; réduction possible au moyen de travaux de perfectionnement, 174, et au moyen de divers abaissements de tarif, 207. — Droits de navigation; produits, 158, 210; réduction dans diverses hypothèses, 207. — Tonnage, 158; accroissements possibles, 209; maximum possible, 171. — Valeur de ce canal pour le pays, dans diverses hypothèses, 211.
Somerset-coal (canal), XIX, 121.
Sonde à correcteur mobile (note sur une nouvelle), par M. Guillet, XVI, 252.
Sondersburg, X, 409.
Sonnettes à déclic, I, 220.
Soude (sulfate de); son emploi à l'expulsion de la sève des arbres, VI, 28.
Soufflage des pavés, I, 106; II, 127; XIX, 303.
Soufre; conservation des bois à la mer, III, 116.
Souillac (pont de), XVIII, 162, 164, 165.
Soulèvement (cratères de); objections contre cette théorie, XII, 31.
Soupapes. *Voir* Caisse, Obstructions. — Soupapes de sûreté: explosions de chaudières à vapeur résultant de leur surcharge, IV, 255; X, 202, 207, 215, 237; XI, 354, 355; disposition à éviter, IV, 238; sont inefficaces pour prévenir les effets du surchauffement accidentel des parois de la chaudière, IV, 187. — Soupapes adaptées aux tubes des chemins atmosphériques: description, VII, 142; usure, 162; moyen pour les ouvrir par le passage du convoi, 167.
Sources; — dans les terrains granitiques et jurassiques, XII, 140. — (Législation lombarde sur les), XIII, 192.
Sous-œuvre (reprises en), XV, 16, 38, 44, 47, 48, 52, 57; XVI, 267, 290, 309, 321; XVIII, 17. — Mur de cunette d'un canal établi au-dessous des pieds droits d'une voûte souterraine, XV, 54, 190.
Souterrains: — de Han et Revin, exécutés par voie de régie: notice par M. Michaux, V, 99 à 115. — Canaux souterrains de Worsley, près de Manchester; mémoire, par MM. Henri Fournel et Isidore d'Yèvre, 163 à 210. — Travaux de percement du Lioran; mémoire, par M. Ruelle, XII, 1 à 126. — Construction du souterrain de Chalifert; note par M. Krantz, XVI, 257 à 324. — Description de divers souterrains, VI, 212 à 215 et Pl. 53; X, 376, 377; XV, 6, 102 et Pl. 131. — Dépense par mètre, V, 106, 115; VI, 214; IX, 288; X, 277, 282, 298, 375, 376, 377, 389, 435, 438; XIII, 218, 239; XIV, 43; XVI, 280 (tableau); détail des dépenses par mètre, XII, 53, 124; XVI, 377; par kilomètre de chemin de fer, VII, 188; dépense des extrémités d'un souterrain comparée à la dépense totale, 278, 279. — Détails d'exécution, X, 298, 302, 389 et Pl. 92; de la construction et de la réparation des galeries souterraines à ciel ouvert ou souterrainement, XV, 21, 23, 68; danger de déblayer à la fois sur toute la largeur que

doit avoir la voûte, 18, 291 établissement des voûtes dans les parties dangereuses; procédé, 20; nature du terrain traversé, X, 298, 376, 377; durée des travaux, V, 198; X, 298, 377; XVI, 280 (tableau); marche des travaux, XV, 18; asséchement, XIX, 196. — Profil transversal à adopter, XV, 89. — Souterrains en ligne courbe, X, 373; XIV, 43, 45, 47 — Longueur de divers souterrains, V, 327; VI, 203; VII, 291; IX, 288, 328; X, 277, 280, 281, 286, 298, 301, 356, 367, 369, 375, 396, 435; XIII, 226, 238; XIV, 4, 6 (tableau), 43, 45, 47 (tableaux); XV, 6; XVI, 280 (tableau); XVII, 269. — Dimensions principales, VI, 212 à 215; IX, 288; X, 376; XVI, 280 (tableau). — Nombre sur divers chemins de fer, V, 327; VI, 212, 214; X, 277, 280, 297, 301, 336, 385. — Influence sur la navigation d'un canal, VIII, 116; XV, 91. *Voir* Passages rétrécis. — Banquettes de halage, XV, 91. — Comparaison des souterrains et des tranchées pour les canaux et les chemins de fer, XV, 86. — Souterrains pour chemins de fer, X, 429, 434; XVII, 259, 269, 292; à Liverpool, X, 106; XVII, 258; à Londres, X, 96. — Tunnel de Londres, sous la Tamise, XVI, 280; XIX, 32; XX, 5. — Souterrain projeté pour le canal de jonction des océans Atlantique et Pacifique, XIII, 215, 218, 219, 226, 238, 239. — *Voir* Alignements, Éboulements, Voûtes.

Southampton (chemin de fer de) à Londres, ou South-Western railway, V, 279; XIII, 26; XVII, 268, 270.

South-Eastern railway ou chemin de fer de Londres à Douvres, XIX, 125. *Voir* Douvres.

Southwark (pont de), VIII, 248, 251; XIX, 83.

South-Western railway, ou chemin de fer de Londres à Southampton. *Voir* Southampton.

Spandau, X, 329.

Sphère. — (Problèmes relatifs au volume de la), XI, 48. — Correction de la sphéricité du globe; nivellements, IV, 79, 96.

Spire, X, 434. *Voir* Ludwigshafen, Schifferstadt.

Spriottau, X, 318.

Stabilité (coefficient de); poussée des terres, VII, 221, 230.

Stafford (canal de) et Worcester, XIX, 32, 121.

Stamford et Kearby (canal de), XIX, 121.

Stanhope, VI, 325.

Stanhope (chemin de fer de) et Tyne, V, 302.

Stapfer, I, 310. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

Stations. *Voir* Cantonniers.

Stations et gares de chemins de fer. — Étendue, X, 271, 299, 402. — Nombre, X, 143, 325, 372, 435, 441; XIV, 10. — Position, X, 307, 319, 339, 427. — Espacement, IX, 307; X, 366, 441. — Courbes, X, 307, 321, 366. — Rails, 308. — Tracé des chemins belges à leurs abords, VI, 193, 224. — Construction et service en Angleterre, X, 102 à 107; XVII, 257 à 265, 274. — Moyens propres à prévenir les chocs, XII, 309. — Dépense d'établissement de diverses stations, X, 143, 336, 353, 368, 370, 391, 395, 402, 408, 419, 442; dépense en bloc, 143, 319, 323, 329, 330, 353, 438, 441; XIV, 16; par kilomètre de chemin, XIV, 16. — Dépense du personnel par nature d'emploi, X, 266, 456. — Stations: de Baden, X, 282 et Pl. 88; de Brunn, X, 291 et Pl. 90; de Deutz, X. 368; de Leipzig, 394; de Magdebourg, 347; de Prague, 299, 302 et Pl. 92; de Vienne, 271, 281, 291, 300 et Pl. 87, 90; plan de diverses stations, 302 et Pl. 92. — Chemin de Baltimore à l'Ohio, XIV, 10. — Chemins atmosphériques, VII, 165, 169.

Statique. *Voir* Mécanique.

Statistique *Voir* Chaux, Chemins de fer, Routes. — (Exemple de calculs de), au moyen d'un tableau graphique, XI, 51.

Steele. *Voir* Bohwinkel.

Stéglitz, X, 332.

Stephens. Topographie de l'isthme

de Panama, VII, 282, 285, 286, 287, 290, 291, 293, 315; XIII, 244.
Stephenson: — (George), XVII, 270. — (Robert), V, 153, 155, IX, 69; X, 89, 93, 358; XVII, 265, 270, 274, 275, 279, 283; XX, 138; locomotives, III, 251; IV, 393; VIII, 70, 135, 196; X, 107, 268, 361, 363, 385, 412, 413, 431; XII, 282; XIII, 5, 35, 43; XIV, 29, 31; XVII, 268; comparaison avec le système de M. Meyer, 159.
Steplau, X, 393.
Stettin, X, 271. (Chemin de fer de):
— à Berlin, travaux, exploitation, 323.
— à Stargard, concession, 327.
Stevenson, VI, 246; XVII, 292, 305.
Stockerau (chemin de fer de):
— à Salzbourg, par Linz et Gmunden, projet, X, 430.
— à Vienne, travaux, 290; exploitation, 292.
Stockton (chemin de fer de) à Darlington, XIII, 7, 14, 26; XIX, 38, 44.
Stonington. *Voir* Providence.
Stoppani, ingénieur italien, XIII, 130, 181.
Stourbridge (canal de), XIX, 32, 121.
Strafford-on-Avon (canal de), XIX, 121.
Stralsund (chemin de fer de) à Berlin, projet, X, 329.
Strasbourg:
— (Chemin de fer de Bâle à). — Dépense d'exécution, IX, 153. — Dépenses d'exploitation en 1842 et 1843, 170, 186. — Produits en 1843, 207. — Prix moyen perçu par voyageur, 159. — Circulation, 214; XIII, 12. — Machines, XIII, 5.
— (Chemin de fer de Paris à); machines, XIII, 5, 6.
Stroud-Water (canal de), XIX, 121.
Stuttgard (chemin de fer de):
— à Esslingen, travaux, X, 438.
— à Heilbronn (ligne de l'ouest et du nord), exécution décrétée, 436.
— à Kanstadt, travaux, 438.
— à Ludwigsbourg, travaux, 438.
— à Ulm, à Biberach, à Ravensbourg et à Friedrichshafen (ligne de l'est et du sud), exécution décrétée, 436; tracé, XIV, 48.
Subventions: — aux compagnies de travaux publics; appréciation de cet emploi de l'impôt, XIX, 93. — Cas où il convient d'en accorder aux compagnies de chemins de fer, XI, 141. — Subventions accordées par l'état aux riverains de la Garonne, pour l'exécution des travaux de défense, XVI, 66, 67, 69, 71, 74; résultats, 105.
Suisse (chemins de fer sur la), venant de Bavière, X, 427; — de Bade, 440.
Superficie de différents états, VI, 248.
Surell, XVIII, 199, 297.
Suresnes (pont de), III, 373. — Description, 342, 360, 378. — Epreuve, 394.
Surveillance. — Chemins de fer, VI, 290, X, 267; XII, 268, 269; XIV, 10. — (Frais de): de travaux souterrains, XII, 125; de travaux de terrassement, XIV, 304, 313.
Surville, III, 337, 342, 364.
Susane, XV, 118.
Suspension:
— des ponts: comparaison des trois systèmes, III, 371; nouveau système, VIII, 236.
— des voitures, II, 335, 395.
Susquehannah, fleuve d'Amérique. *Voir* Baltimore, Williamstown.
— Gelée, VI, 257.
— (Canal de la) à l'Ohio, hauteurs de chute franchies, 322.
Swansea (canal de), XIX, 121.
Symington, VI, 325.
Syndicats. *Voir* Association.

T

Tabaret, XX, 435.

Table de Pythagore. — Elle diffère de la table qui portait cette dénomination au moyen âge, XI, 4. — Tableau graphique propre à la remplacer, 6. — Construction de ce tableau, 20.

Tableaux graphiques. *Voir* Géométrie.

Tables de terrassements. *Voir* Terrassements.

Tablier. *Voir* Plancher : — d'un pont suspendu : description, XX, 270; détermination du bombement, 293.

Tache (travaux à la); régie, XII, 113, 115.

Tadini, XIII, 174, 188.

Taillandier, IV, 36.

Taille de la pierre : — aux États-Unis, VI, 300. — Dépense, XX, 248; éléments de dépense, 297. — *Voir* Boucharde, Rustique.

Talabot, VII, 204; XIX, 122.

Talus : — des berges de la Garonne, inclinaison, XVI, 82, 90; — des berges de divers canaux; inclinaison, XIII, 198, 216; banquette pour recevoir les éboulements, 216; — de digues; inclinaison, XII, 190; XIII, 148; profil d'Éthelvein, XII, 192; banquettes, XIII, 148; — d'étangs; inclinaison, XVII, 318; — de murs de soutenement, XV, 60, 62; — de routes : règlement; gazonnement, VII, 34; dépense d'entretien, IV, 47; X, 173; — de tranchées : consolidation, IV, 284 à 291; V, 78 à 98; inclinaison, XV, 30, 67; — de chemins de fer; inclinaison, X, 272, 337.

Tamina, affluent du San Juan du Sud, VII, 314.

Tamise (la); nécessité de l'améliorer, XII, 368.

— (Canal de) et Medway, XVI, 280; XIX, 121.

— (Canal de) et Severn, 121.

Tampisque, rivière de l'Amérique centrale, VII, 283.

Tanaro, affluent du Pô, XIII, 135.

Tanner, VI, 248.

Tardé de Vauxclairs, II, 267, 320, 343; IV, 13; XIV, 269, 273. — Nécrologie, IV, 145.

Tarifs du poids des voitures, en matière de police du roulage, II, 269, 320, 329, 382, 396, 399, 454, 463. — Tarifs servant à calculer le poids d'un certain volume de substance (substitution de tables graphiques aux), XI, 42, 48.

Tarifs de péage. *Voir* Produits. — sur les voies de communication en général. — De l'influence des péages sur l'utilité des voies de communication, par M. Dupuit, XVII, 170 à 248. — De la concession de tarifs élevés, XIX, 114. — Sont abaissés par les compagnies elles-mêmes, 114. — Faculté de révision, réservée à l'état, 82, 115. — Cas où l'on ne peut régler les tarifs; 115. — Exemples des premiers railways anglais, 116. — Grave inconvénient qui en est résulté, 116. — Évité par la concurrence, 117, et définitivement par les abaissements de tarif imposés par le gouvernement aux compagnies comme condition des autorisations qu'elles sollicitaient, 117. — Tarifs différentiels, 118; leur effet sur la fortune publique, *ib.* — Invariabilité; inconvénient qui peut en résulter, 119. — Abolition, 119.

— sur les chemins de fer : — Des tarifs adoptés et des recettes brutes opérées, en Angleterre, en Belgique et en France; note par M. Jullien, IX, 157 à 166. — Recherche des tarifs à adopter, VIII, 31, 47. — Base sur laquelle ils devraient reposer, XI, 132. — Influence des variations de tarifs sur les recettes et la circulation, XIX, 107, 108. — Création de nouvelles classes, 107, 108. — Appréciation des tarifs belges, 110. — Trop faibles considérés en eux-mêmes, ils sont avantageux par leur influence sur toutes les voies de

Tarifs de péage (*suite*) :
communication, 113. — Tarifs en Amérique; comparaison avec d'autres pays, VI, 293 à 299; XIV, 18. — Tarifs en France et en Belgique; comparaison avec d'autres pays, XIII, 12. — Tarif pour les marchandises en Belgique, XII, 344; remises, 354. — Tarifs à adopter en France par le chemin de fer du Nord, pour transporter au même prix que les voies navigables, XII, 358. — Par qui et sous quelles conditions ils sont établis en Autriche, X, 258; en Prusse, 260; en Bavière, 263; en Danemark, 263; dans la Hesse, 425; à Francfort-sur-le-Mein, 452. — Tarifs des chemins allemands, IX, 275, 283, 291, 309, 336; X, 280, 285, 300, 312, 317, 321, 327, 335, 345, 351, 352, 355, 366, 372, 382, 392, 395, 404, 407, 416, 417, 430, 434, 449, 452, 456; résumé, 458 (tableau n° 2). — Location de voitures entières pour marchandises, X, 268. — Chemin de Liverpool à Manchester, XIX, 46.
— sur les routes anglaises, VII, 46, 86.
— sur les voies navigables. — Abaissement des taxes: influence sur le tonnage, XII, 332; XIV, 177, 209 (tableau); *idem* sur les produits, XII, 334, 335; XIV, 178; *id.* sur la dépense totale du transport, XIV, 207 (tableau). — Des tarifs les plus avantageux à la fortune publique, 198, 199, 211. — Tarifs à adopter sur les canaux, XVII, 223. — Assiette des droits en Belgique et en Hollande, VI, 280. — Tarifs sur les canaux américains; comparaison avec d'autres pays, VI, 278; — sur la Scarpe, II, 143, 149, 153; — sur diverses lignes de navigation, 147, 153; — sur les principales lignes de navigation de la Belgique, tableau, XII, 337, 338; — sur les canaux du nord de la France, 342; — sur les canaux de 1821 et 1822, tableau, XIV, 169, 171; — sur le canal maritime de Panama, XIII, 220. — *Voir* Droits de navigation.
Taro, affluent du Pô, XIII, 140.
Tartaro, affluent du Pô, XIII, 133, 143, 147.
Tassement : — des chaussées empierrées, IV, 319; XI, 237, 265, 266, 303; — de maçonneries hydrauliques: réparation, XIX, 191, 195; causes, 193; — de remblais, IV, 288; IX, 342; XVIII, 245, 246.
Taunus (chemin de fer du), de Francfort à Wiesbaden, X, 268, 272; dépenses d'établissement; détails d'exécution et d'exploitation, etc., 452; circulation, XIII, 27.
Tauzin, XIX, 245.
Tavernier, IX, 47.
Tavistock (canal de), XIX, 121.
Taylor, XIV, 91; XX, 23, 158. — Extrait d'un mémoire sur un système particulier de pavage, 139 à 151.
Tees (la), rivière d'Angleterre; travaux d'amélioration, XII, 367.
Tehuantepec, XIII, 205. — (Projet de jonction des océans Atlantique et Pacifique par l'isthme de), VII, 272 à 277; XIII, 222, 230.
Teisserenc, VII, 138, 148, 153, 154; IX, 123, 325; XII, 261; XIII, 200; XIX, 39, 51, 116, 117.
Telford, VII, 53, 61, 75; XII, 365; XX, 79, 144, 145. — (Système de) comparé à celui de Mac-Adam, VII, 95, 113, 118.
Température. *Voir* Climat. — (Détermination de la) moyenne d'un lieu, VI, 255. — Tableau graphique propre à représenter ses variations, XI, 8, 9, 10; règles pour la construction de ce tableau, 18. — Température: en Amérique, XIV, 22; — dans l'isthme de Panama, XIII, 222; — moyenne à Milan, 159; — de l'air à Agen, XVI, 51, 154, 155 (tableaux); — de l'eau courante comparée à celle de l'air, 42; — de l'eau dans les conduites, XX, 432.
Temps. *Voir* Vitesse. — (Économie de); évaluation, XI, 135; XII, 34. — Temps accordé pour l'exécution de terrassements; influence sur le prix de transport, XIV, 278, 308, 310.
Tenailles pour saisir dans l'eau, I, 222, 250.
Tension (ponts suspendus), III, 398;

XV, 196; XX, 409. — Influence de la position des amarres, XV, 206. — Influence du vent, XX, 410.
TERMONDE (chemin de fer de), VI, 230.
TERNEUSE (canal de) en Belgique. — Tonnage, XII, 331. — Produits, 334. — Halage, 340.
TERQUEM, XI, 64.
TERRAINS. *Voir* Indemnités. — Superficie occupée par kilomètre de chemin de fer, IX, 287, 334. — Superficie occupée par le chemin de fer de Paris à Orléans, X, 130; — *id.* de Dusseldorf à Elberfeld, 359; — *id.* de Cologne à la frontière belge, 375; — par les chemins de fer anglais, 91.
TERRASSEMENTS. *Voir* Blindage, Chargement, Consolidation, Déchargement, Déblai, Foisonnement, Gazonnement, Plans inclinés, Revêtements, Talus, Traction, Tranchées, Transport de terres, Waggons.
— Note, par M. Dupuit, sur un instrument destiné à calculer rapidement toutes les surfaces, et en particulier celles de déblai et remblai, VIII, 122 à 132. — Nouveau système de tables de terrassement donnant simultanément, au moyen de calculs courts et faciles, toutes les cotes rouges d'un demi profil de route, ainsi que les superficies de déblai et de remblai pour toutes les inclinaisons du sol de 1 à 600 millimètres par mètre, et pour des cotes à l'axe dépassant tous les besoins, même pour les chemins de fer; pouvant servir aux déterminations relatives à diverses largeurs de route; par M. Jules Macaire : 1° rapport sur le mémoire de M. Macaire, par M. Lalanne, XI, 145 à 154; 2° mémoire de M. Macaire, 155 à 221. — Note explicative sur la construction et l'emploi d'un tableau graphique servant à calculer les surfaces de déblai et de remblai, et les largeurs des profils, par M. Davaine, XVII, 356 à 362. — Note sur le calcul des surfaces de déblai et de remblai, par M. Sallebert, 363 à 372. — Détermination des surfaces de déblai et de remblai, et des largeurs de profils pour la rédaction des projets de route : 1° observations sur le tableau graphique de M. Davaine; nouvelles applications de la géométrie anamorphique, par M. Lalanne, XIX, 133 à 170; 2° observations et explications par M. Davaine, 171 à 174. — Transports des terrassements au waggon sur voies provisoires. Formules pour ce mode de transport, par M. Pierron de Mondésir, XIV, 277 à 328. — Mémoire, par M. Thiollière, sur le transport au waggon des déblais d'un chemin de fer, en employant les matériaux des voies définitives, XVIII, 203 à 252. — Nouveau modèle de brouettes et de pelles employées avec avantage dans les travaux de terrassements; note par M. Guillet, VI, 74 à 82. — Consolidation : notes et renseignements, par M. Delaserre, sur quelques particularités de construction du chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche), IV, 281 à 291. — Consolidation des talus de la tranchée de Glomel au canal de Nantes à Brest; notice par M. Deschamps de Pas, V, 78 à 98. — Largeur (chemins de fer allemands), X, 272, 319, 337, 347, 353, 402, 406, 420. — Ensemencement : dépense, 144. — Terrassements des chemins de fer anglais, 91. — Importance; cube (au souterrain de Chalifert), XVI, 276; (sur divers chemins de fer), IX, 287; X, 131, 279, 288, 290, 298, 307, 313, 314, 319, 324, 331, 336, 337, 338, 347, 353, 357, 359, 370, 372, 374, 377, 384, 402, 406, 412, 420, 422, 429, 432, 443, 444, 453; cubes extraits par divers ateliers, XVIII, 203. — Nombre et importance des ateliers; influence sur la dépense, XVIII, 237. — Avantages d'une exploitation régulière, 245. — Dépense : par mètre cube (chemins de fer allemands), IX, 287, 307, 308; X, 272, 308, 323, 336, 347, 353, 370, 375, 443; (perce-

ment de l'isthme de Panama), XIII, 218; par mètre courant (déblais souterrains), XII, 124; XV, 79, 278; XVI, 277, 278; (chemins de fer allemands), IX, 287, 335; par kilomètre (chemins de fer allemands), X, 458, tableau n° 1, col. 7; en bloc (chemins de fer allemands), X, 277, 280, 297, 302, 308, 319, 323, 329, 330, 338, 347, 359, 374, 383, 402, 406, 419, 438, 441, 453; sous-détails (chemin de fer d'Orléans), 134. *Voir* Dépense d'établissement et Dépense d'entretien des chemins de fer.

Terres. *Voir* Poussée. — Terres schisteuses; poids, V, 190.

Tessin, affluent du Pô; observations sur cette rivière, XIII, 132, 133, 137, 147, 192, 196, 199.

Théâtres. Sont-ils utiles? XIX, 11.

Theil (chaux du), V, 121; X, 124; XIX, 201.

Thénard, V, 814.—*Voir* la table par noms d'auteurs.

Thiebault, XIV, 342.

Thiollière. *Voir* la table par noms d'auteurs.

Thirion, XVI, 310. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

Thomas, XX, 372.

Thompson, VII. 290.

Thuringe (chemin de fer de la), concession, X, 355. — Embranchement sur Leipzig, projet, 400. — *Idem* sur Cassel, concession, 425.

Tiges de suspension (ponts suspendus), XX, 269, 291, 298. — (Calcul des); moyen graphique d'en déterminer les longueurs, 307. — Formules donnant la somme des longueurs et par suite le poids de toutes les tiges, 314. — Ligatures défectueuses, 395.

Tilleul; absorption de pyrolignite de fer, VI, 24, 28.

Tipitapa ou Panaloya, rivière de l'Amérique centrale, VII, 282, 286, 293, 294; XIII, 241, 243.

Tocqueville (de), IX, 102.

Tœnning. *Voir* Flensburg.

Tôle. — Explosions de chaudières à vapeur provenant du défaut de qualité de la tôle, IV, 160, 256; X, 203, 215, 233; de sa courbure à angle droit dans les fonds plats, IV, 160, 164, 168, 186; de son défaut d'épaisseur, X, 204, 233, 251; de son amincissement causé par oxydation ou par la chaleur du foyer, IV, 186, 243; X, 220. — Voitures en tôle, X, 348.

Tolérance (police du roulage), II, 412.

Tonneaux à mortier: — de M. Bernard; description, VIII, 315; XIX, 202 et Pl. 185; prix de revient, VIII, 316; effet utile, VIII, 316; XIX, 203; prix du mortier fabriqué, VIII, 316;—de M. Roger; en quoi diffèrent des tonneaux de M. Bernard, 317; prix de revient, 318; effet utile, 319; prix du mortier fabriqué, 319. — Comparaison avec les rabots et les manèges à roues, 320.

Torcy (étang de); consolidation des revêtements, XI, 312 à 327.

Tosta, rivière de l'Amérique centrale, VII, 283, 292.

Tostain, XX, 211.

Toulon (port de). — Notice sur la construction des trois bassins de radoub, XIX, 175. — Mur de quai de la vieille darse, en face de l'hôtel-de-ville, 178.

Tourbe: — des alluvions en Hollande, XII, 227, 228, 231, 234, 235. — Son exploitation a contribué à la formation des lacs, IV, 125. — Emploi au chauffage des locomotives, essai, X, 413.

Tournay. *Voir* Courtray. — (Chaux de), V, 121, 122.

Tours:

— (Pont de); restauration, I, 210 à 251.

— (Chemin de fer de) à Nantes: — Pont à trois voies, XIX, 294. — Passage en dessous pour l'exploitation d'une propriété particulière, 297 et Pl. 188.

Town (ponts en charpente d'après le système de), I, 303; IV, 371; VI, 303; comparaison avec d'autres systèmes, VI, 304.

Traass, sorte de pouzzolane, XVIII, 258, 283.

Tracé. *Voir* Courbes, Nivellements, Pente.

— des canaux (terrains favorables

ou défavorables au), XII, 146; XVI, 260. — Tracé du canal de jonction des océans Atlantique et Pacifique, VII, 272 à 317; XIII, 213, 235, 244.
— des chemins de fer. — Considérations théoriques, II, 99 à 113. — Considérations sur les longueurs de tracé, XVII, 246. — Jonction des chemins de fer entre eux, 246. — Tracés en Allemagne, IX, 325, 326; X, 260, 277, 279; en Amérique, VI, 281 à 284; en Angleterre, X, 89, 111, 119; en Belgique, VI, 188, 224.
— des routes. — Considérations théoriques, II, 76 à 98. — Pertes occasionnées par les tracés vicieux, V, 211 à 240. — Observations sur le tracé des routes en empierrement, V, 342 à 349. — Tracé de route dans les montagnes du Cantal, XII, 8.
— d'un souterrain; détermination de l'axe, XII, 40.
Traction. *Voir* Cheval, Locomotives.
— sur les chemins de fer. — Désavantages du système locomotif, V, 61 à 65. — Influence des pentes et de la vitesse, tableau, 62. — Cas où il sera avantageux de substituer la traction atmosphérique aux locomotives sur les chemins actuels, VII, 203. — Comparaison de divers systèmes (chevaux, machines fixes, machines locomotives, plan automoteur), VII, 324 à 349. — (Force de) du cheval, XIV, 20; des locomotives, 55; comparaison de ces deux modes de traction, X, 413, 433; frais d'établissement du chemin dans les deux cas, 428.
— sur les chemins de fer provisoires servant à l'exécution des terrassements: observations pratiques, XIV, 285 à 288; évaluation des temps perdus, XVIII, 217.
— sur les routes. — Rapport du tirage au diamètre, III, 264, 269, 287, 294, 314. — Frottement de l'essieu, 280. — Rapport du tirage à la largeur de la bande, 287, 299, 326; — *idem* à la pression, 286, 303, 325; — *id.* à la vitesse, 329. — Rapport du tirage à la pression sur les pavages et sur les empierrements, VIII, 378. — Tirage sur le macadam et le pavage, XX, 58, 137, 158. — Influence des bonnes routes sur le tirage, I, 270. — *Voir* Chargements, Flaches, Frayé, Roues.
Traction (frais de). *Voir* Transport (prix de).
— sur les canaux: — en Belgique, XII, 337, 338 (tableaux); — en divers pays et en France, en distinguant les canaux qui empruntent le lit des rivières, des autres canaux, XIV, 162; économies que les travaux d'amélioration pourront apporter, 164; — sur le canal de Pavie, XIII, 198; — d'après les durées de navigation de jour et de nuit, XVII, 96 à 106 (tableaux); — à écluses simples et à écluses doubles, 117 (tableau).
— sur les chemins de fer, VI, 291; VIII, 64; IX, 69, 169, 278 à 281 (tableaux), 358; X, 279, 326, 332, 334, 342, 354, 390, 395, 433, 455, 458 (tableau n° 4, col. 8, 9, 10, 11, 12); XI, 131; XII, 347, 350; XIV, 17. — Détail par kilomètre, IX, 292, 293, 294, 305, 311, 312, 313, 318, 320, 322, 341, 344; X, 285, 300, 310, 321, 335, 343, 364, 379, 391, 448, 455. — Détermination par nature de transports et par kilomètre, VIII, 7, 54, 61. — Influence des pentes, II, 99 à 113; X, 114, 311, 414. — Influence des machines, X, 115, 351, 363, 413. — Exploitation par chevaux, IX, 276; X, 433; comparaison avec les locomotives, XIV, 19. — *Voir* Combustible.
— sur les chemins de fer provisoires servant à l'exécution des terrassements, XIV, 300, 313; XVIII, 216 à 220.
— sur les chemins de fer et les canaux. — Ne sont pas toujours proportionnels à la distance parcourue; conséquences pour l'établissement des tarifs, XVII, 228, 239 à 244. — Ne sont pas proportionnels au nombre des voyageurs, 237, 244.
— sur les rivières belges, XII, 337, 338 (tableau).

Traction (frais de) (*suite*) :
— sur les routes : — par le roulage, II, 382 à 394. — (Méthode pour apprécier le mérite relatif de deux projets de route, au point de vue des), II, 97. — Influence des pentes, V, 221, 222 (tableau), 235; XI, 136, 138, 142.
Traineau-Frein (plans inclinés des chemins de fer), V, 144.
Trains sur l'Yonne, I, 20.
Trams, sorte de pavage, XX, 69 à 73, 93, 119, 159, 248.
Tranchasse (pont-canal de la); travaux de restauration, XVIII, 1 à 46.
Tranchées. *Voir* Chargement, Débit, Déblai, Déchargement, Talus. — (Dimensions de diverses), VII, 289; X, 288, 324, 357, 360, 376, 384, 389; XII, 43; XIII, 213, 219; XV, 6, 23, 107. — Nombre et emplacement sur le canal du Centre, I, 206. — Détails d'exécution, XV, 25; moyen de prévenir l'invasion des eaux pluviales en cours d'exécution, 28. — Description du mode d'exploitation des trois tranchées de Saint-Just, Chepoix et Quinquempoix, sur le chemin de fer du Nord, XIV, 317 à 325. — Disposition et mode d'ouverture des tranchées d'après leur profondeur, XVIII, 206, 240. — Consolidation des talus de la tranchée de Glomel au canal de Nantes à Brest; notice par M. Deschamps de Pas, V, 78 à 98; consolidation des tranchées du chemin de fer de Versailles, rive gauche, IV, 289; du chemin de fer d'Orléans, X, 131; détermination du procédé à suivre pour le soutenement des terrains argileux : perrés, murs de soutenement, voûtes, XV, 31, 59; difficultés rencontrées dans l'exécution, 66; éboulements, X, 324, 360; XVI, 270. — Dépense, VII, 289; XIII, 218. — Influence sur la navigation d'un canal, VIII, 114.
Transit (tarifs des chemins de fer belges pour les marchandises en) XII, 344.
Transport :
— de voyageurs et de marchandises sur les routes; comparaison avec les voies navigables et les chemins de fer sous le rapport de la sûreté, de la commodité, de la ponctualité, IX, 59, 66, 70; — des marchandises sur les chemins de fer anglais; les compagnies ne le confient plus à des commissionnaires, XVII, 265. — Influence de la longueur du trajet sur la valeur des marchandises, XIV, 147, 148. — Longueur moyenne parcourue par les marchandises sur le canal du Centre, 161. — *Voir* Impôt, Mouvement commercial, Trot, Vitesse.
— de matériaux et de béton, au moyen; 1° d'une charrette à bras; 2° d'un chemin en cordes; dépense, I, 230; 3° d'un chemin de fer mobile; procédés, VIII, 311; — de pavés dans le Pas-de-Calais; conditions, VI, 54; — de matériaux des lieux de dépôt aux chantiers; dépense, XIV, 281, 291; — de matériaux dans les souterrains; dispositions à prendre, XVI, 312.
— des charbons des mines de Worsley : — 1° Transports intérieurs : — Traînage par chemins de fer, V, 175; sur le sol des galeries, au moyen de caisses à patins, *ibid.* — Chargements sur les bateaux à bennes (tub boats), 176. — Changement de niveau : par puits, 177; par plans inclinés automoteurs, 178. — Navigation souterraine, *ibid.* *Voir* Bateaux, Halage. — 2° Transports extérieurs : — Railway du Sanderson's pit; développement; plan automoteur, 181. — Waggons, 182. — Prix du transport, *ibid.* — Calcul des prix de transport des couches exploitées au bassin de Worsley, 193. — Prix des transports sur le canal du duc de Bridgewater, 201. — Transports par voitures, 210.
— des terres : — à la brouette, XII, 67; XV, 72; dans quel cas préférable au transport par waggon, XVIII, 240; transport à la brouette sur un atelier de transport au waggon; dépense dans divers cas, XIV, 303, 313; dépense comparée avec d'autres modes de trans-

port, X, 272; — au jet de pelle, XV, 73; dépense, XVIII, 209; — par machines à contre-poids, XV, 74; dépense, 79; — au moyen de treuils, XV, 77; — par voitures, XII, 66; appréciation de ce système, XV, 73; emploi d'un chemin de bois, XII, 67; observation sur la formule du transport au tombereau, XIV, 285, 307; transport au tombereau comparé au transport par waggons, IX, 308; X, 388; 443 (tableau); XVIII, 205, 210, 211, 243; — au waggon sur voies provisoires; formules par M. Piarron de Mondésir, XIV, 277 à 325; transport des déblais d'un chemin de fer en employant les matériaux des voies définitives; mémoire par M. Thiollière, XVIII, 203 à 252; terrassements des chemins de fer allemands, IX, 287, 308; X, 384, 388; dépense par mètre cube, 338; sous-détails, 443 (tableau); percée du Lioran, XII, 67. — Prix du transport, sans indication du véhicule, X, 323, 347. — Transport dans les souterrains, XVI, 264, 270; obstacles rencontrés à Chalifert, 262, 274; dépenses, XII, 68, 124; XVI, 276, 277, 278; calcul relatif à la dépense, V, 190, 191.

TRANSPORT (PRIX DE) :

— sur les canaux, ou fret. — Influence sur la fortune publique, XII, 137, 151, 186, 187. — Réaction des droits de navigation, 145, 207 (tableau). — Éléments constitutifs du fret, 160. — Valeur moyenne du fret; réduction possible par l'effet des travaux d'amélioration à exécuter, 165. — Les chômages augmentent le prix du fret, 167. — Valeur du fret comparée au taux des droits de navigation sur les canaux de 1821 et 1822, 169. — Prix total du transport (fret et droits de navigation) sur les mêmes canaux, 172. — *Idem* en supposant les canaux perfectionnés, 173. — *Id.* en supposant de plus les droits de navigation supprimés, 174. — Réduction totale, 174. — Charges dont les transports sont grevés sur les canaux et sur les autres voies de communication, 187. — Influence de la navigation de nuit, XVII, 60, 95. — (Causes de l'augmentation du), 77, 90, 144. — Relations entre le fret et la chute des écluses, 95 à 104 (tableaux). — Valeur du fret sur les canaux à écluses doubles; comparaison avec les écluses simples, 115, 117. — Prix de transport sur les canaux : américains, VI, 279, 280; — belges, XII, 337, 338 (tableaux); — français, IX, 65; — sur le canal de la Sambre à l'Oise; détail, III, 179. — Comparaison avec le roulage, III, 179; VI, 279. — Comparaison entre les rivières et les canaux, XII, 339.

— sur les chemins de fer. — Mémoires par M. Jullien, VIII, 1 à 68; IX, 176 à 197. — Chemins américains, anglais et français, VI, 291. — Chemins belges : voyageurs, XIX, 111, 112; marchandises, XII, 343 à 353. — Comparaison avec les routes, V, 274; avec les voies navigables, XII, 351, 355 (tableau); avec les chemins de fer atmosphériques, VII, 190, 204.

— sur les rivières. — Garonne, XVI, 63. — Scarpe, II, 133, 148; abaissement produit par les travaux de perfectionnement, 164. — Rivières belges, XII, 337, 338 (tableau).

— sur les routes. — Voyageurs : par la malle-poste, II, 369; par les messageries, II, 366; IX, 59. — Marchandises : par les messageries, II, 366; par le roulage, I, 271; VI, 279; IX, 59. — Évaluation pour toute la France, I, 269; III, 75; VIII, 260. — Influence des rampes, II, 76 à 99; V, 221, 222 (tableaux), 235, 347; XII, 12 (tableau). — Influence de l'amélioration des routes, I, 270; III, 75; V, 260; VI, 338; VIII, 260.

— sur les voies de communication en général. — Abaissement; influence sur la richesse de certaines localités, XIX, 13. — Exemples de l'abaissement produit par l'ouverture ou le perfectionnement

Transport (prix de) (*suite*) :
des voies de communication, 13, 24, 30, 37, 43, 45, 46, 48, 49, 50, 54, 102, 110. — Prix de revient du transport sur diverses voies de communication, XII, 355 (tableau); XIX, 46, 50, 111, 112. — Frais actuels de transport entre Chagres et Panama, par terre et par eau, XIII, 208.
Travaux :
— d'art sur les chemins de fer : — allemands (énumération), X, 281, 288, 290, 307, 328, 394; (dépenses en bloc), 277, 280, 297, 308, 319, 347, 370, 402, 406, 441; (dépenses par kilomètre), 458, tableau n° 1, col. 8; (frais d'entretien), 309, 363; — anglais, 93; — belges, VI, 215; — hollandais (dépense), X, 383; — de Paris à Orléans (énumération et dépense totale), 137.
— défensifs des cours d'eau. *Voir* Défense.
— maritimes. — Notice, par M. Dufresne, sur la restauration de l'écluse du bassin de flot du port de commerce de Cherbourg et sur la pose de nouvelles portes en fonte de fer, III, 91 à 117. — (Note sur les) en Angleterre, XVII, 285 à 306. — Observations sur la forme qu'il convient de donner aux ouvrages à la mer, par M. Bellinger, 334 à 355. — (Examen de quelques pouzzolanes volcaniques en tant qu'applicables aux), suivi de considérations importantes pour l'exécution économique et la durée de ces travaux, par M. Vicat, XVIII, 257 à 289. — Notice, par M. Noel, sur la construction des trois bassins de radoub du port de Toulon, XIX, 175 à 224.
— publics. — Législation, I, 329 à 351. — Mesure de leur utilité, VIII, 332 à 375; XIII, 249 à 284; XVII, 170 à 248. — Plus-value apportée à des propriétés particulières, XVI, 354 à 360. — Esquisse du service et des travaux des ponts et chaussées aux temps qui nous ont précédés, par M. de Boisvillette, XIII, 296 à 328. — Travaux publics des États-Unis; analyse et extraits de M. Michel Chevalier, par M. Lalanne, VI, 245 à 329. — Profits et pertes qui résultent des travaux publics : exemples, XIX, 18 à 26. — Revenus spéciaux, 26 à 29. — Usage gratuit, 27. — Diverses causes de pertes : 1° l'esprit d'imitation, 29; 2° les mécomptes, 31; 3° la concurrence, 32. — Emploi dangereux des fonds publics dans les travaux de longue durée, 57. — Des capitaux de reconstruction, 60. — Les constructions plus durables sont plus dispendieuses, 61. — Du minimum de durée des constructions; les constructions pourraient être plus durables, 62; par quel motif elles ne le sont pas, *ib.* — Différence des travaux des Romains et de ceux des modernes, 63. — Motifs pour préférer des ouvrages moins coûteux, quoique moins durables, 63. — Relation analytique entre la dépense et la durée des constructions, 65. — Réflexions sur les recherches théoriques précédentes, 69. — Application des formules, 75, 77. — Répartition des travaux publics sur les divers points du territoire, 87. — *Voir* Compagnies, Concessions, Dépenses, Économie politique, État, Impôt, Péages, Produits, Subvention, Utilité publique.
Traversée des routes ordinaires par les chemins de fer. *Voir* Ponts. — Passages de niveau, VI, 210; X, 96, 139, 290, 298, 322, 324, 338, 348, 388, 406; XIV, 8; mesures de sûreté, XII, 272. — Passages au-dessus et au-dessous, X, 96, 278, 307, 322, 338, 388, 406; XIX, 291. — Dépense, X, 142, 297, 308, 319, 323, 329, 336, 353, 370, 419, 438, 453. — Traversée des canaux en Angleterre, 96. — Traversée des villes. *Voir* Villes. — Croisement d'un chemin de fer atmosphérique avec une route ordinaire, VII, 173.
Traverses. — Durée, VIII, 56; IX, 343. — Préparation, X, 99, 445, 446; XV, 127, 128; *id.*, détail de la dépense, XIX, 235. — (Pose de

rails sur), X, 298, 307, 316, 324, 454; XVII, 281, 282; appréciation de ce système de construction, X, 98; XII, 267; dimensions des traverses, X, 290, 372, 420, 430, 450; XIV, 12; espacement, X, 290, 348, 354, 378, 406, 412, 420; XIV, 12; assemblage, XVII, 282. — Traverses supportant des longrines : dimensions, IX, 289; X, 282, 384, 445, 447; XIV, 15; espacement, IX, 289, 308; X, 307, 348; assemblage, IX, 289; X, 282; XIV, 15. — Longrines supportant des traverses, XIV, 12, 14; assemblage, 12. — Pose sur traverses et sur longrines, X, 354, 360, 412. — Les traverses ont été substituées, en Angleterre, aux blocs de pierre, XVII, 265. — Dépense d'acquisition, IX, 335; X, 139, 331, 370, 453. — *Id.* d'entretien, IX, 197.

— (Chemins de fer provisoires); prix, XIV, 282, 312; XVIII, 231. — Moins-value; XIV, 282; XVIII, 231. — Dépense pour diverses catégories de tranchées, XIV, 295. — Espacement, dimensions, XVIII, 231. — Moins-value, *ib.* — Ne doivent pas servir au chemin définitif, 242.

Trebbia, affluent du Pô; observations sur cette rivière, XIII, 131, 135, 139, 141.

Tredgold, IX, 69.

Treffry (M.), XX, 65.

Treillages en bois (clôtures des chemins de fer), XIX, 357. — Prix, 358.

Treillis (ponts en), I, 303; IV, 371; VI, 304.

Trelawny-Saunders, XX, 24.

Tremble, arbre; absorption de pyrolignite de fer, VI, 45.

Trémies pour immerger le béton; quand leur emploi est préférable à celui des caisses, XIX, 203, 204.

Trent (canal de) et Mersey, XIX, 121.

Trésaguet, III, 7; VIII, 275.

Treuils : — mus par des roues à chevilles pour le transport des déblais; description, effet utile, XV, 77, 109; — en fer et fonte; prix, XVIII, 101; — employés pour l'immersion de caissons, 145.

Tréviglio, X, 286.

Triebitz (tunnel de), dessin, X, 298.

Trieste. *Voir* Vienne. — (Port de); mouvement commercial en 1842, IX, 329, 330.

Trigre, XV, 314.

Trigonométrie (calculs de), effectués au moyen de l'abaque, XI, 49.

Trinidad, affluent du Chagres, VII, 297, 301 à 303; XIII, 210, 211, 214.

Troplong, XIV, 60.

Troppau (chemin de fer de) à Schweidnitz, par Neisse et Franckenstein, projet, X, 322.

Trot. — (Calcul de la dépense du transport au), II, 98. — (Roulage suspendu au), 335. — (Roulage non suspendu au), 395.

Trotté de la Roche, IV, 278.

Trottoirs :

— Nature des matériaux, XX, 41, 50, 126, 186, 248. — Trottoirs en gros blocs; nuisibles à la solidité des maisons, 80. — Épaisseur des dalles, 86, 127, 186, 244. — Bordures, 86, 186, 194, 244, 248. — Dispositions anciennes, 85. — Usuré, 41, 127. — (Conduites d'eau sous), 88. — Dépenses d'établissement et d'entretien (tableaux), 41, 127, 186, 194, 248. — Largeur à Londres, 20, 85, 87, 186; à Paris, 194. — Superficie à Londres, 48.

— en bitume; composition; dépense d'établissement et d'entretien, 194, 204, 209.

— sur les routes, I, 87; V, 376; VII, 35; XII, 95, 96; XIV, 124.

Trubau, X, 297.

Trudaine, I, 11; VIII, 264.

Trusts. *Voir* Barrières (routes à).

Tubes :

— de chaudières à vapeur — Formes présentant une faible résistance à la rupture ou à l'écrasement, IV, 157, 195, 236, 239, 241; X, 203, 230. — Épaisseur de cylindre intérieur, IV, 191, 244. — Inconvénients de l'exiguité de l'espace annulaire conduisant la vapeur au réservoir, 244. — Tubes en cuivre : écrasement, XIII, 332 à 338, 339 (tableau), 341. — Com-

Tubes (*suite*) :
paraison des tubes en fer avec les tubes en cuivre, 345, 348 à 358. — *Voir* Joints, Obstructions, Tôle.
— de propulsion (chemins atmosphériques). — Description, VII, 141, 153. — Frottement du piston, 152. — Rapport entre les dimensions du tube et la force motrice, 154. — Rapport entre les dimensions du tube et le frottement du piston, *ib.*
— d'aspiration (chemins atmosphériques), 144.
Tunages, X, 384; XIII, 186.
Tunnel de Londres, XVI, 280; XIX, 32; XX, 5.
Turnbull, VI, 302, 325.
Tuyaux de conduite. — Détermination de leur diamètre, lorsqu'on connaît la pente et le volume d'eau à y conduire, XI, 30. — Tuyaux en poterie pour l'assèchement de chemins de halage; dimensions, dépense, XVI, 98. — Tuyaux en fonte (distribution d'eau d'Avallon) : épaisseur, diamètre, XX, 419; épreuve, 419; assemblage, 420, 429; calcul des dimensions, 419, 420.
Tuyère. — (Pression de la vapeur contre le piston, due à la), III, 245. — Machines locomotives, XIII, 17, 39.
Tympans (ponts en fonte), VIII, 246.
Tyne (la), rivière d'Angleterre; travaux d'amélioration, XII, 366.
Tyrnau, X, 285. *Voir* Presbourg.

U

Uebigau, X, 268, 390.
Uelzen, X, 421.
Ulm. *Voir* Stuttgard.
Ulua, fleuve de l'Amérique centrale, VII, 280.
Uniforme des employés des chemins de fer allemands, dépenses, X, 319, 326, 331, 342, 362, 363, 390, 395, 455.
Union (canal de l'), en Amérique; alimentation, VI, 269.
Unna, X, 368.
Untertürkheim, X, 439.
Usines. — Leur influence sur le régime des cours d'eau, XII, 179. — (Suppression d') situées sur des cours d'eau non navigables; question d'indemnité, IV, 23, 265. *Voir* Droit administratif. — Demandes d'autorisation; oppositions, XVIII, 315. — Nouveau système de concessions, 338.
— mises en mouvement par divers canaux d'irrigation du département de Vaucluse, XX, 340, 349, 351, 353. — Nombre, 355, 356. — Valeur, 355, 356. — Nombre d'ouvriers qu'elles occupent, 355, 356.
Usure des routes :
— en bitume, XIX, 286.
— pavées, XX, 40, 46, 52, 56, 64, 83, 84, 91, 146, 155. — Considérations, III, 61. — Influence du poids des voitures, XX, 83. — Influence de la vitesse, 93. — Influence du balayage, 95. — Influence des réparations trop fréquentes, 96. — Comparaison avec l'usure des empierrements, VIII, 377.
— en empierrement : — Définition, III, 4; VIII, 254. — Détermination : principes sur lesquels elle repose, III, 46 à 53. — Calcul de l'usure : 1° par l'épaisseur des chaussées, III, 33; IV, 61, 68; VIII, 255 à 257, 259; X, 126 à 130, 153 à 159; XI, 247, 254, 266; 2° par la quantité des détritus enlevés, III, 34, 38, 83 à 90 (tableaux); IV, 43, 49, 56, 271, 272 (tableau), 312, 323, 328; VI, 142; X, 159 à 168, 188 à 196 (tableaux); XI, 247, 265, 309; 3° par la fréquentation, VI, 147; X, 147, 168; XI, 308. — Influence relative du gros et du petit roulage, VI, 133, 149, 151, 185; X, 148, 150, 156, 169, 170. — Influence relative des chevaux et des voitures, III, 8;

mode d'action des voitures, 143; influence des omnibus, XX, 8, 161; influence de la vitesse des voitures, II, 335, 395; XX, 93; assimilations entre les diverses natures de véhicules, III, 37; moyen d'apprécier l'influence des espèces de colliers, X, 171; avantages de la division des chargements, II, 341; X, 169, 170; influence de la largeur des jantes, VII, 29; X, 170. — Influence de la qualité des matériaux, III, 47; VI, 138; VII, 29; VIII, 256; X, 151, 195; XI, 268, 309; XX, 182, 231.—Influence des saisons, III, 40; IV, 41; XI, 238, 245, 301.—Influence de l'arrosage, VI, 137, XX, 135.—Influence des pentes, IV, 41, 55; XI, 272, 302. — Influence de l'état de la chaussée, III, 22, 26; IV, 45, 339; VI, 163; VII, 29; XI, 240; XX, 108, 113, 114, 178; XIII, 91, 92, 102, 103. —Influence du balayage, I, 262. —Influence de la fondation, XX, 77.— Augmentation de l'usure à mesure que l'épaisseur de la chaussée diminue, XI, 237. — Chaussées subitement détruites, XIV, 119.—Usure des chaussées cylindrées, VIII, 256; XI, 235 à 239, 248, 288.—Cube de matériaux usé annuellement sur diverses routes: par kilomètre et par tonne, VIII, 377: par kilomètre et par cent colliers, IV, 272; VIII, 255; XI, 241, 248.—Usure des routes anglaises, VI, 237; — des chaussées des Champs-Élysées, XI, 304, 306 (tableaux); — des routes de Saône-et-Loire, 254.—Usure annuelle à Londres, XX, 32, 37, 42, 47, 76, 163, 182, 183; à Paris, 183, 210. — Calcul de l'usure d'une route de la Sarthe, VI, 160 (tableau). — Convient-il de la restituer annuellement ou à des périodes plus éloignées, IV, 304. — Réparation de l'usure générale, VII, 111; *id.* de l'usure partielle, 112. — *Voir* Balayage, Détritus, Fatigue, Frotment, Rechargements.

Utica. *Voir* Schenectady.

Utilité publique.—De la mesure de l'utilité des travaux publics : 1° mémoire par M. Dupuit, VIII, 332 à 375; 2° réponse à l'article de M. Dupuit, par M. Bordas, XIII, 249 à 284.—De l'influence des péages sur l'utilité des voies de communication, par M. Dupuit, XVII, 170 à 248.—L'utilité publique est le but des travaux publics, XIX, 11. — (Divers degrés d') suivant la nature des constructions, 11. — (Distance à laquelle s'étend l'), dans les ponts, dans les routes, 12; dans les canaux, 12, 81. — Évaluation du bénéfice que procurent à certaines localités l'ouverture d'une voie de communication, 13. — Inégalité des richesses, cause puissante de l'utilité des travaux publics, 13, 16.—Utilité communale, départementale, nationale, 16. — (Mesure de l'); l'abaissement du prix multiplié par les consommations nouvelles n'est pas la mesure de l'utilité de l'ouverture ou du perfectionnement d'une voie de communication, 15. — L'utilité peut être plus grande que l'abaissement du prix quand la chose est consommée reproductivement, 15. — De l'évaluation de l'utilité en argent, 17. — La valeur échangeable n'est pas toujours la mesure complète de l'utilité surtout à des époques différentes, 17. — Profits et pertes (exemples de) qui peuvent résulter de l'établissement d'un pont, 18; d'un canal, 21; d'un phare, 24; d'une nouvelle distribution d'eau dans une ville, 25; d'une formation ou d'une suppression de chute d'eau, 26. — Revenus spéciaux des travaux publics, 26. — De quelques causes de perte que peuvent faire éprouver les travaux publics : par esprit d'imitation, 29; par les mécomptes, 31; par concurrence, 32. — Répartition entre le public et l'entrepreneur du bénéfice procuré à la société par certaines entreprises de travaux publics, 46, 50, 109, 112. — Comment on détermine en général l'utilité des travaux

Utilité publique (*suite*) : publics, 54. — L'utilité et la valeur des constructions publiques changent avec le temps, 71. — Les divers degrés d'utilité (nationale, départementale ou communale) règlent les proportions dans lesquelles on doit contribuer à leur dépense, 80. 93, 112. — De l'appréciation de l'utilité relative de plusieurs entreprises éloignées, 87, 95. — L'utilité d'un projet est en général indiquée par l'industrie, 100, 101. — Doit être estimée plutôt d'après les services que l'entreprise projetée améliorera que d'après ceux qu'elle fera naître, 101, 106. — Cette estimation exige l'étude des intérêts froissés par le nouveau projet, 101. — Appréciation de l'utilité des routes, III, 75 à 79; XIII, 88. — (Des chemins de fer sous le rapport de l'), XI, 129. — Calcul de l'utilité d'un canal pour différentes chutes d'écluse, XVII, 84, 88 (tableau). — Valeurs créées par les travaux de perfectionnement de la Scarpe, II, 148, 152, 164; par le canal de la Sambre à l'Oise, III, 180; par les travaux d'amélioration de la Garonne, XVI, 105, 136. — Appréciation de l'utilité de digues établies sur la Loire, pour prévenir l'effet des crues, 339. — *Voir* Produit, Valeur, Tarif.

Utrecht. *Voir* Amsterdam.

V

Vacade Monte (baie de), Amérique centrale, XIII, 211, 214. — Port projeté, 214, 218, 227.

Vagues. — Note sur leur action à de grandes profondeurs, par M. Siau, V, 126 à 128. — (Expériences sur la force des), XVII, 304 à 306. — (Mouvement des); influence sur la forme à donner aux ouvrages maritimes, 334 à 355. — Phénomènes produits par des obstacles dans le mouvement des vagues, 347, 354, 355.

Vaisseau (poids d'un) de 100 canons, XIX, 180.

Val-Benoît (pont du), sur la Meuse, VI, 215.

Valeur. *Voir* Prix, Capital, Offre. — en usage, XIX, 13; — en échange, 3. — L'argent monnayé peut lui servir de mesure; pourquoi, 4. — De la variation des valeurs, 4. — Création de la valeur ou production, 6. — Destruction de la valeur ou consommation, 6. — Durée de la valeur, 8.

Vallance. Essai de chemin de fer atmosphérique, VII, 137.

Vallée (M.), I, 224; XI, 312, 315; XVIII, 255, 256.

Vallées (aspect des) granitiques ou jurassiques, XII, 135.

Vallès (F.). Mention honorable pour son mémoire intitulé : Projet de desséchement et d'irrigation du lac de Grand-Lieu, XVIII, 377. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

Valz, III, 190.

Vannages, Vannes, V, 167, 180; XII, 222, 230; XIII, 154, 155, 156; XVI, 208. — Vannage calfaté formant batardeau, XVIII, 164, 166. — Robinets-vannes, XX, 419.

Vanne (la) affluent de l'Yonne, I, 6, 69, 82.

Vapeur. *Voir* Bateaux, Chaudières, Cheminée, Locomotives, Machines, Pression. — Tension dans les différentes saisons, XVI, 229. — Densités et volumes pour des pressions comprises entre une demi-atmosphère et 6 atmosphères (tableau), XV, 381. — Vaporisation de l'eau par la diminution de la pression atmosphérique dans un bateau à air, 369. — Calcul de la force de projection de la vapeur, IV, 176, 211; X, 213, 231; XI, 347; XIII, 370. — Calcul de la pression de la vapeur dans le cylindre (locomotives), III, 238. — Rapport de la

vaporisation à la pression, 247. — — *id.* à la vitesse, 254. — Pouvoir de vaporisation des tubes et de l'enveloppe du foyer d'une locomotive, XV, 357. — Quantité d'eau vaporisée par kilogramme de coke (locomotives), XI, 106. — Rapport de la quantité d'eau vaporisée à l'effet utile, III, 246. — (Excès de tension progressif et production instantanée de la) dans les chaudières des locomotives; appareil de sûreté, VII, 130. — Explosions ne provenant pas d'un excès de tension de la vapeur dans l'intérieur des chaudières, IV, 160, 164, 168, 174, 194, 214, 223, 243. — (Pompes à); calcul de leur travail, III, 96. — (Emploi de la) comme force motrice dans les machines de dessèchement en Hollande, IV, 121, 129.

Vase tenue en suspension dans l'eau de la Garonne, XVI, 17, 47. — Poids moyen de la vase débitée par seconde (tableau), 146.

Vassali-Landi, XIII, 159.

Vauban, VII, 219, 223, 226, 229, 232; XIX, 72, 81.

Vaucluse :

— (Fontaine de); irrigations, XX, 354. — Débit moyen, 356.

— (Canal de); irrigations, 355.

Vauthier, XIV, 363; XVI, 336. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

Vauvilliers, VIII, 274; XI, 283.

Vechelde, X, 421.

Végétation sur les rives de la Garonne, XVI, 52 à 58.

Veghiba, X, 304.

Véloce (expériences sur la machine locomotive le), XI, 70 à 115.

Vendée (chaux hydrauliques du département de la), II, 37.

Venise (chemin de fer de) à Milan, X, 286.

Vent. — Tableau graphique propre à représenter ses variations, XI, 10. — Influence sur les dessèchements, IV, 116. — Influence sur la formation des dunes, XIV, 221, 227, 236, 239, 241, 245. — Influence sur la résistance des ponts suspendus, XX, 410.

Ventelles, II, 5; XIX, 195, 210.

Ventilateurs pour les travaux souterrains; description, XII, 84; dépense, 120.

Verden, X, 422.

Vernes (Félix), IX, 163.

Verpilleux, V, 314; X, 209, 211.

Verrier, II, 230, 238; XVIII, 102.

Versailles (chemins de fer de Paris à).

— (Rive droite). — Machines, XIII, 5. — Circulation, 10. — Souterrain, XVI, 280.

— (Rive gauche); note par M. Delaserre, sur quelques particularités des travaux de construction, IV, 281 à 291.

— (Rive droite et rive gauche). — Evaluation de la perte de capital qui est résultée de leur établissement simultané, XIX, 32 à 36. — Vitesse maximum autorisée, VII, 121.

Vesdre. — (Vallée de la), VI, 198. — (Pont biais sur la), 217.

Vevey (quantités de pluie tombées à), III, 190.

Vibrations (ponts en fonte), VIII, 220.

Vicat, I, 227; III, 15; VII, 209; VIII, 274; XI, 116, 120, 122, 124; XII, 96; XIII, 292, XIV, 375 à 377; XV, 2, 247, 251, 252; XVI, 6; XVII, 164; XVIII, 40, 41, 162 à 165, 176; XIX, 200, 201, 210, 220; XX, 279, 280, 281, 284, 289, 320, 405, 406. — *Voir* la table par noms d'auteurs.

Vicence. — (Chemin de fer de Padoue à), X, 286. — (Tunnel de), 286.

Victoria (explosion de la chaudière du bateau à vapeur le), IV, 246.

Vide (expériences sur la formation du), VII, 146, 151.

Vienenburg, X, 411, 412, 416.

Vienne. — (Prix des terrains à), X, 271. — (Stations de), dessins, 271, 281, 291, 300. — Chemin de fer de la station du Sud au centre de la ville, 283.

Vienne (chemin de fer de) :

— à Berlin, IX, 306; X, 286.

— à Dresde, IX, 327; X, 301, 397.

— à Glognitz, IX, 284 à 305; X,

VIENNE (chemin de fer de), (*suite*) : 271, 272, 273, 276, 281 à 285; XIII, 27; XIX, 124. Embranchements, X, 282.
— à Milan, IX. 331; X, 286.
— à Munich, IX, 328; X, 430.
— à Olmutz et à Brunn, chemin du Nord, IX, 306 à 323; X, 271, 272, 286 à 296. Jonction avec les chemins de fer prussiens, 315, 321.
— à Prague, IX, 325 à 327; X, 297 à 301.
— à Presbourg, X, 282, 285.
— à Trieste : tracé, IX, 328; état des travaux en 1844, X, 276 à 281; note sur le passage du Semmring, XIV, 40 à 47.
VIENNE (chaux hydrauliques du département de la), II, 39.
VIENNE, rivière, XVIII, 130, 163.
VIESELBACH, X, 356.
VIÈTE, XI, 58.
VIFQUAIN, X, 7.
VIGNOLLES, VIII, 295; X, 114, 270, 437; XIII, 121; XIV, 48; XVII, 273. — *Voir* Rails.
VIGNON, I, 82; VII, 10. — *Voir* la table par noms d'auteurs.
VIGOUREUX, II, 42.
VILBACK (de), II, 222, 238.
VILLENEUVE-LE-ROI, V, 244, 245.
VILLES (tracé des chemins de fer dans l'intérieur des), X, 96, 328; XIV, 7; XVII, 257.
VINGROVE, III, 10.
VINO-TINTO (lac de), VII, 302.
VIOLLET, XI, 283.
VIRLA, III, 114, 317; XVII, 336.
VIROLES de chaudières à vapeur. *Voir* Réparations.
VIS D'ARCHIMÈDE. — (Mémoire sur la construction de la), IX, 359 à 373; — mue par une machine à vapeur; description, effet utile, VI. 6 à 18; — employées aux desséchements en Hollande, IV, 121, 131. — Mode particulier de construction, XV, 78; — dites hollandaises, employées à l'alimentation du canal de la Sambre à l'Oise, 6; pertes inhérentes à leur emploi, 7; dimensions, 9; immersion, 10, 24; force nécessaire pour les mouvoir, 12; effet utile de la vis établie aux Etoquis, 78.
VIS pour rails, IX, 289; X, 282, 353, 432.
VITESSE DE L'EAU. *Voir* Hydraulique.
— des canaux : — Inconvénients pour la navigation, XIII, 287. — Canaux d'irrigation dérivés de la Moselle, XVIII, 195. — Canal de Buzay; vitesse correspondant aux différents niveaux du lac de Grand-Lieu, XVI, 193 à 196, 222.
— dans une conduite pour diverses hauteurs d'eau, tableau, XX, 415.
— du courant au port du Croisic, XV, 262.
— des rivières. — Clyde, XII, 365. — Garonne, XVI, 14, 29, 30, 35, 40, 46 (tableau), 125. — Liffey, XII, 364. — Loire, en temps de crue, XV, 145. — Mersey, XII, 363. — Meuse, I, 354, 357, 360, 362. — Rhône, V, 28. — Saône, V, 13, 14; IX, 23, 29, 36. — Tyne, XII, 366. — Yonne, I, 58, 62; vitesse des éclusées, 31. — Vitesse en temps de crue, I, 355; V, 28; XV, 145; XVI, 35, 40, 46. — (Mesure de la). *Voir* Moulinet. — (Discussion de la formule qui donne la valeur de la), XIV, 339. — N'est pas permanente ou constante au même point, 356. — (Variation de la) dans les différents points d'une section transversale d'une rivière, 358. — Relation entre la vitesse maxima de la surface et la vitesse moyenne, I, 62 (tableau); XIV, 359. — *id.* entre la vitesse à la surface et la vitesse moyenne de la colonne d'eau inférieure, 361. — Courbes de ces différentes vitesses : observation sur la formule du mouvement varié de MM. Coriolis et Vauthier, 362. — (Variations de la) dues à l'augmentation du débit, XVI, 216, 222.
VITESSE DU TRANSPORT :
— sur les canaux, XII, 340, 342; XIII, 198; XVII, 20, 97. — Dans les souterrains, XV, 94. — Cas auquel son ralentissement et son accroissement sont sans influence sur la durée du parcours, XVII, 16, 22, 77. — Vitesse au passage des écluses, 21, 22; aux passages rétré-

cis, 146.—La différence de vitesse des bateaux, cause de perturbation dans les longs biefs, cesse d'entraver la navigation dans les biefs courts, 71.—Rapports entre la chute des écluses et la vitesse individuelle des bateaux, 74 à 79. 95.— La vitesse du transport varie avec la chute des écluses et en sens inverse de cette chute, 90.
— sur les chemins de fer : — allemands, IX, 275, 291, 310, 337, 351; X, 259, 305, 312, 321, 326, 335, 345, 352, 355, 366, 392, 404, 407, 416, 417, 434, 447, 449, 456; — anglais, V, 274; XIII, 15; XVII, 277; — atmosphériques, V, 54; VII, 154 à 162; XVII, 283; — hollandais, IV, 393; — de Paris à Rouen, XIII, 15.— Vitesse le jour et la nuit, X, 447. — (Indicateur de la), VII, 121 à 127; XII, 310; XIII, 202 à 204. — (Représentation graphique de la), XIII, 201. — Calcul de l'utilité pécuniaire qu'elle procure à la société, XI, 135. — Influence sur les accidents, V, 274, 305. — Quand doit être ralentie, XII, 293, 295. — Des moyens propres à la ralentir promptement en cas de dangers, 302. *Voir* Freins. — (Maximum de), V, 305; VII, 121; XII, 309; XIII, 15.—Doit être limitée dans l'intérêt de la stabilité du chemin, XIII, 8. — (Calcul de la) des locomotives, III, 241. — Relation entre les vitesses et les pressions de la vapeur dans les cylindres, III, 239; XIII, 3, 19.—(Rapport de la vaporisation à la), III, 254. — Influence des rampes, XIII, 19, 20, 33, 35, 36 (tableau); XIV, 21, 32, 35, 50, 51 (tableau).—Influence des courbes, XIV, 7, 8. — (Influence de la), sur l'effet utile, III, 246, 249; V, 62 (tableau). — Influence sur les frais de traction; formules, II, 107.— Analyse du mouvement accéléré sur les chemins atmosphériques, VII, 193.—Comparaison des chevaux et des locomotives, X, 434. — Vitesse des chevaux sur les pentes, XIV, 30.—Vitesse sur les plans inclinés du chemin de fer de Liége, V, 149.
— sur les rivières, I, 23, 355, 358, 361; XIII, 196; XVI, 64; par les bateaux à vapeur, V, 16 à 26, 31 à 46.
— sur les routes.—Messageries, II, 368 (tableau).—Voitures à Londres, XX, 19, 161.—*Voir* Cheval.
Vivens (de), XVI, 66 à 71, 83, 119, 122, 132.
Vivien, XIX, 51, 125.
Viviers (quantités de pluie tombées à), III, 191.
Voglie (de), VIII, 282.
Voie de fer : — Largeur sur divers chemins, IV, 388; VI, 207, 208; IX, 282, 308; X, 268, 282, 304, 313, 325, 331, 384, 446, 450, 453; XIV, 7; élargissement dans les courbes, X, 290, 299; observations sur les grandes largeurs de voie, IV, 388; XIII, 7; enquête parlementaire en Angleterre sur cette question, XVII, 270 à 280. — Systèmes de superstructure employés en Angleterre, X, 97 à 102; sur le chemin de Baltimore à l'Ohio, XIV, 11. *Voir* Rails, Traverses. — Mesures de sûreté qui s'y rattachent, X, 246; XII, 266 à 273.—Dépenses d'établissement : en bloc, X, 277, 308, 319, 323, 329, 330, 336, 347, 353, 360, 370, 402, 406, 419, 438, 441, 442, 453; XIV, 43; par mètre courant; sous-détails, IV, 390; IX, 290, 335; X, 139, 331, 354, 406, 444; par kilomètre, IV, 391; X, 458 (tableau n° 1, col. 10); XIV, 16. — Dépense d'entretien, IV, 391; X, 117, 284, 296, 299, 334; XIV, 17. — Entre-voie, VI, 208; XII, 268. — Changements et croisements de voie : systèmes divers, X, 101; rayons des courbes, 299; mesures de sûreté, XII, 270; dépense, IX, 195, 197; X, 141, 323, 444, 453.—Les chemins atmosphériques peuvent, en général, se passer d'une double voie, VII, 170, 174, 185.
— des chemins provisoires pour terrassements. — Nombre et disposition, XIV, 319, 323; XVIII, 231.—Longueur, XIV, 292, 325.

Voie de fer (*suite*) :
—Espacement, XVIII, 216.—Dépense d'établissement, XIV, 282, 312; XVIII, 226; formules y relatives, XIV, 291 à 299. — Dépense d'entretien, XIV, 285, 299, 312; XVIII, 235. — Moins-value, XIV, 282, 312; XVIII, 226 à 233. — Changements de voie, XIV, 283. — *Voir* Évitements, Rails, Traverses.

Voies de communication. *Voir* Climat, Concurrence, Dépense, Utilité. — (Exposé des faits et des principes sur lesquels repose la solution des principales questions que soulèvent les chemins de fer et les autres), par M. Berthault-Ducreux, IX, 48 à 144.— (Histoire et description des) aux États-Unis et des travaux d'art qui en dépendent, par M. Michel Chevalier; analyse et extraits, par M. Lalanne, VI, 245 à 329. — (Utilité des) : considérations, XIII, 259, 265 à 275; évaluation, VIII, 333, 348, 349, 352, 356; XVII, 88, 174, 175, 192, 194, 195, 209, 210, 230 (tableaux). —Établissement d'une voie nouvelle : effet à l'égard des sources d'approvisionnement, VIII, 351; *id.* à l'égard des frais de transport et des frais de production, 352; considérations sur la dépense qui en résulte, XIII, 275, 276.— Comparaison des voies de communication entre elles : 1° chemins de fer et voies navigables : concurrence en Belgique, XII, 328; en France, 357; 2° chemins de fer et routes, X, 186; 3° canaux et routes, XIV, 186, 187; 4° canaux et rivières, 188; 5° canaux et chemins de fer, VI, 259; X, 181; XII, 329; XIV, 189. — Tendance à relier entre elles les voies de fer et les voies maritimes, XVII, 257.

Voirie. — (Législation de la), I, 329; IV, 7.—(Histoire de la) chez les Romains, XIII, 298 à 302; en France, 303 à 314. *Voir* Agents.

Voitures :
— circulant sur les chemins de fer. *Voir* Attache, Essieux, Freins, Matériel, Ressorts, Roues, Waggons. — Voitures en tôle, X, 348; — en carton, 348. — Poids, V, 335 (tableau); XIV, 55. — Jonction, V, 280; IX, 374 à 386; X, 111; XII, 295, 302.—Suspension, X, 111.—Voitures à 4 roues, XVII, 266; — à 6 roues, comparaison avec les voitures à 4 et à 8 roues, V, 330 à 335; VI, 345; XVII, 267; — à 8 roues, V, 327 à 335; VI, 345 à 349; X, 348; — à 8 roues et à 72 places, description, dessin, XIV, 25, 26. — Disposition intérieure, X, 110; XVII, 282.—En Amérique, il n'y a en général aucune différence de classe, XIV, 26. — Dépense d'établissement, X, 270, 308, 341, 432, 447.— Dépense d'entretien, X, 117; *Id.* par kilomètre parcouru, 458 (tableau n° 4, col. 13, 14).—Dispositions à adopter pour le passage des courbes, II, 201, 202, 210, 223, 231, 236, 237; VI, 282. — Mouvement dans les courbes, formules, VI, 99 à 132. — Comment elles doivent être construites dans l'intérêt de la sûreté des voyageurs, 276.—Décrochage en cas d'accident, 302. —Waggons préservatifs, V, 315; XII, 305.
— circulant sur les routes. *Voir* Chargements, Jantes, Mouvement commercial, Roues, Traction, Transport, Usure des routes. — Détails historiques, XIII, 307, 312, 313. — Voitures à deux roues, II, 270, 289, 316, 330, 351, 415, 454, 463; prix de revient de la force tractive, 386; — à quatre roues, 270, 286, 292, 306, 308, 310, 314, 331, 351, 416, 454, 463; prix de revient de la force tractive, 390. *Voir* Comtois;—publiques, 360 à 382; produit de l'impôt, II, 370; III, 72, 77; — de roulage en Angleterre, VI, 238.
— circulant à Paris; nature, nombre, frais d'entretien et de renouvellement, XX, 261, 262.— Évaluation de l'économie que produirait la substitution de chaussées élastiques au pavage,

263. — Nombre de voitures employées au nettoiement, 214.
— circulant à Londres.—Omnibus, détails statistiques, 8, 261. — (Rapport des diverses espèces de), 117.—Vitesse, 19.— Espacement des roues, 73.—Usure des voitures sur le pavé, 161.
— à vapeur. — (Époque de l'invention des), VI, 325, 326. — Droits auxquels elles sont assujetties sur les routes anglaises, VII, 40.
Vologne, affluent de la Moselle, XVIII, 200.
Vouret, I, 217, 222.
Voutes. *Voir* Cintrement, Décintrement, Sous-œuvre.—De la forme elliptique, XII, 43, 95. — Moyen d'obtenir des courbes régulières, XVIII, 160.—Épaisseur minimum, XVI, 286, 288, XIX, 294. — Tassement, XVI, 282; XVII, 253, 253; XVIII, 159, 160; mouvements qui résultent de la contraction de la pierre, XVIII, 41 à 45. — Procédé pour reconnaître la déformation, XVI, 281. — Formules pour le ragréement des voûtes en arc de cercle, I, 322. — Emploi de matériaux à faibles dimensions dans la construction, XVII, 252 à 256. — Asséchement, XIX, 257, 260. — Dégradations, XVIII, 21.—Restauration, 24.
— en briques. — Inconvénient des chaînes en pierre, XII, 96. — —Voûtes en briques surbaissées, soutenues par des colonnes en fonte, X, 96.
— Voûte à calotte sphérique formée de trois rangs de briques avec mortier de ciment, XX, 417, 426. — Poids que supporte cette voûte, *ibid.* — Détail de la main-d'œuvre et des matériaux, 426.—Faible poussée, 441.—Dépense, 442.
— Voûte en ciment de 30 mètres d'ouverture, XX, 421. — Détails d'exécution; tassement, 427. — Moyen pour prévenir la rupture, 428. — Éléments de la dépense, 429.—Dépense, 433, 444.—Comparaison avec les voûtes construites en mortier ordinaire, 443. — Observations, 442.
— biaises, XVII, 254. — (Construction des) au moyen d'une série d'arcs droits accolés les uns aux autres, XV, 234 à 243. *Voir* Ponts biais.
— souterraines. — Comparaison avec les murs de soutenement, en ce qui concerne leur emploi à la consolidation des tranchées, XV, 31.— Construction; souterraine, XV, 21; à ciel ouvert, 23; choix de l'un ou l'autre de ces procédés, 68. — Avancement par jour au Lioran, XII, 45, 106.—Moyens propres à vérifier les dimensions en cours d'exécution, 47. — Marche des travaux au Lioran, 92; recherches de matériaux, 94; dimensions des ouvrages, 95; détails de construction, 97.— Durée d'exécution à Chalifert, XVI, 312, 320, 322. — Dispositions et service des ateliers, 312.— Système suivi : 1° construction de la voûte et de la partie des pieds-droits située au-dessus du niveau du halage, 261; 2° reprise en sous-œuvre et achèvement des pieds-droits, 267; avantages et inconvénients du système de construction adopté, 271.—Nouveau système proposé, 312. — Remplissage des vides au-dessus de la voûte; matériaux à employer, 266, 295.—Nécessité d'enlever complétement les étais ayant servi à soutenir les terres, 267, 287. — Dépense d'établissement; sous-détails, XII, 107, 125. XV, 79; XVI, 275, 276, 277. — Force de résistance, XV, 35, 44 —Accident, réparations, 37 à 54, 106. — (Rupture de) à Chalifert: circonstances qui l'ont accompagnée, XVI, 281, 297: causes probables de cette rupture, 284; système employé pour la reconstruction, 288; détail des dépenses, 303.— (Démolition de), procédés, XVI, 291; dépense, 303.
Vrégille (de), III, 190.
Vukovar. *Voir* Bukovar.

W

Waal, branche occidentale du Rhin; description historique, XII, 205, 207, 208, 209, 211, 212, 213, 215.

Waggons. *Voir* Freins, Matériel, Voitures.

— composant les convois sur les chemins de fer. — Nouveau système de jonction, IX, 374 à 386. — Mouvement dans les courbes: formules, VI, 99 à 132. — Waggons préservatifs des chocs, V, 315; XII, 305. — Détails de construction, X, 110.

— employés à l'exploitation des mines, V, 178, 182; — servant au transport du béton; description et prix de revient, VIII, 311, 324.

— servant aux terrassements; dimensions, XII, 67; XIV, 284; XVIII, 216, 239. — Manœuvre, XII, 68; XIV, 290; XVIII, 211. — Nombre, XIV, 285, 298, 325; XVIII, 230. — Travail, XIV, 302, 325; XVIII, 214. — Dépense d'acquisition, XII, 67; XIV, 284, 313; XVIII, 223, 224. — Dépense d'entretien, XIV, 284; XVIII, 224. — Moins-value, XIV, 284, 313. — Dépense pour diverses catégories de tranchées, XIV, 298. — Dépense par jour, XVIII, 211, 219. — Frais de graissage, XIV, 288; XVIII, 226.

— Waggon-frein; plans inclinés de Liége, V, 143; calcul de sa résistance, 145. — Waggon directeur d'un chemin de fer atmosphérique, VII, 145. — Waggon-entonnoir pour embarquer le charbon de terre, XVIII, 88 et Pl. 169; prix, 99.

Waitzen, X, 286.

Walhenberg, III, 205.

Walker, VII, 85; X, 386; XVII, 295, 298, 299; XX, 67, 147, 155, 157.

Warwick (canal de):

— et Birmingham, XIX, 121, 122.

— et Napton, 121, 122.

Washington. — Température moyenne, VI, 256.

— (Chemin de fer de Baltimore à); rails, XIV, 14.

Waterloo (pont de), à Londres, XIX, 31, 32; XX, 5.

Watt, VI, 326; VIII, 85.

Webster, XX, 138.

Weimar, X, 356, 357. *Voir* Halle.

Weissembourg, X, 427.

Weissenfelds, X, 356.

Werdau, X, 393, 394.

Wertheim, XIX, 350.

Wesel, X, 385.

Westminster (pont de), XIX, 178; XX, 5, 15, 18, 36, 163, 182, 185.

Westphalie (chemin de fer du Bas-Ems sur la), projet, X, 369, 423.

West-Stock-Bridge (chemins de fer de): à Albany; — au Connecticut; fortes pentes, XIV, 2.

Wey-et-Arms (canal de), XIX, 121.

Wheaton, VII, 296.

Wheelwright. Recherches sur l'isthme de Panama, VII, 311, 312.

Whistler (G.-W.), XIV, 23.

White, VI, 325.

Whitworth, *Voir* Withworth.

Wiebeking (M.), XIII, 159.

Wiesbaden. *Voir* Francfort-sur-le-Mein.

Williams, XX, 89.

Williamsburgh (quantité de pluie à), par rapport aux saisons, VI, 261.

Williamstown (chemin de fer de) à la Susquehannah; rails, XIV, 14.

Wilster, X, 410.

Wilts et Berks (canal de), XIX, 32, 121, 122.

Winans (Ross), XIV, 50.

Wingrove, III, 10; VII, 60.

Wishaw, ingénieur anglais, XIII, 13, 14, 15, 26; XIX, 42, 45, 105, 107, 108. 125.

Wisniewski (Maximilien), XI, 277.

Wissocq, V, 331.

Withworth, V, 200; XX, 26, 134 à 136, 172, 173. — Renseignements sur diverses questions relatives à la viabilité, 101 à 115.

Witten, X, 368.

Wolfenbuttel, X, 352, 353, 411,

414, 416, 417. *Voir* Oschersleben.
Wollaston, XIII, 122.
Wolski, XIV, 96.
Woltmann, XII, 360 à 362. — (Moulinet de), XIV, 326 à 374; XVI, 42.
Wood, III, 251; V, 153, 154, 336; IX, 72; XVII, 274, 275; XIX, 44, 73; XX, 70.
Woods, III, 251; VIII, 86.
Worcester, X, 90.
— (Canal de) à Birmingham, XIX, 32, 121, 122. *Voir* Stafford.
— (Chemin de fer de) à Birmingham, 41.
— (Chemin de fer de) à Albany, en Amérique, XIV, 23. *Voir* Boston.
Worms, X, 435.
Wormwood-Scrubs, près Londres (chemin de fer atmosphérique de) V, 56. — Comparaison avec celui de Kingstown en Irlande, VII, 138, 148, 153, 154.
Worsley (canaux souterrains de), près Manchester, V, 164.
Wranow, X, 303.
Wright (B.), VI, 303, 325.
Wunstorf, X, 422.
Wurmbrand (de) IX, 283.
Wurtemberg. État des chemins de fer en 1844, X, 436. *Voir* Stuttgard. — Jonction avec Bade, 436, 451; — avec la Bavière, 436. — — Monnaies, poids et mesures, conversion, 274.
Wurzbourg, X, 430.
Wurzen (pont et viaduc de), X, 388.
Wyndham-Harding, XVII, 275.
Wyrley et Essington (canal de), XIX, 121.

Y

Yequas, affluent du Caïmito, VII, 302.
Yèvre (I. d'). *Voir* la table par noms d'auteurs.
Yonne, rivière :
— (Description du cours de l'), I, 3. — Ancienne navigation, 7, 11. — Régime, 13; XII, 162, 163. — Tableau des hauteurs moyennes, de 1831 à 1840, I, 17. — Crues, XII, 146, 162. — Importance de la navigation, 19. — Trains et bateaux, 20. — Dragages, III, 210 à 216. — Projet d'amélioration, V, 241. — (Mémoire sur la navigation de l'), I, 3 à 82.
— (Affluents de l'), I, 5.
— (Bassin de l'); constitution géologique, XII, 161, 164.
Yonne (calcaires hydrauliques du département de l'), III, 120.
York. — (Quantités de pluie tombées à), III, 188. — (Station de), X, 103.
York (chemin de fer de) :
— à Darlington (Great North of England), VI, 289, 290, 292; X, 92.
— à Leeds, X, 92.
— and North-Midland, XIII, 26; XVII, 268; XIX, 125.
York (M.), XIII, 123; XX, 159, 163, 164, 166, 171, 172, 179, 181, 182, 184, 186, 236. — Renseignements et opinions sur les chaussées de Londres, 47 à 54.
Young (Arthur), V, 180.
Yssel, fleuve; description historique, XII, 204, 209, 211, 212, 215, 221.
Yzabal. *Voir* Dulce (golfe).

Z

Zelle, X, 416, 418, 421. *Voir* Hildesheim.
Zéphir (rapport sur l'explosion de la chaudière du bateau à vapeur le), X, 205, 232.
Zimpel, X, 306.
Zindrini, XIII, 175, 176, 180.
Zing-stuck ou tapis en fascinage, XII, 190, 193, 194.
Zinten, X, 328.

Zorze, X, 412.
Zuid-Plas (desséchements du), IV, 126; XII, 236.
Zuiderzée (histoire du), XII, 194, 220, 231.
Zwickau, X, 391, 398. — (Embranchement de) sur le chemin d'Altenbourg à Plauen, 393, 394.
Zwittau, X, 301. — (Chemin de fer de) à Lobau, embranchement du chemin de Dresde à Breslau, concession, 399.

FIN DE LA DEUXIÈME TABLE DES MÉMOIRES.

ERRATA.

Pages.	Col.	Lignes.	
5	2	13	en remontant, ajouter à l'indication des deux mémoires de M. Chanoine la mention de sa notice sur les dragages de l'Yonne attribuée par erreur (page 4) à M. Boucher de la Rupelle.
5	2	14	en remontant, XII, *lisez :* XV.
22	2	6	en remontant, *ajouter :* Résistance de l'air utilisée pour prévenir les accidents sur les chemins de fer, V, 311.— Sas à air, XV, 314.
27	2	2	*ajouter :* Asséchement d'un pont en pierre, XIX; 257, 260.
28	2	8	280, *lisez* : 286.
35	1	30	IX, 169, 194, *lisez :* IX, 169, 194; X, 117.
36	1	33	X, 99, 445, *lisez :* X, 99, 445; XIX, 235.
		34	446, *lisez :* X, 446.
44	2	17	en remontant, ajouter le renvoi suivant : *Voir* Combustible.
50	2	17	X, 411, 413, *lisez :* X, 411, 413, XIV, 30.
		28	IX, 277, *lisez :* IX, 277; XIV, 20.
51	1	32	I, 129, *lisez :* I, 129, 205 (tableau); XVII, 10.
53	2	34	335, 344, *lisez* : 335, 344, 355.
54	2	9	en remontant, *ajouter :* Compressibilité des terrains sous l'eau; expérience, XIX, 179.

Pages.	Col.	Lignes.	
56	1	13	en remontant, *ajouter :* Règles à suivre d'après le degré de fréquentation, VII, 111, 113, 114. — Influence sur la bonté future de la route, 96. — Instruction du parlement anglais, 30 à 36.
58	2	4	IX, 289, *lisez :* IX, 289; X, 290.
61	1	22	en remontant, *ajouter :* Débit du Rhin, VI, 251; XII, 212; XIII, 159.
61	2	15	en remontant, XII, 119, *lisez :* XII, 53, 119, 124; XV, 79.
64	1	11	*ajouter :* Routes en pays de montagne; dépense de construction par mètre courant, XII, 13.
		3	en remontant, *ajouter :* Dépense d'établissement des voies de communication; considérations économiques, XIII, 275, 276.
65	2	17	I, 105, *lisez* : I, 105; XI, 310; XIII, 99.
68	2	28	139, *lisez ;* XIV, 139.
70	2	7	VI, 232 à 236, *lisez :* VI, 232 à 236; XIX, 202.
84	2	10	*ajouter :* Constitution de l'emplacement de la tranchée de Glomel (canal de Nantes à Brest), V, 80.
88	2	38	*ajouter :* Travail d'un terrassier, X, 323.
89	2	35	*ajouter :* Action des vagues à de grandes profondeurs, V, 126 à 128.
90	1	5	en remontant, III, 72, *lisez :* II, 370; III, 72.
98	1	13	en remontant: l'effet produit par cette inondation, *lisez :* l'effet produit dans cette inondation.
99	2	13	X, 429, *lisez :* VI, 323; X, 429.
108	2	12 à 16	Mouvement, etc. Transposer ces cinq lignes et les placer à la page 110, col. 1, ligne 16 après le titre.
110	1	15	en remontant, *ajouter :* Longueur moyenne parcourue par les marchandises sur le même canal (du Centre), XIV, 161.
116	1	26	*ajouter : Voir* la table par noms d'auteurs.
125	2	20	III, 194 à 233, *lisez :* XV, 194 à 233.
130	2		*ajouter* à l'article de M. Raffeneau de Lille, le renvoi suivant : *Voir* la table par noms d'auteurs.
134	2	4	en remontant, ajouter les renvois suivants : *Voir* Barrage, Dragage, Vitesse de l'eau.

Pages.	Col.	Lignes.	
136	1	1	en remontant, en Angleterre, XIX, 269, *lisez* : en Angleterre (locomotives et voitures), XVII, 269.
		13	en remontant, *ajouter :* Détails de construction, VI, 283.
152	1	31	*ajouter :* Extraction des rochers de la passe d'entrée du port du Croisic ; mémoire par M. de la Gournerie, XV, 261 à 317.

TABLES DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES ANNALES DES PONTS ET CHAUSSÉES.

2e PARTIE. — LOIS, ORDONNANCES, DÉCRETS, ETC. — 10 VOLUMES.

2e *série.* — 10 *années.* — 1841-1850.

SOMMAIRE.

PREMIÈRE TABLE. — Analyse des matières par ordre chronologique.

DEUXIÈME TABLE. — Analyse des matières par ordre alphabétique.

PREMIÈRE TABLE : *PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE.*

Nota. On a rappelé, *en italique*, les pièces, notices et décisions imprimées à la suite ou en tête de chaque loi, ordonnance ou décret.

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1831. 14 déc.	Gardes-ports; tarifs; légalité. — (Bessonat c. Gourier)	948	VI	582
1835. 24 oct.	Chemin de fer d'Abscon à Denain; concession. — *Extrait du cahier des charges.* — *Tarif.*	944	VI	572
1836. 5 sept.	Rivières; navigabilité; droit de pêche; conflit. — (De Praslin)	50	I	269
1839. 5 janv.	Rivières navigables; contravention; compétence. — (La Dorade)	21	I	142
1840. 29 mai.	Pont suspendu sur la Seine, devant Suresnes (Seine). — *Cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication.*	132	II	161
3 juin.	Indemnités; dommages attribués aux agents de la navigation; compétence. — (De Rotrou)	669	V	415
16 juillet.	Cours d'eau non navigables; curage; répartition des frais. — (Verdat du Trembley). — *Notice*	229	III	1
6 août.	Alignements; traverse des villes; pouvoirs des maires. — (Icart)	77	I	359

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1840.				
20 août.	Rivières; navigabilité; droit de pêche; conflit. — (D'Anvers).	50	I	270
1841.				
14 janv.	Moulins et usines; indemnités. — (D'Estouilly c. Honnorez). — *Notice.*	7	I	97
14 janv.	Entrepreneur; conventions non ratifiées; travaux additionnels; intérêts. — (Andral).	8	I	104
28 janv.	Roulage; poids et chargements. (Thory). — *Notice.*	9	I	110
28 janv.	Ports maritimes; dégradations. — (Jones). — *Notice.*	10	I	113
29 janv.	Roulage; responsabilité du propriétaire; poids et chargements; compétence distincte. — (Odent). — *Notice*	2	I	88
29 janv.	Entrepreneur; retard d'exécution; changements ordonnés. — (Barras et Bridier). — *Notice.*	11	I	115
29 janv.	Procédure; règlement d'administration publique; demande en interprétation. — (Villiers aîné).	12	I	119
29 janv.	Roulage; plaque. — (Laurent). — *Notice.*	13	I	120
29 janv.	Roulage; jantes étroites. — (Poupart). — *Notice.*	14	I	122
29 janv.	Procédure; acte administratif; interprétation; cours d'eau. — (Paysse c. Tourcher et Bonnaire). — *Notice.*	15	I	124
30 janv.	Conseil général des ponts et chaussées et sections du conseil. — Composition en 1841.	3	I	91
31 janv.	Roulage. — Prorogation du délai fixé par l'art. 4 de l'ordonnance du 15 février 1837.	4	I	92
31 janv.	Crédits pour la réparation des dommages causés par les inondations. — (*Loi*).	16	I	128
5 févr.	Canaux; obstacles à la navigation. — (Boigues). — *Notice.*	17	I	129
10 févr.	Roulage. — Tarif du poids des voitures. — (*Circulaire*).	5	I	93
10 févr.	Pont suspendu projeté sur le Gardon, à Moussac (Gard). — Suppression de passages à gué. — *Notice.*	18	I	131
12 févr.	Entrepreneur; tiers associé; changements obligatoires; faux frais. — (Best et Julienne).	19	I	133
12 févr.	Indemnités; dommages; exhaussement du sol de la voie publique; conflit. — (Richert c. Kœchlin).	20	I	138
23 févr.	Rivières navigables; contravention; conflit. — (Germain, Pervillé et Baujin). — *Notice et arrêt de la cour de cassation.*	21	I	141
23 févr.	Rivières navigables; endiguements non autorisés; amende. — (Roussay).	22	I	145
25 févr.	Procédure; pourvoi contre un arrêté par défaut; rejet. — (Hamot c. Rodier). — *Notice.*	28	I	177
1er mars.	État général du personnel de l'administration centrale du ministère des travaux publics, du corps des ponts et chaussées, des conducteurs embrigadés, des officiers de port et des inspecteurs de la navigation.	1	I	1

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1841.				
(*)	Personnel. — Promotions ; décisions diverses. . . .	6	I	95
5 mars.	Routes ; dépôt non autorisé ; généralité de Paris. — (Hébert).	23	I	149
18 mars.	Indemnités ; dommages étrangers à l'administration des ponts et chaussées. — (Dᵉ Dubey, l'État et la ville de Nantes). — *Notice*.	29	I	180
22 mars.	Indemnités ; moulins et usines ; titre ; interprétation ; conflit. — (Gayelin).	30	I	184
31 mars.	Canaux et rivières canalisées. — Amodiation de la pêche et des francs-bords. — *Deux modèles de cahiers de charges*. — (*Circulaire*).	24	I	151
(*)	Personnel. — Concours, classement et missions des élèves ; promotions ; décisions diverses ; retraites ; décès.	25	I	165
(*)	Classements de routes royales.	26	I	176
(*)	Classements de routes départementales.	27	I	176
1ᵉʳ avril.	Alignements ; acquisition ou cession de terrains ; indemnité ; compétence. — (*Avis du conseil d'état*).	1535	X	397
3 avril.	Roulage ; jantes étroites. — Procès-verbaux ; énonciations. — (Réveillon). — *Notice*.	31	I	186
7 avril.	Entrepreneur ; interprétation de marché ; rabais conditionnel. — (Legrand). — *Notice*.	32	I	188
16 avril.	Alignements ; cession de terrains à un particulier ; servitude de vue ; action en garantie contre l'état ; conflit. — (Delarue). — *Notice*.	33	I	191
18 avril.	Fortifications de Paris. — Remise de ce service par le ministre des travaux publics au ministre de la guerre.	34	I	198
27 avril.	Expropriation ; routes ; direction et emplacement ; compétence. — (Dᵉ Vᵉ Blot). — *Notice*.	35	I	199
3 mai.	Loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.	36	I	203
9 mai.	Expropriation ; ordonnancement de l'indemnité ; conflit. — (Bernard-Chertemps).	37	I	223
9 mai.	Indemnités ; moulins et usines ; dommage variable et discontinu ; vente nationale ; conflit. — (De Bengy).	38	I	225
9 mai.	Conflit ; déclinatoire. — (Bérard c. la commune de Joyeuse).	39	I	228
25 mai.	Concessionnaire d'un canal ; rétablissement des communications interrompues. — (Mosselmann). — *Notice*.	40	I	229
25 mai.	Entrepreneur ; régie ; notification. — (Berdoly). — *Notice*.	41	I	232
4 juin.	Rivières navigables ; chemins vicinaux ; contravention ; compétence ; exception de propriété ; amende ; démolition. — (Chappuis de Gourvoux). — *Notice*.	42	I	237

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1841.				
13 juin.	Crédit pour la réparation des dommages causés aux voies navigables par la crue et le débordement des eaux. — (*Loi*).	43	I	242
13 juin.	Chemin de fer de Bordeaux à la Teste. — Prorogation de la durée de la concession. — (*Loi*). . . .	44	I	242
15 juin.	Entrepreneur. — Convention non approuvée. — Refus de restitution d'objets appartenant à l'état. — Décompte; refus d'acceptation. — (Bau).	45	I	243
23 juin.	Moulins et usines; règlement d'eau; instruction contradictoire. — (Villeneuve et Deplanque). — *Notice*.	46	I	248
23 juin.	Procès-verbaux de contravention; affirmation. — Routes départementales; classement; effet légal. — Alignements; travaux non autorisés. — (De Schwartz). — *Notice*.	49	I	257
23 juin.	Rivières; déclaration de leur navigabilité ancienne ou actuelle; compétence. — Conflit en appel; déclinatoire. — (Lemenuet c. l'État et Mosselmann). — *Notice*.	50	I	261
25 juin.	Lacunes des routes départementales. — (*Loi*). . .	47	I	253
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses. . . .	48	I	254
30 juin.	Expropriation; suppression d'une chute d'eau non utilisée. — Desséchements; base de l'indemnité. — (Lhuillier). — *Notice*.	51	I	274
14 juillet.	Rivières navigables; moulins et usines; travaux non autorisés. — (Lahore). — *Notice*.	52	I	281
14 juillet.	Roulage; jantes étroites. — (Pontier). — *Notice*. .	53	I	285
14 juillet.	Entrepreneur; régie. — (Bordot). — *Notice*. . . .	54	I	287
15 juillet.	Roulage; jantes étroites. — (Bailly). — *Notice*. . .	55	I	292
15 juillet.	Roulage; contraventions diverses; amendes distinctes. — (Bizard). — *Notice*.	56	I	293
15 juillet.	Routes; plantations; propriété. — Fouilles de terrains; nomination d'expert. — Alignements; travaux confortatifs. — (De Montmaur). — *Notice*.	57	I	296
15 juillet.	Rivières navigables; marche-pied de halage; travaux non autorisés. — (Noirot-Chambosse). — *Notice*.	58	I	299
15 juillet.	Extraction de matériaux; carrière en exploitation; indemnité. — (Ardenne c Asté).	59	I	302
23 juillet.	Rivières navigables; construction d'une écluse destinée à former pêcherie; compétence. — (Bazille). — *Notice*.	60	I	304
23 juillet.	Canaux; dépôt sur les terres riveraines. — Travaux non autorisés sur l'emplacement du marchepied. (Canaux d'Orléans et de Loing). — *Notice*. . . .	61	I	306
23 juillet.	Roulage; procès-verbaux; affirmation. — (Pompanon). — *Notice*.	62	I	310
23 juillet.	Routes; traverse des villes; bâtiments menaçant ruine. — (Havet). — *Notice*.	63	I	312

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1841.				
23 juillet.	Entrepreneur. — Erreurs dans les sous-détails. — Régie; avances.— Ordre écrit.— (Mieulet).—*Notice.*	66	I	321
23 juillet.	Procédure; signification par le préfet au ministre; pourvoi; déchéance. — (Bornat).	67	I	325
30 juillet.	Pont suspendu sur la Garonne, au port de Pascau, commune de Saint-Léger (Lot-et-Garonne). — *Cahier des charges. — Tarif. — Adjudication.*	68	I	327
5 août.	Moulins et usines.— Règlement d'eau; instruction contradictoire.— (Lancelevée et Planche c. Durand). — *Notice.*	69	I	337
5 août.	Endiguements; demande en radiation des rôles; compétence.— (Duroure c. l'association des chaussées du Trébon) — *Notice.*	70	I	340
5 août.	Droits de navigation; question de prescription; compétence. — (Miet c. Royné). — *Notice.*	71	I	344
11 août.	Roulage; contravention par l'emprunteur d'une voiture; responsabilité du propriétaire; jantes étroites. — (Fleury-Caussin). — *Notice.*	72	I	346
11 août.	Roulage; plaque. — (Malozon). — *Notice.*	73	I	348
11 août.	Roulage; excès de saillie de moyeux. — (Marche et Houdin). — *Notice.*	74	I	350
11 août.	Canaux; chemin de halage; passage des chevaux et voitures. — (Jumel et Bochard). — *Notice.*	75	I	352
11 août.	Indemnités; dommages; exhaussement de la voie publique. — (Dᵉ Vᵉ Chastenet). — *Notice.*	76	I	356
11 août.	Alignements; permission donnée par une autorité incompétente. — (Lart). — *Notice.*	77	I	359
17 août.	Endiguements; dépenses; concours de l'état; décision ministérielle. — (Joviac). — *Notice.*	78	I	362
17 août.	Rivières navigables; travaux non autorisés dans le bras d'une rivière. — (Puimejean). — *Notice.*	79	I	366
17 août.	Conflit élevé par un préfet hors de son département. — (Desfourniers c. la compagnie du canal de Digoin à Roanne).	80	I	369
17 août.	Procédure; association; qualité pour agir.— (Soullier). — *Notice.*	81	I	371
20 août.	Pont suspendu sur la Garonne, à Verdun (Tarn-et-Garonne), route départementale, nº 6, de Montauban à Auch. — *Cahier des charges. — Tarif. — Adjudication.*	82	I	376
25 août.	Rivières navigables; chemin de halage; arrêté préfectoral; indemnité. — Navigabilité antérieure à 1808; non-lieu à indemnité. — (De Brigode). — *Notice.*	83	I	381
25 août.	Indemnités; expropriation et dommages; conflit. — (Héritiers Boch).	84	I	586
1ᵉʳ sept.	Indemnités; dommages; force majeure.—(Rodet). — *Notice.*	85	I	389

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1841.				
4 sept.	Extraction de matériaux; indemnité; conflit. — (Dᵉ Mairot c. Redont). — *Notice*.	86	I	391
4 sept.	Cours d'eau non navigables; frais d'entretien; réclamations des propriétaires imposés; conflit. — (De Clermont-Tonnerre).	87	I	393
4 sept.	Indemnités; expropriation; dommages connexes; conflit. — (Lehmann).	88	I	396
4 sept.	Pont en maçonnerie sur la Dronne, près de Parcoul, à la limite des départements de la Dordogne et de la Charente. — *Cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication*.	91	I	401
7 sept.	Établissement de deux ponts en maçonnerie et d'un pont suspendu sur la Dordogne, à Domme, Siorac et Groléjac, et d'un pont en maçonnerie sur la Vezère, à Campagne (Dordogne). — *Cahiers des charges.* — *Tarifs.* — *Adjudications.*	92	I	409
30 sept.	Extraction de matériaux dans les bois soumis au régime forestier. — (*Circulaire*).	64	I	315
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; retraites; décès.	65	I	319
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; décès.	89	I	398
(*)	Classements de routes départementales.	90	I	400
8 nov.	Comptabilité. — Instructions pour l'exécution des articles 16 et 18 de l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — (*Circulaire*).	101	I	450
26 nov.	Roulage; voitures publiques chargées de voyageurs et de marchandises; surcharge. — Procédure; signification par le préfet au ministre. — (Lemonnier). — *Notice*.	93	I	427
26 nov.	Indemnités; moulins et usines; chômage ou suppression; titre. — Prise d'eau dans un affluent supérieur. — (Honnorez c. Moret).	94	I	430
26 nov.	Roulage; manœuvres employées pour pour échapper à la vérification du poids. — (Dewailly, Latteur). — *Notice*.	95	I	433
26 nov.	Roulage; plaque. — (Tourte). — *Notice*.	96	I	435
30 nov.	Extraction de matériaux; carrière; exploitation irrégulière. — (Mercier-Lavendée c. Gois). — *Notice*.	97	I	437
30 nov.	Indemnités; rivières; dommages imputés à la négligence des agents de l'administration; compétence. — (Charpentier). — *Notice*.	98	I	441
30 nov.	Indemnités; dommages; conflit. — (Bottier). . . .	99	I	443
14 déc.	Pont suspendu sur la Dordogne, en remplacement du bac de Mols (Lot), route départementale nᵒ 3, de Sarlat à Aurillac. — *Cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication*.	100	I	445
16 déc.	Indemnités; dommages; procès entre bailleur et			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1841.	preneur; conflit. — (Foule c. les hospices d'Avignon).	109	II	97
21 déc.	Personnel. — Organisation des bureaux de l'administration centrale.	102	I	452
21 déc.	Personnel. — Bureaux de l'administration centrale; état nominatif des employés, leurs qualités.	103	I	453
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; décès.	104	I	458
(*)	Rectifications de routes royales.	105	I	460
(*)	Classements de routes départementales.	106	I	461
30 déc.	Rivières navigables; dépôts non autorisés; rouissage. — (Prunier). — *Notice.*	110	II	100
30 déc.	Routes; bâtiments menaçant ruine. — (De Villages). — *Notice.*	111	II	166
1842.				
7 janv.	Indemnités; moulins et usines; chômage ou suppression; titre. — (Piard c. Lanez). — *Notice.*	112	II	105
14 janv.	Routes; dépôts non autorisés. — (Dᵉ Barré). — *Notice.*	113	II	108
21 janv.	Grande voirie; contravention; constatation; faits antérieurs. — (Deretz). — *Notice.*	114	II	111
21 janv.	Alignements; travaux confortatifs. — (Baron). — *Notice.*	115	II	114
5 févr.	Roulage. — Prorogation du délai fixé par l'art. 4 de l'ordonnance du 15 février 1837, et suppression de l'art. 6 de la dite ordonnance.	116	II	116
10 févr.	Roulage. — Envoi de l'ordonnance précédente. — (*Circulaire*)	120	II	147
10 févr.	Alignements; travaux confortatifs. — (Laurens). — *Notice.*	117	II	117
14 févr.	Rivières navigables. — Terrains soumis à la servitude de halage ou dépendant d'une ancienne voie publique; question de propriété et de possession; conflit. — (Vauchel)	118	II	119
14 févr.	Entrepreneur; délit de grande voirie; ordres administratifs; conflit. — (Lacrore)	119	II	122
14 févr.	Indemnités; dommages provenant de travaux exécutés par voie de concession; conflit. — (Héritiers Perrot c. la compagnie du canal de Givors)	120	II	124
15 févr.	Pourvois en matière d'expropriation. — (*Circulaire*)	130	II	149
1ᵉʳ mars.	État général du personnel.	107	II	1
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; retraites.	108	II	95
1ᵉʳ mars.	Roulage; droit de verbaliser; gardes champêtres. — Pourvoi tardif. — (Monsan et Vincent). — *Notice.*	121	II	126
1ᵉʳ mars.	Indemnités; nomination d'expert. — (Ville de Joyeuse)	122	II	128

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1842.				
1er mars.	Cours d'eau non navigables; répartition des frais de curage. — (Paillot et de Lambel). — *Notice*..	123	II	130
16 mars.	Lais de mer; propriété; question préjudicielle; conflit. — (D'Anglade)..	124	II	134
16 mars.	Extraction de matériaux; pourvoi; défaut de qualité. — (Poulain c. la commune de Vendresse). — *Notice*.	125	II	137
16 mars.	Indemnités; moulins et usines; rivières navigables; dommages; titre. — (Baraignes, Mène et Barrère). — *Notice*.	126	II	139
16 mars.	Canaux; rétablissement des communications interrompues. — (Compagnie du canal de Roanne à Digoin c. la commune de Mably). — *Notice*..	127	II	142
23 mars. (*)	Loi relative à la police de la grande voirie.	128	II	146
	Personnel. — Concours; classement et missions des élèves; promotions; décisions diverses; retraites; décès.	131	II	149
30 mars.	Roulage; refus de pesage. — (Messageries royales). — *Notice*..	133	II	165
30 mars.	Indemnités; dommages; expertise; conflit. — (Deflines c. la ville de Condé). — *Notice*.	134	II	167
30 mars.	Indemnités; dommages; moulins et usines; conflit. — (Mocquet c. le canal de la Sambre à l'Oise)..	135	II	169
8 avril.	Alignements; travaux non autorisés. — Lecture des procès-verbaux. — Dépôts; amende. — (Denayrouse). — *Notice*.	136	II	172
8 avril.	Concession; déchéance encourue; sursis accordé par le conseil de préfecture; excès de pouvoir. — (Pont de Roquemaure). — *Notice*.	137	II	176
8 avril.	Alignements; travaux non autorisés le long d'une voie de communication n'appartenant plus à la grande voirie. — (Guilloteaux-Vatel). *Notice*..	138	II	178
13 avril.	Alignements; travaux non autorisés; prescription. — (Bonnaud et de Sobirat). — *Notice*.	139	II	180
13 avril.	Alignements; travaux non autorisés. — (Noir). — *Notice*.	140	II	181
13 avril.	Alignements; travaux non autorisés sur les murs de soutenement d'une route; propriété; prescription. — (Guyard). — *Notice*..	141	II	186
13 avril.	Procédure; arrêtés par défaut; opposition. — (Piard c. Morlet et Delfosse). — *Notice*..	142	II	191
22 avril.	Indemnités; dommages; extraction de matériaux; conflit. — (Tavena c. Blanchet).	143	II	194
25 avril.	Rivières navigables; marchepied de halage; dépôt. (Bourgeois). — *Notice*.	144	II	198
25 avril.	Rivières navigables; chefs de ponts; suppression d'emploi; indemnité. — (Héritte). — *Notice*. . .	145	II	199
25 avril.	Cours d'eau non navigables; intérêts privés; compétence. — (Lenoble et Tripier). — *Notice*.. . .	146	II	201

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1842.				
25 avril.	Indemnités; dommages indirects. — (Rougane). — *Notice*.	147	II	204
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; retraites; décès.	148	II	207
(*)	Classements de routes départementales.	149	II	224
25 avril.	Indemnités; dommages par suite d'alignement; conflit. — (Dru). — *Note*.	150	II	225
18 mai.	Pont suspendu sur la Marne, en remplacement du bac de Try (Marne); route départementale, n° 13, de Reims à Dormans. — *Cahier des charges*. — *Tarif*. — *Adjudication*.	151	II	228
22 mai.	Crédit pour la réparation des dommages causés par la crue et le débordement des eaux aux digues et levées du Rhône, entre Lyon et la mer, ainsi qu'au canal d'Arles à Bouc. — (*Loi*).	152	II	231
24 mai.	Routes royales; portions délaissées. — (*Loi*). . . .	153	II	232
26 mai.	Entrepreneur. — Métrés. — Changements en moins; travaux en plus; compensation invoquée. — (Planthié et Cavaillé). — *Notes*.	154	II	233
26 mai.	Indemnités; dommages provenant du changement du lit d'un cours d'eau; conflit. — (De Chavagnac). — *Notice*.	155	II	242
8 juin.	Indemnités; usines; dommage variable et discontinu. — Prise de terrains irrégulière; conflit. — (Devienne-Duflot c. le canal de la Sambre à l'Oise).	156	II	243
8 juin.	Canaux; concession perpétuelle; droit de fixer les alignements. — (Compagnie des canaux d'Orléans et de Loing). — *Notice*	157	II	247
9 juin.	Entrepreneur. — Erreur prétendue dans le devis. — Compensation. — (Fourdinier). — *Notice*. . . .	158	II	249
9 juin.	Acquisition de terrains, interprétation d'une clause de rétrocession. — (Marie). — *Notice*.	159	II	255
9 juin.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire; longue possession. — Ordonnance contradictoire. — (D'Andlaw). — *Notice*.	160	II	257
9 juin.	Canaux; adjudicataire de la coupe des herbes; obstacle à la navigation par suite d'inexécution du marché. — (Mourier). — *Notice*.	161	II	260
9 juin.	Dommages; indemnité à forfait. — (Commune de Pouillenay). — *Notice*.	162	II	262
11 juin.	Établissement de grandes lignes de chemins de fer. — (*Loi*).	163	II	265
11 juin.	Prolongement jusqu'au Havre du chemin de fer de Paris à Rouen. — (*Loi*). — *Cahier des charges*. — *Tarif*. — *Clauses additionnelles*.	164	II	269
15 juin.	Rivières navigables; servitude de halage; abatage d'arbres. — (Dupuch).	165	II	286
15 juin.	Canaux; ordre réglant la marche des bateaux; con-			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1842.	travention; compétence. — (Compagnie du canal du Midi c. Falcon et Franc). — *Notice.* . . .	166	II	289
15 juin.	Rivières navigables; exécution d'une décision judiciaire ordonnant la suspension de travaux publics; contravention prétendue. — (Tauriac, de Lostanges et Roques). — *Notice.*	167	II	291
15 juin.	Alignements; travaux non autorisés. — (Gaulet). — *Notice.*	168	II	294
22 juin.	Chemins de fer. — Inspections spéciales; service des inspecteurs. — Conseil général des ponts et chaussées; section des chemins de fer. — *Trois arrêtés ministériels.*	169	II	297
22 juin.	Chemins de fer. — Formation d'une commission administrative de statistique, etc. — *Arrêté ministériel.*	170	II	308
22 juin.	Chemins de fer. — Formation d'une commission supérieure pour le choix des tracés.	171	II	310
23 juin.	Chemins de fer. — Circonscription des arrondissements d'inspection.	169	II	298
23 juin.	Chemins de fer. — Commission administrative de statistique, etc.; personnel.	170	II	309
23 juin.	Roulage. — Ordonnance d'amnistie.	176	II	321
26 juin.	Chemins de fer. — Personnel des inspections. . .	169	II	300
29 juin.	Indemnités; dommages provenant soit de l'infiltration des eaux d'un canal, soit de travaux exécutés par voie de concession; conflit. — (Lamy c. la compagnie du canal de Roanne à Digoin).	177	II	322
29 juin.	Indemnités; dommages provenant de travaux exécutés par voie de concession; conflit. — (Desfourniers c. la compagnie du canal de Roanne à Digoin).	178	II	324
29 juin.	Indemnités; dommages; suppression de travaux; conflit. — Expropriation; décision du jury; interprétation. — (Pruvost c. la société du canal de la Sambre à l'Oise).	179	II	327
29 juin.	Indemnités; dommages; moulins et usines; ouvrages permanents; conflit. — (Pruvost c. la société du canal de la Sambre à l'Oise).	180	II	331
29 juin.	Alignements; bâtiments en retraite; travaux non autorisés. — (Hardy et Boullanger). — *Notice.* .	181	II	333
29 juin.	Indemnités; entrepreneur; dommages; dépossession irrégulière; conflit. — (Carel c. Coste).	182	II	335
30 juin.	Routes; contravention permanente; prescription invoquée. — (De Beaucorps). — *Notice.*	183	II	339
30 juin.	Canaux; contravention à un règlement de police; compétence administrative. — (Longis et Trécourt). — *Notice.*	184	II	341
30 juin.	Cours d'eau non navigables; obstacles; frais de suppression; rivière de Bièvre. — (Vincent et Guiblin). — *Notice.*	185	II	343

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1842.				
30 juin.	Entrepreneur.— Décompte; acceptation.— Changements au devis. — (Beslay). — *Note.*	186	II	347
15 juillet.	Indemnités; décision ministérielle; fin de non-recevoir. — (De Montebello). — *Notice.*	187	II	356
15 juillet.	Procédure; lettre d'un sous-secrétaire d'état; fin de non-recevoir. — (Société du pont du Carrousel). — *Notice.*	188	II	359
15 juillet.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire; formalités; droits privés. — (Sr et De Oudot). — *Notice.*	189	II	361
15 juillet.	Rivières navigables; chemins de halage; contravention; changement de propriétaire. — (Pommerol). — *Notice.*	190	II	366
15 juillet.	Roulage; jantes étroites. — (Colson). — *Notice.*	191	II	369
16 juillet.	Roulage; largeur de jante; procès-verbal; énonciation. — (Vivelon). — *Notice*	192	II	371
16 juillet.	Moulins et usines; refus d'autorisation; décision ministérielle. — (Escudié). — *Notice.*	193	II	372
16 juillet.	Moulins et usines; rivières navigables; indemnités; — Suppression; acte administratif. — Réparations non autorisées.— Autorisation; urgence. — (Héritiers de Virieu). — *Notice.*	194	II	375
16 juillet.	Alignements; reprises en sous-œuvre confortatives. — (Grévy).	195	II	381
16 juillet.	Expropriation: décision du jury; interprétation; conflit.— Exécution de travaux en rivière.— Refus d'indemnité par le ministre.— (De Fontette). — *Notice.*	196	II	383
18 juillet.	Pont suspendu sur l'Aube, à Granges (Marne), route départementale, n° 4, de Soissons à Troyes. — *Cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication.*	197	II	387
27 juillet.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire. — (Morin). — *Notice.*	198	II	391
27 juillet.	Moulins et usines; règlement d'eau provisoire. — (Gœpp c. Porteret). — *Notice*	199	II	394
27 juillet.	Bacs et bateaux; établissement de nouveaux passages; distance. — Inexécution des clauses du marché; demande en résiliation ou en indemnité; mise en demeure. — (Pujol). — *Notice.*	207	II	417
15 août.	Chemins de fer. — Personnel; distribution des travaux d'étude.	169	II	300
18 août.	Routes; largeur légale; fossés. — (Brunet de la Serve). — *Notice.*	208	II	420
23 août.	Endiguements; demande de renseignements. — (*Circulaire*)	172	II	311
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; retraites; décès.	173	II	313
(*)	Rectifications de routes royales.	174	II	318
(*)	Classements de routes départementales.	175	II	319

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1842.				
26 août.	Rivières navigables: extraction de matériaux à moins de 6 toises (11m,70) du bord de l'eau. — (Bauges et Serreau). — *Notice.*	209	II	423
26 août.	Desséchements; procédure; décisions des commissions spéciales; pourvoi pour cause d'incompétence. — (Marais de Triaize). — *Notice.*	210	II	425
30 août.	Desséchements. — Œuvres privées; conservation des travaux. — Intervention. — (Étang du Pourra). — *Notice.*	211	II	431
30 août.	Extraction de matériaux; carrière non indiquée; conflit négatif. — (Béguery c. Oury). — *Notice.*	212	II	437
5 sept.	Cours d'eau non navigables; rivière de Bièvre; envasements; frais de curage; compétence. — (Vaillant). — *Notice.*	213	II	440
5 sept.	Indemnités. — Travaux de routes payés par une commune; dommages; conflit. — (Deflines c. la ville de Condé).	214	II	414
5 sept.	Indemnités; dommages; expropriation irrégulière; conflit. — (Coutenot et Pannetier c. Batine).	215	II	445
5 sept.	Conflit; déclinatoire. — (Rambaud).	216	II	448
5 sept.	Rivières navigables; engins de pêche; obstacle à la navigation. — (Héritiers Richard).	217	II	451
6 sept.	Roulage. — Envoi de l'ordonnance d'amnistie du 23 juin 1842. — (*Circulaire*).	200	II	398
6 sept.	Ports maritimes; délestage. — (Grenier). — *Notice.*	218	II	453
6 sept.	Indemnités; moulins et usines; rivières navigables; conflit. — (De Tauriac, de Lostanges et Roques). — *Notice.*	219	II	455
6 sept.	Endiguements; réclamations contre le rôle de dépenses; conflit. — (Riverains de la Rive). — *Notice.*	220	II	460
7 sept.	Routes départementales intéressant plusieurs départements. — Enquêtes préalables à la loi spéciale ordonnant le classement ou l'exécution.	221	II	463
12 sept.	Travaux mixtes. — (*Circulaire*).	201	II	400
12 sept.	Chemin de fer du Creuzot au canal du Centre. — Transport public des voyageurs.	222	II	465
15 sept.	Chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique. — Exploitation provisoire au compte de l'état. — *Règlement international.*	223	II	467
27 sept.	Roulage. — Exécution de l'ordonnance d'amnistie du 23 juin 1842. — (*Circulaire*).	202	II	402
25 oct.	Phares et fanaux. — Instruction générale sur l'organisation et la surveillance du service de l'éclairage. — (*Circulaire*).	203	II	404
5 nov.	Chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique. — Tarifs provisoires.	224	II	478
16 nov.	Roulage. — Instructions sur les poursuites à exer-			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1842.	cer en vertu des dispositions du Code pénal. — (*Circulaire*).	204	II	406
(*)	Personnel. — Promotions, décisions diverses.	205	II	409
(*)	Classements de routes départementales.	206	II	415
18 nov.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire; titres privés. — (Barthélemy). — *Notice*.	225	II	483
18 nov.	Roulage; procès-verbaux; notification. — (Fillon). — *Notice*.	230	III	6
25 nov.	Indemnités d'expropriation; questions de liquidation et de déchéance; compétence. — (Plossard).	231	III	9
5 déc.	Alignements; travaux confortatifs. — Routes; obstacles; échafaudage. — (Derreulx). — *Notice*.	232	III	12
5 déc.	Roulage; chargements indivisibles. — (Délieux). — *Notice*.	233	III	16
8 déc.	Roulage. — Service des ponts à bascule; envoi de formules. — (*Circulaire*).	226	II	485
8 déc.	Roulage. — Usage de renforts pour les voitures à jantes étroites sur les côtes rapides. — (*Circulaire*).	227	II	488
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses.	228	II	489
9 déc.	Desséchements; concession; formalités; mesures préparatoires. — (Ancien lit du Cher). — *Notice*.	234	III	18
15 déc.	Entrepreneur; augmentation notable dans les prix; résiliation. — Béraud et Perrichon). — *Notice*.	235	III	23
15 déc.	Rivières navigables; bras prétendu supprimé; droit d'alluvion invoqué; conflit. — (Neuville).	236	III	25
15 déc.	Indemnités; chaussées du Rhône; dommages résultant de mesures administratives; conflit. — (Menestriel).	237	III	29
15 déc.	Entrepreneur; carrières; insuffisance prétendue; difficultés d'extraction. — (Francieï). — *Notice*.	238	III	32
16 déc.	Débarcadère en charpente au port de Montagne (Charente-Inférieure). — *Cahier des charges*. — *Tarif*. — *Adjudication*.	239	III	35
23 déc.	Roulage; jantes étroites. — (Cazeau). — *Notice*.	240	III	40
30 déc.	Cours d'eau non navigables; curage; règlement; opposition. — (Ruisseau de Virvée). — *Notice*.	241	III	42
30 déc.	Indemnités; dommages indirects. — (Galliffet).	242	III	47
30 déc.	Indemnités; dommages; travaux publics; destruction ou modification; conflit. — (Association des vidanges de Tarascon).	243	III	49
30 déc.	Cours d'eau non navigables; obstacle; question de propriété; compétence. — (Leguest). — *Notice*.	244	III	53
1843.				
9 janv.	Entrepreneur; certificat de capacité; liste des concurrents. — (Chovelon). — *Notice*.	245	III	56
9 janv.	Entrepreneur; dégradation de chemins vicinaux; subvention. — (Aubelle). — *Notice*.	246	III	59
9 janv.	Indemnités; dommages attribués à la mauvaise construction ou au défaut d'entretien de travaux publics; conflit. — (Audibert).	247	III	62

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1843.				
9 janv.	Rivières navigables; chemins de halage; arbres formant empiétement. — (De Barrois). — *Notes*..	248	III	66
18 janv.	Rivières navigables; îlots; aliénabilité. — (Dᵉ de la Rochejacquelein). — *Note*.	249	III	69
20 janv.	Indemnités; dommages indirects. — (Breteau-Aubry). — *Notice*.	250	III	71
20 janv.	Entrepreneur; états de situation; réclamations; déchéance. — (Blandin). — *Notice*.	251	III	73
20 janv.	Cours d'eau non navigables; curage; répartition des frais; règlements anciens; modifications. — (Rivière d'Orge).	252	III	77
(*)	Classements de routes départementales.	253	III	80
20 janv.	Rivières canalisées; digues, domanialité. — (Delbours).	254	III	81
20 janv.	Indemnités; dommages directs et matériels; dommages indirects. — (Delmas et Talon). — *Notice*.	255	III	83
25 janv.	Alignements; voie publique; prescription. — (Commune de Bois-Guillaume c. Loisiel). — *Notice*.	256	III	86
2 févr.	Roulage. — Prorogation du délai fixé par l'art. 4 de l'ordonnance du 15 février 1837.	257	III	89
3 févr.	Alignements; travaux à l'intérieur sur la partie retranchable; états non confortatifs. — (Maréchal). — *Notice*.	258	III	89
6 févr.	Roulage. — Prorogation du délai fixé par l'art. 4 de l'ordonnance du 15 février 1837. — (*Circulaire*).	290	III	176
10 févr.	Entrepreneur; états de situation; réclamations; déchéance. — (Lambert). — *Notice*.	259	III	92
10 févr.	Travaux publics; concessionnaire; interprétation de traité. — (Mosselmann). — *Note*.	260	III	95
10 févr.	Desséchements; conservation des ouvrages; pouvoirs du préfet. — (Association des vidanges d'Aries c. Cartier, de Gailhard et Bouvier). — *Notice*.	261	III	98
15 févr.	Expropriation; jury; renouvellement. — (Rebellac).	262	III	101
15 févr.	Expropriation; jury; renouvellement. — (De Sémalé).	263	III	103
17 févr.	Indemnités; dommages. — (Mosselmann et Lemaire c. Dubois). — *Notice*.	264	III	105
17 févr.	Indemnités; chômage ou suppression d'usine; décision ministérielle. — (Moulin de Thoré). — *Notice*.	265	III	109
24 févr.	Desséchements; réclamations contre les rôles de plus-value; délai. — (Dumaisniel). — *Notice*.	266	III	111
24 févr.	Extraction de matériaux; indemnités; compétence. — (Désoteux c. de Préville).	267	III	114
24 févr.	Alignements; travaux confortatifs; traverse des villes; pouvoirs des préfets. — (Demoiselle de Colasse). — *Notice*.	268	III	117

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1843.				
25 févr.	Procédure; pourvoi; intérêt distinct; entrepreneur. — (Bilot).	269	III	121
25 févr.	Entrepreneur; remboursement d'avances. — (Naboulet). — *Notice.*	270	III	123
26 févr.	Pont suspendu sur le Rhône, à Lyon, devant la porte Saint-Clair, et passerelle suspendue vis-à-vis de la porte du Collége. — *Cahier des charges.*	271	III	126
1er mars.	Expropriation; bail dénié; indemnité éventuelle. — (Labbé).	272	III	131
10 mars.	Roulage; jantes étroites. — (Hamberg et Levistal). — *Note.*	273	III	135
10 mars.	Roulage; plaque. — (Perbal). — *Note.*	274	III	136
10 mars.	Indemnités; canal de Marseille; dommages; conflit. (Armelin c. Harlingue).	275	III	137
10 mars.	Alignements; travaux confortatifs. — (Magne). — *Note.*	276	III	140
11 mars.	Desséchements; plus-value. — (Syndicat des marais de la Perroche c. Fellon-Pelletier). — *Notice.*	277	III	142
11 mars.	Entrepreneur; faillite; remboursement du matériel; avances de l'état; conflit. — (Faillite Godin c. Braëmt et Dogimont).	278	III	146
11 mars.	Dommages; fonds enclavés; rétablissement des communications; conflit. — (Lorentz c. Kœchlin).	279	III	148
18 mars.	Indemnités; expropriation; améliorations postérieures à l'entreprise des travaux. — (Bize). — *Notice.*	280	III	151
18 mars.	Roulage; procès-verbaux. — (Langlois). — *Notice.*	281	III	154
18 mars.	Routes; abandon d'une voiture. — Procès-verbaux; affirmation. — (Camuseau). — *Notice.*	282	III	156
18 mars.	Moulins et usines; règlement d'eau; instruction contradictoire. — (Coquerel). — *Notice.*	283	III	159
18 mars.	Entrepreneur; décompte; réclamations; déchéance. — (Loubet).	284	III	161
27 mars.	Expropriation. — Plan parcellaire. — Visite de lieux. — (Clese).	285	III	163
27 mars.	Expropriation; jury; convocation; délibération. — Indemnités; fermier. — Plan parcellaire. — (Thinières).	286	III	164
2 avril.	Chemin de fer entre les mines de Mont-Rambert et le chemin de fer de Saint-Étienne à la Loire. — *Cahier des charges.* — *Tarif.*	294	III	193
4 avril.	Expropriation; pourvoi en cassation; chemins vicinaux. — (Soulbieu c. la commune de Cintray). . .	287	III	167
11 avril.	Expropriation; indemnités; conclusions nouvelles. (De Joybert).	288	III	170
12 avril.	Entrepreneur. — Malfaçons; régie. — Maçonnerie de cailloux; pose à la main. — (Serres). — *Notice.* .	289	III	172
15 avril.	Entrepreneur; extraction de matériaux sur un chemin vicinal; contravention; conflit. — (Paleyrac).	295	III	198

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1843.				
15 avril.	Cours d'eau non navigables; obstacle; acte administratif — (Delattre). — *Notice*.	296	III	200
15 avril.	Rivières navigables; chemins de halage; anticipation. — (Cœur-de-Roy). — *Notice*.	297	III	203
23 avril.	Travaux publics. — Plus-values réclamées des particuliers par l'état pour l'ouverture de voies nouvelles. — (*Avis du conseil d'état*).	409	IV	81
24 avril.	Pont en maçonnerie sur l'Isac, à Pont-Mini (Loire-Inférieure), route départementale, n° 10, de la Roche-Bernard, à Redon. — *Cahier des charges. — Tarif. Adjudication*.	298	III	205
26 avril.	Expropriation. — Visite des lieux. — Indemnités; locataire. — (Mouruan).	299	III	210
3 mai.	Expropriation. — Liste des jurés. — Délibération; secret. — (De Tanteguies).	300	III	215
4 mai.	Rivières navigables; limites; détermination; droit d'alluvion; conflit. — (Alibert).	301	III	217
4 mai.	Procédure; chose jugée; régie. — (Rossignol). — *Notice*.	302	III	219
4 mai.	Indemnités. — Entrepreneur; responsabilité. — Dommages; nomination d'expert. — (Dᵉ Vᵉ Pugnet). — *Notice*	303	III	222
4 mai.	Rivières navigables; dépôt. — (Aviat). — *Note*. . .	304	III	225
4 mai.	Rivières navigables; chemins de halage; dépôt. — (Grenet). — *Notice*.	305	III	227
4 mai.	Indemnités; moulins et usines; rivières navigables; dommages; conflit. — (Compagnie des moulins de Moissac).	306	III	229
9 mai.	Expropriation; pourvoi en cassation. — (Bonnefond).	307	III	231
9 mai.	Cours d'eau non navigables; irrigations; règlement; compétence. — (Anslaume c. Teston). — *Notice*. .	358	III	465
9 mai.	Expropriation; visite de lieux; serment. — (Acquat-Fontvive).	359	III	468
10 mai.	Expropriation; route départementale classée; changement de tracé. — (Remy).	308	III	231
15 mai.	Expropriation; indemnité alternative. — (Corneille c. Bernek Philippon).	309	III	233
15 mai.	Expropriation; renvoi après cassation; désistement. — (De Saint-Albin).	310	III	234
19 mai.	Rivières navigables; marées; servitude de halage. (Laburthe). — *Notice*.	311	III	236
19 mai.	Roulage; jantes étroites. — (Bourgeois). — *Notice*. .	312	III	240
19 mai.	Rivières navigables; prise d'eau; longue possession. — (Hébert). — *Notice*.	313	III	242
19 mai.	Roulage; allégement frauduleux. — (Planche). — *Notice*.	314	III	245
19 mai.	Chemins de fer. — Enregistrement et timbre des actes d'acquisition de terrains. — (*Circulaire*). .	291	III	178

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1843.				
20 mai.	Chemins de fer. — Transcription des actes d'acquisition de terrains.—(*Circulaire*).	292	III	179
(*)	Personnel. — Concours et classement des élèves; promotions; décisions diverses; retraites; décès..	293	III	181
20 mai.	Routes; dégradations. — (Cholier de Cibeins). — *Notice*.	315	III	248
20 mai.	Cours d'eau non navigables; barrage non autorisé. — (Bonneau). — *Notice*..	316	III	251
20 mai.	Roulage; jantes étroites; voitures publiques et messageries. — (Baguenard et Morin).—*Notice*. . .	317	III	254
20 mai.	Chemins de fer; déclaration d'utilité publique; tracé. — (Chemin de fer de Paris à Rouen).—*Notice*.	318	III	257
22 mai.	Expropriation; chemins vicinaux; arrêté préfectoral. — (Mauduit)..	319	III	261
22 mai.	Ordonnance royale relative aux machines et chaudières à vapeur autres que celles qui sont placées sur des bateaux.	320	III	262
23 mai.	Ordonnance royale relative aux bateaux à vapeur qui naviguent sur les fleuves et rivières.	321	III	284
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; retraites; décès.	322	III	302
1er juin.	Rivières navigables; chemins de halage; anticipations. — (Galgnet).—*Notice*..	323	III	305
2 juin.	Indemnités; dommages; conflit.— (Baguet).—*Notice*.	324	III	307
2 juin.	Indemnités; dommages; conflit.— (Joubert). . . .	325	III	309
2 juin.	Entrepreneur; travaux imprévus. — (Villasèque-Gavalda). — *Notice*.	326	III	311
12 juin.	Expropriation; publicité; indemnités diverses réclamées au même titre. — (Benoît).	327	III	315
12 juin.	Débarcadère en charpente à la Bastide, sur la rive droite de la Garonne, en aval du pont de Bordeaux. — *Tarif*.	328	III	317
19 juin.	Expropriation; chemins vicinaux, — (Breton). . .	329	III	319
22 juin.	Rivières navigables; servitude de halage.— (Besançon). —*Notice*.	330	III	320
22 juin.	Entrepreneur; erreur dans les sous-détails.—(Laperrière).—*Notice*.	331	III	324
25 juin.	Chemin de fer de Lille à Courtray.— Modification au tarif.	332	III	326
30 juin.	Alignements; crépi non confortatif. — (Boussaud). *Notice*.	333	III	327
30 juin.	Entrepreneur.— Ordre écrit.—Approvisionnements; risques.—Suspension de travaux; achat du matériel par l'administration. — (Blandeau). — *Note*.	334	III	329
1er juillet.	État général du personnel.		III	
1er juillet.	Entrepreneur; dommages; inexécution des ordres administratifs; compétence. — (Liétot).—*Note*.	335	III	338

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1843.				
3 juillet.	Expropriation; nature de l'indemnité.— (Castex).	336	III	335
6 juillet.	Indemnités.— Dommages attribués à l'incurie des agents de l'administration; compétence.— (Michel de Rotrou).	337	III	337
6 juillet.	Routes; dommages, arrêté du préfet.— (Mastein).	338	III	339
6 juillet.	Roulage; jantes étroites.— (Mathey).— *Notice.*	339	III	340
8 juillet.	Alignements; démolition; délai; petite voirie.— (Bonnefoy).	383	IV	1
17 juillet.	Routes; entreprises illicites.— (Rochas).—*Notice.*	340	III	342
17 juillet.	Rivières navigables; marchepied de halage; dépôt.— (Cousmau).— *Notice.*	341	III	345
17 juillet.	Routes royales; portions délaissées; droit de préemption des riverains; concession irrégulière; conflit.— (Parent-Duchâtelet).	342	III	347
17 juillet.	Chemins de fer; frais de surveillance.— (Octroi).— *Notice.*	343	III	350
19 juillet.	Expropriation; indemnité alternative; indemnité pécuniaire. — (Blanqpart).	344	III	356
22 juillet.	Chaudières à vapeur établies à demeure.— Mesures habituelles de précaution à observer.	345	III	359
22 juillet.	Expropriation. — Exécution des art. 13 et 25 de la loi du 3 mai 1841; ministère des avoués.— (*Circulaire*).	350	III	426
23 juillet.	Machines et chaudières à vapeur autres que celles qui sont placées sur des bateaux. — Instruction pour l'exécution de l'ordonnance royale du 22 mai 1843. — *Cinq annexes et une planche.*	346	III	369
24 juillet.	Chemin de fer de Marseille à Avignon.— (*Loi*).— *Cahier des charges.—Tarif.*	347	III	410
24 juillet.	Machines et chaudières à vapeur.— Envoi de l'ordonnance du 22 mai 1843 et d'instructions relatives à son exécution.— (*Circulaire*).	351	III	431
25 juillet.	Appareils à vapeur placés à bord des bateaux à vapeur qui naviguent sur les fleuves et rivières. — Mesures habituelles de précaution à observer.	348	III	420
26 juillet.	Bateaux à vapeur. — Envoi de l'ordonnance du 23 mai 1843.— Instructions.— (*Circulaire*).	352	III	446
27 juillet.	Timbre et enregistrement des actes d'acquisition de terrains.— Instructions complémentaires de la circulaire du 19 mai 1843.— (*Circulaire*).	353	III	458
31 juillet.	Roulage; procès-verbaux; affirmation.— (Marnier). *Notice.*	349	III	425
31 juillet.	Concessions; ponts; abords.— (Séguin).— *Notice.*	360	III	469
31 juillet.	Canaux; chemin vicinal intercepté. — (Concessionnaires du canal de Vire et Taute c. la commune de Montmartin-en-Graignes). — *Notice.*	361	III	471
31 juillet.	Alignements; travaux confortatifs; propriétaire; architecte; maçon.— (Noubel, Bourrières et Sénergons).— *Notice.*	362	III	476

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1843.				
7 août.	Procédure; acte administratif; interprétation incomplète; chose jugée; conflit. — (Héritiers Gerspach et Kraff).	363	III	480
9 août.	Estimation des terrains à acquérir pour les travaux d'utilité publique. — Communications officieuses à donner par l'administration de l'enregistrement et des domaines. — (*Circulaire*).	354	III	459
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; décès.	355	III	460
(*)	Rectifications de routes royales.	356	III	463
(*)	Classements de routes départementales.	357	III	464
11 août.	Expropriation; serment des jurés. — (Bonenfant).	384	IV	3
14 août.	Expropriation; significations. — (Armspach).	385	IV	4
16 août.	Extraction de matériaux; fournisseurs. — (Lemoyne c. Jobert). — *Notice*.	364	III	484
20 août.	Rectification de la route départementale, n° 6, d'Arbois à Gex, entre Arbois et le sommet du mont des Planches (Jura). — *Cahier des charges*. — *Tarif*. — *Adjudication*.	365	III	489
21 août.	Expropriation; indemnité; déclaration du jury. — (Bouchez).	386	IV	5
23 août.	Entrepreneur; ajournement indéfini; résiliation. — (Lapègue). — *Notice*.	387	IV	6
23 août.	Endiguements; établissement de taxes; compétence. — (Arrosants de la crau d'Arles).	388	IV	9
23 août.	Cours d'eau non navigables; garde particulier; fermier d'un moulin. — (Maiffredi et Cornillon). — *Notice*.	389	IV	11
28 août.	Concessions; canaux; pont; interprétation de traité; compétence. — Décision ministérielle. — (Compagnie des canaux d'Orléans et de Loing c. la commune de Saint-Pierre-les-Nemours).	390	IV	14
23 août.	Rivières navigables; atterrissements; propriété; conflit. — (Sourget). — *Notice*.	391	IV	17
28 août.	Routes; dépôt; généralité d'Orléans. — (Michelet). — *Notice*.	392	IV	20
29 août.	Expropriation; indemnité; fixation. — (François).	366	III	494
30 août.	Expropriation; alignements; rétrocession; prix; compétence. — (Charrin c. la commune de la Croix-Rousse). — *Notice*.	393	IV	22
2 sept.	Mesures générales. — Envoi de deux feuilles de tables graphiques pour les calculs des déblais, des remblais et des plans parcellaires des projets de chemins de fer. — (*Circulaire et instruction*).	376	III	676
6 sept.	Roulage; jantes étroites; objets indivisibles. — (Cordin). — *Notice*.	367	III	495
15 sept.	Indemnités; destruction de travaux autorisés; modification de plans approuvés; conflit. — (Bore c. Reymond).	394	IV	498
16 sept.	Entrepreneur; augmentation dans la masse des tra-			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1843.	vaux; demande en résiliation; compétence.—(Copigneaux-Tordeux). — *Notice.*	369	III	500
15 sept.	Expropriation; locataire; indemnité; compétence.—(Gaudin). — *Notice.*	370	III	503
16 sept.	Comptabilité. — Règlement pour servir à l'exécution, en ce qui concerne le département des travaux publics, de l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — *Rapport au roi.* — 17 *modèles.* — *Nomenclature des pièces à produire aux payeurs.* — *Table alphabétique.*	371	III	505
25 sept.	Débarcadère pour les bateaux à vapeur sur la rive gauche du Rhône, à Saint-Vallier (Drôme). — *Tarif.*	372	III	665
25 sept.	Comptabilité. — Exécution de l'ordonnance royale du 31 mai 1838; envoi du règlement du 16 septembre 1843. — (*Circulaire*)	377	III	683
5 oct.	Roulage. — Modification du tarif des poids des voitures publiques.	373	III	666
10 oct.	Roulage. — Envoi de l'ordonnance précédente. — (*Circulaire*).	378	III	693
16 oct.	Pont suspendu sur la Durance, vis-à-vis de Mallemort, à la limite des départements des Bouches-du Rhône et de Vaucluse. — *Cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication.*	374	III	668
18 oct.	Pont suspendu sur la Marne à Nogent-l'Artaud (Aisne), route départementale n° 24, de la Ferté-Milon à Rebais. — *Cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication.*	375	III	673
20 oct.	Chemin de fer de Paris à Orléans. — Mode de justification, vis-à-vis de l'état, de ses dépenses et de ses recettes.	394	IV	25
20 oct.	Chemin de fer de Strasbourg à Bâle. — Mode de justification, vis-à-vis de l'état, de ses dépenses et de ses recettes.	395	IV	32
20 nov.	Entrepreneur; malfaçons reconnues après la réception; compétence. — (Lebrun c. la commune de Corbarrien). — *Notice.*	410	IV	86
21 nov.	Routes; conversion d'une rue communale en grande route; propriété des terrains non-compris dans le périmètre de la route. — (Ville de Laon). — *Notice*).	396	IV	35
22 nov.	Expropriation; juré; remplacement. — (Du Couédic).	411	IV	88
28 nov.	Expropriation; liste des jurés; indemnité; moyen nouveau.— (De Salaze).	412	IV	89
6 déc.	Roulage. — Service des ponts à bascule. — Envoi d'un registre d'absence. — (*Circulaire*).	379	III	695
7 déc.	Grande voirie; rues de Paris; contravention; pourvoi; défaut de qualité. — (Barbier).	397	IV	39

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1843.				
9 déc.	Chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique. — *Tarif*.	398	IV	41
9 déc.	Canaux; anticipation sur le chemin de halage; question de propriété. — (Bernard). — *Notice*. . . .	399	IV	43
9 déc.	Extraction de matériaux; indemnité; expertise. — (Héritiers Leca). — *Notice*.	400	IV	48
9 déc.	Extraction de matériaux; entrepreneur; autorisation alléguée; conflit. — (Régnier c. Béon). . . .	401	IV	52
9 déc.	Entrepreneur; résiliation de marché; livraison de matériaux; risques. — (Pellé). — *Notice*. . . .	402	IV	55
13 déc.	Secrétariat général. — Demande faite par la Société royale des Antiquaires de France. — (*Circulaire*).	380	III	697
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; décès.	381	III	699
(*)	Classements de routes départementales.	382	III	702
13 déc.	Expropriation; cassation; intérêt de la loi. — (Piccioni).	403	IV	60
14 déc.	Entrepreneur. — Malfaçons; ordre écrit. — (Richard). *Notes*.	404	IV	61
18 déc.	Pont suspendu sur l'Allier, près de Crevant (Puy-de-Dôme), route départementale n° 6, de Courpière à Saint-Pardoux. — *Cahier des charges*. — *Tarif*. — *Adjudication*.	405	IV	66
21 déc.	Indemnités; dommages; suppression de travaux; conflit. — (Roussey c. Reymond).	406	IV	69
21 déc.	Routes; plantations; propriété; conflit. — (Dufour et Morel).	413	IV	91
30 déc.	Roulage; allégement frauduleux; refus de pesage. — (Andoury). — *Notice*.	414	IV	95
30 déc.	Alignements; légalité de l'arrêt de 1765; art. 479 du code pénal. — (Allibe).	415	IV	98
30 déc.	Routes; dégâts par des bestiaux. — (Moulin). . . .	416	IV	100
1844.				
2 janv.	Expropriation; jugement; visa. — Affiches. — (Dupontavice).	417	IV	102
2 janv.	Expropriation; plans parcellaires. — Indemnité; nature. — (Héritiers Maury c. la commune de la Rouvière).	418	IV	103
2 janv.	Lais de la mer; aliénabilité; prescription. — (Gendronneau).	475	IV	305
3 janv.	Expropriation; formation du jury; indemnité unique. — (Chemin de fer de Saint-Germain). . . .	419	IV	105
6 janv.	Cours d'eau non navigables. — Fontaine intermittente; règlement administratif. — (Perriod). . . .	442	IV	193
12 janv.	Indemnités; dommages; conflit. — (Daube). . . .	420	IV	108
12 janv.	Cours d'eau; prise d'eau; établissements dangereux; formalités; décision ministérielle. — (Moulin du Château-Narbonnais). — *Notice*.	421	IV	111

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1844.				
12 janv.	Roulage; jantes étroites; plaque; voitures d'agriculture. — (Clapier). — *Notice.*	422	IV	116
12 janv.	Grande voirie; procès-verbaux de contravention; preuve contraire. — (Grellet). — *Notice.*	423	IV	118
12 janv.	Cours d'eau non navigables; règlements anciens; ouvrages nouveaux; répartition des frais. — (Lauth). — *Notice.*	424	IV	120
12 janv.	Indemnités; dommages; dépossession; conflit. — (Landfried).	425	IV	126
15 janv.	Alignements; expropriation amiable; base de l'indemnité. — Expropriation; contenance. — (Verlaque).	443	IV	194
18 janv.	Expropriation; jury; composition; publicité. — Serment. — (Cottin).	444	IV	196
18 janv.	Ponts; abords; rétablissement de la circulation. — (Pont de Parentignat). — *Notice.*	426	IV	128
20 janv.	Ponts suspendus dans le prolongement de l'axe du cours Napoléon, à Lyon (Rhône): 1° sur la Saône; 2e sur le Rhône; 3e sur la gare de la Vitriolerie. — *Cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication.*	427	IV	133
31 janv.	Rectification de la route départementale du Doubs n° 20, de Morteau aux Brenets, entre Villers-le-Lac (Doubs) et le Locle (principauté de Neufchâtel). — (*Convention diplomatique*). — *Cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication.*	428	IV	138
1er févr.	Conseil général des ponts et chaussées, et sections du conseil. — Composition pour 1844.	407	IV	74
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; retraites; décès.	408	IV	75
1er févr.	Entrepreneur. — Décompte; intérêts. — Chose jugée. — (Ducasse). — *Notice.*	429	IV	144
1er févr.	Domaine public; constructions de simple tolérance. — Procédure; pourvoi; signification au ministre par le préfet et la partie intéressée. — (Gouzer). *Notice.*	430	IV	148
1er févr.	Canaux; anticipations; question de propriété. — (Leriche et de Bailleul). — *Notice.*	431	IV	152
2 févr.	Indemnités; expropriation; arriéré; déchéance. — (Hospices de Pontoise). — *Notice.*	432	IV	155
2 févr.	Routes; dommages; contravention; compétence. — Amendes; règlements locaux. — (Courbis).	433	IV	159
2 févr.	Indemnités; dommages; entrepreneur; nomination d'experts. — (Dupan c. Duchet-Bricourt).	434	IV	161
3 févr.	Alignements; petite voirie; saillies; prescription. — (Rivat-Madignier). — *Note.*	476	IV	307
5 févr.	Alignements; petite voirie; travaux non autorisés. — (De Corneille). — *Note.*	435	IV	163
6 févr.	Expropriation. — Dépossession amiable; fixation			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1844.	ultérieure de l'indemnité. — Jury ; composition. — Plans parcellaires. — (Jancen).	445	IV	197
16 févr.	Chemin de fer des mines de Commentry au canal de Berry, près de Montluçon. — *Cahier des charges.* — *Tarif.*	436	IV	165
17 févr.	Alignements ; petite voirie ; saillies ; prescription. — (Marietton).	477	IV	310
22 févr.	Alignements ; interprétation ; compétence. — (Delarue). — *Notice.*	437	IV	170
22 févr.	Canaux ; levées ; passage ; compétence. — (Chenevoy). — *Notice.*	446	IV	200
23 févr.	Indemnités ; canaux ; dérivations ; chômage d'usine. — Payement indû ; restitution ; intérêts. — (Bayard de la Vingtrie c. les usiniers du canal du Moulinet). — *Notice.*	447	IV	202
4 mars.	Expropriation. — Locataire ; offres. — Indemnité ; offres devenues sans objet. — (Luys).	448	IV	216
4 mars.	Expropriation ; indemnité supérieure à la demande. — (Henry).	449	IV	219
5 mars.	Expropriation ; indemnité alternative. — (Maréchalle).	450	IV	221
8 mars.	Entrepreneur. — Dixième de bénéfice. — Travaux non prévus ; droit de les exécuter. — Réception tardive ; malfaçons ; retenue. — (Busquet). — *Notice.*	451	IV	222
8 mars.	Moulins et usines ; dérivation d'une rivière navigable. — Travaux non autorisés. — (Hirt). — *Notice.*	452	IV	228
15 mars.	Alignements ; travaux le long et joignant une route. — (Dupin et Larrouy). — *Notice.*	453	IV	231
15 mars.	Indemnités ; dommage direct et matériel. — (Scalabre). — *Notice.*	454	IV	235
15 mars.	Moulins et usines ; existence légale. — (Glais-Bizoin). — *Notice.*	455	IV	237
16 mars.	Pont suspendu sur le Lot à Castelmoron (Lot-et-Garonne), route départementale n° 13, d'Agen à Sainte-Foy. — *Cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication.*	456	IV	240
18 mars.	Expropriation ; jury ; secret de la délibération. — (d'Aremberg).	457	IV	244
30 mars.	Expropri[illegible]n ; indemnités ; payement ; conflit. — (Richarmé). — *Notice.*	458	IV	245
9 avril.	Routes. — Relevé de la circulation. — (*Circulaire, tableaux et instructions*).	438	IV	173
12 avril.	Rivières navigables ; chemins de halage ; dégazonnement. — (Lepelletier). — *Notice.*	459	IV	247
12 avril.	Concession ; subrogation ; tierce opposition. — Indemnités ; dommages directs ; canal ; inondations. — (Compagnie du canal de jonction de la Sambre à l'Oise c. la commune de Bernot). — *Notice.*	460	IV	250

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1844.				
19 avril.	Rivières navigables ; enlèvement de pierres ; amende. — (Dubourg). — *Notice*.	461	IV	254
19 avril.	Indemnités ; demandes dirigées c. l'administration ; compétence. — (Dᵉ vᵉ Henry).	462	IV	256
19 avril.	Routes ; dépôts ; ordonnance de 1731 ; enregistrement ; légalité. — (Viltard). — *Notice*.	463	IV	258
19 avril.	Alignements ; travaux non autorisés ; prescription. — (Lauvergnat). — *Notice*.	464	IV	261
26 avril.	Bacs ; indemnités ; dommages ; résiliation de bail ; conflit. — (Compagnie du bateau à manége de Cubzac). — *Note*.	465	IV	263
26 avril.	Routes ; fossé ; barrage. — (Bouter). — *Notice*. . .	466	IV	266
26 avril.	Cours d'eau non navigables ; curage ; rôle de répartition des frais ; compétence. — (David de Pénarun). — *Notice*.	467	IV	269
27 avril.	Routes. — Relevé de la circulation ; modification à la circulaire du 9 avril 1844. — (*Circulaire*). . .	439	IV	188
(*)	Personnel. — Promotions ; décisions diverses ; retraites, décès.	440	IV	189
(*)	Classements de routes départementales.	441	IV	192
29 avril.	Expropriation ; indemnité ; demande complexe ; dépréciation. — (Demay).	468	IV	272
30 avril.	Expropriation. — Choix des jurés. — Débats ; publicité. — Action ; intérêt ; maire. — (Singer). . .	469	IV	273
3 mai.	Moulins et usines ; pouvoir réglementaire. — (Dᵉ vᵉ de la Marzelle). — *Notice*.	470	IV	275
3 mai.	Indemnités ; dommage direct ; digue ; rivière. — (Lecorgne de Bonabry). — *Notice*.	471	IV	277
3 mai.	Référés introduits c. l'administration des travaux publics. — (*Avis du conseil d'état*). — *Notice*.	517	IV	449
9 mai.	Concessions ; règlement de police ; publication ; notification. — (Chemin de fer d'Orléans et sieur Deyme).	472	IV	280
10 mai.	Concessions. — Cahier des charges ; infraction ; répression pénale. — Règlement de police irrégulier ; infraction. — (Chemin de fer de Rouen). . .	473	IV	282
(*)	Personnel. — Promotions ; décisions diverses. . . .	474	IV	285
17 mai.	Indemnités ; rivières navigables ; moulins et usines ; compétence. — (Moulin d'Albarèdes). — *Notice*.	478	IV	311
17 mai.	Indemnités ; suspension de travaux ; conflit. — Dommages ; servitude. — (Labretonnière c. Massero).	479	IV	318
22 mai.	Chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique. — Tarif ; modification de l'art. 4 de l'ordonnance du 9 décembre 1843.	480	IV	322
22 mai.	Débarcadère pour les bateaux à vapeur sur la rive droite du Rhône, à Tournon (Ardèche). — *Tarif*.	481	IV	322
23 mai.	Indemnités ; dommages ; déversement d'eaux pluviales ; conflit. — (Lemaire c. la ville de Paris). — *Notice*.	482	IV	323

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1844.				
23 mai.	Indemnités; dommages; conflit. — (Jamin).	483	IV	327
23 mai.	Indemnités; dommages; obstacle à l'écoulement des eaux d'une propriété; conflit. — (Dupont c. la ville de Paris).	484	IV	329
30 mai.	Extraction de matériaux; obstacles par le propriétaire; demande d'indemnité par l'entrepreneur; compétence. — (Ruet c. Goisier). — *Notice*.	485	IV	333
30 mai.	Cours d'eau flottables; péages; décision ministérielle. — (Usiniers du Ciron). — *Notice*.	486	IV	338
30 mai.	Alignements; exhaussement d'un mur en saillie. — (Hugon). — *Notice*.	487	IV	342
6 juin.	Entrepreneur. — Régie; mise en demeure; prix; erreur matérielle; liquidation; retards. — (Leselier).	488	IV	344
6 juin.	Rivières navigables; limites; détermination; droit d'alluvion; conflit. — (Monsarrat et de Gérès).	489	IV	352
6 juin.	Indemnités; dommages; décision ministérielle. — (Gaffe et Thuillier). — *Notice*.	490	IV	357
6 juin.	Marine; bourdigues; curage. — (Fraix). — *Notice*.	491	IV	359
14 juin.	Péages; pont; prorogation. — (Marcellin).	492	IV	363
15 juin.	Appareils à vapeur. — Rectification de l'art. 24 de l'ordonnance du 22 mai et de l'art. 31 de celle du 23 mai 1843.	493	IV	366
20 juin.	Ponts; abords; entretien. — (Concessionnaires du pont de Cubzac).	494	IV	367
21 juin.	Alignements; travaux le long et joignant une route. — (Sollet et Bourgeois). — *Notice*.	495	IV	368
21 juin.	Alignements; petite voirie; travaux en retraite; démolition. — (Olivary).	558	V	1
24 juin.	Expropriation; chemin vicinaux. — (Laroche).	496	IV	373
26 juin.	Expropriation. — Indemnités; dépréciation. — Demande tardive. — (De Villages).	497	IV	374
29 juin.	Alignements; saillies; balcon. — (Darbonne). — *Notice*.	498	IV	377
29 juin.	Canaux; dégradation; pénalité. — (Forterolot).	499	IV	380
29 juin.	Entrepreneur. — Déblais; difficulté d'extraction. — Avaries; force majeure. — (Sicaud). — *Note*.	500	IV	382
29 juin.	Péages; ponts; tarif; interprétation; compétence. — (Commune de Villers-le-Lac). — *Notice*.	501	IV	386
29 juin.	Moulins et usines. — Ordonnance réglementaire; pourvoi; fin de non recevoir. — Droits privés. — (d'Anthouard). — *Notice*.	502	IV	390
1er juillet.	État général du personnel.		IV	
4 juillet.	Chemin de fer des mines de Montrambert. — Mise en communication avec le chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon.	503	IV	393
6 juillet.	Travaux publics; opposition; voies de fait. — (Ballias).	559	V	4
7 juillet.	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Ni-			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1844.	mes. — (*Loi*). — *Cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication.*	504	IV	394
11 juillet.	Indemnités; moulins et usines; suppression; existence légale. — (Boulogne). — *Notice.*	505	IV	407
15 juillet.	Expropriation; offres et demandes. — (Badinaud c. la compagnie des mines de Montrambert).	506	IV	411
15 juillet.	Expropriation; indemnité supérieure à la demande. — (Compagnie des mines de Montrambert).	507	IV	412
16 juillet.	Rectification de la route départementale n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève, aux abords et dans la traverse de Saint-Claude (Jura), et établissement d'un pont suspendu sur le Tacon. — *Cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication.*	508	IV	414
16 juillet.	Expropriation; rivières navigables; usine; dommage éventuel. — (Lacroux-Lacoste).	518	IV	453
17 juillet.	Expropriation. — Délibération; formule exécutoire. — Indemnité; locataire. — (Chion).	590	V	129
18 juillet.	Concessions; décision ministérielle. — (Canal de la Sambre à l'Oise). — *Notice.*	509	IV	421
23 juillet.	Rivières flottables; canal de dérivation; travaux non autorisés; compétence. — (De Dauvet). — *Notes.*	510	IV	424
26 juillet.	Rivières flottables. — Travaux sur les bords. — (De Dauvet). — *Notice.*	511	IV	428
26 juillet.	Rivières navigables; chemins de halage; limites; abatage d'arbres; conflit. — (De Galliffet c. Darras).	512	IV	432
26 juillet.	Travaux publics; indemnités. — Travaux établis sur une propriété privée; suppression; conflit; rivières; chemins vicinaux; limites; détermination. — (Beaudenet d'Annoux).	513	IV	435
26 juillet.	Rivières navigables; limites; détermination; question de propriété; conflit. — (Barsalou).	514	IV	439
26 juillet.	Chemin de fer de Paris à Lyon. — (*Loi*).	519	IV	454
26 juillet.	Chemin de fer de Tours à Nantes. — (*Loi*).	520	IV	457
26 juillet.	Chemin de fer de Paris à Rennes. — (*Loi*).	521	IV	457
26 juillet.	Chemin de fer de Paris sur le centre de la France. — (*Loi*). — *Bail d'exploitation; cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication.*	522	IV	458
26 juillet.	Chemin de fer d'Orléans à Bordeaux. — (*Loi*). — *Bail d'exploitation; cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication.*	523	IV	474
26 juillet.	Chemin de fer de Paris sur la frontière de Belgique et sur l'Angleterre. — (*Loi*). — *Embranchement d'Amiens à Boulogne; cahier des charges, tarif et adjudication.*	524	IV	479
28 juillet.	Chemin de fer de Paris à Rouen. — Prêt de quatre millions par l'état.	525	IV	485
28 juillet.	Chemin de fer de Rouen au Havre. — Prêt de dix millions par l'état.	526	IV	488

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1844.				
31 juillet.	Comptabilité. — Entrepreneurs; créance liquidée en justice. — (*Avis du conseil d'état*).	527	IV	491
2 août.	Chemin de fer de Paris à Strasbourg. — (*Loi*).	528	IV	494
5 août.	Travaux de routes royales. — Chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière; travaux; exploitation. — Canal de la Marne au Rhin et canal latéral à la Garonne. — Crédits. — (*Loi*).	529	IV	495
5 août.	Chemin de fer atmosphérique; essai. — (*Loi*).	530	IV	497
5 août.	Chemin de fer de Paris à Sceaux. — (*Loi*). — *Cahier des charges.* — *Tarif.* — *Convention*.	531	IV	498
5 août.	Ports de Marseille, du Havre et de Bordeaux. — Phares et fanaux. — Crédits. — (*Loi*).	532	IV	502
5 août.	Expropriation; routes; alignements; déclaration d'utilité publique. — (Euvrard).	533	IV	504
8 août.	Indemnités; dommages; conflit. — Chemins vicinaux; possession. — (Remy c. *Cany*).	534	IV	505
10 août.	Indemnités; dommages; moulins et usines. — Intérêts. — (De Carbonnières). — *Notice*.	535	IV	510
21 août.	Expropriation; litige sur le fond du droit; indemnité alternative. — (Commune d'Einville et s^r Louviot).	560	V	6
21 août.	Cours d'eau non navigables; fonds supérieurs et inférieurs; partage des eaux. — (Letanneur c. Combes et Depins).	1079	VII	395
22 août.	Cours d'eau non navigables; contestations d'intérêt privé; conflit. — (Bourdon c. Ratton et de Perseval). — *Notice*.	536	IV	517
22 août.	Canaux; levées; droit de passage; décision ministérielle. — (De Courvol et Boussaroque). — *Notice*.	537	IV	522
22 août.	Canaux; rigole alimentaire; détournement des eaux. — (Cartier). — *Notice*.	538	IV	524
24 août.	Appareils à vapeur. — Rectification de l'art. 24 de l'ordonnance du 22 mai et de l'art. 31 de celle du 23 mai 1843. — (*Circulaire*).	515	IV	443
(*)	Personnel. — Décisions diverses; décès.	516	IV	445
28 août.	Rivières flottables. — Travaux autorisés; dommages à des tiers; indemnités; conflit. — (De Champigny c. Bouserain et Bellême). — *Notice*.	539	IV	528
28 août.	Péages. — Ponts; entrepreneur; interprétation d'une concession; conflit. — (Ruiz c. Magny). — *Notice*.	540	IV	540
28 août.	Rivières navigables; chemins de halage; constructions en arrière de l'espace réservé. — (Jourdain). — *Notice*.	541	IV	547
28 août.	Indemnités; moulins et usines; existence légale. — (Héritiers Honnores c. Fleuriaine). — *Notice*.	542	IV	550
28 août.	Cours d'eau non navigables; travaux; mesures provisoires; dommages; indemnités; conflit. — (Ber-			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1844.	nard-Lavigne c. le maire de Sainte-Marie du Mont et autres). — *Notice*.	543	IV	555
28 août.	Cours d'eau non navigables; décision ministérielle. — (Commune de Volognat).	544	IV	567
28 août.	Indemnités; dommages; usines; cours d'eau non navigables; conflit. — (De Chavaille c. la commune de Mérignac). — *Notice*.	545	IV	568
28 août.	Roulage; allégement frauduleux. — (Messageries royales).	561	V	8
31 août.	Pont suspendu sur la Saône, à Lyon (Rhône), au port Mouton, entre les faubourgs de Vaise et de Serin. — *Cahier des charges*. — *Tarif*. — *Adjudication*.	546	IV	573
3 sept.	Indemnités; moulins et usines; chômage; titre. — (Moulins de Pontivy). — *Notice*.	547	IV	576
3 sept.	Indemnités; moulins et usines; suppression; titre; compétence. — (Moulins de Thoré). — *Notice*.	548	IV	579
3 sept.	Indemnités; dommages directs et matériels. — Entrepreneur; responsabilité. — (Martin). — *Notice*.	549	IV	581
3 sept.	Chemins de fer. — Frais de police. — (Chemin du Gard).	550	IV	586
6 sept.	Chemin de fer de Paris à Sceaux. — Ordonnance royale portant approbation de la concession. . .	531	IV	502
10 sept.	Rectification des rampes de Jouhe et de Menotey, etc., route départementale du Jura n° 13, de Dole à Gray. — *Cahier des charges*. — *Tarif*. — *Adjudication*.	551	IV	588
17 sept.	Entrepreneur; ajournement indéfini des travaux; demande d'indemnité. — (Brunel). — *Notice*. .	552	IV	590
2 oct.	Police du roulage. — Poids et chargements; nouveau tarif.	553	IV	595
7 oct.	Pont suspendu sur la Seine à la Maison-Rouge (Eure), route départementale n° 22, d'Évreux aux Andelys. — *Cahier des charges*. — *Tarif*. — *Adjudication*.	562	V	11
24 oct.	Chemin de fer du Centre. — Ordonnance royale qui approuve l'adjudication de l'exploitation.	522	IV	474
24 oct.	Chemin de fer d'Orléans à Bordeaux. — Ordonnance royale qui approuve l'adjudication de l'exploitation.	523	IV	478
24 oct.	Chemin de fer d'Amiens à Boulogne. — Ordonnance royale qui approuve l'adjudication des travaux. .	524	IV	484
30 oct.	École polytechnique. — Réorganisation. — *Rapport au roi*.	563	V	15
1er nov.	Chemin de fer de Montpellier à Nîmes. — Ordonnance royale qui approuve l'adjudication de l'exploitation.	504	IV	407
2 nov.	Chemin de fer atmosphérique entre Nanterre et le			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1844.	plateau de Saint-Germain; concession; clauses et conditions.	564	V	35
8 nov.	Quai des Marans sur la Saône à Mâcon. — Application en faveur de la ville, de la plus-value des propriétés riveraines.—Formation d'une commission spéciale. — *Rapport au roi.*	565	V	40
16 nov.	Roulage; voitures publiques; refus d'alléger. — (Boucher).	566	V	43
17 nov.	Franchises (ordonnance du roi concernant les). — *Tableaux.*	660	V	337
20 nov.	Police du roulage. — Tarif des poids et chargements. — Envoi de l'ordonnance royale du 2 octobre 1844. — (*Circulaire*).	554	IV	602
20 nov.	Expropriation. — Indemnités. — Instruction pour l'exécution de l'art. 27 de la loi du 3 mai 1841. — (*Circulaire*).	555	IV	605
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; décès.	556	IV	609
(*)	Classements de routes départementales.	557	IV	613
27 nov.	Patente; ingénieur des ponts et chaussées. — (De Montricher). — *Notice.*	567	V	45
27 nov.	Procédure; signification; héritiers. — (Héritiers Piard c. Parmentier et Vitaux).	568	V	47
27 nov.	Moulins et usines; déversoir; abaissement; compétence. — (Gaudin-Gilbert c. Vincens). — *Notice.*	661	V	391
6 déc.	Extraction de matériaux; indemnités; expertise. — (De Biron). — *Notice.*	569	V	48
6 déc.	Concessions; dommages; conventions privées. — Indemnités; dommages; expertise. — (Compagnie du canal de la Sambre à l'Oise c. Brancourt). — *Notice.*	570	V	52
6 déc.	Routes; fossé; occupation indéfinie; question de propriété et d'indemnité; conflit. — (Gallas). — *Notice.*	571	V	57
7 déc.	Travaux publics; souscriptions; conflit. — (Souscripteurs du pont de Domme). — *Notice.*	572	V	61
7 déc.	Extraction de matériaux; entrepreneur; indemnité; compétence. — (Jouan, Claret, Fouesnel et Roux c. Laurent). — *Notice.*	573	V	64
7 déc.	Extraction de matériaux; entrepreneur; indemnités; conflit. — (Mesnard de la Tascherie c. Rossipon). — *Notice.*	574	V	69
12 déc.	Rectification de la rampe de Pannessières, route départementale du Jura n° 2, de Châlon-sur-Saône en Suisse, entre Lons-le-Saulnier et Crançot. — *Cahier des charges.* — *Tarif.* — *Adjudication.*	575	V	74
14 déc.	Ministère des travaux publics. — Organisation de l'administration centrale.	576	V	76

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1844.				
14 déc.	Rivières navigables; usines; obstacles à la navigation. — (Moulin de Tapon). — *Notice*.	577	V	82
23 déc.	Rivières navigables; dérivations; usines; décision ministérielle. — (Lallemand). — *Notice*.	578	V	88
23 déc.	Rivières et canaux navigables; chemins de halage; construction; autorisation; révocabilité. — (Wateringues du Pas-de-Calais). — *Notice*.	579	V	89
23 déc.	Rivières navigables; dérivations; canal d'amenée d'un moulin; curage non autorisé. — (Dietsch). — *Notice*.	580	V	92
23 déc.	Rivières flottables; usines; autorisation; révocabilité. — Décision ministérielle. — (Séjourné). — *Notice*.	581	V	95
24 déc.	Expropriation; projets antérieurs à 1810. — Expropriation partielle; abandon du reste de la propriété; réserves prétendues. — Expertise. — (Héritiers Bullourde). — *Notice*.	582	V	98
26 déc.	Toueur à vapeur sur la Saône pour la remonte des bateaux entre Lyon et le pont Saint-Bernard; concession; clauses et conditions.	591	V	130
27 déc.	Roulage; surcharge; interprétation de la tolérance. — (Messageries Laffitte et Caillard). — *Notice*. . .	592	V	133
27 déc.	Indemnités; dommages; plus-value; compensation. — (Meilier). — *Notice*.	593	V	135
27 déc.	Chemins de halage; dégradations par un concessionnaire de travaux publics. — (Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans). — *Notice*. . . .	594	V	138
31 déc.	Expropriation; jury; procès-verbal. — (Moureu c. Collet).	595	V	141
31 déc.	Cours d'eau; concessions; interprétation; conflit. — (Ville d'Elne, arrosants et propriétaires des moulins d'Elne, et riverains du Tech, c. Guillebout et Pagès frères). — *Notice*.	596	V	143
1845.				
7 janv.	Expropriation; jurés; délibération. — (De Clermont).	597	V	154
10 janv.	Indemnités; dommage direct. — Travaux publics; appréciation de leur convenance. — (Compagnie du canal de la Sambre à l'Oise c. Semery). . . .	598	V	155
10 janv.	Cours d'eau non navigables; affluents de la Loire; usines; existence légale; chômage; indemnité. — (Roinat, Poulet et Guillier du Landay). — *Notice*	599	V	159
10 janv.	Chemins de fer concédés; fixation des tarifs. — (Compagnie du chemin de fer d'Alais à Beaucaire). — *Notice*.	662	V	396
16 janv.	Conseil général des ponts et chaussées et sections du conseil. — Composition pour 1845.	600	V	162
18 janv.	Expropriation; pourvois en cassation. — (*Circulaire*).	583	V	105

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1845.				
20 janv.	Moulins et usines non autorisés; servitude acquise par prescription. — (Pennautier c. Coste). — *Notice.*	615	V	209
22 janv.	Expropriation; chemins vicinaux. — (Passerat de la Chapelle).	601	V	163
22 janv.	Routes; arbres; propriété. — (Donzelot). — *Notice.*			
24 janv.	Entrepreneur; régie; frais. — (Bibal). — *Note.*	616	V	212
25 janv.	Chemin de fer de Montereau à Troyes. — *Cahier des charges. — Tarif. — Adjudication.*	602 603	V V	165 167
26 janv.	Pont suspendu sur l'Allier, en remplacement du bac de Ris (Puy-de-Dôme), au passage du chemin de Randan à la route royale n° 106, de Nîmes à Moulins. — *Cahier des charges. — Tarif. — Adjudication.*	604	V	171
28 janv.	Appareils à vapeur. — Poinçonnage des poids et leviers servant à charger les soupapes de sûreté. — (*Circulaire et modèle*).	584	V	112
30 janv.	Cylindres sécheurs et autres récipients contenant de la vapeur; autorisations. — (*Circulaire*).	585	V	115
31 janv.	Routes et ponts. — Budget de l'exercice 1845. — Annonce d'un crédit pour les dépenses du service d'entretien. — (*Circulaire*).	586	V	118
31 janv.	Indemnités; chômage d'usine; expertise. — (Héritiers Andouaud). — *Notice.*	605	V	174
31 janv.	Routes; ouverture de carrières; cumul de peines. — (Rome). — *Notice.*	617	V	214
1er févr.	Alignements; petite voirie; travaux provisoires. — (Duclos). — *Notice.*	663	V	401
4 févr.	Débarcadère en charpente sur la rive gauche de la Gironde au port de Beychevelle, commune de Saint-Julien (Gironde). — *Cahier des charges. — Tarif. — Adjudication.*	606	V	178
5 févr.	Expropriation; indemnité; irrévocabilité; propriétaire; locataire. — (Boudard). — *Notice.*	607	V	180
7 févr.	Entrepreneur; métré; décompte; mise en demeure. — (Colonna). — *Notice.*	608	V	185
7 févr.	Entrepreneur; régie; pertes; fin de non-recevoir. — (Delorme). — *Notice.*	609	V	189
7 févr.	Desséchements; rôles de plus-value. — (Dumaisniel). — *Notice.*	610	V	192
7 févr.	Alignements; travaux intérieurs sur la partie retranchable. — (Macquart). — *Notice.*	618	V	217
8 févr.	Péage; pont; ordonnance royale; interprétation; compétence. — (Vidal et Bosc c. Dartaud). — *Notice.*	611	V	199
8 févr.	Alignements; petite voirie; exhaussement d'un bâtiment. — (Vallée).	664	V	404
11 févr. (*)	Calorifères à eau; autorisations. — (*Circulaire*)	587	V	120
	Personnel. — Promotions; liste des élèves; décisions diverses; décès.	588	V	124

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1845.				
(*)	Classements de routes départementales.	589	V	127
13 févr.	Indemnités; canaux; dommages; force majeure. — (Compagnie des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis c. Lefranc).	612	V	201
14 févr.	Alignements; petite voirie; travaux non confortatifs. — (Raimbaud).	665	V	405
21 févr.	Indemnités; dommages; concessions; décision préfectorale. — (Compagnie de la Sambre canalisée). — *Notice*.	613	V	204
(*)	Personnel. — Décorations; décisions diverses; décès.	614	V	206
21 févr.	Entrepreneur. — Régie irrégulière. — Travaux par attachement. — (Hayet). — *Notice*.	619	V	219
24 févr.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire; droits privés; dommages-intérêts. — (Moulin d'Hauterive). — *Notice*.	620	V	222
28 févr.	Indemnités; renonciation; fermier; mandat; dommages causés par les eaux d'un canal. — (Dᵉ Marmagnant).	621	V	224
28 févr.	Canal de Loing; usiniers; manœuvres d'eau; ordres. — (Cardon). — *Notice*.	622	V	226
28 févr.	Desséchements; concession; déchéance. — Usurpation de terrains. — (Marais de Marignane et de Châteauneuf). — *Notice*.	623	V	229
2 mars.	Navigation intérieure. — Perception du droit de navigation sur les canaux construits aux frais de l'état, latéralement aux rivières navigables. . . .	624	V	234
5 mars.	Expropriation. — Jury; président. — Maire; pourvoi; désistement. — (Le maire de Clermont-Ferrand c. Bujadoux).	625	V	235
8 mars.	Chemin de fer de la frontière de Belgique à Vireux-sur-Meuse, en prolongement du chemin venant de Charleroi; concession. — *Cahier des charges*. — *Tarif*.	626	V	238
14 mars.	Alignements; travaux en retraite. — (Pajot). — *Notice*.	627	V	243
14 mars.	Roulage; refus de pesage. — (Paisant et compagnie). — *Notice*.	628	V	246
14 mars.	Rivières navigables; chemins de halage; constructions non autorisées. — (Holagray). — *Notice*. . .	629	V	248
19 mars.	Indemnités; dommage direct et matériel; abaissement du sol d'une route :	630	V	
	1ʳᵉ espèce. — (Tendret). — *Notice*		V	251
	2ᵉ espèce. — (Piet). — *Notice*.		V	253
19 mars.	Extraction de matériaux; décision préfectorale; interprétation. — (Mellet et Henry). — *Notice*. . . .	631	V	255
19 mars.	Routes; plantations irrégulières. — (Legueux-Cornisset). — *Notice*.	632	V	257
19 mars.	Ports; dépôt non autorisé. — (Briant).	633	V	260

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1845.				
23 mars.	Routes; plantations; alignement; arrêté préfectoral. — (Baratte). — *Notice.*	634	V	262
23 mars.	Bacs; dommages; indemnités; conflit. — (Mariaud). — *Notice.*	635	V	265
28 mars.	Alignements; petite voirie; étages supérieurs. — (Bernard).	666	V	407
avril.	Routes. — Rappel de la circulaire du 25 avril 1839 sur les méthodes d'entretien. — Classement des projets de rectification ou d'achèvement des routes royales. — (*Circulaire*).	703	V	548
4 avril.	Entrepreneur; réclamations; décision ministérielle. — (Roidot et Paire).	636	V	270
4 avril.	Rivières navigables; bras de la Loire; plantations; arrêté préfectoral; amende; prescription. — (Houdet). — *Notice.*	637	V	271
4 avril.	Rivières navigables; plantations; élagage non autorisé. — (Ballias). — *Notice.*	638	V	276
4 avril.	Rivières navigables; limites; détermination; arrêté préfectoral. — (Barsalou). — *Notice.*	639	V	280
7 avril.	Expropriation; dommage éventuel; indemnité : . .	640		
	1re espèce. — (André).		V	283
	2e espèce. — (Rieder-Montborne).		V	285
7 avril.	Expropriation; jury; formation; délibération; secret; président; recusation; remise :	641		
	1re espèce. — (Féron).		V	287
	2e espèce. — (Vermesch).		V	289
7 avril.	Expropriation; indemnité alternative. — (Joussonne).	642	V	290
18 avril.	Roulage; contraventions; constatation; piqueurs; cantonniers-chefs. — (Bondivena).	643	V	292
18 avril.	Rivières navigables; usines; décision ministérielle. — (Wiard). — *Notice.*	644	V	294
18 avril.	Rivières navigables; navigation à vapeur; fausse-manœuvres. — (Compagnie des bateaux à vapeur sur le Rhône et ses affluents). — *Notice.*	645	V	297
19 avril.	Expropriation. — Désignation des territoires et des propriétés. — Affiches. — Chemins vicinaux. — (Desplats).	714	V	577
22 avril.	Pont suspendu sur la Garonne, à Couthures (Lot-et-Garonne), route départementale, n° 3, de Sainte-Bazeille aux Landes. — *Cahier des charges. — Tarif. — Adjudication.*	646	V	300
25 avril.	Roulage; contravention; responsabilité du propriétaire de la voiture. — (Baudenet). — *Notice.*	647	V	304
25 avril.	Conflit; dépôt au greffe. — Appréciation de la validité d'un arrêté de conflit. — (Laurent c. Roux). — *Notice.*	648	V	306
25 avril.	Indemnités; dommages; conflit. — (Bernardet). — *Notice.*	649	V	310

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1845.				
29 avril.	Loi sur les irrigations.	650	V	313
2 mai.	Roulage ; vérification du poids; lettre de voiture; estimation contradictoire.— (Lemoyne et Baron)	651	V	314
2 mai.	Indemnités ; dommages directs et matériels ; rivières canalisées ; inondations. — (Charpentier).— *Notice.*	652	V	316
2 mai.	Ports ; détérioration d'une cale pavée.— (Camus). .	653	V	318
2 mai.	Travaux publics ; suspension. — Indemnités ; dommages ; suppression de jour et d'accès ; conflit. — (Lecq).— *Notice.*	667	V	408
2 mai.	Routes ; dépôt ; généralité de Paris. — Contravention ; maître ; responsabilité.— (Lemoine et Baron).— *Notice.*	668	V	411
2 mai.	Indemnités ; dommages ; agents de l'administration ; fausses manœuvres ; action en garantie contre l'état ; conflit. — (Gauthier c. Carisey).—*Notice.*	669	V	414
2 mai.	Moulins et usines ; existence légale ; nouveau règlement.— (Lechêne)— *Notice.*	670	V	427
9 mai.	Indemnités ; dommages ; exhaussement du sol d'une route.— (Rassicod).— *Notice.*	671	V	429
9 mai.	Procédure ; indemnités à la charge d'un entrepreneur ; pourvoi du ministre ; fin de non-recevoir. — (Mendiondo).— *Notice.*	672	V	431
9 mai.	Contravention reconnue ; amende non appliquée ; excès de pouvoir :	673		
	1re espèce. — Alignements ; travaux non autorisés— (Brérard).		V	433
	2e espèce. — Routes ; fossé ; aqueduc.— (Dve Perret).		V	435
19 mai.	Canaux ; droit de navigation ; flottage ; conventions privées ; conflit.— (La liste civile c. la ville de Paris et la compagnie des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis).— *Notice.*	674	V	436
20 mai.	Navigation de la Seine ; halage entre le pont de la Tournelle et le Port-à-l'Anglais.— *Tarif.*	675	V	451
20 mai.	Quai d'Orléans sur la Saône, à Lyon.—Application, au profit de l'état et de la ville, de la plus-value des propriétés riveraines.— Formation d'une commission spéciale.— *Rapport au roi.*	676	V	458
20 mai.	Expropriation. — Indemnité ; intérêts ; prise de possession.— (Manoury).	677	V	460
26 mai.	Travaux d'utilité publique et privée ; digues du Rhône ; réparations extraordinaires ; répartition des frais. — (D'Anglas).	678	V	463
26 mai.	Voirie ; bâtiment menaçant ruine.— (Chauvin). . .	679	V	465
26 mai.	Rivières navigables ; bras non navigables ; digue ; destruction indûment ordonnée ; payement des frais.— Arrêté par défaut ; exécution ; opposition ; délai.— (Rodier).— *Notice.*	680	V	466

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1815.				
27 mai.	Débarcadère en charpente à Port-Maubert (Charente-Inférieure.—*Cahier des charges.—Tarif.—Adjudication.*	681	V	469
28 mai.	Expropriation; indemnité partielle.— (Barberon).	682	V	471
29 mai.	Canaux de 1821 et de 1822.— Rachat des actions de jouissance pour cause d'utilité publique.—(*Loi*).	715	V	580
29 mai.	Travaux publics; actes administratifs; action possessoire; compétence.— (Commune de Sainte-Eulalie).—*Notice.*	761	VI	1
31 mai	Moulins et usines; règlement d'eau; compétence.—(Boucher).	683	V	473
2 juin.	Expropriation; indemnité supérieure à la demande; indemnité pécuniaire. —(Ville du Mas-d'Agenois c. Lacoste).	684	V	475
4 juin.	Expropriation; indemnité; tiers; ayant cause; intervention.— (Varennes).	685	V	477
5 juin.	Endiguements; répartition des frais; réclamation; compétence; délai.— (Dᵉ de Forbin)	686	V	479
5 juin.	Travaux publics; concessions moyennant péage; décès du concessionnaire; demande en résolution du contrat.— (Héritiers Détrez).— *Notice.*	687	V	481
5 juin.	Indemnités; dommages.— (Corbara).— *Notice.*	688	V	485
7 juin.	Trottoirs.— Répartition des frais de construction.—(*Loi*).	689	V	486
9 juin.	Chemins vicinaux; bornage; plantations; action possessoire; compétence.— (Lepelletier c. la commune de Beaumont).— *Notice.*	716	V	581
12 juin.	Voie publique; reconnaissance; compétence.— Alignements; contravention; question préjudicielle.—(Lignon).	762	VI	5
19 juin.	Police du roulage.— Amnistie partielle	690	V	487
19 juin.	Débarcadère au port du Pouzin (Ardèche), sur la rive droite du Rhône.— *Cahier des charges.—Tarif.*	691	V	489
25 juin.	Indemnités; dommages; moulins et usines; existence légale.— (De Lameth).— *Notice.*	692	V	491
26 juin.	Alignements; petite voirie; travaux non confortatifs.— (Canton).	763	VI	6
30 juin.	Routes royales.—Achèvement et perfectionnement. (*Loi*).—*Tableau des lacunes.*	693	V	494
1ᵉʳ juillet.	État général du personnel.	»	V	»
1ᵉʳ juillet	Expropriation.— Indemnité; intérêts; prise de possession.—(Desplans).	694	V	497
4 juillet.	Indemnités; expropriation irrégulière; agents de l'administration; conflit. — Travaux publics; suppression.— (Delaruelle-Duport, L'Heureux et Rougemaille c. Raguet et Picart).— *Notice.*	695	V	499
4 juillet.	Extraction de matériaux; indemnités; ordres admi-			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1845.	nistratifs ; conflit. — Fouilles ; suspension.—(Giraud c. Pommier). — *Notice*	696	V	509
11 juillet.	Indemnités ; jugement ordonnant une expertise ; conflit prématuré. — (Héritiers Ser). — *Notice*. .	697	V	517
13 juillet.	Circulation sur les routes. — Nouveaux renseignements à produire. — (*Circulaire*).	654	V	320
14 juillet.	Police du roulage. — Envoi de l'ordonnance d'amnistie du 19 juin 1845. — *Circulaire*).	704	V	552
15 juillet.	Police des chemins de fer. — (*Loi*).	698	V	521
15 juillet.	Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, avec embranchements de Lille sur Calais et Dunkerque. — Chemin de fer de Creil à Saint-Quentin. — Chemins de fer de Fampoux à Hazebrouck. — — (*Loi*). — *Cahiers des charges*. — *Tarifs*. — *Adjudications*.	699	V	528
15 juillet.	Expropriation ; prise de possession d'urgence ; terrains non bâtis. — (Ménassier c. la compagnie du chemin de fer de Sceaux).	700	V	544
16 juillet.	Pension accordée à M. Vicat à titre de récompense nationale. — (*Loi*).	701	V	545
16 juillet.	Ports de Dunkerque, de Calais, de Boulogne, de Fécamp, etc. — Crédits. — (*Loi*).	702	V	546
16 juillet.	Chemin de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon. — (*Loi*) — *Cahiers des charges*. — *Tarifs*. — — *Adjudication*.	717	V	584
19 juillet.	Chemins de fer de Tours à Nantes et de Paris à Strasbourg. — (*Loi*). — *Cahiers des charges*. — *Tarifs*. — *Adjudications*.	718	V	596
19 juillet.	Embranchements de Dieppe et de Fécamp sur le chemin de fer de Rouen au Havre. — Embranchement d'Aix sur le chemin d'Avignon à Marseille. — (*Loi*). — *Cahiers des charges*. — *Tarifs*. — *Adjudication*.	719	V	608
19 juillet	Construction de trois ponts, sur l'Adour, entre Bayonne et Saint-Esprit ; sur le Tech, au Boulou ; sur la Rance, à Dinan. — Crédits. — (*Loi*). . . .	720	V	614
19 juillet.	Etablissement d'un bassin à flot à Saint-Nazaire. — Crédit. — (*Loi*).	721	V	615
19 juillet.	Chemins de fer. — Abrogation d'une disposition de l'art. 3 de la loi du 11 juin 1842. — (*Loi*). . . .	722	V	616
23 juillet.	Roulage. — Constatation des contraventions par les piqueurs et les cantonniers-chefs. — (*Circulaire*).	655	V	324
24 juillet.	Chemins de halage ; plantations ; empiétement. — (Smetz). — *Notice*.	723	V	616
24 juillet.	Moulins et usines ; pouvoir réglementaire ; préfet. — (Gilmaire et Jobart c. Colette). — *Notice*. . .	724	V	619
24 juillet.	Travaux publics ; pavage d'une ville. — Indemnités ; dommages ; conflit. — (Teyssère et Liaubon). — *Notice*.	725	V	621

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1845.				
24 juillet.	Extraction de matériaux ; entrepreneurs ; délit forestier ; conflit. — (Cayla et Saliège). — *Notice.* . .	726	V	625
24 juillet.	Indemnités ; moulins et usines ; existence légale ; chômage. — (Devienne c. la compagnie du canal de la Sambre à l'Oise).	727	V	632
24 juillet.	Chemins vicinaux ; prestations en nature ; conducteur des ponts et chaussées. — (Lefranc).	728	V	634
25 juillet.	Annales des ponts et chaussées. — Médailles pour 1844. — (*Circulaire*).	705	V	554
31 juillet.	Droits de navigation ; actes administratifs ; conflit. — (De Grave c. la compagnie Usquin). — *Notice*	729	V	635
31 juillet.	Construction en maçonnerie des travées en charpente du pont d'Amboise (Indre-et-Loire), situé sur le bras droit de la Loire, route départementale n° 4, de Château-Renaud à Châtellerault. — *Cahier des charges. — Tarif. — Adjudication.*	730	V	647
août.	Routes. — Rappel de la circulaire du 25 avril 1839 sur les méthodes d'entretien. — Classement des projets de rectification ou d'achèvement des routes royales. (*Circulaire*).	703	V	548
6 août.	Rivières navigables ; obstacle à la navigation ; entrepreneur ; amende. — (Colvée).	731	V	658
7 août.	Routes. — Plantations. — Modifications à apporter à la législation. — (*Circulaire*).	656	V	325
8 août.	Routes. — Plantations. — Demande de renseignements. — (*Circulaire*).	657	V	327
(*)	Personnel. — Concours, classement et missions des élèves ; promotions ; décisions diverses.	658	V	329
(*)	Classements de routes départementales.	659	V	336
8 août.	Extraction de matériaux dans les bois régis par l'administration des forêts. — Chemins vicinaux. . .	732	V	659
12 août.	Desséchements. — Frais d'entretien. — Plus-value ; exemption. — Anciens traités.	733	V	
	1re espèce. — (Le syndicat des marais de Donges c. Monnet de Lorbeau). — *Notice.*		V	662
	2e espèce. — (Rouaud c. Alloneau). — *Notice.* .		V	675
12 août.	Desséchements ; partage. — (Desmortiers c. Vince). — *Notice.*	734	V	680
12 août.	Desséchements ; partage. — (Alloneau c. Olliveau). — *Notice.*	735	V	684
14 août.	Petite voirie ; bâtiments menaçant ruine. — (Houdbine).	764	VI	11
19 août.	Cours d'eau non navigables ; travaux autorisés ; action possessoire et en dommages-intérêts. — (Gibert c. Roussel). — *Notice.*	765	VI	12
21 août.	Indemnités ; dépréciation ; occupation temporaire ; extraction de matériaux ; conflit. — (Réginel de Barrême). — *Notice.*	736	VI	687

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1845.				
21 août.	Indemnités; dommages résultant d'une contravention; entrepreneur; conflit.—(Decambos et Bocquié c. la compagnie du chemin de fer de Rouen). — *Notice*.	737	V	696
21 août.	Grèves et lais de mer; concession; interprétation; conflit.—(Héritiers Hoche).—*Notice*.	738	V	704
21 août.	Entrepreneur; faillite; reprise du matériel; conflit. —(Girardeau c Moutet).—*Notice*.	739	V	721
21 août.	Desséchements; partage; demande en payement des sommes dues par les intéressés; conflit.—(Sarrebrousse c. Bernard et la Dᵉ Vᵉ Baluet)—*Notice*. .	740	V	729
23 août.	Indemnités; rivières navigables; moulins et usines; existence légale. — (Rambaud).— *Notice*. . . .	741	V	736
23 août.	Canaux; dégradations. — (Pine-Desgranges, Chapuis et Millière).	742	V	741
23 août.	Canaux; obstacle à la navigation; fausses manœuvres.—(Estreyer et Meyer).	743	V	745
23 août.	Canaux; règlements de police relatifs aux trématage; longueur des trains; passage des écluses; manœuvres; amarrage; stationnement des bateaux. —Infraction; amende.—(Bernaud, Colladon et consorts, Loye, Colladon et consorts, Carisey, Rodet, Hecht, Colladon et consorts, Demolombe).	744	V	747
23 août.	Canaux; inscription sur les bateaux du nom et de la résidence des propriétaires.—(Pinsonneaux). —*Notice*.	745	V	757
27 août.	Rivières navigables; dépendances; reconnaissance; compétence; délit de pêche.—(Thomas).	746	V	759
30 août.	Indemnités; dommage direct et matériel.—(Kœchlin c. Lorentz) —*Notice*.	747	V	761
30 août.	Desséchements; action en partage ou en délaissement; conflit.— (Marais de la Dive).—*Notice*.	748	V	763
5 sept.	Voie publique; plantations; élagage; arrêté préfectoral.—(De Castellane).	766	VI	17
10 sept.	Rivières navigables; barrage d'un moulin; suppression ordonnée par le préfet; payement des frais. —Contravention; fait non personnel au prévenu. —(Viard).—*Notice*.	749	V	772
10 sept.	Expropriation amiable; torts et dommages; indemnité réclamée en vertu d'une convention prétendue avec l'administration; conflit. — (Gaubert). —*Notice*...	750	V	778
10 sept.	Extraction de matériaux; carrière; limites et mode d'exploitation; conflit. — (Girard et Bernard c. la ville de Nantes).—*Notice*.	751	V	790
10 sept.	Domaine militaire; revendication de terrains qui en dépendent; conflit.—(Communes de Village-Neuf et de Saint-Louis). — *Notice*.	752	V	796

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1845.				
10 sept.	Chemin de Paris de fer à la frontière de Belgique et embranchements sur Calais et Dunkerque.— Ordonnance royale qui approuve l'adjudication de la concession.	699	V	543
10 sept.	Chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck.— Ordonnance royale qui approuve l'adjudication de la concession.	699	V	543
12 sept.	Rectification des rampes des routes de la Cude et de la Fresse (Jura), route départementale n° 2, de Chalon-sur-Saône en Suisse. — *Cahier des charges.— Adjudication.*	1074	VII	385
13 sept.	Routes et ponts.— Projets de budgets pour 1846; instructions.— (*Circulaire*).	706	V	556
14 sept.	Pont suspendu sur la Garonne, au passage de Layrac (Lot-et-Garonne), route départementale n° 17, d'Agen à Layrac. — *Cahier des charges.— Tarif — Adjudication.*	753	V	808
18 sept.	Chemins de fer d'embranchement de Dieppe et de Fécamp sur le chemin de fer de Rouen au Havre. — Ordonnance royale qui homologue la concession.	719	V	613
18 sept.	Navigation et ports.— Projets de budgets pour 1846; instructions.— (*Circulaire*).	707	V	558
19 sept.	Routes et ponts.— Projets de budgets pour 1846; instructions. — (*Circulaire*).	708	V	561
19 sept.	Alignements; petite voirie; travaux non confortatifs.— (Weyer).	767	VI	19
20 sept.	Voirie; règlements anciens.— (Michelini).	768	VI	20
25 sept.	Comptabilité. — Entrepreneur; mandat de premier à-compte; clause relative au cautionnement.— (*Circulaire*).	709	V	562
6 oct.	Ponts suspendus sur le Rhône : 1° en face de la ville de Viviers (Ardèche); 2° en remplacement du bac du Robinet de Donzère. — *Cahiers des charges.— Tarifs.— Adjudications.*	754	V	813
20 oct.	Personnel (envoi des comptes du) et des propositions de fin d'année.— (*Circulaire*).	710	V	564
20 oct.	Plans d'alignements; instructions.— (*Circulaire*).	711	V	566
(*)	Personnel. — Décorations; promotions; décisions diverses; décès.	712	V	572
(*)	Classements de routes départementales.	713	V	575
29 oct.	Police du roulage. — Voitures publiques à quatre roues; nouveau tarif des poids et hauteur de chargement.— *Rapport au roi.*	755	V	819
27 nov.	Chemin de fer de Tours à Nantes. — Ordonnance royale qui approuve l'adjudication de la concession.	718	V	607
27 nov.	Chemin de fer de Paris à Strasbourg et ses embranchements. — Ordonnance royale qui approuve l'adjudication de la concession.	718	V	608

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1845.				
27 nov.	Franchise et contre-seing. — Lettres refusées pour cause de taxe par les fonctionnaires destinataires.	756	V	825
28 nov.	Concessions; inexécution du cahier des charges. — Rétablissement de communications interceptées; compétence. — (La commune de Saint-Paul en Jarret c. la compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon). — *Notice.*	769	VI	22
28 nov.	Conflit; dépots au greffe; tardiveté. — (Compagnie des canaux des Étangs c. Galibert). — *Notice.*	770	VI	25
28 nov.	Pensions; conducteurs des ponts et chaussées. — (Martin). — *Notice.*	771	VI	28
29 nov.	Comptabilité. — Instructions sur le payement des dépenses en régie. — (*Circulaire*).	758	V	827
3 déc.	Cours d'eau non navigables; affluents; demande de règlement. — (Lefranc de Pompignan c. de Montault). — *Notice.*	772	VI	29
9 déc.	Police du roulage. — Tarif des poids des voitures publiques. — Envoi d'une ordonnance. — (*Circulaire*)	759	V	829
9 déc.	Indemnités; dommages connexes à une expropriation; interprétation et exécution d'une décision du jury spécial; conflit. — Travaux sur le domaine public. — (Hoche Saint-Pierre). *Notice.*	773	VI	32
12 déc.	Petite voirie; alignements; travaux non autorisés. — (Noël). — *Note.*	792	VI	113
13 déc.	Expropriation irrégulière; action possessoire et en dommages-intérêts; conflit. — (Leloup c. la commune de Quelaines). — *Notice.*	774	VI	35
13 déc.	Roulage; pesage volontaire. — (Sursol).	775	VI	42
15 déc.	Pont suspendu sur la Fontaulière, près de Montpezat (Ardèche), route départementale n° 5, de la Croizière d'Uzer au Monastier. — *Cahier des charges.* — *Adjudication.*	776	VI	43
17 déc.	Expropriation; délais; publicité. — (Piattier).	777	VI	45
17 déc.	Expropriation; indemnité; dommage futur et incertain; privation actuelle d'un droit litigieux. — (Godefroy).	778	VI	46
21 déc.	Chemin de fer de Paris à Lyon. — Ordonnance royale portant concession.	717	V	597
23 déc.	Alignements; contraventions; responsabilité des propriétaires. — (Bourniat). — *Notice.*	779	VI	49
23 déc.	Routes; reconnaissance; limites; interprétation et application des actes d'alignement; question de possession et de propriété; conflit. — (Bourguignon). — *Notice.*	780	VI	52
23 déc.	Canaux; pont établi au profit d'une propriété; frais d'entretien et de reconstruction. — (D^e^ Darnaud du Lac).	781	VI	59

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1845.				
23 déc.	Moulins et usines ; règlement d'eau ; exécution ; mise en chômage ; décision ministérielle. — (Vivent). — *Notice.*	782	VI	61
23 déc.	Péage ; pont ; demande en restitution de droits et en dommages-intérêts ; conflit. — (Hingray, Basset et Moreau c. la compagnie des Trois-Ponts). — *Notice.*	783	VI	63
24 déc.	Expropriation ; dommages ; occupation de terrains ; conflit. — (Dauphin-Vavasseur). — *Notice.*	793	VI	115
29 déc.	Chemin de fer de Creil à Saint-Quentin — Ordonnance royale qui approuve l'adjudication de la concession.	757	V	826
(*)	Personnel. — Promotions ; décisions diverses ; retraites ; décès.	760	V	831
1846.				
7 janv.	Cours d'eau non navigables ; barrage illégal ; suppression ; compétence. — (Laserre c. Escudier).	794	VI	124
9 janv.	Desséchements ; inexécution des travaux prescrits ; réception de travaux non autorisés ; aliénation de biens communaux ; excès de pouvoir. — (Marais de Pleurs). — *Note.*	795	VI	126
9 janv.	Desséchements ; indemnités ; dommages ; compétence. — (Compagnie du canal de Beaucaire à Aigues-Mortes c. Jallaguier). — *Notice.*	796	VI	130
10 janv.	Chemin de fer d'Asnières à Argenteuil ; concession. — *Cahier des charges.*	797	VI	132
16 janv.	Indemnités ; torts et dommages ; entrepreneur ; compétence. — (Levrier et Garay). — *Notice.*	798	VI	134
16 janv.	Alignements ; travaux en saillie. — (Coqueret.) — *Notice.*	799	VI	136
16 janv.	Concessions ; ayants-cause. — Moulins et usines ; chômage ; indemnité ; titre. — (Compagnie du canal de la Sambre à l'Oise c. Parmentier et Vitaux). — *Notice.*	800	VI	137
16 janv.	Alignements ; travaux en retraite. — (Monbrun). — *Notice.*	801	VI	141
16 janv.	Alignements ; saillies fixes et mobiles. — (Humeau). — *Notice.*	802	VI	144
16 janv.	Roulage ; saillie de moyeux. — (Dominique). — *Notice.*	803	VI	146
17 janv.	Indemnités ; pont établi en concurrence d'un pont déjà concédé. — (Compagnie des Trois-Ponts). — *Notice*	80.	VI	148
17 janv.	Bateaux à vapeur qui naviguent sur mer ; règlement d'administration publique.	805	VI	152
17 janv.	Entrepreneur. — Désaccord entre le devis et le sous-détail. — Travaux en plus. — (Paire et Auboyer). — *Note.*	806	VI	169
20 janv.	Remise à l'administration des domaines des terrains			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1846.	devenus inutiles au service des ponts et chaussées. — (*Circulaire*).	784	VI	82
24 janv.	Rivières navigables ; travaux défensifs non autorisés. — (Alibert). — *Notice*.	807	VI	172
24 janv.	Indemnités ; dommages ; dépréciation. — Décision préparatoire ; expertise. — (Du Hecquet c. la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen). — *Notice*.	808	VI	174
26 janv.	Roulage. — Ponts à bascule. — Envoi du registre des visas. — (*Circulaire*).	785	VI	85
28 janv.	Entrepreneur ; traité à forfait. — (Urbain c. la compagnie du canal de la Sambre à l'Oise). — *Notice*.	880	VI	353
2 févr.	Expropriation. — Jury ; incompatibilité. — Actes de procédure. — (Mille).	809	VI	177
2 févr.	Expropriation — Jury ; composition. — Pourvoi en cassation ; délai. — (Lombardon).	810	VI	179
2 févr.	Entrepreneur ; calcul du transport des terres. — (Leblanc, Sauger et Maillard). — *Notice*.	811	VI	181
6 févr.	Moulins et usines ; interprétation des arrêtés des préfets. — (Labbey et Thillaye d'Heudreville c. la D^e^ v^e^ Bordeaux).	812	VI	183
6 févr.	Moulins et usines ; règlement d'eau ; clause de suppression sans indemnité ; établissement d'une servitude. — (De Brissac). — *Notice*.	813	VI	184
6 févr.	Canaux ; fixation du point d'eau ; décision ministérielle. — Travaux publics ; modification des projets ; enquêtes. — (Tellier).	814	VI	187
9 févr.	Expropriation ; erreur de contenance. — (Larbouillet).	815	VI	190
9 févr.	Expropriation ; indemnité ; détermination. — (Luce et Bedeau)	816	VI	191
11 févr.	Grande voirie ; frais de pavage ; marchés ; enregistrement. — (Guérin).	817	VI	192
13 févr.	Cours d'eau non navigables ; partage des eaux ; règlement de police ; droits des tiers. — (Barthélemy). — *Notice*.	818	VI	194
13 févr.	Indemnités ; moulins et usines ; rivières navigables. — Droit de pêche. — (D^e^ v^e^ Poullet). — *Notice*.	819	VI	196
16 févr.	Expropriation. — Visite des lieux. — Interruption des opérations. — (Berthet).	820	VI	201
16 févr.	Expropriation ; travaux imposés à l'administration ; indemnité éventuelle. — (Gros).	821	VI	203
16 févr.	Expropriation ; biens d'incapables. — (Hospices de Vitrolles).	822	VI	204
18 févr.	Navigation fluviales ; gardes-ports ; salaires ; servitude légale. — (Bourdon c. Landon).	823	VI	205
20 févr.	Indemnités ; pont établi en concurrence d'un pont déjà concédé. — (Compagnie du pont de Milhau).	824	VI	206

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1846.				
24 févr.	Routes ; arbres ; propriété ; preuve. — (Caques). — *Notice*.	825	VI	207
25 févr.	Expropriation ; droit de transcription. — (Chemin de fer de Rouen).	826	VI	210
28 févr.	Alignements ; petite voirie ; rue projetée ; servitude. — (Baril). — *Notice*.	827	VI	212
3 mars.	Chemins communaux non classés ; inprescriptibilité. — (De Kerautem c. la commune de Saint-Nicolas du Pelem). — *Notice*.	828	VI	214
12 mars.	Desséchements ; conservation des travaux ; pouvoirs du préfet. — (Marais de Triaize).	829	VI	219
12 mars.	Entrepreneur ; résiliation du marché ; réadjudication sur folle enchère ; décision ministérielle. — (Caville).	830	VI	221
12 mars.	Concessions ; canaux ; pont ; interprétation de traité ; compétence. — Décision ministérielle. — (Compagnie du canal de Roanne à Digoin).	831	VI	223
12 mars.	Rivières flottables ; pouvoir réglementaire ; droits privés ; contravention ; compétence. — Procès-verbaux ; maires. — (De Champigny). — *Notice*.	832	VI	225
12 mars.	Routes ; plantations sur les terres riveraines ; décision ministérielle. — (Dulong). — *Notice*. . . .	833	VI	229
12 mars.	Routes ; fossés ; dégradations. — (Deseaux-Caflin). — *Notice*.	834	VI	231
12 mars.	Indemnités ; dommages ; concessions. — Tierce expertise. — (Breton et Biéan c. la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans).	835	VI	233
12 mars.	Entrepreneur ; états de situation ; réserves. — (Cuvelier et Maltête).	836	VI	235
16 mars.	Machines locomotives. — Appareils manométriques. — (*Circulaire et avis de la commission des machines à vapeur*).	786	VI	87
25 mars.	Cours d'eau flottables ; travaux à la charge d'un usinier ; changement de propriétaire ; recouvrement des frais. — (Lemoine). — *Notice*. . . .	837	VI	236
25 mars.	Moulins et usines ; pouvoir réglementaire ; modification d'un règlement antérieur. — (Drumeaux-Gendarme). — *Notice*.	838	VI	239
25 mars.	Procédure ; pourvoi ; signification par le préfet au ministre. — (Biba). — *Note*.	839	VI	241
25 mars.	Cours d'eau non navigables ; curage ; redressement ; anciens règlements ; pouvoirs du préfet ; composition de la commission syndicale ; mesures d'urgence. — (Coutenot, Tiboulet, etc.) — *Notice*. . .	843	VI	257
27 mars.	Travaux mixtes. — Services des ponts et chaussées et de l'artillerie. — (*Circulaire*).	787	VI	98
30 mars.	Comptabilité. — Demande des comptes finaux des dépenses de l'exercice 1845. — (*Circulaire*). . .	788	VI	101

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1846.				
30 mars.	Indemnités ; rivières navigables ; usine ; existence légale. — (De Boisset). — *Notice.*	840	VI	243
30 mars.	Expropriation amiable ; indemnité de terrains réunis à la voie publique ; conflit. — Grande voirie et voirie urbaine ; délimitation. — (Rondet). — *Notice.*	841	VI	245
30 mars.	Ports maritimes ; dépôts. — (Sahoulard).	844	VI	263
30 mars.	Indemnités ; dommages ; force majeure. — (Chasseigneux). — *Notice.*	845	VI	264
avril.	Travaux de la deuxième section du budget ; équilibre entre les dépenses et les crédits. — Personnel ; services d'ingénieurs ; examens de conducteurs. — (*Circulaire*)	789	VI	102
(*)	Personnel. — Décorations ; promotions ; décisions diverses.	790	VI	106
(*)	Classements de routes départementales.	791	VI	112
(*)	Personnel. — Concours et classement des élèves ; décorations ; promotions ; décisions diverses ; retraites ; décès.	842	VI	251
4 avril.	Pont suspendu de Mirabeau sur la Durance (Bouches-du-Rhône), route royale n° 96, de Toulon à Sisteron. — *Cahier des charges. — Tarif. — Adjudication.*	846	VI	266
6 avril.	Alignements ; construction sur la partie retranchable d'un terrain clos. — (Gamelin). — *Notice.*	847	VI	270
7 avril.	Cours d'eau non navigables ; prise d'eau ; refus d'autorisation par le préfet. — Intervention. — (Piedfer c. Roy et Palyart). — *Notice.*	848	VI	272
7 avril.	Moulins et usines ; préfet ; mesures provisoires. — (Colme et Rosse). — *Notice.*	849	VI	275
7 avril.	Cours d'eau non navigables ; prise d'eau ; exécution des règlements ; préfet ; compétence. — (Dessaudrais et consorts). — *Notice.*	850	VI	277
8 avril.	Alignements ; terrain ne joignant pas la voie publique ; absence d'un plan d'alignement ; travaux non autorisés. — (Bertrand) — *Notice.*	851	VI	280
8 avril.	Roulage ; plaque inexacte. — (Moquet). — *Notice.*	852	VI	283
22 avril.	Algérie. — Organisation du service des travaux publics.	853	VI	285
1er mai.	Travaux publics ; contributions par des particuliers ; demande en restitution ; conflit. — (Bertin et consorts). — *Notice.*	854	VI	287
1er mai.	Indemnités ; perte d'un bateau provenant des travaux d'un pont communal ; irresponsabilité de l'état. — (Roze Abrahani). — *Notice.*	855	VI	291
5 mai.	Achèvement de divers canaux ; crédits. — (*Loi*).	856	VI	293
8 mai.	Mise en jugement ; préposés des ponts à bascule. — (Regnault).	857	VI	295

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1846.				
12 mai.	Procédure ; commission spéciale de desséchement ; décision par défaut ; opposition. — (Cemmune de Bazoches). — *Notice*.	858	VI	297
12 mai.	Entrepreneur ; mise en régie ; urgence ; formalités ; compétence. — (Jobert). — *Note*.	859	VI	299
13 mai.	Expropriation ; demande d'indemnité ; notification ; conclusions nouvelles. — (Turcat).	860	VI	301
18 mai.	Endiguements ; périmètre ; répartition des dépenses. — Intervention. — (Digues du Mas-du-Plâtre). — *Notice*.	861	VI	303
18 mai.	Rivières navigables ; bras non navigables ; travaux non autorisés — (Gendarme). — *Notice*.	862	VI	306
18 mai.	Indemnités ; canal ; infiltrations. — (Champion). — *Notice*.	863	VI	308
25 mai.	Expropriation ; convocation ; exploit. — (Henry). .	864	VI	309
26 mai.	Expropriation ; jurés ; récusation ; nom. — (Lacoste de l'Isle).	865	VI	310
27 mai.	Moulins et usines ; pouvoir réglementaire ; ordonnance contradictoire. — (Usines du pont de Moret). — *Notice*.	866	VI	312
27 mai.	Chemins vicinaux ; usurpations ; dégradations ; compétence. — (Chantemesse).	867	VI	314
27 mai.	Procédure ; pourvoi ; signification par le préfet au ministre. — (Héritiers Vicary).	868	VI	315
27 mai.	Chemins vicinaux de grande communication ; changement de direction ; conseil général de département. — (Commune d'Archignac).	869	VI	316
27 mai.	Expropriation ; rétrocession de terrains inutiles. — Chemins vicinaux de grande communication ; redressement ; décision ministérielle. — (De Cuzieu). — *Note*.	870	VI	317
28 mai.	Indemnités ; dommage ; conflit. — (Nocq-Deuzy). — *Notice*.	871	VI	319
31 mai.	Amélioration de la navigation intérieure. — Crédits. — (*Loi*).	872	VI	323
31 mai.	Rectification des routes royales. — Crédits. — (*Loi*).	873	VI	326
31 mai.	Reconstruction des ponts de Cé et de Bancel. — Crédits. — (*Loi*).	874	VI	327
5 juin.	Desséchements ; contrôle des ingénieurs ; décision préfectorale. — (Association des vidanges d'Arles). — *Notice*.	875	VI	328
5 juin.	Indemnités ; rivières navigables ; usines ; existence légale. — (De Montebello). — *Notice*.	881	VI	357
5 juin.	Entrepreneur ; matériaux refusés. — (Jobert). . . .	882	VI	360
5 juin.	Extraction de matériaux ; terrains fermés et attenant aux habitations. — (Provençal). — *Notice*.	883	VI	362
5 juin.	Bateaux à vapeur qui naviguent sur mer. — Mesures de précaution. — (*Instruction ministérielle*).	876	VI	330

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1846.				
6 juin.	Bateaux à vapeur qui naviguent sur mer. — Envoi de l'ordonnance du 17 janvier 1846. Instructions. — (*Circulaire*).	877	VI	337
10 juin.	Cours d'eau non navigables ; propriété. — (Compagnie du canal de la Sambre à l'Oise c. Parmentier). — *Notice*.	884	VI	365
11 juin.	Chemin de fer de Lyon à Avignon, avec embranchement sur Grenoble. — Adjudication. — *Soumission*	885	VI	371
12 juin.	Moulins et usines ; inondations ; responsabilité. — (Morillon, c. Mesnier et Lorieux).	1253	VIII	408
17 juin.	Expropriation. — Indemnité collective. — Dépens. — (Brest).	886	VI	372
18 juin.	Indemnités ; dommages. — Décision interlocutoire ; chose jugée. — (Rang). — *Notice*.	887	VI	374
18 juin.	Moulins et usines ; pouvoir réglementaire ; travaux imposés à un usinier. — (Rouchereau). — *Notice*.	888	VI	378
18 juin.	Moulins et usines ; pouvoir réglementaire ; préfet. — (Blanc). — *Notice*.	889	VI	380
18 juin.	Chemins vicinaux ; subventions ; entrepreneurs. — (Maître).	890	VI	383
18 juin.	Adjudication ; soumission retirée. — (Mounier).	891	VI	385
18 juin.	Entrepreneur ; travaux en plus. — (Gouyon). — *Note*.	892	VI	386
18 juin.	Entrepreneur ; sous-traitant ; salaire d'ouvriers ; responsabilité.	893	VI	388
21 juin.	Chemin de fer du Centre. — Exécution de la partie comprise entre Châteauroux et Limoges, et de la partie comprise entre le Bec-d'Allier et Clermont. — Crédits. — (*Loi*).	894	VI	389
21 juin.	Chemin de fer de Bordeaux à Cette. — (*Loi*). — *Cahier des charges. — Tarif*.	895	VI	391
21 juin.	Chemins de fer de l'Ouest. — (*Loi*). — *Cahiers des charges 1° du chemin de fer de Caen à Paris et à Rouen ; 2° et 3° du chemin de fer de Versailles à Rennes, avec embranchements du Mans sur Caen et de Chartres sur Alençon. — Traités entre les compagnies des chemins de fer de Versailles et de Saint-Germain*.	896	VI	411
21 juin.	Chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. — (*Loi*). — *Cahier des charges*.	897	VI	435
21 juin.	Chemin de fer de Dijon à Mulhouse, avec embranchements d'Auxonne sur Gray, et de Dôle sur Salins. — (*Loi*). — *Deux cahiers des charges*.	898	VI	437
23 juin.	Roulage ; plaque. — (Soivin). — *Notice*.	899	VI	440
23 juin.	Indemnités ; dommages ; locataire. — Expertise. — Chose jugée. — (Boudinier).	900	VI	442
23 juin.	Expropriation ; pourvois de l'administration contre			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1846.	des jugements portant refus de la prononcer ; notification aux propriétaires. — (*Arrêt de la cour de cassation*).	878	VI	350
30 juin.	Canaux de flottage ; marchepied. — (De Chezelles et de Lubersac). — *Notice*.	901	VI	445
30 juin.	Indemnités ; dommages ; action possessoire ; conflit. — (Alviset c. la commune de Charcenne). — *Notice*.	902	VI	448
1er juillet.	Embranchement dirigé de Castres sur le chemin de fer de Bordeaux à Cette ; concession. — *Convention*.	903	VI	454
3 juillet.	Budget du ministère des travaux publics pour l'exercice 1847. — (*Extrait de loi*).	904	VI	456
3 juillet.	Amélioration de divers ports maritimes. — Crédits. — (*Loi*).	905	VI	459
3 juillet.	Rachat de la concession du Havre de Courseulles. — (*Loi*).	906	VI	461
3 juillet.	Chemins de fer d'Orléans à Vierzon et de Montpellier à Nimes. — Crédits. — (*Loi*).	907	VI	462
4 juillet.	Roulage ; refus de pesage ; compétence. — (Guérin).	908	VI	463
9 juillet.	Travaux d'utilité publique ; établissement d'un pont ; demande d'indemnité par le concessionnaire d'un pont voisin ; conflit. — (La société des passerelles de Damiette et de Constantine c. la ville de Paris). — *Notice*.	914	VI	481
9 juillet.	Procédure ; pourvoi ; signification par le préfet au ministre. — Recours incident. — (Compagnie d'assurances contre les risques de la navigation). — *Note*.	915	VI	487
11 juillet.	Débarcadère sur la rive gauche du Rhône, dans la commune des Tourrettes (Drôme). — *Tarif*.	916	VI	489
11 juillet.	Débarcadère sur la rive gauche du Rhône, près du pont suspendu du Teil (Ardèche). — *Tarif*.	917	VI	491
16 juillet.	Desséchements ; plus-value ; intérêts. — (Thurninger c. Bonnault).	918	VI	493
16 juillet.	Procédure ; arrêté par défaut ; entrepreneur. — (Morizot). — *Notice*.	919	VI	496
16 juillet.	Entrepreneur ; transports de matériaux ; augmentations dans les distances prévues au devis. — (Bidou). — *Notice*.	920	VI	497
22 juillet.	Expropriation. — Jury ; désignation. — Visite de lieux. — (Henry).	921	VI	499
22 juillet.	Entrepreneur ; chemin vicinal de grande communication ; construction d'un pont ; responsabilité. — (Chatelet). — *Notice*.	922	VI	501
24 juillet.	Suppression du grade d'inspecteur divisionnaire adjoint des ponts et chaussées. — *Rapport au roi*.	923	VI	504
29 juillet.	Entrepreneur ; malfaçons constatées après la réception des travaux ; responsabilité décennale ; compétence. — (Ville de Gien c. Boyer). — *Notice*.	924	VI	507

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1846.				
29 juillet.	Indemnités; moulins et usines; existence légale. — Intérets. — (Monard c. la compagnie du canal de la Sambre à l'Oise). — *Notice*.	925	VI	510
30 juillet.	Entrepreneur; transport de matériaux. — (Troye . — *Note*.	926	VI	513
30 juillet.	Extraction de matériaux; indemnités; fermier. — (Coulougnon c. Cauvy). — *Notice*.	927	VI	515
31 juillet.	Expropriation. — Pourvois contre des jugements portant refus de la prononcer; notification aux propriéta res. — (*Circulaire et arrêt de la cour de cassation*).	878	VI	348
(*)	Personnel. — Décorations ; promotions ; décisions diverses ; retraites.	879	VI	351
1er août.	État général du personnel.	»	VII	»
19 août.	Expropriation. — Jury ; formation. — Visite de lieux. — (Léguillette).	928	VI	518
24 août.	Expropriation. — Indemnité ; offres ; délai. — (Forest).	929	VI	520
24 août.	Expropriation ; commission d'enquête ; nullité. — (Benker).	930	VI	522
24 août.	Expropriation ; mineur ; dépens. — (Héritiers Delamyre).	931	VI	523
26 août.	Entrepreneur; travaux non prévus ; prix analogues. — (Pierron et Mangini). — *Notice*.	932	VI	525
27 août.	Rivières navigables ; déclaration de l'époque de leur navigabilité. - Usines ; appréciation du titre et des causes de déchéance ; conflit. — (De Calvimont). — *Notice*.	933	VI	526
27 août.	Indemnités ; dommages ; infiltrations d'un canal ; conflit. — (Jean et Maizières). — *Notice*.	934	VI	533
29 août.	Routes départementales. — Budgets de 1847. — (*Extraits d'une circulaire du ministère de l'intérieur*).	935	VI	540
5 sept.	Roulage ; refus de pesage ; double pénalité. — (Rouze). — *Notice*.	936	VI	548
5 sept.	Indemnités ; dommages ; décision ministérielle. — (Reibell).	937	VI	550
5 sept.	Rivières navigables. — Iles ; propriété. — Limites, détermination ; droit d'alluvion ; conflit. — (Dauzac et Dufort). — *Notice*.	938	VI	551
5 sept.	Indemnités ; dommages ; conflit. — (Despruneaux c. Séguin frères). — *Notice*.	939	VI	559
5 sept.	Indemnités ; moulins et usines ; existence légale. — Expertise. — (Morlet c. les héritiers Piard et la compagnie du canal de la Sambre à l'Oise). . . .	940	VI	564
5 sept.	Alignements ; petite voirie ; écrit. — (Filippi). . . .	1016	VII	177
15 sept.	Roulage. — Voitures employées aux prestations pour les chemins vicinaux ; largeur des bandes des roues. — (*Circulaire*).	909	VI	465

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1846.				
22 sept.	Roulage. — Prorogation du délai fixé par l'art. 5 de l'ordonnance du 2 octobre 1844.	941	VI	567
24 sept.	Pont suspendu sur la Dordogne, en remplacement du bac de Meyronne (Lot), route départementale n° 15, de Gramat à Souillac. — *Cahier des charges.* — *Adjudication.*	942	VI	568
27 sept.	Pont suspendu sur la Dordogne, en remplacement du bac de Gluges (Lot), route départementale n° 14, de Gramat à Cressensac. — *Cahier des charges.* — *Adjudication.*	943	VI	570
30 sept.	Ponts suspendus concédés. — Visites annuelles. — (*Circulaire et modèle*).	910	VI	467
30 sept.	Routes. — Projets de construction et de rectification ; tableau de la circulation à l'appui. — (*Circulaire*).	911	VI	470
(*)	Personnel. — Décorations ; décisions diverses ; retraites.	912	VI	471
(*)	Classements de routes départementales.	913	VI	479
1er oct.	Roulage. — Envoi d'une ordonnance qui proroge le délai fixé par l'art. 5 de l'ordonnance du 2 octobre 1844. — (*Circulaire*).	951	VI	629
8 oct.	Prolongement du chemin de fer d'Abscon à Denain, jusqu'à Somain. — *Tarif.*	944	VI	576
20 oct.	Rachat du havre de Courseulles. — *Convention.*	945	VI	578
25 oct.	Travaux de routes royales. — Crédit.	946	VI	580
25 oct.	Inondations ; crédit pour la réparation des dommages.	947	VI	580
4 nov.	Gardes-ports ; tarifs. — (Chevalier c. Billaudot). — *Notice.*	948	VI	581
12 nov.	Chemins de fer. — Serment des commissaires de police spéciaux. — (*Circulaire*).	952	VI	631
15 nov.	Chemins de fer. — Police, sûreté et exploitation ; règlement. — *Rapport au roi.*	949	VI	585
20 nov.	Chemins de fer. — Envoi du règlement d'administration publique ci-dessus. — (*Circulaire*).	953	VI	633
21 nov.	Inondations ; crédit pour la réparation des dommages.	950	VI	628
24 nov.	Expropriation ; tableau des offres et demandes ; questions au jury. — (Girard).	958	VII	1
24 nov.	Expropriation ; liste des jurés ; incapacité ; domicile. — (Orliac). — *Notice.*	1017	VII	178
26 nov.	Moulins et usines ; ordonnance réglementaire ; fin de non-recevoir. — Clause de suppression sans indemnité. — (Courtès-Bringon). — *Notice.*	959	VII	2
26 nov.	Entrepreneur ; mise en régie ; compétence ; acquiescement. — (Héritiers Jardin c. Beaugé). — *Notice.*	960	VII	6
26 nov.	Chemins vicinaux ; délimitation ; question de propriété ; compétence. — Fossés. — (Marquise d'Aubigny).	961	VII	9

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1846.				
28 nov.	Pont suspendu sur le Vidourle, à Saint-Laurent d'Aigouze (Gard), route départementale n° 28, d'Aigues-Mortes à Alais.— *Cahier des charges.* —*Adjudication*.	962	VII	11
2 déc.	Expropriation; indemnité; réserve.—(Chauvin). .	963	VII	14
2 déc.	Péages; pont; demande en restitution de droits et en dommages-intérêts.—(Compagnie des Trois-Ponts c. Hingray).—*Notice*.	964	VII	16
2 déc.	Expropriation; jurys distincts.—(Lehir).	980	VII	65
3 déc.	Indemnités; rivières navigables; usines; existence légale.—(Peyrouse).—*Notice*.	965	VII	18
5 déc.	Routes départementales. — Expropriation amiable. —Timbre et enregistrement.—(*Circulaire*). . .	954	VI	684
9 déc.	Inondations; crédit pour la réparation des dommages.	966	VII	20
10 déc.	Extraction de matériaux; obstacles par le propriétaire; demande d'indemnité par l'entrepreneur; compétence.—(Brian c. Bodin).—*Notice*. . . .	967	VII	21
10 déc.	Endiguements; bases de la répartition des frais.—(Ile de la Barthelasse).—*Notice*.	968	VII	25
10 déc.	Entrepreneur; décompte; acceptation; réserves; déchéance.—(Ardenne).—*Notice*.	969	VII	29
10 déc.	Entrepreneur; décompte; erreur matérielle.—(Arpet).—*Notice*.	970	VII	31
10 déc.	Entrepreneur; décompte irrégulier. — Métrages; fin de non-recevoir. — Régie; compétence. — Changement de carrière.—(Castex).—*Notice*. .	971	VII	33
10 déc.	Chemins vicinaux; subventions spéciales; entrepreneur.—(Forêt de Hagueneau).	972	VII	37
14 déc.	Voirie; règlements anciens.— Exhaussement d'un mur donnant sur la voie publique.—(Michelini). —*Notice*.	973	VII	38
15 déc.	Entrepreneur; décompte. — Prix consentis; erreur ou omission.— Changements au devis.—Avaries; constatation.—(Pluvinet).	974	VII	45
15 déc.	Moulins et usines; ordonnance réglementaire; fin de non-recevoir. — Servitude. — Clause de suppression sans indemnité.—(Jouvin).—*Notice*. .	975	VII	50
15 déc.	Travaux publics; canal d'irrigation.— Indemnités; dommages permanents; conflit.—Actes administratifs; interprétation.—(Redon c. le syndicat du canal de Vaucluse).—*Notice*.	976	VII	53
18 déc.	Travaux publics; souscriptions; compétence. —(Commune de Nanteuil).—*Notice*.	977	VII	59
(*)	Personnel. — Décisions diverses; retraites; décès.	978	VII	62
(*)	Classements de routes départementales.	979	VII	64
18 déc.	Entrepreneur.— Délai d'exécution.— Changements au devis. — Réception définitive; intérêts. —(Jeannez).	981	VII	67

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1846.				
18 déc.	Alignements; petite voirie. — (La ville de Montpellier c. Legendre). — *Notice.*	982	VII	73
18 déc.	Voirie; bâtiment menaçant ruine. — (Chauvin).	983	VII	75
21 déc.	Expropriation. — Élargissement de chemins vicinaux; purge légale des hypothèques. — (*Circulaire*).	984	VII	77
22 déc.	Navigation; remonte des bateaux dans Paris; cabestan à manége.	985	VII	79
31 déc.	Chemins de fer. — Instruction sur la mise à exécution de l'ordonnance royale du 15 novembre 1846. — (*Circulaire*).	955	VI	636
(*)	Personnel. — Décorations; décisions diverses.	956	VI	650
(*)	Classements de routes départementales.	957	VI	652
1847.				
2 janv.	Voirie vicinale; alignements; démolition. — (Chefdebien). — *Notice.*	986	VII	82
5 janv.	Entrepreneur; procès-verbaux de réception; acceptation; réserves; déchéance. — (Gauche-Dutailly). — *Notice.*	987	VII	84
5 janv.	Indemnités; dommages. — (Eymar de Jabrun). — *Notice.*	988	VII	87
8 janv.	Occupation de terrains; dépôt de déblais; base de l'indemnité. — Dépens. — (Reig). — *Notice.*	989	VII	88
8 janv.	Expertise; nomination d'experts; serment; compétence; délégation. — (Pourchot c. la commune de Soucia). — *Notice.*	990	VII	92
8 janv.	Entrepreneur; responsabilité décennale; compétence. — (Sautton et Santa c. la commune de Chauffourt). — *Notice.*	991	VII	93
13 janv.	Chemins vicinaux; élargissement; indemnité; action possessoire. — (Commune d'Happoncourt c. Pierrot et Claudot). — *Notice.*	992	VII	96
13 janv.	Expropriation; privilége; transcription; inscription d'office. — (Le conservateur des hypothèques de Corbeil c. le chemin de fer de Paris à Orléans). — *Notice.*	993	VII	101
29 janv.	Procès-verbaux de contravention; péremption. — Ports; dépôts. — (Bertin).	994	VII	110
30 janv.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire; longue possession; vente nationale; indemnité prétendue. — (Lambot de Fougères). — *Notice.*	995	VII	112
30 janv.	Voirie urbaine; alignements partiels; compétence; démolition. — (Baffoy).	996	VII	115
2 févr.	Expropriation; bail; date certaine; indemnité. — (Labbé).	997	VII	119
5 févr.	Rivières navigables; rouissage du lin et du chanvre. — (Joly).	998	VII	122
7 févr.	Pont suspendu sur le Rhône entre Tournon (Ardèche) et Tain. — *Cahier des charges.*	999	VII	124

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1847.				
7 févr.	Pont suspendu sur le Rhône, en face du Pouzin, à la limite des départements de l'Ardèche et de la Drôme.— *Cahier des charges.— Adjudication.*	1000	VII	130
9 févr.	Canaux; levées; droit de passage; conflit.—(Héritiers Chevalier)— *Notice.*	1001	VII	133
9 févr.	Chemins vicinaux; classement; question de propriété; conflit. — Travaux publics; suppression. — (Bérard c. la commune de Lunel).— *Notice.*	1018	VII	181
12 févr.	Cours d'eau non navigables; curage; entretien; taxe; prescription.— (Achardy c. l'association des vidanges d'Arles).— *Notice.*	1002	VII	140
17 févr.	Expropriation; domaine de l'état.—(Chemin de fer de Lyon).	1075	VII	386
24 févr.	Alignements; indemnité; acte administratif; interprétation; compétence.— (Gonnet).	1019	VII	185
24 févr.	Alignements; indemnité; convention particulière; prescription.— (Wagner).— *Notice.*	1020	VII	187
27 févr.	Procédure; pourvoi; délai; signification par le préfet au ministre.— Recours incident.— (Richard). —*Notice.*	1006	VII	143
9 mars.	Chemins vicinaux; classement; question de propriété.— (Communes de Blanchefosse et de Rumigny c. Dérodé-Brochard).— *Notice.*	1076	VII	388
11 mars.	Débarcadère sur le Rhône, en aval du pont du Teil; modification de tarif.	1004	VII	145
11 mars.	Pont suspendu sur la Marne, à Jaulgonne (Aisne), route départementale n° 14, de Jaulgonne à Orbais.— *Cahier des charges.— Adjudication.*	1077	VII	392
12 mars.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire.— Acte administratif.— (Faudier).— *Notice.*	1005	VII	146
19 mars.	Péages; ponts; travaux publics; bateaux particuliers.— (Ruiz c. Magny).— *Notice.*	1006	VII	148
19 mars.	Chemins de fer antérieurs à 1835.— Régularisation des taxes perçues; prorogation de délai.	1007	VII	151
19 mars.	Entrepreneur; pont; interprétation de marché.— (Escarraguel).— *Notice.*	1008	VII	152
19 mars.	Conflit; chose jugée prétendue.— Indemnités; moulin; dépréciation; compétence.— (Rieder-Monborne et André).— *Notice.*	1021	VII	193
22 mars.	Expropriation; litige sur le fond du droit; indemnité alternative.— (Laprade).	1022	VII	198
24 mars.	Secrétariat général.— Envoi d'exemplaires d'un tableau graphique (Abaque ou compteur universel).— (*Circulaire*)	1009	VII	155
31 mars.	Chemins de fer.— Procès-verbaux de délits ou de contraventions.— (*Circulaire*).	1010	VII	157
31 mars.	Rivières navigables.— Limites; arrêté préfectoral.— Plantations: dégradations; voies de fait; cumul de peines.— (Bellias et Casse).— *Notice.*	1023	VII	199

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1847.				
31 mars.	Entrepreneur. — Travaux non prévus; nouveaux prix. — Transport de matériaux; changements au devis. — (Raffray). — *Notice*.	1024	VII	204
31 mars.	Dommages; chemins vicinaux; poursuite correctionnelle; conflit. — (Puech c. Rozier). — *Notice*.	1025	VII	209
6 avril.	Institution d'une commission générale des chemins de fer auprès du ministère des travaux publics. .	1026	VII	213
6 avril.	Navigation; gardes-ports; jurés-compteurs; tarifs. — (Marion c. Cagnat et Lechat). — *Notice*. . . .	1027	VII	216
8 avril.	Rivières flottables; défaut d'entretien des berges; contravention prétendue. — (Bouillant-Dupont). — *Notice*.	1028	VII	219
8 avril.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire. — Ordonnance royale; délai d'exécution; arrêté préfectoral. — (Bouillant). — *Notice*.	1029	VII	221
8 avril.	Chemins de fer; travaux ordonnés; refus d'exécution. — (Chemin de fer de Paris à Rouen). — *Notice*.	1030	VII	224
8 avril.	Chemins de fer; pont; travaux à la charge d'une compagnie. — (Chemin de fer de Paris à Rouen). — *Note*.	1031	VII	226
20 avril.	Travaux publics; projet pour la distribution des eaux d'une ville; architecte; conflit. — (Plattard c. la ville de Rive-de-Gier). — *Notice*.	1032	VII	227
20 avril.	Concessions; rétrocession de terrain; dommages par le fait de l'acheteur; responsabilité prétendue du concessionnaire. — Indemnités; dommages directs et matériels. — (Chemin de fer de Paris à Versailles, rive droite, c. Lucot d'Hauterive). — *Notice*.	1033	VII	230
20 avril.	Rivières flottables; obstacles au flottage par un usinier. — (Deline).	1034	VII	234
20 avril.	Entrepreneur; terrassements; métré; acquiescement. — (Lapouge). — *Notice*.	1035	VII	235
24 avril.	Chemins de fer; règlements généraux; compétence. — (Pethiet et Duthoit). — *Notice*.	1036	VII	237
25 avril.	Routes royales et départementales. — Crédits pour réparations. — (*Loi*).	1037	VII	240
26 avril.	Petite voirie; carraires ou chemins servant au passage des troupeaux; usurpation; compétence. — (Bernard). — *Notice*.	1038	VII	241
26 avril.	Indemnités; dommages aux personnes; action en dommages-intérêts contre l'ingénieur et contre l'état; ordres administratifs; conflit. — (Brunet c. Morandière et l'état). — *Notice*.	1044	VII	273
26 avril.	Indemnités; dommages; pont communal; conflit. — (Héritiers Lerouge c. la commune d'Arc-sur-Tille). — *Notice*.	1045	VII	280

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1847.				
27 avril.	Rivage de la mer; plantation de pieux; contravention; compétence.— (Coulet). — *Notice.*	1046	VII	284
mai.	Chemins de fer.— Procès-verbaux de délits ou de contraventions.— (*Circulaire*).	1011	VII	159
7 mai.	Personnel.— Observations sur l'établissement des dépenses et la justification des payements.— (*Circulaire*).	1012	VII	161
10 mai.	Expropriation; chemin de fer; délai d'exécution.— (Étienne et de la Chaume c. la compagnie du chemin de fer d'Orléans).	1121	VIII	1
12 mai.	Cours d'eau non déclarés navigables; pouvoirs du préfet.— Curage; dimensions exagérées; règlements anciens.— (Desgrottes). — *Notice.*	1047	VII	287
12 mai.	Desséchements; entretien; répartition des dépenses.— (Danglade c. le syndicat des marais de Pibran).— *Notice.*	1048	VII	292
14 mai.	Rivières navigables; obstacle à la navigation; fait non personnel au riverain; frais de suppression.— (Renault).	1049	VII	295
14 mai.	Police du roulage; surcharge; interprétation de la tolérance.— (Messageries Laffitte et Caillard).	1050	VII	296
16 mai.	Franchise et contre-seing.— *Tableaux.*	1051	VII	298
22 mai.	Chemins de fer.— Études au travers des bois soumis au régime forestier.— (*Circulaire*).	1013	VII	164
(*)	Personnel.— Décorations; promotions; décisions diverses; retraites.	1014	VII	165
(*)	Classements de routes départementales.	1015	VII	176
27 mai.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire.— Servitude.— Clause de suppression sans indemnité.— (Vittecoq).— *Notice.*	1052	VII	302
6 juin.	Chemins de fer.— Restitution des cautionnements des compagnies.— (*Loi*).	1053	VII	305
8 juin.	Grande voirie; amende; successeur; qualité pour se pourvoir.— (Parmentier et Gouse).	1078	VII	394
12 juin.	Acquisition de terrains; prises de possession prématurées.— (*Circulaire*).	1039	VII	243
14 juin.	Rivières flottables; travaux autorisés.— (De Champigny).— *Notice.*	1054	VII	306
15 juin.	Extraction de matériaux; occupation temporaire de terrains; défaut d'autorisation; conflit négatif.— (Rigault c. la compagnie du chemin de fer de Versailles, rive gauche). — *Notice.*	1055	VII	309
29 juin.	Extraction de matériaux; défaut d'autorisation; conflit négatif.— (Dupoux c. Bedot). — *Notice.*	1056	VII	311
1er juillet.	État général du personnel.	»	VII	»
2 juillet.	Extraction de matériaux; fournisseurs.— (Levacher c. Savalette).—*Notice.*	1057	VII	312
2 juillet.	Indemnités; dommages; mesures propres à les ré-			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1847.	parer; inondations d'un fleuve; conflit.—(Cucherat).— *Notice*.	1058	VII	314
2 juillet.	Routes; reconnaissance; limites; interprétation et application des actes d'alignement; question de propriété et d'indemnité; conflit. — (Orliac).— *Notice*.	1059	VII	318
6 juillet.	Rivières navigables; limites; détermination; compétence. — Travaux ordonnés par l'administration; suspension.— (Barsalou c. Marchand et autres).— *Notice*.	1198	VIII	257
7 juillet.	Personnel. — Conducteurs; examens des candidats. —(*Circulaire et programme*).	1040	VII	245
8 juillet.	Cours d'eau non navigables; fonds supérieurs et inférieurs; partage des eaux.— (Letanneur c. Combes et Depins).—*Notice*.	1079	VII	395
11 juillet.	Loi sur les irrigations.	1060	VII	324
11 juillet.	Inondations de 1846. — Crédit pour la réparation des dommages.— (*Loi*).	1061	VII	325
14 juillet.	Expropriation; purge; servitudes. — (La ville de Paris c. Pignard).— *Notice*.	1062	VII	326
14 juillet.	Travaux publics; cession de terrains par une commune à l'état; compétence.— (Commune de Gevrey).—*Notice*.	1063	VII	334
20 juillet.	Machines locomotives.—Appareils manométriques. —(*Circulaire*).	1041	VII	252
(*)	Personnel. — Décorations; promotions; décisions diverses; décès.	1042	VII	266
(*)	Classements de routes départementales.	1043	VII	270
21 juillet.	Expropriation; pourvoi en cassation. — (Vivielle).	1064	VII	335
21 juillet.	Extraction de matériaux; indemnité; entrepreneur. —(De Monard c. faillite Legrand).— *Notice*.	1199	VIII	259
24 juillet.	Indemnités; dommages; expertise non contradictoire.— (Métral et Marthouret).	1065	VII	336
24 juillet.	Dommages aux personnes; poursuite correctionnelle.— Cahier de charges; interprétation; compétence.— Ordres administratifs.— (Sauphar).— *Notice*.	1066	VII	339
24 juillet.	Moulins et usines. — Ordonnance royale; demande d'interprétation. — Modification du régime des eaux; préfet.— (Gibert c. Roussel).	1067	VII	342
24 juillet.	Desséchements; périmètre; entretien; contribution; demande en décharge; délai. — (La commission des Wateringues du Pas-de-Calais c. la Dᵉ de Montmorency).	1080	VII	398
24 juillet.	Dommages; nomination d'experts; compétence. — (Malefette).	1081	VII	402
24 juillet.	Canaux; contravention.— (Sorel, Royer, etc.).	1082	VII	404
24 juillet.	Entrepreneur.— Ordre écrit.— Ponts et chemins de service.—Maçonneries; rejointements.— (Bargy).	1083	VII	405

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1847.				
24 juillet.	Entrepreneur. — Déchéance. — Dixième de garantie. — Ordre écrit. — (Colonna de Leca). — *Notice*.	1084	VII	408
26 juillet.	Chemins de fer antérieurs à 1835. — Régularisation des taxes perçues; prorogation de délai.	1085	VII	412
30 juillet.	Indemnités; infiltrations d'un canal; tierce expertise. — (De Serent). — *Notice*.	1086	VII	413
6 août.	Chemins de fer; contravention; locomotive; permission écrite. — (Anspach).	1087	VII	414
8 août.	Budget des dépenses du ministère des travaux publics; exercice 1848. — (*Extrait de loi*).	1088	VII	416
9 août.	Chemins de fer de Paris à Lille et à Valenciennes, d'Avignon à Marseille et d'Orléans à Vierzon. — Crédits. — (*Loi*).	1089	VII	419
9 août.	Chemin de fer de Paris à Lyon. — (*Loi*). — *Convention*.	1090	VII	420
9 août.	Chemin de fer de Montereau à Troyes. — (*Loi*).	1091	VII	422
9 août.	Chemin de fer de Versailles à Chartres. — (*Loi*).	1092	VII	424
9 août.	Embranchements de Dieppe et de Fécamp sur le chemin de fer de Rouen au Havre. — (*Loi*).	1093	VII	424
9 août.	Expropriation. — Tableau des offres et demandes; plans parcellaires. — Contenance. — (Desmartains et Lecène c. le chemin de fer de Lyon). — *Notice*.	1094	VII	425
12 août.	Chemins de fer. — Boîtes et appareils de secours. — (*Circulaire*).	1068	VII	346
17 août.	Indemnités; ramassage de matériaux; décision préfectorale. — (De Kergorlay). — *Notice*.	1095	VII	430
17 août.	Expropriation; jury; composition; affaires distinctes. — (Pestiaux c. chemin de fer de Montereau à Troyes).	1141	VIII	81
18 août.	Petite voirie; bornes; permission révocable. — (Métreau).	1249	VIII	401
20 août.	Travaux publics; démolition; servitude. — Vente; résolution; dommages-intérêts; conflit. — (Bonnaves). — *Notice*.	1096	VII	432
20 août.	Indemnités; dommage permanent; conflit. — (Brice-Damiens). — *Notice*.	1097	VII	438
20 août.	Chemins de fer; contravention; signal d'arrêt. — (Blouin).	1098	VII	442
20 août.	Chemins de fer; ouvrier; accident; entrepreneur; responsabilité. — (Chemin de fer du Havre c. Pubelier). — *Notice*.	1099	VII	443
20 août.	Travaux publics; concession révoquée; cautionnement. — (Chemin de fer du Montet-aux-Moines). — *Notice*.	1100	VII	445
20 août.	Entrepreneur. — Matériaux; pose et emploi. — Avaries; force majeure. — (Clauzel).	1101	VII	448
20 août.	Rivières canalisées; chemins de halage; contravention. — (Fleurquin). — *Notice*.	1102	VII	453

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1847.				
20 août.	Rivières canalisées; servitude de halage; contravention. — Digues; dégradations; question de propriété. — (De Saint-Hilaire).	1103	VII	456
30 août.	Cours d'eau non navigables; curage; indemnités; ordres de l'administration; conflit. — (Du Landreau c. Léger). — *Notice.*	1104	VII	459
30 août.	Canaux de 1822; réduction des tarifs; conflit. — (Compagnie des Quatre-Canaux). — *Notice.*	1105	VII	467
oût.	Ports; contravention; compétence. — (Masurié-Kéroualin[illegible]). — *Notice.*	1106	VII	477
	[illegible] travaux antérieurs à 1810; compé- [illegible]. — *Notice.*	1107	VII	479
31 août.	[illegible] aissement; conflit. — Domaine public comm[illegible] dépossession. — (La ville de Marseille et le [illegible]uren c. la compagnie du chemin de fer d'A[illegible] à Marseille). — *Notice.*	1108	VII	480
31 août.	Commission spéci[illegible]ndiguement; composition; irrégularité. — ([illegible]uzet et Maurel c. le syndycat des digues d[illegible]emaure).	1109	VII	486
31 août.	Endiguements; quest[illegible] propriété; actes administratifs; conflit. — [illegible]t). — *Notice.*	1110	VII	488
11 sept.	Chemin de fer de Monter[illegible] Troyes; prêt de l'état.	1111	VII	493
15 sept.	Chaudières à vapeur. — [illegible]écution de l'art. 29 de l'ordonnance du 22 [illegible]843. — (*Circulaire*).	1069	VII	348
	[illegible]angements au devis. — [illegible]es imprévues. — Retards; pertes; [illegible]; intérêts. — (Lapito).	1112	VII	496
18 sept.	Personnel. — Budget de 1849. — Agents auxiliaires et temporaires. — Rédaction des projets de budget. — (*Circulaire*).	1070	VII	350
23 sept.	Pont suspendu sur la Sarthe, au Greffier. — *Cahier des charges.* — *Adjudication.*	1113	VII	502
28 sept.	Pont suspendu sur la Garonne, à Coudol (Tarn-et-Garonne). — *Cahier des charges.* — *Adjudication.*	1114	VII	506
1er oct.	Roulage. — Prorogation du délai fixé par l'ordonnance du 2 octobre 1844.	1115	VII	509
4 oct.	Chaudières à vapeur. — Indicateurs du niveau de l'eau. — (*Circulaire*).	1071	VII	353
9 oct.	Roulage. — Prorogation du délai fixé par l'ordonnance du 2 octobre 1844. — (*Circulaire*).	1116	VII	510
9 oct.	Navigation. — Passage des bateaux sous les ponts de Paris. — *Tarif.* — *Adjudication.*	1122	VIII	3
13 oct.	Dunes. — (Gironde). — Ensemencement.	1123	VIII	5
17 nov.	Expropriation; jury; liste; renouvellement. — (Delacelle).	1124	VIII	7
18 nov.	Grande voirie; procès-verbaux de contravention; affirmation; serment. — (Dubernet et Larouquette). — *Notice.*	1125	VIII	8

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1847.				
23 nov.	Prix de la main-d'œuvre pour le service des ponts et chaussées.—(*Circulaire*).	1117	VII	511
23 nov.	Travaux publics; élargissement d'une rue; plus-value; indemnité à la charge des propriétés riveraines. — (Binet, Dubertret, etc., c. la ville de Paris).—*Notice*.	1126	VIII	11
24 nov.	Expropriation.— Jury; visite des lieux; serment.— (De Méry).	1142	VIII	82
7 déc.	Conflit; tardiveté. — (Privet). — *Notice*.	1127	VIII	15
7 déc.	Indemnités; dommages.— (Simon).—*Notice*. . .	1128	VIII	18
8 déc.	Comptabilité. — Frais de déplacement des conducteurs et piqueurs.—(*Circulaire*).	1118	VII	513
14 déc.	Expropriation; indemnité; plus-value; chemins vicinaux. — (Surgis).	1129	VIII	22
17 déc.	Conseil général des ponts et chaussées et sections du conseil.— Composition pour 1848.	1072	VII	359
(*)	Personnel.— Promotions; liste des élèves; décisions diverses; retraites; décès.	1073	VII	360
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; retraites.	1119	VII	515
(*)	Classements de routes départementales.	1120	VII	518
17 déc.	Expropriation antérieure à 1810; indemnité; actes administratifs; conflit.— (Héritiers Grandin). — *Notice*.	1130	VIII	24
17 déc.	Indemnités; moulins et usines; dommages; conflit. — (Héritiers Pinon c. la ville de Reims).—*Notice*.	1131	VIII	33
17 déc.	Domaine public maritime; délimitation; question de propriété; conflit.— (De Galiffet c. Richaud). — *Notice*.	1143	VIII	85
17 déc.	Alignements; petite voirie; travaux non autorisés; visite domiciliaire. — (Rouchon).	1144	VIII	97
20 déc.	Expropriation; jurés; remplacement.—(Chemin de fer de Dieppe et de Fécamp c. Hocquart).	1145	VIII	100
21 déc.	Routes; abandon de bestiaux.— (Courtier).— *Notice*.	1132	VIII	41
21 déc.	Procédure; pourvoi; signification par le préfet au ministre. — (Communes de Marest-Dampcourt et de Quierzy).	1146	VIII	102
21 déc.	Procédure; pourvoi devenu sans objet. — (Poisson c. la ville de Paris).—*Notice*.	1147	VIII	103
27 déc.	Entrepreneur; résiliation pour inexécution du marché; dommage à des tiers; responsabilité. — (Saint-Salvi).— *Notice*.	1148	VIII	105
27 déc.	Indemnités; moulins et usines; dommages; vente nationale. —(Aubertot).—*Notice*.	1149	VIII	107
1848.				
3 janv.	Indemnités; dommages; frais d'expertise.— (Boutillié).— *Note*.	1150	VIII	110

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1848.				
3 janv.	Cours d'eau flottables; péages établis au profit d'usiniers. — (De Lur-Saluces). — *Notice.*	1151	VIII	111
3 janv.	Rivières navigables; curage et entretien; chômage d'usine; indemnité prétendue. — (Roussille c. Dansette). — *Notice.*	1152	VIII	114
3 janv.	Expropriation; mandataire. — (Cortyl c. chemin de fer du Nord).	1200	VIII	261
5 janv.	Expropriation; pourvoi; délai; notification.	1158	VIII	118
6 janv.	Chemins de fer; commodité des voyageurs; règlements administratifs; peines. — (Chemin de fer d'Orléans à Bordeaux). — *Notice.*	1154	VIII	120
11 janv.	Expropriation; femme mariée; autorisation. — (Darmaillac).	1155	VIII	131
25 janv.	Expropriation; contenance. — (Roc-Reines).	1156	VIII	132
27 janv.	Travaux publics; endiguements; contestations; compétence. — Action; maire, acte conservatoire. — Décision par défaut. — (Commune de Vinon c. Truc). — *Notice.*	1157	VIII	133
27 janv.	Chemins communaux; dégradations par un cantonnier; ordres administratifs allégués; délimitation des routes; conflit. — (Farnault). — *Notice.*	1138	VIII	141
28 janv.	Procédure; ordonnance rendue au contentieux; demande en interprétation. — (Ménard c. la société anonyme du canal de la Sambre à l'Oise).	1159	VIII	147
28 janv.	Routes; escalier; contravention prétendue. — (Mallen). — *Notice.*	1160	VIII	149
28 janv.	Pont; souscription; interprétation. — (Didier). — *Notice.*	1161	VIII	150
31 janv.	Chemins de fer. — Droit de monter sur les locomotives accordé à divers agents de l'administration. — (*Circulaire*).	1136	VIII	47
31 janv.	Pont; concession expirée; remise; plus-value. — (Clément c. la commune de Champ et l'État).	1162	VIII	153
31 janv.	Indemnités; dommages. — (Edmond Blanc). — *Notice.*	1163	VIII	155
31 janv.	Entrepreneur. — Changements au devis. — Avaries; matériaux non approvisionnés. — Retenues en cours d'exécution. — (Martenot).	1164	VIII	157
31 janv.	Concessions; rétablissement de communications interceptées. — (La compagnie des chemins de fer du Gard c. la commune de Ners). — *Notice.*	1167	VIII	177
2 févr.	Expropriation; chemins vicinaux; jury. — (Trabaud).	1168	VIII	180
2 févr.	Expropriation; offres; acquiescement. — (Emeric Party).	1169	VIII	181
5 févr.	Modifications à l'organisation du corps des ponts et chaussées.	1133	VIII	43
10 févr.	Chemins vicinaux; déclaration de vicinalité; expropriation. — (Peigné).	1201	VIII	263
12 févr.	Voie publique; détermination des terrains qui en			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1848.	font partie; compétence. — Alignements; petite voirie; bâtiments en retraite. — (Calmels de Puntis). — *Notice.*	1202	VIII	265
15 févr.	Travaux publics; éclairage au gaz; conflit. — (Compagnie de l'éclairage au gaz de Saint-Étienne c. la commune de Beaubrun). — *Notice.*	1170	VIII	182
17 févr.	Cours d'eau non navigables; curage; anciens règlements; répartition des frais; modification. — (Dupuis). — *Notice.*	1171	VIII	185
26 févr.	Ateliers nationaux. — Création.	1172	VIII	189
28 févr.	Expropriation; plus-value; indemnité. — (Bardout).	1173	VIII	189
10 mars.	Indemnités; dommages; concessions; conflit. — (Brunel c. la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen). — *Notice.*	1174	VIII	190
10 mars.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire. — Ordonnance contradictoire. — Droits privés. — (Hergott). — *Notice.*	1175	VIII	198
10 mars.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire. — Ordonnance contradictoire. — Droits privés; indemnité. — (D'Aumont de Villequier). — *Notice.*	1176	VIII	200
10 mars.	Cours d'eau non navigables; barrages; préfet. — (Boulin). — *Notice.*	1177	VIII	202
10 mars.	Indemnités; rivières navigables; usines; existence légale. — (Faucheux). — *Notice.*	1178	VIII	205
13 mars.	Expropriation; intérêt communal; commission spéciale. — (La ville de Paris c. la ville de Batignolles).	1179	VIII	206
14 mars.	Établissement du gouvernement républicain. — (*Circulaire*).	1137	VIII	48
16 mars.	Ouvriers étrangers. — (*Circulaire*).	1138	VIII	53
16 mars.	Indemnités; cours d'eau non navigables; curage; expropriation; conflit. — (Le Mintier de Lehellec). — *Notice.*	1180	VIII	209
16 mars.	Expropriation irrégulière; action en dommages-intérêts. — Conflit; chose jugée prétendue. — (De Pastoret). — *Notice.*	1181	VIII	215
16 mars.	Chemins vicinaux; usurpation; répression; conflit. — (Renduel).	1182	VIII	219
20 mars.	Inspecteurs généraux et divisionnaires des ponts et chaussées. — Cadre d'activité; limite d'âge.	1134	VIII	45
20 mars.	Cours d'eau flottables; rivière d'Iton; berges; réparation. — (Rohan-Rochefort c. Dauvet).	1183	VIII	222
20 mars.	Pont suspendu de Saint-Laurent d'Aigouse (Gard). — Prolongation de la durée du péage.	1203	VIII	268
20 mars.	Rectification de la route départementale du Doubs n° 2, côtes de Mamirolle.	1367	IX	129
24 mars.	Inspecteurs généraux et divisionnaires des ponts et chaussées (réduction du nombre des).	1135	VIII	46
24 mars.	Dunes (Charente-Inférieure). — Ensemencement.	1204	VIII	269

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1848.				
28 mars.	Rivières navigables ; digues ; servitude. — (Grandidier).—*Notice*.	1184	VIII	224
30 mars.	Chemins de fer d'Orléans et du Centre. — Commissaires extraordinaires.	1185	VIII	227
31 mars.	Indemnités ; dommages directs et matériels ; abaissement du sol de la voie publique ; travaux communaux. — (Ve Giraud).	1186	VIII	228
31 mars.	Roulage ; allégement frauduleux. — (Messageries générales).	1187	VIII	229
31 mars.	Expropriation ; déclaration d'utilité publique.—(Meyronnet de Saint-Marc et de Galliffet). — *Notice*.	1188	VIII	230
3 avril.	Ateliers nationaux.— Crédit.	1189	VIII	234
3 avril.	Canaux ; droits de navigation ; voyageurs ; fraction de distance.—(L'administration des contributions indirectes c. la compagnie de l'Union).	1250	VIII	402
4 avril.	Chemins de fer d'Orléans et du Centre.— Séquestre.	1190	VIII	234
10 avril.	Indemnités ; dommages ; déversement des eaux d'un étang dans un autre étang ; compétence. — (De Galliffet).—*Notice*.	1191	VIII	235
10 avril.	Desséchements ; ordonnance ; tierce opposition.— (Bernard c. de Galliffet et la compagnie du Plan-d'Aren).— *Notice*.	1192	VIII	238
10 avril.	Indemnités ; chose jugée ; bras d'une rivière navigable ; dommages prétendus. — (De Cambis d'Orns).— *Notice*.	1193	VIII	240
10 avril.	Canaux et rivières canalisées ; concessions ; frais d'entretien des ponts. — (Concessionnaires de la Sambre canalisée).— *Notice*.	1194	VIII	243
10 avril.	Indemnités ; dommages directs et matériels ; barrage ; corrosions.— (Romieu).—*Notice*.	1195	VIII	246
11 avril.	Chemins vicinaux ; ouverture ; déclaration de vicinalité ; expropriation.— (Delpont).—*Notice*.	1196	VIII	248
11 avril.	Voirie ; règlements anciens. — Rivières navigables ; travaux non autorisés.—(Pelouet). — *Notice*.	1205	VIII	269
11 avril.	Domaine public maritime ; étang ; action possessoire ; conflit.—(Richard c. la commune de Frontignan). — *Notice*.	1206	VIII	271
11 avril.	Indemnités ; dommages ; rivières navigables. — (La compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen c. Maillet-Duboullay). — *Notice*.	1207	VIII	277
16 avril.	Conseil général des ponts et chaussées et sections du conseil. — Composition pour les neuf derniers mois de 1848.	1139	VIII	54
(*)	Personnel. — Concours, classement et missions des élèves ; promotions ; décisions diverses ; retraites ; décès.	1140	VIII	56
(*)	Personnel. — Décorations ; promotions ; décisions diverses ; retraites ; décès.	1165	VIII	162
(*)	Classements de routes départementales.	1166	VIII	175

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1848. (*)	Personnel. — Promotions; liste des élèves; décisions diverses; retraites	1197	VIII	250
17 avril.	Port de Marseille. — Forme flottante pour la réparation et la visite des navires. — *Tarif.*	1208	VIII	281
17 avril.	Pont suspendu sur la Saône, à Lyon, au port Mouton. — Prolongation de la durée du péage	1209	VIII	283
21 avril.	Indemnités; dommage direct et matériel; expertise. — (Kœchlin c. Meyer). — *Notice*	1210	VIII	283
21 avril.	Routes; traverse des villes; abandon de voitures; généralité de Paris. — (Choné). — *Notices*	1211	VIII	286
21 avril.	Extraction de matériaux; désignation des propriétés; indemnité. — (Amaury de Béthune). — *Notice*	1212	VIII	289
21 avril.	Alignements; travaux confortatifs. — (Meusnier)	1213	VIII	291
21 avril.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire; longue possession; titres. — Ordonnance contradictoire; droits privés. — Enquête; publicité. — (Lepetit et de la Bourdonnaie). — *Notice*	1214	VIII	293
21 avril.	Endiguements; taxes; prescription; solidarité. — Confection des rôles; compétence. — (Massonnet c. Riban). — *Notice*	1215	VIII	296
23 avril.	Ateliers nationaux. — Crédit	1216	VIII	304
24 avril.	Chemin de fer de Paris à la frontière d'Allemagne. — Crédit	1217	VIII	305
2 mai.	Lais de mer; concession; interprétation; compétence. — (Gouvello)	1218	VIII	306
6 mai.	Cours d'eau non navigables; prise d'eau; règlement d'administration publique. — (Bronzac). — *Notice*	1219	VIII	307
6 mai.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire. — (De Luynes). — *Notice*	1220	VIII	310
6 mai.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire; ordonnance contradictoire; clause de suppression sans indemnité. — (Houdelière). — *Notice*	1221	VIII	312
6 mai.	Desséchements. — Interprétation d'une concession. — Évaluation des terrains; désignation du tiers expert. — (Caisse hypothécaire c. les dames Ecot et Duveau)	1222	VIII	314
6 mai.	Procédure; sursis. — (Bodet-Lacroix)	1223	VIII	318
6 mai.	Indemnités; dommage direct; inondations provenant d'un canal. — Travaux mis à la charge d'une compagnie; clause pénale. — (Société anonyme du canal de la Sambre à l'Oise). — *Notice*	1224	VIII	319
6 mai.	Canaux; francs-bords; dégradation. — (Mahu-Tavernier). — *Notice*	1225	VIII	323
9 mai.	Rivières flottables; servitude de dépôt. — (Bonneau c. Geffroy). — *Notice*	1226	VIII	325
15 mai.	Routes; abandon de voitures; responsabilité. — (Daloz). — *Notice*	1227	VIII	328

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1848.				
15 mai.	Canaux; concession; restitution de produits indûment perçus; compétence. — (Compagnie concessionnaire des canaux de Saint-Quentin et de Crozat).—*Notice.*	1228	VIII	330
15 mai.	Bacs et bateaux; résiliation de marché; indemnité. —(Compagnie des bateaux à manége de Cubzac). —*Notice.*	1229	VIII	334
15 mai.	Indemnités; ramassage de matériaux.—(Duval).—*Notice.*	1230	VIII	339
20 mai.	Péages; pont; résiliation de traité; indemnité; conflit. — (Bodin).—*Notice.*	1231	VIII	341
22 mai.	Ateliers nationaux. — Crédit. — (*Décret législatif*).	1232	VIII	345
24 mai.	Routes nationales. — Canal de l'Aisne à la Marne. —Ateliers nationaux.— Crédits.— (*Décret législatif*).	1233	VIII	345
27 mai.	Indemnités; extraction de matériaux. — (Millet).—*Notice.*	1234	VIII	346
27 mai.	Procédure; décision par défaut; opposition; exécution.— (De Trobriand). — *Notice.*	1235	VIII	348
30 mai.	Ateliers nationaux.—Travail à la tâche.—(*Décret législatif*).	1236	VIII	351
31 mai.	Entrepreneur; régie; résiliation de marché; réadjudication sur folle enchère; décision ministérielle. —Transport des terres; calcul des distances. — (Richard).	1237	VIII	352
31 mai.	Chemins de fer; nombre et emplacement des ports secs; tarifs.— Cahier des charges; interprétation; compétence. — (Compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon).—*Notice.*	1238	VIII	357
31 mai.	Chemins de fer; modification provisoire des tarifs; décision ministérielle. — (Compagnie des fonderies et forges de l'Ardèche et de la Loire c. la compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon).— *Notice.*	1239	VIII	359
5 juin.	Chemins de fer; interprétation et exécution de bail; décision ministérielle. — (Compagnie du chemin de fer de Montpellier à Nîmes)—*Notice.*	1251	VIII	404
5 juin.	Extraction de matériaux; fournisseurs. — (Levacher c. Savalette).—*Note.*	1252	VIII	406
8 juin.	Moulins et usines; inondations; responsabilité. — (Morillon c. Mesnier et Lorieux).—*Notice.*	1253	VIII	408
10 juin.	Établissement d'ateliers sur les routes départementales de la Seine; exécution de travaux communaux du même département. — Crédit. — (*Décret législatif*).	1254	VIII	411
10 juin.	Ponts de Montereau, Lagny, Flavigny, Cognac, Confolens; reconstruction. — Crédit. — (*Décret législatif*).	1255	VIII	412

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1848.				
10 juin.	Chemin de fer de Tours à Nantes; continuation des travaux.— Crédit.—(*Décret législatif*).	1256	VIII	413
10 juin.	Amélioration de la Marne. — Crédit.—(*Décret législatif*).	1257	VIII	413
10 juin.	Canal de la Sauldre. — Crédit.—(*Décret législatif*).	1258	VIII	414
10 juin.	Prolongement du canal de la Haute-Seine, en amont de Troyes. — Canal latéral à la Seine, entre Marcilly et Nogent.— Crédit.—(*Décret législatif*).	1259	VIII	415
16 juin.	Chemin de fer de Versailles à Chartres. — Acquisition de machines locomotives et de voitures. — Crédit.—(*Décret législatif*).	1260	VIII	416
17 juin.	Ports; dépôts.—(1re espèce, Pochet; 2e espèce, Laporte).	1261	VIII	416
17 juin.	Contravention de grande voirie; frais d'expertise.—(Coupe).—*Notice*.	1262	VIII	418
17 juin.	Ports; mouillage; contravention.—(Minguy). . .	1263	VIII	420
17 juin.	Ports; déclaration d'entrée en rade; contravention. —(Armand).	1264	VIII	421
17 juin.	Indemnités; dommages causés à une usine par l'établissement d'un canal; conflit.—(Hurté).— —*Notice*.	1265	VIII	422
18 juin.	Entrepreneur.— Métrés provisoires; fausses manœuvres.— Projet abandonné; indemnité réclamée. —Travaux non prévus; expertise.—(Biscuit). —*Note*.	1266	VIII	427
18 juin.	Extraction de matériaux; indemnité; compétence. —(Biscuit).—*Notice*.	1267	VIII	431
18 juin.	Moulins et usines; modification du régime des eaux; préfet.—(Oudot c. Savouré).—*Notice*. . .	1268	VIII	433
18 juin.	Alignements; travaux confortatifs.—(Godefroy-Cordier).—*Note*.	1269	VIII	436
18 juin.	Cours d'eau non navigables; curage; arrêté préfectoral.—(Brossard de Runneval).	1270	VIII	437
20 juin.	Ateliers nationaux.—Crédit.—(*Décret législatif*).	1271	VIII	438
20 juin.	Indemnités; moulins et usines; dommages; conflit. —Travaux publics; curage des cours d'eau non navigables.— Question de propriété.—(Chevalier c. la commune de Boisse, les sieurs Berrel et consorts et l'état).—*Notice*.	1272	VIII	439
23 juin.	Indemnités; dommages; mandat.—(Société anonyme du canal de la Sambre à l'Oise c. Devisme).	1273	VIII	445
23 juin.	Roulage; saillie des moyeux et essieux.—(Baraton).—*Notice*.	1274	VIII	446
23 juin.	Indemnités; dommages aux personnes; entrepreneur; préposé; contravention; conflit.—(Héritiers Boyer c. Clément Richaud et la ville de Marseille).—*Notice*.	1275	VIII	449

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1848.				
23 juin.	Entrepreneur; interprétation et application des clauses du marché; conflit — (Le Cardonnel et Boissel c. la commune de Saint-Sauveur-Landelin). — *Notice.*	1276	VIII	454
1er juillet.	État général du personnel.	»	VIII	»
1er juillet	Voie publique; pavage; bornes. — (Portois).	1277	VIII	460
3 juillet.	Ateliers nationaux. — Suppression.	1278	VIII	462
5 juillet.	Associations entre ouvriers et entre patrons et ouvriers. — Crédit. — (*Décret législatif*).	1279	VIII	463
15 juillet.	Admission des associations d'ouvriers à l'exécution des travaux publics. — (*Décret législatif*).	1280	VIII	464
19 juillet.	École polytechnique. — Admission gratuite. — (*Décret législatif*).	1368	IX	131
22 juillet.	Indemnités; dommages; plus-value. — (Chauvin).	1281	VIII	465
22 juillet.	Chemins vicinaux; déclaration de vicinalité; expropriation. — (Granier-Saint-Aubin). — *Note.*	1282	VIII	466
22 juillet.	Indemnités; dommage direct et matériel; rétablissement de communications interceptées. — (Commune de Saint-Pierre-de-Bœuf). — *Notice.*	1283	VIII	468
22 juillet.	Indemnités; dommages; chose jugée. — (Lemaire c. la ville de Paris). — *Notice.*	1284	VIII	470
22 juillet.	Chemins de fer; dépendances; contravention de grande voirie. — (Tournois). — *Notice.*	1285	VIII	472
24 juillet.	Alignements; rue fermée; construction; autorisation. — (Saint-Salvi). — *Notice.*	1286	VIII	475
24 juillet.	Entrepreneur. — Suspension de travaux; indemnité. — Travaux non prévus. — (Prevost). — *Notice.*	1287	VIII	477
24 juillet.	Alignements; mur séparatif; reconstruction; autorisation. — (Lenrumet et Besson). — *Notice.*	1288	VIII	480
24 juillet.	Entrepreneur; résiliation de marché; cautionnement; décision ministérielle. — (Midy de la Greneraye-Surville). — *Notice.*	1289	VIII	483
29 juillet.	Chemins de fer. — Création d'une commission centrale.	1290	VIII	484
29 juillet.	Chemins de fer. — Création de commissaires et de sous-commissaires spéciaux de surveillance.	1291	VIII	486
1er août.	Routes; dommages causés par une compagnie de desséchement. — (Association des vidanges d'Arles). — *Notice.*	1292	VIII	487
1er août.	Indemnités; dommages provenant d'un canal; conventions privées; conflit. — (De Lagoy c. la compagnie du canal des Alpines). — *Notice.*	1293	VIII	490
2 août.	Endiguements; honoraires des ingénieurs. — (Syndicat des digues d'Allex). — *Notice.*	1294	VIII	496
2 août.	Entrepreneur; transport de matériaux; calcul des distances. — (Lefèvre).	1295	VIII	499
2 août.	Indemnités; dommages attribués à un canal. — (Dambry). — *Notice.*	1296	VIII	501

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1848.				
2 août.	Canaux; francs-bords; dégradations; droit de passage.— (Delaunay).—*Notice*.	1297	VIII	503
2 août.	Canaux; plantations; amende non appliquée. — (Quéval).	1298	VIII	506
2 août.	Alignements; saillies; prescription.— Conseils de préfecture; composition.— (Debaise).	1299	VIII	507
6 août.	Rivières navigables; alluvions provenant de travaux publics; propriété. — (Paris-Labrosse). — *Notice*.	1433	IX	337
9 août.	Rectification de la route départementale du Doubs n° 16, de Ville-du-Pont à Morteau, entre Ville-du-Pont et Pont-de-la-Roche.— *Tarif*.	1367	IX	129
12 août.	Navigation; gardes-ports; jurés compteurs; tarifs; arrêté préfectoral. — (De Rotrou, Marion frères, etc.).— *Notice*.	1300	VIII	510
12 août.	Entrepreneur; régie irrégulière; pertes et profits en résultant; bénéfices manqués.— (Nobilet).— *Notice*.	1301	VIII	512
12 août.	Chemins de fer; rétablissement des communications interceptées; décision ministérielle.— (Compagnie du chemin de fer du Nord).	1302	VIII	515
17 août.	Chemin de fer de Paris à Lyon. — Reprise de possession par l'état.— (*Décret législatif*).	1303	VIII	517
18 août.	Admission des associations d'ouvriers à l'exécution des travaux publics.	1304	VIII	520
18 août.	Chemins de fer d'Orléans et du Centre.— Levée du séquestre.	1305	VIII	523
24 août.	Routes départementales; traverses des villes; règlements municipaux. — (Laffont).	1313	IX	1
26 août.	Alignements; rues servant de grandes routes; pouvoirs des préfets.— (Maillard).—*Notice*.	1306	VIII	524
26 août.	Entrepreneur; dépôt de matériaux; petite voirie; conflit négatif.— (Blanchon).	1307	VIII	526
29 août.	Remise au domaine de terrains devenus inutiles.— (*Circulaire*).	1240	VIII	361
15 sept.	Desséchements et irrigations; taxes; pourvoi du ministre; défaut de qualité :	1314		
	1re espèce.— (Cuvelier).	»	IX	3
	2e espèce.— (Canal Pagès).	»	IX	3
15 sept.	Canaux d'irrigation; syndicat; rôles des dépenses; opposition; conflit.— (Esmenjeaud c. les syndics du canal de Vachères).— *Notice*.	1315	IX	4
20 sept.	Canaux; contribution foncière. — (Canal de la Haute-Seine.	1316	IX	11
2 oct.	École polytechnique.— Admission gratuite.	1368	IX	131
6 oct.	Livre d'inscription des avis d'adjudication.—(*Circulaire*)	1241	VIII	363
6 oct.	Amélioration de la Marne entre son embouchure et Dizy.— Crédit.— (*Décret législatif*).	1317	IX	13

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1848.				
6 oct.	Travaux des routes nationales. — Crédit. — (*Décret législatif*).	1318	IX	13
30 oct.	Chemin de fer de Bordeaux à la Teste. — Séquestre.	1319	IX	14
6 nov.	Navigation fluviale; gardes-ports; salaires. — (Simas et Laurent c. Lepaire).	1320	IX	15
8 nov.	Restauration d'une route départementale du Cher. — Crédit. — (*Décret législatif*).	1321	IX	16
8 nov.	Travaux mixtes. — Exécution des lois et règlements y relatifs. — (*Circulaire*).	1242	VIII	365
11 nov.	École polytechnique. — Organisation.	1368	IX	130
15 nov.	Associations ouvrières. — (*Loi*).	1322	IX	17
16 nov.	Concours demandé par le gouvernement aux ingénieurs. — (*Circulaire*).	1243	VIII	367
17 nov.	Travaux publics d'utilité agricole. — Instructions. — (*Circulaire*).	1244	VIII	371
17 nov.	Chemin de fer de Bordeaux à la Teste. — Exploitation; crédit. — (*Loi*).	1323	IX	18
17 nov.	Chemin de fer de Paris à Lyon. — Exploitation provisoire entre Montereau et Melun. — Crédit. — (*Loi*).	1324	IX	19
17 nov.	Chemin de fer de Vierzon au Bec-d'Allier. — Continuation des travaux. — Crédit. — (*Loi*).	1325	IX	20
21 nov.	Chemin de fer de Marseille à Avignon. — Séquestre.	1326	IX	20
28 nov.	Phares; renouvellement du bail pour la fourniture de l'huile. — (*Circulaire*).	1245	VIII	375
28 nov.	Cours d'eau non navigables; répartition des frais de curage; demande de rétablissement du lit déplacé. — (Chauvet). — *Notice*.	1327	IX	22
28 nov.	Dommages; travaux ayant perdu le caractère d'utilité publique; dommages-intérêts; compétence. (Bullet c. Humbert-Simonnet). — *Notice*.	1328	IX	26
28 nov.	Cours d'eau non navigables; curage; interprétation de titres. — (Delegorgue et Béthouard c. dame de Guyancourt). — *Notice*.	1329	IX	29
29 nov.	Phares. — Nouvelle organisation du service de l'éclairage. — (*Circulaire*).	1246	VIII	378
29 nov.	Extraction de matériaux; désignation de terrains; décision ministérielle. — (Rolland). — *Notice*.	1330	IX	32
29 nov.	Entrepreneur; action directe des sous-traitants contre l'état. — (Soyez et Ingé).	1331	IX	34
29 nov.	Chemins vicinaux; action possessoire; classement; rétroactivité; compétence. — (De Tressemanes-Brunet c. la commune de Simiane). — *Notice*.	1332	IX	36
4 déc.	Chemin de fer du Centre. — Embranchement sur Nevers; bail. — (*Loi*).	1333	IX	39
6 déc.	Comptabilité. — Retenues au profit du trésor. — (*Circulaire*).	1247	VIII	385
(*)	Personnel. — Décorations; décisions diverses; décès.	1248	VIII	391

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1848.				
11 déc.	Travaux publics; suspension; suppression; conflit. — (Orliac). — *Notice.*	1334	IX	40
11 déc.	Roulage. — Refus d'exhibition des feuilles de route. — (Coupey et Goberville).	1335	IX	45
11 déc.	Dommages; poursuite correctionnelle; ordres administratifs; conflit. — (Girard de Châteauvieux c. Pivert). — *Notice.*	1336	IX	47
11 déc.	Moulins et usines; pouvoir réglementaire. — Ordonnance contradictoire. — (Maunoury). — *Notice.*	1337	IX	51
11 déc.	Cours d'eau flottables; curage; arrêté préfectoral; exécution; acquiescement. — (Bordeaux). — *Notice.*	1338	IX	53
11 déc.	Moulins et usines; ordonnance réglementaire; avis du conseil d'état. — (Priot-Letourmy). — *Notice.*	1339	IX	56
12 déc.	Budget rectifié de l'exercice 1848. — (*Extrait de loi*).	1340	IX	58
15 déc.	Secours à accorder aux ouvriers des travaux publics en cas d'accidents. — (*Circulaire*).	1309	VIII	529
15 déc.	Débarcadère, sur le Rhône, à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche). — *Tarif.*	1341	IX	61
17 déc.	Appareils à vapeur. — Chaudières à foyers et conduits de flamme intérieurs. — (*Circulaire*).	1310	VIII	539
(*)	Personnel. — Décisions diverses; décès.	1311	VIII	541
(*)	Classements de routes départementales.	1312	VIII	550
18 déc.	Canaux d'assainissement; curage. — Mise en demeure. — (Fabre de Rieunègre).	1342	IX	63
18 déc.	Cours d'eau non navigables; curage; répartition des frais; délai des réclamations. — (Baudry). — *Notice.*	1343	IX	65
18 déc.	Moulins et usines; ordonnance réglementaire; décision ministérielle; droits privés. — (Villeneuve c. Sautelet). — *Notice.*	1344	IX	67
18 déc.	Indemnités; dommages; conflit. — (Meunier c. la ville de Châteauroux). — *Notice.*	1345	IX	71
19 déc.	Alignements; travaux confortatifs. — Cumul de peines. — (Vaton). — *Notice.*	1346	IX	74
19 déc.	Desséchements; fixation du périmètre; erreur matérielle. — (Loby et Decock). — *Notice.*	1347	IX	76
19 déc.	Canaux; chemins de halage; question de propriété. — (Bataille Rossart) — *Notice.*	1348	IX	78
28 déc.	Chemin de fer de Paris à Sceaux. — Exploitation; crédit. — (*Loi*).	1349	IX	80
28 déc.	Chemins vicinaux; anticipation; rétablissement de leur largeur; conflit. — (Lodey c. Deligey). — *Notice.*	1350	IX	80
29 déc.	Chemin de fer de Paris à Sceaux. — Séquestre.	1351	IX	87
1849.				
2 janv.	Expropriation; indemnité supérieure à la demande. — (Dessieur et Greliche).	1352	IX	88

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1849.				
6 janv.	Endiguements; contribution foncière. — (Association des chaussées de Tarascon).	1353	IX	89
6 janv.	Chemins vicinaux; souscriptions; retrait.— (Maydieu-Fitou).— *Notice.*	1354	IX	92
6 janv.	Rivières navigables; refus de repêchage d'une flûte coulée à fond. — (Lenormand et Baudu).— *Notice.*	1355	IX	94
9 janv.	Indemnités; dommages causés par un canal; dépréciation; travaux. — Dommages futurs. — (Deschamps).—*Notice.*	1356	IX	97
9 janv.	Indemnités; dommages; conflit. — (De Montessuy et de Niewerkerke c. la ville de Paris). — *Notice.*	1357	IX	99
9 janv.	Rivières navigables; digues; dépôt. — (Bacquet). —*Notice.*	1358	IX	102
10 janv.	Chemins de fer; tarifs; abaissement illégal; dommages-intérêts :	1359		
	1re espèce. — (Chemin de Montpellier à Nimes).	»	IX	105
	2e espèce. — (Chemin du Gard).	»	IX	107
16 janv.	Bateaux à vapeur. — Chaudières à foyer et conduits de flamme intérieurs. — (*Circulaire*).	1361	IX	112
17 janv.	Routes stratégiques; ouverture de carrière.— Chose jugée.— (Martin).— *Notice.*	1360	IX	109
17 janv.	Canaux; règlement de police; contravention. — (Bourgeois).— *Notice.*	1369	IX	149
20 janv.	Comptabilité du ministère des travaux publics. — Création d'une commission de révision.— (*Arrêté ministériel*).	1498	X	6
24 janv.	Rivage de la mer; servitude de passage sur les terrains qui y aboutissent :	1370		
	1re espèce. — (Simon et Couronné).—*Notice.*	»	IX	151
	2e espèce. — (Godin et Boulangé).— *Notice.*	»	IX	154
30 janv.	Expropriation; droit de modifier la demande d'indemnité; dépens.— (Richemont).	1371	IX	156
31 janv.	Conseil général des ponts et chaussées et sections du conseil.— Composition pour 1849.	1308	VIII	528
31 janv.	Expropriation; jury; composition; nullité.— (Martin).	1372	IX	157
1er févr.	Pont en maçonnerie sur le Moros, près de Concarneau (Finistère), route départementale n° 1er, d'Hennebon à Lanvéoc.— *Cahier des charges.* — *Adjudication.*	1373	IX	159
2 févr.	Chemin de fer de Marseille à Avignon.— Travaux; crédit.— (*Loi*).	1374	IX	163
5 févr.	Navigation; gardes-ports; jurés compteurs.— (Berthier c. Delesseux).	1375	IX	164
5 févr.	Chemins vicinaux de grande communication; modification du tracé; compétence.— (De la Barthe et ville de Caen).	1376	IX	166

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1849.				
6 févr.	Domaine public maritime; étangs salés. — (Bouyron). — *Notice*	1403	IX	257
10 févr.	Ateliers nationaux. — Liquidation; crédit. — (*Loi*).	1377	IX	168
12 févr.	Grande voirie; procès-verbaux de contravention; affirmation, serment. — (Hirigoyen)	1378	IX	169
12 févr.	Concession; contestations entre deux concessionnaires; conflit. — Pont établi en concurrence d'un pont voisin; indemnité; compétence. — (Société du pont de Rognonas c. le chemin de fer de Marseille à Avignon). — *Notice*	1379	IX	171
14 févr.	Indemnités; dommages permanents; conflit. — (Bonnat-Christave). — *Notice*	1380	IX	176
14 févr.	Roulage; refus de laisser vérifier le chargement. — (Fournier et Lavaux)	1381	IX	180
21 févr.	Alignements; maison en saillie; démolition volontaire ou pour cause de vétusté; base de l'indemnité. — (Auquin). — *Notice*	1404	IX	259
27 févr.	Expropriation; chemin de fer; embranchement. — (Compagnie Heim et Alquier c. le chemin de fer du Nord)	1382	IX	182
27 févr.	Chemins vicinaux; déclaration de vicinalité; question de propriété; conflit. — (Granier c. la commune de Camplong). — *Notice*	1383	IX	184
27 févr.	Extraction de matériaux; désignation des terrains; départements différents; conflit négatif. — (Delorme c. Lemoine et Baron). — *Notice*	1384	IX	188
27 févr.	Chemins de fer; service des dépêches; convois spéciaux; rétribution. — (Compagnie du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique)	1385	IX	193
27 févr.	Indemnités; dommages permanents; action en garantie; conflit. — (Buy c. Boucher)	1386	IX	195
28 févr.	Chemins vicinaux de grande communication; modification du tracé; compétence. — (Lacroix)	1387	IX	197
1er mars.	Routes départementales. — Adjudications. — (*Circulaire*)	1362	IX	114
7 mars.	Chemins de fer construits par l'état et exploités par des compagnies; contribution foncière. — (Compagnie du chemin de fer de Tours à Nantes). — *Notice*	1388	IX	199
7 mars.	Indemnités; dommages; expertise; décision interlocutoire; chose jugée. — (Héritiers Denny). — *Notice*	1389	IX	203
7 mars.	Roulage; poids et chargements; allégement frauduleux. — (Caillard)	1390	IX	207
15 mars.	Entrepreneur. — Associé; défaut de qualité. — Résiliation; réadjudication; bénéfice. — Intérêts. — (Bourdonnay-Duplessis et Rouvillois)	1391	IX	210
15 mars.	Alignements; travaux non confortatifs. — (Manoury). — *Notice*	1392	IX	218
15 mars.	Extraction de matériaux; inaccomplissement des			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1849.	formalités légales; conflit. — (Bidault c. Jougla). — *Notice*.	1393	IX	220
15 mars.	Entrepreneur. — Décompte; acquiescement. — Caution; résiliation; règlement de compte; défaut de qualité. — (Rouvillois et Durand-Vaugaron).	1394	IX	224
15 mars.	Entrepreneur. — Caution. — Régie; justification des dépenses. — (Juntes).	1395	IX	227
19 mars.	Expropriation. — Indemnité alternative. — Locataire. — Indemnité; éléments. — (Leveau c. la ville de Saint-Denis).	1396	IX	230
19 mars.	Expropriation; liste de jurés; notification. — (Ville de Saint-Denis c. Anquetin).	1405	IX	263
19 mars.	Entrepreneur. — Régie. — Retards de payement. — Expertise. — Dépens. — (Daussier). — *Notice*.	1406	IX	264
19 mars.	Indemnités; dommages directs et matériels. — Plus-value; compensation. — (Daube). — *Notice*.	1407	IX	268
19 mars.	Pont; souscription conditionnelle. — (Taillefer, Compria, etc). — *Notice*.	1408	IX	270
20 mars.	Interdiction du travail le dimanche. — (*Circulaire*).	1363	IX	116
24 mars.	Ports; dépôts. — (Lasmolle).	1409	IX	272
24 mars.	Extraction de matériaux; carrière en exploitation; base de l'indemnité. — (De Lantage). — *Notice*.	1410	IX	274
24 mars.	Entrepreneur; décompte; déchéance. — (Renoux). — *Notice*.	1411	IX	276
24 mars.	Indemnités; dommages; dépôt; ordres administratifs; inaccomplissement des formalités légales; conflit. — (Delattre c. Carpentier et Finot). — *Notice*.	1412	IX	277
24 mars.	Cours d'eau non navigables; fossé servant aux irrigations; curage; usages locaux. — (Burgaud). — *Notice*.	1413	IX	280
24 mars.	Entrepreneur. — Décompte; contradiction entre le devis et le sous-détail. — (Dard et Boret c. l'hospice civil de Laval). — *Notice*.	1414	IX	282
26 mars.	Desséchements; servitude d'écoulement; loi du 29 avril 1845. — (Chanteraine c. Fouquier d'Héroucl). — *Notice*.	1415	IX	285
2 avril.	Entrepreneur. — Terrassements; métrages; forfait. — Travaux non prévus; prix analogues. — (Pelet). — *Notice*.	1416	IX	289
2 avril.	Routes; curage des fossés; servitude. — (Dubernet). — *Notice*.	1417	IX	292
2 avril.	Extraction de matériaux; inaccomplissement des formalités légales; compétence. — (Micé c. Chevré et Saubana). — *Notice*.	1463	IX	433
9 avril.	Indemnités; dépréciation permanente; action en garantie; conflit. — (Lavallée c. la ville du Mans). — *Notice*.	1418	IX	295

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1849.				
9 avril.	Halage; canaux; digue appartenant à un particulier; servitude légale.— (V. Durot c. la société du canal d'Aire à la Bassée). — *Notice.*	1419	IX	299
21 avril.	Chemin de fer de Versailles à Chartres. — Exploitation.— (*Loi*).	1420	IX	304
23 avril.	Cours d'eau non navigables; curage; répartition des frais; règlements anciens.— (Delongueval).	1421	IX	305
27 avril.	Débarcadères, sur la Garonne, à Cambes, à Beautiran, à Podensac et à Verdelais (Gironde). — *Tarif.— Cahiers des charges.— Adjudications.*	1422	IX	306
7 mai.	Chemin de fer de Tours à Nantes. — Travaux; crédit. — (*Loi*).	1423	IX	309
7 mai.	Chemin de fer de Vierzon au Bec-d'Allier. — Travaux; crédit.— (*Loi*).	1424	IX	310
7 mai.	Chemin de fer de Montpellier à Nîmes. — Liquidation des entreprises; crédit. — (*Loi*).	1425	IX	311
10 mai.	Chemin de fer de Paris à Lyon. — Exploitation. — — (*Loi*).	1426	IX	312
18 mai.	Routes nationales et départementales; traverses des villes; alignements partiels.— (*Circulaire*).	1364	IX	117
(*)	Personnel. — Décorations; promotions; décisions diverses; retraites; décès.	1365	IX	120
(*)	Classements de routes départementales.	1366	IX	128
19 mai.	Budget de 1849.— (*Extrait de loi*).	1434	IX	340
23 mai.	Routes nationales. — Plans itinéraires. — (*Circulaire*).	1397	IX	233
23 mai.	Rivières navigables; délimitation; question de propriété; compétence.— (Combalot).— *Notice.*	1708	X	933
1er juin.	Lais de mer; établissements non autorisés.— (Favier et Viaud).— *Notice.*	1435	IX	343
1er juin.	Atterrissements produits par des travaux publics; droit de préemption des riverains.— (Barrière c. Marguerye). — *Notice.*	1436	IX	349
1er juin.	Alimentation d'eau de Paris; domaine public; servitude légale; compétence.— (Pommier). — *Notice.*	1437	IX	351
1er juin.	Endiguements; propriétés intéressées à l'entretien; fixation du périmètre.— (De Forbin des Issarts). —*Note.*	1438	IX	361
1er juin.	Extraction de matériaux; indemnité; colonies. — (De Crozant).— *Notice.*	1439	IX	363
1er juin.	Ports; pilotes lamaneurs; acte d'indiscipline; compétence :	1440		
	1re espèce.— (Ricouard).— *Notice.*	»	IX	366
	2e espèce. — (Ménéléon).— *Notice.*	»	IX	369
1er juin.	Expropriation; formalités préalables; mention. — Appréciation de l'utilité publique.— (Ponts-Asnières de la Châtaigneraie).—*Notice.*	1441	IX	370
1er juin.	Moulins et usines; ordonnance réglementaire; de-			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1849.	mande d'interprétation. — Levée d'un étang servant de chemin vicinal; frais de réparation. — (Commune de Bouzy c. Vion).—*Notice*.	1442	IX	372
1er juin.	Indemnités; moulins et usines; interprétation des actes de concession.— (Krafft).	1443	IX	375
1er juin.	Extraction de matériaux; indemnités; expertise. — (Chauvassaignes c. Lombard).—*Notice*. . . .	1444	IX	380
1er juin.	Alignements; travaux confortatifs. — (Fondet). . .	1445	IX	382
1er juin.	Chemins vicinaux; déclaration de vicinalité; expropriation. — (Remy-Caban).	1446	IX	383
1er juin.	Alignements; rue nouvelle; construction antérieure.— (Delavallade).—*Notice*.	1447	IX	385
1er juin.	Indemnités; dommages directs et matériels; route supprimée.— (Quignon).—*Notice*.	1464	IX	435
9 juin.	Personnel. — Congés et changements de résidence des ingénieurs.— (*Circulaire*).	1398	IX	235
9 juin.	Alignements; ports; autorisation irrégulière. — (Lombard et Crassous).— *Notice*.	1448	IX	387
9 juin.	Concessions; canaux; frais de vérification des ouvrages. — (Compagnie de la Sambre canalisée).— *Notice*.	1449	IX	390
9 juin.	Entrepreneur; déblais imprévus. — (Grass). — *Notes*.	1450	IX	392
9 juin.	Expropriation; ordonnance prescrivant la rectification d'une route nationale; insertion au Bulletin des lois. — (De Carbon).	1451	IX	394
9 juin.	Entrepreneur; malfaçons; responsabilité; régie; acquiescement. — (Mourguès c. la commune de Caillan).	1465	IX	437
10 juin.	Mesures sanitaires contre le choléra. — (*Circulaire*).	1399	IX	236
15 juin.	Machines locomotives. — Accidents; construction dans les chantiers.— (*Circulaire*).	1400	IX	238
17 juin.	Devoirs des fonctionnaires en cas de troubles. — (*Circulaire*).	1401	IX	240
(*)	Personnel. — Concours et classement des élèves; promotions; décisions diverses; décès.	1402	IX	242
22 juin.	Débarcadères, sur la Garonne, à Longoiran, à Beguey et à Castets (Gironde).— *Adjudications*. .	1452	IX	396
23 juin.	Desséchements; périmètre; taxe d'entretien. — (Commission du desséchement de la vallée de la Scarpe c. Duburque).— *Notice*.	1453	IX	397
23 juin.	Desséchements; frais d'entretien; exemption. — (Syndicat des marais de Donges c. Martin). . . .	1454	IX	401
23 juin.	Procédure; pourvoi; signification par le préfet au ministre. — (Frénoy).— *Notice*.	1455	IX	405
23 juin.	Alignements; travaux en saillie.— (Thomas). — *Notice*.	1466	IX	439
23 juin.	Chemin public; portion déclassée; acquisition par			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1849.	un riverain.— Arrêté préfectoral; révocation. — (Baranger).	1467	IX	440
26 juin.	Chemins vicinaux; élargissement; indemnité; action possessoire. — (Labarthe c. la commune de Saint-Pierre-du-Mont).	1468	IX	442
27 juin.	Débarcadère, sur la Garonne, à Cadillac (Gironde). — *Adjudication*.	1469	IX	444
7 juillet.	Alignements; travaux non autorisés; pans de bois; amende. — (De Foulan et Laforge). — *Notice*.	1470	IX	445
14 juillet.	Routes; dépôt des boues sur les propriétés riveraines. — (Guillaume). — *Notice*.	1471	IX	447
17 juillet.	Canaux; droit de passage sur les levées; compétence.— Expropriation amiable; acte administratif,— (De Courvol et de Vitry).—*Notice*.	1472	IX	450
18 juillet.	Expropriation; enregistrement; exemption.—(Compagnie du chemin de fer de Versailles, rive droite).	1473	IX	455
23 juillet.	Secours aux ouvriers en cas d'accidents. — (*Circulaire*).	1427	IX	313
24 juillet.	Timbre des pétitions.— (*Circulaire*).	1428	IX	316
25 juillet.	Emploi des bois résineux du département de l'Aude dans les travaux publics.— (*Circulaire*).	1429	IX	319
28 juillet.	Chemins vicinaux; subventions spéciales.— (Compagnie du chemin de fer de Rouen au Havre).— *Note*.	1474	IX	458
28 juillet.	Ponts; entretien des abords.— (Compagnie du pont de Meung). — *Note*.	1475	IX	460
28 juillet.	Entrepreneur; dégradation des ouvrages pendant le délai de garantie. — (Commune de Saint-Jean-sur-Erve c. Force).	1476	IX	462
28 juillet.	Frais d'expertise; dette de l'état; déchéance invoquée.— (Brunet).	1477	IX	464
28 juillet.	Alignements; travaux confortatifs. — (Gorin). — *Notice*.	1478	IX	465
31 juillet.	Entrepreneur; cautionnement; privilége des ouvriers ou fournisseurs. — (Debrousse c. Dartaud).	1479	IX	468
31 juillet.	Moulins et usines; règlement d'eau; application; compétence.— (Scharff c. de Wendel).	1480	IX	471
1er août.	État général du personnel.	»	IX	
3 août.	Ponts; chemins d'accès; retards d'exécution. — — (Dalgabio). — *Note*	1481	IX	472
8 août.	Chemin de fer de Paris à Chalon. — Travaux; crédit.— (*Loi*).	1482	IX	476
11 août.	Extraction de matériaux; vente par l'entrepreneur; compétence.— (Quesnel c. Ferrand).— *Note*.	1483	IX	477
18 août.	Police du roulage. — Modifications à la législation actuelle. — Questions aux conseils généraux. — (*Circulaire*).	1430	IX	322

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1849.				
(*)	Personnel. — Promotions ; liste des élèves ; décisions diverses ; retraites ; décès.	1431	IX	325
(*)	Classements de routes départementales.	1432	IX	336
18 août.	Moulins et usines ; autorisation ; suppression ; indemnité. — (Truelle-Mulet). — *Notes.*	1484	IX	481
18 août.	Pavage des communes ; enquête ; taxe. — (Brossard).	1485	IX	484
18 août.	Ponts ; refus de réception ; décision ministérielle. — (Compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon).	1486	IX	485
18 août.	Expropriation ; locataire ; indemnité ; compétence. — (Mouth et Mévolhon). — *Notice.*	1487	IX	487
25 août.	Chemins vicinaux ; anticipations ; question de propriété. — (Commune de Servon c. Descours).	1488	IX	490
25 août.	Entrepreneur ; métrages ; forfait. — (Germain). — *Notice.*	1489	IX	492
27 août.	Alignements ; balcons ; vues droites ou obliques sur les propriétés voisines. — (David c. Grandjean). — *Notice.*	1490	IX	495
28 sept.	Comptabilité du ministère des travaux publics. — Règlement spécial :	1498		
	Table des matières.	»	X	1
	Rapport au président de la république.	»	X	3
	Rapport au ministre.	»	X	5
	Règlement.	»	X	54
	Circulaires.	»	X	74
	Modèles.	»	X	96
	Circulaire.	»	X	252
1er oct.	Roulage. — Prorogation du délai fixé par l'ordonnance du 2 octobre 1844.	1491	IX	498
4 oct.	Roulage. — Prorogation du délai fixé par l'ordonnance du 2 octobre 1844. — Envoi du décret du 1er octobre. — (*Circulaire*).	1493	IX	506
4 oct.	Comptabilité. — Certificats de réimputation. — (*Circulaire*).	1456	IX	406
10 oct.	Routes. — Entretien des parties à rectifier et des traverses. — Mesures d'ordre sur les portions interceptées. — (*Circulaire*).	1457	IX	408
10 oct.	Inventaire des instruments de précision. — (*Circulaire et modèle*).	1458	IX	411
15 oct.	Contraventions de grande voirie. — Timbre et enregistrement des procès-verbaux. — (*Circulaire*).	1459	IX	419
26 oct.	Tribunal des conflits. — Formes de procéder.	1492	IX	499
30 oct.	Travaux mixtes. — (*Circulaire*).	1460	IX	421
30 oct.	Routes. — Traverses des villes. — Saillie et hauteur des balcons. — (*Circulaire*).	1461	IX	424
(*)	Personnel. — Promotions ; décisions diverses ; décès.	1462	IX	427
30 oct.	Comptabilité du ministère des travaux publics. —			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1849.	Envoi du règlement du 28 septembre 1849. — (*Circulaire*)	1498	X	74
13 nov.	Rivières navigables; atterrissements; propriété. — (Commune de Meudon)	1502	X	297
13 nov.	Chemins non déclarés vicinaux; prescriptibilité. — (Bernard c. le maire de Fos)	1503	X	299
16 nov.	Rectification des rampes des Trois-Croix et des Monts-d'Auxon, route départementale du Doubs n° 1, de Besançon à Nancy. — *Tarif*	1504	X	300
16 nov.	Pont suspendu sur la Garonne, en remplacement du bac de Très-Cassès (Tarn-et-Garonne). — *Cahier des charges*. — *Adjudication*	1505	X	302
17 nov.	Cours d'eau non navigables; curage; répartition de la dépense. — (Léger de Chauvigny). — *Notice*	1506	X	305
17 nov.	Indemnités; dommages à la charge du concessionnaire d'un pont. — (Escarraguel). — *Notice*	1507	X	309
19 nov.	Chemin de fer de Marseille à Avignon. — Emprunt; garantie d'intérêt. — (*Loi*)	1508	X	312
23 nov.	Procédure; arrêté rendu en exécution d'une précédente décision; délai du pourvoi. — (Delmas et Buis)	1509	X	313
23 nov.	Alignements; travaux confortatifs. — (Bocquillon). — *Notice*	1510	X	315
26 nov.	Domaine public; digue d'une rivière navigable. — (Ville de Nogent-sur-Seine). — *Notice*	1511	X	318
28 nov.	Amélioration de la Marne et construction de canaux latéraux à la haute Seine. — Crédit. — (*Loi*)	1512	X	321
29 nov.	Comptabilité du ministère des travaux publics. — Envoi du règlement du 28 septembre 1849. — (*Circulaire*)	1498	X	78
1er déc.	Chemin de fer de Strasbourg à Bâle; subrogation des droits du concessionnaire primitif. — (Nicolas Kœchlin)	1513	X	322
1er déc.	Lais de mer; établissements non autorisés. — (Dumas). — *Notice*	1514	X	325
1er déc.	Routes; remblai; contravention. — (Berthommier)	1515	X	327
1er déc.	Pavage des communes; contributions par des propriétaires riverains. — (Audigand c. la ville de Nantes)	1516	X	327
1er déc.	Endiguements. — Décompte; compétence. — Honoraires des ingénieurs. — Intérêts. — (Syndicat de la digue de Balafray). — *Notice*	1517	X	331
1er déc.	Terrain ayant perdu sa destination d'utilité publique; rétrocession réclamée par le vendeur. — (Menu de Menil). — *Notice*	1518	X	337
8 déc.	Alignements; petite voirie; travaux non autorisés, — (Jemain)	1553	X	465
15 déc.	Indemnités; dommages; décision ministérielle. : 1re espèce. — (Vachia). — *Notice*	1519	X	339
		»	X	340

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1849.				
	2e espèce. — (Jamais).	»	X	341
17 déc.	Appareils à vapeur. — Manomètres. — (*Circulaire et instruction*).	1494	IX	507
20 déc.	Comptabilité. — Routes départementales. — Sous-délégation des crédits aux ingénieurs en chef.. .	1520	X	342
21 déc.	Extraction de matériaux; carrière en exploitation. — Intérêts. — (De Rély c. Chanudet). — *Notice.*	1521	X	348
21 déc.	Concessions; cession à un tiers; action; compétence. — (André et Cottier).	1522	X	352
21 déc.	Entrepreneur; pierre de taille; déchets. — (Josse Charier). — *Notice.*	1523	X	355
24 déc.	Comptabilité. — Routes départementales. — Sous-délégation des crédits aux ingénieurs en chef. — (*Circulaire du ministre de l'intérieur*).	1524	X	359
27 déc.	Routes. — Règlements des alignements dans les traverses. — Formalités d'enquête. — (*Circulaire*). .	1495	IX	517
(*)	Personnel. — Décisions diverses.	1496	IX	520
(*)	Classements de routes départementales.	1497	IX	524
28 déc.	Indemnités; dommages. — (Wartelle, Monel et Dorlencourt). — *Notice.*	1525	X	362
28 déc.	Indemnités; dommages indirects. — (Paquelin). — *Notice.*	1526	X	365
28 déc.	Procédure; ordonnance de soit communiqué. — (Syndicat des digues de l'Isère).	1527	X	368
28 déc.	Chemins vicinaux; anticipation; alignement donné. — (Commune de Beauzac c. Bouchardon). — *Notice.*	1528	X	369
28 déc.	Entrepreneur; prix consentis; augmentation notable. — (Rambour). — *Note.*	1529	X	372
28 déc.	Pont; réception; retenue. — (Maurel). — *Notice.*	1530	X	375
1850.				
5 janv.	Eaux de Paris; concessions; révocabilité. — Actes administratifs. — (Delalain). — *Notice.*	1544	X	433
5 janv.	Procédure; action; membres d'un syndicat. — (De Matha). — *Notice.*	1545	X	437
5 janv.	Entrepreneur; travaux non prévus. — (Saudino et Léo). — *Notice.*	1546	X	439
5 janv.	Indemnités; dommages; frais d'expertise. — (Huguet).	1547	X	442
12 janv.	Accidents arrivés sur les travaux publics pendant l'exercice 1849. — (*Circulaire*).	1532	X	379
12 janv.	Rivières navigables; terre-plein établi dans le lit de la Seine; exception de propriété. — (Vauchel). — *Notice.*	1548	X	443
12 janv.	Chemins de fer; contravention; défaut de qualité des compagnies. — (Compagnie du chemin de fer de Rouen au Havre c. Tourblain). — *Notice.* . .	1551	X	466
12 janv.	Procédure; sursis. — (Jam).	1555	X	468
14 janv.	Rédaction des projets. — Envoi d'un programme. — (*Circulaire et tableau*).	1533	X	380

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1850.				
19 janv.	Indemnités; dommages indirects; corrosions. — Dommages directs. — Dommages éventuels. — (Rondeau).—*Notes.*	1556	X	470
19 janv.	Indemnités; dommages directs. — (Commune de Chigny c. Gadiot-Lebel).—*Notice.*	1557	X	473
19 janv.	Expropriation amiable; servitude; indemnité; compétence.— (Nouvellet).	1558	X	474
19 janv.	Indemnités; dommage; tierce expertise.— (Lheurin).— *Notice.*	1559	X	476
19 janv.	Entrepreneur; ordre écrit. — (Pignier).	1560	X	480
19 janv.	Indemnités; tierce expertise.— (Renaud).	1561	X	481
26 janv.	Desséchements; délimitation. — (Commune de Joches c. Renard).— *Notice.*	1562	X	482
26 janv.	Bacs; fermiers; matériel; moins-value; compétence.— (Cartier).— *Notice.*	1563	X	484
29 janv.	Expropriation; consentement; preuve. — (Buffault).	1564	X	487
31 janv.	Routes nationales et départementales. — Essartement.— (*Circulaire*).	1534	X	390
1er févr.	Conseil général des ponts et chaussées et sections du conseil.— Composition pour 1850.	1499	X	261
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; retraites; décès.	1500	X	262
2 févr.	Indemnités; dommages.— (De Lejosne-Contay).— *Note.*	1565	X	489
4 févr.	Tribunal des conflits.— Organisation.— (*Loi*).	1566	X	491
9 févr.	Routes; haies; anticipation.— (Bailly).—*Notice.*	1567	X	493
9 févr.	Canaux; règlement de police; pourvoi non recevable.— (Bernier)—*Notice.*	1568	X	495
9 févr.	Moulins et usines; refus d'autorisation.— (Lecul).—*Notice.*	1569	X	496
9 févr.	Indemnités; dommages futurs; plus-value.—(Commune de la Guillotière c. Barbut)—*Notice.*	1570	X	498
11 févr.	Routes nationales et départementales; alignements; cession et acquisition de terrains.—(*Circulaire*).	1535	X	394
16 févr.	Canaux; digue; contravention; question de propriété.— (Grass). — *Notice.*	1571	X	502
16 févr.	Entrepreneur; résiliation; reprise des approvisionnements.— (Montbrun).—*Notice.*	1572	X	505
18 févr.	Chemin de fer des mines d'Aniche à Somain. — *Cahier des charges.— Tarif.*	1573	X	509
22 févr.	Appareils à vapeur.— Manomètres.—(*Circulaire*).	1536	X	399
22 févr.	Canaux concédés; constructions; autorisation. — (Sabot et la compagnie du canal de Givors). — *Notice.*	1574	X	518
22 févr.	Rivières navigables; travaux non autorisés. — (Sicard-Duval).—*Notice.*	1575	X	522
22 févr.	Rivières navigables; innavigabilité actuelle; travaux non autorisés.— (Dartigue).—*Notice.*	1576	X	527

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1850.				
23 févr.	Procédure; sursis.— (Compagnie du canal de Beaucaire c. Jallaguier)	1577	X	531
25 févr.	Extraction de matériaux; compétence. — (De Villayes c. Troussillet).— *Notice*	1578	X	535
27 févr.	Chemins de fer. — Surveillance; commissaires et sous-commissaires.— (*Lot*)	1579	X	538
2 mars.	Roulage; plaque illisible.— (Chabanel).—*Notice.*	1580	X	539
7 mars.	Conflit; dépôt au greffe.— (Louis c. Boulier)	1581	X	540
7 mars.	Route délaissée; cession aux riverains; actes administratifs; conflit.— (Fioupou c. Hibert).— *Notice*	1582	X	542
9 mars.	Alignements; travaux confortatifs. — (Sellier).— *Notice*	1583	X	546
9 mars.	Routes; perron en saillie.— (Messance Daval)	1584	X	549
14 mars.	Comptabilité des routes départementales	1501		
	Nomenclature des modèles	»	X	273
	Circulaire	»	X	275
	Modèles	»	X	277
15 mars.	Expropriation amiable; actes en la forme administrative; conflit. — (Ajasson de Grandsagne).— *Notice*	1585	X	551
16 mars.	Comptabilité. — Instructions pour l'exécution du règlement du 28 septembre 1849.— (*Circulaire*)	1498	X	252
16 mars.	Rivières navigables; anticipation. — (Chaigneau et Bichon).— *Notice*	1586	X	557
16 mars.	Entrepreneur; états de situation; réserves; déchéance.— (Laurent).— *Notice*	1587	X	559
16 mars.	Grande voirie; vices de construction; contravention prétendue.— (Dumilâtre). — *Notice*	1588	X	562
21 mars.	Chemins vicinaux; usurpation; conflit. — (Morel Wasse).— *Notice*	1589	X	566
23 mars.	Indemnités; dommages; infiltrations d'un canal. — (Divers habitants des communes de Marest-Dampcourt et de Quierzy).— *Notice*	1590	X	570
23 mars.	Pavage des villes; taxes.— (La ville de Paris c. Letellier, Desif)	1591	X	573
26 mars.	Entrepreneur; cessionnaire; qualité.— (Painchaux)	1592	X	576
26 mars.	Expropriation; jury; visite de lieux.— (Pascal)	1608	X	645
29 mars.	Indemnités; dommages permanents; conflit	1593		
	1re espèce.— (Séjourné c. la ville de Marseille).— *Notice*	»	X	578
	2e espèce. — (Thomassin et Besniard c. la commune de Rémalard).— *Notice*	»	X	582
3 avril.	Domaine public; francs-bords d'un canal; délimitation; conflit.— (Deherrypon).— *Notice*	1594	X	584
6 avril.	Rivage de la mer; extraction de matériaux; contravention.— (Labbat).— *Notice*	1595	X	591
6 avril.	Canaux; règlements de police; contravention; compétence. — *Notice*	1596	X	592

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1850.				
	1re espèce. — (Brendlin).	»	X	594
	2e espèce. — (Fontaine fils).	»	X	595
6 avril.	Chemin de fer de Paris à Sceaux. — Exploitation; crédit. — (*Loi*).	1597	X	597
10 avril.	Expropriation; jury; liste; renouvellement. — (Ville d'Angers).	1609	X	646
13 avril.	Chemins de fer; alignements. — (Sénéchal). — *Notice*.	1598	X	597
13 avril.	Entrepreneur; avances de fonds. — (Messine).	1599	X	600
13 avril.	Procédure; pourvoi dans l'intérêt de la loi; erreur de fait. — (Franc et Brunereau). — *Note*.	1610	X	649
13 avril.	Travaux publics; souscription. — (Commune de Chailly). — *Notice*.	1611	X	650
13 avril.	Extraction de matériaux; carrière en exploitation; indemnité préalable. — (Rouillé c. Daviau et Chaigneau). — *Notice*.	1612	X	653
13 avril.	Indemnités; dommages; infiltrations d'un canal. — (Thiry).	1613	X	655
13 avril.	Rivières navigables incorporées à des canaux; servitude de halage. — (Royer). — *Notice*.	1614	X	657
13 avril.	Extraction de matériaux; fournisseurs. — (Anjorrant c. Savalette).	1615	X	661
15 avril.	Chemins de fer. — Service de police et de surveillance. — (*Circulaire*).	1600	X	602
20 avril.	Alignements; travaux non autorisés. — (Ve Bouctot). — *Notice*.	1616	X	663
20 avril.	Procédure; lettre d'un sous-secrétaire d'état; pourvoi. — (Knoderer c. Kœssler).	1617	X	664
27 avril.	Desséchements; actes de concession; pourvoi. — (Commune de Saint-Vincent-de-Xaintes). — *Note*.	1618	X	666
27 avril.	Desséchements; décision préparatoire. — (Commune de Benet).	1619	X	668
27 avril.	Pont concédé; indemnité. — (Compagnie du pont de Dormans). — *Notice*.	1620	X	670
29 avril.	Travaux publics sur un terrain litigieux; conflit. — (De Brouquens c. la ville de Paris). — *Notice*.	1621	X	674
3 mai.	Extraction de matériaux; décision ministérielle. — (Savalette c. Levacher).	1622	X	679
3 mai.	Extraction de matériaux; carrière en exploitation. — (Debrousse c. Parsat). — *Notes*.	1623	X	680
3 mai.	Extraction de matériaux; contestation entre un entrepreneur et un fournisseur. — (Baron c. Savalette).	1624	X	683
3 mai.	Rivières navigables; travaux non autorisés. — (Sicard-Duval). — *Notice*.	1625	X	685
3 mai.	Canaux; inexécution du cahier des charges; dommages; responsabilité. — (Concessionnaires de la Sambre canalisée c. Leleu). — *Notice*.	1626	X	687
6 mai.	Appareils à vapeur employés dans les établissements			

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes	Numéros des pages.
1850.	industriels. — Documents statistiques à fournir pour 1849. — (*Circulaire*).	1537	X	402
6 mai.	Endiguements; action en payement du prix d'une digue; conflit. — (Époux Gariel c. le syndicat des digues de la Gresse). — *Notice*.	1627	X	690
7 mai.	Chemin de fer de Paris à la frontière d'Allemagne, entre Strasbourg et Hommarting. — Crédit. — (*Loi*).	1628	X	695
8 mai.	Expropriation amiable; conventions s'y rattachant; conflit. — (Gautier c. la commune de Pézenas). — *Notice*.	1629	X	695
8 mai.	Extraction de matériaux; contravention de simple police; conflit. — (Poulain et Leflon). — *Notice*.	1630	X	699
11 mai.	Canaux; francs-bords; usurpation; délimitation. — (Lauque). — *Notice*.	1631	X	704
11 mai.	Entrepreneur; changements consentis; délai de garantie. — (Brun).	1632	X	707
11 mai.	Routes; anticipation; question de propriété. — (Collard). — *Notice*.	1633	X	711
13 mai.	Chemin de fer de Marseille à Avignon. — Emprunt par la compagnie; garantie de l'état. — *Convention*.	1634	X	714
15 mai.	Budget de 1850. — (*Extrait de loi*).	1635	X	717
17 mai.	Chemins de fer; frais de police. — (Chemins de Saint-Germain et de Versailles, rive droite).	1636	X	718
17 mai.	Pont; abords. — (Boulland). — *Notice*.	1637	X	720
18 mai.	Conseil général des ponts et chaussées et sections du conseil. — Composition.	1531	X	378
20 mai.	Domaine public; canal; délimitation; question de propriété; conflit.	1638		
	1re espèce. — (Desmarquet). — *Notice*.	»	X	723
	2e espèce. — (Fizes). — *Notice*.	»	X	728
22 mai.	Domaine national; étang salé; question de propriété; conflit. — (Commune de Lattes). — *Notice*.	1639	X	730
24 mai.	Ponts suspendus. — Visites et vérifications. — (*Circulaire*).	1538	X	405
30 mai.	Indemnités; dommages; ateliers nationaux; conflit. — (Chalande). — *Notice*.	1640	X	735
1er juin.	Extraction de matériaux; carrière non exploitée. — (Lefranc de Pompignan c. Bonnet). — *Note*.	1641	X	739
1er juin.	Occupation de terrain; contribution foncière. — *Notice*.	1642		
	1re espèce. — (Gauvry).	»	X	743
	2e espèce. — (Ve Rondeau).	»	X	743
1er juin.	Rivières navigables; règlement de police; contravention. — (Salze). — *Notice*.	1643	X	744
1er juin.	Indemnités; dommages. — (Gucherat). — *Note*.	1644	X	747

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1850.				
1er juin.	Procédure; signification au préfet; pourvoi; délai. — (Vivier de la Chaussée, de Nesle, etc.). — *Notice*.	1645	X	749
3 juin.	Rivières navigables; limites; droit d'alluvion; conflit. — (Vignat). — *Notice*.	1646	X	751
5 juin.	École polytechnique. — (*Loi*).	1647	X	754
6 juin.	Routes nationales. — Répartition du fonds d'entretien. — Demande d'une statistique provisoire. — (*Circulaire et modèles*).	1539	X	410
8 juin.	Entrepreneur. — Carrières; insuffisance. — Renchérissement des matériaux. — (Bernard).	1648	X	756
8 juin.	Moulins et usines; chômages; indemnité; titre. — (Bergère). — *Note*.	1649	X	758
8 juin.	Moulins et usines; règlement d'eau; instruction contradictoire. — (Quénisset).	1650	X	761
8 juin.	Entrepreneur; ordre écrit. — (Montbrun). — *Notice*.	1651	X	763
8 juin.	Indemnités; dommages. — (Savournin).	1652	X	765
10 juin.	Routes nationales. — Répartition du fonds d'entretien. — Statistique de la circulation. — Instructions. — (*Circulaire*).	1540	X	419
12 juin.	Travaux intéressant plusieurs services. — (*Circulaire*).	1541	X	423
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses. . . .	1542	X	425
(*)	Classements de routes départementales.	1543	X	432
12 juin.	Indemnités; dommages; suppression d'un aqueduc; conflit. — (Guilliot). — *Notice*.	1653	X	7 6
19 juin.	Rivières navigables; moulins et usines; travaux autorisés; conflit. — (Hospices de Troyes c. Hoppenot). — *Notice*.	1654	X	771
21 juin.	Rivières navigables; dépendances; détermination; conflit. — (Dihinx). — *Notice*.	1655	X	776
22 juin.	Indemnités; dommages à une usine. — (Rambaud).	1656	X	782
22 juin.	Entrepreneur; retards de liquidation. Décompte; pièces justificatives; compétence. — (Bernard). — *Notice*.	1657	X	785
22 juin.	Indemnités; dommages; expertise. — (Chemin de fer de Strasbourg à Bâle c. Beyer d'Eguisheim). . . .	1658	X	787
29 juin.	Desséchements; association syndicale; constitution; dissolution; formalités. — (Syndicat des marais de Saint-Hilaire-de-Riez et Riez). — *Notice*.	1659	X	789
29 juin.	Indemnités; dommages; décision préparatoire. — (Marion).	1660	X	793
29 juin.	Entrepreneur; augmentation des prix. — (Lévy). — *Notice*.	1661	X	794
29 juin.	Routes; dégradations; barrage. — (Guion).	1662	X	797
29 juin.	Grande voirie; écriteaux indicatifs du nom des rues. — (Dumas et Germain) — *Notice*.	1663	X	799
1er juillet.	Relais de mer; conflit. — (De Gouvello). — *Notice*.	1664	X	802

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1850.				
3 juillet.	Expropriation; indemnité; élément nouveau. — (Regnier).	1665	X	806
3 juillet.	Indemnités; dommages provenant d'un canal d'irrigation; conflit négatif. — (De Roussel c. Brouzet). — *Notice.*	1666	X	807
6 juillet.	Alignements; petite voirie; décision ministérielle. — (Thomas). — *Notice.*	1667	X	812
6 juillet.	Alignements; traverse des villes. — (Commune de Darney c. Clément). — *Notice.*	1668	X	814
6 juillet.	Rivières navigables; plantations; dégradations. — (Dᵉ Lafon). — *Notice.*	1669	X	818
6 juillet.	Indemnités; dommages directs et matériels. — (Mouren c. Valentin). — *Notice.*	1670	X	820
13 juillet.	Cours d'eau non navigables; arrêté préfectoral; contravention. — (Vᵉ Bonnet).	1671	X	822
13 juillet.	Concessions; travaux prescrits par l'administration. — (Chemin de fer de Strasbourg à Bâle). — *Notice.*	1672	X	825
15 juillet.	Augmentations de dépense. — Justification. — (*Circulaire*).	1549	X	448
17 juillet.	Indemnités; chômages d'usines; conflit. — (De Mortemart). — *Notice.*	1673	X	827
20 juillet.	Bacs; chemins d'accès; indemnité. — (Marland). — *Notice.*	1674	X	833
20 juillet.	Indemnités; dommages directs et matériels. — (Vᵉ Mercier-Lavendée).	1675	X	836
20 juillet.	Desséchements; rôles de plus-value; compétence. — (Allonneau c. de Lestourbillon).	1676	X	838
20 juillet.	Endiguements; périmètre; compétence. — (Digues du Bas-Médoc). — *Notice.*	1677	X	840
20 juillet.	Indemnités; dommages; dépréciation. — (Delahaye). — *Notice.*	1678	X	843
20 juillet.	Routes; travaux indûment exécutés par un maire. — (Motheau). — *Notice.*	1679	X	845
22 juillet.	Expropriation; fermiers; mise en cause. — (Achardy).	1680	X	849
27 juillet.	Entrepreneur. — Malfaçons. — Résiliation; reprise du matériel. — (Chaussat). — *Notes.*	1681	X	850
27 juillet.	Desséchements; plus-value; intérêts. — (Commune de Bazoches-les-Bray c. Davy de Balloy).	1682	X	853.
29 juillet.	Budget de 1851. — (*Extrait de loi*).	1683	X	856
30 juillet.	Rivières navigables; délimitation; action possessoire; conflit. — (Magnin et Tronchon). — *Notice.*	1684	X	858
3 août.	Canaux; dégradation des digues. — (Petit). — *Notice.*	1685	X	862
3 août.	Alignements; port; travaux confortatifs. — (Manès). — *Note.*	1686	X	864
5 août.	Canaux latéraux à la Marne et à la Haute-Seine. — Crédit. — (*Loi*).	1687	X	866

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1850.				
6 août.	Chemins de fer de Tours à Nantes et d'Orléans à Bordeaux. — Modification de la concession. — (*Loi et conventions*).	1688	X	867
9 août.	Plantations des routes. — Instructions. — (*Circulaire*).	1550	X	452
9 août.	Routes nationales. — Excédants de largeur. — (*Circulaire*).	1551	X	457
(*)	Personnel. — Décorations; promotions; décisions diverses.	1552	X	461
10 août.	Endiguements. — Décision par défaut. — (Syndicat de Cavaillon c. de Forbin des Issarts). — *Notice* .	1689	X	876
10 août.	Indemnités; dommages. — (Balleton). — *Notice*. . .	1690	X	878
10 août.	Entrepreneur; terrassements; difficultés d'exécution; régie; intérêts. — (D° Lance). — *Notice*. . .	1691	X	880
10 août.	Alignements; travaux confortatifs. — (Salmon). . .	1692	X	887
10 août.	Desséchements; concession modifiée; interprétation. — (Syndicat d'Authie c. de Laubespin). — *Note*.	1693	X	888
11 août.	Comptabilité. — Abréviation de la durée des exercices.	1605	X	620
11 août.	Adjudications. — Moyens de publicité. — Délai. — (*Circulaire*).	1601	X	617
13 août.	Entrepreneur; vice de construction; responsabilité décennale. — (Dubois, Gauvain, etc.).	1694	X	893
13 août.	Rivières navigables; marchepied de halage. — (Bouveret). — *Notice*.	1695	X	895
14 août.	Rivières navigables; chemin de halage. — (Muneret). — *Notice*.	1696	X	899
14 août.	Roulage. — Procès-verbal; régularité. — (Caillard). — *Note*.	1697	X	899
14 août.	Alignements; travaux non autorisés; sursis. — (Prouvost). — *Notice*.	1698	X	902
14 août.	Indemnités; dommages; difficultés d'accès. — (Ville de Périgueux). — *Note*.	1699	X	904
14 août.	Indemnités; dommages; expertise. — (Ville de Bergerac). — *Notice*.	1700	X	906
19 août.	Entrepreneur; terrassements; calcul des distances de transport. — (Turon). — *Notice*.	1709	X	933
26 août.	Expropriation; recours en cassation; délai. — (Canal du Midi).	1701	X	908
2 sept.	Chemin de fer de Marseille à Avignon. — Emprunt; garantie d'intérêt par l'état.	1702	X	909
8 sept.	Comptabilité. — Bordereaux mensuels de payement. (*Circulaire*).	1602	X	619
28 sept.	Compte rendu des travaux publics. — Tableaux analytiques de 1851. — (*Circulaire et modèle*).	1603	X	621
2 oct.	Plans itinéraires des routes. — (*Circulaire*).	1604	X	626
5 nov.	Alignements; contravention; question de propriété; conflit. — (V° Conil). — *Notice*.	1710	X	942

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1850.				
5 nov.	Conflit; déclinatoire.— (Leducq et Broutta). . . .	1711	X	947
5 nov.	Rivière canalisée; francs-bords; délimitation; conflit.— (De Béthune).—*Notice*.	1712	X	948
7 nov.	Bacs; fermiers; fourniture ou remplacement du matériel; conflit.— (Perriat). — *Notice*.	1713	X	952
14 nov.	Chemin de fer de Paris à Sceaux. — Levée du séquestre.	1714	X	957
16 nov.	Rivières navigables; usines; existence légale. — (Yzernes).— *Notice*.	1715	X	958
16 nov.	Alignements; travaux non autorisés.— (Farina et Marot).— *Notice*.	1716	X	960
16 nov.	Routes; anticipation; compétence.— (Decaze). — —*Notice*.	1717	X	962
16 nov.	Routes; écoulement des eaux boueuses sur les propriétés riveraines.— (Bourlon de Rouvre).— *Notice*.	1718	X	963
18 nov.	Indemnités; dommages permanents; conflit.— (Papillon).—*Notice*.	1719	X	966
20 nov.	Honoraires des ingénieurs; suppression d'un barrage indûment établi; conflit.— (Daube).— *Notice*. .	1720	X	969
23 nov.	Alignements; constructions indûment détruites; indemnité — (Bertrand).—*Notice*.	1721	X	975
23 nov.	Entrepreneur; chemin de service. — (Mourier et Marcellin).	1722	X	976
23 nov.	Travaux d'utilité générale ou communale; payement; mise en demeure.— (Ville de Chinon). — *Notice*.	1723	X	979
23 nov.	Indemnités; dommages; compétence. — (Guidet c. Lefort).—*Notice*.	1724	X	981
23 nov.	Entrepreneur; résiliation; indemnité.—(Faugeron, Thiercelin et Hue).—*Note*.	1725	X	984
25 nov.	Comptes-rendus des travaux publics.—(*Loi*). . . .	1726	X	987
28 nov.	Comptabilité. — Abréviation de la durée des exercices.— (*Circulaire*).	1605	X	630
(*)	Personnel. — Décorations; promotions; liste des élèves; décisions diverses; décès.	1606	X	634
(*)	Classements de routes départementales.	1607	X	644
28 nov.	Moulins et usines; dommages; indemnités; conflit. —(Héritiers Ser). — *Notice*.	1727	X	988
29 nov.	Bateaux à vapeur qui naviguent sur la mer. — (*Circulaire*).	1704	X	916
30 nov.	Grande voirie; procès-verbaux; affirmation. — (Maurice).	1728	X	1001
30 nov.	Alignements; travaux non autorisés. — (Fouquet).	1729	X	1002
30 nov.	Ingénieurs; admission d'office à la retraite.— (Mondot de Lagorce). — *Notice*.	1730	X	1005
30 nov.	Ingénieurs; recrutement; conducteurs.— (*Loi*). . .	1731	X	1009
30 nov.	Expropriation amiable; actes passés en la forme administrative; conflit. — (Laporte).— *Notice*. .	1732	X	1010

Dates des décisions.	INDICATION DES MATIÈRES.	Numéros des articles.	Numéros des volumes.	Numéros des pages.
1850.				
30 nov.	Extraction de matériaux; conflit négatif. — (Micé c. Chevre et Saubona). — *Notice*.	1733	X	1015
7 déc.	Routes; anticipation; exception de propriété. — (Dames de Fezensac et d'Auteuil).—*Notice*. . .	1734	X	1017
7 déc.	Entrepreneur; expertise.— (Soullié).	1735		
	1re espèce. — *Notice*.	»	X	1020
	2e espèce. — *Notice*.	»	X	1022
7 déc.	Entrepreneur; résiliation; reprise du matériel. — (Soullié).— *Notice*.	1736	X	1025
7 déc.	Pont; exhaussement du tablier; indemnité. — (Jeannez).—*Notice*.	1737	X	1027
7 déc.	Indemnités; dommages; expertise; plus-value. — (Labille et Dorlet).—*Notice*.	1738	X	1030
14 déc.	Expropriation; ordonnance portant déclaration d'utilité publique.— (Commune de Batignolles-Monceaux) —*Note*.	1739	X	1033
16 déc.	Indemnités; dommages; expropriation; servitude; titres privés; conflit.— (D'Espagnet c. la ville de Marseille).—*Notice*.	1740	X	1034
21 déc.	Entrepreneur; durée des travaux. — (Jullien). . .	1741	X	1042
21 déc.	Routes; servitude d'écoulement des eaux; conflit. — (Chevallier).—*Notice*.	1742	X	1044
21 déc.	Endiguements; répartition des frais; modification du périmètre; compétence. — (Héritiers Doria c. l'association des vidanges d'Arles).— *Notice*. .	1743	X	1049
23 déc.	Comptabilité. — Payement des mandats.— (*Circulaire*)	1705	X	918
(*)	Personnel. — Promotions; décisions diverses; retraites; décès.	1706	X	919
(*)	Classements de routes départementales.	1707	X	921
23 déc.	Indemnités; dommages; cours d'eau; conflit. — (Mazier c. la ville de Saint-Denis).— *Notice*. . .	1744	X	1052
23 déc.	Indemnités; dommages; corrosions; conflit. — (Martin Merrier).—*Notice*.	1745	X	1056
28 déc.	Cours d'eau; prise d'eau; contravention.— (Guyot). —*Notice*.	1746	X	1061
31 déc.	Expropriation; contrat judiciaire. — (Héritiers Donzelot).	1747	X	1063
(*)	Classements de routes départementales.	1748	X	1067
1851.				
3 févr.	Conseil général des ponts et chaussées et sections du conseil.— Composition en 1851.	1703	X	915

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

DEUXIÈME TABLE.

ANALYSE DES MATIÈRES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

NOTA. Le chiffre romain indique le volume, le chiffre arabe la page.

A

ABAQUE (circulaire). VII, 155.

ABORDS :

— d'un bac, X, 833.

— d'un pont. — Rétablissement de la circulation; frais. IV, 128. — — Entretien; frais, 367; IX, 460. — Interprétation de marché, VII, 152; X, 720 — Route déplacée; question d'indemnité, X, 670.

ACCIDENTS — Bateaux à vapeur, V, 297. — Travaux publics, X, 379. — Responsabilité, VII, 237, 443; VIII, 449; IX, 94.

ACHARDY, VII, 140; X, 849.

ACQUAT-FORTVIVE, III, 468.

ACQUIESCEMENT :

(1) Ne peut être opposé à un pourvoi incident, VIII, 352. — Le préfet et le directeur des contributions indirectes sont sans qualité pour acquiescer aux décisions des conseils de préfecture, VIII, 334. — Cas où le silence de la partie n'implique pas un acquiescement, VI, 22, 237; VIII, 132. — Exécution volontaire d'un arrêté, II, 451; IX, 53; X, 759. — Ministre; préfet; double qualité, II, 451; III, 49. — Acquiescement opposé à l'administration, V, 52. — Acquiescement à la qualité en vertu de laquelle une partie procède en justice, IX, 29. — Extraction de matériaux; désignation des propriétés, VIII, 289. — Expertise; irrégularité, IV, 161; X, 820. — Opérations administratives d'un desséchement; réclamations contre les rôles de répartition; revendication de terrain, V, 661, 680. — Jugement interlocutoire; conflit, 763.

(2) Entrepreneur. — Décompte, IV, 61; VII, 67; IX, 225; X, 439. — États, III, 73; IV, 344. — Métré, VII, 235; IX, 490. — Régie, IV, 222; VII, 6; IX, 437. — Prix, I, 108; VI, 169. — Acceptation de matériaux sans réserve par les ingénieurs, I, 136. — Acquiescement prétendu de l'administration à la révision d'un décompte définitif, VII, 84.

(3) Expropriation. — Contenance, VI, 190; VIII, 132. — Jury; formation; irrégularité, IV, 105, 273; incompatibilité, VI, 177, 310. — Irrégularités de procédure, IV, 374; VI, 201; VIII, 81; X, 849. — Indemnité, VIII, 181; X, 1063.

ACTES ADMINISTRATIFS (*) :

(1) Énumération. — Exécution de travaux sur l'emplacement du domaine public : ne peut être ordonnée par l'autorité judiciaire, II, 291, 383; V, 401; VI, 32; ni par le conseil de préfecture, VI, 22; VIII, 177, 468. — Exécution de travaux propres à prévenir ou à réparer un dommage : ne peut être ordonnée par l'autorité judiciaire, IV, 69; VI, 533; VII, 438; X, 988; ni par le jury d'expropriation, VI, 203; ni par le conseil de

(*) Le mot *acte administratif* est pris ici dans son acception la plus étendue : il comprend les ordres et les contrats administratifs. On a réuni dans cet article les différentes décisions qui ont déterminé la limite séparative entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire, d'une part; entre le domaine de l'administration discrétionnaire et du contentieux administratif, d'autre part; en un mot, les diverses applications qui ont été faites du principe de la séparation des pouvoirs.

Actes administratifs. — Énumération (*suite*) :
préfecture, V, 155; mais le conseil de préfecture peut, à titre de répression, prescrire à une compagnie de desséchement l'enlèvement d'atterrissements dont la présence dans les canaux avait causé des dégradations à une route, VIII, 487; le préfet peut ordonner à un usinier les travaux propres à faire cesser le dommage causé à une route par les eaux, III, 339. — Il n'appartient pas aux tribunaux de reconnaître soit la situation de travaux publics, VI, 115; VII, 53; soit leur nature temporaire ou définitive, VI, 115; soit leur conformité avec les plans approuvés par l'administration, VII, 53; mais ils peuvent, par appréciation de titres privés, statuer sur l'antériorité de travaux d'utilité privée à l'égard d'un ouvrage public, X, 766. — Fixation du périmètre d'une exploitation de carrière dans l'intérêt des propriétés voisines; incompétence judiciaire, V, 790. — Exécution de travaux en rivière : compétence du préfet, VII, 306; incompétence du conseil de préfecture, X, 522, 527; incompétence judiciaire, 822. — Conservation de travaux indûment exécutés; incompétence du conseil d'état, X, 385. — L'administration a le droit de prescrire sur les rivières navigables et flottables toutes les mesures qu'elle juge utiles dans l'intérêt du service de la navigation, II, 139; VI, 196, 243, 357; VII, 18. — Conservation des rivières; compétence administrative, VII, 199 — Conservation des travaux publics; incompétence judiciaire, VI, 448. — Il appartient au conseil de préfecture de statuer sur l'inexécution, par une compagnie de canal, d'un arrêté du préfet qui lui prescrit l'établissement de certains travaux, VIII, 319; mais il excède ses pouvoirs en fixant un délai d'exécution à l'égard de travaux autorisés, X, 522. — Pouvoirs de l'administration sur les cours d'eau non navigables. *Voir* Cours d'eau, Usines. — Rétablissement du lit d'un cours d'eau non navigable; incompétence du conseil d'état, IX, 22. — Il n'appartient qu'au roi en conseil d'état d'ordonner un desséchement et d'en déterminer le mode et les conditions, II, 431. — Une commission spéciale de desséchement ne peut dispenser un concessionnaire, soit de l'exécution des travaux mis à sa charge par son titre de concession, soit de l'entretien de ces travaux jusqu'à leur réception, VI, 126. — Suppression, suspension ou modification de travaux autorisés par l'administration; incompétence judiciaire, II, 32, 291, 327, 335, 445; III, 49, 498; IV, 69, 318, 435, 528; V, 408; VI, 1, 12, 35; VII, 53, 181, 432; VIII, 257; IX, 40; X, 674, 771: incompétence des commissions spéciales de desséchement, X, 840. — Rétablissement de travaux supprimés par ordre de l'administration; incompétence judiciaire, IV, 555; X, 1034. — Suppression de travaux nuisibles à un desséchement et établis sans autorisation; compétence du préfet, VI, 219; le conseil de préfecture ne peut *surseoir* à l'exécution de l'arrêté du préfet ordonnant cette suppression, *ibid.* — Suppression de travaux *non* autorisés sur les cours d'eau non navigables; compétence judiciaire, IV, 517; V, 391; VI, 124; IX, 26. — Droit de prononcer la mise en régie d'une entreprise ou de l'infirmer; incompétence du conseil de préfecture, VI, 299; VII, 33; IX, 264; X, 880. — L'administration peut seule, à l'exclusion du conseil de préfecture, surseoir à l'application de la déchéance encourue par un concessionnaire, II, 176. — Le conseil de préfecture est compétent pour prononcer la résiliation d'un marché de travaux publics par application des clauses générales, III, 500. — Il excède ses pouvoirs en

imposant à un entrepreneur des obligations en dehors de son marché, X, 680 — Question de savoir si une digue appartenant à un particulier est utile à un syndicat d'endiguement; incompétence judiciaire, X, 690. — Demande tendant indirectement à modifier les bases d'une association syndicale; incompétence du conseil de préfecture, I, 340. — Démolition des bâtiments menaçant ruine: compétence du préfet à l'exclusion du conseil de préfecture, II, 103; si le bâtiment est situé dans la traverse d'une ville; compétence respective du préfet et du maire, I, 312; incompétence judiciaire, VI, 11. — L'autorité judiciaire est incompétente pour accorder un sursis à la démolition de travaux non autorisés sur la voie publique, IV, 1; *id.* pour ordonner l'enlèvement de travaux provisoires, V, 401.— Le droit de donner alignement et d'autoriser des constructions sur l'emplacem. et le long des canaux appartient à l'état et non aux concessionnaires, même perpétuels, II, 247; X, 518 — Concession à un particulier d'un droit de passage sur les levées d'un canal; incompétence du conseil de préfecture, IV, 200.— L'autorité judiciaire est incompétente pour connaître d'une action tendant à la jouissance d'une portion du domaine public, VII, 133; mais elle est compétente pour reconnaître et déclarer l'existence d'une servitude sur ce domaine consentie par l'état pour le prix d'une cession de terrain, IX, 450. — Concession de portions de terrains dépendants d'une route délaissée; les tribunaux sont incompétents pour statuer sur les difficultés qui s'y rattachent, III, 347. — Reconnaissance et délimitation du domaine public: incompétence judiciaire, III. 25, 217; IV, 17, 352, 435, 439, 505; V, 625. 796; VI, 52, 551; VII, 319; VIII, 85, 141, 257; X, 584, 704, 722, 728, 751, 776, 858, 948 (*voir* néanmoins une distinction, X, 933); incompétence du conseil de préfecture, V, 759; compétence du préfet, V, 276, 280; VII. 199; X, 818.— Reconnaissance des chemins publics; compétence administrative, VI, 5.—Délimitation de la grande voirie et de la voirie urbaine; incompétence judiciaire, VI. 245. — Les jugements des tribunaux ne font pas obstacle à l'exercice du droit de délimitation qui compète à l'administration, VIII, 271. — Délimitation et reconnaissance des dépendances d'un syndicat d'irrigation ou d'endiguement; incompétence judiciaire, VII, 53; X, 690. — Reconnaissance des limites des chemins de halage; incompétence judiciaire, IV, 432; incompetence du conseil de préfecture, X, 898. — Déclaration de la navigabilité ancienne ou actuelle des rivières; incompétence judiciaire, I, 261; III, 20; VI. 526. — Détermination du caractère ancien d'une route; incompétence judiciaire, IV, 91. — Désignation des héritages assujettis à recevoir les dépôts de bois servant à l'approvisionnement de Paris; compétence administrative, VI, 205.—Révocation des droits conférés à un particulier par un règlement d'eau; incompétence judiciaire, V, 473. — Chemins vicinaux de grande communication: leur direction ne peut être déterminée par le conseil général que sur la proposition du préfet, et non d'office. VI. 316. — Avant la loi du 8 mars 1810, l'expropriation constituait une opération purement administrative, VIII. 24. — Les questions de liquidation et de déchéance d'indemnités d'expropriation sont dans les attributions exclusives du ministre des finances; les tribunaux et les conseils de préfecture sont incompétents pour en connaître, I, 223; III, 9. — Droit d'examiner la régularité d'une commis-

ACTES ADMINISTRATIFS. — Énumération (*suite*) :
sion donnée par le ministre à un agent de l'administration ; incompétence judiciaire, IX, 164. — Action judiciaire pouvant indirectement porter atteinte à l'exercice d'un droit appartenant à l'administration ; les tribunaux ne peuvent en connaître, IX, 285. *Voir* 443. — Le conseil de préfecture ne peut mettre à la charge de l'administration un dégrèvement de contribution qu'il accorde à un particulier, X, 742. — *Voir* en outre les décisions rapportées sous les nos (4), (5) et (7).

(2) Formalités. — L'ordonnance royale portant établissement ou prorogation d'un droit de péage à percevoir sur un pont n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'a pas été rendue dans la forme d'un règlement d'administration publique, IV, 363. — Les règlements généraux faits pour la police des chemins de fer doivent être rendus dans la forme des règlements d'administration publique, et sont dépourvus de sanction pénale lorsqu'ils émanent seulement du préfet ou du ministre, IV, 282. — Un règlement d'eau ne peut être attaqué parce que s'appliquant à un établissement dangereux, il n'aurait pas été précédé des formalités exigées pour l'autorisation de ces établissements, IV, 111. — Annulation d'une ordonnance royale fixant la répartition des dépenses de travaux ayant pour objet un partage d'eaux, par le motif que cette ordonnance n'avait pas été rendue dans la forme des règlements d'administration publique, IV, 120. — Annulation d'une ordonnance réglementaire d'usine pour inaccomplissement des formalités d'affiches et d'enquête, II, 361. — La concession d'un desséchement ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une ordonnance royale précédée d'une enquête, III, 18. — L'ordonnance qui prescrit le curage et le redressement d'un cours d'eau n'a pas besoin d'être précédée d'une enquête, III, 42. — L'ordonnance qui règle la répartition des frais d'entretien d'ouvrages de desséchement entre les propriétaires intéressés, n'a pas besoin d'être précédée des formalités requises pour l'estimation de la plus-value, VII, 292. — Une association syndicale, créée par une ordonnance royale, ne peut être modifiée qu'en vertu d'un acte de même nature, X, 789. — L'extension du périmètre d'un syndicat d'endiguement ne peut avoir lieu que par un règlement d'administration publique, X, 1049. — Il n'appartient qu'au roi, en conseil d'état, soit d'autoriser les travaux de redressement du lit d'un cours d'eau, VI, 257 ; soit de répartir les frais de travaux de curage ou d'endiguement entre les propriétaires intéressés, III, 77 ; IV, 9, 120.

(3) Publication ; notification aux intéressés, IV, 280 ; IX, 394.

(4) Interprétation. Détermination de leur existence et de leur caractère. Appréciation de leur validité.

§ 1er. Dispositions générales. — Il n'appartient pas aux tribunaux d'interpréter les arrêtés des préfets, III, 25 ; — d'apprécier la validité d'un arrêté de conflit, V, 306 ; — de déterminer le sens et la portée d'une ordonnance rendue au contentieux, V, 635 ; — de déterminer le caractère contesté d'un acte prétendu administratif, VII, 488, VIII, 85.

§ 2. Questions domaniales. Questions de propriété. — Interprétation des actes de vente nationale : incompétence judiciaire, I, 225 ; III, 229 ; IV, 91 ; VII, 185 ; X, 988 ; interprétation donnée par le conseil d'état, III, 81. — Lettres patentes du roi portant concession de dépendances d'une rivière navigable ; interprétation préalable au jugement d'une contestation judiciaire ; compétence administrative, X, 771 — Vente

de parcelles d'une route délaissée; interprétation de l'arrêté du préfet qui a autorisé cette vente et de l'acte du maire qui l'a réalisée; incompétence judiciaire, X, 542. — Acte de cession d'un terrain à un particulier par mesure d'alignement; interprétation; incompétence judiciaire, I, 191. — Ordonnance royale réglant le sort de ventes faites par un concessionnaire de lais de mer; interprétation préalable au jugement d'une contestation judiciaire; compétence administrative, V, 704. — Il a été jugé (par la cour de cassation) que l'ordonnance qui accorde une concession de relais de mer est un contrat dont l'interprétation appartient à l'autorité judiciaire, et non un acte administratif, VIII, 305. — Lettres patentes portant concession de terrains situés dans une anse maritime : interprétation; incompétence judiciaire. X, 802.—Actes de l'autorité publique intervenus au sujet de digues élevées sur le bord d'un fleuve; interprétation; incompétence judiciaire, VII, 488 — Décret impérial fixant les dépendances d'une place de guerre, et actes administratifs intervenus pour son exécution : interprétation nécessitée par une contestation judiciaire; compétence administrative, V, 796.—Arrêté du préfet qui autorise une compagnie de chemin de fer à prendre possession d'un boulevard appartenant à une ville pour y établir une station; interprétation; incompétence judiciaire, VII, 480 — Interprétation d'un arrêté du préfet en vertu duquel a été opérée une cession de terrain à la voie publique; incompétence judiciaire, VI, 245 — Délibération d'un conseil municipal, approuvée par le préfet, et portant cession gratuite à l'état de terrains communaux pour l'établissement d'un chemin de fer; interprétation; compétence administrative, VII, 334. — Acte dans la forme administrative constatant une expropriation amiable; interprétation; compétence judiciaire, IX, 450; X, 551, 695, 1010. — Convention entre un propriétaire et un agent de l'administration, à l'effet de régler les conditions d'une cession de terrains pour cause d'utilité publique : l'autorité administrative est compétente pour statuer sur l'existence et la validité en la forme de cette convention, V, 778. — Délibération d'un conseil général de département intervenue pour déterminer la direction d'un chemin vicinal; les tribunaux appelés à statuer sur une question d'expropriation qui en est la conséquence, ne sont pas juges de la régularité, soit quant à la forme, soit quant au fond, de cette délibération, V, 163. — Ordonnancement d'une indemnité d'expropriation : les tribunaux ne sont pas juges de la forme de l'acte nécessaire à cet effet, I, 223.

§ 3. Grande et petite voirie. — Actes d'alignement; interprétation; incompétence judiciaire, I, 191; VI, 52; VII, 319; X, 566. — Appréciation de la légalité et des effets d'un arrêté d'alignement délivré par un maire dans le but de statuer sur une demande de dommages-intérêts dirigée contre ce fonctionnaire; incompétence judiciaire, X, 942. — Arrêtés du préfet et du conseil de préfecture rendus en matière d'anticipation sur la largeur d'un chemin vicinal; réclamations contre ces actes; incompétence judiciaire, IX, 80. — Arrêté du préfet portant déclaration de vicinalité d'un chemin dont l'usage et la possession faisaient l'objet d'un débat judiciaire entre un particulier et une commune; appréciation de la validité, de la portée et des effets de cet arrêté; incompétence judiciaire, IX, 184. — Demande en interprétation ou en annulation d'un ar-

Actes administratifs. — Interprétation (*suite*) :
rêté de classement d'un chemin vicinal ; incompétence judiciaire, VII, 181. — Bornage d'un chemin vicinal empiétant sur une propriété riveraine, et plantations à une distance de cette propriété moindre que celle fixée par le Code civil; réclamations; compétence judiciaire, V, 581. — Arrêté du préfet fixant la largeur d'un chemin vicinal; les tribunaux ne peuvent en connaître, V, 163.

§ 4. Péage Taxes —L'interprétation de l'ordonnance royale portant fixation du tarif des droits à percevoir sur un pont, est de la compétence de l'autorité administrative à l'exclusion de l'autorité judiciaire, IV, 386, 540. — Jugé au contraire (par la cour de cassation) que cette ordonnance étant le résultat de la délégation du pouvoir législatif, à qui appartient le droit exclusif d'établir des impôts, pouvait être interprétée par les tribunaux saisis d'une contestation relative à la perception des droits, V, 199. — Arrêté consulaire et ordonnance royale prorogeant la durée d'un péage établi en faveur du concessionnaire d'un pont; la question de savoir si ces actes sont revêtus des formes extérieures exigées par les lois pour leur validité, est de la compétence judiciaire, mais non la question de savoir si l'administration avait le droit de les consentir, VI, 63. D'ailleurs l'autorité judiciaire saisie d'une demande en restitution de droits indûment perçus, est compétente pour statuer sur les moyens qui se rattachent à des faits personnels au concessionnaire, *ibid.* — Jugé au contraire (par la cour de cassation) que la question de savoir si la taxe créée par l'acte de concession d'un pont à péage avait cessé d'être applicable, était de la compétence judiciaire, VII, 16.— Arrêts de l'ancien conseil, lettres patentes et ordonnances du roi portant concession de droits de navigation sur les bateaux d'un canal; interprétation; incompétence judiciaire, V, 635. — Ordonnance royale portant réduction des droits de navigation sur un canal; interprétation; incompétence judiciaire, VII, 467. — Interprétation par la cour de cassation d'un tarif de droits de navigation à percevoir sur un canal, ledit tarif établi par une loi, VIII, 402. — Ancien arrêt du conseil réglant le péage à payer par des flotteurs à des usiniers; demande d'interprétation devant le conseil d'état; rejet par le motif qu'il y avait lieu à une simple application dudit arrêt, application qui était du ressort exclusif de l'autorité judiciaire, VIII, 111.

§ 5. Cours d'eau. Usines. Desséchements. Irrigations.—Actes de l'autorité souveraine en matière de réglement et de concession d'eau; interprétation; incompétence judiciaire, I, 124, 184; II, 455; III, 480; V. 143; X, 433; même décision lorsque la concession d'eau a été faite à titre onéreux, V, 143. — Ordonnance royale approuvant la cession faite par un prince apanagiste à une ville des droits appartenant à son apanage sur une rivière navigable et ses dépendances; peut être interprétée par les tribunaux, pourvu qu'il n'en résulte pas d'obstacle à l'exécution des réglements administratifs relatifs à la navigation, V, 436.—Anciens réglements locaux sur le cours et l'usage des eaux courantes; interprétation à l'occasion d'une contestation d'intérêt privé; compétence judiciaire, VIII, 222. — Appréciation des titres constitutifs de l'existence des usines; incompétence judiciaire. I, 184; II, 455; III, 229; IV, 579; VI, 526; VIII, 33; IX. 988. — Arrêt de l'ancien conseil portant concession d'un desséchement; ordonnance royale qui renouvelle

cette concession et crée un syndicat; interprétation; compétence administrative, V, 661. —Décret impérial, avis du conseil d'état et arrêté préfectoral homologuant une transaction, laquelle a servi de base à un partage de terrains desséchés; interprétation de ces actes et appréciation de leur validité; incompétence judiciaire, V, 729.— Ordonnance royale constitutive d'un syndicat d'irrigation; interprétation; incompétence judiciaire, VII, 53.

§ 6. Conventions relatives aux travaux publics Entrepreneurs et concessionnaires Agents de l'administration. —Souscriptions particulières pour l'exécution de travaux publics; interprétation des contrats administratifs intervenus pour cet objet et des faits administratifs qui les ont motivés et suivis; incompétence judiciaire, V, 61; VI, 287; VII, 59. — Cahier de charges; extraction de matériaux; droit d'interpréter les clauses et d'en apprécier la validité; incompétence judiciaire, IX, 188. — Acte d'adjudication d'un pont; interprétation; compétence administrative, VI, 481. — Interprétation administrative d'un cahier de charges ou d'un devis préalable à une décision des tribunaux, II, 194; V, 64, 69, 625; VII, 339; X, 699. — Ordres administratifs opposés par un agent de l'administration à une poursuite judiciaire; question préjudicielle relative à l'existence, à la portée et à l'exécution des ordres allégués; compétence administrative, II, 122; III, 198; IV, 52, 432; V, 64, 69, 509, 625; VII, 209, 273, 339; VIII, 141; IX, 47, 277; la connaissance des ordres allégués ne forme pas une question préjudicielle lorsqu'il s'agit d'une expropriation consommée sans l'accomplissement des formalités légales, V, 499.

§ 7. Quand, comment et à qui l'interprétation peut être demandée. —On ne peut demander par la voie contentieuse l'interprétation d'une ordonnance royale, que sur la production d'une décision administrative ou judiciaire qui déclare la nécessité de cette interprétation, I, 119; IV, 386; VII, 342; VIII, 147.—Lorsqu'une décision administrative ou judiciaire a déclaré nécessaire l'interprétation d'un règlement d'eau émané d'une autorité souveraine, cette interprétation doit être demandée par la voie contentieuse, I, 124; IX, 372.— S'il s'agit d'un règlement d'eau provisoire émané du préfet, la demande d'interprétation doit être adressée à ce fonctionnaire, sauf recours, et ne peut être présentée directement au conseil d'état, VI, 183. — L'interprétation d'une ordonnance d'alignement ne peut être demandée par la voie contentieuse, IV, 170. — L'interprétation des règlements d'alignement ne peut être donnée que par le roi sur le rapport du ministre, s'il s'agit d'une ordonnance royale, et par le préfet, sauf recours, s'il s'agit d'un arrêté préfectoral, IV, 170 — Un plan général d'alignement arrêté par ordonnance royale peut-il être interprété par le ministre, VII, 73. — Ordonnance classant une rue au rang de route départementale; en cas de contestation entre l'administration départementale et communale, l'interprétation doit être donnée par le gouvernement sur le rapport du ministre des travaux publics, X, 814. — L'interprétation de l'arrêté d'une commission spéciale portant partage de terrains desséchés ne peut être demandée directement au conseil d'état: elle doit être demandée d'abord à la commission spéciale, V, 684.—Les actes émanés d'une ancienne autorité souveraine dans l'exercice du pouvoir administratif ne peuvent être interprétés que par le conseil d'état, I, 124, 184; III, 480; V,

Actes administratifs. — Interprétation (*suite*) : 143, 635, 661. — Même décision à l'égard des actes faits en vertu d'une délégation de la puissance souveraine, X, 433. — Même décision à l'égard des ordonnances royales, II, 455; IV, 386, 540; V, 635, 661, 704; X, 888. — Lorsque l'interprétation d'un acte administratif par une décision passée en force de chose jugée, laisse encore de l'incertitude sur le sens de cet acte, il y a lieu de procéder à une nouvelle et plus complète interprétation, III, 480; IX, 375.

(5) Application.

§ 1er Dommages. — Arrêt du conseil d'état réglant une indemnité de dommages; demande d'interprétation au conseil d'état, rejet; renvoi au conseil de préfecture des difficultés relatives à l'application de cette ordonnance, VIII, 147. — L'autorité administrative est seule compétente pour appliquer, soit un décret de la convention qui a loué une indemnité à des propriétaires de maisons incendiées pour le service de la république, soit les rôles de répartition dressés par des commissaires du pouvoir exécutif en exécution de ce décret, soit les autres actes administratifs qui ont servi de base au règlement de l'indemnité, VIII, 24.

§ 2. Questions domaniales. Questions de propriété. — Actes de vente nationale; application; incompétence judiciaire, I, 225; III, 29; IV, 91; VII, 185; X, 988; compétence du conseil de préfecture, I, 225; X, 988. — Actes relatifs à la concession de lais de mer; application; compétence administrative, V, 704; X, 802; compétence judiciaire, VIII, 305 — Arrêtés préfectoraux portant délimitation d'un fleuve; leur exécution et leur application appartiennent à l'autorité administrative, à l'exclusion de l'autorité judiciaire, III, 25; VI, 551. — Actes de l'autorité publique relatifs à l'établissement de digues élevées sur le bord d'un fleuve; application; incompétence judiciaire, VII, 488. — Actes administratifs constatant la propriété publique ou privée des arbres d'une route; application; compétence judiciaire, IV, 91. — Actes en la forme administrative, constatant des conventions relatives à une expropriation amiable; exécution; compétence judiciaire, V, 778; IX, 450; X, 551, 695, 1010; *voir* VIII, 133. — Vente à l'amiable par un particulier à une ville pour l'établissement d'une place publique; application; compétence judiciaire, VII, 432. — Cession gratuite de terrains par une commune à l'état, pour l'établissement d'un chemin de fer; application de la délibération du conseil municipal contenant l'offre de cette cession et de l'acceptation par le préfet des offres de la commune; compétence administrative, VII, 334.

§ 3. Grande et petite voirie. — Actes d'alignement; application; incompétence judiciaire, I, 191; VI, 52; VII, 319; X, 942. — Réclamations contre l'erreur qui aurait été commise par un maire dans l'application de décisions du préfet et du conseil de préfecture en matière d'alignement; incompétence judiciaire, IX, 80. *Voir* en sens contraire, V, 581. — Décision en fait sur l'application, par le ministre de l'intérieur, à une espèce particulière, d'un plan général d'alignement d'une ville, VII, 73. — Application du règlement de police d'un canal, dans la disposition qui défend d'y faire naviguer des bateaux ne portant pas le nom et l'indication de la résidence du propriétaire; compétence judiciaire, V, 757.

§ 4. Péages. Tarifs. — Contestations sur l'application d'un tarif de péage: entre l'adjudicataire d'un pont et un entrepreneur; compétence judiciaire, IV, 540; entre l'adjudicataire d'un pont et un particulier; compétence judi-

ciaire, V, 199; VI, 63; VII, 16; dans le cas où la validité du titre constitutif du péage serait contestée, *voir* VI, 63. — Les actes de l'autorité souveraine portant concession de droits de navigation ou de servitude sur les bateaux d'un canal ne peuvent être appliqués que par le conseil d'état, V, 635. — Il appartient à l'autorité judiciaire d'appliquer un ancien arrêt du conseil réglant le péage à payer par des flotteurs à des usiniers, VIII, 111.

§ 5. Cours d'eau. Usines. Desséchements. Irrigations. — Application des titres constitutifs de l'existence des usines pour savoir s'il est dû une indemnité en cas de suppression ou de chômage: incompétence judiciaire, I, 184; II, 455; III, 229; IV, 579; VI, 526; VIII, 33; X, 998; compétence du conseil de préfecture, I, 97, 430; II, 105; IV, 579; VI, 137; X, 758, 998. — Application des règlements d'eau dans les contestations entre particuliers; compétence judiciaire, III, 465; V, 391, 473; VIII, 222; IX, 470. — Arrêt de l'ancien conseil portant concession d'un desséchement; ordonnances royales qui renouvellent cette concession et créent un syndicat: les tribunaux sont compétents pour déclarer quels sont les individus par qui le bénéfice de ces actes peut être invoqué, V, 661. — Décret impérial, avis du conseil d'état et arrêté préfectoral homologuant une transaction, laquelle a servi de base à un partage de terrains desséchés; application; compétence administrative, V, 729. — Ordonnance constitutive d'un syndicat d'irrigation; question de savoir si des travaux faits par ce syndicat ont été établis dans les limites de son territoire et conformément à l'autorisation accordée par le préfet; incompétence judiciaire, VII, 53.

§ 6. Conventions relatives aux travaux publics. Entrepreneurs et concessionnaires. Adjudicataires de passages d'eau. — Contrats administratifs entre l'état et des particuliers, ayant pour objet l'exécution de travaux publics; application; compétence de l'autorité administrative à l'exclusion de l'autorité judiciaire, V, 61; VI, 287; VII, 59. — Traité entre un architecte et une ville pour une distribution d'eau; application; incompétence judiciaire, VII, 227. — Cahier de charges d'une entreprise de travaux publics: application à l'occasion d'une contestation entre un entrepreneur (ou un concessionnaire) et un particulier; incompétence judiciaire, VII, 339; VIII, 190; IX, 188; X, 807 *idem* d'une contestation entre un entrepreneur et l'état; compétence du conseil de préfecture, IV, 14, 421; V. 52; VI, 223; VIII, 330, 35-, 404. 515; X, 825; *id.* d'une contestation entre un entrepreneur et une commune: compétence du conseil de préfecture, VI, 22; VIII, 133, 177, 182; *id.* d'une contestation entre deux entrepreneurs ou concessionnaires; incompétence judiciaire, V, 721; IX, 171. *Voir* en sens contraire, X, 683. — Devis: question de savoir si un entrepreneur, en prenant des matériaux dans une propriété, s'est conformé aux prescriptions de son devis; incompétence judiciaire, II, 194; IV, 52; V, 64. 69, 625; IX, 220; droit de statuer sur les conséquences de l'inobservation des formalités prescrites; incompétence judiciaire, II, 335; V, 64. 69; IX, 277 (*voir* en sens contraire, III, 333); cas où l'entrepreneur a agi sans autorisation administrative; réclamations; compétence judiciaire. I, 391; VII, 309, 311; VIII, 431. — Ordonnance d'un intendant et arrêté préfectoral réglant les limites et le mode d'exploitation d'une carrière; les tribunaux ne peuvent en connaître, V, 790. — Arrêté du préfet qui autorise une occupation temporaire de terrains;

Actes administratifs. — Application (*suite*) :
question de savoir si le permissionnaire en a outrepassé les limites; incompétence judiciaire, VI, 115. — Actes d'adjudication de travaux publics; application; incompétence judiciaire, V, 790; VI, 481. — Marché passé pour l'adjudication d'un passage d'eau; demande d'indemnité formée contre l'état par l'adjudicataire pour inexécution prétendue des clauses du marché; incompétence judiciaire, V, 265.

(6) Effets. — Actes administratifs intervenus dans le cours d'une instance judiciaire; influence sur la décision à rendre, II, 460; IV, 528; IX, 36, 184; X, 730, 776. — Arrêté du préfet portant délimitation du domaine public maritime; est sans influence sur les questions de propriété et d'indemnité, X, 728, 730. *Voir* aussi 776. — Actes administratifs opposés à une demande d'indemnité d'expropriation, V, 499; VIII, 209. — Effet de la déclaration de vicinalité d'un chemin à l'égard de la propriété des terrains qui y sont incorporés, VII, 96; X, 36, 442; VII, 388; VIII, 248, 263, 466; IX, 36, 383. — Arrêté du préfet portant délimitation du lit d'un fleuve; l'exécution ne peut en être entravée par les tribunaux, sous prétexte d'assurer l'exécution de jugements et arrêts statuant sur la propriété de terrains d'alluvion, VIII, 257. — Mesures prises par le préfet conformément aux lois, pour l'ensemencement des dunes; ne peuvent donner lieu à une action possessoire de la compétence des tribunaux civils, VI, 1. — Les conventions privées ne peuvent être opposées à l'exécution d'un acte administratif, V, 52. — Action judiciaire pouvant porter indirectement atteinte à un acte administratif, IX, 443. *Voir* aussi 285 — Actes de l'administration qui ne préjudicient pas, pour les réclamants, à l'exercice de leurs droits devant l'autorité compétente, I, 209, 296, 362; II, 128, 186, 201, 356, 361, 375, 394, 483; III, 109; IV, 14, 269, 338, 357, 386, 390, 421, 522; V, 52, 87, 204, 270, 271, 294, 772; VI, 187, 221, 223, 550; VII, 430; VIII, 196, 200, 293, 339, 352, 357, 404, 466, 483, 496, 510, 515; IX, 32, 53, 440, 485; X, 337, 339, 711, 962, 979, 1049. — L'arrêté du préfet qui prononce la mise en régie d'une entreprise ne fait pas obstacle à ce que le conseil de préfecture décide, par application du marché, si l'entrepreneur doit supporter les frais de cette régie, VI, 299; VII, 6, 33; IX, 264; X, 880. — Incompatibilité prétendue de deux actes administratifs portant constitution de syndicats, III, 42. — Révocation. Droits acquis, IX, 440. — Annulation d'un arrêté révocatoire; effet à l'égard de la décision précédemment révoquée, IX, 64. — Les conditions d'une concession de desséchement peuvent être modifiées par des actes du pouvoir exécutif, X, 888. — Les tribunaux ne peuvent se dispenser d'ordonner l'exécution des ordonnances réglementaires des usines; les droits privés qui en sont atteints se résolvent en dommages intérêts, V, 222. — Arrêté du préfet prohibant certains ouvrages sur un cours d'eau non navigable: doit être appliqué purement et simplement par les tribunaux, à qui il n'appartient pas d'apprécier, soit le degré d'importance, soit le caractère plus ou moins nuisible de l'ouvrage prohibé, X, 822. — Il n'appartient pas aux tribunaux de statuer sur la légalité de l'existence d'une association syndicale reconnue par un acte ministériel, II, 460. — Formation d'une association volontaire pour l'établissement d'un canal d'irrigation; ne soustrait pas les associés à la juridiction des tribunaux, s'ils n'ont pas été constitués par des actes administratifs, IX, 4. — Une association syndicale irrégu-

lièrement constituée ne peut passer des traités ni ester en justice, III, 77; IX, 29; X, 789.

(7) Recours.

Ne sont pas attaquables au fond par la voie contentieuse : les ordonnances réglementaires des usines (le recours n'est recevable que pour vice de forme), I, 248, 337; II, 257, 361, 372; III, 159; IV, 275, 390; V, 427; VI, 184, 194, 239, 312, 378; VII, 2, 50, 146, 221, 302; VIII, 196, 200, 293, 310, 312; IX, 51, 67; X, 761; les règlements d'administration publique concernant la police des cours d'eau, VIII, 307; les règlements d'administration publique prescrivant le curage et le redressement d'un cours d'eau (le recours n'est ouvert que pour vice de forme), III, 42; les ordonnances portant déclaration d'utilité publique de travaux (est recevable le pourvoi fondé sur ce que l'utilité aurait dû être déclarée par une loi et non par une ordonnance), VIII, 230, 357; IX, 370; l'ordonnance qui détermine l'emplacement de nouveaux ports secs à établir sur un chemin de fer et l'application du tarif aux distances de transport, VIII, 357; l'ordonnance qui assujettit à une indemnité de plus-value des propriétés ayant profité de l'exécution de travaux publics (le recours n'est recevable que pour vice de forme), VIII, 11; le décret impérial désignant les communes qui doivent concourir aux frais de réparation et d'entretien des digues du Rhône, V, 463; l'arrêté du pouvoir exécutif portant concession d'un desséchement, X, 666; le décret du pouvoir exécutif qui met un ingénieur à la retraite après trente ans de service, X, 1005; les lettres du sous-secrétaire d'état des travaux publics portant refus d'une prorogation de péage demandée par un concessionnaire ou déclarant qu'il sera sursis à l'instruction d'une demande en règlement d'eau, II, 359; X, 664; la délibération d'un conseil général de département statuant sur la direction, les plans et les devis d'une route départementale, II, 199; les décisions du préfet ou du ministre prises dans les limites de leurs attributions et relatives aux objets énumérés ci-dessous :

Canaux, II, 247; IV, 14, 421, 522; V, 52, 204; VI, 223; X, 496. — Chemins de fer, III, 257; VIII, 359, 404, 515. — Chemins vicinaux, VI, 317; VIII, 466; IX, 383; X, 812. — Concessions, IV, 14, 421; V, 52, 204; VI, 223; VIII, 404, 515; IX, 485. — Cours d'eau navigables ou non, I, 362; II, 201; III, 200; IV, 111, 338, 567; V, 95, 271, 280, 294, 772; VI, 272, 277; VII, 199, 287, 306; VIII, 202, 437; X, 339. — Desséchements, III, 18, 98; VI, 219, 328. — Entrepreneurs, III, 56; V, 270; VI, 221; VIII, 352, 483. — Extraction de matériaux, VII, 430; VIII, 339; IX, 32; X, 679. — Halage, I, 381; V, 87; X, 895. — Indemnités, I, 296; II, 128, 356; III, 109; IV, 357; V, 772; VI, 550; VII, 430; VIII, 404; X, 339. — Péages, Taxes, Recouvrement de frais, I, 362; IV, 338, 386; VIII, 359, 496, 510; X, 979. — Routes, I, 296; II, 103, 420; III, 339; V, 465; IX, 440; X, 337, 812, 962. — Usines, II, 372, 375, 394; III, 339; V, 61, 275; IX, 67; X, 496.

Peuvent être attaqués par la voie contentieuse, 1° pour excès de pouvoir, l'arrêté ministériel autorisant un entrepreneur à faire des fouilles sur une propriété privée, III, 484; 2° pour excès de pouvoir ou pour vice de forme, l'arrêté ministériel autorisant la surélévation du plan d'eau d'un canal concédé, au-dessus du niveau déterminé par le cahier des charges, VI, 187.

La question de savoir s'il y a lieu de modifier l'ordonnance réglementaire d'une usine, ou s'il convient de faire opérer le curage d'un cours d'eau n'est pas de na-

ACTES ADMINISTRAT.—Recours (*suite*): ture à être présentée par la voie contentieuse, II, 391. — L'interprétation d'une ordonnance d'alignement ne peut être demandée par la voie contentieuse, IV, 170. — L'interprétation de l'ordonnance réglementaire d'une usine peut être demandée par la voie contentieuse, I, 124; IX, 372.— Le délai du recours contre une ordonnance prescrivant la rectification d'une route nationale, court à partir de l'insertion de cette ordonnance au Bulletin des lois, IX, 394.

(8) Dommages en résultant: — Dommages attribués à l'incurie des agents de l'administration: 1° recours en indemnité contre l'état; incompétence judiciaire, V, 414; compétence du conseil de préfecture, I, 441; 2° action en indemnité dirigée personnellement contre l'agent, *voir* III, 337; VII, 273. — Mesures prescrites par un maire dans l'intérêt de la sûreté générale; les dommages qui en résultent doivent être appréciés par l'autorité administrative, à l'exclusion de l'autorité judiciaire, III, 29. — Dommages résultant d'ordres administratifs; appréciation; incompétence judiciaire, VII, 459; IX, 80. — Dommages par un entrepreneur non autorisé: indemnité; compétence judiciaire, I, 391; III, 333; VII; 309, 311, VIII, 431; la question de savoir si l'entrepreneur a été ou non autorisé est de la compétence administrative, IX, 277.—Dommages résultant pour une compagnie d'une ordonnance royale qui aurait indûment réduit les droits qu'elle percevait sur un canal; incompétence judiciaire, VII, 467.

(9) Décisions ministérielles ou préfectorales entachées d'excès de pouvoir, III, 53; IV, 9; V, 619; VI, 380; VII, 287, 342; VIII, 185, 433.

ACTES DE L'AUTORITÉ JUDICIAIRE — Interprétation; incompétence administrative, X, 838. — Décisions d'un jury d'expropriation: difficultés relatives à leur exécution; incompétence administrative, II, 327, 383; VI, 32; application par le conseil d'état, V, 155; VIII, 240, 470.

ACTES DE PROCÉDURE — (La partie au nom de qui ont été faits des) ne peut argumenter de leur irrégularité, VI, 177. — A qui peut-on les opposer, IV, 250; VI, 137.

ACTIONS EN JUSTICE. *Voir* Acquiescement, Garantie.

(1) Actions de l'état. — Les ingénieurs n'ont pas qualité pour recevoir, au nom de l'état, notification des décisions contentieuses, I, 371. — Doivent être exercées, en matière d'expropriation, par le préfet et non par le ministère public; ce dernier est sans qualité pour agir en cette matière même dans l'intérêt de la loi, IV, 60. — Le ministre a le droit de déférer au conseil d'état la décision d'une commission spéciale de desséchement, qui lui paraît renfermer un excès de pouvoir, encore que l'administration n'ait pas un intérêt immédiat dans la question en elle-même, II, 425. — Les conventions intervenues entre des communes et le concessionnaire d'un canal relativement à des travaux destinés à prévenir des dommages, lors même qu'elles auraient été approuvées par le préfet, ne font pas obstacle à ce que le ministre exerce vis à vis dudit concessionnaire, les actions qui dérivent, pour l'autorité, du droit commun ou du traité de concession, V, 52. — Le ministre a intérêt et qualité pour intervenir dans une instance engagée devant la juridiction administrative entre un particulier victime d'un accident, d'une part, et des agents de l'administration et un entrepreneur, d'autre part, dans le but de faire statuer sur l'interprétation du cahier des charges et sur l'exécution des ordres donnés par l'administration préalablement au jugement par les tribunaux de la question d'indem-

nité, VII, 339. — Le ministre a qualité pour veiller à ce qu'une cession de terrain consentie par une commune en faveur d'un concessionnaire de desséchement, soit faite conformément aux règles tracées par la loi, VI, 126. — Intérêt de la loi; ne peut motiver un pourvoi du ministre, lorsque la décision attaquée est fondée sur une erreur de fait, et non sur une violation ou une fausse application de la loi, X, 649. — Le ministre est sans qualité pour se pourvoir, autrement que dans l'intérêt de la loi, contre un arrêté par lequel le conseil de préfecture se déclare incompétent pour statuer sur des demandes en décharge ou en réduction de taxes de desséchement ou d'irrigation, IX, 2. — Pourvoi du ministre contre une décision qui accorde un dégrèvement de l'impôt foncier à un particulier dont la propriété a été endommagée par l'exécution d'un chemin de fer; n'est recevable qu'autant que le montant du dégrèvement aurait été mis à la charge de l'administration des ponts et chaussées, X, 742. — Le ministre des travaux publics a qualité pour se pourvoir contre un arrêté du conseil de préfecture, qui alloue au fermier d'un bac une indemnité payable sur les fonds de son département, X, 833. — Le ministre n'est pas recevable à se pourvoir contre un arrêté du conseil de préfecture, qui condamne un entrepreneur à payer à un propriétaire une indemnité pour extraction de matériaux, lorsque cet arrêté n'a prononcé aucune condamnation contre l'état qui n'y était pas partie, II, 137; V, 431. — Le ministre n'a pas qualité pour se pourvoir contre un arrêté du conseil de préfecture qui condamne un entrepreneur à payer des subventions à une commune à raison de la dégradation de chemins vicinaux, lorsque cet arrêté n'a pas été rendu contradictoirement avec l'état, III, 121.

(2) Actions des communes. — Les communes n'ont pas qualité pour attaquer les décisions rendues par les conseils de préfecture en matière de contravention de grande voirie. Dès lors, les rues de Paris faisant partie du domaine de la grande voirie, la contravention résultant de la pose non autorisée d'une conduite d'eau dans l'une de ces rues, ne peut être poursuivie par le préfet de la Seine agissant au nom et comme représentant de la ville de Paris, IV, 39. — Une commune est recevable à intervenir dans l'intérêt de la salubrité publique pour défendre un arrêté préfectoral qui ordonne le desséchement d'un étang, II, 431. — Expropriation intéressant deux communes et poursuivie par l'une d'elles : le maire de l'autre commune a le droit d'intervenir aux débats ouverts devant le jury, IV, 273. — Action introduite irrégulièrement par un maire; ratification du conseil municipal, VIII, 133. — Le maire ne peut, sans l'autorisation du conseil de préfecture, se désister d'un pourvoi formé dans l'intérêt de sa commune, V, 235.

(3) Actions exercées par les concessionnaires ou les entrepreneurs, ou dirigées contre eux. — Les compagnies de chemin de fer n'ont pas qualité pour poursuivre devant les tribunaux la répression des contraventions de grande voirie, X, 466. — La compagnie concessionnaire d'un canal est sans qualité pour se pourvoir contre les arrêtés du conseil de préfecture rendus sur les contraventions de grande voirie commises par des tiers sur ce canal, V, 518. — Est recevable l'intervention d'un entrepreneur de travaux d'endiguement dans une instance relative à la détermination du périmètre des propriétés imposables et à la répartition des dépenses, VI, 303. — Entrepreneur d'une compagnie de chemin de fer déchue de sa concession : a qualité

Actions — Concessionnaires ou entrepreneurs (*suite*) :
pour exercer les droits de la compagnie sa débitrice sur le cautionnement par elle déposé, VII, 445. — Associé d'un entrepreneur ; ne peut agir contre l'administration qu'autant qu'il a été partie dans l'adjudication, I, 133; IX, 210. — Caution d'un entrepreneur : est sans qualité, soit pour demander la résiliation de l'entreprise, soit pour en critiquer le compte, IX, 224; ne peut intervenir directement devant le conseil d'état dans une contestation entre l'entrepreneur et l'administration relativement au décompte, 227; l'entrepreneur ne peut attaquer l'arrêté qui rejette une demande en résiliation formée par sa caution, s'il n'a pas été partie audit arrêté, 224. — Le cessionnaire d'un marché de travaux publics, dont une clause spéciale interdisait la cession, est sans qualité pour réclamer de l'administration l'exécution dudit marché, X, 576. — Sous-traitants d'un entrepreneur; n'ont aucune action directe à exercer contre l'état, IX, 34. — Les ouvriers d'un sous-traitant en faillite peuvent réclamer le payement de leur salaire contre l'adjudicataire des travaux, dans le cas où le marché a interdit de sous-traiter, VI, 388. — Les demandes d'indemnité pour extraction de matériaux doivent être formées contre l'entrepreneur et non contre l'administration, III, 222. — Action des tiers tendant à l'exécution par un concessionnaire de canal, des clauses du cahier des charges stipulées en leur faveur; est recevable, II, 142; VI, 22; VIII, 177, 515. — La transmission des droits qu'un concessionnaire de canal tenait de son adjudication emporte de plein droit, pour celui en faveur de qui elle a eu lieu, l'obligation d'accepter comme faits avec lui tous les actes de procédure précédemment dirigés contre le concessionnaire primitif, IV, 250. — Les actes de procédure faits contradictoirement avec l'ayant-cause d'un concessionnaire de canal sont opposables à ce dernier, VI, 137. — Le concessionnaire qui a cédé ses droits et est devenu ensuite l'entrepreneur à forfait des travaux représente le nouveau concessionnaire vis à vis des tiers, *ib.*
(4) Intérêts collectifs. — Une association syndicale irrégulièrement constituée ne peut ester en justice, III, 77; IX, 29; X, 789. — La fin de non-recevoir dérivant de l'irrégularité de la constitution d'une association syndicale n'est pas d'ordre public; elle peut être couverte par l'acquiescement de la partie adverse. IX, 29. — Les membres d'une association qui a contracté avec l'état n'ont pas individuellement d'action pour réclamer l'exécution du traité, I, 371. — Les décisions rendues contre une association de propriétaires, agissant comme corps, ne peuvent être attaquées par les membres de ladite association, agissant en leur nom personnel et dans leur intérêt privé, X, 437. — Jugé qu'un traité intervenu entre une commune et un concessionnaire de canal relativement à des dommages, ne pouvait être opposé à un propriétaire de ladite commune qui demandait la réparation d'un dommage à lui causé par le canal, V, 52. — Un syndicat d'irrigation est recevable à intervenir, pour demander le maintien d'un arrêté préfectoral qui refuse aux fermiers de moulins situés sur le canal d'irrigation, l'institution d'un garde surveillant présenté par eux, IV, 11. — Intervention d'un syndicat de desséchement pour demander le maintien de décisions de la commission spéciale statuant sur la fixation du périmètre et la répartition des frais; recevabilité, X, 437.
(5) Intérêts individuels. — Pourvoi contre une décision ministérielle qui, en vertu d'une délégation

légale, a élevé provisoirement le tarif des transports sur un chemin de fer; n'est pas recevable de la part d'une compagnie industrielle qui n'excipe d'autre qualité que de celle de voyageur habituel, VIII, 359. — Ordonnance contentieuse portant annulation de décisions administratives qui prescrivaient le desséchement d'un étang; ne peut être attaquée par la voie contentieuse, par des propriétaires de communes voisines, VIII, 238. —Un particulier ne peut, en alléguant des droits de propriété sur un terrain dont l'expropriation a été poursuivie contre un tiers, intervenir devant le jury, à l'effet de prendre part aux débats sur la quotité de l'indemnité, V, 477. — Les riverains d'un cours d'eau non navigable, bien que n'ayant pas été parties à l'acte de vente nationale d'une usine, ont qualité pour se prévaloir des clauses stipulées dans cet acte à leur profit, IX, 29.—Les tiers sont recevables à réclamer l'exécution des clauses d'un cahier des charges stipulées à leur profit, II, 142.—Un particulier est recevable à intervenir dans une instance pour demander le maintien d'une décision ministérielle prise dans un intérêt public, contrairement aux conclusions d'un autre particulier qui en réclame l'annulation, V, 56; X, 895.— Les tiers intéressés sont recevables à intervenir pour demander le maintien d'un règlement d'usine attaqué par l'usinier, II, 391.—Pourvoi contre un arrêté du préfet qui refuse l'autorisation d'établir une prise d'eau; les propriétaires et les usiniers inférieurs ont le droit d'intervenir pour demander le maintien dudit arrêté, VI, 272. —Intervention d'un riverain d'un cours d'eau flottable dans une instance relative à la répartition des frais de curage; recevabilité, IX, 55. — Les tiers sont recevables à réclamer des dommages-intérêts contre des particuliers qui ont obtenu de l'administration l'autorisation d'exécuter des travaux préjudiciables à ces tiers, IV, 528; V, 222; VIII, 200. — Un tiers est recevable à revendiquer la propriété d'un terrain compris dans un partage après desséchement, V, 680, 684. — Mise hors de cause d'une partie non appelée en 1re instance, et contre laquelle il n'est pas pris directement de conclusions en appel, I, 180. — Une partie est recevable à intervenir devant le conseil d'état pour demander le maintien d'un arrêté du conseil de préfecture, rendu contradictoirement avec elle, I, 229.

(6) Ayants cause. *Voir* Responsabilité — Demande d'indemnité de dommages; peut être présentée au conseil de préfecture par l'intermédiaire d'un mandataire muni de pouvoirs suffisants, VIII, 445. — Le mandant n'est pas recevable à se pourvoir contre un arrêté du conseil de préfecture, qui prononce des condamnations contre son préposé, à raison de constructions établies par ce dernier sur le domaine de la grande voirie, IX, 387. — Application d'une amende de grande voirie au maître et à son préposé, VII, 199. — L'acquéreur d'un établissement industriel n'est pas recevable à se pourvoir contre un arrêté qui a prononcé une amende de grande voirie contre son prédécesseur, VII, 394. — Alignements; travaux non autorisés. L'auteur de la contravention doit être poursuivi, malgré le changement de propriétaire, IX, 465.

(7) Actions distinctes, VII, 336. — L'action du préfet comme représentant de l'autorité publique est distincte de celle qu'il exerce dans la même instance dans l'intérêt du domaine de l'état, I, 228; II, 448; III, 49; IV, 323; X, 947.—L'action en dommages-intérêts pour trouble causé par l'administration à une propriété est distincte de l'action en suspension des travaux indûment

ACTIONS.—Actions distinctes (*suite*): commencés. VIII, 215. — En matière d'indemnité d'expropriation, le propriétaire et le fermier ont des actions distinctes, III, 164, 210. — L'action en révocation d'un règlement d'usine appartient à l'administration seule; l'action en répression d'une contravention à ce règlement appartient au ministère public et à toute personne intéressée, V, 473.

(8) Action possessoire. *Voir* Propriété. — N'est pas recevable à l'égard des dépendances du domaine public, II, 119; IX, 85; X, 318, 551, 722.—(A l'égard des immeubles dont le caractère domanial ou privé est douteux, la recevabilité de l') est subordonnée à la délimitation administrative du domaine public au point litigieux, IV, 505; X, 584, 722, 858, 948. Décisions analogues, IV, 17, 352; VI, 52, 551; X, 751, 776, 948. — Est recevable à l'égard des dépendances du domaine aliénable de l'état, lors même que l'administration prétendrait que ces dépendances font partie du domaine public inaliénable, X, 730. — Est recevable lorsqu'il s'agit d'une contestation entre un particulier et une commune relative à la jouissance d'un étang voisin de la mer. Réserve de la question de savoir si cet étang fait ou non partie de la mer, VIII, 271. — Est recevable à l'égard des chemins ruraux, d'exploitation et des sentiers, X, 299. — N'est pas recevable à l'égard de travaux d'ensemencement de dunes, ces travaux n'attribuant à l'état aucun droit de propriété ou de possession sur les terrains où ils sont établis, VI, 1.— N'est pas recevable à l'égard des travaux exécutés sur un cours d'eau, en vertu d'un arrêté du préfet, VI, 12.— (L'autorité judiciaire est compétente pour connaître de l') intentée à raison d'une expropriation irrégulière, V, 499; VI, 35. Décisions analogues, II, 243, 335; IV, 69. — Même décision à l'égard de l'empiétement d'un chemin vicinal sur une propriété, V, 581. — (Il n'appartient pas à l'autorité judiciaire de connaître d'une) tendant à la jouissance d'une portion du domaine public, VII, 33. — Action possessoire intentée dans le but d'obtenir, non une réintégration de possession, mais seulement une indemnité, VI, 448; VII, 96; IX, 36, 442. — (Délai pour intenter l'); point de départ, VII, 96.

ADJUDICATION. — Livre d'inscription au ministère; publicité (circulaire), VIII, 363.—Publicité (circulaire), X, 617. — Travaux de route départementale; nouvelle forme à suivre pour rendre compte des adjudications au ministre (circulaire), IX, 114.— Travaux d'une association volontaire d'irrigation; approbation administrative; effet à l'égard des juridictions, IX, 4.—Refus par le préfet d'admettre un entrepreneur sur la liste des candidats agréés pour concourir à une adjudication; est un acte administratif non attaquable par la voie contentieuse, III, 56. — Folle-enchère, I, 243; III, 32; VIII, 352. — Expropriation; améliorations postérieures à l'adjudication des travaux, III, 151. — Interprétation et application; incompétence judiciaire, V, 265, 790; VI, 481. — L'auteur d'une soumission déposée ne peut plus la retirer, VI, 385. — Réadjudication d'une entreprise résiliée. *Voir* Résiliation.

AFFICHES. — Adjudication de travaux publics (circulaire), VIII, 363.—Règlement d'eau; enquête, II, 361; VIII, 293.—Expropriation, IV, 102; V, 579.

AFFIRMATION de procès-verbaux, I, 257, 310; II, 172; III, 154, 156, 425; VIII, 8; IX, 169.

AFFLUENTS, cours d'eau non navigables; demande de règlement, VI, 29.

AGENTS. *Voir* Garde, Responsabilité. — Agents d'une compagnie de chemin de fer; sont censés avoir

connaissance des règlements de police notifiés au directeur, IV, 280.

AGENTS DE L'ADMINISTRATION. *Voir* Cantonniers, Gardes champêtres, Piqueurs, Porteurs de contraintes.

(1) Conventions avec des tiers. — Défaut de ratification par l'autorité supérieure; nullité, I, 104, 243. — Appréciation de l'existence et de la validité en la forme, desdites conventions; compétence administrative, V, 778.

(2) Appréciation de la régularité de leur commission; incompétence judiciaire, IX, 164.

(3) Régie; frais de déplacement, V, 165.

(4) Dommages à des tiers. Contraventions.

1° Recours en indemnité contre l'état; compétence administrative, V, 414; VII, 273; X, 735.

2° Action exercée directement contre l'auteur du dommage. — Ordres administratifs allégués; question préjudicielle, IV, 432; VII, 273, 339; VIII, 141; lorsqu'il s'agit d'une expropriation irrégulière, l'allégation d'ordres administratifs ne forme pas une question préjudicielle, V, 499. — Dommages par un entrepreneur non autorisé; indemnité; compétence judiciaire, I, 391; III, 333; VII, 309, 311; VIII, 431; IX, 277; compétence administrative, X, 981. — Entrepreneur poursuivi pour une contravention de petite voirie et n'alléguant aucune autorisation administrative; compétence judiciaire, VIII, 526. — Action en indemnité contre un ouvrier de l'administration dûment autorisé; incompétence judiciaire, VII, 459 — Action en indemnité contre le préfet de police et le chef du service de la navigation comme responsables des conséquences de leur incurie; incompétence du conseil de préfecture, III, 335.

(5) Agents auxiliaires (circulaire), VII, 350.

AGRICULTURE — Instructions relatives aux travaux d'utilité publique agricole (circulaire), VIII, 371.

AIRE A LA BASSÉE (société anonyme du canal d'), IX, 299.

AJASSON DE GRANDSAGNE, X, 551.

AJOURNEMENT de travaux publics: —indéfini. — Donne à l'entrepreneur le droit d'obtenir la résiliation de son marché, IV, 6. — L'entrepreneur a le droit d'être indemnisé de tous les frais qu'il justifie avoir faits par suite de l'adjudication, sans que l'indemnité puisse excéder le cinquantième des dépenses restant à faire, IV, 590. — Indemnité à l'entrepreneur, I, 104; IV, 590; VIII, 477.

—temporaire. — Ne donne pas lieu à indemnité, III, 329. — L'administration n'est tenue d'acheter les ustensiles et matériaux de l'entrepreneur que dans le cas de cessation absolue et non dans le cas d'ajournement temporaire des travaux, III, 329.

ALAIS (compagnie du chemin de fer d'), à Beaucaire, V, 396.

ALBARÈDES (moulin d'), IV, 311.

ALGÉRIE (organisation du service des travaux publics en), VI, 285.

ALIBERT, III, 217; VI, 172.

ALIÉNABILITÉ. — Rivière; îlots, III, 69. — Route délaissée, 347. — Lais de mer, IV, 305. — Eau des rivières navigables, 311.

ALIGNEMENTS et permissions de voirie.

(1) Règlements applicables. — Légalité de l'arrêt du 27 février 1765, IV, 98. — *Idem*, de l'édit de 1607, IV, 163. — L'article 479 du Code pénal n'a pas dérogé aux dispositions de l'arrêt de 1765, IV, 98. — Les anciens règlements généraux de voirie sont applicables dans tous les départements, qu'ils aient été ou non enregistrés par les parlements, IV, 163; VI, 20. VII, 38.

(2) Délivrance, interprétation, application et effet des alignements et permissions de voirie.

§ 1er Grande voirie. — Instructions sur les plans d'alignements (circulaire), V, 566. — Routes nationales et départementales; traverses des villes; pouvoirs don-

ALIGNEMENTS. — Délivrance, interprétation, effets (*suite*) :
nés aux sous-préfets (circulaire), IX, 117. — Règlement des alignements dans les traverses ; formalités d'enquête ; changement dans les indications des circulaires des 3 août et 16 décembre 1833 ; nouveau résumé des justifications à produire (circulaire), IX, 517. — L'administration a le droit d'établir des fossés en sus de la largeur des routes pour prévenir les empiétements des riverains ou pour assurer le libre écoulement des eaux, II, 420 ; les arrêtés d'alignement pris à cet effet par les préfets et par le ministre ne peuvent être attaqués par la voie contentieuse, *ibid.* — Il appartient aux préfets de fixer l'alignement des plantations à faire le long des routes nationales, V, 262. — En l'absence d'un plan d'alignement homologué par l'autorité supérieure, il appartient aux préfets de régler l'alignement des grandes routes, soit dans la traverse des villes et villages, I, 359 ; II, 294 ; III, 117 ; VIII, 524 ; X, 1002 ; soit en rase campagne, II, 420. *Voir* cependant ci-après (7). — Incompétence des maires à cet égard, I, 359. — Pouvoirs respectifs du préfet et du maire à l'égard des alignements d'une rue élevée au rang des routes départementales, et qui présente un excédant de largeur, X, 814 ; s'il y a contestation sur les limites de la route, c'est au gouvernement, sur le rapport du ministre des travaux publics qu'il appartient de donner l'interprétation de l'ordonnance de classement, *ibid.* — L'interprétation des règlements d'alignement ne peut être donnée que par le roi, sur le rapport du ministre, s'il s'agit d'une ordonnance royale ; et par le préfet, sauf recours, s'il s'agit d'un arrêté préfectoral, IV, 170. — Ordonnance royale fixant le plan général d'alignement d'une ville ; le ministre de l'intérieur est-il compétent pour l'interpréter, VII, 73. Décidé dans l'espèce que le ministre avait fait une juste application de ladite ordonnance, *ibid.* — Il appartient à l'autorité administrative, à l'exclusion de l'autorité judiciaire, d'interpréter les actes d'alignement, I, 191 ; VI, 52 ; VII, 319 ; X, 566 ; — d'apprécier leur légalité et leurs effets, X, 942 ; — d'appliquer lesdits actes, VI, 52 ; VII, 319 ; — mais l'autorité judiciaire est compétente pour statuer sur les questions de propriété soulevées à l'occasion de leur exécution, X, 942. — L'interprétation d'une ordonnance d'alignement ne peut être demandée par la voie contentieuse, IV, 170. — La permission de réparer un bâtiment ne renferme pas l'autorisation de poser un échafaudage extérieur, lorsqu'elle n'a été donnée que sous la condition de ne rien placer en saillie sur la voie publique sans se conformer aux règlements, III, 12. — L'autorisation d'établir un balcon à une maison ne comporte pas celle de le clore de panneaux en menuiserie avec croisées, IV, 377. — Terrains retranchés d'une rue par voie d'alignement, deviennent prescriptibles, III, 86. — La délivrance d'un alignement n'entraîne de la part de l'état aucune garantie à raison des dommages pouvant résulter de l'emplacement choisi pour les nouvelles constructions, VIII, 18.

§ 2. Petite voirie. — Pouvoirs des maires en l'absence d'un plan général d'alignement, VII, 38, 115. — Nul ne peut élever des constructions sur ou joignant la voie publique sans avoir préalablement obtenu de l'autorité compétente la fixation de l'alignement, soit qu'il existe ou qu'il n'existe pas de plan général d'alignement pour la commune, IV, 163. — Les alignements doivent être écrits et non verbaux, VII, 177. — Ils ne peuvent émaner que de l'autorité municipale et non de l'architecte de la ville, VII, 177. — Il n'appartient pas à un

maire, même dans l'exercice de son droit de donner alignement, d'autoriser les propriétaires à anticiper sur la largeur d'un chemin vicinal, tel qu'elle a été fixée par un arrêté du préfet, IX, 490; X, 369. — Visite domiciliaire à l'effet de vérifier si des travaux ont été faits dans la partie retranchable d'un bâtiment, VIII, 97. — Le propriétaire muni d'une autorisation pour construire à neuf la façade de sa maison jusqu'au premier étage n'a pas besoin d'une autorisation nouvelle pour construire les étages supérieurs, V, 407.

(3) Acquisition et cession de terrains. Indemnités. — Routes nationales et départementales. Délégation aux sous-préfets pour passer les actes (circulaire), X, 394. — Cession et acquisition de terrains; règlement des indemnités dues dans les deux cas; compétence du jury d'expropriation à l'exclusion du conseil de préfecture (avis du conseil d'état), X, 397. — Lorsqu'un particulier exproprié de son terrain pour l'ouverture d'une voie publique, est ensuite appelé, par l'alignement qui lui a été donné, à reprendre une partie de ce terrain, le prix doit en être fixé par le jury et non par le conseil de préfecture, IV, 22. — Il appartient au jury d'expropriation de régler le prix des terrains cédés par des particuliers pour l'élargissement de la voie publique, VI, 245; mais il n'appartient qu'à l'autorité administrative de déterminer le sens des actes administratifs par suite desquels le propriétaire a fait la cession de son terrain, *ibid.* — Bâtiment en saillie démoli volontairement ou pour cause de vétusté; il n'est dû d'indemnité que pour la portion du terrain délaissée à la voie publique, VII, 75; IX, 259. — L'art. 50 de la loi du 16 septembre 1807 qui borne l'indemnité à la valeur du terrain délaissé, dans le cas où le propriétaire d'une maison sujette à reculement fait *volontairement* démolir sa maison, n'est pas applicable au cas où le propriétaire consent amiablement à l'expropriation d'une partie de sa maison. Dans ce cas, le jury d'expropriation peut accorder, outre la valeur du terrain exproprié, une indemnité pour le dommage souffert par le propriétaire à raison de la dépréciation de ce qui lui reste, IV, 194. — Indemnité réclamée par un riverain contre l'état, à raison du dommage que lui occasionne la démolition d'une maison voisine, par voie d'alignement; compétence administrative, II, 225. — Cession de terrain par l'état à un riverain; servitude prétendue par un tiers sur le terrain cédé; action en garantie contre l'état; compétence judiciaire. Question préjudicielle relative à l'interprétation de l'acte de cession et de l'arrêté d'alignement, I, 191. — Stipulation particulière de non indemnité en cas de retranchements par voie d'alignement: vente domaniale; interprétation; compétence administrative, VII, 185. — Démolition indûment ordonnée par le conseil de préfecture; fixation de l'indemnité due au propriétaire, X, 975. — Alignements le long des voies navigables; droit de préemption reconnu aux riverains sur les alluvions provenant de travaux publics, IX, 349.

(4) Malfaçons et vices de construction dans les bâtiments nouveaux; ne constituent pas des contraventions de grande voirie, X, 562.

(5) Bâtiments bordant la voie publique.

§ 1er. Grande voirie. — Palissade en bois établie sans autorisation le long et joignant une route royale; suppression; amende, IV, 231. — Travaux non autorisés et préjudiciables à une route; démolition, II, 180. — Travaux non autorisés, mais non confortatifs; amende sans démolition, II, 294. — Exhaussement non autorisé d'un mur construit

ALIGNEMENTS. — Bâtiments bordant la voie publique (*suite*):
à l'alignement ; amende sans démolition, II, 294; IX, 445. — Dans les espèces suivantes, la démolition des travaux confortatifs a été ordonnée, sans qu'il ait été clairement énoncé, dans l'arrêt, si le bâtiment réparé sans autorisation se trouvait ou non en saillie sur l'alignement, II, 114; V, 433; VIII, 436.

§ 2. Petite voirie. — Constructions illicites; le tribunal ne peut se dispenser d'ordonner la démolition des travaux non autorisés, sous prétexte que les constructions n'empiéteraient pas sur la voie publique, et seraient élevées à la place d'anciennes constructions qui n'excédaient pas les limites de la propriété du prévenu, IV, 163 (*voir* en sens contraire la décision suivante).—Construction non autorisée le long d'un chemin sans empiétement sur sa largeur légale; amende sans démolition, VII, 82; X, 465.—Travaux non confortatifs exécutés sans autorisation à la façade d'une maison joignant la voie publique; démolition ; amende, V, 405; VI, 19. — Appréciation du caractère confortatif des travaux; incompétence du tribunal de police, V, 405. — Réparations non autorisées ; la démolition des travaux ne doit pas être ajournée jusqu'à ce que l'autorité administrative ait décidé s'ils sont ou non confortatifs, VI, 19. — Déclaration par le préfet et le ministre, sur la demande de l'autorité judiciaire, du caractère confortatif ou non confortatif de travaux dépendant de la petite voirie; est un acte administratif non attaquable par la voie contentieuse, X, 812.

(6) Bâtiments en saillie.

§ 1er. Grande voirie.

1° Travaux en saillie sur l'alignement; démolition; amende; restitution de terrain, VI, 136. — Une construction élevée en saillie sur une route nationale dans la traverse d'une commune, avant d'avoir obtenu l'alignement du préfet, constitue une contravention passible de la démolition et de l'amende, VIII, 524. — Construction d'un mur en pan de bois sur le mur de soutenement d'une route ; démolition ; amende, II, 186.

2° Travaux confortatifs de la façade; démolition; amende, I, 257, 296; II, 117, 172, 184; III, 12, 117, 140; VIII, 291; IX, 74, 382, 465; X, 315, 864, 1002. — Sont déclarés confortatifs : (*a*) un socle en briques doubles avec *ciment* romain, posé au pied du mur de face, X, 315;— (*b*) la substitution de deux colonnes de fonte à deux poteaux en charpente qui soutenaient le mur de face; démolition; amende, X, 887.—Reprise en sous-œuvre confortative d'un mur de face; démolition; amende, II, 381. — Travaux confortatifs faits par l'architecte d'une ville au profit d'un particulier, sous prétexte de réparer un aqueduc communal; démolition; amende, III, 476.— Contre-mur en arrière confortatif de la façade ; démolition ; amende, X, 546.— Crépissage de la portion inférieure de la façade ; démolition; amende, IV, 98. — Réparation des étages supérieurs au rez-de-chaussée; démolition; amende, II, 114. — Perron en saillie; travaux confortatifs enlevés par le contrevenant lui-même: amende sans démolition, X, 549

3° Travaux non confortatifs de la façade, faits sans autorisation; amende sans démolition, VIII, 291 ; IX, 218; X, 315, 663, 966. — Crépi non confortatif; amende sans démolition, III, 327. — Exhaussement du bâtiment; amende sans démolition, IV, 542.—Réparation du mur latéral non confortative du mur de face; amende sans démolition, VI, 49; X, 864

4° Travaux intérieurs sur la partie retranchable. — Peuvent être faits sans autorisation préalable, III, 89. — Mais l'administration a toujours le droit de vérifier s'ils sont confortatifs du mur de face,

d'en poursuivre, s'il y a lieu, la démolition et d'ordonner la destruction de tous les ouvrages compris dans la partie retranchable dans le cas où le mur de face viendrait à compromettre la sûreté de la voie publique, V, 217. — Étais appliqués sans autorisation à l'intérieur contre la partie retranchable d'un bâtiment; il n'y a pas lieu d'en ordonner l'enlèvement s'ils ne sont pas confortatifs du mur de face, III, 89.

5° Réparation non autorisée de dégradations causées par la démolition d'un bâtiment voisin; est une contravention, V, 401; X, 864. — Mur mitoyen d'une maison sujette à reculement mis à découvert et détruit en partie par la démolition de la maison voisine; l'administration doit autoriser le propriétaire à établir, même dans la partie retranchable un mur de clôture non confortatif du mur de face, VIII, 480.—Si le propriétaire procède à cette reconstruction sans autorisation, il doit être condamné à l'amende, mais non à la démolition de ses travaux, *ibid.* Mais il y a lieu d'ordonner la démolition de ceux des travaux effectués au mur mitoyen qui ont eu pour effet de réconforter le mur de face, *ibid.*

§ 2. Petite voirie.

1° Travaux non confortatifs de la façade; la démolition doit être prononcée en même temps que l'amende, VI, 6; VIII, 97. — Exhaussement du bâtiment; ne peut être opéré, sous peine de démolition et d'amende, lors même qu'on ne toucherait ni aux fondations ni au rez-de-chaussée V, 404; VII, 38. — Étaiement non autorisé; amende sans démolition, V, 401. — Travaux provisoires non autorisés; il appartient au maire et non au tribunal de police d'en ordonner la démolition, V, 401.

2° Constructions sur la partie retranchable d'un terrain clos; constituent une contravention, VI, 270. — Construction en arrière du mur de clôture, établie contrairement à l'alignement donné par le maire; démolition; amende, VII, 115. — Prescription de l'amende encourue pour travaux intérieurs, VI, 6.

(7) Bâtiments en retraite.

§ 1er. Grande voirie. — Bâtiment situé en arrière d'une maison réunie à la voie publique par voie d'expropriation; à partir de quel moment la servitude d'alignement lui est-elle applicable? VI, 280.—En l'absence d'un plan d'alignement régulièrement approuvé, les propriétaires peuvent construire et réparer sans autorisation en arrière de la limite actuelle de la voie publique, II, 333; IV, 231; V, 243; VI, 280; *voir* en sens contraire, II, 180. Ils ne sont pas tenus de se conformer à l'arrêté du préfet qui leur fixe l'alignement à une certaine distance en arrière de cette limite, V, 243; VI, 141. — Lorsque la limite de la voie publique a été fixée par une ordonnance royale, les riverains ne peuvent être contraints à bâtir sur cette limite; ils peuvent établir leurs constructions en arrière, alors même qu'aucune clôture ne les sépare de la voie publique, IV, 368.— Les constructions faites sans autorisation en arrière de la zone réservée pour chemin de halage ne constituent aucune contravention, IV, 547.

§ 2. Petite voirie.—Le tribunal de police doit ordonner la démolition des constructions élevées sur la voie publique, en retraite de l'alignement, sans autorisation écrite émanée de l'autorité compétente; il ne peut se borner à déclarer qu'il y a lieu d'ordonner par voie administrative la clôture de l'enfoncement irrégulier, V, 1. — Il est défendu de toucher aux bâtiments en retraite joignant la voie publique, même pour les démolir en cas de vétusté, VIII, 265.

(8) Rues projetées ou fermées.

§ 1er. Grande voirie. — Rue

ALIGNEMENTS—Rues projetées (*suite*): ouverte en vertu d'une autorisation légale, mais fermée avant son classement; droit des particuliers d'y élever des constructions sans autorisation préalable de l'administration, VIII, 475. — Effet de l'ordonnance portant autorisation d'une rue nouvelle à l'égard des constructions antérieures; contravention prétendue, IX, 385. *Voir* VI, 280.

§ 2. Petite voirie. — Les bâtiments qui se trouvent placés sur le tracé d'une rue à ouvrir ne sont pas soumis aux règles de voirie en ce qui touche les constructions et réparations qu'ils peuvent exiger, VI, 212.

(9) Saillies des bâtiments.

§ 1er. Grande voirie. — Fixation de la saillie des balcons et de leur hauteur au-dessus du sol (circulaire), IX, 424. — Balcons autorisés; vues droites ou obliques sur l'héritage voisin; les règles du code civil pour la distance à observer ne sont pas applicables (circulaire), IX, 424; (arrêt de cassation), 495.—Saillies; suppression; amende de 300 fr., IV, 377. — Saillies fixes ou mobiles, telles qu'auvent et tablettes; constituent des contraventions de grande voirie, punissables de la démolition des ouvrages et de 300 fr. d'amende, VI, 144. — Le conseil de préfecture est compétent pour connaître de ces contraventions, *ibid.* — Perron dont la saillie sur une route excède celle qui a été autorisée par le préfet; contravention, VIII, 507; prescription acquise, *ib.*

§ 2. Petite voirie.—Les avances ou saillies établies sans autorisation sont réputées n'exister que par simple tolérance, et dès lors elles doivent être supprimées sur la réquisition de l'autorité, quel que soit le laps de temps écoulé depuis leur établissement, IV, 307. — Si les saillies existent depuis plus d'une année et si l'autorité n'a pas usé du droit qui lui appartient d'exiger en tout temps leur suppression, l'établissement desdites constructions se trouve couvert par la prescription et ne peut plus être poursuivi tant que l'autorité n'a pas ordonné cette suppression, IV, 310. — Le refus d'obéir à l'ordre de démolir constitue une contravention distincte de celle qui résulte de l'établissement des constructions; et, dès lors, la prescription de l'amende encourue ne court pas du même jour à l'égard de chacune des contraventions, IV, 307.

(10) Contraventions. — Constatation. Compétence. Question préjudicielle. Excuses. Pénalité.—Erreur dans la désignation du propriétaire d'une maison indûment réparée; est couverte lorsque le véritable propriétaire a reconnu sa qualité dans l'instance et a présenté sa défense au fond, I, 546. — Travaux non autorisés le long d'une voie de communication n'appartenant plus à la grande voirie; incompétence du conseil de préfecture, II, 178. — Travaux non autorisés; la question de savoir si la voie de communication le long de laquelle ils ont été faits est ou n'est pas un chemin public, est préjudicielle au jugement du délit et ne peut être décidée que par l'autorité administrative, VI, 5. — L'exception de propriété n'est pas préjudicielle, II, 186; V, 163. — Travaux non autorisés; excuses admises par le conseil de préfecture; excès de pouvoir, I, 359. — Une permission émanée d'un fonctionnaire incompétent ne soustrait pas à l'application de la peine attachée à l'infraction, I, 359; IX, 490. — Le juge de police ne peut accorder de sursis à la démolition des constructions élevées en contravention aux règlements de voirie, IV, 1. — La démolition ne s'applique qu'aux travaux constituant contravention et non aux parties anciennes du bâtiment, II, 381. — Démolition ordonnée sous la réserve des mesures à

prendre dans l'intérêt de la sûreté publique, IX, 465.

(11) Contraventions. Responsabilité. — Le propriétaire est responsable des travaux faits, même à son insu, à son bâtiment, et c'est à lui que doit être appliquée l'amende encourue, sauf son recours contre l'auteur des travaux, VI, 49 — L'amende encourue pour contravention à l'arrêt de 1765, est applicable au propriétaire, ainsi qu'à l'architecte et à l'entrepreneur des travaux, III, 476; IV, 327; X, 960. — C'est le propriétaire et non l'architecte qui doit être condamné à démolir les travaux confortatifs, III, 476. — Les poursuites dirigées contre le propriétaire auteur de la contravention doivent être continuées contre lui et non contre son successeur, IX, 465.

(12) I. Prescription des contraventions.

§ 1er. Grande voirie. — La prescription est applicable à l'amende encourue et non à la démolition des travaux illicites dont la suppression doit être poursuivie, quel que soit le laps de temps écoulé, dans l'intérêt toujours subsistant de la viabilité, II, 180, 186; IV, 261; VIII, 291, 507; IX, 465; X, 546. — La prescription est d'une année sans poursuites à partir de l'exécution des travaux, *ibid.*

§ 2. Petite voirie. — La prescription est applicable à la démolition, aussi bien qu'à l'amende, IV, 310; VI, 113; aux contraventions occultes, aussi bien qu'aux contraventions patentes, VI, 6. — Elle court à partir du moment où les travaux ont été terminés, VI, 113. — Règles particulières à l'égard des saillies, *voir* ci-dessus (9).

II. Prescription contre la charge conventionnelle imposée à une propriété d'être soumise à l'alignement sans indemnité. — Ne court que du jour où la réquisition d'alignement est adressée au propriétaire, VII, 187. — Cette prescription est de 30 ans, même à l'égard du tiers détenteur, et non de 10 et 20 ans, VII, 187.

(13) Alignements le long des voies navigables. — Canaux : le droit de donner les alignements et permissions de construire appartient à l'état, à l'exclusion des concessionnaires, même perpétuels, X, 518; la décision ministérielle déclarative de ce droit n'est pas attaquable par la voie contentieuse, II, 247. — Crépissage et réparation non autorisée d'un bâtiment situé sur l'emplacement du marche-pied d'un canal; démolition; amende, I, 306. — Rivières; droit de préemption en faveur des riverains sur les alluvions provenant de travaux publics, IX, 349. — Constructions en arrière d'un chemin de halage ou d'un quai; contravention prétendue, IV, 547; VI, 280.

(14) Chemins de fer. — La servitude d'alignement n'existait pas avant la loi du 15 juillet 1845; dès lors l'infraction à un arrêté préfectoral qui prescrivait à un propriétaire d'établir ses constructions en arrière de la limite du chemin, ne constitue pas une contravention de grande voirie, X, 597. — Travaux non autorisés sur le sol d'une place faisant partie d'une station; contravention de grande voirie; VIII, 472.

— *Voir* Bâtiments menaçant ruine.

Alimentation d'eau de Paris. — Les eaux affectées au service de la ville de Paris appartiennent au domaine public; dès lors les concessions qui en ont été faites sont essentiellement révocables, X, 433. — Les eaux de Paris dépendent du domaine public et de la grande voirie. En conséquence les contestations auxquelles donnent lieu les constructions établies sur les aqueducs sont de la compétence des conseils de préfecture, IX, 351. — Il est interdit aux propriétaires de Belleville de faire des dépôts et des plantations sur les aqueducs qui traversent leurs propriétés pour la

ALIMENTATION D'EAU DE PARIS (*suite*): conduite des eaux dans Paris. Les contraventions à cette prohibition ne sont pas susceptibles d'être couvertes par la prescription, IX, 351.
ALLEX (syndicat des digues d'), VIII, 496.
ALLIER, IV, 98.
ALLONEAU, V, 675, 684; X, 838.
ALLUVION (droit d'), III, 66, 217; IV, 17, 352; V, 276, 616; VI, 551; VII, 199; VIII, 257; IX, 337; X, 297, 751. — Les propriétaires riverains d'un fleuve ont le droit de réclamer la cession des terrains alluvionnaires formés le long de leur propriété par l'effet de travaux publics, IX, 349.
ALPINES (compagnie du canal des), VIII, 490.
ALVISET, VI, 448.
AMAURY DE BÉTHUNE, VIII, 289.
AMÉLIORATIONS; indemnité d'expropriation, III, 151.
AMENDE. *Voir* Amnistie, Contravention, Cumul.
(1) Amendes fixes établies par les anciens réglements; le conseil de préfecture pourra à l'avenir les modérer dans de certaines limites (loi du 23 mars 1842), II, 146. — Les amendes arbitraires sont fixées de 300 fr. à 16 fr., *ibid.* — Avant la loi du 23 mars 1842, le conseil de préfecture excédait ses pouvoirs : — 1° en modérant les amendes de grande voirie, I, 237, 257, 281, 366; II, 294; III, 117, 140, 236; IV, 98, 228, 377; — 2° en arbitrant des amendes pour les cas où les anciens règlements prononçaient des amendes arbitraires, I, 352, 366; IV, 247, 380. — Réduction d'amende au-dessous du minimum fixé par la loi précitée; excès de pouvoir, VII, 404; IX, 272.
(2) Le conseil de préfecture excède ses pouvoirs, lorsqu'après avoir reconnu l'existence d'une contravention, il renvoie le prévenu sans amende, II, 423; IV, 100; V, 318, 433, 741, 745; VIII, 506; X, 327, 663.
(3) Prescription, II, 180, 186, 339, 366; III, 66, 242; IV, 261, 307, 310; V, 257, 271, 616; VI, 6, 113; VII, 453; VIII, 291, 420, 507; IX, 299, 465; X, 443, 522, 546, 704.
(4) Un département peut être condamné à l'amende pour une contravention de grande voirie commise en son nom, I, 306.
(5) Ne doit pas être appliquée à un contrevenant décédé, X, 1002.
(6) Un contrevenant qui a obtenu, en vertu d'une ordonnance royale, la réduction d'une amende prononcée contre lui par le conseil de préfecture, n'est pas recevable à demander en conseil d'état une nouvelle réduction de cette amende, V, 82.
(7) L'amende est personnelle et n'est pas dès lors applicable au successeur de celui qui l'a encourue, VII, 394.
(8) Amendes spéciales; règlements locaux, I, 149; IV, 159; V, 411.
AMNISTIE. — Police de roulage: ordonnances royales, II 321; V, 487; circulaires, II, 398, 402; V, 552. — Grande voirie; remise d'une amende encourue par application de l'ordonnance d'amnistie du 30 mai 1837, VI, 225.
ANDLAW (d'), II, 257.
ANDOUAUD (héritiers), V, 174.
ANDOURY, IV, 95.
ANDRAL, I, 104.
ANDRÉ, V, 283.
ANDRÉ et COTTIER, X, 352.
ANGERS (ville d'), X, 646.
ANGLADE (sieur et dame d'), II, 134
ANGLAS (d'), V, 463.
ANJORRANT, X, 661.
ANNALES des ponts et chaussées. — (Commission des), I, 12; II, 13, 490. — Médailles à décerner au concours pour l'année 1844 (circulaire), V, 554.
ANQUETIN, IX, 263.
ANSIAUME, III, 465.
ANSPACH, VII, 414.
ANTHOUARD (comte d'), IV, 390
APANAGE; droits de navigation; flottage; conventions privées, V, 436.

APPAREILS :
— à vapeur. *Voir* Bateaux, Circulaires (1), Machines.
— de secours à déposer dans les stations de chemins de fer (circulaire), VII, 346.
APPEL. — Est recevable contre les décisions du juge de paix fixant les indemnités d'expropriation en matière de chemins vicinaux, III, 319. — Dommages-intérêts, VI, 12, 243, 374. — Intérêts des sommes payées en vertu d'une décision annulée en appel; point de départ, IV, 202. — (Délai de l'). *Voir* Signification.
APPROVISIONNEMENT de matériaux. — Responsabilité des entrepreneurs, I, 136. — L'entrepreneur est responsable des matériaux par lui approvisionnés jusqu'à leur réception définitive, III, 329. — Perte de matériaux avant leur approvisionnement; responsabilité de l'entrepreneur, VIII, 157; X, 505. — Pertes non justifiées, IV, 590. — Dépréciation alléguée, VII, 496. — Approvisionnements non prévus au devis; ordre écrit, IV, 61. — Remise à l'administration en cas de résiliation; il n'est pas nécessaire de mettre en cause le nouvel entrepreneur, I, 133. — Évaluation en l'absence d'un état contradictoire dressé au moment de la résiliation du marché : on ne doit pas y comprendre les objets achetés par l'entrepreneur, mais non approvisionnés, IX, 210. — Détermination des approvisionnements que l'administration était tenue d'acquérir en vertu de l'art. 40 des clauses générales, X, 850, 1025.
APPROVISIONNEMENT de Paris en combustible; inspection, I, 83; II, 89.
AQUEDUCS souterrains pour la conduite des eaux de Paris; servitude légale, IX, 351. — Aqueduc établi sur le fossé d'une route; amende, V, 433.
ARBRES; dommages; indemnités, VII, 459. *Voir* Plantations.
ARC-SUR-TILLE (commune d'), VI, 280.
ARCHÉOLOGIE : demande de la Société royale des antiquaires de France (circulaire), III, 697.
ARCHIGNAC (commune d'), VI, 316.
ARCHITECTE. — Alignements; contravention, III, 476. — Honoraires; compétence, VII, 227.
ARDÈCHE (compagnie des fonderies et forges de l') et de la Loire, VIII, 359.
ARDENNE, I, 302; VII, 29.
AREMBERG (duc d'), IV, 244.
ARLES. — (Arrosants de la Crau d'), IV, 9. — (Association des vidanges d'), III, 98; VI, 328; VII, 140; VIII, 487; X, 1049. — Le canal de vidange d'Arles et ses dépendances sont des ouvrages de desséchement exécutés en vertu d'anciens règlements émanés de l'autorité publique; dès lors leur conservation est commise à l'administration, III, 98.
ARMAND, VIII, 421.
ARMELIN, III, 137.
ARMSPACH, IV, 4.
ARPET, VII, 31.
ARRIÉRÉ; indemnité d'expropriation; déchéance, IV, 155.
ASPIRANT ingénieur; suppression de ce grade (ordonnance du 5 février 1848, art. 7), VIII, 43.
ASSAINISSEMENT (canaux d'); curage; dépenses, IX, 63.
ASSOCIATIONS. *Voir* Actions (4).
— entre ouvriers et entre patrons et ouvriers; crédit, VIII, 463.
— d'ouvriers; leur admission à l'exécution des travaux publics; décret, VIII, 464; règlement, 520. — Frais d'actes; intérêts (loi), IX, 17.
— d'endiguements; chaussées du Rhône; pouvoirs du préfet, I, 340.
— d'irrigation; détermination des membres qui en font partie; compétence judiciaire, IX, 4.
— de desséchement; constitution prétendue irrégulière; fin de non-recevoir, IX, 29
— Associé d'un entrepreneur; qualité pour se pourvoir, I, 133; XI, 210.
ASSURANCES générales contre les risques de la navigation (compagnie d'), VI, 487.

Asté, I, 302.
Ateliers nationaux. — Création, VIII, 189. — Crédits, 234, 304. 345, 438. — Établissement d'ateliers sur les routes départementales de la Seine; crédit, 411. — Travail à la tâche, 351. — Suppression, 462. — Liquidation; crédit, IX, 168. — (Dommages par des ouvriers des); indemnités; compétence, X, 735.
Attachements. — Épuisements imprévus, VIII, 477. — Emploi de matériaux non portés au devis, II, 233. — Travaux par attachement pour le compte de l'état; les augmentations du prix de main-d'œuvre déterminées à raison de certaines difficultés dans les travaux mis en adjudication ne leur sont pas applicables, V, 219.
Attelage. *Voir* Jantes.
Atterrissements nuisibles à l'écoulement des eaux (droit d'ordonner l'enlèvement d') ; préfet, III, 53; VIII, 437.
Aubelle, III, 59.
Aubertot, VIII, 107.
Aubigny (marquise d'), VII, 9.
Aude (bois résineux de l'), IX, 319.
Audibert, III, 62.
Audigand, X, 329.
Aumont (d') de Villequier, VIII, 200.
Auquin, IX, 259.
Authie (syndicat des propriétaires de la vallée d'), X, 888.
Autorisations administratives.
(1) Par qui accordées en matière d'établissement ou de modification d'usines à eau, IV, 237, 311; V, 427; VI, 380; VII, 342; VIII, 433; IX, 481; X, 496; — de travaux en rivière, X, 522, 527; — de desséchement des étangs, IX, 285; — de constructions à établir sur l'emplacement ou sur le bord des canaux concédés, X, 518. — Refus d'autorisation; recours, X, 496.
(2) Conditions imposées en matière de règlement d'usine; droits antérieurs, VI, 184; VII, 2, 50, 112, 302; VIII, 312; X, 761.
(3) Effets. — Autorisations révocables, IV, 148, 311; V, 89, 95; VI, 357; VIII, 401. — Une autorisation donnée par un fonctionnaire incompétent ne soustrait pas l'impétrant à l'application de la peine attachée à la contravention qu'il a commise, I, 359; III, 342; V, 401; IX, 387; X, 369, 518. *Voir* en sens contraire, X, 845. — Effet, à l'égard des juridictions, d'une autorisation accordée à un syndicat d'irrigation, IX, 4; — d'une autorisation accordée à un entrepreneur, à l'effet d'occuper une propriété ou d'y faire des fouilles, I, 391; III, 333; VII, 309, 311; VIII, 431; IX, 277, 433; X, 535, 981, 1015. — Autorisation de bâtir jusqu'au rez-de-chaussée; d'établir un balcon: ce qu'elle comprend, IV, 377; V, 407. — Autorisation de planter une haie sur une route; n'implique pas aliénation du sol, X, 493. — Une usine non autorisée peut acquérir une servitude active, V, 209. — Effet d'une autorisation de plaider accordée à une commune, V, 235.
(4) Question de savoir, en fait, s'il y a ou non autorisation, IV, 254; IX, 26.
(5) Cas où des travaux peuvent être faits sans autorisation, I, 375. *Voir* Alignements (6) n° 4 et (7).
Autorité municipale. *Voir* Maire. — Alignements; petite voirie, VII, 82, 177. — Est incompétente pour autoriser des constructions sur l'emplacement du domaine public, IX, 387. — Négligence prétendue; dommages; indemnité; compétence, X, 1052.
Auvents en saillie, VI, 144.
Avancement (proposition d') et d'indemnité (circulaire), V, 564.
Avances de fonds.
— Avances faites par un entrepreneur tant pour le payement de droits de navigation que pour leur atténuation au moyen de la transformation en bateaux à quille des bateaux plats précédemment employés; remboursement avec deux quarantièmes, III, 123. — Avances

non autorisées; entrepreneur; demande d'indemnité; rejet, VIII, 352. — Dans les travaux où l'entrepreneur se borne à avancer des sommes qui lui sont intégralement remboursées, cet entrepreneur ne peut réclamer aucun excédant de prix, pour raison de difficultés d'exécution, V, 213. — Avances de fonds pour une régie; demande d'un quarantième; refus fondé sur une clause particulière du devis portant dérogation aux clauses générales, X, 600. — Sommes payées par l'entrepreneur après en avoir reçu le montant de l'administration; avances prétendues; réclamation du vingtième; rejet, I, 321.
— Avances de l'état à un entrepreneur failli; remboursement; privilége; compétence, III, 146.

AVANT-MÉTRÉ. — Les avant-métrés joints aux projets ne contiennent qu'une indication provisoire des quantités d'ouvrages à faire : il ne doit être tenu compte aux entrepreneurs que des travaux réellement exécutés suivant les dimensions constatées par les métrés définitifs, II, 233. — Établissement d'un décompte d'après les bases de l'avant-métré; clause spéciale, VII, 33; IX, 289, 492. — Travaux imprévus; changement au devis, VIII, 427; X, 707.

AVARIE par force majeure. Entrepreneur. — Demande d'indemnité; rejet pour défaut de constatation de l'avarie dans le délai de dix jours, IV, 382; VII, 45; VIII, 352. — Constatation régulière; allocation d'indemnité, VII, 448. — *Voir* Approvisionnements.

AVIAT, III, 225.

AVIGNON (hospices d'), I, 97.

AVOUÉS (ministère d'); aliénations à l'amiable de biens appartenant à des incapables (circulaire), III, 426.

AYANT CAUSE. — Entrepreneur pour une compagnie de chemin de fer; droits sur le cautionnement de la compagnie sa débitrice, VII, 445. — Concessionnaire; actes de procédure, IV, 250; VI, 137. — Concessionnaire d'une rivière canalisée; charges inhérentes, VIII, 243. — Entrepreneurs; décès; résiliation; réadjudication; bénéfice, IX, 210. — Cessionnaire d'un entrepreneur; action contre l'administration, X, 576. — Propriétaire; charges, VI, 236. — *Voir* Actions (6), Mandat, Responsabilité.

B

BACQUET, IX, 102.

BACS.

(1) L'administration n'est pas responsable envers les fermiers des conséquences du mauvais état des chaussées aux abords, X, 833.

(2) Établissement de nouveaux passages; distance; interprétation d'un cahier de charges, II, 417.

(3) Rétablissement d'un bac qui avait été supprimé par suite de l'établissement d'un pont; question de savoir si les frais de ce rétablissement étaient à la charge de l'adjudicataire du pont, IV, 128.

(4) Résiliation du marché. — Demande en résiliation ou en indemnité formée contre l'état pour inexécution du marché; doit être précédée d'une mise en demeure, II, 417. — Décidé que l'indemnité due au fermier d'un bac supprimé devait être basée sur une perception moyenne de plusieurs années, sans tenir compte d'une progression dans les recettes restant à courir sur le bail, VIII, 334. — Décidé que le fermier n'avait droit à aucune indemnité de non-jouissance à raison d'une partie de son matériel dont le capital lui avait été remboursé, VIII, 334.

(5) Contestations. Compétence. — Lorsqu'un bac est supprimé avant l'expiration du bail, par suite de l'établissement d'un pont,

Bacs. — Compétence (*suite*) : la demande en indemnité formée contre l'administration par le fermier est de la compétence du conseil de préfecture, IV, 263. — Indemnité réclamée de l'état par le fermier d'un bac pour inexécution prétendue des clauses du marché, et notamment pour le préjudice résultant de la suppression d'un chemin conduisant au bac ; compétence administrative, V, 265. — L'autorité administrative est compétente pour statuer sur les contestations qui s'élèvent entre l'administration et les fermiers : 1° relativement à la fourniture ou au remplacement du matériel, X, 952 ; — 2° relativement à la plus ou moins-value du matériel, à l'expiration du bail, X, 484.
(6) Qualité du ministre des travaux publics pour exercer les actions de l'état en cette matière, X, 833.
Badinaud, IV, 411.
Baffoy, VII, 115.
Baguenard, III, 254.
Baguet, III, 307.
Bail :
— administratif. — Inexécution par le fermier ; contravention de voirie prétendue, II, 260. — Trouble à la jouissance du preneur pour cause d'utilité publique ; base de l'indemnité, VI, 442. — Bail de chemins de fer, IV, 395, 461, 476 ; V, 598 ; IX, 39 ; interprétation, compétence, VIII, 404. — *Voir* Bacs, Canaux (12).
— privé. — Expropriation, III, 131, 164, 210, 215 ; *id.* compétence, 503 ; *id.* date certaine, VII, 119. — Carrière affermée ; fouilles ; indemnités, VI, 515. — Recours du fermier contre le propriétaire en matière de dommages occasionnés par les travaux publics ; compétence, II, 97. — *Voir* Fermier, Locataire.
Bailleul (de), IV, 152.
Bailly, I, 292 ; X, 493.
Balafrat (syndicat de la digue de), X, 331.
Balcon. *Voir* Alignements (9).
Balleton, X, 878.
Ballias, V, 4, 276 ; VII, 199.
Baluet (dame veuve), V, 729.
Baraignes, II, 139.
Baranger, IX, 440.
Baraton, VIII, 446.
Barattе, V, 262.
Barberon, V, 471.
Barbier, IV, 39.
Barbut, X, 498.
Bardout, VIII, 189.
Bargy, VII, 405.
Baril, VI, 212.
Baron, II, 114 ; V, 314, 411.
Barrages. — Cours d'eau ; règlement ; compétence, VIII, 203. — Barrage destiné à amener la corrosion d'un terrain en saillie sur une rivière ; indemnité, 246. — Contravention, IV, 193, 266 ; VI, 124.
Barras, I, 115.
Barré (dame veuve), II, 108.
Barrière, IX, 349.
Barrois (de), III, 66.
Barsalou, IV, 439 ; V, 280 ; VIII, 257.
Barthe (de la), IX, 166.
Barthelasse (île de la), VII, 25.
Barthélemy, II, 483 ; VI, 194.
Bas-Médoc (digues du), X, 840.
Bataille-Rossart, IX, 78.
Bateaux :
(1) Infraction aux règlements de police qui déterminent leur charge maximum et les conditions de leur passage sous les ponts ; l'ordre de leur passage aux écluses, la distance à laquelle ils doivent s'arrêter pour attendre leur tour ; qui interdisent leur stationnement dans les endroits où ils peuvent gêner la circulation, leur défaut d'amarrage et leur amarrage aux portes d'écluse ; contravention de grande voirie, I, 141 ; V, 747. — Infraction au règlement qui oblige les propriétaires à mettre leur nom et leur résidence sur leurs bateaux ; compétence judiciaire, V, 757. — *Voir* Midi (canal du).
(2) Fausses manœuvres ; obstacle à la navigation ; amende, I, 129 ; V, 745. — Dommages à des ou-

vrages publics; contravention, I, 113; V, 318.
(3) Dégradations à un bateau appartenant à l'administration d'un canal; amende, V, 741.
(4) Perte d'un bateau attribuée à la faute d'un agent de la navigation; demande d'indemnité contre l'état; compétence administrative, 414. — *Id.* résultant d'une contravention de grande voirie commise par un entrepreneur; demande d'indemnité contre l'entrepreneur; compétence judiciaire, V, 696. — *Id.* provenant des travaux d'un pont communal; responsabilité, VI, 291.
(5) Servitude d'embarquement et de débarquement établie au profit d'un propriétaire de canal, par d'anciens arrêts du conseil et lettres patentes du roi, V, 635.
(6) — particuliers: entrepreneur; pont; péage, VII, 148.
Bateaux à vapeur:
(1) — qui naviguent sur la mer: — Ordonnance royale, VI, 152. — Instruction ministérielle, 330. — Circulaires, VI, 337; X, 916.
(2) — qui naviguent sur les fleuves et rivières: — Ordonnance royale, III, 284. — Instruction, 420. — Circulaire, 446.
(3) Chaudières à foyer et conduits de flamme intérieurs (circulaire), IX, 112.
(4) Contravention à un règlement de police; dommages aux personnes, V, 297.
— *Voir* Débarcadères, Remorqueurs.
Batignolles-Monceaux (commune de), VIII, 208; X, 1033.
Batiments. — Terrains servant à leur exploitation; prise de possession par urgence, V, 544.
Batiments menaçant ruine (démolition pour cause de sûreté publique des).
(1) En matière de grande voirie, il appartient aux préfets et non aux conseils de préfecture de la prescrire, II, 103. — Dans les rues des villes et bourgs qui sont la continuation des grandes routes le préfet a le même droit, on n'est pas fondé à prétendre que ce droit appartient exclusivement au maire, I, 312. — En matière de petite voirie, le droit d'ordonner la démolition appartient à l'autorité municipale à l'exclusion du conseil de préfecture, VI, 11. — Aucun recours par la voie contentieuse n'est ouvert contre l'arrêté du maire qui ordonne la démolition, V, 465.
(2) L'administration a le droit d'ordonner la destruction de tous les ouvrages compris dans la partie retranchable d'un bâtiment dont elle fait démolir le mur de face pour cause de sûreté publique, V, 217.
(3) Il n'est dû d'indemnité que pour la valeur du sol réuni à la voie publique, VII, 75; IX, 259.
Batine, II, 445.
Battage de pieux; prix, VI, 169.
Bau, I, 243.
Baudenet, V, 304.
Baudry, IX, 64.
Bauges et Serreau, II, 423.
Baujin, I, 141.
Bayard de la Vingtrie, IV, 202.
Bazille, I, 304.
Bazoches (commune de), VI, 297; X, 853.
Beaubrun (commune de), VIII, 182.
Beaucaire (compagnie du canal de), VI, 130; X, 531.
Beaucorps (de), II, 339.
Beaudenet d'Arnoux, IV, 436.
Beaugé, VII, 6.
Beaumont (commune de), V, 581.
Beauzac (commune de), X, 869.
Bedot, VII, 311.
Beguery, II, 439.
Belgique (chemin de fer de Paris à la frontière de), IX, 193.
Belleme. IV, 528.
Bénéfice d'entrepreneur — (Dixième de): travaux mis en régie, III, 123; fournitures; interprétation de sous-détail, IV, 222. — (Vingtième de); avances, I, 321; III, 123. — Quarantième de); avances de fonds, X, 600. — Bénéfice d'une réadjudication par suite de décès; appartient à l'état, IX, 210. — Bénéfices réalisés par une régie irrégulière; appartiennent à l'entrepreneur,

/ VIII, 512.—Bénéfices manqués : régie irrégulière, refus d'indemnité, VIII, 512; résiliation, refus d'indemnité, X, 984.
Benet (commune de), X, 668.
Benoy (de), I, 225.
Benoze, VI, 522.
Benoît, III, 315.
Béon, IV, 52.
Bérard, I, 228; VII, 181.
Béraud, III, 23.
Berdoly, I, 232.
Bergerac (ville de), X, 906.
Berghes, X, 758.
Berges. — Chemins vicinaux; imprescriptibilité, VI, 214. — Entretien; rivières flottables, VII, 219; VIII, 222.
Bernard, IV, 43; V, 407, 729, 790; VII, 241; VIII, 238; X, 299, 756, 785.
Bernard — Chertemps, I, 223.
Bernard — Lavigne, IV, 555.
Bernardet, V, 310.
Bernaud, V, 748.
Bernex — Philippon, III, 233.
Bernier, X, 495.
Bernot (commune de), IV, 250.
Berrel, VIII, 439.
Berthet, VI, 201.
Berthier, IX, 164.
Berthommier, X, 327.
Bertin, VI, 287; VII, 110.
Bertrand, VI, 280; X, 975.
Besançon, III, 320.
Beslay, II, 347.
Besson, VIII, 480.
Bessonat, VI, 582.
Best, I, 133.
Bestiaux. — Dégâts aux routes, IV, 100. — (Abandon de), VII, 404; VIII, 41.
Béthune (de) IX, 289; X, 948.
Beyer d'Eguisheim, X, 787.
Ribal, V, 165; VI, 241.
Bideault (demoiselle), IX, 220.
Bidou, VI, 497.
Bièvre (rivière de). — Règlement; pourvoi, VIII, 307. — Travaux non autorisés; suppression; compétence, II, 440. — Obstacle au libre cours des eaux; frais de suppression, II, 343.
Billaudot, VI, 581.
Bilot, III, 121.
Binet, Duberthet, etc., VIII, 11.
Biron (marquis de), V, 48.
Biscuit, VIII, 427, 431.
Bizard, I, 293.
Bize, III, 151.
Blanc, VI, 380.
Blanc (Edmond), VIII, 155.
Blanchefosse (communes de) et de Rumigny, VII, 388.
Blanchet, II, 194.
Blanchon, VIII, 526.
Blandeau, III, 329.
Blandin, III, 73.
Blanquart, III, 356.
Blot (Dme Ve), I, 199.
Blouin, VII, 442.
Bocq (héritiers), I, 386.
Bochard, I, 352.
Bocquié, V, 696.
Bocquillon, X, 315.
Bodet-Lacroix, VIII, 318.
Bodin, VII, 22; VIII, 341.
Boiceux, I, 129.
Bois (commerce de). — Ports; servitude légale, VI, 205.—*Idem*: indemnité, VIII, 325. — Gardes-ports; salaire, VI, 581.
Bois forestiers. — (Extraction de matériaux dans les) : circulaire, 315; extractions pour les travaux de chemins vicinaux : ordonnance royale, V, 659; fouilles par un entrepreneur dans un bois communal; poursuites correctionnelles; question préjudicielle, V, 625. — (Etudes au travers des) : circulaire, VII, 164. —Bois résineux de l'Aude; emploi dans les travaux publics; circulaire, IX, 319.
Bois-Guillaume (commune de), III, 86.
Boisse (commune de la), VIII, 439.
Boissel, VIII, 454.
Boisset (de), VI, 243.
Bondivena, V, 292.
Bonenfant, IV, 3.
Bonnaire, I, 124.
Bonnat-Christave, IX, 176.
Bonnaud, II, 180.
Bonnault, VI, 493.
Bonnaves, VII, 432.
Bonneau, III, 251; VIII, 325.
Bonne foi. *Voir* Contravention.
Bonnefond, III, 231.
Bonnefoy, IV, 1.

Bonnet, X, 739.
— (Vᵉ), 822.
Bordeaux (Sʳ.), IX, 53.
— (Dᵉ Vᵉ), VI, 183.
Bordot, I, 287.
Bornat, I, 325.
Bornes : — non autorisées sur la voie publique ; contravention, VIII, 460. — Petite voirie; permission révocable; actes de tolérance, 401. — Bornage d'un chemin vicinal empiétant sur une propriété; action possessoire; compétence judiciaire, V, 581.
Bosc, V, 199.
Bottier, I, 443.
Bouchardon, X, 369.
Boucher, V, 43, 473; IX, 195.
Bouchez, IV, 5.
Bouctot (Vᵉ), X, 663.
Boudard, V, 180.
Boudinier, VI, 442.
Bourg de route; dépôt sur les propriétés riveraines, IX, 447. — Eaux bourbeuses des routes; écoulement sur les propriétés riveraines, X, 963.
Bouillant, VII, 221.
Bouillant-Dupont, VII, 219.
Boulier, X, 540.
Boulin, VIII, 203.
Boulland, X, 720.
Boullanger, II, 333.
Boulogne, IV, 407.
Bourbon, VI, 205.
Bourdigues (propriétaires et fermiers de); sont tenus d'en curer annuellement les fossés et canaux, en sorte qu'il y ait au moins 1ᵐ.30 d'eau, à peine de 300 fr. d'amende, et d'y être mis ouvriers à leurs frais, IV, 359. — — Contravention, VII, 284.
Bourdon, IV, 517.
Bourdonnaie (de la), VIII, 293.
Bourdonnay-Duclésio, IX, 210.
Bourgeois, II, 196; III, 240; IV, 368; IX, 149.
Bourgogne (canal de); gardes-ports, VI, 581.
Bourguignon, VI, 52.
Bourlon de Rouvre, X, 963.
Bourriat, VI, 49.
Bourrières, III, 476.
Boussaroque, IV, 522.
Boussaud, III, 327.
Bouter, IV, 266.
Boutillié, VIII, 110.
Bouverot, X, 895.
Bouvier, III, 98.
Bouyron, IX, 257.
Bouzy (commune de), IX, 372.
Boyer, VI, 507.—(Héritiers), VIII, 449.
Brabant, III, 146.
Brancourt, V, 52.
Bras non navigable d'une rivière navigable. — Travaux non autorisés; démolition; amende, V, 466; VI, 306. — Plantations non autorisées; suppression sans indemnité, VIII, 240.
Brendlin, X, 594.
Brérard, V, 433.
Brest, VI, 372.
Breteau-Aubry, III, 71.
Breton, III, 319.
— et Bléau, VI, 233.
Brian, VII, 22.
Briant, V, 260.
Brice-Damiens, VII, 438.
Bridier, I, 115.
Brigode (de), I, 381.
Brissac (de), VI, 184.
Bronzac, VIII, 307.
Brossard, IX, 484.
Brossard de Ronneval, VIII, 437.
Brouquens (de), X, 674.
Brouzet, X, 807.
Brun, X, 707.
Brunel, IV, 590; VIII, 190.
Brunet, VII, 273; IX, 464.
Brunet de la Serve, II, 420.
Budget :
— du ministère des travaux publics, — Exercice 1847, VI, 456. — Exercice 1848, VII, 416; IX, 59. — Exercice 1849, IX, 340. — Exercice 1850, X, 717. — Exercice 1851, X, 856.—Annonce d'un crédit pour les routes (circulaire), V, 118. — Rédaction des projets de budgets (circulaires), V, 556, 558, 561; *idem*; nouvelles mesures d'ordre (circulaire), VII, 350.
— des routes départementales; instruction, VI, 540.
—d'une commune; inscription d'office d'une dépense, X, 979.
Buffault, X, 487.
Bujadoux, V, 235.

Bulletin des lois (insertion au) d'une ordonnance royale ; délai pour se pourvoir, IX, 394.
Bullourde (héritiers), V. 98.
Bultet, IX, 26.
Bureaux :
— de l'administration centrale du ministère des travaux publics.— Nouvelle organisation, I, 452. — Etat nominatif des employés; leurs qualités, I, 453. — *Voir* l'état général du personnel au commencement de chaque volume.
— des ingénieurs; composition (article 9 de l'ordonnance du 5 février 1848), VIII, 43.
— de finances (ordonnances des); force légale, IV, 189; V, 411.
Burgaud, IX, 280.
Burté VIII, 422.
Busquet, IV, 222.
But, IX, 195.

C

Cagnat et Lechat, VII, 216.
Cahier de charges :
(1) Chemins de fer. — Abscon à Denain, VI, 574; prolongement jusqu'à Somain, VI, 57[illegible]. — Aix au chemin d'Avignon à Marseille V, 612.—Alençon à Chartres, VI, 417, 433. — Aniche à Somain, X, 510. — Asnières à Argenteuil, VI, 132. — Avignon à Lyon, V, 596. — Bordeaux à Cette, VI, 393 — Bordeaux à Orléans; bail d'exploitation, IV, 476. — Boulogne à Amiens, IV, 482. — Caen à Paris et à Rouen, VI, 413. — Centre; bail d'exploitation, VI, 461. — Mines de Commentry au canal de Berry, IV, 166. — Dieppe et Fécamp au chemin du Havre, V, 609. — Dijon à Mulhouse, VI, 438. — Dôle à Salins, VI, 439. — Fampoux à Hazebrouck, V, 542. — Havre à Rouen, II, 272. — Lyon à Paris, V, 586. — Le Mans sur Caen, VI, 417, 433. — Marseille à Avignon, III, 413. — Montereau à Troyes, V, 167. — Montpellier à Nîmes; bail d'exploitation, IV, 395. — Mont-Bambert, III, 194. — Nantes à Tours; bail d'exploitation, V, 600. — Nord (Lille, Calais, Dunkerque), V, 533. — Rennes à Versailles et embranchements, VI, 415, 433. — Saint-Dizier à Gray, VI, 456. — Saint-Germain à Nanterre (atmosphérique), V, 35. — Saint-Quentin à Creil, V, 541. — Sceaux à Paris, IV, 499. — Strasbourg à Paris, V, 622. — Vireux à Charleroi, V, 239.
(2) Navigation :
1° Amodiation de la pêche dans les canaux et rivières canalisées appartenant à l'état, I, 153. — Amodiation des produits des francs bords et des terrains dépendant des canaux de navigation et des rivières canalisées appartenant à l'état, I, 160
2° Débarcadères : — de la Bastide, III, 317; — de Beaulieu, IX, 306; — de Beychevelle, V, 179; — de Bourg Saint-Andéol, IX, 61; — de Cambes, IX, 306; —de Port Maubert, V, 470;—de port de Mortagne, III, 36; — de Podensac, IX, 306; — du pont de Pousin, V, 490; — de Saint-Vallier, III, 665; — du pont de Teil, VI, 491; — des Tourrettes, VI, 489; — de Verdelais, IX, 306.
3° Cabestan à manége pour la remonte des bateaux dans Paris, VII, 79. — Remorqueur à vapeur : entre Lyon et le pont Saint-Bernard, V, 130; — entre le pont de la Tournelle, à Paris, et le port à l'Anglais. V, 451.
(3) Ponts :—d'Amboise, V, 649;—de Campagne, I, 423; — de Castelmoron, IV, 243;—de Concarneau, IX, 159; — de Coudol, VII, 506; — de Couthures, V, 302; — de Crevant, IV, 68; — de Domme, I, 413; — de Gluges, VI, 570; — de Granges, II, 389; — du Greffier, VII, 501; — de Gue-

lejac, I, 421; — de Jaulgonne, VII, 392; — de Layrac, V, 811; — de Lyon: au Cours Napoléon, IV, 134; au Port Mouton, IV, 574; à la porte Saint-Clair, III, 128; — de la Maison Rouge, V, 13; — de Mallemort, III, 670; — de Meyronne, VI, 568; — de Mirabeau, VI, 267; — de Mols, I, 448; — de Montpezat, VI, 44; — de Nogent l'Artaud, III, 674; — de Parcoul, I, 402; — de Pascau, I, 330; — de Pont-Mini, III, 206; — du Pouzin, VII, 131; — de Ris, V, 171; — du Robinet-de-Donzère, V, 817; — de Saint-Claude, IV, 416; — de Saint-Laurent d'Aigouze, VII, 11; — de Siorac, I, 417; — de Suresnes, II, 162; — de Tournon, VII, 125; — de Très-Cassès, X, 302; — de Try, II, 229; — de Viviers, V, 815; — de Verdun, I, 378.

(4) Rectifications des routes départementales : — N° 6 d'Arbois à Gex (Jura), III, 490. — N° 2 de Châlon-sur-Saône en Suisse; rampe de Pannessières (Jura), V, 75. — N° 13 de Dôle à Gray; rampes de Jouhe et Menotey (Jura), IV, 589. — N° 4 de Lons-le-Saulnier à Genève, traverse de Saint-Claude (Jura), IV, 416. — N° 20 de Morteau aux Brenets, entre Villers-le-Lac (Doubs) et le Locle, IV, 139.

(5) Fait seul la loi des parties à l'exclusion des pièces qui ont pu être produites avant la concession, III, 55.

(6) Modification par le ministre; élévation du plan d'eau d'un canal au-dessus du niveau fixé par le cahier des charges; recours par la voie contentieuse, rejet, VI. 187.

(7) Inexécution. — Les tiers sont recevables à réclamer de l'entrepreneur ou du concessionnaire l'exécution des clauses stipulées en leur faveur, II, 142; VI, 22; VIII, 177. 515. — Inexécution par un concessionnaire de canal; dommages en résultant pour des tiers; responsabilité, X, 687. — Inexécution; n'est pas de nature à être réprimée par des condamnations pénales, II, 260; IV, 282. — Inexécution alléguée postérieurement à la réception des travaux et à la restitution du cautionnement; fin de non-recevoir, VI, 501.

(8) Interprétation et application des cahiers de charges et devis : compétence du conseil de préfecture; IV, 14, 421; V, 52; VI, 22, 223; VIII, 177, 330, 357, 404, 515; X, 807, 825; incompétence judiciaire, II, 194; V, 64, 69, 625, 721; VII, 339; VIII, 133, 182, 190; IX, 171, 188; X, 699, 807. *Voir* X, 683. — Appréciation de la validité : incompétence judiciaire, IX, 188.

(9) Interprétation et application en ce qui touche : 1° le payement des indemnités de dommages, VIII, 319; X, 309; 2° les travaux à faire aux abords d'un pont, VII, 152; X, 720; 3° l'entretien des abords d'un pont, IV, 367; IX, 460; 4° le percement d'un souterrain, X, 439; 5° le payement de la contribution foncière sur un chemin de fer, IX, 199. — Interprétation d'une clause d'où résultait pour une compagnie de chemin de fer l'obligation d'établir une arche marinière sous un pont, VII, 226. — Interprétation d'un devis en ce qui concerne le transport des terres, X, 938. — Interprétation d'un cahier de charges et des devis ou détails estimatifs y annexés, VII, 152. — Interprétation d'un sous-détail; dixième de bénéfice, IV, 222.

Caillau (commune de), IX, 437.
Caillard et Cie, IX, 207; X, 899.
Caisse hypothécaire, VIII, 314.
Calmels de Puntis, VIII, 265.
Calvimont (comte de), VI, 526.
Cambis (de) d'Orsa, VIII, 240.
Camplong (commune de), IX, 184.
Camus, V, 318.
Camusrau, III, 156.
Canal :
— d'amenée d'un moulin; rivières navigables; contravention, IV, 228; V, 92.
— établi sur une propriété parti-

culière ; demande d'indemnité ; compétence, VIII, 209.

CANAUX DE FLOTTAGE. Les propriétaires sont tenus de laisser 1m.30 pour le passage des employés à la conduite des flots, VI, 445.

CANAUX D'IRRIGATION :

(1) Etablissement d'un canal entre Saint-Martory et Toulouse (loi), VI, 323.

(2) Dommages ; compétence, X, 807. — Travaux exécutés par un syndicat légalement constitué : ont le caractère de travaux publics, et l'appréciation des dommages qui en résultent est de la compétence administrative, VII, 55. — Un canal d'irrigation, exécuté en vertu d'une autorisation du gouvernement, a le caractère d'un travail public ; et l'appréciation des dommages qui en résultent est de la compétence administrative, nonobstant toutes conventions privées, VIII, 490.

(3) Frais de curage, IX, 280.

(4) Canal appartenant à un particulier et servant à la fois à des irrigations et à des moulins ; garde surveillant ; nomination, IV, 11.

CANAUX DE NAVIGATION. *Voir* Concessions, Loing, Midi, Orléans, Rivières canalisées.

(1) Travaux. Crédits. — Canal de l'Aisne à la Marne, VIII, 35. — Canal d'Arles à Bouc ; crédit pour la réparation des dommages causés par la crue et le débordement des eaux (loi), II, 231. — Canal maritime entre le port de Bouc et l'étang de Berre (loi), VI, 460. — Canal maritime de Caen à la mer (loi), VI, 293. — Canal latéral à la Garonne (lois), IV, 495 ; VI, 293. — Canal de la Marne au Rhin (loi), IV, 495 ; VI, 293. — Canal latéral à la Marne (loi), X, 866. — Canal d'irrigation et de navigation entre Saint-Martory et Toulouse (loi), VI, 323. — Canal de la Sauldre, VIII, 414. — Canal de la Haute-Seine ; prolongement en amont de Troyes, VIII, 415. — Canal latéral à la Seine entre Marcilly et Nogent, VIII, 415. — Canaux latéraux à la Haute-Seine (lois). X, 321, 866. — Redressement du cours de la Vilaine (loi), VI, 293. — *Voir* Inondations.

(2) Travaux. Modification des projets. — Il n'y a pas lieu de renouveler les enquêtes administratives qui doivent précéder l'exécution des grands travaux d'utilité publique, à l'occasion d'une simple modification du projet primitif, telle que l'exhaussement du plan d'eau d'un canal au-dessus du niveau déterminé par le cahier des charges, VI, 187. — La décision ministérielle qui autorise la surélévation du plan d'eau d'un canal concédé n'est pas susceptible d'un recours contentieux de la part des riverains, si ce n'est pour excès de pouvoir ou pour violation des formes prescrites par la loi, VI, 187. — Mais elle ne fait pas obstacle à ce que les riverains se pourvoient en indemnité, à raison des dommages que peut leur causer la nouvelle hauteur des eaux, *ibid.* — Jugé que la décision précitée n'était pas contraire à un avis antérieur de la commission mixte des travaux publics, et qu'elle avait pu être prise valablement par le ministre des travaux publics sans le concours du ministre de la guerre, *ibid.*

(3) Alimentation. — Un arrêté préfectoral peut donner une destination publique aux eaux d'une rivière navigable, en les affectant à l'alimentation d'un canal, X, 1061. *Voir* (21.)

(4) Ponts. — Décision ministérielle prescrivant l'établissement d'un pont ; pourvoi ; fin de non-recevoir, IV, 14 ; VI, 223. — Un concessionnaire n'est tenu de rétablir que les ponts indiqués par son cahier de charges, I, 229. — Emplacement d'un pont modifié par un concessionnaire ; réclamations ; compétence, II, 142. — L'obligation prise par un concessionnaire de rétablir les communications vicinales interceptées

s'étend au prolongement non classé d'un chemin, lorsque ce prolongement est indispensable à la destination qui a motivé le classement du chemin, III, 471. — Obligation des concessionnaires à l'égard des frais d'entretien des ponts qui étaient à la charge de l'état, VIII, 243. — Frais d'entretien et de reconstruction d'un pont destiné à rétablir les communications interceptées entre deux parties d'une propriété, VI, 59. Ce pont n'est pas une dépendance du canal, *ibid.* Si une ville s'est chargée envers les concessionnaires du canal des acquisitions de terrain, c'est elle qui doit entretenir et reconstruire ledit pont à ses frais, *ibid.*

(5) Dommages :

1° Dommages donnant ouverture à indemnité. — Inondations par suite d'une rupture de digue ne provenant pas d'un cas de force majeure, IV, 250; V, 201, 316. — *Idem* par suite de l'insuffisance de hauteur donnée aux bords extérieurs des contre-fossés d'un canal, V, 155. — Dommages dus, non à un cas de force majeure, mais aux conséquences de l'établissement d'un canal au-dessus des propriétés endommagées, V, 201; VIII, 319; IX, 97, X, 655. — *Idem* provenant de la nature et de l'état imparfait des travaux de canalisation d'une rivière, V, 224. — Dommage provenant de différentes causes; évaluation de la part proportionnelle de l'indemnité qui doit être supportée par les concessionnaires d'un canal, III, 105; V, 52; X, 570. — Accident occasionné par le défaut d'entretien d'un canal; responsabilité du concessionnaire, X, 687.

2° Dommages qui ne donnent pas ouverture à indemnité. — Les chômages d'usines, sur les canaux ou leurs dérivations, ne soumettent l'état à aucune indemnité, IV, 202. — Lorsque plusieurs canaux dépendent les uns des autres, le droit de chômage sans indemnité peut s'exercer, non-seulement sur le canal même où des travaux s'exécutent, mais encore sur les canaux adjacents, IV, 202. — Rejet de demandes d'indemnités formées à raison de dommages attribués à tort à des canaux, VI, 308; VIII, 501.

3° Indemnité. — Compétence, I, 225; IV, 357; VI, 533. — Perte d'un bateau attribuée à l'impéritie des agents de l'administration; action en indemnité contre l'état; compétence administrative, V, 414. — Décision préfectorale; actes d'instruction; mise en demeure; pourvoi; fin de non-recevoir, V, 204. — Tierce expertise, III, 105; VII, 413.

4° Travaux prescrits au concessionnaire pour y remédier : — par décision préfectorale ou ministérielle; pourvoi; fin de non recevoir, IV, 421; V, 52, 204; — par arrêté du conseil de préfecture; incompétence, V, 155.

5° Conventions intervenues entre un concessionnaire et des communes pour y remédier; ne peuvent être opposées aux tiers ni à l'administration, V, 52.

(6) Délimitation. — Compétence administrative, X, 584, 704, 722. — Revendication, par un particulier, de la propriété et de la possession d'un terrain que l'administration soutient être une dépendance ou un franc-bord d'un canal; la délimitation administrative du canal forme une question préjudicielle, X, 584, 722. — L'autorité judiciaire ne peut s'attribuer la connaissance de cette question préjudicielle, même par une décision interlocutoire, X, 584. — *Voir* (17).

(7) Servitude de halage. L'ordonnance de 1669 (tit. 28, art. 7) est applicable aux canaux, I, 306; IV, 43; VII, 453, 456; VIII, 506; IX, 78.

(8) Permissions de construire. — Le droit de les accorder appartient à l'état, à l'exclusion des concessionnaires, même perpétuels, X, 518. — Ceux-ci ne sont pas recevables à attaquer par la voie

CANAUX DE NAVIGATION. — Permissions de construire (*suite*) : contentieuse la décision ministérielle qui leur dénie le droit de fixer les alignements du canal, II, 247. — Autorisation de construire dans la largeur de l'espace réservé au halage; révocabilité. V, 89. — *Voir* (18).

(9) Servitude; passage sur les levées. — Le conseil de préfecture excède ses pouvoirs lorsqu'il accorde à un particulier l'autorisation de passer sur la levée d'un canal pour l'exploitation de ses terres. IV, 200. — Lorsque des propriétaires réclament, en vertu des clauses d'une vente qu'ils ont faite à l'état, le droit de passer sur les levées d'un canal pour la desserte de leurs terres, la décision ministérielle qui rejette cette réclamation n'est pas susceptible d'être attaquée par la voie contentieuse; mais elle ne fait pas obstacle à ce que les réclamants se pourvoient devant qui de droit pour y faire statuer sur l'acte de vente. IV, 522. — Il appartient à l'autorité judiciaire : 1° de reconnaître et de déclarer, par interprétation d'un acte de vente intervenu entre l'état et un particulier, l'existence d'un droit de passage consenti en faveur du vendeur, sur les levées d'un canal; 2° d'ordonner une expertise pour se mettre à même de statuer sur le mode d'exécution de la clause dont il s'agit, IX, 450. — Mais, en dehors de l'application des contrats, il ne lui appartient pas de statuer sur une demande tendant à faire maintenir un particulier dans sa possession plus qu'annale de passer sur une levée, et à obtenir des dommages-intérêts pour le trouble apporté à cette possession, VII, 133.

(10) Droits de propriété prétendus sur un canal voisin de la mer; compétence, VIII, 85.

Exploitation :

(11) Charges. — La contribution foncière doit être acquittée pendant la durée des travaux par l'administration des ponts et chaussées, et après l'ouverture de la navigation par l'administration des contributions indirectes, lorsque le canal appartient à l'état, IX, 11. — Frais de vérification annuelle des ouvrages; doivent être supportés par les concessionnaires et non par l'état, IX, 390.

(12) Produits. — Amodiation de la pêche et des francs-bords (circulaire et cahiers de charges), I, 151. — Concessions; restitution de produits indûment perçus; interprétation du cahier des charges; compétence, VIII, 330.

(13) Droits de navigation. — Ordonnance royale qui déclare applicables aux canaux latéraux aux rivières navigables les tarifs existant sur ces rivières, V, 234. — Contestations entre deux concessionnaires de droits de navigation; compétence administrative, V, 635. — Contestations entre un prince apanagiste et une ville relatives à la perception de droits de navigation et fondées sur des conventions privées intervenues entre les parties : sont de la compétence judiciaire lorsqu'elles n'ont pour but ni pour effet d'empêcher l'exécution des règlements administratifs relatifs à la navigation et au flottage, V, 436 — Droits de péage et de servitude sur les bateaux d'un canal, établis au profit d'un particulier, en vertu d'un arrêt de l'ancien conseil et de lettres patentes du roi; application et interprétation de ces actes; incompétence judiciaire, V, 635. — Interprétation d'un tarif en ce qui concerne le transport des voyageurs et le calcul des fractions de distance, VIII, 402. — Ordonnance portant réduction de droits de péage concédés; action en dommages-intérêts; incompétence judiciaire, VII, 467.

(14) Règlement ministériel de police qui interdit la circulation des bateaux non munis d'un gouver-

nail; n'est pas attaquable par la voie contentieuse, X, 495.

(15) Qualité pour recevoir les significations adressées à une compagnie; éclusier, X, 908.

Contraventions ;

(16) Compétence. — Toutes les contraventions de grande voirie sont de la compétence du conseil de préfecture, lors même que ces contraventions ne seraient pas nommément spécifiées à l'art. 1er de la loi du 29 floréal an X, II, 341.

(17) Anticipations. — Usurpations sur les francs-bords des canaux et des rigoles alimentaires; contravention de grande voirie, X, 704. — Le conseil de préfecture est compétent pour en connaître, X, 704. — En cas de difficultés sur l'étendue des francs-bords, c'est à l'autorité administrative qu'il appartient de la déterminer, sauf à ceux qui se prétendent propriétaires du terrain à réclamer une indemnité devant les tribunaux civils, X, 704. — Lorsque la largeur de la digue d'un canal a été fixée par d'anciens règlements et reconnue par arrêté du préfet, le conseil de préfecture doit réprimer les anticipations commises sur cette largeur sans s'arrêter à l'exception de propriété soulevée par les contrevenants, IV, 152. — Les anticipations commises sur l'espace réservé au halage par l'ordonnance de 1669 constituent une contravention dont la répression n'est pas subordonnée à l'examen préalable de la question de propriété; si ces anticipations ont eu lieu au delà de cet espace, mais sur des terrains compris dans la zone que l'acte de concession du canal autorisait le concessionnaire à acquérir, le conseil de préfecture doit surseoir à statuer sur la contravention reprochée, jusqu'à ce que les tribunaux aient prononcé sur le droit de propriété du prévenu, IV, 43. — Entreprises par les riverains d'un canal en dehors de la zone réservée au halage par l'ordonnance de 1669; ne sont pas des contraventions de grande voirie. Dès lors, le conseil de préfecture est incompétent pour ordonner la restitution du terrain usurpé par un particulier qui allègue des droits de propriété, IX, 78. — Anticipation par des labours sur la digue d'un canal; rétablissement des lieux; amende; frais, IV, 152. — *Voir* (6).

(18) Travaux non autorisés. — Constructions non autorisées sur les canaux; contravention de grande voirie; démolition; amende, X, 518. — Crépissage et réparation non autorisés, d'un bâtiment situé sur l'emplacement du marche-pied d'un canal; démolition; amende, I, 306. — Plantations dans la zone réservée au halage par l'ordonnance de 1669; suppression; amende, VIII, 506. — *Voir* (8).

(19) Dégradations. — Aux termes de l'art. 11 de l'arrêt du 24 juin 1777, tous ceux qui font ou occasionnent des dégradations aux ponts et chaussées et autres ouvrages construits pour la sûreté et la facilité de la navigation et du halage le long des rivières et canaux navigables ou flottables, doivent être condamnés en une amende arbitraire et tenus de réparer les choses endommagées. — Dès lors, lorsque des dégradations ont été occasionnées au pont-levis d'un canal par des mariniers, c'est avec raison que le conseil de préfecture condamne le maître du bateau à la réparation du dommage; mais, avant la loi du 23 mars 1842, il ne pouvait arbitrer une amende par application de l'article précité : il devait renvoyer le prévenu sans amende, IV, 380. — L'article 11 précité est applicable au propriétaire d'un bateau : 1° qui, ayant frappé pendant qu'on l'éclusait la porte d'une écluse, y a occasionné des dégradations, V, 742; 2° qui a brisé un batelet appar-

CANAUX DE NAVIGATION. — Dégradations (*suite*) ?
tenant à l'administration du canal, V, 743; 3° dont les chevaux ont écorché un arbre bordant le chemin de halage, V, 744. — Le conseil de préfecture doit condamner les contrevenants à la réparation du dommage causé et à une amende de 16 à 300 francs: il ne peut les renvoyer sans aucune amende, ni leur appliquer l'amende portée par l'art. 471 du Code pénal, V, 741. — Comblement de trous destinés à des plantations; rampe pratiquée dans le talus d'un cavalier pour y faciliter la circulation de voitures; ces faits constituent une contravention de grande voirie de la compétence du conseil de préfecture, et dont la répression n'est pas subordonnée à l'examen de droits de servitude allégués par le contrevenant, VIII, 503. — Le fait d'avoir coupé des osiers sur le bord d'un ruisseau servant de contre-fossé à un canal, et d'avoir fauché les herbes d'un terrain servant de pépinière, constitue une contravention de grande voirie dont la connaissance appartient au conseil de préfecture, VIII, 323. — Dégradations résultant de la circulation sur les digues; condamnation du contrevenant à l'amende et au payement des frais de réparation, I, 352; X, 862. — Passage de voiture sur les digues; contravention. L'exception de propriété ne forme pas une question préjudicielle. Mais la peine prononcée par le tribunal administratif ne fait pas obstacle à ce que l'autorité compétente soit appelée à statuer sur les droits auxquels pourrait donner ouverture la qualité de propriétaire alléguée par le contrevenant, X, 502. — Abandon de bestiaux sur les levées et chemins de halage; l'art. 11 de l'arrêt de 1777 est applicable à cette contravention; cette amende ne peut être réduite au-dessous de 16 francs par le conseil de préfecture, VII, 404.

(20) Obstacle à la navigation: — par un garage de bateaux mal exécuté; contravention à l'arrêt de 1777; amende de 500 francs, I, 129; — par un bateau qui s'est arrêté sur un banc de gravier après être sorti de la passe par suite de mauvaise manœuvre; contravention à l'arrêt de 1777; amende de 500 francs, V, 745; — par les herbes qu'un fermier des produits d'un canal a négligé de couper en temps utile; constitue une simple inexécution de traité et non une contravention de grande voirie, II, 260.

(21) Détournement des eaux. — Le détournement par un riverain des eaux d'un cours d'eau non navigable affectées, en vertu d'un arrêté du préfet, à l'alimentation d'un canal, constitue une contravention de grande voirie, X, 1061. — Les travaux ayant pour effet de détourner les eaux alimentaires d'un canal de la destination publique qu'elles ont reçue, constituent une contravention de grande voirie qu'il appartient au conseil de préfecture de réprimer, IV, 524. — Les décisions de l'autorité administrative en cette matière ne font pas obstacle à ce que le contrevenant se pourvoie en indemnité devant qui de droit, à raison de ses droits de propriété, *ibid.*

(22) Infraction à un règlement de police. — Les infractions aux règlements faits par l'administration pour assurer la liberté et la sûreté de la navigation constituent des contraventions de grande voirie punissables des peines prononcées par les lois et règlements spéciaux à cette matière, et non de l'amende portée par l'art. 471 du Code pénal, V, 747. — Sont passibles de l'amende de 500 fr. établie par l'arrêt du 24 juin 1777, ceux qui violent les dispositions du règlement de police d'un canal qui déterminent: l'ordre du passage des

bateaux aux écluses, V, 748, 749; — le mode de conduite des radeaux, V, 750; IX, 149; — le mode d'amarrage des bateaux et radeaux, X, 592; — la distance à laquelle les bateaux arrivant à une écluse doivent s'arrêter pour attendre leur tour, V, 751; — qui interdisent: leur défaut d'amarrage, 756; — leur amarrage aux portes d'écluses, 753; — leur stationnement dans des endroits où ils puissent embarrasser la navigation, V. 754, 759; IX, 149; X, 592; — la manœuvre des écluses par d'autres que l'usinier, V, 752, 753; X, 592. — Infraction à la disposition d'un règlement de police qui interdit d'attacher les bateaux aux arbres du canal; le conseil de préfecture est compétent pour en connaître, II, 341. — Contravention à un arrêté du préfet interdisant le passage des chevaux et voitures sur le chemin de halage d'un canal; compétence du conseil de préfecture, I, 352; II, 341; X, 502. — L'infraction au règlement de police qui défend de faire naviguer des bateaux ne portant pas le nom et l'indication de la résidence du propriétaire constitue une contravention qui ne rentre pas dans les cas prévus, soit par l'arrêt de 1777, soit par les autres lois et règlements relatifs à la grande voirie, et qui ne peut être poursuivie qu'en vertu de l'art. 471 du Code pénal; dès lors le conseil de préfecture est incompétent pour en connaître. V, 757. — *Voir* Midi (canal du).

Canaux de 1821 et 1822. — Les actions de jouissance sont rachetables pour cause d'utilité publique (loi), V, 580. — L'ordonnance qui réduit le tarif des droits ne peut donner lieu, de la part des compagnies intéressées, à une action en dommages-intérêts de la compétence des tribunaux, VII, 467.

Canton (Sr), VI, 6.

Cantonniers-chefs. — Ont qualité pour constater tous les délits de grande voirie (loi), II, 146. — Constatation des contraventions en matière de police de roulage, V, 292, 324.

Caquez, VI, 207.

Carbon (de), IX, 394.

Carbonnières (de), IV, 510.

Cardon, V, 226.

Cardonnel (le), VIII, 454.

Carisey, V, 414, 752.

Carol, II, 335.

Carpentier et Finot, IX, 277.

Carrairrs ou chemins servant au passage des troupeaux, X, 300. — Usurpation, compétence, VII, 241.

Carrière. *Voir* Extraction.

I. *Entrepreneur.*

(1) Exploitation; droit d'en fixer le mode et les limites; incompétence judiciaire, V, 790.

(2) Insuffisance; ne peut motiver une demande en résiliation, lorsque le devis n'affectait pas exclusivement telle carrière aux travaux à exécuter, et indiquait plusieurs lieux d'extraction, III, 32. — Déchets; refus d'indemnité, III, 32.

(3) Difficultés d'exploitation; ne donnent lieu ni à un supplément de prix, ni à une indemnité, III, 32; VI, 169.

(4) Changements. — Une carrière affectée d'un commun accord entre l'administration et un entrepreneur à l'approvisionnement d'une section de route, ne peut être changée, sans le consentement de l'entrepreneur qui peut se refuser à exploiter une autre carrière, V, 33. *Voir* en sens contraire, VIII, 512. — Dans le cas où les carrières indiquées par le devis doivent être changées, les nouveaux prix de transport doivent être établis d'après les éléments de l'adjudication; il n'y a pas lieu d'y faire entrer un élément nouveau, tel que la difficulté des chemins, VIII, 157. — L'entrepreneur, qui a reçu provisoirement du conducteur des travaux l'ordre écrit d'extraire du sable dans une car-

Carrière. — Changements (*suite*) : rière autre que celle prévue au devis, a droit, jusqu'à la révocation de l'ordre précité, à l'allocation d'un nouveau prix calculé en raison de la distance et du mode de transport qu'il a dû employer, VII, 408 — Changement autorisé des carrières désignées au devis : 1° ne peut motiver l'allocation d'un supplément de prix qu'autant que l'entrepreneur justifie avoir provoqué de l'administration, et subsidiairement du conseil de préfecture, la constatation de l'insuffisance des carrières indiquées par le devis, X, 756; 2° ne peut motiver l'allocation d'une indemnité ou la résiliation du marché, s'il n'est pas justifié que les carrières indiquées au devis fussent insuffisantes, X, 372. — Lorsqu'une carrière indiquée au devis est reconnue stérile, l'entrepreneur a droit à un supplément de prix pour le surcroît de dépenses que lui a occasionné l'emploi de la pierre d'une autre carrière acceptée par les ingénieurs, VII, 67. — Changement de carrière ordonné par l'administration; fixation d'un prix nouveau d'exploitation, VIII, 512. — Changement non autorisé; refus d'indemnité, VII, 408. — Refus, par les ingénieurs, d'autoriser l'exploitation d'une carrière non indiquée au devis; ne saurait donner lieu à une action contentieuse ni à une demande d'indemnité, X, 680.

(5) Exploitation; fixation du prix de la pierre par interprétation d'un marché; déchets, X, 355.

II. *Contravention.*

(6) Carrière ouverte sans autorisation sur le bord d'une route; amende de 150 francs, V, 214. — Carrière ouverte dans le talus d'une route stratégique; amende de 300 francs; rétablissement des lieux, IX, 109. — Abréviation par le conseil de préfecture du délai qu'il avait précédemment fixé pour le comblement de fouilles; violation prétendue de l'autorité de la chose jugée, *ibid.*

Carrousel (société du pont du), II, 359.

Cartier, III, 98; IV, 524; X, 484.

Cassation en matière d'expropriation :

(1) Décisions attaquables ou non. — Le jugement qui, après une expropriation consentie et exécutée, se borne à nommer un magistrat directeur du jury, n'est pas susceptible de recours en cassation, IV, 197. — La décision du jury peut être l'objet d'un recours pour d'autres motifs que ceux prévus par la loi du 3 mai 1841, IX, 259. — La question de savoir si le résultat d'une instance engagée relativement à la légalité de l'existence de constructions expropriées, devait ou non exercer de l'influence sur l'évaluation définitive de l'indemnité, ne peut être élevée pour la première fois devant la cour de cassation, IV, 89. — On ne peut se faire un moyen de cassation contre la décision du jury, de ce qu'elle aurait été rendue après interruption de l'affaire, et de ce que, dans l'intervalle, le jury aurait statué sur d'autres expropriations, V, 286.

(2) Effet des arrêts de cassation. — Cassation d'un premier jugement d'expropriation, et renvoi devant un autre tribunal; l'administration ne peut ressaisir par une seconde poursuite, en se désistant de la première, le tribunal qui a rendu le premier jugement, III, 234. — L'arrêt de renvoi qui saisit un jury d'une question d'indemnité, sans statuer explicitement sur la compétence, ne fait pas obstacle à ce que ce jury soit dessaisi par la voie du conflit, VII, 193.

(3) Qualité pour agir ou pour se désister. — Le procureur du roi est sans qualité pour se pourvoir en cassation, fût-ce seulement

dans l'intérêt de la loi, contre les jugements rendus en matière d'expropriation; au préfet seul appartient ce droit, IV, 60. — Le pourvoi est valablement formé par un mandataire verbal dont le mandant a approuvé les actes, III, 210. — Le pourvoi formé par l'un des héritiers d'une succession indivise profite aux autres cohéritiers, X, 1063. — Pourvoi valablement formé au nom d'une commune; le maire ou le conseil municipal ne peuvent, sans l'autorisation du conseil de préfecture, en arrêter l'effet par une transaction ou un désistement, V, 235.

(4) Délai du pourvoi :

1° Contre le jugement d'expropriation, V, 106; court contre la compagnie concessionnaire d'un canal, à partir de la signification du jugement faite à son éclusier, X, 908;

2° Contre la décision du jury : Lorsqu'aucune notification n'a été faite à l'exproprié, soit du jugement d'expropriation, soit des offres de l'administration, soit de la liste des jurés et du jour de leur réunion, le délai du pourvoi contre la décision du jury court non du jour de cette décision, mais du jour de la signification à l'exproprié, VIII, 118. — Le pourvoi contre une décision du jury qui ordonne une visite de lieux, ne court que du jour où l'indemnité a été définitivement réglée, VIII, 82;

3° Contre une décision du magistrat directeur qui statue sur la composition du jury; court non du jour de cette décision, mais du jour de l'ordonnance du même magistrat qui rend exécutoire la décision du jury, VI, 179.

(5) Pourvoi. Dépôt des pièces. Notification. — Le pourvoi doit sous peine de nullité être suivi du dépôt des pièces dans la quinzaine de sa notification, III, 231. — Le pourvoi doit être signifié dans la huitaine du jour où il a été formé et non dans la huitaine de la notification du jugement d'expropriation, III, 167. — *Voir* (6).

(6) Pourvois de l'administration. — Mode de transmission et régularisation des productions à l'appui (circulaires), II, 149; V, 105. — Pourvoi formé par le préfet ailleurs qu'au greffe; nullité, VII, 335. — Les pourvois formés par l'administration contre des jugements portant refus de prononcer l'expropriation doivent être notifiés aux propriétaires intéressés (circulaire et arrêt de la cour de cassation), VI, 348.

Casse, VII, 199.

Castellane (de), VI, 17.

Castex, III, 335; VII, 33.

Caution d'un entrepreneur. — Régie; mise en demeure; interprétation d'un cahier de charges, VII, 8. — Action; défaut de qualité, IX, 225. — Intervention en appel; demande en décharge de tout recours; renvoi au premier degré de juridiction, IX, 227.

Cautionnement.

(1) Doit être rappelé dans les pièces à fournir à l'appui du mandat de premier à-compte (circulaire), V, 562.

(2) Restitution aux compagnies de chemins de fer (loi), VII, 305. — Le préfet est compétent pour ordonner la restitution du cautionnement déposé par l'entrepreneur d'un pont établi sur un chemin vicinal de grande communication, VI, 501. — La restitution peut être réclamée par les créanciers d'un concessionnaire déchu, VII, 445. Cette réclamation est de la compétence du conseil de préfecture, *ib.*

(3) Retenue. L'administration est fondée à retenir sur le cautionnement les sommes payées en trop à l'entrepreneur, IX, 211. — Acte du préfet ou du ministre déclarant acquis à l'état le cautionnement d'un entrepreneur par application du mar-

CAUTIONNEMENT. — Retenue (*suite*) : ché; n'est pas attaquable par la voie contentieuse, mais ne fait pas obstacle à ce que l'entrepreneur fasse valoir devant le conseil de préfecture les droits que lui confère son marché, VIII, 483.
(4) Le privilége des ouvriers et fournisseurs d'un entrepreneur ne s'étend pas sur le cautionnement, IX, 468.
CAUVY, VI, 515.
CAVAILLÉ, II, 233.
CAVAILLON (syndicat de), X, 876.
CAVALIER d'un canal; dégradations, VIII, 503.
CAVILLE, VI, 221.
CAYLA, V, 625.
CAZEAU, III, 40.
CERTIFICATS :
— de réimputation de mandat, IX, 406.
— de capacité; entrepreneur; adjudication, III, 56.
CESSION de terrains pour utilité publique. *Voir* Alignements (3); Expropriation amiable.
CESSIONNAIRE d'un entrepreneur; défaut de qualité pour agir contre l'état, X, 576. *Voir* Chemins de fer (62).
CHABANEL, X, 539.
CHAIGNEAU et BICHON, X, 557.
CHAILLY (commune de), X, 650.
CHALANDE, X, 735.
CHAMP (commune de), VIII, 153.
CHAMPIGNY (de), IV, 528; VI, 225; VII, 306.
CHAMPION, VI, 308.
CHANTEMESSE, VI, 314.
CHANTERAINE, IX, 285.
CHANUDET, X, 348.
CHAPPUIS DE GOURVOUX, I, 237.
CHAPUIS, V, 743.
CHARCENNE (commune de), VI, 448.
CHARGEMENT (hauteur de) des voitures publiques : ordonnance, V, 819; circulaire, 829. — *Voir* Poids.
CHARPENTIER, I, 441; V, 316.
CHARRIN, IV, 22.
CHASSEIGNEUX, VI, 264.
CHASTENET (D^e V^e), I, 356.
CHATEAU-NARBONNAIS (pariers du moulin du), IV, 111.
CHATEAUROUX (ville de), IX, 71.
CHATELET, VI, 501.
CHAUDIÈRES à vapeur. *Voir* Bateaux à vapeur, Circulaires (1); Machines.
CHAUFFOUR (commune de), VII, 93.
CHAUSSAT, X, 850.
CHAUVASSAIGNES, IX, 380.
CHAUVET, IX, 22.
CHAUVIN, V, 465; VII, 14, 75; VIII, 465.
CHAUX (bassins à). *Voir* Faux-frais.
CHAVAGNAC (de), II, 242.
CHAVAILLE (de), IV, 568.
CHEFDEBIEN, VII, 82.
CHEF DE PONT : (la suppression d'un emploi de) n'oblige pas l'administration à indemniser le titulaire, II, 199.
CHEMINS :
— communaux ou ruraux non classés. — Sont imprescriptibles ainsi que leurs berges, VI, 214. — Arrêt en sens contraire, X, 299.
— de défruitement destinés à rétablir les communications entre un fonds enclavé et la voie publique; il appartient à l'administration de déterminer leur largeur et leur emplacement, III, 148.
— publics ou privés. — Détermination de leur caractère; incompétence judiciaire, VI, 5. — Rétablissement de communications interrompues par l'établissement d'un canal ou d'un chemin de fer, *voir* Canaux (4), Chemins de fer(60). — Classement d'un chemin au rang des routes départementales; applicabilité des règles de la grande voirie à dater de l'insertion de l'ordonnance de classement au Bulletin des lois, I, 257. — Contestations sur la propriété du sol; compétence, IV, 439. — Dégradations par un cantonnier; ordres administratifs allégués; question préjudicielle; conflit, VIII, 141. *Voir* Chemins vicinaux (10).
— de service; entrepreneur. — Indemnité aux propriétaires, X, 981. — Chemin de service servant à la fois à transporter les maté-

riaux de l'entrepreneur et ceux de l'administration; l'entretien doit être supporté proportionnellement par les deux parties, 976.

CHEMINS DE FER.

I *Lois et règlements.*

A. Dispositions générales.

(1) Etablissement de grandes lignes; direction; mode d'exécution; crédits, etc., (loi du 11 juin 1842), II, 265. — Loi qui abroge la disposition de la loi du 11 juin 1842 relative aux indemnités de terrains et bâtiments à la charge des départements et des communes, V, 616.

(2) Adjudications; conditions à remplir par les compagnies. — Emission des actions ou promesses d'actions. — Délibération des conseils d'administration. — Libre concurrence des entreprises de transport dans leurs rapports avec les chemins de fer (loi du 15 juillet 1845, titre VII), V, 528.

(3) Restitution des cautionnements des compagnies (loi), VII, 305.

(4) Baux d'exploitation; conditions générales (loi du 11 juin 1842, art. 6 et 7), II, 265.

(5) Études des grandes lignes; crédit (loi du 11 juin 1842, art. 16), II, 265.

(6) Essai du système atmosphérique; crédit (loi), IV, 497.

(7) — antérieurs à 1835; régularisation des taxes; prorogation de délai, VII, 151. — Autre prorogation, 412.

(8) Police, sûreté et exploitation. — Loi sur la police des chemins de fer, V, 521. — Rapport au roi, VI, 585. — Règlement d'administration publique, VI, 608. — Circulaire d'envoi, VI, 633. — Instructions pour la mise à exécution de ce règlement (circulaire, VI, 636. — Serment des commissaires de police spéciaux (circulaire), VI, 633. — Création de commissaires et de sous-commissaires spéciaux de surveillance en remplacement des commissaires de police et des agents de surveillance: arrêté du gouvernement, VIII, 486; loi, X, 538. — Attributions des fonctionnaires préposés au contrôle et à la surveillance: circulaire, X, 602; arrêté, 614. — Procès-verbaux de délits ou contraventions (circulaires), VII, 157, 159. — Boîtes et appareils de secours à déposer dans les stations (circulaire), VII, 346. — Droit de monter sur les locomotives accordé à divers agents de l'administration (circulaire), VIII, 47.

(9) Exécution. Personnel. — Le territoire du royaume est divisé en cinq inspections; service des inspecteurs, etc., II, 297. — Circonscription des arrondissements d'inspection, 298. — Personnel de l'inspection, 300. — Distribution des travaux d'études; personnel, 300 — Commission administrative de statistique, etc., 308. — Commission supérieure pour le choix des tracés, 310. — Commission générale instituée auprès du ministère des travaux publics, en remplacement de la commission de statistique et de la commission des tracés, VII, 213. — Commission centrale créée en remplacement de la commission générale, VIII, 484.

B. Dispositions spéciales.

(10) Aix (embranchement d'), sur le chemin de Marseille à Avignon. — Loi qui autorise la concession, V, 608. — Cahier des charges, 612.

(11) Allemagne (frontière d') à Paris, par Nancy et Strasbourg. — L'exécution de ce chemin est décrétée en principe par la loi du 11 juin 1842, II, 265. — *Voir* (52).

(12) Angleterre (chemin de Paris vers l'). *Voir* (42).

(13) Aniche (mines d') au chemin de fer du Nord, près la station de Somain. — Concession, X, 509. Cahier des charges, 510. — *Voir* (28).

(14) Asnières à Argenteuil; locomotion par l'air comprimé. —

CHEMINS DE FER (*suite*) :
Concession, VI, 132. — Cahier des charges, *ib.*
(15) Avignon à Lyon, avec embranchement sur Grenoble. — Loi qui autorise la concession, V, 584 — Cahier des charges, 596. — Adjudication, VI, 371. — *Voir* (35).
(16) Belgique (frontière de) à Paris. *Voir* (42).
(17) Bordeaux à Cette. — Loi qui approuve la soumission présentée par une compagnie pour l'exécution et l'exploitation de ce chemin, VI, 391. — Cahier des charges, 393. — *Voir* (22).
(18) Bordeaux à Orléans. — 17 millions sont affectés à l'établissement de la section d'Orléans a Tours (loi du 11 juin 1842. art. 14), II, 265; — 54 millions à la section de Tours à Bordeaux (loi du 26 juillet 1841), IV, 474. — Loi qui autorise la concession de l'exploitation de ce chemin, IV, 474. — Cahier des charges, 476. — Adjudication, 478. — Loi qui autorise la modification des clauses et conditions de la concession, X, 867. — Convention pour l'exécution de la loi précédente, 874.
(19) Bordeaux à la Teste. — Prorogation de la durée de la concession; faculté de rachat en faveur de l'état (loi), I, 242. — Séquestre, IX, 14. — Exploitation; crédit (loi), 18.
(20) Boulogne à Amiens. — Loi qui autorise la concession des travaux et de l'exploitation, IV, 479. — Cahier des charges, 482. — Adjudication, 484.
(21) Caen à Paris et à Rouen. — Loi qui autorise la concession directe, VI, 411. — Cahier des charges, 413. — *Voir* (44).
(22) Castres (embranchement dirigé de) sur le chemin de fer de Bordeaux à Cette. — La concession est autorisée par la loi du 21 juin 1846, tit. II, VI, 391; — et réalisée par une ordonnance du 1er juillet suivant, 454.
(23) Centre à Paris, par Bourges. — L'exécution de ce chemin est décrétée par la loi du 11 juin 1842, II, 265. — 12 millions sont affectés par l'art. 15 de cette loi à l'exécution de la section comprise entre Orléans et Vierzon, II, 265; autre crédit de 3 millions 500 mille francs pour cette section (loi), VI, 462; nouveau crédit de 4 millions 600 mille francs pour la même section (loi), VII, 419. — Aux termes de la loi du 26 juillet 1844, le chemin doit être prolongé, d'une part, de Vierzon sur Châteauroux et Limoges; et, d'autre part, de Bourges sur Clermont, IV, 458. — 7 millions 800 mille francs sont affectés par l'art. 2 de cette loi à l'exécution de la section de Vierzon à Châteauroux, IV, 458. — 42 millions 600 mille francs sont affectés par la loi du 21 juin 1846 à l'exécution de la section de Châteauroux à Limoges, VI, 389. — 13 millions sont affectés à l'exécution de la section de Vierzon au Bec-d'Allier (loi), IV, 459; autre crédit de 800 mille fr. pour la continuation des travaux de cette section (loi), IX, 20; crédit de 5 millions 200 mille francs pour l'achèvement des travaux à la charge de l'état sur la même section (loi), IX, 310. — 24 millions 300 mille francs sont affectés à l'exécution de la section du Bec-d'Allier à Clermont, avec embranchement sur Nevers (loi du 21 juin 1846, art. 2), VI, 389. — La concession de l'exploitation du chemin d'Orléans à Vierzon et de ses prolongements sur Châteauroux et le Bec-d'Allier, est autorisée par la loi du 26 juillet 1844, art. 5, IV, 458. — Cahier de charges de cette concession, 461; adjudication, 473. — — Embranchement de Nevers; loi qui autorise la concession de l'exploitation à la compagnie du Centre, IX, 39. — Nomination de commissaires extraordinaires, VIII, 227. — Séquestre, 234. — Levée du séquestre, 523.
(24) Cherbourg à Paris, par Evreux

et Caen; avec embranchement sur Rouen. — L'exécution de ce chemin est décrétée en principe par la loi du 21 juin 1846, VI, 411. — *Voir* (21).
(25) Commentry (chemin des mines de houille de) au canal de Berry, près de Montluçon. — Concession; cahier des charges, IV, 165.
(26) Corbeil (embranchement de), sur le chemin de Paris à Lyon — Loi qui autorise la concession directe de cet embranchement, V, 584.
(27) Creuzot au canal du Centre. — Transport public des voyageurs, II, 465.
(28) Denain à Abscon. — Concession, VI, 572. — Cahier des charges, 574. — Prolongement jusqu'à Somain, 576. — *Voir* (13).
(29) Dieppe et de Fécamp (embranchement de) sur le chemin de Rouen au Havre. — Loi qui autorise la concession des travaux et de l'exploitation, V, 608. — Cahier des charges, 609. — Adjudication, 613. — Prorogation du délai d'exécution; modification du cahier des charges, en ce qui concerne l'embranchement de Fécamp (loi), VII, 425.
(30) Espagne (frontière d') à Paris par Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux et Bayonne. — L'exécution de ce chemin est décrétée par la loi du 11 juin 1842, II, 265. *Voir* (18).
(31) Gray. *Voir* (40), (46).
(32) Havre à Rouen. — Concession; prêt et subvention par l'état, etc., (loi et cahier de charges), II, 269. — Prêt de 10 millions par l'état, IV, 488.
(33) Hazebrouck à Fampoux. — Loi qui autorise la concession des travaux et de l'exploitation, V, 528. — Cahier de charges, 542. — Adjudication, 543.
(34) Lyon à Paris. — 11 millions sont affectés à l'exécution de la section de Dijon à Châlon (loi du 11 juin 1842, art. 12), II, 265; — 71 millions à l'exécution des sections de Paris à Dijon et de Châlon à Lyon (loi du 26 juillet 1844), IV, 454. — Détermination du tracé, *ibid.* — Loi qui autorise la concession des travaux et de l'exploitation, V, 584. — Cahier des charges, 586. — Adjudication, 597. — Modification des conditions de la concession (loi et convention), VII, 420. — Reprise de possession par l'état (décret législatif), VII, 517. — Crédit supplémentaire applicable aux travaux entre Paris et Châlon (loi), IX, 476. — Exploitation provisoire entre Montereau et Melun, par la compagnie du chemin de Montereau à Troyes (loi), 19. — Exploitation provisoire par l'état des parties terminées; crédit (loi), IX, 312. — Embranchements et prolongements, *voir* (15), (26), (40), (53).
(35) Marseille à Avignon, par Tarascon et Arles. — 30 millions sont affectés à la construction de ce chemin (loi du 11 juin 1842, art. 13), II, 265. — Les travaux et l'exploitation sont concédés à une compagnie qui recevra une subvention de 32 millions, ainsi que les terrains destinés à servir d'emplacement au chemin; 7 millions sont ajoutés à l'allocation fixée par la loi du 11 juin 1842 pour subvenir aux payements autorisés par la nouvelle loi (loi du 24 juillet 1843), III, 410. — Cahier des charges de la concession, 413. — Crédit de 4 millions pour la liquidation des indemnités de terrain (loi), VII, 419. — Séquestre, IX, 20. — Avance de 1 million pour la continuation des travaux par l'état (loi), 163. — Emprunt de 30 millions; garantie d'intérêt par l'état : loi, X, 312; convention, 714; justifications à produire par la compagnie, 909. — Embranchements et prolongements, *voir* (10), (15).
(36) Méditerranée à Paris, par Lyon, Marseille et Cette. — L'exécution de ce chemin est décrétée par la loi du 11 juin 1842, II, 265 — *Voir* (15), (34), (35).

CHEMINS DE FER (*suite*) :
(37) Méditerranée au Rhin, par Lyon, Dijon et Mulhouse. — L'exécution de ce chemin est décrétée par la loi du 11 juin 1842, II, 265. — *Voir* (40).
(38) Montpellier à Nîmes. — Loi qui autorise la concession de l'exploitation, IV, 394. — Cahier des charges, 395. — Adjudication, 407. — Crédits pour la liquidation des entreprises (lois), VI, 462; IX, 311.
(39) Mont-Rambert (chemin entre les mines de) et le chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire. — Concession, III, 193. — Cahier des charges, 194. — Mise en communication avec le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, IV, 393.
(40) Mulhouse à Dijon avec embranchements sur Gray et sur Salins. — Loi qui autorise la concession des travaux et de l'exploitation, VI, 437. — Cahier des charges, 438.
(41) Nantes à Tours. — 28 millions 800 mille francs sont affectés à l'exécution de ce chemin (loi du 26 juillet 1844), IV, 457. — Crédit de 2 millions pour la continuation des travaux (décret législatif), VIII, 413. — 14 millions 850 mille francs sont affectés à l'achèvement des travaux à la charge de l'état (loi), IX, 309. — Loi qui autorise la concession de l'exploitation, V, 598. — Cahier des charges, 600. — Adjudication, 607. — Modification de la concession : loi, X. 867; convention, 871.
(42) Nord.
1° L'établissement d'un chemin de fer se dirigeant de Paris sur la frontière de Belgique, par Lille et Valenciennes, et sur l'Angleterre, est décrété en principe par la loi du 11 juin 1842, II, 265. — 43 millions sont affectés par la même loi à l'établissement du chemin de Paris à Lille et à Valenciennes, 267. — La direction du chemin de fer de Paris sur l'Angleterre est déterminée par la loi du 26 juillet 1844; cette ligne aboutit aux ports de Calais, de Dunkerque et de Boulogne; le gouvernement est autorisé à concéder à une compagnie le chemin d'Amiens à Boulogne; 15 millions sont affectés à l'établissement des lignes dirigées sur Calais et Dunkerque; 10 millions à la pose de la voie de fer sur les sections terminées du chemin du Nord et à l'exploitation provisoire de ces sections, IV, 479. — Loi du 15 juillet 1845, relative à la concession du chemin du Nord; les travaux de la ligne principale seront achevés par l'état, qui sera remboursé de ses dépenses par la compagnie adjudicataire; les embranchements de Calais et de Dunkerque seront exécutés par la compagnie; 19 millions sont affectés à l'achèvement de la ligne principale, V, 528. — Cahier des charges, 533. — Adjudication de la concession, 543. — Loi du 9 août 1847 qui affecte 4 millions à l'achèvement des travaux exécutés par l'état, VII, 419. — Embranchements, *voir* (13), (20), (28), (33), (48).
2° Lille et Valenciennes à la frontière de Belgique. — Exploitation provisoire au compte de l'état; règlement international d'administration, de police et de douane, II, 467. — Tarifs provisoires entre les stations françaises et belges, 478.
3° Lille à la frontière belge. — Modification au tarif, III, 326. — Tarif; ordonnance du 9 décembre 1843, IV, 41. — Modification à l'article 4 de l'ordonnance précédente, 322. — Crédit pour l'exploitation (loi), 495. — *Idem* pour la liquidation des entreprises, le complément des voies et du matériel, et la construction de maisons de gardes (loi), 495.
4° Valenciennes à la frontière belge. — Tarif; ordonnance du 9 décembre 1843, IV, 41; modification à l'art. 4 de l'ordonnance précédente, 322. — Cré-

dit pour l'exploitation, pour le complément des voies et du matériel, et la construction de maisons de gardes (loi), 495.

(43) Orléans à Paris. — Mode de justification vis-à-vis de l'état, des dépenses et des recettes de la compagnie, IV, 25. — Nomination de commissaires extraordinaires, VIII, 227. — Séquestre, 234. — Levée du séquestre, 523. — Prolongements et embranchements, *voir* (18), (23), (26), (41).

(44) Ouest. — L'exécution d'un chemin de Paris à Rennes par Chartres et Laval est décrétée par la loi du 26 juillet 1844, IV, 457. — Section de Versailles à Chartres: 13 millions sont affectés par la même loi à l'exécution de cette section, IV, 457; allocation supplémentaire de 2 millions (loi du 21 juin 1846, art. 7), VI, 411; crédit de 10 millions pour l'établissement de la voie de fer (loi), VII, 424; acquisition de locomotives et voitures; crédit, VIII, 416; exploitation par l'état; crédit (loi), IX, 304. — Section de Chartres à Rennes: 50 millions sont affectés à son exécution par l'art. 7 de la loi du 21 juin 1846, VI, 411. — La concession du chemin de Versailles à Rennes avec embranchements du Mans sur Caen et de Chartres sur Alençon, est autorisée par la même loi, *ib.* — Cahiers de charges et traités relatifs à cette concession, 415.

(45) Rouen à Paris. — Prêt de 4 millions par l'état, IV, 485. — Embranchements et prolongements, *voir* (21), (29), (32).

(46) Saint-Dizier à Gray. Loi qui autorise la concession, VI, 435.

(47) Saint-Germain à Nanterre. Système atmosphérique. — Concession (ordonnance et convention), V, 35.

(48) Saint-Quentin à Creil. — Loi qui autorise la concession, des travaux et de l'exploitation, V, 528. — Cahier des charges, 541. — Adjudication, 826.

(49) Salins à Dôle, embranchement du chemin de Dijon à Mulhouse. — Loi qui autorise la concession directe, VI, 437. — Cahier des charges, 439.

(50) Sceaux à Paris. — Loi qui autorise la concession et convention, IV, 498 — Crédits pour l'exploitation (lois), IX, 80; X, 597. — Séquestre, IX, 89. — Levée du séquestre, X, 957.

(51) Strasbourg à Bâle. — Mode de justification vis-à-vis de l'état, des dépenses et des recettes de la compagnie, IV, 32.

(52) Strasbourg à Paris. — 11 millions 500 mille francs sont affectés à l'exécution de la section de Hommarthing (Meurthe) à Strasbourg (loi du 11 juin 1842, art. 11), II, 265; crédit de 2 millions pour la continuation des travaux de cette section, VIII, 305; crédit de 1 million 700 mille francs pour l'achèvement des travaux à la charge de l'état sur la même section (loi), X, 695. — 88 millions 700 mille fr. sont affectés à l'établissement de la section de Paris à Hommarting et des embranchements de Metz et de Reims (loi du 2 août 1844), IV, 494. — Loi du 19 juillet 1845 qui autorise: 1° la concession de l'exploitation de la ligne principale et de l'embranchement de Reims; 2° la concession des travaux et de l'exploitation de l'embranchement sur Metz et la frontière de Prusse vers Saarbruck, V, 598. — Cahier des charges, 602. — Adjudication, 608.

(53) Troyes à Montereau, embranchement du chemin de Paris à Lyon. — Loi qui autorise la concession des travaux et de l'exploitation, IV, 454. — Cahier des charges, V, 167. — Adjudication, 170. — Loi qui autorise la compagnie à emprunter 5 millions dont 3 seront fournis par l'état, VII, 422. — Réalisation du prêt de l'état (ordonnance et convention), 493. — *Voir* (34).

(54) Versailles à Paris (rive gauche). — Traités passés avec la compagnie du chemin de la rive

CHEMINS DE FER (*suite*) :
droite, et avec la compagnie de Saint-Germain à l'occasion de la concession du chemin de l'Ouest, VI, 422 à 432. — Rachat; remboursement des avances du trésor (loi), IX, 305.
(55) Vireux à Charleroi. — Concession, V, 238. — Cahier des charges, 239.

II. *Décisions contentieuses.*

A. Exécution des travaux.

(56) Déclaration d'utilité publique. — La loi ou l'ordonnance qui déclare l'utilité publique d'une entreprise suppose toujours l'accomplissement des formalités d'enquête prescrites par la loi d'expropriation; et dans tous les cas la question de savoir si cette enquête a eu lieu ou non, ne peut faire l'objet d'un pourvoi contentieux, III, 257. *Voir* (59)
(57) Tracé. — La décision ministérielle fixant le tracé d'un chemin ne peut être attaquée par le motif qu'elle a été rendue sur la proposition de la compagnie, III, 257.
(58) Droit d'expropriation. — Délai dans lequel il doit être exercé par la compagnie, VIII, 1. — Le droit d'expropriation n'appartient pas à la compagnie adjudicataire de l'exploitation. Cette compagnie, en devenant concessionnaire de la construction d'embranchements, n'acquiert pas le droit d'expropriation à l'effet d'agrandir la gare de la ligne principale, IX 182.
(59) Travaux prescrits par l'administration aux compagnies. — L'ordonnance qui déclare l'utilité publique de nouveaux ports secs et fixe les distances sur lesquelles devra être calculée, conformément au cahier des charges, la perception du tarif, n'est pas attaquable par la voie contentieuse, VIII, 357. — Cette ordonnance ne fait pas obstacle à ce que le conseil de préfecture statue sur les droits que la compagnie du chemin de fer prétendrait résulter pour elle de l'acte de concession, *ibid.* — Les décisions ministérielles qui prescrivent à une compagnie d'exécuter certains travaux ne sont pas attaquables par la voie contentieuse, mais elles ne font pas obstacle à ce que la compagnie fasse décider par le conseil de préfecture si les travaux ordonnés sont ou non à sa charge, en vertu de son cahier des charges, VIII, 515. — Refus par une compagnie d'exécuter des travaux ordonnés par l'administration dans l'intérêt de la navigation; ne constituait pas une contravention avant la loi du 15 juillet 1845, VII, 224.
(60) Rétablissement des communications interceptées; compétence. VI. 22; VIII, 179, 515.
(61) Travaux à exécuter par une compagnie dans l'intérêt de la navigation; pont; arche marinière; interprétation de traité, VII, 226.
(62) Chemin de Strasbourg à Bâle; subrogation d'une compagnie anonyme aux droits du concessionnaire primitif; ce dernier est devenu sans droit pour traiter avec l'administration de la construction du chemin, X, 322.
(63) Dommages aux tiers; compétence; subrogation des concessionnaires aux droits de l'état, I, 138.

B. Exploitation.

(64) Dépenses. — Contribution foncière; question de savoir si elle était due par la compagnie à partir de la reconnaissance des travaux sur toute la ligne ou sur chacune des sections, IX, 199. — Les dépenses qu'entraîne l'exécution des mesures nécessaires à la police, à la sûreté, à l'usage et à la conservation des chemins de fer doivent rester à la charge des concessionnaires (chemins du Gard), IV, 586. — Les avances faites à cet égard par l'état doivent être recouvrées comme en matière de contribu-

tions publiques, *ibid.* — Frais de police et de surveillance sur les chemins de Saint-Germain et de Versailles, rive droite : sont à la charge des compagnies, X, 718 : ne doivent pas nécessairement être fixés par un règlement d'administration publique, X, 718. — Lorsqu'un chemin de fer pénètre dans l'intérieur d'une ville où un octroi est établi, la dépense de surveillance à exercer dans l'intérieur des stations ne doit pas être supportée par la compagnie concessionnaire, III, 351.

(65) Tarifs. — Les actes de concession des chemins de fer ne confèrent aux concessionnaires que la faculté de percevoir les prix portés aux tarifs, et ces tarifs ne peuvent être ni modifiés ni complétés qu'en vertu d'un acte, soit du pouvoir de qui émane la concession, soit de l'autorité déléguée à cet effet. Dès lors, si le transport des voyageurs n'est compris dans aucun des articles du tarif annexé à l'acte de concession, la compagnie ne peut effectuer ce transport, sans que l'autorité compétente en ait réglé les conditions et le tarif, V, 396. — Les tarifs ne peuvent être abaissés par les compagnies qu'avec l'assentiment de l'autorité publique, alors même qu'ils ne contiendraient pas détermination d'un minimum, et qu'ils auraient un caractère provisoire, IX, 105. — Toute réduction illégale de tarif peut donner lieu à des dommages-intérêts au profit des entreprises de transport qui font concurrence au chemin de fer ou qui sont en correspondance avec lui, *ibid.* — Le ministre peut, comme chargé de l'exécution d'une loi de concession de chemin de fer, et dans l'intérêt public, conférer provisoirement l'autorisation d'effectuer un service nouveau non compris dans la concession; il lui appartient, au même titre, de déterminer les conditions et les tarifs de ce service, V, 396. — Pourvoi contre une décision ministérielle qui, en vertu d'une délégation légale, a élevé provisoirement le tarif des transports; n'est pas recevable de la part d'une compagnie industrielle usant habituellement du chemin, mais n'excipant d'aucune stipulation particulière, VIII, 359.

(66) Pouvoir réglementaire. — Service nouveau; peut être autorisé provisoirement par le ministre à qui il appartient d'en déterminer les conditions, V, 396. — Un règlement général de police fait par le ministre et l'arrêté préfectoral rendu pour son exécution ne peuvent tenir lieu des règlements d'administration publique exigés par la loi de concession du chemin. Dès lors, l'infraction au règlement ministériel et à l'arrêté préfectoral ne constitue pas la contravention punie par l'article 475, n° 15, Code pénal. De tels actes n'emporteraient avec eux de sanction pénale qu'autant qu'il s'agirait d'une mesure particulière et locale prise d'urgence dans l'intérêt de la sûreté publique, IV, 282. — Règlements généraux faits par le préfet ou le ministre; incompétence, VII, 237.

(67) Contraventions commises par les compagnies ou par leurs agents. — Les infractions aux règlements administratifs sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer sont punissables des peines portées par l'article 21 de la loi du 15 juillet 1845, même alors que ces infractions ne concernent que la commodité des voyageurs, VIII, 120. — L'arrêté d'un préfet prescrivant certaines mesures de sûreté est valablement notifié au directeur représentant la compagnie concessionnaire, lequel se trouve chargé d'en donner connaissance à tous les agents de l'entreprise. Ceux-ci ne peuvent donc, en cas de contravention de leur part à l'arrêté préfectoral, s'excuser

Chemins de fer. — Contraventions (*suite*) :
sous prétexte qu'ils en ignoraient les dispositions, IV, 280 — Interdiction de monter sur la locomotive ; permission non écrite, VII, 414. — Signal d'arrêt, VII, 442.
(68) Contraventions commises par des tiers. — Les compagnies n'ont pas qualité pour en poursuivre la répression devant les tribunaux administratifs, X, 466. — Rejet, en conséquence, du pourvoi formé par une compagnie contre un arrêté du conseil de préfecture qui avait renvoyé des fins du procès-verbal un propriétaire prévenu d'avoir élevé des constructions sur la zone de 2 mètres, grevée de la servitude *non ædificandi* par la loi du 15 juillet 1845, *ibid.* — Les dépendances des chemins de fer, telles que les stations et autres emplacements accessoires, font partie de la grande voirie aussi bien que la voie elle-même. Dès lors le fait d'avoir établi une marche et pratiqué un remblai sur le sol d'une place faisant partie d'une station constitue une contravention de grande voirie, VIII, 472.
(69) Accidents ; responsabilité des agents de la compagnie, VII, 237.
(70) Interprétation et exécution d'un bail ; compétence ; décision ministérielle, VIII, 404. — Service des dépêches ; convois spéciaux ; construction et entretien des trucks ; voitures additionnelles ; prix du transport ; interprétation d'un cahier de charges, IX, 193.
— *Voir* Concessions.
Chemins de halage. *Voir* Halage.
Chemins vicinaux :
(1) Souscriptions particulières ; peuvent être retirées tant que le préfet n'a pas statué sur les offres qui lui ont été faites, IX, 92.
(2) Tracé. — Il appartient aux conseils généraux de déterminer la direction des chemins vicinaux de grande communication. Le préfet peut procéder par un simple arrêté à des redressements ou modifications de tracé entre les points du parcours fixés par le conseil général, IX, 166, 197. — La direction des chemins de grande communication ne peut être déterminée par le conseil général que sur la proposition du préfet et non d'office, VI, 316. — Modification du tracé par suite de travaux dépendant du ministère des travaux publics ; formalités, (circulaire), X, 424.
(3) Déclaration de vicinalité. Classement. — Questions de propriété s'y rattachant. — Les portions de routes royales délaissées peuvent, sur la demande ou avec l'assentiment des conseils municipaux, être classées par ordonnance royale parmi les chemins vicinaux (loi du 24 mai 1842, article 1er), II, 232. — La déclaration de vicinalité d'un chemin ouvert sur une propriété privée et qui n'a jamais été à l'usage du public, ne dépossède pas les propriétaires du sol ; il faut recourir à l'expropriation, VIII, 248. — Peut être déclaré vicinal sans recours préalable à l'expropriation un chemin ouvert depuis longtemps au public, mais dont le sol est la propriété d'un particulier, VIII, 263, 466 ; IX, 36, 383. (Décision en sens contraire, VII, 388). — Le droit du propriétaire dépossédé se résout en une indemnité, VIII, 263. — Dès lors l'action possessoire n'est pas recevable de sa part si elle a pour but sa réintégration dans la possession du sol du chemin, IX, 36. (Le contraire avait été jugé par la décision rappelée ci-dessus, VII, 388). — Mais l'action possessoire est recevable si elle a pour but, non la réintégration de la possession, mais la constatation du fait antérieur de cette possession, dans le but d'obtenir une indemnité, IX, 442. — Les dégradations par lui commises sur ce chemin constituent une

contravention à l'art. 479, n° 11, du Code pénal, VIII, 263. — La décision ministérielle qui maintient un arrêté du préfet portant classement dudit chemin ne peut être attaquée par la voie contentieuse, mais ne fait pas obstacle à ce que le propriétaire du sol fasse valoir ses droits à indemnité devant l'autorité compétente, IX, 383. — Déclaration de vicinalité et classement, pendant le cours d'une instance judiciaire, d'un chemin dont l'usage et la possession faisaient l'objet d'un débat entre un particulier et une commune. Appréciation de la validité, de la portée et des effets de l'arrêté du préfet; compétence administrative, IX, 184. — Interprétation d'un arrêté de classement. Décidé qu'un chemin, bien que classé seulement sur une certaine longueur, devait être néanmoins considéré comme vicinal dans toute son étendue, attendu que la partie non classée était indispensable à la destination qui avait motivé le classement, III, 471. — *Voir* (7).

(4) Expropriation par suite d'élargissement. — L'arrêté préfectoral qui fixe la largeur d'un chemin vicinal ne peut être déféré directement au conseil d'état; mais il ne fait pas obstacle à ce que le propriétaire fasse valoir ses droits à une indemnité, à raison de la propriété d'une portion du sol attribuée au chemin, VIII, 466. — Droit de statuer sur la propriété d'un terrain réuni à un chemin vicinal; compétence judiciaire, IX, 36, 184, 442. — Droit de régler l'indemnité due au propriétaire dépossédé; compétence judiciaire, IX, 184, 442. — Le propriétaire privé d'une partie de son terrain par l'effet d'un arrêté du préfet qui fixe la largeur d'un chemin vicinal peut valablement intenter une action possessoire ayant pour objet, non d'être réintégré ou maintenu dans sa possession, mais de faire constater le fait antérieur de cette possession dans le but d'établir son droit à une indemnité, VII, 96. — Le délai d'un an, dans lequel cette action doit être formée, court à partir du jour où l'indemnité a été refusée, et non à partir de l'arrêté du préfet ou de la prise de possession qui en a été la conséquence, *ibid.* — L'autorité judiciaire est incompétente pour connaître d'une demande ayant pour but, d'une part, de faire décider qu'un terrain incorporé à un chemin vicinal n'avait pas été régulièrement désigné comme devant servir à l'élargissement dudit chemin, et qu'en conséquence le demandeur n'a pas cessé d'en être propriétaire; d'autre part, de faire ordonner la restitution de ce terrain et le rétablissement des lieux dans leur état primitif, VII, 181. — Les tribunaux ne sont pas juges des arrêtés préfectoraux qui fixent la largeur des chemins, V, 163. — En cas d'expropriation partielle, il y a lieu de tenir compte dans l'évaluation de l'indemnité, de la plus-value que procureront les travaux au reste de la propriété, VIII, 22. — Le juge de paix, chargé par l'art. 15 de la loi du 21 mai 1836, de régler sur rapport d'experts l'indemnité due aux propriétaires expropriés, ne cesse pas dans ce cas de statuer comme juge; et sa décision est dès lors susceptible d'appel, III, 319. — Purge légale des hypothèques (circulaire), VII, 77. — *Voir* (8).

(5) Expropriation par suite de travaux d'ouverture ou de redressement. — Est soumise, pour les chemins de grande communication comme pour les autres, aux formes tracées par la loi du 3 mai 1841. Ainsi, l'expropriation ne peut avoir lieu qu'après l'observation des formalités prescrites par les art. 5, 6, 7 et 12 de cette loi, IV, 373. — Les tribunaux ne sont pas juges de la régularité, soit quant à la forme, soit quant au fond, de la délibération du con-

CHEMINS VICINAUX. — Expropriation (*suite*):
seil général du département qui classe le chemin parmi les chemins de grande communication et en détermine la direction; il suffit que cette délibération leur soit représentée pour qu'ils ne puissent se refuser à prononcer l'expropriation, V, 163 — L'arrêté du préfet qui déclare une parcelle de terrain nécessaire au redressement d'un chemin vicinal de grande communication, est pris dans la limite des pouvoirs conférés à l'administration, VI, 317.— L'art. 12 de la loi du 3 mai 1841, qui veut que l'arrêté du préfet indiquant les propriétés à exproprier soit rendu en conseil de préfecture, s'applique aux chemins de grande communication aussi bien qu'aux autres, III, 261.— Il faut, à peine de nullité, que le conseil municipal donne son avis sur le procès-verbal destiné à recevoir les déclarations et réclamations des parties, III, 167; V, 577. — Présence obligée du magistrat directeur aux délibérations du jury, VIII, 180.— Dépossession irrégulière; action possessoire et en dommages-intérêts; compétence judiciaire, VI, 35; demande en rétablissement des lieux dans leur état primitif; compétence administrative, *ibid.*

(6) Cession de terrains aux riverains; formalités (loi du 24 mai 1842, art 4), II, 232.

(7) Délimitation. — Les chemins vicinaux reconnus comme tels sont, de leur nature, imprescriptibles. Dès lors, dans le cas où un entrepreneur établit ses travaux sur un terrain qu'un particulier prétend posséder depuis plus d'un an à titre de propriétaire, et que l'administration soutient faire partie d'un chemin vicinal, l'action possessoire intentée par ce particulier est subordonnée à la reconnaissance et à la fixation de la largeur du chemin par l'autorité administrative, IV, 505.— Passerelle appuyée sur un terrain que des particuliers prétendent être leur propriété privée, et que l'administration soutient faire partie d'un chemin classé; l'autorité administrative est seule compétente pour reconnaître, préjudiciellement à la question d'indemnité, le classement et les limites du chemin, IV, 435. — Bornage excédant la largeur légale du chemin et empiétant sur une propriété riveraine; plantation d'arbres à une distance plus rapprochée d'une propriété que celle voulue par l'art. 671 du Code civil; action possessoire; compétence judiciaire, V, 581,

(8) Anticipations. — Les conseils de préfecture sont compétents pour faire cesser les usurpations commises sur les chemins vicinaux, VI, 314; VIII, 219; X, 566.— Mais il n'appartient qu'au juge de police d'appliquer une pénalité et de prononcer des amendes pour cet objet, VIII, 219; X, 566 — Anticipations sur un chemin régulièrement classé; compétence administrative; réserve des questions de propriété et d'indemnité, I, 237. — Travaux non autorisés empiétant sur la largeur attribuée au chemin par un arrêté du préfet; contravention; compétence du conseil de préfecture; réserve des questions de propriété. Rejet d'un moyen tiré de l'illégalité de cet arrêté, qui aurait eu pour objet un redressement et non un simple élargissement du chemin, VII, 9. — Arrêté du conseil de préfecture qui condamne un propriétaire à rétablir un chemin dans la largeur et la direction fixées par un arrêté du préfet; il appartient au maire d'en assurer l'exécution, IX, 80; réclamations contre les erreurs qu'aurait commises ce magistrat dans l'application dudit arrêté; incompétence judiciaire, IX, 80; réclamations contre les arrêtés précités du conseil de préfecture

et du préfet; incompétence judiciaire, IX, 80. — Anticipation sur la largeur réservée aux fossés; contravention; exception de propriété non préjudicielle, IX, 490; le droit des propriétaires se résout en une indemnité, IX, 490. — Anticipations; répression, X, 557. — Excuse tirée d'un alignement délivré par le maire; rejet fondé : 1° sur ce que ledit alignement n'était pas définitif, faute d'avoir reçu l'approbation du préfet, exigée par un règlement particulier, IX, 490; 2° sur ce que le maire n'avait pu autoriser un riverain à anticiper sur la largeur fixée par arrêté du préfet, X, 369. — *Voir* (4).

(9) Fossés ouverts par un riverain en dehors de la largeur légale du chemin; le conseil de préfecture est incompétent pour en ordonner le comblement, VII, 9.

(10) Dégradations.

1° Répression, VIII, 263. — Les conseils de préfecture sont incompétents pour en connaître et pour prononcer des amendes en cette matière, VI, 814. — Fouilles sur un chemin vicinal par un entrepreneur autorisé; ne constituent pas une contravention, III, 198 (*voir* dans le même sens, VIII, 141).

2° Subventions. — Les entrepreneurs de travaux publics sont tenus de payer des subventions spéciales aux communes à raison des dégradations extraordinaires qu'ils causent aux chemins vicinaux, III, 59, 121; VI, 383. — Les compagnies de chemins de fer sont responsables des dégradations extraordinaires causées par leurs sous-traitants, IX, 458. — L'accomplissement de cette obligation n'est pas subordonné au cas où la viabilité du chemin aurait été préalablement constatée, VII, 37. — Les experts nommés pour la fixation des subventions doivent prêter serment à peine de nullité, III, 59; VI, 383.

(11) Entretien. Prestations en nature. — Les voitures employées aux prestations sont exceptées des dispositions relatives à la largeur des bandes des roues (circulaire), VI, 465. — Un conducteur des ponts et chaussées faisant les fonctions d'ingénieur ordinaire, et obligé pour son service d'entretenir un cheval, ne peut être assujetti à la prestation ni pour ce cheval, ni pour la voiture à laquelle il l'attelle, V, 634.

(12) Travaux. — Extraction de matériaux dans les bois soumis au régime forestier; ordonnance qui détermine les formalités à suivre, V, 659. — Chemins de grande communication; travaux reçus par le préfet; réclamations ultérieures contre l'entrepreneur par les communes intéressées; fin de non-recevoir, VI, 601. — Dommages à la propriété; poursuites correctionnelles; ordres administratifs; conflit, VII, 209.

(13) Plantations formant lisière d'un bois; l'élagage peut en être ordonné par le préfet, lors même que ces plantations ont plus de trente ans. L'article 150 du Code forestier ne leur est pas applicable, VI, 17.

Cuzenoy, IV, 200.

Cher (ancien lit du), III, 18.

Chevalier, VI, 581. — (Héritiers), VII, 133; VIII, 439.

Chevallier, X, 1044.

Chèvre et Saubona, IX, 435; X, 1015.

Chezelles (de) et de Lubersac, VI, 445.

Chigny (commune de), X, 473.

Chinon (ville de), I, 115; X, 979.

Chion, V, 129.

Choléra; mesures sanitaires (circulaire), IX, 236.

Cholier de Cibrins, III, 248.

Chômage d'usine : — Expertise, V, 174. — Pouvoirs du préfet, VI, 61. — Question d'indemnité : rivières navigables, II, 139; V, 736; VII, 18; VIII, 114, 205; X, 782, 958; rivières flottables, VII, 234; canaux, IV, 202; IX, 375; cours d'eau non navigables, IV, 237, 409; V, 159, 491, 632;

VI, 510, 564; IX, 481; X, 827; justification préalable du titre, I, 97, 184, 430; II, 105; III, 229; IV, 576; VI, 137; VIII, 33, 439; X, 758, 988.
Chosé, VIII, 286.
Chose jugée :
(1) Il n'appartient pas au conseil de préfecture de réformer lui-même ses propres décisions, I, 340; II, 191; III, 219; IV, 202; VI, 442. — Il doit refuser de statuer sur une question qu'il a déjà jugée contradictoirement entre les mêmes parties, I, 291; IV, 144. — Il ne peut statuer au fond sur le mérite d'une opposition qu'il rejette comme non recevable, II, 191.
(2) Une décision, même entachée d'incompétence, conserve son effet lorsqu'elle a acquis l'autorité de la chose jugée, V, 255; IX, 375.
(3) La décision qui se borne à maintenir une précédente décision ayant acquis l'autorité de la chose jugée, n'est pas attaquable par la voie contentieuse, VII, 75. — N'est pas recevable le pourvoi formé contre un arrêté qui ne fait qu'appliquer les dispositions d'un précédent arrêté non attaqué dans les délais du règlement et acquiescé par une exécution volontaire, VII, 374. — Arrêté prescrivant l'application d'un arrêté précédent non attaqué en temps utile; le pourvoi n'est pas recevable, X, 313. — Décision interlocutoire fixant les bases d'une indemnité de dommage; ces bases ne peuvent plus être contestées si la décision a acquis l'autorité de la chose jugée, IX, 203. — Arrêté interlocutoire non attaqué en temps utile et reconnaissant le droit d'un particulier à une indemnité de dommage; rejet du pourvoi formé contre un second arrêté qui se borne à fixer le chiffre de l'indemnité, X, 963. — Décidé qu'un arrêté ordonnant une enquête pour le règlement des prix de certains travaux avait acquis l'autorité de la chose jugée relativement à la question de savoir si ces travaux avaient été faits en vertu d'un ordre écrit des ingénieurs, IV, 144.
(4) — opposée au droit qui appartient à l'administration de déterminer les limites des rivières navigables, V, 276, 280; VIII, 257.
(5) — opposée à un tiers, V, 680, 684.
(6) — prétendue, VI, 174; VII, 140, 193; VIII, 490; IX, 109, 440. — Un acte administratif peut être interprété plusieurs fois, III, 480; IX, 375. — Distinction entre la demande en décharge de taxes de desséchements et celle tendant à faire déclarer la propriété en dehors du périmètre. Distinction entre l'action en dommages-intérêts et l'action en suspension de travaux publics indûment commencés sur une propriété. Rejet, dans les deux cas précédents, de l'exception de la chose jugée, VII, 398; VIII, 215.
(7) — prétendue. — Conflit, V, 64, 509, 704, 721, 763; VI, 52; VII, 193; VIII, 215, 290. — L'annulation d'un conflit pour vice de forme ne fait pas obstacle à ce qu'un nouveau conflit soit élevé dans la même instance, II, 324; III, 29, 62.
(8) Rejet d'une demande en réduction d'amende formée devant le conseil d'état, après que le réclamant avait déjà obtenu une réduction en vertu d'une ordonnance royale, V, 82. — Rejet d'une demande d'indemnité formée devant le conseil d'état, à raison de dommages dont il avait été tenu compte par un jury d'expropriation, VIII, 240, 470. — Rejet par le conseil d'état d'une demande en production des titres constitutifs d'une usine jugée définitivement par le conseil de préfecture, IV, 510.
Chovelon, III, 56.
Chute d'eau non utilisée; suppression; pas d'indemnité, I, 274.
Cintray (commune de), III, 167.

Circulaires :
(1) Appareils à vapeur.
1° Envoi de l'ordonnance du 22 mai 1843, et d'instructions relatives à son exécution, III, 431. — Rectification de l'art. 24 de cette ordonnance, IV, 443. — Exécution de l'art. 29 de la même ordonnance, VII, 348. — Poinçonnage des poids et leviers servant à charger les soupapes de sûreté, V, 112. — Cylindres sécheurs et autres récipients contenant de la vapeur, V, 115. — — Calorifères à eau, 120. — Indicateurs du niveau de l'eau, VII, 353. — Chaudières à foyer et conduits de flamme intérieurs, VIII, 539. — Manomètres, IX, 507; X, 399; instruction, IX, 509. — Appareils employés dans les établissements industriels; documents statistiques à fournir pour l'exercice 1849, X, 402.
2° Bateaux à vapeur. — Envoi de l'ordonnance du 23 mai 1843; instructions relatives à son exécution, III, 446. — Rectification de l'art. 31 de cette ordonnance, IV, 443. — Chaudières à foyer et conduits de flamme intérieurs, IX, 112. — Bateaux à vapeur qui naviguent sur mer : envoi de l'ordonnance du 17 janvier 1846; instructions relatives à son exécution, VI, 337; précautions à prendre par suite de l'emploi des eaux salées, X, 916.
3° Machines locomotives. — Appareils manométriques, VI, 87; VII, 252 — Accidents; mesures de sûreté, IX, 238.
(2) Chemins de fer. — Serment des commissaires de police spéciaux, VI, 631. — Envoi du règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer, 633. — Instructions sur la mise à exécution dudit règlement, 636. — Procès-verbaux de contravention; communication au préfet, VII, 157, 159. — Appareils de secours dans les stations, 346. — Droit de monter sur les locomotives, VIII, 47. — Service de police et de surveillance. X, 602.
(3) Comptabilité. — Vente de vieux matériaux et d'autres objets sans emploi; formalités; instructions pour l'exécution des art. 16 et 18 de l'ordonnance royale du 31 mai 1838, I, 450. — Envoi du règlement d'exécution, en ce qui concerne le département des travaux publics, de l'ordonnance royale du 31 mai 1838, III, 683. — L'extrait du cahier des charges joint au mandat de premier à-compte délivré à un entrepreneur, doit toujours contenir la clause relative au cautionnement à fournir, V, 562 — Instructions sur le payement des dépenses en régie, 827. — Demandes des comptes finaux des dépenses de l'exercice 1845, VI, 101. — Travaux de la deuxième section du budget; nécessité de restreindre les dépenses dans les limites des crédits législatifs, 102. — Observations sur l'établissement des dépenses et la justification des payements, VII, 161. — Frais de déplacement alloués aux conducteurs et piqueurs; justification, 513. — Retenues au profit du trésor; décrets du 4 avril et du 12 août 1848, VIII, 385. — Certificats de réimputation; modification de forme, IX, 406. — Envoi du règlement du 28 septembre 1849 : aux préfets, X, 74; — aux ingénieurs en chef, 78 à 95. — Nouvelles instructions, 252 à 260. — Envoi de la collection des modèles applicables aux routes départementales, X, 275. — Sous-délégation des crédits aux ingénieurs en chef; circulaire du ministre de l'intérieur, X, 358; circulaire du ministre des travaux publics, 918. — Justification des augmentations de dépense, X, 448. — Mode de transmission des bordereaux mensuels de payement, 619. — Instruction pour l'exécution du décret du 11 août 1850, qui abrége de deux mois la durée des exercices, 630.
(4) Endiguements. Demande de renseignements, II, 311.

CIRCULAIRES (*suite*) :
(5) Expropriation. Acquisition et cession de terrains à l'amiable. — Timbre et enregistrement simultanés des actes d'acquisition, III, 178, 458. — Timbre et enregistrement des contrats amiables passés pour le service des routes départementales; nécessité de désigner les terrains dans un arrêté préfectoral, VI, 634. — Transcription des actes d'acquisition passés pour le service des chemins de fer; ouverture d'un registre spécial, III, 179. — Exécution des art. 13 et 23 de la loi du 3 mai 1841; instructions sur le cas réservé pour le recours au ministère des avoués, 426. — Estimation des terrains à acquérir pour les travaux d'utilité publique; communications officieuses à donner par l'administration de l'enregistrement et des domaines, 459. — Règlement des indemnités par le jury; instructions pour l'exécution de l'art. 37 de la loi du 3 mai 1841, VI, 605. — Pourvois en matière d'expropriation : envoi des dossiers à l'administration, II, 149; mode de transmission et régularisation des productions à l'appui, V, 105; pourvoi contre des jugements portant refus de prononcer l'expropriation, notification aux propriétaires intéressés, VI, 348. — Acquisition de terrains; recommandation d'éviter les prises de possession avant le payement des indemnités, VII, 243. — Actes de cession et d'acquisition de terrains par suite d'alignements; délégation aux sous-préfets, X, 394. — Remise à l'administration des domaines des terrains devenus inutiles au service des ponts et chaussées, VI, 82; VIII, 361.
(6) Navigation. — Amodiation de la pêche et des francs-bords des canaux et rivières canalisées; envoi de cahiers de charges, I, 151. — Navigation et ports : projets de budgets; instructions, V, 558.
(7) Personnel et secrétariat général. — Demande faite par la société royale des antiquaires de France, III, 697. — Annales des ponts et chaussées; médailles à décerner au concours pour l'année 1844, V, 544. — Envoi des comptes du personnel et des propositions de fin d'année, 564. — Changements à opérer dans le nombre et dans la répartition des services d'ingénieurs; instructions sur les examens que doivent subir les candidats aux emplois de conducteurs, VI, 102. — Examens des candidats à l'emploi de conducteur; instructions; envoi d'un programme, VII, 245. — Budget de 1849; agents auxiliaires et temporaires; rédaction des projets de budgets, VII, 350. — Établissement du gouvernement républicain, VIII, 48. — Concours demandé aux ingénieurs par le gouvernement, 367. — Congés et changements de résidence des ingénieurs, IX, 235. — Devoirs des fonctionnaires en cas de troubles, 240. — Timbre des pétitions, 316. — Inventaire des instruments de précision, 411.
(8) Phares et fanaux. — Envoi d'une instruction générale sur l'organisation et la surveillance du service de l'éclairage, II, 404. — Renouvellement du bail pour la fourniture de l'huile, VIII, 375. — Nouvelle organisation du service de l'éclairage, 378.
(9) Ponts suspendus. — Invitation de produire un état constatant les visites annuelles, VI, 467. — Invitation de procéder aux visites et vérifications que commande la sécurité publique, X, 405.
(10) Roulage. — Tarif du poids des voitures; envoi de l'ordonnance du 31 janvier 1841 qui proroge le délai fixé par l'art. 4 de l'ordonnance du 15 février 1837, I, 93. — Prorogation du délai fixé pour l'exécution du tarif déterminé par l'ordonnance du 15 février 1837, relativement au poids des chargements de certaines voitures, et suppression de l'exemption de péage accordée par l'art. 3 de cette ordonnance; en-

voi de l'ordonnance du 5 février 1842, II, 147. — Renforts pour les voitures à jantes étroites; avis d'une décision qui en autorise l'usage sur les côtes rapides, 488. — Service des ponts à bascule; envoi des formules, 485. — Instructions sur les poursuites à exercer en vertu des dispositions du code pénal, II, 406. — Envoi de l'ordonnance d'amnistie du 23 juin 1842, II, 398. — Exécution de cette ordonnance, II, 402. — Prorogation du délai fixé par l'art. 4 de l'ordonnance du 15 février 1837, III, 176. — Envoi d'une ordonnance qui modifie le tarif des poids des voitures publiques, III, 693. — Service des ponts à bascule; envoi d'un registre d'absence, III, 695. — Envoi d'une ordonnance qui modifie le poids des voitures de roulage allant au pas, IV, 602. — Envoi d'une ordonnance qui décide que les piqueurs et les cantonniers-chefs ont qualité pour constater les contraventions, V, 324. — Envoi de l'ordonnance d'amnistie du 19 juin 1845, V, 552. — Envoi d'une ordonnance qui modifie, sous certaines conditions, le tarif des poids des voitures publiques, V, 829. — Service des ponts à bascule; envoi du registre des visas, VI, 85. — Voitures employées aux prestations pour les chemins vicinaux; largeur de jantes, VI, 465. — Prorogation du délai fixé par l'art. 5 de l'ordonnance du 2 octobre 1844, VI, 629; VII, 510; IX, 498. — Modifications à introduire dans la législation actuelle; questions posées aux conseils généraux, IX, 322.

(11) Routes.

1° Routes nationales et départementales. — Plans itinéraires, IX, 233; X, 626. — Entretien des chaussées en empierrement; rappel de la circulaire du 25 avril 1839; esprit dans lequel doivent être appliquées les méthodes qu'elle prescrit, V, 548. — Entretien des parties de routes pour lesquelles des projets de rectifications sont étudiés. Entretien des traverses. Précautions à prendre sur les parties de routes où la circulation est partiellement interceptée. Recommandations à MM. les chefs de service, IV, 408. — Relevé de la circulation, IV, 173, 188; V, 320; X, 410, 419. — Tableau de la circulation à produire à l'appui de chaque projet de construction et de rectification de route, VI, 470. — Plantations; invitation de consulter le conseil général du département sur les modifications dont le décret du 16 décembre 1811 peut être susceptible, V, 325; demande d'un rapport sur l'exécution de ce décret, 327; remise à l'administration des domaines des arbres dépérissants, VIII, 361; instructions, X, 452.

2° Routes nationales. — Budget de l'exercice 1845; annonce d'un crédit pour les dépenses du service d'entretien, V, 118. — Dépenses de l'exercice de 1846; instructions sur les projets de budgets, V, 556, 561. — Projets de rectification ou d'achèvement; classement par ordre d'utilité, V, 548. — Répartition du fonds d'entretien; demande d'une statistique provisoire de la circulation, X, 410, 419. — Moyen de tirer parti des excédants de largeur, 457.

3° Routes départementales. — Projets de budgets; instructions du ministère de l'intérieur, VI, 540. — Nouvelles formes à suivre pour rendre compte des adjudications, IX, 214. — *Voir* ci-dessous (14).

(12) Travaux mixtes. — Plaintes de la commission mixte des travaux publics sur l'inobservation de l'ordonnance réglementaire du 18 septembre 1816; procès-verbaux de conférence, II, 400. — Concert à établir entre les services des ponts et chaussées et de l'artillerie, VI, 98. — Exécution des lois et règlements concernant les travaux mixtes, VIII, 346; IX, 421.

Circulaires (*suite*) :
(13) Travaux publics. — Rédaction des projets; envoi d'un programme, X, 380.—Envoi de deux feuilles de tables graphiques pour les calculs des déblais, des remblais et des plans parcellaires des projets de chemins de fer, III, 676. Envoi d'un tableau graphique (abaque), VII, 155. — Adjudications : tenue au ministère d'un livre d'inscription des avis d'adjudication et publicité à donner à ces avis, VIII, 363; moyens de publicité; délai, X, 617. — Ouvriers : prix de la main-d'œuvre, VII, 511; ouvriers étrangers, VIII, 53; secours en cas d'accidents, VIII, 529; IX, 313; relevé des accidents arrivés en 1849, X, 379; mesures sanitaires à prendre contre le choléra dans les chantiers, IX, 236; interdiction du travail le dimanche et les jours fériés, 116.— Emploi des bois résineux de l'Aude, 319. —Extraction de matériaux dans les bois soumis au régime forestier; rappel des dispositions prescrites par l'ordonnance du 1er août 1827, I, 315. — Etudes au travers des bois soumis au régime forestier, VII, 164.—Comptes rendus législatifs, X, 621. — Travaux publics d'utilité agricole; instructions, VIII, 371. — Travaux intéressant à la fois plusieurs services; instructions, X, 423.
(14) Grande voirie. — Contraventions; le défaut de timbre et d'enregistrement des procès-verbaux n'entraîne pas nécessairement leur nullité, IX, 419. — Alignements : instructions sur les plans d'alignement, V, 566; traverses des villes et villages; formalités, IX, 517; délégation donnée aux sous-préfets, 117.—Balcons, saillie et hauteur au-dessus du sol. Jurisprudence de la cour de cassation sur les droits des propriétaires riverains, 424. — Essartement; interprétation de l'art. 3, titre 28, de l'ordonnance des eaux et forêts du mois d'août 1669, X, 390.
Circulation (relevé de la) sur les routes (circulaires), IV, 173, 188; V, 320; VI, 470; X, 410, 419.
Ciron (usiniers du), IV, 338.
Clapier, IV, 116.
Claret, V, 64.
Classements : — de terres; endiguements; compétence, VI, 303. — Chemins publics non-classés, imprescriptibilité, 214. — *Voir* Chemins vicinaux (3), (8), Routes.
Clause pénale imposée à une compagnie par le conseil de préfecture pour le cas d'inexécution de certains travaux dans un délai fixé; nullité, VIII, 319 — Contestation sur l'application d'une clause de retenue stipulée pour le cas de retard d'exécution de la part d'un entrepreneur, I, 115.
Clauzel, VII, 448.
Clément, VIII, 153; X, *814*.
Clément Richaud, VIII, 449.
Clermont (de), V, 154.
Clermont-Ferrand (le maire de), V, 235.
Clermont-Tonnerre (de), I, 393.
Clôture. — Extraction de matériaux, IV, 48; VI, 362; IX, 32. —(Travaux en arrière du mur de) sur la partie retranchable, III, 89; V, 217; VII, 115. — Cours d'eau; curage; contribution; propriété close, IX, 22. — Propriété aboutissant au rivage de la mer, IX, 151.
Cluse, III, 163.
Coeur-de Roy, III, 203.
Colasse (Dlle de), III, 117.
Colette, V, 619.
Colladon, V, 749, 751, 755.
Collard, X, 711.
Collet, V, 141.
Colme et Rosse, VI, 275.
Colonna, V, 185; VII, 408.
Colson, II, 369.
Colvée, V, 658.
Combalot, X, 933.
Combes et Depins, VII, 395.
Commandement; arrêté par défaut; exécution, V, 466.
Commettant. *Voir* Responsabilité.
Commissaires et sous-commissaires préposés à la surveillance des chemins de fer, VI, 631; VIII, 486; X, 538.

COMMISSION :
— mixte des travaux publics; adjonction d'un nouveau membre, II, 410. *Voir* Canaux (2).
— d'enquête en matière d'expropriation. — Avis, VI, 522. — Travaux d'intérêt communal, VIII, 208.
COMMISSION SPÉCIALE établie en vertu de la loi du 16 septembre 1807 :
(1) Compétence, V, 479; VI, 126, 130, 303; VIII, 314; X, 838, 840.
(2) Est compétente, à l'exclusion du jury d'expropriation, pour régler les indemnités de plus-value réclamées des particuliers pour l'ouverture de voies nouvelles, etc. (avis du conseil d'état), IV, 81.
(3) Elle ne peut fixer le mode de payement de l'indemnité de plus-value; elle doit se borner à en fixer la quotité (avis du conseil d'état), IV, 81.
(4) Nombre de commissaires nécessaires à la validité des délibérations, VII, 486. — Les commissaires ne peuvent être suppléés, *ibid.*
(5) Limites de la juridiction d'une commission créée pour vider un différend existant entre plusieurs communes, II, 425.
(6) Les demandes tendant à l'interprétation de ses décisions doivent lui être soumises avant d'être portées au conseil d'état, V, 684.
(7) Excès de pouvoir; pourvoi du ministre; recevabilité, II, 425.
(8) Décision par défaut; recours, VI, 297.
(9) Conseil de préfecture constitué en commission spéciale, V, 192.
COMMUNE. *Voir* Actions (2), Autorité municipale, Bois forestiers, Maire, Pavage.
(1) Domaine communal. — Affectation à une station de chemin de fer d'une dépendance du domaine public communal; compétence, VII, 480. — Les terrains situés en dehors du périmètre d'une route établie sur le sol d'un chemin communal, sont la propriété de l'état et non de la commune, IV, 35. — Aliénation de biens communaux : compétence, VI, 126; formalités, VII, 334.
(2) Travaux publics. — Les communes sont appelées à concourir à l'exécution des grandes lignes de chemins de fer (loi du 11 juin 1842, art. 3), II, 265. — Loi qui abroge une disposition de l'article précité, V, 616. — Souscription à des travaux de routes départementales; compétence, VII, 59 — L'engagement pris par une commune de réparer les dommages que des travaux d'intérêt général doivent occasionner ne change rien au caractère de ces travaux et à la juridiction appelée à apprécier ces dommages, II, 444 — Plus-values apportées à des propriétés privées par des travaux d'intérêt communal, IV, 81. — Les dépenses qu'entraînent les travaux de salubrité qui intéressent les communes, doivent être supportées par elles et les travaux exécutés par leurs ordres; mais les communes, lorsque ces travaux ont été rendus nécessaires par des travaux publics, ont le droit de réclamer une indemnité, II, 262. — Travaux d'endiguement entrepris au compte d'une commune; travaux en plus légalement ordonnés; la commune doit les payer à l'entrepreneur, quel qu'en soit le prix, VIII, 133.
(3) Expropriation. — Commission spéciale; l'art. 12 de la loi du 3 mai 1841, qui dispense de la formation d'une commission spéciale, les expropriations demandées par une commune et dans un intérêt purement communal, ne s'applique pas au cas où les terrains à exproprier dans l'intérêt d'une commune sont situés sur le territoire d'une autre commune qui s'oppose à l'expropriation, VIII, 208. — Expropriation poursuivie à la requête d'une commune par le préfet; la commune ne peut se faire un moyen de cassation des irrégularités de procédure commises par son représentant, VI, 177. — Expropriation intéressant deux communes et poursuivie par l'une d'elles; le maire de l'autre com-

Commune. — Expropriation (*suite*) : mune a le droit d'intervenir aux débats ouverts devant le jury, IV, 273. — Un conseiller municipal appelé à faire partie d'un jury chargé de régler les indemnités d'expropriation dues par sa commune, peut être récusé, VI, 177.

(4) Dommages. — Responsabilité d'une commune à raison des dommages causés par des ouvriers employés par elle à des travaux d'utilité publique, VIII, 449. — Dommages résultant de travaux publics; conventions entre une commune et un concessionnaire pour y remédier; ne peuvent être opposées à des tiers ou à l'administration, V, 52.

(5) Inscription d'office par le préfet au budget communal d'une dépense que la commune soutient être à la charge de l'état : pas de recours par la voie contentieuse; réserve des droits de la commune, X, 979.

Communications (rétablissement de) interceptées : — par une route; compétence, VIII, 468; — par un canal ou un chemin de fer, *voir* Canaux (4), Chemins de fer (60).

Compensation :

— entre les dommages et la plus-value, occasionnés à une propriété par suite de travaux publics, V, 135, 192; VIII, 22, 189, 465; IX, 268.

— entre les sommes qu'un entrepreneur doit à l'état et celles qui lui sont dues par un département (il n'y a pas lieu à), II, 249.

— entre les travaux en plus et les travaux en moins exécutés par un entrepreneur; II, 233.

Compétence. *Voir* Actes administratifs. — L'exception d'incompétence est un moyen d'ordre public qui peut être invoqué en tout état de cause et malgré toutes défenses au fond, II, 425.

(1) Bacs. — Indemnité de résiliation du bail, IV, 263. — Indemnité réclamée pour inexécution des clauses du marché, V, 265. — Contestations entre l'état et le fermier relatives : 1° à la plus ou moins-value du matériel en fin de bail, X, 484; — 2° à la fourniture et au remplacement du matériel, X, 952.

(2) Canaux. — Fixation de la hauteur du plan d'eau, VI, 187. — Détournement des eaux; exception de propriété, IV, 524. — Levées; droit de passage, IV, 200; VII, 133; VIII, 503. — Anticipations; exception de propriété, IV, 48, 152. — Francs-bords; dégradation, VIII, 393. — Contraventions à un règlement de police fait par le préfet, I, 392; II, 351; V, 757. — Droits de navigation; contestation entre deux concessionnaires, V, 635. — Restitution de produits indûment perçus, interprétation d'un cahier de charges, VIII, 330. — Conventions privées, V, 436.

(3) Chemins vicinaux. — Reconnaissance, IV, 505. — Classement, IV, 435; V, 163; VII, 181; IX, 184. — Délimitation, IV, 435; V, 581; VII, 9. — Alignements, VII, 177; IX, 490; X, 369. — Détermination et conservation de la largeur, IV, 505; V, 163; VII, 181; VIII, 466; IX, 86. — Fossés en dehors de la largeur légale; droit d'en ordonner le comblement, VII, 9. — Changement de direction, VI, 316. — Modification du tracé, IX, 160, 197. — Questions de propriété, V, 163; VII, 96, 181, 388; VIII, 466; IX, 36, 144, 383, 442. — (*Voir* 14).

(4) Chemins de fer. — Règlement de police, IV, 282; VII, 357. — Service nouveau; autorisation provisoire, V, 396. — Tarif; fixation, V, 396; application, VIII, 357. — Cahier des charges; interprétation, VIII, 357.

(5) Cours d'eau.

1° Recherche et indication des moyens propres à procurer le libre cours des eaux, VII, 146; VIII, 293. — Prescription des mesures propres à assurer le libre écoulement des eaux, VI, 312, 378. — Recherche et indication des moyens propres à empêcher

que les prairies ne soient submergées par la trop grande élévation des moulins et par les autres ouvrages d'art établis sur les rivières, VIII, 293. — Droit de régler le libre écoulement des eaux dans l'intérêt de la salubrité publique, IX, 282. — Droit de diriger les eaux vers un but d'utilité générale, 51. — Droit de conférer aux eaux une destination publique, X, 1061. — Droit de réglementer les cours d'eau intermittents, IV, 193. — Droit de prohiber ou de permettre l'exécution de certains travaux, X, 822. — Autorisation de travaux de redressement, VI, 257. — Droit d'ordonner le rétablissement du lit d'un cours d'eau non navigable, IX, 22. — Droit de réglementer provisoirement la hauteur des barrages, VIII, 203. — Droit d'ordonner la suppression des obstacles au libre cours des eaux, II, 440; III, 58, 200, 251; IV, 555; VI, 114. — Mesures d'urgence, VI, 257. — Modification ou suppression de travaux autorisés par le préfet, VI, 12. — Interprétation d'un arrêté du préfet, VI, 183. — Pouvoirs du préfet à l'égard du libre écoulement des eaux, de la navigation locale, du curage, VII, 287. — Appréciation de la nécessité d'un curage, II, 391. — Application des anciens règlements en matière de curage, VI, 257. — Modification de ces règlements, III, 77; VIII, 185. — Répartition des frais de curage, II, 130; IV, 269. — Réclamations des propriétaires imposés à des taxes d'entretien ou de travaux défensifs, I, 340, 393; III, 1. — Établissement de taxes pour travaux défensifs, IV, 9. — Pouvoir réglementaire en matière d'irrigations et de prise d'eau, III, 465; VI, 225. — Application des règlements en cette matière, VI, 272, 277. — Droit de déclarer si un particulier fait partie d'une association volontaire d'irrigation, IX, 4. — Droit de statuer sur les contestations d'intérêt privé entre les riverains d'un cours d'eau; appréciation des droits privés, II, 261; IV, 390; VI, 225; VIII, 196, 200; IX, 67. — Interprétation des règlements locaux dans les contestations d'intérêt privé, VIII, 202. — Demandes d'indemnité entre riverains à raison de changements au régime des eaux, IV, 517. — Suppression de barrages cédés par l'administration à un usinier et dommageables aux tiers, IX, 26. — Détermination des mesures nécessaires pour opérer un partage d'eau ordonné par des décisions judiciaires, VI, 194. — Les décisions judiciaires ne font pas obstacle au droit réglementaire de l'administration, IV, 517. — Cours d'eau flottables; péage au profit d'usiniers; interprétation et application de titre, VIII, 111. — Eaux de Paris; contravention, IX, 351.

2° Usines. — Autorisation, IV, 237. — Règlement du régime des eaux des usines, VI, 312, 378, 380; VII, 2, 50, 302; VIII, 198, 206, 310, 312; IX, 51. — Détermination de la hauteur de leurs retenues et de leurs voies d'écoulement, VII, 112. — Détermination des conditions de leur établissement, IV, 275; VI, 230; VII, 50, 112, 221; VIII, 310, 312. — Droit d'autoriser définitivement l'établissement des usines, IX, 481. — Droit de faire un règlement d'eau définitif, V, 39. — *Idem* un règlement provisoire, VI, 276. — Préparation des règlements d'eau, VI, 380. — Détermination des conditions du maintien des usines, IV, 276; V, 209; VI, 184, 239; VII, 50, 112, 221; VIII, 310, 312. — Modification des conditions de leur existence, VI, 380. — Modification du régime des eaux d'une usine existant légalement, V, 427. — Modification de nature à influer sur le régime des eaux, VII, 340. — Modification aux ouvrages extérieurs de nature à influer sur le régime des eaux, VIII, 482.

Compétence. — Cours d'eau (*suite*) : Droit d'ordonner la suppression des usines, V, 209; VI, 184. — Appréciation de la légalité de leur existence, IV, 579; VIII, 33, 439; X, 988. — Action en révocation d'un règlement d'eau, V, 473. — Action en répression d'une contravention à un règlement d'eau, 473. — Exécution des règlements d'eau, VI, 61. — Application des ordonnances réglementaires des usines; demande en modification ou en suppression de travaux indûment exécutés, IX, 470. — Abaissement d'un déversoir à sa hauteur primitive présumée, V, 391. — Règlement des indemnités réclamées par des tiers à un usinier, à raison du préjudice que leur cause une concession administrative, X, 771. — Reconnaissance d'une servitude revendiquée au profit d'une usine sans existence légale, V, 209. — Dommages; action en garantie intentée par l'usinier contre l'état en vertu d'un acte de vente nationale, I, 225.

(6). Conflit élevé par un préfet hors de son département, I, 369.

(7). Desséchements. — Droit d'ordonner un desséchement et d'en déterminer le mode et les conditions, II, 431. — Droit d'autoriser l'inexécution d'une concession, VI, 126; d'approuver une aliénation de biens communaux, VI, 126; de recevoir des travaux non autorisés, VI, 126; d'ordonner des travaux de curage à une compagnie, dans l'intérêt de la conservation des routes, VIII, 487; d'accorder au propriétaire d'un étang à dessécher le passage des eaux sur le fonds voisin, IX, 285. — Interprétation des actes de concession, V, 661. — Contestation sur l'existence, le sens ou la validité de traités passés avec une compagnie de desséchement, à l'effet d'obtenir des exemptions de taxe d'entretien, IX, 401. — Désignation des particuliers ayant passé, par eux-mêmes ou par leurs auteurs, des traités avec un concessionnaire, V, 661. — Demande en partage ou en délaissement de terrains desséchés formée par une compagnie de desséchement contre des propriétaires, V, 763. — Demande en payement de sommes dues par des intéressés à un desséchement en vertu d'un acte de partage, V, 729; interprétation et application des actes administratifs servant de base au partage, V, 729. — Nomination d'un tiers expert chargé d'évaluer la part de terrains revenant à l'entrepreneur, VIII, 314. — Rôles de plus-value : réclamations, V, 192; demande en radiation, 661; sursis à leur exécution, 661. — Droit de statuer sur la contravention résultant de l'établissement d'ouvrages nuisibles à un desséchement, VI, 219; d'ordonner la suppression desdits ouvrages, 219; d'accorder un sursis à l'exécution de cet ordre, 219. — Fixation de l'indemnité due pour dommages causés à une propriété située en dehors du périmètre d'une concession, VI, 130.

(8). Domaine public. — Reconnaissance, I, 261; IV, 91, 595; VI, 5, 526; VIII, 265. — Délimitation au droit de la propriété privée, I, 237; III, 217; IV, 17, 352, 432, 435, 439, 505; V, 226, 280, 581, 625, 759; VI, 52, 551; VII, 9, 199; X, 584, 704, 722, 730, 751, 776, 858, 933, 948. — Délimitation du domaine de la grande voirie et de la voirie urbaine ou vicinale, VI, 245; VIII, 141; X, 814. — Détermination des limites de la mer, II, 134; VIII, 85. — Droits de propriété prétendus sur un étang que l'administration soutient faire partie de la mer; action possessoire, VIII, 271. — Relais de mer; concessions; interprétation, VIII, 305; X, 802. — Déclaration de l'existence d'une servitude conventionnelle et recherche du mode d'application, IX, 450. — Empiétement sur la digue d'un canal; restitution, IX, 78. — Droit d'accorder l'autorisa-

tion de construire au-dessus d'un canal, X, 518.

(9) Dommages; indemnités, IV, 311; VIII, 31.

1° Droit de prendre des mesures propres à constater la nature et l'étendue de dommages, IX, 176. — Interprétation des ordres administratifs en vertu desquels des dégradations ont été causées à la propriété, IV, 432; VII, 209; IX, 47; 277. — Ordres d'un maire, III, 29. — Interprétation d'un cahier de charges de chemin de fer, VIII, 190.

2° Action du locataire ou du fermier contre le propriétaire, II, 97; IX, 195, 295. — Action principale ou en garantie contre l'état, V, 414; VI, 559; IX, 195, 296; X, 578, 966.

3° Dommages provenant de travaux exécutés par voie de concession, II, 124, 169, 242, 322, 324; — de travaux exécutés directement par l'administration, IV, 256; — *id.* par des entrepreneurs, IV, 69; — de l'exécution, par un entrepreneur, des projets approuvés par l'administration, VI, 134. — Dommages résultant du fait personnel d'un entrepreneur, VI, 134; d'une contravention de grande voirie commise par un entrepreneur, V, 696. — Dommages provenant de travaux ayant perdu le caractère d'utilité publique, IX, 26.

4° Dommages provenant de l'incurie des agents de l'administration, I, 441; III, 337. — Dégâts causés par les ouvriers des ateliers nationaux, X, 735. — Dommages attribués à la négligence d'une administration municipale en ce qui concerne le curage d'un cours d'eau, X, 1052.

5° Dommages se rattachant aux travaux de route ou de chemins de fer. — Dommages provenant de travaux de routes départementales, I, 443; — du reculement d'une maison voisine par mesure d'alignement, II, 225. — Exhaussement de la voie publique au droit d'une propriété, I, 138; II, 444; IV, 108, 323; V, 310, 408, 621; VI, 319, 448, 659; VIII, 155, 283, 465; IX, 71, 99, 176, 196; X, 309, 836. — Abaissement d'*id.* III, 83; IV, 126; VII, 438; VIII, 228; X, 578, 966. — Obstacle à l'écoulement naturel des eaux d'une propriété, III, 307, 309; IV, 319; IX, 71. — Déversement d'eaux pluviales sur une propriété, IV, 108, 323; VI, 319, 448. — Obstruction de jours, IV, 108; IX, 176. — *Idem* d'accès, IX, 176. — Chute d'un mur, IX, 99. — Constructions ébranlées; diminution de la superficie des caves par suite de travaux de consolidation, IX, 195.

6° Dommages se rattachant à des travaux de navigation. — Dégradations par les eaux d'une rivière, VII, 280. — Corrosion d'une propriété par l'effet de travaux en rivière, X, 1056. — Inondations d'un fleuve; dépôts sur une propriété, VII, 344. — Inondation attribuée au défaut de construction ou d'entretien d'ouvrages publics, III, 62. — Chute d'un mur attribuée à des travaux de perfectionnement d'une rivière, III, 71. — Dommages provenant de la fixation du point de navigation des rivières, I, 442. — Obstacle à l'écoulement des eaux d'une propriété par l'établissement d'un canal, III, 49. — Infiltrations des eaux d'un canal sur une propriété, IV, 357; VI, 533. — Dommages provenant de l'établissement des chemins de halage, I, 382. — Chemins de halage; abatage d'arbres, IV, 432. — Diminution dans le produit de pêcheries, III, 47. — Déversement d'eaux dans un étang particulier, VIII, 285. — Dommage résultant pour une entreprise de bateaux à vapeur de la construction d'un pont, VI, 134.

7° Occupation momentanée de terrains, V, 687. — Dépôts sur une propriété, III, 498; IV, 69. — Extraction de matériaux, III, 114; IV, 52, 332; V, 689, 790;

COMPÉTENCE. — Dommages; indemnités (*suite*) :
VI, 515. — Occupation temporaire de terrains ou fouilles effectuées par un entrepreneur autorisé, I, 391; IX, 277. — *Idem* par un entrepreneur non autorisé, I, 391; VII, 311; VIII, 431; X, 981. — Inaccomplissement des formalités légales par l'entrepreneur, V, 64, 69; IX, 220, 277, 433; X, 536, 1015. — Fouilles dans les limites et les formes du devis, IX, 220. — Obstacles de la part des propriétaires, VII, 22. — Droit de décider si un terrain est soumis à la servitude d'extraction, IX, 32. — Questions préjudicielles, V, 64, 69, 509, 625. — Nomination d'experts, I, 296; III, 222; VII, 92, 402. — Désignation de carrière; application du cahier des charges et du devis, IX, 188, 220. — Droit d'apprécier la validité d'une désignation du cahier des charges, IX, 188. — Vente de matériaux par l'entrepreneur, IX, 477. — Contestation entre un entrepreneur et un fournisseur à raison de l'exploitation d'une carrière, X, 688. — Interprétation d'un arrêté du préfet par le conseil de préfecture, V, 255.
8° Dommages permanents, IV, 312; VII, 53; VIII, 38; IX, 195; X, 578, 966, 988. — Dépréciation d'immeubles, V, 689; VI, 559; VII, 438. — Fonds enclavés, III, 248. — Suppression d'une prise d'eau et d'un aqueduc, X, 766. — Suppression d'une servitude active, IV, 318; X, 1034. — Aggravation d'une servitude passive, X, 1044.
9° Questions d'indemnité se rattachant à l'exécution des décisions des jurys d'expropriation, II, 329, 383. — Dommages connexes à une expropriation, I, 396; V, 687. — Dommages distincts d'une expropriation consommée, I, 386; VI, 35. — Dommages se rattachant à une expropriation irrégulière, II, 335. — Dommages se rattachant aux cours d'eau non navigables. — Changements au lit d'un cours d'eau par le concessionnaire d'un canal, II, 242. — Détournement d'un cours d'eau, IV, 69. — Abatage d'arbres et dépossession par suite de travaux de curage, VII, 459. — Suppression d'obstacles au libre cours des eaux, IV, 555. — Dommage provenant d'un canal d'irrigation, VII, 53. — Rupture des berges d'un canal d'irrigation; conventions privées, VIII, 490.
11° Dommages aux usines, IV, 568; VII, 193; VIII, 422. — Chômage, III, 109. — Dommages variables, X, 827. — Dommages variables et temporaires, II, 269. — Dommages variables et discontinus, II, 243, 331. — Diminution de la force motrice, VIII, 33, 439; X, 988. — *Id.* par suite de travaux en cours d'exécution et dont les conséquences ne peuvent pas encore être appréciées, I, 325. —
12° Dommages résultant pour l'adjudicataire d'un pont à péage de la concession d'un pont voisin, VI, 481; IX, 251.
13° Dommages aux personnes. — Interprétation d'un cahier de charges préjudicielle au jugement d'une poursuite correctionnelle, VII, 319. — Action contre l'ingénieur et contre l'état; pr dres administratifs, VII, 273. — Dommages aux personnes résultant, non de faits ayant pour objet l'exécution de travaux publics, mais d'une contravention de police, VIII, 479.
(10) Endiguements. — Fixation du périmètre, V, 479; VI, 303; X, 840, 1049. — Reconnaissance du périmètre d'une association, X, 680. — *Id.* des propriétés comprises dans le périmètre, X, 1049. — *Id.* de l'utilité de certaines digues pour une association, X, 690. — Appréciation du mérite des plans, X, 840. — Classement des terres, VI, 303. — Répartition des dépenses, V, 479; VI, 303. — Confection des

rôles, VIII, 298. — Recouvrement des rôles, II, 460. — Question de propriété liée à des actes administratifs, VII, 488.

(11) Expropriation.

1° Indemnités; projets antérieurs à la loi du 8 mars 1810, V, 98; VII, 479. — Question de savoir si un terrain a été exproprié dans la période antérieure à 1810, VIII, 24. — Vérification de l'accomplissement des formalités et application de la déchéance prononcée par l'art. 21 de la loi du 3 mai 1841, contre les intéressés qui n'ont pas fait connaître leurs droits, X, 1034. — Renvoi après cassation, III, 234. — Liste du jurés, VII, 178; VIII, 7. — Interprétation et exécution des décisions du jury, II, 237, 383; VI, 32; VIII, 240, 470. — Litige sur l'époque de la prise de possession, V, 460, 497. — Indemnité restreinte à la partie des terrains expropriés dont l'administration a effectivement pris possession; excès de pouvoir, V, 471. — Indemnité : ordonnancement, I, 223; liquidation et déchéance, III, 9; payement, IV, 245. — Travaux imposés à l'administration par un jury d'expropriation, VI, 208. — Significations; porteurs de contraintes, IV, 4.

2° Terrains incorporés à des chemins vicinaux; question d'indemnité, VI, 317; IX, 184; appréciation des actes du conseil général et du préfet, V, 263. — Terrains cédés par suite d'alignement; question d'indemnité, X, 397.

3° Expropriation irrégulière : action en indemnité, II, 243, 327, 335, 445; IV, 69, 126, 505; V, 55, 499; VI, 35, 245; VIII, 215; action possessoire, II, 119; V, 229, 499; VI, 35; action en rétablissement des limites, IV, 69. — Détermination du caractère temporaire ou définitif d'une occupation de terrain, VI, 115. — Expropriation liée à des travaux de curage ou de redressement d'un cours d'eau; règlement de l'indemnité, VII, 459; VIII, 209, 439. — Dépossession temporaire pour l'ensemencement des dunes, VI, 6. — Revendication de terrains que l'administration prétend être dépendants du domaine militaire, V, 396. — *Idem* compris dans une vente de lais de mer; interprétation de l'ordonnance royale réglant le sort des ventes faites par le concessionnaire, V, 704. — Règlement de l'indemnité due au locataire, III, 303; IX, 487.

4° Expropriation amiable : exécution des conventions qui s'y rattachent, V, 778; IX, 450; X, 695, 1010; questions relatives à l'existence et à la validité de ces conventions, V, 778. — Interprétation et exécution d'un contrat administratif constatant une cession de terrains par une commune à l'état, VII, 334. — Règlement de l'indemnité due au possesseur d'un droit de servitude, X, 474.

(12) Péage. — Ponts; tarif; interprétation, IV, 386; V, 199. — Entrepreneur; passage gratuit de matériaux; interprétation de concession, IV, 540. — Demande de dommages-intérêts et en restitution de droits indûment perçus, VI, 63; VII, 16. — Appréciation de la légalité des titres en vertu desquels une perception de péage a lieu sur un pont; 1° relativement aux formes extérieures exigées par les lois pour leur validité; 2° relativement au droit en vertu duquel l'administration les a consentis, VI, 63. — Examen des moyens qui se rattachent à des faits personnels au concessionnaire du péage et à l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné l'exercice de son droit de perception, *ibid.* — Suppression de péage; demande d'indemnité par le concessionnaire, VII, 341. — Droits de navigation; contestations entre deux concessionnaires, V, 635. — *Id.*; contestation

COMPÉTENCE. — Péage (*suite*) : entre un concessionnaire et un marinier, I, 344.

(18) Rivières; — Limites; détermination, III, 217; IV, 17, 352, 435, 439; V, 276, 280, 759; VI, 551; VII, 199; X, 858, 933. — Reconnaissance des limites anciennes ou nouvelles, X, 761. — Détermination des dépendances, III, 25; X, 776. — Reconnaissance des chemins de halage, X, 898. — Détermination de leurs limites, IV, 432. — Ordre aux riverains de laisser libre l'espace nécessaire à leur établissement, I, 381. — Délimitation des rivières canalisées, X, 948. — Déclaration de l'époque de la navigabilité d'une rivière, I, 261; VI, 526. — Reconnaissance de la navigabilité, I, 261; III, 25. — Ile; propriété, VI, 551. — Usines; autorisation provisoire, II, 375. — Usines; suppression d'une digue, V, 772. — Travaux prescrits à un usinier, V, 294. — Usines; dommages : titre III, 229; VI, 526; indemnité, IV, 311, 453; appréciation des causes de déchéance, VI, 526. — Droit de prescrire des mesures dans l'intérêt de la navigation, II, 139, 451.

(14) Routes.

1° Direction; tracé, I, 199. — Caractère ancien ou nouveau; détermination, IV, 91. — Détermination des voies de communication qui ont le caractère de chemins publics, VI, 5. — Détermination des terrains qui font partie de la voie publique, VIII, 265. — Délimitation, V, 625; VI, 52. — Délimitation des routes au droit des chemins communaux, VIII, 141. — Délimitation du domaine de la grande voirie et de la voirie urbaine, VI, 245; X, 814. — Délaissement; droit de préemption des riverains, III, 347. — Rétrocession de terrains expropriés; fixation du prix, IV, 22. — Servitude légale du dépôt des bouts provenant des routes; droit de décider si une propriété riveraine y est assujettie, IX, 447. — Fossé ouvert sur une propriété riveraine; question de propriété et d'indemnité, V, 57. — Question de savoir si des ouvrages privés sont antérieurs à l'existence d'une route, X, 766. — Plantations; questions de propriété, I, 296; IV, 91. — Démolition ou réparation des bâtiments menaçant ruine, I, 312; II, 103; VI, 11.

2° Alignements. — Pouvoirs du préfet, VIII, 524; X, 1002. — Interprétation des actes d'alignement, I, 191; IV, 170; VI, 52; VII, 73. — Appréciation de leur légalité et de leurs effets, X, 942. — Application desdits actes, VI, 52. — Questions de propriété ou de servitude s'y rattachant, I, 191; X, 942. — Clause de non-indemnité; contrat administratif; interprétation, VII, 185. — Traverses des villes; pouvoirs respectifs du préfet et du maire, I, 359; X, 814. — Voirie urbaine; alignements partiels, VII, 115.

(15) Travaux publics.

1° Exécution, II, 383; IV, 69; VI, 22, 32, 223; VIII, 177, 468. — Droit d'ordonner l'exécution de travaux sur les dépendances d'un canal, dans le but de prévenir des dommages, V, 155. — Droit de prescrire les mesures de précaution nécessaires pour prévenir l'écroulement du mur de soutenement d'une route, X, 988. — Droit de prescrire des mesures propres à réparer des dommages, VI, 533, VII, 314, 438; — *id.*, clause pénale en cas d'inexécution, VIII, 319. — Question de savoir si des travaux ont été exécutés dans les limites assignées à un syndicat d'irrigation et conformément à l'autorisation accordée par le préfet VII, 53. — Droit de limiter l'exploitation d'une carrière, V 790. — Rétablissement d'une source supprimée, X, 1034. — Modification, III, 49, 498. — Modification des plans, III, 49

— Suspension, II, 291, 336; IV, 318; V, 509; VIII, 257; IX, 40. — Délaissement, VII, 480. — Conservation, VI, 448. — Suppression ou destruction, II, 327, 385, 445; III, 49, 498; IV, 69, 436; V, 235, 408; VII, 432; IX, 405; X, 674, 772. — Droit de statuer sur l'inexécution d'un acte particulier de vente à laquelle cette suppression donne lieu, VII, 432.

2° Interprétation des cahiers de charges et des devis, IV, 14, 401; V, 52, 64, 69, 509, 625; VIII, 177, 290, 404, 515; X, 825. — Interprétation d'un marché passé entre un entrepreneur et une commune pour l'exécution de travaux d'endiguement, VIII, 133. — Application des cahiers de charges, V, 270; VI, 22, 223, 559; VIII, 404, 515; X, 825. — Contestations entre deux entrepreneurs fondées sur les droits qu'ils prétendent résulter de leurs cahiers des charges respectifs, V, 721. — Appréciation des effets de la transmission d'une concession, X, 352. — Exécution d'un traité entre une compagnie d'éclairage au gaz et une commune, VIII, 182.

3° Droit d'ordonner une mise en régie, VII, 33; IX, 264; X, 880. — Contestation sur la validité d'une mise en régie, VI, 299; VII, 6. — Droit de décider si un entrepreneur est tenu de supporter les conséquences d'une mise en régie, VII, 33; IX, 264; X, 880. — Résiliation du marché, I, 243; III, 500; VI, 223. — Réadjudication à la folle enchère, I, 243; III, 32; VI, 223. — Malfaçons; responsabilité décennale; application postérieurement à la réception des travaux, IV, 86; VI, 507; VII, 93. — Entrepreneur; poursuites judiciaires; ordres administratifs allégués, II, 122; III, 198. — Question de savoir si le fait reproché à un entrepreneur constitue une contravention de grande voirie, II, 122.

4° Action en payement du prix, VIII, 464. — Honoraires des ingénieurs, VIII, 498; X, 331, 969. — Souscriptions particulières; recouvrement, V, 61; *id.* demande en restitution, VI, 287. — Droit de procéder à la réception de travaux publics et d'ordonner la restitution du cautionnement, VI, 501. — Demande en remboursement du cautionnement par les ayants cause d'un concessionnaire déchu, VI, 445. — Contestations sur la suffisance des pièces justificatives d'un décompte, X, 785. — Travaux d'utilité publique et privée; endiguements; difficultés relatives au décompte, X, 331. — Projet de distribution des eaux d'une ville; réclamations de l'architecte, VII, 227.

5° Fixation des plus-values réclamées des particuliers par l'état, IV, 81.

(16) Voirie; contraventions.

1° Etendue de la compétence du conseil de préfecture, II, 341. — Contravention imputée à un cantonnier; droit de reconnaître l'existence des ordres administratifs en vertu desquels cet agent aurait agi, VIII, 141. — Question de savoir si le fait reproché à un entrepreneur constitue une contravention de grande voirie, II, 122. — Affirmation des procès-verbaux, I, 257, 310. — Autorisation donnée par une autorité incompétente, III, 342; V, 401.

2° Navigation fluviale et maritime. — Travaux non autorisés dans le lit d'une rivière navigable; répression; questions de propriété, I, 237. — Comblement d'un canal de dérivation d'une rivière flottable; exception de propriété, IV, 424. — Constructions non autorisées le long d'un chemin de halage; exception de propriété, IV, 547. — Dépôt sur une digue hors de la largeur du chemin de halage; répression, IX, 102. — Contravention à un réglement d'irrigation, VI, 925. — Infraction à un réglement de

Compétence. — Voirie (*suite*) : police fixant le tirant d'eau réglementaire des bateaux, I, 141. — Travaux constituant un délit de pêche, I, 304. — Ports; fait constituant une contravention de grande voirie et non un délit de pêche, VII, 477. — Ports; acte d'indiscipline d'un pilote lamaneur, IX, 366. — Extraction de matériaux sur le rivage de la mer; répression, X, 591. — Plantation de pieux sur le rivage de la mer; répression, VII, 284.

3° Routes. — Détérioration; répression, IV, 159. — Dégradations par la négligence d'une compagnie de desséchement; droit de prescrire l'enlèvement des atterrissements qui avaient causé les dommages et pouvaient en occasionner le retour, VIII, 487. — Abandon de bestiaux, VIII, 41. — Abandon de voitures dans la traverse des villes, VIII, 886. — Alignements; travaux non autorisés; question de propriété, IV, 163. — Alignements; travaux non autorisés; excuses admises par le conseil de préfecture, I, 359. — Saillies fixes ou mobiles, VI, 144. — Travaux provisoires sur la voie publique; droit d'en ordonner la démolition, V, 401. — Refus d'un propriétaire de disposer l'encoignure de sa maison, de façon à recevoir l'inscription indicative du nom de la voie publique, X, 799. — Roulage : contravention relative au poids des voitures; compétence respective des tribunaux de police et des conseils de préfecture, I, 88; VI, 548. — Roulage : infraction aux règlements autres que ceux établis en vue de la sûreté des personnes, VI, 463.

4° Chemins vicinaux. — Anticipation; questions de propriété et d'indemnité, I, 237; IX, 490. — Usurpations; compétence respective du conseil de préfecture et du tribunal de simple police, VI, 314; VIII, 219; X, 566. — Dégradations, VI, 314. — Dépôts par un entrepreneur sur le sol de la petite voirie, VIII, 226.

Comptabilité.

(1) Règlement spécial sur la comptabilité du ministère des travaux publics, en date du 16 septembre 1843, rendu en exécution de l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Rapport au roi, III, 505. — Règlement, 507. — Modèles, 562. — Nomenclature des pièces à produire aux payeurs, 568. — Table alphabétique, 654. — Circulaire, 683.

(2) Règlement spécial sur la comptabilité du ministère des travaux publics (28 septembre 1849) : — Table des matières, X, 11. — Rapport du ministre au président de la république, 3. — Rapport de la commission chargée de préparer le règlement, 5. — Règlement, 54. — Circulaire d'envoi aux préfets, 74. — Circulaire d'envoi aux ingénieurs en chef, 78. — Modèles 96 à 251. — Circulaire contenant de nouvelles instructions, 252 à 260.

(3) Application du règlement du 28 septembre 1849 à la comptabilité des routes départementales : — Nomenclature des modèles, X, 273. — Circulaire d'envoi, 275. — Changements particuliers apportés aux modèles, 277 à 296.

(4) Sous-délégation des crédits aux ingénieurs en chef, X, 342, 358, 918.

(5) Instruction pour l'exécution du décret du 11 août 1850, qui abrége de deux mois la durée des exercices (circulaire), X, 630.

(6) Observations sur l'établissement des dépenses et la justification des payements (circulaire), VII, 161.

(7) Payement des dépenses en régie (circulaire), V, 829.

(8) Pièces à fournir par les entrepreneurs pour obtenir l'ordonnancement d'une créance liquidée en justice (avis du conseil d'état), IV, 491. — Entrepreneur; mandat de premier à-compte; clause relative au cautionnement (circulaire), V, 562.

(9) Certificats de réimputation (circulaire), IX, 406.
(10) Modèle de transmission des bordereaux mensuels de payement (circulaire), X, 619.
(11) Comptes finaux de 1845; délai de leur envoi à l'administration (circulaire), VI, 101.
(12) Vente de vieux matériaux et d'autres objets sans emploi; formalités; instructions pour l'exécution des art. 16 et 18 de l'ordonnance royale du 31 mai 1838 (circulaire), I, 450.
(13) Personnel. — Retenues au profit du trésor par application des décrets des 4 avril et 12 août 1848 (circulaire), VIII, 385. — Frais de déplacement des conducteurs et piqueurs (circulaire) VII, 513. — Budget de 1849; agents auxiliaires et temporaires; rédaction des projets de budget (circulaire), VII, 350.
(14) Indemnité d'expropriation; autorité compétente pour statuer sur les questions relatives à l'ordonnancement, I 223; à la liquidation et à la déchéance, III, 91; au payement, IV, 245.
Comptes rendus des travaux publics (circulaire), X, 621. — Loi 987.
Concessions. *Voir* Péage.
(1) L'auteur d'une soumission acceptée ne peut plus la retirer, VI, 385.
(2) Le droit d'expropriation conféré à un concessionnaire expire avec le délai fixé pour l'exécution des travaux, VIII, 1.
(3) Un concessionnaire n'a pas qualité pour donner des alignements ou des permissions de construire, II, 247; X, 518. — Un concessionnaire n'a pas qualité pour poursuivre la répression des contraventions de grande voirie, X, 466, 518.
(4) La légalité d'une concession de droits de péage ne peut être appréciée par les tribunaux, VI, 83. Décision en sens contraire, VII, 16.
(5) Le cahier des charges fait seul la loi des parties, on ne peut invoquer contre ses dispositions les énonciations d'un mémoire d'ingénieur joint aux plans et projets des travaux approuvés par le ministre, III, 95.
(6) La violation des obligations conventionnelles qu'impose le cahier des charges ne peut donner lieu à une répression pénale. Il en est de même de l'infraction aux arrêtés administratifs tendant à l'exécution du cahier des charges, IV, 282.
(7) Pouvoir réglementaire. — Les conventions intervenues entre des communes et le concessionnaire d'un canal relativement à des travaux destinés à prévenir ou à réparer des dommages, lors même qu'elles auraient été approuvées par le préfet, ne font pas obstacle à ce que le ministre exerce vis-à-vis dudit concessionnaire les actions qui dérivent, pour l'autorité, du droit commun ou du traité de concession, V, 52.—*Voir* Chemins de fer (66).
(8) Les agents d'une compagnie sont présumés avoir connaissance des règlements de police notifiés au directeur, IV, 280.
(9) Interprétation. Exécution. Compétence. — L'autorité administrative est compétente, à l'exclusion de l'autorité judiciaire, pour interpréter : 1° un acte portant concession à titre onéreux des eaux d'une rivière non navigable ; 2° l'acte de concession d'un desséchement, V, 661; 3° un acte de concession de lais de mer, V, 704; VIII, 3[illegible]. — Lorsque le concessionnaire d'un canal, tenu, aux termes de son cahier des charges, de rétablir les communications interceptées, change sans autorisation l'emplacement d'un pont indiqué sur les plans parcellaires, le conseil de préfecture est compétent pour statuer sur les réclamations formées par les communes intéressées, II, 142. C'est avec raison que ce conseil condamne le concessionnaire à établir un pont dans l'emplacement indiqué sur le plan parcellaire soumis aux

Concessions. — Interprétation. Exécution. Compétence (*suite*) : enquêtes, *ibid.* — Inexécution du cahier des charges en ce qui concerne le raccordement d'un chemin de fer avec un chemin communal ; réclamation d'une commune intéressée ; compétence du conseil de préfecture, VI, 22. Le conseil de préfecture est également compétent pour décider si les ouvrages nécessaires au raccordement sont ou non à la charge de la compagnie ; mais il ne peut ni les déterminer lui-même, ni en prescrire l'exécution immédiate, *ibid.* — Interprétation du cahier des charges en ce qui touche le rétablissement des communications interceptées ; compétence du conseil de préfecture, VIII, 177. Le conseil de préfecture ne peut déterminer lui-même les travaux de raccordement ni en prescrire l'exécution, *ib.* — Le conseil de préfecture est compétent pour décider si un concessionnaire est tenu, en vertu de son cahier des charges, de restituer à l'état les produits de terrains qui avaient été remis provisoirement à ce concessionnaire et qui se sont trouvés en dehors de la concession par l'effet d'une délimitation ultérieure, VIII, 330.

(10) Travaux prescrits par l'administration aux concessionnaires. — Injonctions administratives qui leur sont adressées ou qui les concernent. — Recours. — Décision ministérielle prescrivant à un concessionnaire de canal de construire un pont en vertu de son cahier de charges ; ne peut être attaquée par la voie contentieuse, VI, 223 ; mais ne fait pas obstacle à ce que les parties se pourvoient devant qui de droit, *ib.* Le conseil de préfecture est compétent pour décider si le concessionnaire est, ou non, tenu, aux termes de son cahier des charges, de construire le pont réclamé par l'administration, *ibid.* — Le conseil de préfecture est compétent pour décider si les concessionnaires d'un canal sont tenus, d'après leur concession, d'établir un pont pour le service d'une commune. La décision ministérielle qui met les concessionnaires en demeure d'établir ce pont est une simple mesure d'administration qui ne peut être attaquée par la voie contentieuse, IV, 14. — Décision ministérielle prescrivant à une compagnie de chemin de fer un mode de rétablissement d'un chemin intercepté différent du mode précédemment prescrit ; ne peut être attaquée par la voie contentieuse, VIII, 345 ; mais ne fait pas obstacle à ce qu'il soit statué par le conseil de préfecture sur l'étendue des obligations de la compagnie et sur l'application de son *cahier des charges*, *ibid.* — Travaux prescrits par l'administration et exécutés d'office par elle sur le refus de la compagnie ; le conseil de préfecture est compétent pour décider si la compagnie est tenue d'en payer les frais en vertu de son cahier des charges, X, 825. — Décisions préfectorale et ministérielle prescrivant des travaux à un concessionnaire de canal, dans le but de prévenir ou de réparer des dommages ; constituent de simples mises en demeure non attaquables par la voie contentieuse, IV, 421 ; V, 52, 204. Ces décisions ne font pas obstacle à ce que les contestations relatives à l'application du cahier des charges soient portées devant le conseil de préfecture, seul compétent pour y statuer, IV, 421 ; à ce qu'il soit statué par le conseil de préfecture sur l'étendue des obligations imposées au concessionnaire par le cahier des charges, V, 52 ; à ce qu'il soit statué par les autorités compétentes sur les réclamations formées par des tiers contre le concessionnaire, V, 204. — Ne peuvent être attaqués par la voie contentieuse : 1° l'arrêté du préfet qui invite les maires de son département à recueillir les réclama-

tions qui seraient formées contre le concessionnaire d'un canal pour travaux à faire ou indemnités à payer; 2° la décision par laquelle le préfet ou le ministre met un concessionnaire en demeure de payer diverses indemnités de dommages, V, 204. Ces décisions ne font pas obstacle à ce qu'il soit statué par les autorités compétentes sur les réclamations formées contre le concessionnaire, *ibid.* — Décision ministérielle qui refuse à une compagnie fermière d'un chemin de fer certaines indemnités réclamées par elle à raison de ce que le chemin ne lui aurait pas été livré dans les conditions déterminées par le cahier des charges; ne peut être attaquée par la voie contentieuse, VIII, 404; mais ne fait pas obstacle à ce que la compagnie fasse valoir devant le conseil de préfecture les droits qui résultent de son traité, *ibid.* — Refus de réception d'un pont par le ministre, jusqu'à ce que la compagnie ait effectué certains travaux désignés dans une ordonnance royale: est un acte administratif non attaquable par la voie contentieuse, IX, 485.

(11) Indemnité réclamée de l'état par des concessionnaires pour inexécution du traité ou pour aggravation de charges qui leur étaient imposées, III, 469; IV, 128; X, 670, 1027. — Interprétation de traité; abandon de terrains non garantis par l'état, III, 95.

(12) Concurrence. — La concession d'un pont à péage ne prive pas l'état de la faculté d'établir d'autres ponts dans le voisinage du pont concédé, et l'exercice de cette faculté ne saurait motiver une demande d'indemnité contre l'état, VI, 148, 206. — Dommage résultant pour le concessionnaire d'un pont de la concession d'un pont voisin; demande d'indemnité formée contre le nouveau concessionnaire; compétence administrative, IX, 171. — Contestations entre deux concessionnaires de droits de navigation; interprétation et application des arrêts de l'ancien conseil, des lettres patentes et ordonnances du roi servant de base à leurs concessions; compétence administrative, V, 635. — Interprétation des actes de concession de deux compagnies, à l'effet de décider si l'une a fait des travaux empiétant sur le périmètre de l'autre; compétence administrative, IX, 171. — L'état, en concédant un pont à péage, ne s'interdit pas implicitement le droit de se servir de bateaux particuliers pour le transport des matériaux nécessaires aux travaux de navigation, VII, 148.

(13) Dommages, Responsabilité. — Les concessionnaires d'un pont à péage sont tenus, en vertu du cahier des charges, de payer les indemnités de dommages permanents causés aux propriétés riveraines, X, 309. — Inexécution du cahier des charges en ce qui touche le bon entretien d'un canal; dommages en résultant pour des tiers; responsabilité du concessionnaire, X, 687. — Les concessionnaires de travaux publics sont, comme les simples particuliers, responsables des dégradations qu'ils occasionnent aux chaussées construites et entretenues aux frais de l'état pour le service de la navigation et du halage, ainsi qu'aux ouvrages d'art qui en dépendent; et, dès lors, les dispositions de l'article 11 de l'arrêt du 24 juin 1777 leur sont applicables, V, 138. — Un concessionnaire n'est pas responsable des obstacles apportés à la navigation par l'établissement d'un pont exécuté conformément aux projets approuvés par l'administration, VIII, 277. — Le concessionnaire d'un canal ne peut être tenu de rétablir que les ponts et communications indiqués par son cahier de charges, I, 229. — Un concessionnaire n'est pas responsable des dommages provenant des obstacles apportés au libre écoulement des eaux par

Concessions. — Dommages (*suite*) : un sous-acquéreur de terrains vendus par lui, VII, 230. — Les entrepreneurs de travaux pour une compagnie concessionnaire de chemin de fer sont seuls responsables des accidents arrivés, par leur imprudence, à leurs ouvriers, VII, 443.

(14) Dommages résultant de travaux exécutés nouvellement en vertu d'une concession ancienne; présomption de payement originaire d'indemnité, invoquée par le concessionnaire; déchéance prétendue de la créance des indemnitaires, I, 97. — Dommages; tierce expertise; ingénieur en chef, VI, 233.

(15) Dommages. Compétence. — Dommages provenant de travaux exécutés par voie de concession; demande d'indemnité; incompétence des tribunaux, II, 124, 189, 242, 322, 324. — Dommages résultant d'une contravention de grande voirie commise par un concessionnaire; demande d'indemnité; compétence judiciaire, V, 696. — Dommages; interprétation du cahier des charges; compétence du conseil de préfecture, VIII, 190.

(16) Entretien. — Les frais d'entretien comprennent les frais de vérification de l'état des ouvrages par les commissaires de l'état, IX, 390. — L'obligation contractée par l'état de concourir à l'entretien des ponts existants sur un canal est transmise, de plein droit, aux concessionnaires dudit canal, VIII, 243. — Dommages aux tiers par suite du défaut d'entretien; responsabilité, X, 687.

(17) Subrogation. — Droit d'ouvrir des rues dans Paris, concédé par ordonnance royale, et transmis par le concessionnaire à une société anonyme; il appartient au conseil de préfecture d'apprécier l'effet de cette transmission X, 352. — Décidé que nonobstant ladite transmission, le concessionnaire primitif n'avait pas cessé d'être obligé, envers l'administration, à l'exécution de l'ordonnance de concession, X, 352. — Décidé que l'abandon d'une concession de chemin de fer à une compagnie anonyme rendait le concessionnaire primitif sans droit ni qualité pour traiter avec l'administration de la construction du chemin, X, 322. — Un concessionnaire de canal qui a cédé ses droits à une société anonyme, et a été ensuite chargé par elle des travaux comme entrepreneur à forfait, représente cette société vis-à-vis des tiers; ceux-ci peuvent dès lors opposer à la société les actes de procédure faits contradictoirement avec cet entrepreneur, VI, 137. — La transmission des droits qu'un concessionnaire tenait *de son adjudication* emporte de plein droit, pour celui en faveur de qui elle a eu lieu, l'obligation d'accepter comme faits avec lui tous les actes de procédure précédemment dirigés contre le concessionnaire primitif, IV, 250.

(18) Résolution ou expiration du contrat. — Rachat de la concession perpétuelle du Havre de Courseulles : loi, VI, 461; ordonnance, 578. — Le contrat passé entre l'état et un adjudicataire des travaux de perfectionnement et de curage d'un canal, moyennant péage, n'est pas résolu par le décès du concessionnaire, V, 481. — Il appartient au conseil de préfecture de prononcer la déchéance d'une concession par application des clauses du marché; mais l'administration seule a le droit de surseoir à l'exécution de la déchéance encourue, II, 176. — Demande au conseil de préfecture en résiliation ou en indemnité, fondée sur l'inexécution, par l'administration, des clauses du marché; doit être précédée d'une mise en demeure préalable, II, 417. — Les entrepreneurs créanciers d'une compagnie de chemin de fer déchue de sa concession ont qualité pour demander le remboursement du cautionnement

de cette compagnie, VII, 445. — Cette demande est de la compétence du conseil de préfecture désigné par le cahier des charges de la concession, VII, 445. — A l'expiration d'une concession, l'adjudicataire ne peut réclamer de l'état la plus-value qui résulterait de ses travaux d'entretien ou de réparation, VIII, 153. — Demande d'indemnité formée par un adjudicataire contre l'état à raison de la résiliation de son marché; compétence administrative, VIII, 341.

Conclusions. — Expropriation; procès-verbal, III, 315. — Conclusions nouvelles; expropriation, III, 170. — Omission de statuer sur des conclusions, III, 34. — Il n'y a pas lieu de statuer par le conseil d'état lorsque les parties n'ont pas pris de conclusions et que l'affaire n'est pas en état, II, 193.

Concours, I, 166; III, 182; V, 330; VI, 252; VIII, 57; IX, 243.

Concurrence. *Voir* Concessions (12). — (Obstacle à la libre); chemins de fer; tarif; abaissement illégal, IX, 105.

Condamnation. — Formes, III, 140. — Conséquences à l'égard des frais, II, 294. — Une condamnation doit être basée sur les faits consignés au procès-verbal et non sur des faits antérieurs, II, 111.

Conné (ville de), II, 167, 444.

Condition. — Expropriation amiable; compétence, IX, 450. — Souscription conditionnelle à la dépense d'un pont, 270. — Entrepreneur; rabais conditionnel, I, 188. — Sursis conditionnel à l'exécution d'un arrêté préfectoral, VI, 237.

Conducteurs.

(1) Examen des candidats; circulaires, VI, 102; VII, 245; programme, VII, 249.

(2) Admissibilité dans le corps des ingénieurs (loi), X, 1009.

(3) Pensions; maximum, VI, 28. — Frais de déplacement (circulaire), VII, 513. — Régie; indemnité de déplacement, V, 165. — Traitement en Corse, X, 636.

(4) Comptabilité du conducteur, art. 7 à 22 du règlement du 28 septembre 1849, X, 56. — Modèles y relatifs, X, 98 à 132.

(5) Ordres écrits donnés à un entrepreneur, VII, 408.

(6) Chemins vicinaux; cheval; voiture; prestation en nature, V, 634.

Conflit, I, 138, 184, 191, 223, 225, 261, 386, 391, 393, 396, 443; II, 97, 119, 124, 134, 167, 169, 194, 225, 242, 243, 322, 324, 327, 331, 336, 383, 444, 445, 448, 455, 460; III, 25, 29, 49, 62, 137, 146, 148, 217, 229, 307, 309, 347, 480, 498; IV, 17, 52, 69, 91, 108, 126, 245, 263, 318, 323, 327, 329, 352, 432, 435, 439, 503, 517, 528, 540, 555, 568; V, 57, 61, 64, 69, 143, 265, 306, 310, 408, 414, 436, 499, 509, 517, 621, 635, 687, 696, 704, 721, 729, 763, 778, 790, 796; VI, 25, 32, 35, 52, 63, 115, 245, 287, 319, 448, 481, 526, 533, 551, 559; VII, 53, 133, 181, 227, 273, 280, 314, 432, 438, 459, 467, 480, 488; VIII, 15, 24, 33, 85, 141, 182, 190, 209, 215, 219, 271, 341, 422, 439, 454, 490; IX, 4, 49, 71, 80, 99, 171, 176, 184, 194, 220, 277, 295; X, 540, 542, 566, 578, 582, 584, 674, 690, 722, 728, 730, 735, 751, 766, 771, 776, 802, 827, 858, 942, 947, 948, 969, 988, 1010, 1034, 1044, 1052, 1056; — en police correctionnelle, II, 122; III, 198; V, 625; VII, 209, 339; VIII, 141, 449; IX, 47; X, 699; — négatif, I, 141; II, 437; VII, 309, 311; VIII, 526; IX, 188; X, 807, 1015.

(1) Tribunal des conflits. — Organisation (loi), X, 491. — Formes de procéder; règlement d'administration publique, IX, 499.

(2) Préfet; qualité. — Le préfet ne peut élever le conflit que devant les tribunaux du département qu'il administre, I, 369.

(3) Appréciation de la validité d'un arrêté de conflit; incompétence judiciaire, V, 306.

(4) Jugements donnant lieu ou non au conflit. — Chose jugée opposée à la validité d'un conflit. — Le conflit peut être élevé en référé;

CONFLIT. (*suite*) :
le préfet doit renoncer dans ce cas à tous les délais incompatibles avec la célérité des référés (avis du conseil d'état), IV, 449. — Le conflit ne peut être élevé à l'occasion d'un jugement simplement préparatoire, II, 167. — Le jugement ordonnant une expertise à l'effet de vérifier l'existence et la cause de dommages allégués, ne peut, quels que soient ses motifs, donner lieu au conflit, V, 517. — Conflit élevé à l'encontre d'un jugement interlocutoire, ordonnant une expertise, X, 584. — L'article 4 de l'ordonnance du 1er juin 1828 portant qu'il ne pourra jamais être élevé de conflit après des jugements acquiescés, ne doit s'entendre que de l'acquiescement qui aurait conféré la force de la chose jugée à un jugement ayant statué définitivement sur le fond de la contestation et non de l'acquiescement à un jugement simplement interlocutoire, tel que celui qui ordonne une expertise, V, 763. — Le conflit peut être élevé tant qu'il n'a pas été statué définitivement sur le fond de la contestation, II, 169; V, 509; dès lors le déclinatoire peut être présenté après un jugement rendu sur l'exception d'incompétence proposée par l'une des parties, VIII, 490; lors même que ce jugement aurait acquis l'autorité de la chose jugée, V, 509. — Lorsqu'un jugement rendu en dernier ressort à l'égard de la valeur du litige est néanmoins sujet à appel pour raison d'incompétence, le conflit peut être élevé sur l'appel interjeté par les parties intéressées, V, 64. — Le conflit peut être élevé tant qu'il n'a pas été statué définitivement sur le fond de la contestation, et lors même que l'autorité judiciaire serait saisie en vertu d'un renvoi prononcé par la cour de cassation, VII, 193. — Chose jugée prétendue, VI, 52; VIII, 215. — Le conflit est valablement élevé à l'encontre d'un jugement qui, sans faire mention du déclinatoire, le rejette implicitement en statuant comme s'il n'existait pas, X, 584. — Lorsque le déclinatoire a été déposé en temps utile au parquet du procureur du roi, mais n'a pas été communiqué au tribunal, le conflit peut valablement être élevé, même après le jugement rendu sur le fond de la contestation, V, 704, 721.
(5) Conflit annulé pour un vice de forme, tel que le défaut de qualité du préfet; un nouveau conflit peut être élevé dans la même instance par le préfet compétent, tant que l'affaire n'est pas jugée au fond, II, 324; III, 29, 62.
(6) Déclinatoire. — Le préfet ne peut élever le conflit avant d'avoir proposé le déclinatoire, II, 448. — L'exception d'incompétence présentée au nom du préfet par son avoué ne peut suppléer le déclinatoire, I, 228; II, 448; IV, 323; X, 947. — Reconnaissance de la compétence judiciaire par le préfet agissant dans l'intérêt du domaine de l'état; ne fait pas obstacle à ce que ce fonctionnaire élève le conflit en sa qualité de représentant de la puissance publique, III, 49. — Le préfet peut proposer le déclinatoire même après la clôture des débats et tant que le tribunal n'a pas rendu de jugement au fond, III, 25.
(7) Délais. — Dépôt. — L'arrêté de conflit doit, à peine de nullité, être pris et déposé au greffe dans la quinzaine de la transmission, par le procureur de la république au préfet, du jugement qui rejette le déclinatoire, VI, 25; X, 540. — Si cette transmission n'a pas eu lieu, le préfet peut élever le conflit, même après les délais fixés par l'ordonnance du 1er juin 1828, V, 414. — Le dépôt au greffe ne peut être suppléé par la communication du dit arrêté faite par le préfet au procureur du roi dans le délai précité, V, 306. — Le préfet est tenu de déposer au greffe les pièces visées dans son

arrêté de conflit, mais non celles qui sont seulement mentionnées dans ces dernières, VI, 52.

(8) Conflit en appel. — Le déclinatoire présenté en première instance peut être reproduit, I, 261; V, 414. — Mais il n'est pas indispensable qu'il le soit, s'il a été admis en première instance, V, 467. — Le délai de quinzaine pour élever le conflit ne court que de la signification de l'appel faite au préfet lui-même, et non à d'autres fonctionnaires, VII, 467.

(9) Rédaction de l'arrêté de conflit. — Défaut d'insertion textuelle dans l'arrêté de conflit des dispositions législatives invoquées; un simple visa suffit pour la régularité du conflit, V, 54, 64. — Désignation prétendue insuffisante de la contestation à laquelle s'applique le conflit, II, 169. — Décidé que l'arrêté de conflit, bien qu'inexact et incomplet dans ses énonciations, désignait suffisamment le litige faisant l'objet de sa revendication, X, 952. — Fausse énonciation, dans le déclinatoire, du tribunal devant lequel s'agite la contestation; régularité du conflit, II, 324.

(10) Arrêté collectif. — Dans les instances engagées par différents propriétaires, devant un même tribunal, contre un même entrepreneur et à raison de dommages de même nature, le conflit peut être élevé par un arrêté collectif et non par des arrêtés spéciaux, V, 64.

(11) Rejet d'une demande tendant à faire réserver la connaissance d'un conflit au conseil d'état institué par la constitution de 1848, IX, 176.

Confortatifs (travaux) ou non. *Voir* Alignements (5) (6).

Confusion prétendue, dans la personne de l'état, des droits attachés à une ancienne usine vendue nationalement, X, 958.

Congés (circulaire), IX, 235.

Conil (veuve), X, 942.

Connaissance officielle. *Voir* Signification.

Connexité. — Jury d'expropriation, V, 460. — Dommages se rattachant à une expropriation, X, 1034.

Conseil d'état :

(1) Il ne lui appartient pas d'ordonner le rétablissement du lit d'un cours d'eau non navigable, IX, 22, ni de prescrire des travaux de redressement du lit, VI, 257.

(2) Examen des projets de règlement d'eau, IX, 56.

(3) Interprétation des actes de l'autorité souveraine, V, 635, 661, 704; IX, 375; X, 433.

(4) (Difficultés sur l'application d'un arrêt du); doivent être soumises au conseil de préfecture, VIII, 147.

(5) Arrêts de l'ancien conseil; interprétation; compétence administrative, V, 635, 661.

Conseil général de département :

(1) (La délibération d'un) qui statue sur la direction, les plans et les devis d'une route départementale n'est pas assujettie à la formalité d'une enquête préalable, I, 199. — Cette délibération n'est pas attaquable par la voie contentieuse, *ibid.*

(2) Droit de statuer sur la validité de ses délibérations; expropriation; incompétence judiciaire, V, 163; VII, 178. — *Voir* Chemins vicinaux (2).

Conseil général des ponts et chaussées et sections du conseil :

(1) Composition : articles 4 et 5 de l'ordonnance du 22 juin 1842, II, 297; article 3 de l'ordonnance du 5 février 1848, VIII, 43. — Composition annuelle du conseil et des sections du conseil, I, 8, 91; II, 9, 10; IV, 74; V, 162; VII, 359; VIII, 54, 528; X, 261, 378, 915.

(2) Adjonction d'un membre du conseil à la commission mixte des travaux publics, II, 410.

(3) (Il n'y a pas lieu de consulter le) pour l'admission d'office d'un ingénieur à la retraite, après trente ans de services, X, 1005.

Conseil municipal. — Avis; chemins vicinaux; expropriation, III, 167;

Conseil municipal (*suite*) : V, 577. — Alignements ; délibération, III, 86. — Maire ; pourvoi ; ratification, VIII, 133. — Contestation sur la régularité d'une délibération, X, 660.

Conseil de préfecture. *Voir* Amende (1) (2), Contravention (8), Chose jugée.

(1) Composition. Est régulière la composition d'un conseil de préfecture où un membre du conseil général avait siégé en remplacement d'un conseiller de préfecture, après avoir été désigné conformément à l'arrêté du 19 fructidor an IX, VIII, 508.

(2) Doit viser, dans ses arrêtés, l'acte législatif qui sert de base à une condamnation, sans être tenu d'en insérer le texte, III, 146.

(3) Ne peut statuer sur une question dont il n'est pas saisi, III, 219.

(4) Est valablement saisi de la connaissance d'une contravention par la remise du procès-verbal, III, 6.

(5) Ne peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution d'un arrêté du préfet, VI, 219 ; ni infirmer cet arrêté, VI, 299.

(6) Ne peut ordonner l'exécution de travaux sur l'emplacement du domaine public, V, 155 ; VI, 22 ; X, 622, 627.

(7) Exerce une pleine juridiction en matière d'interprétation et d'application de marchés de travaux publics ; ses décisions ont par elles-mêmes force exécutoire, VIII, 459.

(8) Excède ses pouvoirs lorsqu'il statue par voie de disposition générale et réglementaire pour l'avenir, par exemple lorsqu'il décide qu'un quarantième sera alloué à un entrepreneur toutes les fois qu'il fera des avances de fonds, X, 600.

(9) Excède ses pouvoirs lorsqu'il impose à un entrepreneur des obligations en dehors de son marché, X, 680.

(10) Est incompétent pour connaître des contraventions punissables des peines portées par l'art. 471 du Code pénal, V, 757 ; — pour reconnaître les rivières navigables et leurs dépendances à l'occasion d'un délit de pêche, V, 759.

(11) Questions d'incompétence ou d'excès de pouvoir, soulevées : — en matière de preuves, II, 347 ; VI, 48 ; V, 174 ; VI, 442 ; VII, 93, 336 ; IX, 264, 381 ; X, 1030 ; — en matière de contestations sur l'application d'une ordonnance rendue au contentieux, VIII, 147 ; — en matière d'interprétation d'actes de vente nationale, IV, 91 ; — en matière de poursuites dirigées contre des agents de l'administration, III, 337 ; — en matière de contravention de grande voirie, II, 341 ; VIII, 487 ; — en matière de concession de droits d'usage ou de servitude sur le domaine public, IV, 200 ; — en matière d'usurpations sur le domaine public, IV, 43, 152, 547 ; VI, 314 ; — en matière de servitude à la charge des particuliers au profit du domaine public, X, 898 ; — en matière de démolition de bâtiments compromettant la sûreté publique, II, 103 ; — en matière de dommages, IV, 311 ; VI, 130 ; — en matière d'extraction de matériaux, IV, 333 ; VII, 21 ; X, 680, 683 ; — en matière de nomination d'experts, VI, 233 ; VII, 92, 402 ; IX, 472 ; X, 1026 ; — en matière de taxe d'entretien des cours d'eau, II, 130, 440 ; III, 1 ; IV, 269 ; — en matière de taxes pour travaux d'endiguement, X, 1049 ; V, 479 ; — en matière de marchés de travaux publics, II, 142, 176 ; III, 32, 500 ; IV, 14, 421 ; V, 52, 155, 204 ; VI, 22, 223 ; VII, 6, 33, 445 ; VIII, 177, 190, 404, 515 ; X, 880.

Consignation ; indemnité, VIII, 348.

Contenance. — Expropriation, indemnité, III, 494 ; IV, 194 ; VI, 190 ; VII, 425 ; VIII, 132 ; X, 1063. — Desséchements ; rôle de plus-value, V, 192.

Contradictoire (est), et dès lors non susceptible d'opposition, l'arrêté du conseil de préfecture : 1° qui vise le mémoire renfermant les

moyens de défense d'une partie, V, 201; — 2° qui vise une lettre d'un prévenu contenant ses moyens de défense, bien que cette lettre n'ait pas été transmise directement au conseil de préfecture, mais qu'elle lui soit parvenue par l'intermédiaire d'un maire à qui elle était adressée, V, 92. — États de régie non contradictoires, IX, 227. — *Voir* Défaut.

CONTRAINTE. — Honoraires des ingénieurs, VIII, 496; X, 969. — Travaux prescrits à une compagnie de chemin de fer, X, 825. — Souscription pour l'exécution de travaux publics, V, 61. — Opposition; compétence, X, 825, 969.

CONTRAT :

(1) Les conventions privées ne peuvent changer l'ordre des juridictions, VIII, 491. — Elles ne peuvent être invoquées contre les tiers, V, 52. — Les tiers sont recevables à réclamer l'exécution des clauses stipulées à leur profit, II, 142; IX, 29. — Un associé n'est pas recevable à réclamer individuellement l'exécution d'un contrat passé entre l'association dont il fait partie et l'état, I, 371. — *Voir* Actions (3).

(2) Interprétation et exécution; compétence. — Les difficultés que soulève l'exécution d'un contrat réglant les conditions d'une expropriation amiable sont de la compétence judiciaire, V, 778; X, 552, 695, 1010; à moins qu'il ne s'agisse d'une expropriation de biens communaux, VII, 334. — Ordonnance portant concession de relais de mer; interprétation; compétence judiciaire, VIII, 305. — Conventions entre un prince apanagiste et une ville, relativement à la cession de droits sur une rivière; interprétation; compétence judiciaire, V, 436. — Conventions privées portant création d'une servitude; inexécution par suite de travaux publics; réclamations; compétence judiciaire, VII, 432. — Conventions intervenues entre un entrepreneur et un propriétaire à l'occasion de fouilles; interprétation; compétence judiciaire, VII, 309, 311. — Conventions privées consacrées par des actes administratifs; interprétation; compétence, V, 635, 661, 729; IX, 401. — Les engagements souscrits par des particuliers pour l'exécution de travaux publics, constituent des contrats administratifs dont l'interprétation et l'application n'appartiennent pas aux tribunaux, V, 61; VI, 287; VII, 59, 185. — Convention ayant pour objet l'exécution de travaux publics; les tribunaux sont incompétents pour en connaître, VII, 227.

(3) — administratif. — Résolution prétendue, décès de l'une des parties contractantes, V, 481. — Révocabilité, IX, 92. — Condition défaillie, IX, 270. — Demande en résiliation pour inexécution des conditions, VIII, 150. — Conventions passées par des agents de l'administration et annulées faute de ratification par l'autorité supérieure, I, 104, 243.

(4) — administratif; soumission retirée, VI, 385.

(5) — judiciaire; expropriation, X, 1063.

(6) Interprétation d'un contrat entre l'administration et un propriétaire en matière d'indemnité de dommages, I, 274.

— *Voir* Cahiers de charges.

CONTRAVENTION. *Voir* Amende, Cumul de peines, Dépens, Prescription, Procès-verbaux.

(1) Faits qui ne constituent pas des contraventions de grande voirie ou de police :

1° L'exécution des décisions judiciaires, II, 291; — 2° l'exécution par un entrepreneur ou un agent de l'administration des ordres de ses chefs, III, 198; VIII, 141; X, 699, 845; — 3° l'exécution par un particulier des ordres donnés par un maire dans l'intérêt urgent de la grande voirie, II, 375; — 4° l'inexécution des clauses d'un marché, II, 260; IV, 282; —

CONTRAVENTION (*suite*) :
5° les faits négatifs, V, 772; VII, 219, 224; VIII, 487; IX, 343; — 6° les faits qui ne sont pas personnels au prévenu, V, 772; VII, 295; VIII, 9, 328; — 7° les ouvrages antérieurs à l'établissement d'une voie publique, III, 248; VIII, 149; — 8° l'infraction au règlement de police d'un chemin de fer fait par le ministre au lieu de l'être par le roi en conseil d'état, IV, 282; — 9° le refus de payer un péage autorisé par une ordonnance qui n'a pas été rendue dans la forme légale, IV, 363.

(2) I. Faits qui constituent des contraventions de grande voirie :
1° Détérioration, même involontaire, d'ouvrages publics, I, 113. — 2° Ouvrages dommageables aux routes faits sur un cours d'eau par une association d'irrigation, X, 797. — 3° Extraction de matériaux sur les bords de la mer, X, 591. — 4° Détournement de la destination publique qui a été donnée aux eaux d'un cours d'eau non navigable, par un arrêté préfectoral, IV, 524; X, 1961.
II. Faits qui ne constituent pas des contraventions de grande voirie :
1° Malfaçons et vices de construction dans les bâtiments nouvellement construits, X, 502. — 2° Refus par un propriétaire de disposer l'encoignure de sa maison de façon à recevoir, dans les conditions déterminées par les règlements, l'inscription indicative du nom de la voie publique, X, 799. — 3° Refus par un particulier d'abandonner un établissement fait sans autorisation sur des lais de mer déclarés concessibles, IX, 343; X, 325.

(3) Infractions à des règlements de police : — qui constituent des contraventions de grande voirie, I, 141, 352; II, 341; V, 747; VII, 477; IX, 149, 272; X, 502, 592, 744; — qui ne constituent pas des contraventions de grande voirie, V, 297, 757. — Infraction aux ordres donnés par un officier de port, constituant une contravention de grande voirie, IX, 366. — Infraction à un arrêté d'alignement ne constituant aucune contravention, V, 243; VI, 141.

(4) Faits divers constituant une même contravention, V, 214.

(5) Exceptions opposées à la poursuite d'une contravention et fondées : — sur un droit de propriété, I, 237; II, 186; IV, 43, 152, 427, 524, 547; V, 271, 276; IX, 78; X, 443, 502, 704, 711, 962, 1017; — sur un droit de servitude, VIII, 503; — sur un droit à indemnité, II, 186; VII, 234; — sur l'absence de préjudice occasionné à la voie publique ou à la circulation, III, 305, 345.

(6) Application de la peine. — La bonne foi d'un *contrevenant* ne le met pas à l'abri de la peine encourue, II, 100, 423. — Une permission donnée par une autorité incompétente ne soustrait pas le contrevenant à l'application de la peine, I, 359; II, 423; III, 342; V, 401; IX, 387; X, 369, 518. *Voir* en sens contraire, X, 845.

(7) Responsabilité du propriétaire, V, 304, 411; VI, 49; IX, 465; — du commettant, V, 411; VII, 199; — du préposé, VII, 199.

(8) Compétence. — Le conseil de préfecture est compétent pour statuer sur toutes les contraventions qui pourraient être commises dans le domaine de la grande voirie; sa compétence n'est pas restreinte aux contraventions nommément spécifiées à l'art. 1er de la loi du 29 floréal an x, II, 341. — L'autorité judiciaire est incompétente pour examiner si le fait reproché à un entrepreneur de travaux publics constitue une contravention aux règlements généraux de grande voirie, II, 122. — L'autorité judiciaire est compétente pour apprécier le dommage résultant pour des tiers d'une contravention de grande voirie commise par un entrepreneur, V, 696. — Il lui appartient également de statuer sur les indemnités réclamées pour dommages aux per-

sonnes résultant d'une contravention de simple police commise par un agent de l'administration, VIII, 449. — Les tribunaux de simple police sont compétents pour connaître d'une contravention commise sur le sol de la petite voirie par un entrepreneur n'excipant d'aucune autorisation administrative, VIII, 526 — Contravention de police attribuée à un agent de l'administration; questions préjudicielles, VIII, 141. — Contravention au règlement des eaux d'une usine; répression; révocation; double action; compétence distincte, V, 473.

(9) Contraventions:

— à la police des routes. *Voir* Alignements, Roulage, Routes.

— à la police de la navigation. *Voir* Canaux, Halage, Ports, Rivage de la mer, Rivières.

— à la police des chemins de fer. *Voir* Chemins de fer (67) (68).

Contre-fossés d'un canal; inondation, V, 155.

Contribution:

— aux frais de travaux de pavage. *Voir* Pavage.

— pour l'exécution de travaux publics. *Voir* Souscriptions. — Demande en remboursement d'une part contributive payée par des usiniers pour la construction d'une écluse de navigation, ladite demande fondée sur le déplacement de cette écluse dans l'intérêt de la navigation et contre l'intérêt de l'usine. Rejet par le motif que la somme réclamée représentait le rachat de diverses charges que la translation de l'écluse n'avait pas fait revivre, VI, 311. — Lacunes des routes départementales intéressant plusieurs départements; contribution aux dépenses par les départements traversés (loi), I, 253.

— Cours d'eau flottables. — Péage imposé par un ancien arrêt du conseil aux flotteurs, dans l'intérêt d'usiniers; modification; compétence; décision ministérielle, IV, 338.

— Taxes perçues pour le salaire des gardes-ports. *Voir* Gardes-Ports.

Contribution foncière. — Canaux, IX, 11. — Chemins de fer, 199. — Endiguements, 89. — Dégrèvement accordé à un propriétaire d'un terrain endommagé; le conseil de préfecture ne peut mettre ce dégrèvement à la charge de l'administration, X, 742. — Le pourvoi du ministre des travaux publics n'est recevable dans ce cas qu'autant que le dégrèvement accordé aurait été mis à la charge de son administration. *ibid.*

Contribution en matière de curage des canaux ou rivières non navigables et d'entretien des digues et ouvrages d'art qui y correspondent:

(1) Les dispositions de la loi du 14 floréal an XI sont applicables aux fossés d'une ville servant de canaux de décharge et d'assainissement, IX, 63; *Id.* à un fossé servant de canal d'irrigation, IX, 280.

(2) Création de taxes nouvelles. — Modification des règlements anciens ou des usages locaux. — Il n'appartient qu'au roi en conseil d'état, et non au ministre ou au préfet, d'imposer des taxes pour la conservation ou l'entretien des ouvrages destinés, soit à faciliter le libre écoulement des eaux, soit à défendre les propriétés, IV, 9. — Un règlement antérieur à la loi du 14 floréal an XI, qui déterminait le mode de répartition des frais de curage d'un cours d'eau, ne peut être modifié que par une ordonnance royale, III, 77. — Annulation d'une ordonnance royale fixant la répartition des dépenses de construction d'un seuil de partage d'eaux, par le motif que cette ordonnance n'avait pas été rendue dans la forme des règlements d'administration publique, IV, 120. — Le conseil de préfecture ne peut établir la répartition des frais de curage d'un cours d'eau suivant d'autres bases que celles fixées par une ordonnance réglementaire, II,

Contribution en matière de cours d'eau (*suite*) :
130. — L'extension, par suite de travaux nouvellement exécutés, du périmètre imposable d'un syndicat ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un règlement d'administration publique, X, 1049. — Lorsque, pour assurer l'exécution d'anciens règlements de partage d'eau, des travaux nouveaux et distincts de ceux qui faisaient l'objet de ces règlements sont jugés nécessaires, la répartition des dépenses qu'ils occasionnent doit être faite en vertu d'un règlement d'administration publique, et non d'après les bases établies par les anciens règlements, IV, 120. — Curage complémentaire d'un desséchement dont les travaux ont été payés, en vertu de la loi du 14 floréal an XI, au moyen d'un rôle de répartition entre les propriétaires intéressés; il y a lieu de suivre le même mode de répartition et de remboursement des dépenses, III, 1. — Un décret impérial désignant les communes qui doivent concourir aux frais de réparation et d'entretien des digues du Rhône n'est pas attaquable par la voie contentieuse, V, 463. — Une décision du ministre laissant à la charge des parties intéressées les travaux de défense des rives d'un cours d'eau, n'est pas attaquable par la voie contentieuse, mais ne fait pas obstacle à ce que les propriétaires fassent valoir devant qui de droit leurs demandes en règlement d'administration publique pour fixer leur part contributive, I, 362.
(3) Bases de la répartition. — La dépense des travaux d'endiguement ou de curage doit être supportée par les propriétés protégées, dans la proportion de leur intérêt aux travaux, VII, 25; IX, 22. — La contribution doit être établie d'après la valeur réelle, et non d'après le revenu matriciel de la propriété, VII, 25. — Bases de la répartition des frais d'un curage en ce qui concerne les propriétaires d'usines : la part contributive de ces propriétaires doit être déterminée, non d'après la valeur locative de l'usine, mais d'après les avantages qu'elle retire du curage, X, 305; application d'anciens réglements et d'usages locaux, qui mettaient les frais de curage à la charge des meuniers dans l'étendue de 100 mètres en amont et en aval de leurs usines, IX, 305. — Règlement de la part contributive de diverses communes dans les frais d'entretien des ouvrages d'un desséchement, II, 425. — Application d'anciens réglements et d'usages locaux, IX, 63, 280.
(4) Confection des rôles. — A défaut du syndicat des propriétaires, le préfet et non le conseil de préfecture doit faire procéder à la confection du rôle de répartition de dépenses d'endiguements, VIII, 296. — Les formalités prescrites par les articles 11, 12, 13 et 18 de la loi du 16 septembre, 1807 pour l'estimation de la plus-value résultant d'un desséchement, ne sont pas applicables au cas où il ne s'agit que de déterminer le genre et l'étendue des taxes d'entretien, VII, 292. — Il appartient au préfet de régler le mode d'instruction suivant lequel il entend s'éclairer avant de rendre exécutoires les rôles de dépenses de desséchement, VI, 328. — Part contributive à des dépenses de curage d'un cours d'eau, établie sans vérification contradictoire; renvoi du réclamant devant le conseil de préfecture, à l'effet de faire procéder à la fixation de sa cotisation à raison de l'intérêt qu'il pouvait avoir aux travaux et des causes qui auraient contribué à l'envasement du cours d'eau, IX, 22. — Maintien provisoire des rôles dressés en vertu d'une décision annulée jusqu'à ce qu'il ait été procédé à la confection de nouveaux rôles, VII, 25. — Des rôles modifiés par d'autres rôles dressés ultérieure-

ment reprennent leur force légale lorsque ces derniers viennent à être annulés, IX, 64.

(5) Exemptions prétendues. — Les riverains d'un cours d'eau sont assujettis à la taxe d'entretien, lors même qu'ils seraient séparés du cours d'eau par un mur de clôture, IX, 22. — Inexécution, de la part de quelques propriétaires, de curages précédemment prescrits; le préjudice qui en résulte pour les autres riverains ne les dispense pas d'être compris dans le rôle de répartition des frais d'un nouveau curage, sauf leur recours en indemnité, III, 77. — Décidé, par interprétation des ordonnances constitutives d'un desséchement, que l'exemption des charges d'entretien qu'elles accordaient, n'était applicable qu'à ceux des intéressés qui avaient traité ou traiteraient à cet effet avec la compagnie. En cas de contestations sur l'existence, le sens ou la validité des traités invoqués pour profiter de l'exemption des frais d'entretien, il appartient à l'autorité judiciaire d'en connaître, V, 661; IX, 401. — La question de savoir quels sont ceux des réclamants qui ont passé de pareils traités est également de la compétence judiciaire, V, 661.

(6) Prescription. — L'imposé est libéré de la taxe lorsqu'il n'a été exercé contre lui aucune poursuite pendant trois années consécutives, à partir de la mise en recouvrement des rôles, VII, 149. — Il ne pourrait invoquer le bénéfice de cette prescription si le retard des poursuites provenait d'un sursis qui lui aurait été accordé sur sa demande, *ibid.* — Mais un syndicat ne peut opposer cette prescription aux tiers et notamment à l'entrepreneur qui réclame le payement du prix de ses travaux, VIII, 296.

(7) Solidarité. — Décidé qu'une association de propriétaires intéressés à des travaux d'endiguement était solidairement responsable de la dépense d'exécution envers les entrepreneurs, soit d'après d'anciens règlements, soit aux termes de conventions particulières, VIII, 296.

(8) Réclamations; compétence. — Réclamations fondées sur l'illégalité de la taxe; actions judiciaires ouvertes aux propriétaires imposés: 1° plainte en concussion; 2° action en répétition pendant trois années, I, 393. — Les contestations relatives au recouvrement des rôles et aux réclamations des individus imposés sont de la compétence du conseil de préfecture, I, 393; III, 1. — Réclamation contre l'inscription au rôle, fondée sur ce que la propriété imposée n'est pas comprise dans le périmètre du syndicat; compétence du conseil de préfecture et non du préfet, X, 1049. — L'homologation, par le préfet, d'un rôle de répartition de dépenses à raison de travaux de défense d'un cours d'eau, est un acte administratif qui ne permet pas à un tribunal de statuer sur les contestations dont il était saisi relativement au recouvrement dudit rôle, II, 460. — L'approbation donnée par le préfet au rôle de répartition des frais de curage d'un cours d'eau n'empêche pas que le conseil de préfecture ne statue sur les réclamations formées contre l'application des bases de la répartition, IV, 269; IX, 53. — Jugé au contraire que la demande en radiation des rôles d'une association établie pour la conservation des chaussées du Rhône était de la compétence du préfet et non du conseil de préfecture, I, 340. — Lorsqu'il a été institué une commission spéciale conformément à la loi du 16 septembre 1807, c'est à cette commission et non au conseil de préfecture qu'il appartient de décider si une propriété doit être comprise dans le périmètre d'un syndicat d'endiguement, et dans quelle proportion ladite propriété profite de ces travaux, V, 479. —

Contribution en matière de cours d'eau (*suite*) :
La commission spéciale est compétente pour connaître des réclamations relatives : 1° à la fixation du périmètre des propriétés imposables ; 2° à la répartition de la dépense des travaux exécutés, VI, 303. — Question préjudicielle. Lorsqu'il s'agit du recouvrement des frais de travaux d'irrigation exécutés par une association volontaire de propriétaires, sans l'intervention régulière de l'administration, il appartient aux tribunaux de décider si les particuliers inscrits sur les rôles de dépenses rendus exécutoires par le préfet, faisaient ou non partie de ladite association, sauf à l'autorité administrative à statuer ensuite sur les demandes en radiation des rôles, IX, 4 — Il appartient au conseil de préfecture de connaître des réclamations d'un syndicat contre le montant des honoraires attribués, par un arrêté du préfet, à l'ingénieur qui a dirigé des travaux pour le compte dudit syndicat, VIII, 496 ; mais la réformation de cet arrêté du préfet ne peut être demandée par la voie contentieuse, *ibid.*
(9) Délai des réclamations. — Ce délai est de trois mois à partir de la publication des rôles, V, 479 ; VII, 398 ; IX, 64.
(10) Les demandes en décharge n'ont d'effet que pour l'exercice courant, VII, 398.
(11) Demande en distraction, pour l'avenir, de terrains compris dans le périmètre d'un syndicat de desséchement ; n'est pas assujettie aux conditions exigées en matière de contributions publiques pour être recevable, IX, 397.
(12) Réclamations ; fin de non-recevoir. — La demande en radiation des rôles de répartition des frais d'entretien d'un desséchement ne peut être écartée par une fin de non-recevoir tirée de ce que les requérants n'auraient élevé aucune réclamation, soit lors de la constitution du syndicat, soit lors des classifications et estimations de terrains, V, 661.
(13) Réclamations. — Intervention du ministre ; le ministre est sans qualité pour se pourvoir, autrement que dans l'intérêt de la loi, contre les décisions rendues par le conseil de préfecture, sur des demandes en décharge ou en réduction, IX, 2. — Intervention d'un riverain dans une instance relative à la répartition des frais d'un curage ; recevabilité, IX, 55.
(14) Réclamations. — Une décision préparatoire ordonnant une expertise n'est pas susceptible d'appel, X, 668.
(15) Dépens. — Les réclamations pouvant être présentées sans frais ne donnent lieu à aucune condamnation de dépens, VIII, 185 ; X, 876, 1049 ; IX, *401*. — Les frais d'une expertise qui a servi de base à une répartition reconnue illégale ne doivent pas être mis à la charge des parties qui n'ont pas réclamé ladite expertise, II, 130.
(16) Question de savoir en fait si des propriétés devaient être assujetties à la taxe d'entretien, IX, 76, 361, 397.
Contributions indirectes (administration des), VIII, 402.
Conventions. *Voir* Contrat. — Convention diplomatique : rectification de route entre la France et la Suisse, IV, 138.
Convocation. — Juré supplémentaire, IV, 216. — Exploits ; jury d'expropriation ; irrégularité ; fin de non-recevoir, VI, 177. — Exproprié ; double copie, VI, 309. — Doute sur l'identité de la personne assignée, VI, 179. — Visite de lieux, VI, 201.
Copigneaux-Tordeux, III, 560.
Coquerel, III, 159.
Coqueret, VI, 136.
Corbara, V, 485.
Corbarrieu (commune de), IV, 86.
Corbeil (le conservateur des hypothèques de), VII, 101.
Cordin, III, 495.
Corneille, III, 233 ; IV, 163.
Cornillon, IV, 11.

Corrosions, VI, 172; VIII, 246; X, 470, 1056.
Cortil, VIII, 261.
Coste, II, 335; V, 209.
Cotten, IV, 196.
Coudic (du), IV, 88.
Coulet, VII, 284.
Coulougnon, VI, 515.
Coumeau, III, 345.
Coupe, VIII, 418.
Coupey et Goberville, IX, 45.
Courbis, IV, 159.
Cours d'eau flottables. Cours d'eau navigables. *Voir* Rivières flottables, Rivières navigables.
Cours d'eau non navigables ni flottables. *Voir* Actions (5), Contributions, Curage, Irrigations, Usines.
(1) Propriété. — Les cours d'eau non navigables ne sont pas la propriété des riverains. Dès lors, en cas d'expropriation d'un terrain traversé par un cours d'eau, l'exproprié n'a droit à aucune indemnité pour la privation du lit de la rivière, VI, 365. *Voir* (13).
(2) Passages à gué — L'administration a le droit d'en ordonner la suppression aux abords des ponts à péage dont elle autorise la construction, I, 131.
(3) Pouvoir réglementaire. — L'autorité administrative est chargée d'assurer la conservation et le libre cours des eaux, III, 251; — de procurer le libre cours des eaux et de pourvoir au curage des rivières, IV, 555; — de régler le libre écoulement des cours d'eau dans l'intérêt de la salubrité publique, IX, 282; — de diriger les eaux vers un but d'utilité générale, IX, 51. — Le droit de réglementer appartient à l'administration, celui de juger appartient aux tribunaux, III, 465. — Les règlements d'administration publique concernant la police des cours d'eau publics ne sont pas susceptibles de recours au conseil d'état par la voie contentieuse, VIII, 307. — L'ordonnance qui prescrit le curage et le redressement d'un cours d'eau ne peut être attaquée par la voie contentieuse, lorsqu'elle a été rendue dans les formes légales, III, 42; sa validité n'est pas subordonnée à l'accomplissement de formalités particulières d'enquête, III, 42. — Les mesures prescrites par le préfet et approuvées par le ministre pour faciliter, dans un intérêt public, l'écoulement des eaux d'un torrent, sont des actes d'administration qui ne peuvent être attaqués par la voie contentieuse, IV, 567. — Le préfet excède ses pouvoirs lorsque, dans l'intérêt de la navigation toute locale existant sur un cours d'eau, il ordonne aux riverains de laisser libre un marchepied de halage qui n'existait pas auparavant ou leur interdit d'établir des ponts fixes, VII, 287. — A moins de motifs d'urgence, il ne peut prescrire aux riverains un curage à une largeur plus considérable que l'ancien lit, VII, 287. — Les ordonnances réglementaires sont applicables à tous les riverains, lors même qu'elles seraient contraires aux droits conférés à ceux-ci par leurs titres privés, VI, 225. — Elles conservent leur force obligatoire lors même que quelques-unes de leurs dispositions n'auraient pas été mises à exécution, *ibid.* — *Voir* (8), (11).
(4) Le droit de réglementer les cours d'eau, conféré à l'administration, s'étend même aux eaux d'un ruisseau alimenté par une fontaine intermittente, IX, 193. — Le riverain d'un cours d'eau a le droit de demander le règlement des affluents qui l'alimentent, VI, 29. — L'ordonnance constitutive d'un syndicat pour le desséchement des marais situés sur une partie d'un cours d'eau, ne fait pas obstacle à l'établissement d'un autre syndicat pour le redressement et le curage de la totalité de ce cours d'eau, III, 42.
(5) Exécution des règlements. — Il appartient au préfet d'assurer l'exécution des règlements, VI, 257. — Il appartient au préfet, statuant sur une demande de

Cours d'eau. — Exécution des règlements (*suite*) :
prise d'eau, d'apprécier si cette demande rentre dans les conditions tracées par les règlements, VI, 272. — Et la fausse application que le préfet aurait faite des règlements ne constitue pas un excès de pouvoir, et ne peut dès lors donner lieu à un recours par la voie contentieuse, VI, 272. — Le préfet peut valablement enjoindre à un riverain de réduire sa prise d'eau aux dimensions fixées par le règlement du cours d'eau, VI, 277. — Contravention à un arrêté du préfet prohibant tous barrages ou autres ouvrages qui seraient de nature à modifier le régime des eaux; l'autorité judiciaire, à qui il appartient de réprimer cette contravention, est incompétente pour apprécier le degré d'importance ou le caractère plus ou moins nuisible de travaux exécutés par un riverain au mépris dudit arrêté, X, 822.

(6) Interprétation des règlements. — Compétence exclusive du conseil d'état lorsqu'il s'agit d'actes émanés de l'autorité souveraine, I, 124; V, 143. — Interprétation en fait d'un acte de cette nature, I, 124.

(7) Affectation des eaux à un service public. — Les eaux de Paris font partie du domaine public, IX, 351; X, 433. — Un arrêté préfectoral peut donner une destination publique aux eaux d'une rivière non navigable, en les affectant à l'alimentation d'un canal de navigation, X, 1061. — Le fait de lever sans autorisation les vannes qui règlent cette alimentation, et de détourner ainsi les eaux de leur destination publique, constitue une contravention de grande voirie qu'il appartient au conseil de préfecture de réprimer, X, 1061. — Décision analogue, IV, 524. — Les décisions de l'autorité administrative en cette matière ne font pas obstacle à ce que le contrevenant se pourvoie en indemnité devant qui de droit, à raison de ses droits de propriété, IV, 524.

(8) Établissement de travaux dans le lit des cours d'eau. — Aucun barrage ne peut être construit sans autorisation préalable, III, 251. — La défense d'établir des barrages quelconques comprend les barrages non permanents, IV, 193. — Règlement définitif de la hauteur des barrages construits et à construire : compétence du gouvernement, VIII, 203. Le préfet ne peut, en cette matière, prendre que des arrêtés provisoires, VIII, 203; il peut d'ailleurs modifier les dispositions par lui prescrites, VIII, 203. — En cas d'urgence, les préfets peuvent ordonner tous les travaux nécessaires pour empêcher les inondations ou pour en diminuer les dangers, VI, 257. — Le préfet peut valablement, dans l'intérêt du libre écoulement des eaux, prescrire à un propriétaire de laisser entre les piles d'un pont qu'il se propose d'établir, une largeur égale à celle du cours d'eau, VII, 287. — Travaux de redressement du lit; ne peuvent être autorisés que par le roi en conseil d'état, VI, 257. — Le conseil d'état, statuant au contentieux, n'est pas compétent pour ordonner le rétablissement du lit déplacé d'un cours d'eau, IX, 22. — L'autorité judiciaire est sans pouvoir pour ordonner, même à titre provisoire, le rétablissement des ouvrages dont l'administration a prescrit la suppression, IV, 555. — Travaux opérés par un riverain en vertu d'un arrêté du préfet; ne peuvent donner lieu à une action possessoire dont le résultat serait la destruction ou la modification des travaux, VI, 12; mais il peut motiver une action en dommages-intérêts de la part des riverains qui en souffrent contre celui qui en profite, *ibid.* — Lorsque aucun acte de l'autorité publique n'a pourvu au règle-

ment d'un cours d'eau, les riverains peuvent déférer aux tribunaux les changements apportés par d'autres riverains au régime des eaux, pour obtenir le rétablissement de l'ancien état de choses et des dommages-intérêts, IV, 517. — Les décisions judiciaires à intervenir à cet égard ne font aucun obstacle à ce que l'administration prenne ultérieurement les mesures qu'elle jugera utiles dans l'intérêt général. *ibid.*

(9) Suppression des obstacles au libre cours des eaux. — Frais de cette opération. — Fossé nuisible au libre écoulement des eaux; barrage établi sans autorisation; l'arrêté du préfet qui ordonne la suppression de ces ouvrages n'est pas attaquable par la voie contentieuse, III, 200. — Œuvres nouvelles portant obstacle au libre cours des eaux; le préfet peut en prescrire la destruction; mais il excède ses pouvoirs en déclarant que la portion de terrain entourée par lesdites œuvres constitue un empiétement sur le lit de la rivière, et en ordonnant l'enlèvement de cette portion de terrain dont un riverain revendique la propriété, III, 53. — Curage et enlèvement d'atterrissements nuisibles à l'écoulement des eaux ordonnés par le préfet et le ministre; pas de recours par la voie contentieuse, VIII, 437. — Rivière de Bièvre; envasements par suite de travaux non autorisés; frais de curage mis par le conseil de préfecture à la charge du contrevenant; incompétence prétendue, II, 440. — Rivière de Bièvre: les frais de suppression des ouvrages portant obstacle au libre écoulement des eaux, doivent être supportés par les propriétaires de ces ouvrages, II, 343.

(10) Suppression de travaux illicites prescrite dans un intérêt privé. — Il appartient à l'autorité judiciaire d'ordonner la destruction de travaux illicites et dommageables aux riverains, IX, 26; — l'abaissement d'un réservoir à sa hauteur primitive, V, 391; — la suppression d'un barrage illégal, lors même qu'une instance administrative aurait été introduite pour en obtenir la conservation, VI, 124. — Mais si les travaux, objet des réclamations, ont été autorisés dans le cours de l'instance, l'autorité judiciaire est incompétente pour prononcer leur suppression, IV, 528.

(11) Usage des eaux. — Partage des eaux entre les fonds supérieurs et inférieurs, VII, 396. — L'ordonnance royale qui détermine les mesures propres à opérer un partage d'eau ordonné par des décisions judiciaires ne constitue qu'un règlement de police fait sans préjudice du droit des tiers VI, 194. — Cette ordonnance n'est pas attaquable par la voie contentieuse lorsqu'elle a été précédée de toutes les formalités légales, *ibid.* — L'autorité judiciaire est compétente pour statuer sur les plaintes formées à raison d'entreprises qui ne peuvent affecter que des intérêts privés, II, 201. — Lorsque dans une contestation relative à la jouissance des eaux d'une rivière, les parties invoquent mutuellement à l'appui de leurs prétentions des actes émanés d'une autorité souveraine et des règlements administratifs, l'interprétation de ces actes et règlements, que la concession fût à titre gratuit ou onéreux, ne peut être donnée que par l'autorité administrative, V, 143.

(12) Usage des eaux dommageable aux routes. — Constitue une contravention de grande voirie, III, 248; IV, 159; X, 797.

(13) Dommages; indemnités. — L'autorité judiciaire est incompétente pour statuer sur les indemnités réclamées contre l'administration à raison de la suppression d'ouvrages nuisibles au libre cours des eaux, IV, 555. — Mais il lui appartient de statuer sur une demande d'indemnité

Cours d'eau. — Dommages; indemnités (*suite*) :
motivée sur une occupation indéfinie de terrain par suite de travaux de redressement du lit, VIII, 209, 439. — Jugé en sens contraire que l'autorité judiciaire était incompétente pour statuer sur une demande d'indemnité réclamée à raison de l'élargissement du lit d'un cours d'eau aux dépens d'une propriété riveraine, VII, 459. — Le règlement des indemnités dues à raison du détournement d'un cours d'eau par suite de l'exécution de travaux publics, est de la compétence administrative, IV, 69. — Il appartient aux tribunaux de statuer sur les demandes d'indemnités formées par les riverains inférieurs contre un riverain supérieur, à raison d'entreprises illicites, IV, 528; IX, 26. — *Voir* (1).

(14) Garde surveillant. — Lorsqu'un canal appartenant à un particulier et servant de force motrice à des moulins, a en outre pour destination les irrigations d'une contrée, les fermiers des moulins sont sans droit, à moins d'une clause formelle de leur bail, à avoir un garde surveillant sur toute l'étendue dudit canal, IV, 11.

Courtès-Bringon, VII, 2.
Courtier, VIII, 41.
Couvol (de), IV, 522; IX, 450.
Coutenot, II, 445.
Coutenot, Tiboulet, etc., VI, 257.
Créancier. *Voir* Ayant cause.
Crépi. — Démolition, I, 306; IV, 98. — Crépi non confortatif, III, 327.
Croix-Rousse (commune de la), IV, 22.
Crozant (de), IX, 363.
Cubzac. — (Compagnie du bateau à manége de), IV, 263; VIII, 334. — (Concessionnaires du pont de), IV, 367.
Cucherat, VII, 314; X, 747.
Cumul de peines, I, 293; V, 214; VI, 231, 548; VII, 199; IX, 74.
Cuny, IV, 505.

Curage des cours d'eau non navigables. *Voir* Contributions.

(1) Les dispositions de la loi du 14 floréal an XI sont applicables aux fossés d'une ville servant de canaux de décharge et d'assainissement, IX, 65. — *Id.* à un fossé servant de canal d'irrigation, IX, 280.

(2) Les travaux de curage entrepris par une commune et autorisés par le préfet ont le caractère de travaux publics, VIII, 439.

(3) Anciens règlements; force légale. — Dispositions inconciliables avec le droit nouveau, VI, 257. — Le préfet est compétent pour en prescrire l'exécution, VI, 257. — Mais il ne peut les modifier, VII, 287; VIII, 185.

(4) Curage ordonné par le préfet et le ministre, dans l'intérêt *du libre* écoulement des eaux; excès de pouvoir prétendu; rejet du pourvoi, VIII, 437.

(5) Contestation sur la question de savoir s'il convient de faire opérer le curage d'un cours d'eau; voie non contentieuse, II, 391.

(6) L'arrêté par lequel le préfet ordonne que le curage d'un cours d'eau aura lieu suivant sa direction actuelle, ne fait pas obstacle à ce qu'un riverain fasse statuer par l'autorité compétente sur un détournement antérieur dudit cours d'eau par un autre riverain, II, 201.

(7) Mise en demeure; résulte de la publication d'un arrêté du maire ordonnant aux riverains d'effectuer le curage, IX, 63.

(8) L'exécution volontaire par des riverains, d'un arrêté préfectoral qui leur ordonne d'effectuer le curage d'un cours d'eau, les rend non recevables à se pourvoir contre ledit arrêté et la décision ministérielle confirmative, IX, 53.

(9) Formation du syndicat par le maire en vertu d'une délégation du préfet; validité, VI, 257.

(10) Contestation relative au prix de travaux qui auraient été exécutés au delà des prévisions du

devis et sans l'autorisation du préfet, X, 305.
(11) Curage à dimensions exagérées, VII, 287. — Élargissement d'un cours d'eau aux dépens d'une propriété riveraine; abatage d'arbres sur cette propriété; action en dommages-intérêts formée par le propriétaire contre un ouvrier de l'administration; ordres administratifs; conflit, VII, 459. — Prise de terrains; indemnité; compétence judiciaire, VIII, 209, 439.
(12) L'obligation d'entretenir en bon état le lit d'un cours d'eau comprend celle de le curer. IX, 29.
(13) Curage d'office, IX, 53.
Curage :
— de bourdigues non effectué; amende, IV, 359.
— du canal d'amenée d'un moulin; rivières navigables; amende, V, 92.
— de rivières navigables; chômage d'usine; indemnité prétendue, VIII, 114.
Cuvelier, IX, 3; — et Maltête, VI, 235.
Cuzieu (de), VI, 317.

D

Dalgabio, IX, 472.
Daloz, VIII, 328.
Dambray, VIII, 501.
Damiette (Société des passerelles de) et de Constantine, VI, 481.
Banglade, VII, 292.
Dansette, VIII, 114.
Darbonne, IV, 377.
Darmailhac, VIII, 131.
Darnaud du Lac, VI, 59.
Darney (commune de), X, 814.
Darras, IV, 432.
Dart et Boret, IX, 282.
Dartaud, V, 199; IX, 468.
Dartigue, X, 527.
Date certaine; bail; expropriation, VII, 119.
Daube, IV, 108; IX, 268; X, 969.
Dauphin-Vavasseur, VI, 115.
Daussier, IX, 264.
Dauvet, IV, 424, 428; VIII, 222.
Dauzac et Dufort, VI, 551.
Daviau et Chaigneau, X, 653.
David, IX, 495
David de Pénarun, IV, 269.
Davy de Balloy, X, 853.
Debaise, VIII, 507.
Débarcadères (Établissement de) moyennant un droit de péage :
— sur la rive droite de la Garonne, à la Bastide, en aval du pont de Bordeaux, III, 317.
Pour les bateaux à vapeur :
— sur la Garonne : à Cambes, à Beautiran, à Podensac et à Verdelais (Gironde), IX, 306; — à Langoiran, à Béguey et à Castets (Gironde), IX, 397; — à Cadillac, IX, 444.
— sur la Gironde : au port de Beychevelle, commune de Saint-Julien (Gironde), V, 178.
— sur le Rhône : — à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), IX, 61; — au port du Pouzin (Ardèche), V, 489; — à Saint Vallier (Drôme), III, 665; — près du pont du Teil (Ardèche), concession, VI, 491; modification du tarif, VII, 145; — à Tournon (Ardèche), IV, 322; — dans la commune des Tourrettes (Drôme), VI, 489.
— à Port-Maubert (Charente-Inférieure), V, 469.
— au port de Mortagne (Charente-Inférieure), III, 35.
Déblais (calcul des) et des remblais; envoi de tables graphiques (circulaire), III, 676.
Debrousse, IX, 468; X, 680.
Decamps, V, 696.
Degaze, X, 962.
Décès :
— d'ingénieurs, I, 49, 175, 320, 400, 460; II, 55, 160, 223, 318; III, 192, 304, 462; IV, 80, 192, 448, 613, 702; V, 127, 208, 575, 837; VI, 256; VII, 64, 266, 384; VIII, 80, 175, 400, 549; IX, 126, 256, 335, 432; X, 272, 644, 930.
— d'un contrevenant : pas d'amende, X, 1002.
— d'un concessionnaire de travaux

publics; résolution prétendue du contrat, V, 481.
— d'un juré; notification, IX, 230.
Déchéance. — Dette de l'état, VII, 87; IX, 464; X, 785. — Autorité compétente pour appliquer les déchéances encourues: par un usinier, VI, 526; par un concessionnaire de travaux publics, II, 176; par le possesseur d'un droit réel sur un immeuble exproprié, X, 1034. — Déchéance prétendue d'une concession de desséchement, V, 229; — du droit de revendiquer la propriété de terrains desséchés, V, 680; — du droit de réclamer contre les rôles de plus-value ou de répartition des frais d'entretien d'un desséchement, V, 661. — *Voir* Délai, Péremption, Prescription.
Déchets; entrepreneur, I, 133; III, 32; IV, 55; VII, 448; X, 355.
Décisions diverses, I, 95, 170, 254, 319, 399, 458; II, 95, 157, 208, 315, 411, 490; III, 184, 303, 460, 700; IV, 76, 191, 286, 445, 610; V, 126, 207, 331, 572, 833; VI, 108, 253, 352, 471, 650; VII, 62, 168, 266, 363, 516; VIII, 62, 164, 251, 391, 549; IX, 121, 245, 328, 438, 520; X, 262, 426, 462, 636, 921.
Déclinatoire: — non communiqué au tribunal, V, 704, 721. — Reproduction en appel, I, 261; V, 414; VII, 467. — Délai pour présenter le déclinatoire, II, 169; III, 25. — Énonciations inexactes, II, 324. — *Voir* Conflit (6).
Décompte, États de situation, Métrés.
(1) Décompte dressé par un conducteur et non certifié par les ingénieurs; est irrégulier, VII, 33.
(2) Pièces justificatives. — Interprétation, d'après une clause particulière d'un devis, des pièces que l'entrepreneur pouvait invoquer à l'appui de son décompte définitif: décidé que les métrés mensuels ne pouvaient servir d'éléments, VIII, 427. — Contestations sur la suffisance des pièces justificatives d'un décompte; compétence du conseil de préfecture, et non du ministre, X, 785.
(3) Travail incomplet. — Le prix d'établissement d'un ouvrage provisoire dont l'entrepreneur a négligé d'opérer l'enlèvement, doit être porté au décompte, sauf le droit qui appartient à l'administration de faire enlever ledit ouvrage, X, 880. *Voir* (6).
(4) Communication à l'entrepreneur. — Mise en demeure, I, 243; IX, 225. — L'invitation de prendre connaissance du métré des travaux est une mise en demeure qui fait courir le délai de dix jours accordé à l'entrepreneur pour réclamer, V, 185. — Mais si l'entrepreneur n'a pas été mis en demeure de prendre communication du décompte, il est recevable dans les réclamations par lui formées, en tant qu'elles ne tendent pas à remettre en question les quantités d'ouvrages énoncées au métré, *ibid.* — Procès-verbal de réception de matériaux non communiqué à l'entrepreneur; réclamations ultérieures de celui-ci contre les quantités portées audit procès-verbal; recevabilité, I, 232. — États de régie dressés hors de la présence de l'entrepreneur; validité, IX, 227. — L'entrepreneur ne peut argumenter du défaut de remise des états de travaux à exécuter, lorsqu'il n'a pas usé du droit qu'il avait d'exiger l'accomplissement de cette formalité, VIII, 429.
(5) Acceptation par l'entrepreneur. — Acquiescement. — L'acceptation d'un décompte implique acquiescement aux modifications du devis dont les résultats s'y trouvent consignés, VII, 67. — L'acceptation d'un décompte où ne figurent pas des travaux imprévus n'est pas opposable à l'entrepreneur qui réclame un prix spécial pour ces travaux, X, 450. — L'entrepreneur qui a reçu sans réserves le payement des travaux n'est plus recevable à réclamer contre le décompte ou le métré VII, 235; IX, 225. — Même dé-

cision lorsqu'il a renoncé à former aucune réclamation en recevant une indemnité, III, 73. — Demande d'indemnité fondée sur des faits contraires aux énonciations des états de situation acceptés par l'entrepreneur; rejet, II, 238. — Rejet de réclamations élevées contre un décompte et contredites par les états acceptés par l'entrepreneur, sans être d'ailleurs justifiées par lui, IV, 344. — Rejet de réclamations formées contre un décompte et des métrages que l'entrepreneur avait acceptés sans réserve par lui-même ou par son délégué, IV, 61. — On ne peut opposer à un entrepreneur des états acceptés par son commis en qualité de fondé de pouvoir, lorsqu'il n'est pas prouvé qu'il ait donné à son agent un mandat de cette nature, II, 347.

(6) Réclamations; déchéance. — Les décomptes, états de situation et métrés ne peuvent être attaqués après le délai de dix jours à partir de leur présentation, III, 73, 92; IX, 225; — sauf pour omission, faux ou double emploi, ou erreur matérielle, III, 73; VII, 31. — La déchéance est applicable même aux réclamations qui ne doivent donner lieu à aucune vérification matérielle des travaux, X, 559. — L'administration, en procédant à la vérification des erreurs signalées tardivement par l'entrepreneur, ne se rend pas non recevable à lui opposer la déchéance, VII, 84. — Application de la déchéance à des entrepreneurs qui n'avaient pas déduit par écrit les motifs de leur opposition à un décompte dans les dix jours de la présentation dudit décompte, I, 243; IX, 276. — Une simple réclamation sommaire présentée par l'entrepreneur au conseil de préfecture dans ce délai, n'empêche pas la déchéance, I, 243. — Les réserves générales et indéterminées sous lesquelles un entrepreneur accepte des états de situation ou un décompte, doivent, sous peine de déchéance, être spécifiées dans les dix jours de la présentation, VI, 235; VII, 29, 84; — à moins qu'elles ne se réfèrent à des réclamations antérieures suffisamment développées, VII, 84. — Réclamations contre un avant-métré, formées après l'expiration du délai déterminé par le devis; déchéance, IX, 492.

(7) Indivisibilité. — Ne sont pas recevables les réclamations formées contre un décompte ou un état de situation qui n'est que la reproduction d'un précédent décompte devenu définitif, VI, 235; X, 559.

(8) Réserves. — Les ingénieurs peuvent, en consentant à admettre provisoirement, dans le décompte définitif d'une entreprise résiliée, le prix d'un béton présumé vicieux, faire des réserves pour l'exercice ultérieur du droit qui appartient à l'administration d'ordonner la démolition et la reconstruction des ouvrages défectueux, X, 850. — La décision ministérielle qui refuse d'admettre les réserves faites par un entrepreneur à un état de situation n'est pas attaquable par la voie contentieuse; mais ne fait pas obstacle à ce qu'il soit statué par le conseil de préfecture sur les réclamations de l'entrepreneur, V, 270. — *Voir* (6).

(9) Retards de liquidation. — Intérêts moratoires ou indemnité réclamés par l'entrepreneur, I, 104; IV, 344; IX, 210. — Déchéance opposée par l'état, X, 785.

Décorations, V, 206, 572; VI, 106, 253, 351, 471, 650; VII, 165, 266, 360; VIII, 162, 391; IX, 120, 325, 427; X, 461, 634.

Défaut (décisions par):

(1) Caractères distinctifs. — Est rendue par défaut: la décision qui ne vise pas les défenses des parties, I, 177; VI, 126; — la décision qui ne vise pas de défenses présentées depuis l'introduction de l'instance, VIII, 133; (des réclamations formulées avant l'instance ne suffisent pas pour rendre la décision contradictoire,

Défaut. — **Caractères distinctifs** (*suite*) :
VI, 496); — la décision qui, intervenue en suite d'une expertise, ne cite aucune défense des parties postérieure à cette expertise, II, 191; — la décision rendue sur le rapport de deux experts nommés l'un par le préfet, l'autre par le conseil de préfecture pour le propriétaire qui, après avoir été mis en demeure, n'a pas fait cette nomination, VIII, 348; — la décision du conseil d'état rendue sur un pourvoi qui a été communiqué à la partie intéressée, sans que celle-ci ait présenté aucun moyen de défense, X, 876.

(2) Recours. — Les décisions par défaut doivent être attaquées par la voie de l'opposition devant le tribunal dont elles émanent, et non par la voie de l'appel, I, 177; VI, 297. — Il n'y a pas lieu à statuer sur l'appel formé contre une décision par défaut du conseil de préfecture, surtout lorsque ce conseil a admis l'opposition de la partie défaillante, VI, 564. — Un héritier peut attaquer par la voie de l'opposition la décision rendue sur la demande d'un de ses cohéritiers, III, 9. — L'opposition aux arrêtés par défaut est recevable jusqu'à l'exécution, II, 191; V, 466; et ce, lors même qu'ils auraient été signifiés, VIII, 348.

(3) Il y a lieu de recommencer une expertise faite en l'absence d'une partie intéressée et en vertu d'une décision par défaut rapportée ultérieurement, VI, 564.

(4) Le conseil de préfecture, après avoir rejeté une opposition comme non recevable, ne peut plus, sans excès de pouvoir, statuer au fond sur le mérite de cette opposition, II, 191.

Déflines, II, 166, 444.

Dégradations : — à une propriété; ordres administratifs; question préjudicielle, VII, 209. — *Voir* Canaux (19), Chemins vicinaux (10), Routes.

Degré de juridiction. (double). — *Voir* Appel.

(1) On ne peut présenter en appel devant le conseil d'état une demande qui n'a pas été soumise au premier degré de juridiction, I, 274; II, 142; III, 1, 219; IV, 61; VII, 448; X, 797, 893.

(2) Devant les tribunaux civils, il ne peut être formé non plus, en cause d'appel, aucune demande nouvelle, en vertu de l'article 464 du Code de procédure civile, VI, 16.

(3) Demande reconventionnelle d'indemnité pour la continuation du préjudice résultant du fait de l'inexécution de la décision de première instance par la partie adverse : constitue une demande nouvelle qui ne peut être portée directement au conseil d'état, VI, 374.

(4) Demande d'indemnité à raison de dommages postérieurs au pourvoi introduit au conseil d'état contre un arrêté statuant sur des dommages de même nature, renvoi au conseil de préfecture, l'instruction n'étant pas complète, VI, 243.

(5) Demande au conseil d'état à fin d'interprétation d'un arrêté préfectoral réglant provisoirement le régime d'un cours d'eau; renvoi au préfet, VI, 183. — La demande en interprétation d'un arrêté de partage, pris par une commission spéciale de desséchement, doit être soumise à la commission spéciale avant d'être portée au conseil d'état, V, 684.

(6) Contestations sur l'exécution d'un arrêt du conseil d'état; doivent être portées d'abord devant le conseil de préfecture, VIII, 147.

(7) Le conseil d'état, en interprétant un cahier de charges en ce qui concerne le droit de l'état à certains produits accessoires d'un canal concédé, renvoie au conseil de préfecture la demande en restitution desdits produits, comme n'ayant pas subi l'épreuve du

premier degré de juridiction, VIII, 330.
(8) La caution d'un entrepreneur ne peut intervenir directement devant le conseil d'état, dans une instance engagée entre l'entrepreneur et l'administration relativement à l'établissement d'un décompte, pour demander à être déchargée de tout recours; cette demande doit être préalablement soumise au conseil de préfecture, IX, 227.
(9) Les décisions ministérielles peuvent être déférées directement au conseil d'état pour excès de pouvoir, III, 484. *Voir* Actes administratifs (7).
Deherrypon (veuve), X, 584.
Delacelle, VIII, 7.
Delahaye, X, 843.
Délai. *Voir* Péremption, Prescription, Sursis.
(1) Délai d'exécution de travaux. — Le droit d'expropriation conféré à une compagnie de chemin de fer expire avec le délai d'exécution des travaux, VIII, 1. — Le conseil de préfecture ne peut fixer un délai d'exécution de travaux en lit de rivière, qui doivent être faits par un particulier en vertu d'une ordonnance royale, si cette ordonnance n'a assigné elle-même aucun délai d'exécution au permissionnaire, X, 522. — Le conseil de préfecture, en condamnant une compagnie à exécuter dans un certain délai des travaux exigés par l'administration en vertu du cahier des charges, ne peut régler à l'avance les dommages-intérêts à payer par la compagnie pour le cas de retard dans l'exécution de ces travaux, VIII, 319. — Retards d'exécution par un entrepreneur après une demande en résiliation; responsabilité, VII, 448. — Prime promise à un entrepreneur pour le cas où il devancerait l'époque fixée pour l'achèvement des travaux; convention particulière; modification par une décision ministérielle du délai d'exécution indiqué par le cahier des charges, VII, 67. — Clause de retenue pour retard d'exécution devenue inapplicable par suite de l'extension des travaux et de circonstances de force majeure, I, 115. — Retards d'exécution de travaux à la charge de l'administration; indemnité envers l'entrepreneur, VII, 496; IX, 472. — Retard d'exécution provenant de l'insuffisance des crédits; n'est pas une cause de résiliation du marché, X, 1042. — Souscription de particuliers aux frais d'établissement d'un pont, sous la condition que l'adjudication aurait lieu dans un délai déterminé. La condition étant défaillie dans l'espèce, les souscripteurs sont libérés, IX, 270.
(2) Délai accordé aux entrepreneurs: — pour réclamer contre les métrés, les états de situation ou le décompte de leurs travaux, I, 232, 243; III, 73, 92, 161; V, 185; VI, 235; VII, 29, 84; IX, 225, 276, 492; X, 559; — pour faire constater les cas de force majeure pouvant motiver l'allocation d'une indemnité en leur faveur, IV, 382; VII, 45; VIII, 352; — pour exécuter les mesures qui leur sont imposées afin de prévenir la mise en régie de leurs travaux, IV, 344; VI, 299; VII, 46; VIII, 512.
(3) Point de départ du délai de dix ans pendant lequel un entrepreneur est responsable de la bonne exécution de ses travaux, d'après le droit commun, X, 893. — Rejet d'une demande en constatation de malfaçons, par le motif que le laps de temps écoulé ne permettait pas une vérification utile, IX, 227. — *Voir* Garantie.
(4) Retards de liquidation; indemnité réclamée par l'entrepreneur; rejet, I, 104; IV, 344; IX, 210. — Les retards de liquidation provenant du fait de l'administration ne permettent pas d'opposer la prescription quinquennale à une demande présentée par l'entrepreneur en temps utile et avec

Délai (*suite*).
les justifications suffisantes, X, 785.
(5) Délai des réclamations contre les rôles dressés pour le recouvrement : 1° des taxes d'entretien des cours d'eau non navigables, des travaux de desséchement ou d'endiguement, V, 479; VII, 398; IX, 64; — 2° des plus-values dues aux entrepreneurs de desséchements par les propriétaires de marais, III, 111; V, 192.
(6) Délai pour réclamer une indemnité de dommage, I, 97; VII, 87; — pour réclamer la liquidation et le payement d'une somme due par l'état, IX, 464; X, 785.
(7) Expropriation. — Délai de six mois pendant lequel un propriétaire exproprié ne peut poursuivre la fixation de l'indemnité; point de départ dans le cas d'expropriation amiable, IV, 197. — Délai pour intenter une action possessoire ayant pour objet le payement d'une indemnité à raison d'un terrain pris pour l'élargissement d'un chemin vicinal; court à partir du jour où l'indemnité a été refusée et non à partir de l'arrêté du préfet ou de la prise de possession qui en a été la conséquence, VII, 96. — Délai de quinzaine accordé à l'exproprié pour contester les offres d'indemnité de l'administration : l'indemnité ne peut être réglée avant l'expiration de ce délai, à peine de nullité, VI, 520; l'exproprié peut faire connaître ses prétentions, même à l'expiration de ce délai, à la charge de payer les frais de l'instance, IX, 156. — Délai entre la notification aux parties de la liste des jurés et la réunion du jury, III, 215; IV, 216. — Délai du pourvoi en cassation et de la notification dudit pourvoi, *voir* Cassation (4), (5).
(8) Délai du pourvoi au conseil d'état : — contre une ordonnance prescrivant la rectification d'une route; court à partir de l'insertion de cette ordonnance au Bulletin des lois, IX, 394; — contre une ordonnance déclarative d'utilité publique; court à partir des publications faites dans la commune conformément à la loi du 3 mai 1841, X, 1033; — contre un arrêté du conseil de préfecture; court, à l'égard du ministre, à partir de la signification qui lui est faite dudit arrêté par le préfet, I, 325, 427; II, 126, 541; VI, 241, 315, 487; VII, 143; VIII, 102, 334; IX, 405; X, 976; ou à partir de la signification par les parties au préfet, X, 749 (avant 1846, la signification par les parties était nécessaire dans les instances où l'administration agissait comme partie et non comme ministère public, IV, 148); — contre une décision qui n'est que la conséquence et l'exécution d'une précédente décision attaquée en temps utile; indivisibilité du pourvoi, IV, 202.
(9) Délai de l'opposition à une décision par défaut, II, 191; V, 466; VIII, 348.
(10) Délai pour faire disparaître une contravention, accordé puis abrégé par le conseil de préfecture; violation prétendue de la chose jugée, IX, 109.
(11) Délai pour proposer le déclinatoire ou pour élever le conflit. *Voir* Conflit (4), (6), (7), (8).
(12) Prorogation des délais accordés au roulage pour se conformer aux dispositions d'une ordonnance réglementaire, I, 92; II, 116; III, 89; VI, 567; VII, 509; IX, 498.
Delalain, X, 433.
Delamyre (héritiers), VI, 523.
Delarue, I, 191; IV, 170.
Delaruelle-Dupont, V, 499.
Delattre, III, 200; IX, 277.
Delaunay, VIII, 503.
Delavallade, IX, 385.
Delbours, III, 81.
Délégation de pouvoirs. — Expertise; serment, VII, 92. — Alignements, IX, 117; X, 394. — Ordonnancement des dépenses des routes départementales, X, 342, 358. — Acte de l'adminis-

tration fait en vertu d'une délégation du pouvoir législatif, VI, 63; VIII, 359.
Delegorgue et Béthouard, IX, 29
Delesseux, IX, 164.
Delfosse, II, 191.
Délicieux, III, 16.
Deligey, IX, 80.
Déline, VII, 234.
Delmas et Buis, X, 313.
Delmas et Talon, III, 83.
Delongueval, IX, 305.
Deloume, V, 189; IX, 188.
Delpont, VIII, 248.
Demay, IV, 272.
Démolition :
(1) Alignements. — Travaux non confortatifs : il n'y a pas lieu d'en ordonner la démolition, II, 294; III, 89, 327; IV, 342; VI, 49; VIII, 291; IX, 218, 445; X, 315, 864, 960, en matière de petite voirie, la démolition de tout travail non autorisé est toujours ordonnée, que ce travail soit ou non confortatif, qu'il empiète ou non sur la voie publique, IV, 163; V, 1, 404, 405; VI, 6, 19; VII, 38, 115; VIII, 97; décisions en sens contraire, VII, 82; X, 465.—Pas de démolition, lorsqu'il s'agit de travaux provisoires, tels qu'un étançonnement, V, 401.—La démolition doit être ordonnée lors même que les travaux illicites auraient été exécutés en vertu d'une autorité incompétente, I, 359; IX, 387; X, 369, 518; et lors même que la prescription serait acquise à l'égard de l'amende, II, 180, 186; IV, 261; VIII, 291, 507; IX, 465; X, 546 (*Voir* toutefois sur ce dernier point, IV, 310; VI, 113).— La démolition doit être ordonnée sans sursis, IV, 1.—Saillies fixes ou mobiles, IV, 307, 310, 377; VI, 144; VIII, 507. — Pans de bois, IX, 445. — Démolition ordonnée sous la réserve des mesures à prescrire par l'administration dans l'intérêt de la sûreté publique, IX, 468.—Démolition indûment ordonnée; indemnité au propriétaire, X, 975. — Démolition volontaire; expropriation amiable; base de l'indemnité, IV, 194. — Voir Bâtiments menaçant ruine.
(2) Toute construction établie sur le domaine de la grande voirie doit être démolie, quel que soit le laps de temps écoulé, II, 186; X, 522; et malgré le changement de propriétaire, II, 366. — Même règle à l'égard des constructions établies sur des terrains grevés de servitude, au profit de la grande voirie, IX, 299, 351; X, 527.
(3) Arrêté par provision du sous-préfet, ordonnant la démolition de travaux non autorisés sur le domaine de la grande voirie; irrégularité prétendue, I, 281; X, 962.
(4) Travaux non autorisés sur un cours d'eau non navigable; les tribunaux sont compétents pour en ordonner la destruction, sur la demande des intéressés, lors même que le défendeur serait en instance devant l'administration pour en obtenir la conservation, VI, 124.
(5) Frais de démolition de travaux portant obstacle au libre cours des eaux. — Par qui supportés, II, 343; V, 466, 772.
(6) L'administration a le droit d'ordonner la destruction des travaux exécutés par un entrepreneur, contrairement aux prescriptions du devis, II, 233.
Demolombe, V, 756.
Denayrouse, II, 172.
Denny (héritiers), IX, 203.
Départements. — Sont appelés à concourir à l'exécution des grandes lignes de fer (art. 3 de la loi du 11 juin 1842), II, 265.—Abrogation de cette disposition (loi du 19 juillet 1845), 616. — Autorité départementale; moulins et usines; autorisation, IX, 481. — *Voir* Amende (4), Compensation.
Dépens :
(1) — à la charge ou au profit de l'administration dans les instances administratives contentieuses (avant la loi du 3 mars 1849, il

Dépens (*suite*).
ne pouvait être prononcé de condamnation aux), III, 18, 83; IV, 591; VI, 374; VIII, 352, 468; IX, 36, 111. — Depuis la promulgation de cette loi même, il était de principe que l'administration exerçant des poursuites pour la répression des contraventions de grande voirie ne peut être condamnée aux dépens, X, 522, 899.—Cas où l'état a été condamné à supporter seul les dépens d'une instance, postérieurement à la loi précitée, IX, 489; X, 965. — Cas où les dépens ont été mis à la charge de l'état et de la partie adverse dans une proportion déterminée. IX, 261; X, 570, 837, 976.

(2) Frais d'expertise. — Les frais d'une expertise induement ordonnée par le conseil de préfecture ne doivent pas être mis à la charge des parties qui n'ont pas réclamé cette expertise, II, 130.— Frais d'expertise répartis par égale portion entre l'état et la partie adverse, III, 83; VII, 88; VIII, 347; IX, 264; — mis à la charge exclusive de l'état, VI, 442; VIII, 110; — mis à la charge exclusive d'un entrepreneur, X, 348.

(3) Les recours en matière de contributions publiques, pouvant être introduits et instruits sans frais, par voie d'appel ou d'opposition, ne donnent lieu à aucune condamnation de dépens. — Sont assimilées, sous ce rapport, aux contributions publiques, 1° les taxes locales de pavage dans les villes, X, 573; — 2° les taxes d'endiguement, X, 876, 1049; — 3° les taxes d'entretien des travaux de desséchement, IX, 401; — 4° les taxes de curage des rivières non navigables, VIII, 185.

(4) Contravention. — Celui qui a dégradé les ouvrages d'art d'une route doit être condamné à la réparation du dommage causé et aux frais de l'instance, lors même que la prescription serait acquise à l'égard de l'amende, II, 339.— Les frais de suppression d'ouvrages indûment établis sur le domaine public sont à la charge des riverains, quelle que soit l'époque de leur établissement, X, 443. — Honoraires des ingénieurs; contestations; compétence, X, 969. — Les frais de timbre et d'enregistrement des procès-verbaux de contravention, ainsi que les frais de poursuite, sont à la charge des parties privées condamnées, II, 294; III, 117. — Les prévenus de contraventions qui réclament une expertise à l'effet de constater les faits établis par le procès-verbal, doivent en supporter les frais, s'ils sont reconnus coupables, VIII, 418. — Décision en fait sur la répartition de ces frais entre les divers contrevenants, VIII, 418.

(5) Expropriation. — Le mineur est passible des dépens, lorsqu'il n'a rien été répondu aux offres de l'administration, et que le jury n'a alloué que la somme offerte, VI, 523.—Dépens à la charge de l'exproprié qui augmente ses demandes d'indemnité devant le jury, IX, 156. — Est régulière la décision du magistrat directeur qui dispose, sans énonciation de chiffres, que les dépens seront supportés par les propriétaires et l'administration, dans la proportion de leurs offres et de leurs demandes avec la décision du jury, IV, 197. — La fixation par le jury d'une indemnité alternative ne fait pas obstacle à ce que le magistrat directeur ordonne que les dépens seront compensés de manière à être supportés par les parties et l'administration dans la proportion des demandes et des offres avec la décision du jury, sauf règlement ultérieur, V, 283, 290; VI, 372.—L'administration ne peut, pour se soustraire aux dépens, argumenter d'une nullité de la demande qui a été couverte par son acquiescement, IV, 374.—Dépens réservés en cas de fixation d'une indem-

nité conditionnelle, III, 131. — Le magistrat directeur, en condamnant l'exproprié qui succombe aux dépens, peut autoriser l'administration à retenir ces dépens sur le montant de l'indemnité dont elle est redevable, IV, 273.

Dépenses. — Augmentation, VI, 102; X, 448. — Justification, VII, 161; X, 448. — Inscription d'office au budget d'une commune, X, 979.

Deplanque, I, 248.

Dépossession : — irrégulière; demande d'indemnité ou action possessoire; compétence, II, 327, 335, 345; IV, 69, 126; V, 499; VI, 35; VII, 459; VIII, 209, 215, 439; X, 307, 551, 499; — Dépossession sans expropriation: travaux d'ensemencement de dunes; action possessoire non recevable, VI, 1. — Point de départ du droit à indemnité, IV, 155, 197.

Dépot.

(1) Servitude. — Dépôt sur les bords des canaux d'Orléans et de Loing; question de propriété et de servitude, I, 306. — Ports; approvisionnement de Paris; servitude légale, VI, 205; VIII, 325; IX, 15. — Boues des routes; dépôt sur les propriétés riveraines, IX, 447.

(2) Dommages. — Compétence, III, 498. — Dépôt par un entrepreneur sur une propriété; poursuites judiciaires; question préjudicielle, IX, 277. — Dépréciation; dommages; indemnité, VII, 88; IX, 97, 176, 195, 268, 295.

(3) Contravention. — Ports; amende, V, 260; VI, 263; VII, 110; VIII, 416; IX, 272. — Routes; amende, I, 149; II, 108; III, 156; IV, 20, 258; V, 411. — Rivières; amende, II, 100; III, 225; IX, 102. — Chemins de halage, II, 196; III, 227, 345. — Voie publique; procès-verbal; indication du propriétaire des matériaux, IV, 118. — Matériaux déposés par un entrepreneur sur le sol de la petite voirie, sans qu'il excipe d'aucune disposition du cahier des charges autorisant ce dépôt; compétence des tribunaux de police, VIII, 526. — L'article 471, n. 4, du Code pénal, n'est pas applicable aux dépôts effectués sur le sol de la grande voirie, I, 108; V, 260; VI, 263.

Dépréciation (indemnité de), I, 279, 280, 396; IV, 108, 194, 235, 272, 327, 374; V, 283, 687; VI, 174, 374, 559; VII, 14, 193, 438; X, 843.

Deretz, II, 111.

Dérivation :

— des canaux navigables; chômage d'usine sans indemnité, IV, 202.

— des rivières flottables; comblement; contravention, IV, 424.

— des rivières navigables. — Travaux ordonnés par l'administration; opposition par des usiniers; fin de non-recevoir, V, 87. — Curage non autorisé; amende, V, 92. — Construction; contravention, IV, 228.

Dérodé-Brochard, VII, 388.

Derreulx, III, 12.

Deschamps, IX, 97.

Descours, IX, 490.

Desfourniers, I, 369; II, 324.

Desgrottes, VII, 287.

Désistement. — Une soumission acceptée ne peut plus être retirée, VI, 385. — Le désistement admis par ordonnance royale éteint l'instance sans qu'il soit possible de la faire revivre au moyen d'un nouveau pourvoi, VI, 148. — L'administration ne peut se désister d'une instance en expropriation qui a donné lieu à cassation du jugement et au renvoi devant un autre tribunal, dans le but de ressaisir le même tribunal au moyen d'une seconde poursuite, III, 234. — Un maire ou un conseil municipal ne peuvent se désister au nom d'une commune; il faut en outre l'autorisation du conseil de préfecture, V, 235. — Rejet d'un pourvoi, dont la partie s'est désistée, VII, 143.

Desmarquet, X, 723.

Desmartains et Lecène, VII, 425.

Desmortiers, V, 680.
Désoteux, III, 114.
Desplans, V, 497.
Desplats, V, 577.
Despruneaux, VI, 559.
Dessaudrais, VI, 277.
Desséchements. *Voir* Partage, Périmètre, Plus-value.
(1) Instructions y relatives (circulaire), VIII, 371.
(2) Les travaux de desséchement ordonnés par l'administration ont le caractère de travaux publics, V, 192.
(3) Concession; compétence; formalités. — Il n'appartient qu'au roi en conseil d'état d'ordonner un desséchement et d'en déterminer le mode et les conditions, II, 431. — Le ministre peut revenir sur une concession de marais faite en vertu d'une décision émanée de son département, tant que cette concession n'a pas été rendue définitive par une ordonnance royale précédée d'une enquête, III, 18. — Il lui appartient d'apprécier les résultats de cette enquête et de décider s'il y a lieu de soumettre la concession définitive à l'approbation du roi, *ibid.* — Une association syndicale, créée par une ordonnance royale, ne peut être dissoute et remplacée par deux associations distinctes qu'en vertu d'un acte de même nature, X, 789. — Ces associations irrégulières ne peuvent valablement passer des traités pour l'exécution des travaux du desséchement, ni ester devant le conseil de préfecture à l'occasion de ces mêmes traités, X, 789. — Le propriétaire d'un étang auquel est liée l'existence de plusieurs usines ne peut, à l'effet d'en opérer le desséchement, demander aux tribunaux le passage des eaux sur un fonds voisin par application de la loi du 29 avril 1845; le desséchement ne peut être opéré qu'avec l'autorisation de l'administration dans les formes tracées par la loi du 16 septembre 1807, IX, 285. — Décidé qu'une commune, propriétaire de marais concédés à une compagnie, n'était plus recevable à réclamer pour elle-même une préférence à laquelle elle avait renoncé antérieurement, faute de moyens suffisants d'exécution, X, 666. — L'acte portant concession d'un desséchement n'est pas attaquable au fond par la voie contentieuse, X, 666. — Les conditions d'une concession peuvent être modifiées par des actes du pouvoir exécutif, X, 888. — Les arrêts de l'ancien conseil et une ordonnance royale portant concession d'un desséchement ne peuvent être interprétés que par le conseil d'état, V, 661. — Une commune est recevable à intervenir dans l'intérêt de la salubrité publique, devant le conseil de préfecture ou le conseil d'état, pour défendre un arrêté préfectoral qui ordonne le desséchement d'un étang, II, 431.
(4) Exécution des actes de concession. — Réception des travaux. — Compétence. — Le ministre, chargé d'assurer l'exécution d'une concession de desséchement, a qualité pour veiller à ce qu'une cession de terrain consentie par une commune en faveur des concessionnaires, soit faite conformément aux règles tracées par la loi, VI, 126. — Décision du préfet portant: 1° que les projets ou devis de travaux d'une association territoriale de desséchement ne pourront être exécutés sans être revêtus du visa d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées; 2° que les réceptions des travaux ne pourront avoir lieu que par les soins dudit ingénieur en chef; pas de recours par la voie contentieuse, VI, 328. — La commission spéciale ne peut dispenser un concessionnaire, moyennant une certaine somme, soit de l'exécution des travaux mis à sa charge par son titre de concession, soit de l'entretien de ces travaux jusqu'à leur réception, VI, 126. — Travaux non autorisés; la commission spéciale ne peut ni les rece-

voir ni en mettre l'entretien à la charge des propriétaires, VI, 126.
(5) Déchéance prétendue d'une concession pour inexécution du desséchement, V, 229.
(6) La remise, après un desséchement, des ouvrages d'art faite par le concessionnaire au syndicat des propriétaires ne doit pas toujours et nécessairement avoir lieu à titre gratuit, X, 888.— Interprétation d'une ordonnance royale contenant une clause qui donne lieu à l'application de ce principe, X, 888.
(7) Conservation des travaux. — Le préfet est compétent pour prescrire les mesures propres à y pourvoir, VI, 219.— La conservation des ouvrages de desséchement exécutés en vertu d'anciens règlements étant commise à l'administration, le préfet peut valablement mettre l'association des propriétaires en demeure d'entretenir lesdits ouvrages, à peine de voir exécuter cet entretien d'office, III, 98. — Travaux de desséchement qui constituent des œuvres privées; ne sont pas soumis à la surveillance de l'administration, II, 431.—Travaux non autorisés et nuisibles à un desséchement; suppression ordonnée par le préfet : le conseil de préfecture est compétent pour statuer sur les poursuites dirigées contre l'auteur de ces travaux; mais il ne peut surseoir à statuer sur les prescriptions de l'arrêté du préfet, jusqu'à ce que l'autorité compétente ait prononcé sur la convenance de la suppression ou du maintien des travaux non autorisés, VI, 219.
(8) Taxes d'entretien. *Voir* Contribution (1) à (16).
(9) Dommages. — Dépossession.— Dommages à une propriété située en dehors du périmètre de la concession; demande d'indemnité; compétence du conseil de préfecture à l'exclusion de la commission spéciale, VI, 130.— Le conseil de préfecture est compétent pour connaître des dommages qui résultent d'un desséchement, et, s'il est constitué en commission spéciale et saisi de réclamations sur la formation des rôles de plus-value, pour compenser les indemnités de dommages et de plus-value jusqu'à due concurrence, V, 192.— Réserve est faite en faveur d'un propriétaire déclaré débiteur d'une plus-value, de ses droits à indemnité pour divers dommages à lui causés par le desséchement, VI, 493. — Prise de terrains; indemnité basée sur la valeur des terrains avant l'entreprise des travaux, sans nulle augmentation du prix d'estimation, I, 274.—Revendication de terrains usurpés par un concessionnaire de desséchement, incompétence administrative, V, 229. — Dommages aux routes par la négligence d'une compagnie de desséchement; contravention de grande voirie. Le conseil de préfecture peut condamner la compagnie à enlever immédiatement de ses canaux les atterrissements qui avaient causé le dommage et pouvaient en occasionner le retour, VIII, 487.
(10) Commission spéciale. *Voir* ce mot — La commission spéciale excède ses pouvoirs en homologuant des conventions qui ont pour objet une aliénation de biens communaux, VI, 126.— Une commission spéciale est incompétente, soit pour déterminer la date contestée à laquelle remonte un droit de propriété, soit pour interpréter une décision judiciaire sur le sens de laquelle les parties ne s'accordent pas, X, 838. — Interprétation d'une ordonnance royale instituant une commission spéciale; la juridiction de la commission s'étend à toutes les communes entre lesquelles existait le différent qui a donné lieu à l'ordonnance, II, 425.
(11) Expertise.—Le ministre, chargé par une ordonnance rendue au contentieux de procéder à la délimitation de marais contestés entre divers intéressés, peut con-

Desséchements (*suite*).
fier cette opération à des agents de l'administration, et ces agents ne sont pas, comme les experts, tenus de prêter serment, X, 482.
(12) Pourvoi. — Pourvoi formé par l'administration, dans l'intérêt des principes, contre une décision de la commission spéciale renfermant un excès de pouvoir; est recevable, II, 425. — Pourvoi introduit par le ministre de l'intérieur; fin de non-recevoir rejetée, *ib.* — Une ordonnance contentieuse qui a annulé des décisions administratives prescrivant le desséchement d'un étang, ne peut être attaquée par la voie de la tierce-opposition par des propriétaires ou des habitants des communes voisines, alors que les requérants n'excipent d'aucun droit privé qui leur ait été conféré par les décisions annulées ou leur appartienne à un autre titre, VIII, 238. — *Voir* Actions (4).
Dessieux et Grelicher, IX, 88.
Désuétude prétendue; règlement d'eau, VI, 225.
Détail estimatif. — (Interprétation d'un) VII, 152. — (Interprétation d'un bordereau de prix par le) auquel ledit bordereau se référait, X, 355.
Détrez (héritiers), V, 481.
Dette de l'état; prescription, IX, 464; X, 785.
Déversoir. — Abaissement; compétence judiciaire; intérêt privé, V, 391. — Élargissement et abaissement; pouvoirs du préfet, VI, 275.
Devienne, V, 632; VIII, 445.
Devienne-Duflot, II, 243.
Devis. *Voir* Cahier de charges, Prix.
(1) Changements ordonnés et donnant lieu à une modification des prix du marché, II, 347. — Changements donnant lieu à l'application des prix du devis, VIII, 157. — L'entrepreneur est tenu d'exécuter aux prix de son marché les augmentations qui lui sont prescrites dans la masse des travaux prévus au devis, pourvu que ces augmentations n'excèdent pas le sixième du montant de son entreprise, VI, 386. — Dans le cas où les augmentations excèdent cette limite, la résiliation peut être prononcée par le conseil de préfecture, III, 500. — Modifications obligatoires dans les limites des clauses et conditions générales, I, 133. — Les entrepreneurs ne peuvent réclamer l'application des prix du devis aux travaux qu'ils ont exécutés contrairement à ses prescriptions, II, 233. — L'administration a le droit d'ordonner la destruction de ces travaux, II, 233. — L'extension donnée par un géomètre à ses travaux, sans un ordre écrit des ingénieurs, ne lui donne pas droit à l'application des prix stipulés au traité, I, 104.
(2) Modifications donnant ouverture à indemnité en faveur de l'entrepreneur. — Lorsque, par le fait de l'administration, un entrepreneur a été obligé de recourir à un mode de transport plus onéreux que celui prévu au devis, il y a lieu de lui allouer un supplément de prix, VII, 204. — Transports de matériaux; augmentations dans les distances prévues au devis par suite d'une circonstance imprévue, telle que l'ensablement d'un port; indemnité, VI, 497. — Lorsqu'un mode de débarquement de matériaux prescrit par le devis est devenu impraticable par suite de l'ensablement des côtes de la mer, l'entrepreneur a le droit d'être indemnisé du dommage qui a pu résulter pour lui de la substitution d'un nouveau mode de débarquement, VI, 513. — Battage de pieux continué au-delà des prévisions du cahier des charges, sur les ordres de l'ingénieur; indemnité, VI, 169. — Travaux de main-d'œuvre non prévus; indemnité, VIII, 352. — L'entrepreneur de la construction d'un canal moyennant un prix à forfait, a droit à un supplément de prix à raison des augmentations qu'il a apportées dans les dimensions du canal,

sur l'ordre des ingénieurs, VI, 353. — Un entrepreneur est recevable à réclamer le prix de travaux supplémentaires légalement autorisés, quel que soit le montant de la dépense, VIII, 133. — *Voir* (5).

(3) Modifications ne donnant pas lieu à indemnité au profit de l'entrepreneur: — Changements consentis aux risques et périls de l'entrepreneur, VII, 67. — Changements demandés par lui, X, 372, 757. — Changements auxquels il a acquiescé, VI, 169. — Travaux en plus occasionnés par sa faute, VII, 45. — Travaux imprévus dont il n'a pas fait constater régulièrement l'exécution, VII, 477. — Emploi de matériaux non constaté par des attachements, II, 233. — Changement de carrière, lorsque l'entrepreneur n'a pas fait constater l'insuffisance des carrières indiquées par le devis, X, 756. — Augmentation de la distance du transport de terres, lorsque l'entrepreneur n'a pas fait constater la nécessité de faire les emprunts de terre à une distance plus grande que celle prévue par le devis, IV, 344. — Changements sans un ordre écrit des ingénieurs, I, 104, 321; II, 233; III, 329; IV, 61, 344, 382; VII, 405, 408; VIII, 429; X, 480, 763, *voir* Ordre. — Changements ayant occasionné à l'entrepreneur des pertes qu'il a négligé de faire constater en temps utile et dont la preuve est devenue impossible, VII, 45. — Changements qui n'ont été l'objet d'aucune réserve lorsque l'entrepreneur a accepté le décompte de ses travaux, VII, 67. — Indemnité réclamée à raison de travaux faits d'après un projet abandonné en cours d'exécution; rejet, par le motif que l'entrepreneur avait été payé de ces travaux suivant les prix portés au devis, qu'il en avait accepté le décompte, et que d'ailleurs il n'avait éprouvé aucun dommage de cet abandon, VIII, 427.

(4) Difficultés d'exécution moindres qu'on ne l'avait supposé; n'autorisent pas l'administration à faire subir une réduction de prix à l'entrepreneur, II, 233. — Demande d'indemnité pour difficultés imprévues d'exécution; rejet, I, 232; IV, 222; VII, 496. — Demande d'indemnité à raison des difficultés d'extraction et du déchet qu'a pu présenter une carrière indiquée au devis; n'est pas recevable, III, 32. — Lorsque le devis n'établit qu'un prix pour des déblais, l'entrepreneur ne peut demander un prix plus élevé à raison de difficultés imprévues résultant de la présence d'anciennes maçonneries dans le terrain à déblayer, IV, 382. — Difficultés imprévues d'extraction de carrières; demande d'un nouveau prix; fin de non-recevoir, VI, 169. — Difficultés d'exécution provenant du fait de l'administration; allocation d'une indemnité, X, 880. — *Voir* (6).

(5) Travaux non prévus. — La faculté qu'a l'entrepreneur de les soumissionner, n'implique pas l'obligation pour l'administration de les faire exécuter par lui, IV, 222. — Constatation contradictoire, X, 1027. — Prix analogues, II, 347; IV, 144; VI, 525; VIII, 427; IX, 289. — Nouveaux prix, III, 311; VII, 204; IX, 392; X, 439. — Modification de la section d'un aqueduc; nouveau prix, VII, 204. — Changement de carrières; nouveaux prix, VII, 408; VIII, 512. — Supplément de prix, VII, 67. — Emploi de matériaux d'une qualité ou d'une dimension supérieure à celle prévue; augmentation de prix, X, 1020.

(6) Travaux en moins. — Réduction de prix proportionnelle, II, 233; VII, 496. — L'entrepreneur ne peut faire entrer en compensation d'une diminution prescrite dans les travaux des travaux en plus pour lesquels il n'a pas formé de réclamation spéciale ni justifié des ordres en vertu desquels il aurait agi, II, 233. — *Voir* Prix (4).

(7) Travaux de main-d'œuvre com-

Devis (*suite*).
pris dans les prix du marché, VII, 405, 448, 496.
(8) Changements ordonnés; influence sur les métrés, I, 115; VII, 45; X, 707.
(9) Erreurs ou omissions. Les surcroîts de dépense qui en sont la conséquence sont à la charge des entrepreneurs dans les marchés à forfait, VI, 353.
(10) Désaccord entre le devis et le sous-détail, IX, 282. — L'entrepreneur qui a opéré conformément aux indications du sous-détail n'est pas recevable à demander la composition d'un autre prix, calculé d'après le mode d'exécution indiqué par le devis, VI, 169.
(11) Augmentation des dépenses; justification (circulaire), VII, 161; X, 448.
(12) Interprétation et application des devis en vertu desquels un entrepreneur aurait occasionné des dommages à une propriété, *voir* Extraction de matériaux.
(13) Interprétation de clauses relatives: — à la désignation de carrières, III, 32; — au calcul du transport des terres; VI, 181; — à l'établissement des abords d'un pont, VII, 152; — à la durée des travaux, X, 1042.
Dewailly, I, 433.
Deyme, IV, 280.
Dezeaux-Caffin, VI, 231.
Didier, VIII, 150.
Dieppe (compagnie du chemin de fer de), VIII, 100.
Dietsch, V, 92.
Digoin (compagnie du canal de) à Roanne, I, 369.
Digues. *Voir* Endiguements.
Dihiix, X, 976.
Directeur d'un chemin de fer; règlement de police; notification, IV, 280.
Dispositif d'un jugement. *Voir* Motifs.
Distances (calcul des). — Transport des terres, VIII, 352; X, 938. — Application d'un tarif des droits de navigation sur un canal, VIII, 402. — *Voir* Transport.
Distribution d'eau; utilité publique, VII, 227.
Dive (marais de la), V, 763.
Divisibilité. *Voir* Actions (7); Indivisibilité. — Contraventions distinctes en fait d'alignements, IV, 307. — Indemnité de dommages anciens réclamée à l'occasion de dommages récents; déchéance, VII, 87. — Dommages distincts de ceux qui résultent d'une extraction de matériaux; indemnité spéciale, X, 680. — Expropriation et dommages simultanés; demande d'indemnité; juridiction distincte, I, 386; VI, 35; X, 695, 807. — Expertise collective; nullité relative, VII, 336. — Divisibilité d'un décompte et d'un métré renfermés dans un seul et même acte, VII, 408. — Contrainte délivrée pour le recouvrement d'un mandat de payement du préfet; compétence distincte, X, 969. — Formalités distinctes prescrites pour les règlements d'eau et pour l'autorisation des établissements insalubres, IV, 111. — Curage indépendant d'un desséchement; double syndicat, III, 42.
Dogimont, III, 146.
Domaine aliénable de l'état. *Voir* Actes administratifs (4), § 2, et (5) § 2.
(1) Aliénabilité. — Portions de route délaissées, II, 232. — Lais de mer, IX, 325, 343. — Sous l'ancienne législation, les lais et relais de la mer, lesquels faisaient partie de ce qu'on appelait le *petit domaine*, étaient aliénables et conséquemment prescriptibles, IV, 305. — Sous l'ancienne législation, les îlots à naître dans les rivières navigables ne pouvaient faire l'objet de concessions perpétuelles au profit des particuliers, à la différence des îlots déjà formés, III, 69. — L'ordonnance de 1669, ayant déclaré le domaine de l'état inaliénable depuis 1566, un arrêt du conseil, rendu en 1767, n'a pu augmenter l'importance d'une concession d'eau ancienne en ri-

vière navigable, ni faire une concession nouvelle, IV, 311. — A aucune époque, le cours même des eaux n'a pu être aliéné, *ibid.*

(2) Les îles qui se forment dans le lit des rivières navigables appartiennent à l'état, mais peuvent être acquises par des particuliers par titre ou prescription (art. 560 du Code Napoléon); les questions de propriété et de possession qu'elles soulèvent entre l'état et les particuliers sont de la compétence des tribunaux, lorsque lesdites îles ont cessé de faire partie du lit de la rivière, VI, 551.

(3) La propriété des terrains formés par des dépôts dans le lit des rivières navigables appartient à l'état et non aux communes, X, 297.

(4) Les alluvions provenant de travaux publics profitent aux riverains des rivières navigables, IX, 337. — Droit de préemption en leur faveur sur ces alluvions, IX, 349.

(5) Droit de préemption des riverains sur les portions de route délaissées; les tribunaux sont incompétents pour statuer sur les difficultés qui s'y rattachent, III, 347.

(6) Un terrain qui cesse d'être compris dans le périmètre d'une route impériale, par l'effet d'un plan d'alignement, continue à appartenir à l'état qui en a conservé la jouissance; rejet en conséquence de la prétention d'une commune qui revendiquait ce terrain, en se fondant sur ce qu'il appartenait autrefois à une voie communale, IV, 55.

(7) Les usurpations du domaine de l'état ne constituent pas des contraventions de voirie, X, 325.

(8) Produits des canaux. *Voir* Canaux (12).

(9) Plantations des routes. *Voir* Plantations.

(10) (L'administration peut seule connaître de l'exécution, par un particulier, des travaux d'intérêt public qui sont la condition d'une aliénation du), X, 805.

DOMAINE PUBLIC.

(1) Choses qui en font partie. — Levées d'un canal de navigation, VII, 133. — Digue construite sur le bord d'une rivière dans l'intérêt de la navigation: est domaniale IX, 102. — (Une digue établie dans le but de rétrécir le lit d'une rivière navigable et de procurer un chemin de halage, est une dépendance du) et n'est pas, dès-lors, prescriptible, X, 318. — Digue construite sur le bord d'une rivière navigable dans l'intérêt d'une propriété privée: continue à appartenir au propriétaire, à la charge par lui de supporter les servitudes nécessaires au maintien de l'endiguement, VIII, 224. — (Les eaux de Paris font partie du), IX, 351, X, 433. — (Les eaux destinées par un acte de l'administration à servir à l'alimentation d'un canal de navigation, font partie du), *voir* IV, 524; X, 1061. — Les étangs salés n'en font partie que lorsqu'ils communiquent directement et immédiatement avec la mer, IX, 257.

(2) Délimitation, à l'embouchure des fleuves. — Les fleuves et rivières navigables, à leur embouchure dans la mer, ne perdent le caractère fluvial, pour entrer dans le domaine maritime, qu'au point où ils cessent d'être contenus par des rives fixes et permanentes, IX, 151. *Voir* aussi 343.

(3) Inaliénabilité. — L'interruption plus ou moins prolongée de la navigation et du flottage sur une rivière précédemment navigable, ne peut porter atteinte aux droits du domaine public, X, 527. — Le domaine public n'est pas sujet à expropriation, mais à un simple changement de destination, VII, 386. — Révocabilité des concessions, V, 89; X, 433.

(4) Usurpation. — *Voir* Canaux (17), Chemins de fer (68), Chemins vicinaux (8), Halage, Propriété, Rivières, Routes.

(5) (Incorporation d'une propriété privée au.) *Voir* Chemins vici-

DOMAINE PUBLIC (*suite*).
naux, (3), (4), Expropriation irrégulière.
(6) (Servitude au profit ou à la charge du). *Voir* Servitude.
(7) (Les autorisations de construire sur l'emplacement du) sont toujours révocables, V, 89; et ce, sans indemnité, IV, 148. — Elles ne peuvent émaner que de l'état et non des concessionnaires d'un canal, II, 247; X, 518. — (L'autorité judiciaire ne peut prescrire l'exécution d'aucuns travaux sur l'emplacement du), II, 383; ni prescrire la discontinuation des travaux ordonnés par l'administration, sous prétexte d'assurer l'exécution de décisions judiciaires statuant sur la propriété de terrains d'alluvion, VIII, 257. *Voir* Travaux publics.
(8) Caractères; détermination; compétence. — Il appartient exclusivement à l'autorité administrative de reconnaître si les bords d'une rivière canalisée sont naturels ou artificiels, X, 948.
(9) Détermination de l'époque de la domanialité d'une rivière ou d'une route; compétence administrative, I, 261; IV, 91; VI, 526. *Voir* en sens contraire, X, 766.
(10) Délimitation. Compétence; questions préjudicielles. — Délimitation du domaine public au droit de la propriété privée; compétence administrative, II, 134; III, 217; IV, 435, 439; V, 276, 280; VI, 52, 551; VII, 199, 319; X, 584, 704, 722, 751, 858, 933, 948; compétence judiciaire, V, 581. — Délimitation au droit du sol forestier; compétence administrative, V, 625. — Reconnaissance des limites anciennes ou nouvelles; compétence administrative, X, 751. — Distinction entre la délimitation administrative et la délimitation judiciaire, X, 933. — Contestation relative à un terrain qu'un riverain prétend être sa propriété, et que l'administration soutient faire partie d'une grande route; l'autorité judiciaire doit surseoir à statuer jusqu'à ce que l'autorité administrative ait reconnu les limites de la route, VI, 52. — Revendication par un particulier d'une parcelle de terrain que l'administration soutient avoir été incorporée à la voie publique, par suite d'un alignement donné aux auteurs du réclamant; l'administration est compétente pour procéder, préalablement au jugement des questions de propriété et d'indemnité, à la délimitation de la route et à l'interprétation ainsi qu'à l'application des actes d'alignement, VII, 319. — L'autorité administrative est seule compétente pour déterminer les limites de la mer, sauf le jugement par qui de droit des questions de propriété, VIII, 85. — Contestation entre l'état et des particuliers sur la propriété de terrains bordés par la mer; la question de savoir jusqu'où s'étend la mer dans les plus hautes marées, est préjudicielle; cette question est essentiellement de la compétence administrative, II, 134. — Il n'appartient qu'à l'autorité administrative de prononcer sur l'étendue et la limite des rivières navigables, et, par conséquent, de décider si un terrain dont un riverain réclame la possession et la propriété à titre d'alluvion, a cessé de faire partie du lit de la rivière, III, 217. — La revendication, par des particuliers, de la propriété d'atterrissements formés dans le lit d'une rivière navigable est subordonnée à la question de savoir si les atterrissements ne font plus partie du lit du fleuve, et cette question préjudicielle est de la compétence de l'autorité administrative, IV, 17, 352; VI, 551; X, 751. — Passerelle établie sur un terrain que des particuliers prétendent être leur propriété privée, et que l'administration soutient faire partie d'une rivière navigable; la reconnaissance des limites du lit du fleuve est préjudicielle à la ques-

tion d'indemnité, et cette reconnaissance est de la compétence administrative, IV, 435. — Lorsqu'un particulier revendique, comme sa propriété, le sol d'un chemin que l'administration soutient être établi dans le lit d'un fleuve, il n'appartient qu'à l'administration de fixer préalablement les limites du lit du fleuve, IV, 439. Mais cette limite une fois fixée, l'autorité judiciaire est compétente pour statuer sur la question de propriété du sol de la portion du chemin située en dehors du lit du fleuve tel qu'il a été limité par l'administration, et de déterminer quel est, sur cette limite, le front de la propriété du réclamant, *ibid.* — Revendication, par un particulier, de la propriété et de la possession d'un terrain que l'administration soutient faire partie des francs-bords d'une rivière canalisée; la délimitation administrative de la rivière et de ses dépendances forme une question préjudicielle, X, 948. — Revendication, par un particulier, de la propriété et de la possession d'un terrain que l'administration soutient être une dépendance ou un franc-bord d'un canal; la délimitation administrative du canal forme une question préjudicielle, X, 584, 722. L'autorité judiciaire ne peut s'attribuer la connaissance de cette question préjudicielle, même par une décision interlocutoire, X, 584. — Il appartient au préfet de reconnaître la limite et l'étendue du lit des rivières navigables, et par conséquent de déterminer quels sont les terrains alluvionnaires qui ont cessé de faire partie du fleuve et qui sont devenus la propriété d'un riverain en vertu d'une décision judiciaire passée en force de chose jugée, V, 276; et la décision qu'il prend à cet égard est inattaquable par la voie contentieuse, V, 280; VII, 199. — Application d'un arrêté préfectoral qui fixe la hauteur moyenne des eaux d'une rivière; incompétence judiciaire, VI, 551. — Il a été jugé (par la Cour de cassation) que le droit qui appartient à l'autorité administrative de fixer, dans l'intérêt public, l'alignement et la délimitation du lit des rivières ne fait pas obstacle à ce que l'autorité judiciaire procède elle-même à la reconnaissance de la limite naturelle des eaux, dans le but de décider si une portion d'une propriété privée n'a point été englobée dans le lit du fleuve, par l'effet de la délimitation administrative, et si dès-lors une indemnité n'est pas due au propriétaire dépossédé, X, 933.

(11) Dépendances. Compétence; questions préjudicielles. — Il appartient à l'autorité administrative de reconnaître les dépendances du domaine public, III, 25; V, 759, 796; VII, 448; VIII, 85, 271; X, 584, 722, 730, 776, 858, 948. — Réclamation par des riverains, à titre d'alluvion, de la propriété d'un bras de rivière qu'ils prétendent atterri et supprimé; la question de savoir si ce bras est réellement supprimé et s'il sert encore à la navigation, est de la compétence de l'administration, III, 25. — Un particulier poursuivi pour avoir pêché dans un canal alimenté par les eaux d'une rivière soutient qu'il est propriétaire du droit de pêche et de l'emplacement; en présence de ces prétentions, l'autorité administrative est compétente pour déclarer que le canal est une dérivation naturelle du lit d'une rivière navigable, et qu'il forme, comme tel, partie du domaine public, X, 776. Mais cette déclaration ne fait pas obstacle à ce que l'autorité judiciaire apprécie les faits antérieurs de possession sur lesquels ce particulier fonde sa prétention au droit de pêche dans ladite dérivation, X, 776. — La recevabilité de l'action possessoire exercée par un particulier à l'égard d'un terrain que l'administration soutient être une

Domaine public (*suite*).
dépendance du lit du fleuve, est subordonnée à la reconnaissance des dépendances du fleuve au point litigieux. Il n'appartient qu'à l'autorité administrative de procéder à cette reconnaissance, X, 858. — Il appartient au préfet de reconnaître les rivières et leurs dépendances, et par conséquent de décider, à l'exclusion du conseil de préfecture, si le lieu où un délit de pêche a été commis est ou n'est pas compris dans le lot d'un adjudicataire du droit de pêche, V, 759. — L'autorité judiciaire est incompétente pour statuer sur la demande de riverains d'un fleuve, tendante à les faire déclarer propriétaires de digues que l'administration soutient avoir été établies en vertu d'actes émanés de la puissance publique et avoir été entretenues aux frais de l'état: l'autorité administrative est seule compétente pour apprécier le caractère et la portée des actes administratifs intervenus au sujet de ces digues, VII, 488. — Contestation relative à un canal qu'un particulier prétend être sa propriété et que l'administration soutient faire partie du domaine public maritime; l'autorité judiciaire doit surseoir à statuer jusqu'à ce que l'autorité administrative ait reconnu les limites du domaine public, VIII, 85. Détermination du caractère des actes invoqués par le particulier comme titres de propriété et que l'administration soutient être des actes administratifs; compétence administrative, VIII, 85. — Contestation entre un particulier et une commune sur la possession d'un étang voisin de la mer; il appartient à l'autorité judiciaire d'en connaître, nonobstant l'intervention du préfet qui soutient que l'étang litigieux fait partie du domaine public; la décision à rendre par l'autorité judiciaire ne devant pas statuer sur la question de domanialité qui demeure réservée, VIII, 271. — Revendication, par une commune, contre l'état, de la propriété et de la possession d'un étang salé voisin de la mer, la dite revendication fondée sur des titres privés, tels que vente, partage et jugements; compétence judiciaire, X, 730. Un arrêté préfectoral, intervenu dans le cours de l'instance pour déclarer que l'étang litigieux fait partie du domaine public maritime, ne saurait faire obstacle à la compétence judiciaire, X, 730. Les tribunaux devraient surseoir si, dans le cours du débat, on soulevait une question d'interprétation d'actes administratifs, X, 730. — Domaine militaire; revendication de terrains qui en dépendent, l'autorité administrative est compétente pour statuer sur la question préjudicielle de savoir si ces terrains ont toujours fait partie du domaine militaire ou s'ils y ont été compris en vertu d'un décret impérial, V, 796. Il appartient à l'autorité judiciaire d'apprécier les titres de propriété et les moyens de droit commun invoqués à l'appui de cette revendication, *ibid.*
(12) L'acte administratif de délimitation est sans influence sur la question de propriété, X, 728, 730, 933.
(13) Jouissance du domaine public par des particuliers; les contestations y relatives sont de la compétence de l'autorité administrative, VII, 133.
Domicile. — Signification; abattage d'arbres, III, 66. — Jurés; assignation, VII, 178.
Dominique, VI, 146.
Dommages :
§ 1. — Nature.
— directs, IV, 250; V, 52, 155; VIII, 319; X, 470, 473; — directs et immédiats, I, 362; — directs et matériels, III, 83; IV, 235, 581; V, 251, 316, 429, 761; VII, 230; VIII, 228, 246, 283, 465, 468; IX, 268, 435; X, 820, 836, 843, 878, 904.
— indirects, II, 204, III, 47, 71,

83; IV, 277; X, 365, 470, 843.
— futurs, V, 224, VIII, 319; IX, 97; X, 498; — éventuels, IV 128, 453; V, 283; VI, 46; VII, 14, 193; X, 470; — imminents; mesures de sûreté, X, 988.
— variables, X, 827; — variables et discontinus, I, 225; II, 243, 331; — variables et temporaires, II, 169.
— permanents, I, 138; II, 242; III, 49, 307, 309; IV, 108, 235, 311, 323, 327, 329; V, 57, 408, 621, 687; VI, 319, 374, 448, 533; VII, 53, 280, 438; VIII, 422, 439, 490; IX, 176, 195, 295; X, 578, 966, 1034, 1044.
— connexes à une expropriation ou non, I, 386; II, 327, 383; III, 503; V, 687, 778; VI, 32, 35; VIII, 470; X, 1034.
— moraux, V, 219.

§ 2. — Origine.

— provenant de force majeure, ou non, I, 389; V, 201, 316; VI, 264; X, 747.
— attribués à la faute ou à l'incurie des agents de l'administration, III, 337; V, 414, 485; VII, 273.
— attribués à la négligence d'une administration municipale, X, 1052.
— résultant de la mauvaise construction ou du défaut d'entretien d'ouvrages publics, III, 62.
— qui sont la suite nécessaire de travaux publics, II, 335; IV, 69.
— provenant de travaux en rivière ayant perdu le caractère d'utilité publique, IX, 26.
— provenant de travaux exécutés par l'administration sans l'intermédiaire d'entrepreneurs, IV, 256.
— provenant des travaux exécutés par des entrepreneurs conformément aux projets approuvés, VI, 134.
— provenant du fait des entrepreneurs de travaux publics, IV, 69; VI, 134.
— provenant du fait d'un entrepreneur: — autorisé, I, 391; II, 194; III, 198, 222, 498; IV, 52; V, 64, 69, 509; IX, 220, 277, 433; X, 535, 1015; — non autorisé, I, 391; II, 437; III, 333; V, 509; VIII, 431; X, 981.
— provenant d'une contravention commise par un entrepreneur ou un agent de l'administration, V, 696; VIII, 449.
— provenant de l'inexécution d'un cahier de charges, II, 142, 417; VI, 22; VIII, 177, 515.
— provenant des mesures prises par l'administration pour le libre cours des eaux non navigables, IV, 555.
— résultant de mesures prescrites par un maire dans l'intérêt de la sûreté générale, III, 29.
— provenant d'un canal d'irrigation, VII, 53; VIII, 490.
— provenant de travaux de dessechement, VI, 130.
— résultant de la répression d'une contravention, I, 281.
— provenant de l'exécution d'un arrêté d'alignement, II, 225.

§ 3. — Objet.

— aux personnes, VII, 273, 339; VIII, 449.
— à un locataire ou à un fermier, II, 97; III, 503; IV, 263; VI, 442.
— aux routes, aux rivières, aux canaux, aux ports, aux chemins de halage, aux chemins vicinaux, aux usines. *Voir* ces mots.

§ 4. — Questions diverses.

— Constatation; mesures provisoires; compétence, IX, 176. — Responsabilité, *voir* ce mot. — Travaux propres à prévenir ou à réparer des dommages: l'état n'est pas tenu de faire par lui-même les ouvrages nécessaires pour la réparation de dommages résultant de travaux publics: il n'est tenu qu'à une indemnité pécuniaire une fois payée. II, 262. *Voir* Travaux. — Contribution foncière; dégrèvement, X, 742. — Faits qui constituent un dommage et non une expropriation, *voir* Indemnités de dommages.
Dommages-intérêts; *voir* Indemnité.
— demandés en appel, VI, 12, 243, 374.
— (Clause pénale de) pour le cas

d'inexécution de travaux ; excès de pouvoir du conseil de préfecture, VIII, 319.
Domme (souscripteurs du pont de), V, 61.
Donges (syndicat des marais de), V, 662; IX, 401.
Donzelot, V, 212 ; X, 1063.
Dore, III, 498.
Doria (héritiers), X, 1049.
Dormans (compagnie du pont de), X, 670.
Double pénalité. *Voir* Cumul de peines.
Doucerain, IV, 528.
Droits de navigation ; *voir* Canaux (13). —(Contestation entre un concessionnaire de) et un particulier ; compétence judiciaire, I, 344.— Entrepreneur ; avances; III, 123.
Droits privés. — Cours d'eau, II, 201.— Irrigations, VI, 225.— Règlement d'eau ; usines, II, 361, 394, 483 ; IV, 390 ; VIII, 196, 200, 293 ; IX, 67.
Dru, II, 225.
Drumeaux-Gendarme, VI, 239.
Dubernet, VIII, 10 ; IX, 92.
Dubey (Dᵉ), I, 180.
Dubois, III, 105,
— et Gauvain, X, 893.
Dubourg, IV, 254.
Duburque, IX, 397.
Ducasse, IV, 144.
Duchet-Bricourt, IV, 161.
Duclos, V, 401.
Dufour, IV, 91.
Dumaisniel, III, 111 ; V, 192.
Dumas, X, 325.
— et Germain, X, 799.
Dumilatre, X, 562.
Dunes. — Ensemencement et fixation (Charente-Inférieure), VIII, 269 ; (Gironde), 5. — Ensemencement ; action possessoire, VI, 1.
Dupan, IV, 161.
Dupin, IV, 231.
Dupont, IV, 329.
Dupontavice, IV, 102.
Dupoux, VII, 311.
Dupuch, II, 286.
Dupuis, VIII, 185.
Durance (syndicat de la), V, 479.
Durand, I, 337.
Durand-Vaugaron, IX, 224.
Durot (veuve), IX, 299.
Dourdre, I, 340.
Duval, VIII, 339.
Duveau, VIII, 314.

E
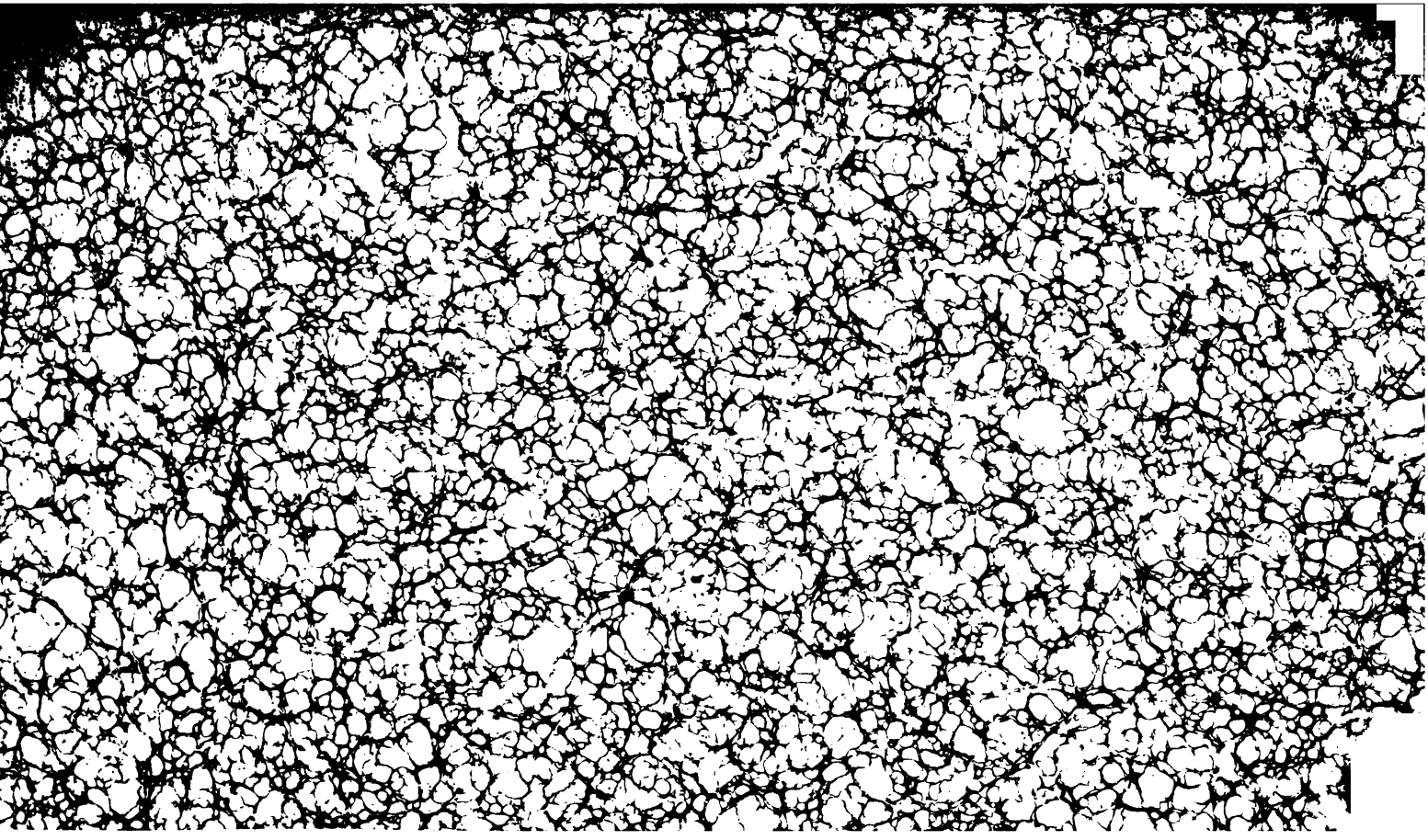
Eaux. *Voir* Cours d'eau.
— de Paris, *voir* Alimentation d'eau.
— d'un canal. — Dommages aux propriétés riveraines, *voir* Canaux d'irrigation (2), Canaux de navigation (5).— Détournement, *voir* Canaux de navigation (21).
— d'une rivière navigable ; leur affectation au service d'une usine autorisée avant 1566 n'en a pas attribué la propriété aux usiniers, IV, 311.
— pluviales.— Servitude d'écoulement en faveur des terrains submergés, IX, 285. — Dommages aux propriétés, *voir* Indemnité. — Dommages aux routes, *voir* Routes.
Échafaudage ; obstacle au passage public, III, 12.
Écluses. — Infraction à un règlement de police prescrivant des mesures pour leur conservation, V, 747; IX, 149.— Dégradation ; amende, V, 741.
École ;
— polytechnique. — Réorganisation : rapport au roi, V, 15 ; ordonnance du 30 octobre 1844, 18. — Admission gratuite (décret du 19 juillet 1848, et arrêté du 2 octobre 1848), IX, 131 *note*. — Nouvelle organisation (11 novembre 1848), IX, 130. — Gratuité ; conditions d'admission ; révision des programmes (loi du 5 juin 1850), X, 754.
— des ponts et chaussées. *Voir* Élèves, et l'État général du personnel de chaque année.
Écot, VIII, 314.
Écrit ; aliguements, VII, 177.
Écriteaux indicatifs du nom des rues, X, 799.